REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1880.

XXXIX

PARIS. — IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

VINGT-ET-UNIÈME ANNÉE. — TRENTE-NEUVIÈME VOLUME

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cie

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1880

913
R45

LES

TERRES CUITES BABYLONIENNES

Les terres cuites de la Babylonie et des contrées limitrophes, bien qu'elles forment une classe à part et facile à reconnaître, sont restées jusqu'ici assez négligées (1). On est porté à les considérer comme étant généralement de basse époque et à s'étonner qu'un pays qui a été le grand foyer de la civilisation orientale n'ait pas produit en ce genre des monuments plus significatifs. Un examen attentif conduit à des conclusions différentes : il est au contraire peu de régions où ces figurines d'argile fournissent des indications aussi neuves et aussi intéressantes pour la science.

Les voyageurs les rencontrent dans toute la contrée sur laquelle s'étendit jadis la civilisation chaldéo-babylonienne, d'abord à *Hillah*, dans la région même des ruines de Babylone, plus au sud, à *Ouarka*, l'ancienne *Orchoé* ou *Erech*, et en général dans toute la Chaldée, enfin jusque sur les monticules de débris qui marquent encore aujourd'hui la position de Suse. Les fouilles exécutées par Loftus (2) dans l'ancienne nécropole d'Erech, énorme entassement de sépultures superposées, ont prouvé notamment la destination funéraire de ces petites images. Les plus fines se trouvaient toujours autour des collines artificielles, tandis que celles qui se rencontraient à la surface des mêmes collines, en relation avec les cercueils vernissés de basse époque, étaient d'un travail tout à fait barbare. A Suse, l'explorateur anglais a mis la main sur un

(1) Cette notice a été lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 13 décembre 1879. Elle fait partie des études que l'auteur a entreprise pour le catalogue des terres cuites du musée du Louvre.

(2) Loftus, *Travels in Chaldæa and Susiana*, p. 219 ; cf. p. 379.

dépôt de figurines, parmi lesquelles il signale plus de deux cents exemplaires du même type et aussi un précieux fragment de moule, indices certains d'une fabrication locale.

Les spécimens de ces premières fouilles, conservés au Musée britannique, offrent à l'étude, par leur provenance bien constatée, des points de repère importants ; mais un sérieux intérêt s'attache aussi à la collection d'objets de la même origine que possède le musée du Louvre. Formée en partie des antiquités recueillies dans le pays par feu Pacifique Delaporte, consul général de France à Bagdad, elle ne contient pas seulement des terres cuites, mais une grande variété de pièces de verre, de bronze, d'os, d'albâtre, de pierre dure, dont la réunion permet de faire des comparaisons instructives. Le musée a aussi acquis depuis lors, de plusieurs voyageurs, quelques statuettes de la même région, qui ont permis d'établir avec plus de certitude encore les lieux d'origine de cette classe de petits monuments.

Pour ne parler ici que des terres cuites, elles appartiennent à deux époques ou, si l'on veut, à deux fabriques différentes, l'une dont le caractère est franchement asiatique, l'autre où le style est profondément modifié par l'influence tardive de l'art grec et de la conquête macédonienne.

La première classe, la seule dont je m'occupe dans le présent travail, intéresse particulièrement les études historiques par les données qu'elle fournit sur l'ancien art babylonien, encore imparfaitement connu. Si elle a passé jusqu'ici presque inaperçue, c'est à cause de l'exiguité et du peu d'apparence des figurines qui la composent : on les a facilement confondues avec les ouvrages de style mélangé qui les entourent. Ces petites figures, qui n'ont guère en effet plus de 12 à 15 centimètres de hauteur, sont en terre massive, façonnées dans un moule à une seule pièce ; elles ont le revers plat, dressé à la main, parfois très inégalement. Il arrive même, tant le travail est sommaire, que le fond sur lequel la figure s'enlève déborde le contour extérieur. Les bases sont presque toujours instables; on voit que les figurines n'étaient pas faites pour se tenir debout, mais pour être couchées ou, tout au plus, plantées dans le sable. L'argile, fine et serrée, se fait remarquer par sa couleur d'un gris verdâtre ; l'emploi des terres brunes est relativement rare. Cette teinte pâle n'empêche pas que la terre ne soit très cuite et souvent d'une telle dureté qu'elle ne se laisse pas entamer par une pointe de métal. Le modelé, ordinairement simple, acquiert dans certains détails une étonnante précision. De pareils caractères sont loin de marquer la décadence de la technique.

I

Dans les premières figures de la série, on est frappé par le caractère tout oriental des attitudes, des costumes et des attributs. Les formes, courtes, ramassées, d'une plénitude un peu vulgaire, offrent avec le style égyptien du premier empire des points de rapport qui doivent faire réfléchir les archéologues ; peut-être ces petits magots de terre grise ou brunâtre seront-ils considérés comme beaucoup plus anciens qu'ils ne le paraissent, quand nous saurons mieux ce qu'il faut penser de l'antiquité chaldéenne.

On rencontre d'abord une suite de petites images d'hommes et de femmes représentés debout ; les hommes en robe longue, la barbe taillée carrément, comme celle des personnages assyriens (1) ; les femmes en coiffures tombantes à l'égyptienne, vêtues de tuniques serrées, qui dessinent leurs formes quelque peu replètes. Toutes ces figures ont les mains ramenées sur le devant du corps, la droite dans la gauche, attitude qui a été de tous temps, chez les Asiatiques, celle de l'attente respectueuse. Sur les bas-reliefs assyriens, c'est la pose du visir, du satrape, de l'eunuque devant le roi ; mais on la retrouve dans quelques figures babyloniennes considérées comme royales, et aussi dans certaines images religieuses, par exemple dans les deux statues assises du dieu Nébo, coiffé de la tiare à double paire de cornes, apportées de Nimroud au British Museum (2). Il serait téméraire de rien dire de plus sur le sens de ces antiques figurines de terre ; peut-être ne sont-elles pas sans quelque rapport avec les statuettes funéraires égyptiennes ; mais, de toute manière, la pose consacrée par le rituel égyptien aurait été modifiée conformément aux usages particuliers des populations orientales.

Une figure de femme de terre brune, du même style que les précédentes, offre un sujet différent. Elle est accroupie et tient sur son bras gauche un enfant qui lui presse le sein. Sa chevelure, rejetée en deux masses derrière les oreilles, est marquée de lignes quadrillées ; on voit passer sur l'épaule droite l'angle d'une étoffe frangée. C'est un très ancien exemple du type de la nourrice et

(1) Planche I, fig. 1.

(2) Layard, *Monuments of Nineveh*, I, pl. XII. Comparez la figure publiée par M. Fr. Lenormant dans la *Revue archéologique*, nouv. sér., t. XVIII, p. 231 (1868).

peut-être déjà de la déesse-nourrice, dont nous aurons bien des fois à constater la curieuse relation avec les rites funéraires de presque tous les peuples de l'antiquité.

Une autre attitude traditionnelle, reproduite avec prédilection par les artistes assyriens et babyloniens, est celle d'une figure tenant devant elle, à la fois par le goulot et par le fond, un vase à long col (1). Les terres cuites nous permettent d'ajouter à cette série plusieurs figurines de femmes vêtues d'une robe garnie de quatre rangs de franges à la babylonienne ; le style en est assez rude. Un fragment qui appartient à cette catégorie provient de la Basse-Chaldée.

II

Nous arrivons maintenant à un fait qui n'a pas été, je crois, signalé, et qui est de grande conséquence pour l'histoire de l'art : les progrès de la même fabrique chaldéenne de terres cuites ont produit des ouvrages d'un style perfectionné, où le premier naturalisme s'est changé en une vérité charmante. Que les connaisseurs examinent sous ce rapport une figurine de jeune femme nue, allaitant debout son enfant, que possède le musée du Louvre (2) : c'est une pièce très surprenante, où la perfection de certaines parties ne leur paraîtra peut-être s'expliquer tout d'abord que par le contact de l'art grec ; puis, en y regardant de près, au besoin même avec la loupe, ils seront forcés de reconnaître un type purement asiatique, un peu rond et plein, mais relevé par des accents d'une finesse exquise. On retrouve là, dans une tête qui n'a pas plus de deux centimètres de hauteur, tous les traits qui caractérisent les grandes figures imberbes des bas-reliefs assyriens, et le détail en est d'une telle netteté que l'on serait tenté de croire que le premier estampage a été exécuté sur un petit modèle de pierre dure ou de métal ciselé.

La chevelure, finement striée, encadre le front d'une ligne d'ondulations presque imperceptibles et tombe derrière les oreilles en deux masses de petites boucles. Les sourcils, qui se rejoignent, ont leur épaisseur soigneusement marquée au-dessus de l'arcade sourcilière par un second trait, détail minutieux, mais caractéristique des figures assyriennes et babyloniennes. Il faut tourner la figure de

(1) Victor Place, *le Monument de Ninive*, pl. XXXI *bis* et pl. LXXIX. — A. de Longpérier, *Musée Napoléon III*, pl. II.

(2) Planche I, fig. 2.

profil pour apercevoir la courbe du nez, légèrement arqué, mais un peu altéré par le moulage, la découpure des lèvres retroussées et la vive saillie du menton sur les lignes plus molles qui arrondissent le galbe du visage. Pour le reste du corps, bien que plusieurs parties, comme les bras et l'enfant qu'ils portent, ne soient pas bien venues à l'estampage, les formes du nu, surtout le ventre, les jambes, les genoux, sont modelés avec un naturel jusque-là sans exemple dans tout l'ancien art oriental et aussi dans l'art égyptien. L'attitude conserve quelque chose de la symétrie archaïque : cependant les jambes ne sont pas tout à fait sur la même ligne ; on remarque surtout dans l'inclinaison expressive de la tête une heureuse intention de mouvement.

Il est vrai que cette terre cuite aurait été trouvée dans un tombeau d'une époque postérieure à la conquête macédonienne, contenant des figures de style grec mitigé, d'un caractère tout différent. M. Delaporte décrit comme provenant d'un caveau fouillé par lui, près de Hillah et des ruines de Babylone, « une petite statuette charmante en terre cuite, représentant une jeune femme maladive, portant dans ses bras un petit enfant ». Il est facile de reconnaître, malgré la curieuse erreur d'appréciation causée par la grâce un peu étrange du type babylonien, la figure dont il s'agit. Elle aurait été posée sur la poitrine du squelette, à la place occupée dans les autres tombes par un cygne en hématite ; près de la tête du même squelette se trouvait une statuette gréco-babylonienne en albâtre, une des figurines couchées, à bonnet phrygien, dont nous parlerons dans la suite de notre catalogue. Sans même examiner si ces observations ont été faites avec la rigueur scientifique désirable, il faut remarquer que dans le même tombeau se rencontraient aussi en grand nombre des cylindres et des amulettes d'ancien style babylonien ; la petite idole d'argile, dont la dureté égale celle de la pierre, pouvait y figurer au même titre, comme une sorte de relique traditionnelle, ayant par son antiquité une plus grande valeur religieuse. On s'explique ainsi comment, à la rigueur, des figures d'un style aussi dissemblable se trouvaient réunies dans une seule tombe ; ce qui est certain, c'est qu'elles ne sont pas du même art et qu'il y a entre elles plusieurs siècles de distance.

En un mot, cette figurine d'argile donne une idée tout à fait inattendue du degré de liberté et même de grâce que l'art babylonien a dû atteindre à l'époque de son plein développement. L'artiste qui a créé ce modèle n'est certes pas au-dessous de ceux qui gravaient les cylindres avec une habileté si justement admirée, et l'on ne songe

pas sans émotion à ce que pouvaient être de grands ouvrages de pierre ou de métal exécutés dans le même style.

Quant au sujet, il est difficile de ne pas reconnaître dans la jeune femme nue tenant un enfant à son sein, une déesse babylonienne, le type perfectionné de cette nourrice des tombeaux dont nous avons déjà rencontré un exemple. Sa nudité ne peut guère s'expliquer, en effet, que par une donnée mythologique, donnée que nous allons voir se développer dans la suite sous une forme plus étrange et plus caractérisée.

III

En effet, d'autres terres cuites de la même région montrent le naturalisme oriental s'exagérant sous l'influence lascive des cultes nationaux. Ce sont de petites idoles plates, d'un caractère à la fois hiératique et indécent, représentant des femmes qui portent leurs deux mains à leur poitrine (1). Elles sont le plus souvent nues, quoique chargées de parures, avec des proportions élargies, où domine l'expression de la maturité et de la force. L'étrangeté de ces contrastes, qui blessent notre sens esthétique et moral, produit plutôt sur nous l'impression du grotesque, et nous donne l'idée d'une sorte de caricature de la Vénus antique ; mais c'est là une fausse apparence, que la science doit s'efforcer de détruire.

Le type le plus caractérisé de cette classe est une déesse nue, debout, les jambes assemblées dans une pose symétrique. Elle presse des deux mains sa poitrine, comme pour en faire jaillir le lait. Les traits du visage procèdent du même type oriental que ceux de la figurine précédente, mais avec une certaine affectation, surtout dans l'allongement des yeux. Le corps est robuste et trapu ; les épaules et les hanches sont développées à l'excès, les plis des genoux fortement indiqués et les signes qui marquent la force de l'âge accusés avec une exgération significative. Une parure multiple charge ces formes outrées, dont l'effet touche au ridicule. Elle se compose d'une sorte de haute stéphané striée en sens divers, de boucles d'oreilles, d'un étroit collier qui porte suspendue une étoile à huit rayons, d'une plaque rectangulaire attachée sur la poitrine par des chaînes croisées, enfin de plusieurs anneaux autour des poignets et des chevilles. Comparez la septuple parure que la légende prêtait à Istar, l'une des

(1) Planche I, fig. 3.

formes de la Vénus babylonienne (1). Bien que le caractère asiatique domine encore presque exclusivement dans cette représentation, cependant l'altération du type et les traces de manière que l'on y observe doivent la faire classer, suivant nous, à l'époque perse, alors que l'art oriental commençait à subir, dans une certaine mesure, l'influence étrangère.

C'est la figure dont Loftus a publié une esquisse partielle et dont il a découvert de nombreux exemplaires sur les ruines de Suse, dans un dépôt de terres cuites trouvé par lui à vingt-deux pieds de profondeur, vers l'angle S. O. de ce qu'il appelle la grande plate-forme. Les nombreux fragments du même modèle que possède le musée me porteraient à croire que toutes ces terres cuites sont les restes dispersés de la découverte de Loftus, qui a enrichi aussi le British Museum de quatre figures semblables. Il est à remarquer que ces morceaux appartiennent à deux variantes différentes du même type, l'un où la stéphané est plus basse, la poitrine et les mains plus remontées, la taille plus creuse, sillonnée de plis, et tout le travail caractérisé par les marques évidentes d'une décadence déjà assez profonde. Toutes ces idoles susiennes sont cassées systématiquement en trois morceaux. La terre, ordinairement d'un blanc verdâtre, prend parfois une teinte rosée, surtout à l'intérieur.

A la même catégorie de représentations appartient aussi très certainement une tête détachée, provenant d'une statuette beaucoup plus grande que les précédentes. C'est le même type encore exagéré : saillie disproportionnée de la coiffure et des sourcils, grands yeux elliptiques allongés à l'excès et d'un dessin de convention, bouche très rapprochée du nez, menton fort. On compte sur le cou six rangées d'un collier de perles ; les oreilles ont pour pendants des espèces de glands à deux étages qui ont du rapport avec les boucles d'oreilles cypriotes ; les bords de la terre cuite sont percés en cet endroit de trous caractéristiques, que l'on retrouve dans toute une série de figures orientales. Ce curieux fragment a été rapporté de Syrie, dans un lot d'objets orientaux d'origine diverse. Il se rattache par tous ses caractères à la classe des figurines babyloniennes et surtout susiennes que nous venons de décrire. Le type indique la décadence de l'art oriental et probablement une date assez avancée

(1) *Philosophumena*, ed. Miller, v. 7. — Sur la légende assyrienne, signalée pour la première fois par G. Smith, voir principalement, en français, J. Oppert, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. VIII, 1874, et F. Lenormant, *les Premières civilisations*, t. II, p. 84.

de l'époque perse ; certains traits se retrouveraient encore, conservés par une longue tradition, jusque dans les peintures persanes.

Parfois aussi, par une sorte de réaction contre ces images immodestes, les figurines qui font le geste de la déesse nourrice sont représentées complètement vêtues (1). Elles portent une longue robe finement frangée et fermée au cou par un nœud. La coiffure consiste en une haute tiare striée, à la mode persique, décorée pardevant d'un emblème en forme de cercle, avec point central; un autre point en relief, indiquant peut-être un joyau, est attaché sur le front par un mince cordon; deux boucles de cheveux tombent en spirales sur les épaules. Bien que ces figures soient exécutées avec soin, le modelé en est plat et le travail médiocre ; elles paraissent appartenir aussi à une période assez avancée de l'art oriental. Un des exemplaires que possède le Louvre a été trouvé à *Ouarka*, parmi les ruines de l'ancienne Erech, sur la surface du sol.

IV

On ne peut plus douter aujourd'hui que l'image d'une déesse nue ne fût familière aux peuples de l'Orient, longtemps avant l'époque où Praxitèle osa, le premier entre les sculpteurs grecs, dépouiller complètement Aphrodite de ses vêtements. Le torse d'une grande statue de femme en pierre, présentant exactement la même exagération dans les formes nues que les petites idoles décrites plus haut, existe au British Museum. Comme ce fragment a été découvert à Kouioundjik, dans les ruines mêmes du palais de Ninive, et qu'il porte au dos une inscription cunéiforme, il est impossible qu'il soit moins ancien que la destruction de cette ville, en 625 avant J.-C. ; mais le déchiffrement de l'inscription le fait remonter beaucoup plus haut ; on y a lu en effet le nom d'Assour-bel-Kala, dont le règne est placé vers le commencement du XIe siècle avant notre ère (2). D'un autre côté, rien n'est plus commun que le type d'une déesse nue, portant les deux mains à sa poitrine, sur toute une série de cylin-

(1) Planche I, fig. 4.

(2) *Western Asia inscriptions*, I, pl. VI, n° 6. — J. Menant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 54. C'est par erreur que l'inscription est donnée comme gravée sur une base : elle se trouve sur le revers même de la figure, ainsi que je l'ai pu constater au Musée britannique.

dres babyloniens, qui n'appartiennent pas, il est vrai, à l'époque la plus ancienne de ces monuments (1).

Déesses nourrices semant leur lait dans l'espace, déesses mères tenant un enfant à leur sein, déesses de la nature représentées dans la plénitude quasi monstrueuse de leur puissance génératrice, de pareilles images sont tout à fait en rapport avec ce que nous savons de l'ancienne religion de la Babylonie et de la Chaldée. Nous les trouvons ici dans leur pays d'origine : il faudrait s'étonner au contraire de ne pas les y rencontrer en grand nombre sous la forme populaire des idoles de terre cuite. Il appartient aux assyriologues de rechercher les différents noms qui peuvent revenir à chacune d'elles, parmi ceux que l'on a tirés des inscriptions cunéiformes. Un sujet récemment retiré des concours de l'Académie des inscriptions et belles-lettres montre combien cette partie de la science demande encore de réserve, de l'avis même des savants spéciaux. La difficulté sera toujours de savoir si ces figurines étaient dans un rapport étroit avec les cultes locaux des villes, ou bien s'il faut leur attribuer un caractère plus général, en relation avec les croyances religieuses ou funéraires de toute la contrée.

Ce qui n'est pas douteux c'est qu'elles répondent très bien à l'idée que les anciens nous ont fait concevoir des divinités comme Mylitta, l'Aphrodite assyrienne d'Hérodote, la déesse des prostitutions sacrées de Babylone, ou comme Anaïtis, qui nous est donnée pour avoir été justement, sous le nom d'Anat, la déesse protectrice de la nécropole d'Erech (2). Les Grecs en faisaient tantôt une Aphrodite, tantôt une Artémis, l'assimilant sans doute à la féconde Diane d'Éphèse, plutôt qu'à la déesse de Délos et de Delphes. Son culte fut adopté par les Perses et notamment par Artaxerxès II Mnémon, qui décréta l'érection de ses images dans tout l'empire. On remarquera que les représentations les mieux caractérisées de ce type ont été retrouvées sur l'emplacement de Suse, où l'on adorait précisément une Diane orientale appelée *Nanaia* par le texte grec de la Bible, et dont le nom a été *Anahata* dans le texte perse d'une inscription cunéiforme trilingue, découverte aussi à Suse. La même ville est nommée expressément par Bérose parmi celles où Artaxerxès fit élever les statues d'Anaïtis (3).

(1) J. Menant, *les Cylindres orientaux de la Haye*, p. 47.

(2) Ces noms ont déjà été appliqués, par M. F. Lenormant, aux statuettes d'albâtre de basse époque gréco-babylonienne (*Gazette archéologique*, t. II, 1876, p. 10 pl. IV, V et VI).

(3) Bérose, fr. 16, *Fragm. hist. græc.*, éd. Didot. — Oppert, *Expédition de Mésopotamie*, t. II, p. 194. — *Macchab.*, II, 1, 13.

Cependant, si les moins anciennes des figurines que nous avons décrites peuvent avoir été fabriquées à l'époque perse, plusieurs d'entre elles ne portent pas trace de la décadence et de l'amollissement du style qui se manifestèrent dans tout l'art oriental, sous la domination des Achéménides. Ainsi se trouve établi un fait qui n'avait pas été jusqu'ici, je crois, régulièrement démontré : l'existence d'une classe de figurines de terre cuite que l'on peut appeler avec assurance terres cuites chaldéo-babyloniennes. Sans doute l'immense durée du royaume de Babylone, qui a survécu à celui d'Assyrie jusqu'en 538, ne permet pas de leur assigner, dans l'état présent de la science, une date précise; mais il est hors de doute que ces petites créations de l'industrie populaire représentent plusieurs phases successives d'un art proprement babylonien, étranger à toute influence occidentale et se distinguant du style assyrien par des différences notables. Si l'on n'a pas toujours reconnu le caractère qui lui est propre, c'est justement qu'on l'a trop confondu avec l'art assyrien, qui procède bien de la même origine, mais qui s'est développé dans un esprit assez différent. L'art babylonien paraît avoir occupé plutôt un degré intermédiaire entre l'Egypte et l'Assyrie; c'est du reste la place que lui assignent à la fois la géographie et l'histoire.

La présence parmi les figurines babyloniennes des types étranges que nous avons décrits est un autre fait d'une grande portée pour l'étude générale des terres cuites. On trouve là à leur source plusieurs familles de représentations, dont on ne s'expliquerait pas autrement la propagation dès une époque assez haute, dans l'Asie antérieure, dans les îles, en Grèce et jusqu'en Italie. En les suivant d'étape en étape, de transformation en transformation, à travers toute l'antiquité, nous aurons souvent l'occasion de nous reporter à cette origine. Il n'y a pas de classe qui soit plus universellement répandue parmi les terres cuites, et qui montre, par un enchaînement plus continu, dans quelles conditions et par quels chemins s'est opérée d'Orient en Occident la transmission de certains types. Seulement nous verrons au contact du génie grec ces types traditionnels se diviser en deux séries bien distinctes : les uns pousser franchement au comique leur réalisme indécent et le faire passer sous le couvert du ridicule, les autres au contraire en atténuer la grossièreté, la détourner peu à peu vers une signification différente, et finalement la purifier au point que, par un miracle de l'art et par une création nouvelle, le geste éhonté des anciennes déesses orientales deviendra, dans l'Aphrodite de Cnide, l'expression même de la pudeur.

LÉON HEUZEY.

LA

VICTOIRE DE SAMOTHRACE

Monsieur le Directeur de la *Revue archéologique*,

Permettez-moi d'accompagner de quelques notes, contenant l'historique de ma découverte, le dessin de la *Victoire de Samothrace*, auquel vous voulez bien accorder l'hospitalité. Chargé en 1862 du consulat de France à Andrinople, des affaires de service m'appelèrent à Enos, ville située sur la côte sud de Roumélie, d'où l'on voit parfaitement l'île de Samothrace, dont dix-huit milles marins la séparent. Entendant vanter là par tout le monde les antiquités de Samothrace, j'allai passer deux jours dans cette île et fus si frappé du grandiose aspect de ses ruines, de l'intérêt scientifique qu'elles semblaient offrir, qu'à peine rentré à mon poste, j'adressai au ministre d'État la demande d'une allocation de deux mille cinq cents francs, destinés à les explorer, au moins superficiellement.

Ce crédit obtenu, je venais, en mars 1863, m'installer au milieu de l'enceinte cyclopéenne de Samothrace, sur le point de la plage le plus rapproché des temples qui s'élèvent hors de celle-ci, avec une vingtaine d'ouvriers que j'avais amenés d'Andrinople. Mon premier soin fut d'enlever tous les marbres dignes d'attention, encastrés soit dans les murs des constructions élevées au moyen âge par les Gatelusio, seigneurs souverains du pays, soit dans ceux des maisons du village moderne bâti à l'intérieur de l'île, sur la pente du mont Phingari. Ce sont des inscriptions et des bas-reliefs, dont l'un, représentant une danse de prêtresses de Cybèle, est placé au Louvre dans la même salle que les beaux marbres rapportés de Thasos par M. Miller. Ensuite je recueillis des bucranes et des rosaces appartenant au

temple dit d'Arsinoé, je déblayai le seuil d'un grand temple dorique, et enfin j'opérai quelques fouilles le long de la façade d'un énorme portique ou *stoa*, en pierre calcaire, d'ordre dorique primitif, construit sur une colline dominant les édifices précédents et d'une époque évidemment plus ancienne qu'eux.

Pendant que les ouvriers étaient occupés à ce dernier travail, mes yeux s'arrêtèrent sur un très beau fragment de marbre blanc, émergeant à peine du sol, à cinquante mètres environ, sud-est, de la *stoa*, que je reconnus, après l'avoir déterré moi-même, être un sein de femme du plus admirable travail. Des recherches furent immédiatement pratiquées sur ce point et amenèrent bientôt au jour la statue de la *Victoire*, couchée sous deux pieds de terre et de cailloux, que les travailleurs vinrent m'annoncer en criant : Κύριε, εὕραμε μία γυναῖκα, « Monsieur, nous avons trouvé une femme ! »

Comprenant sans peine l'importance de cette découverte, j'expédiai de suite à M. de Saint-Vallier, alors second secrétaire à Constantinople, une dépêche par laquelle je le priais d'obtenir de M. de Moustier, ambassadeur français près la Sublime-Porte, qu'il envoyât son stationnaire, l'aviso *l'Ajaccio*, afin de m'aider dans les opérations si délicates de la descente et de l'embarquement de notre statue. Les travaux de fouilles, poussés avec ardeur autour de celle-ci, donnèrent beaucoup de fragments des draperies et des ailes, mais aucun vestige de la tête ou des bras. De plus nous déterrâmes une douzaine d'énormes blocs de marbre gris épars et un large soubassement formé de six plaques du même marbre, le tout renfermé dans une enceinte à trois côtés ou *cella*, ouverte au nord en regard de la mer, pavée en pierres calcaires, et dont les murs étaient destinés, sans aucun doute, à protéger le monument, placé sur la pente d'une colline très raide, contre les éboulements du sol supérieur. Ces blocs de coupes bizarres, ce soubassement, constituaient évidemment le piédestal de la *Victoire*, mais il me fut impossible de deviner alors ce que devait représenter leur assemblage. Aussi, mes fonds étant épuisés, sachant d'ailleurs que *l'Ajaccio* ne resterait à ma disposition que pendant fort peu de temps, je me décidai à enlever la statue seule, réservant, par acte formel, le droit de propriété de la France sur les marbres du piédestal.

L'aviso *l'Ajaccio* arriva devant Samothrace le 2 mai 1863 et, grâce au bon vouloir de son commandant M. de Marquessac et de ses marins, en quatre jours nous eûmes embarqué à son bord la *Victoire*, préalablement fixée sur un lit formé avec les pales des roues du va-

peur et descendue jusqu'au rivage en suivant une route de 1200 mètres de long, improvisée à travers les bois et les ravins par mes ouvriers et quarante indigènes. Apportée ensuite en France à bord d'un des navires de notre escadre du Levant, conjointement aux autres marbres trouvés à Samothrace, la statue de la *Victoire* passa entre les mains des habiles restaurateurs du Louvre, et fut placée trois ou quatre ans plus tard dans la salle des Caryatides.

De 1864 à 1878, appelé successivement à divers postes consulaires éloignés de Samothrace, je ne pouvais songer à poursuivre l'œuvre commencée dans cette île en 1863.

Cependant ma pensée se reportait sans cesse vers les marbres que j'y avais laissés, et j'arrivai à la conviction que le piédestal de la *Victoire* devait représenter un navire, dont le transport au Louvre était on ne peut plus désirable. Aussi, lorsque des intérêts de famille nécessitèrent cette année ma présence à Andrinople, je saisis l'occasion pour solliciter du ministère de l'instruction publique (sous-secrétariat d'État des beaux-arts) un crédit de deux mille francs, au moyen desquels il me sembla pouvoir m'engager, pourvu que le ministère de la marine me donnât le concours d'un bâtiment de guerre, à descendre et embarquer les marbres laissés sur place seize ans auparavant.

Appuyée de la façon la plus bienveillante par plusieurs de nos savants, ma demande fut favorablement accueillie. M. l'amiral Jauréguiberry voulut bien m'accorder l'aviso *le Latouche-Tréville*, à bord duquel je m'embarquai le 16 août dans le port de Dédéagatch, accompagné d'un personnel choisi et muni du matériel nécessaire.

Après quelques heures de traversée le *Latouche-Tréville* mouillait devant Samothrace ; nous débarquions sur le même point qu'en 1863 et la nuit était employée aux détails de notre installation, sous d'immenses platanes occupant l'emplacement de la cité antique et du port aujourd'hui comblé, dont les ruines des temples sont distantes d'un kilomètre environ.

Je tiens avant tout à rendre ici un sincère et cordial témoignage de reconnaissance, tant au digne commandant du *Latouche-Tréville*, M. le lieutenant de vaisseau Penaud, qu'à ses officiers et à son équipage, dont le concours si intelligent, si plein d'entrain, a assuré le succès de notre entreprise.

Le 17, à l'aube, les travaux commençaient par le rétablissement de la route déjà ouverte en 1863, mais que les jeunes arbres nouveaux, les ravinements des pluies, le mouvement des rochers rou-

lés par les torrents, avaient fait presque entièrement disparaître. En prenant nos dispositions, le commandant Penaud et moi, nous constatâmes l'existence de vingt-quatre gros blocs, piédestal et soubassement, d'un poids variant entre 800 et 2,000 kilogrammes, plus trois autres fragments de moindres proportions. Nous décidâmes toutefois d'abandonner un énorme cube de 1m,73 de long sur 0m,67 de large et 0m,53 de haut, complètement brut sur ses six faces, dont la masse rendait le transport difficile et qui, n'occupant dans le monument qu'une place insignifiante, invisible à l'extérieur, pouvait être, sans inconvénient, remplacé lors de la restauration.

Renfermés dans des limites de temps fort restreintes, par les ordres exprès de l'amiral de Pritzbuer, commandant l'escadre du Levant, lequel ne m'avait laissé le *Latouche-Tréville* que pour quinze jours juste, il fallait descendre deux ou trois blocs par jour, de façon à nous laisser une marge de quarante-huit heures pour l'embarquement. Aussi, le 17 au matin, comme je l'ai déjà dit, tandis qu'une forte brigade de travailleurs samotrakiotes ouvrait le chemin, deux autres brigades de trente-cinq hommes chacune, composées par moitié de matelots français et de vigoureux Bulgares amenés de Dédéagatch, chargeaient sur deux traîneaux, confectionnés en gros madriers par les charpentiers du *Latouche-Tréville*, les marbres les plus légers dont le passage devait frayer et aplanir la voie pour les plus lourds.

Depuis lors, jusqu'au 27 au soir où nos vingt-six marbres furent réunis sur la plage, tout marcha dans la perfection et nous n'eûmes ni accident ni retard, sauf le changement des traîneaux qui, vite usés par le frottement, disloqués par les secousses, durent être remplacés par d'autres, construits avec des troncs de chênes verts ou d'oliviers sauvages coupés dans la montagne.

Il s'agissait d'opérer la mise à bord de deux bateaux grecs, d'une portée de trente tonneaux, qui devaient conduire les marbres à Dédéagatch, d'où un vapeur de la compagnie Fraissinet les porterait à Marseille. Travail malaisé, car, vu la nature de l'atterrissement, ces bateaux ne pouvaient approcher à plus de dix-huit mètres du rivage. Un double système de bigues fut établi : l'un tout à fait au bord, l'autre à dix-huit mètres en mer, reliés à leurs sommets par un énorme grelin, fixé très solidement d'un côté à terre et de l'autre à une grande ancre mouillée au large, et muni lui-même entre les deux bigues d'une forte poulie ou caliorne. Au moyen de cette combinaison, les blocs, d'abord soulevés de terre sous la première bigue, étaient amenés ensuite sous la grosse poulie du milieu dont le crochet les tenait suspendus, puis attirés à bord du bateau amarré en

dehors et à toucher la seconde bigue par les poulies de celle-ci. Dès que le grelin supportait seul tout le poids d'un bloc, celui-ci, par suite de son fléchissement considérable, plongeait dans la mer et, comme le marbre perdait ainsi une partie de son poids, le danger d'une rupture se trouvait évité. Ces dispositions ingénieuses de nos marins, qui occupèrent toute la journée du 28, réussirent à souhait; nous ne perdîmes pas un seul bloc et l'embarquement, commencé le 29 à cinq heures du matin, se terminait à sept heures du soir, aux acclamations joyeuses de l'équipage et des ouvriers.

Il serait inutile de décrire la statue et son piédestal, puisque le dessin s'en trouve sous les yeux du lecteur (pl II). Mais je regarde comme nécessaire de donner, sur la position qu'il occupaient, des détails expliquant certaines particularités peu compréhensibles au premier abord. La *Victoire*, monument votif selon toute apparence, demandait à être vue de loin et de bas en haut, en même temps par les fidèles réunis dans les temples occupant le fond de la vallée qu'il dominait, et par les pèlerins arrivant au port de Samothrace. On avait donc choisi, très judicieusement, pour l'ériger, la croupe d'une colline s'abaissant très brusquement jusqu'au torrent sur le bord duquel les temples étaient construits, et, comme torrent et vallée se dirigeaient en droite ligne vers la mer, on découvrait la *Victoire* longtemps avant de toucher le rivage de l'île. De là résultait que le piédestal et la statue se présentaient seuls aux regards du public, placé en contre-bas et tenu à distance par la nature du terrain, tandis que le soubassement lui restait caché. Aussi avait-on regardé comme inutile de polir les plaques de ce soubassement, juxtaposées sur le sol de la *cella* dans l'état même où elles étaient sorties des carrières de l'île voisine, Thasos, c'est-à-dire dégrossies sans grand soin et marquées, non seulement de lettres destinées à faciliter leur assemblage, mais d'une empreinte au ciseau, de forme conique, montrant la place où devait s'appuyer la carène du navire de marbre.

En jetant les yeux sur la figure ci-dessous représentant la *cella* et le soubassement qu'elle renfermait, le lecteur sera très probablement frappé, ainsi que nous l'avons été nous-même, du manque d'alignement entre les murs de la première et les blocs du second. Sans chercher à expliquer catégoriquement cette anomalie, je serais presque tenté de l'appliquer à des exigences rituelles. Peut-être la tradition réclamait-elle une orientation particulière pour certains édifices religieux, celle du nord plein, par exemple, au cas actuel, ce qui eût présenté la statue de la *Victoire* de trois quarts et non de face, à la vallée et à la mer, et par conséquent aux fidèles. Pour

parer à cette difficulté, on aurait élevé les murs de l'enceinte dans le sens prescrit, tout en plaçant la statue dans celui qui était le plus propre à la faire valoir.

Aucune inscription, aucun signe extérieur quelconque ne sont venus nous éclairer sur l'origine du monument, sur l'époque de son érection. Les fouilles pratiquées aux alentours n'ont donné que des médailles ou monnaies sans signification. Toutefois il existe au Cabinet des médailles, pour guider les recherches à cet égard, une

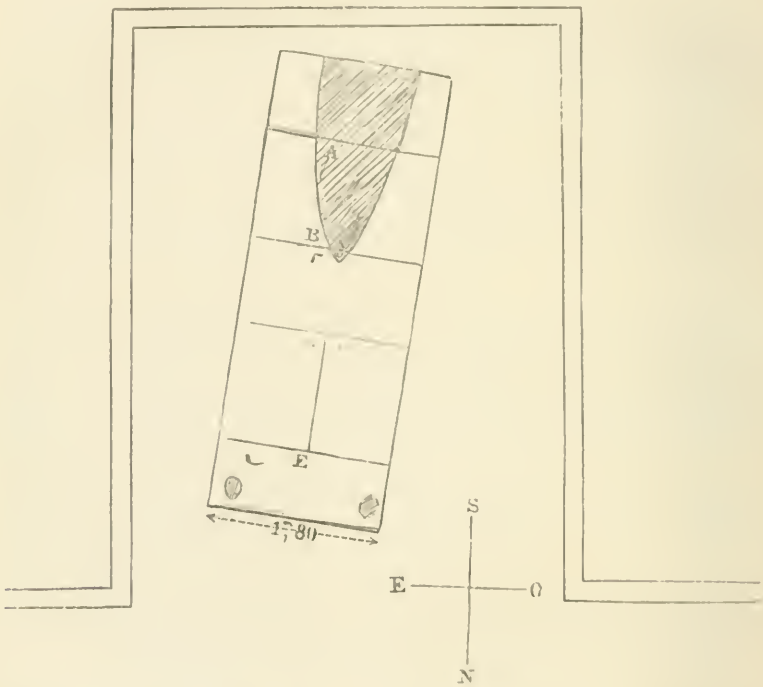

série de pièces que M. Chabouillet a bien voulu me permettre d'étudier et qui laissent peu de place au doute. Ce sont les monnaies d'argent de Démétrius Ier, sur toutes lesquelles est figurée une galère presque identique à celle que j'ai découverte, et surmontée d'une *Victoire* ailée, dans la même attitude que la nôtre. Il est donc permis de supposer que la statue aujourd'hui au Louvre, ainsi que son piédestal, ont été élevés par les ordres de ce roi, qui régna sur la Macédoine et tint même sous sa dépendance la Thrace et les îles voi-

sines, de 295 à 287 avant J.-C. Même absence complète d'indications touchant le nom du statuaire, auteur de cette œuvre si remarquable. Cependant, du grand souffle qui l'anime, de la perfection avec laquelle sont traités les détails des vêtements et des draperies, de la transparence des étoffes, du fini ravissant des chairs devinées sous les voiles, de la façon magistrale de fouiller le marbre, « qui semble modelé au pouce comme une terre glaise, » disait devant moi un de nos grands artistes, on peut inférer que la *Victoire de Samothrace* est due au ciseau de l'un des meilleurs disciples de Lysippe.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc.

CHARLES CHAMPOISEAU,
Consul de France.

NOTICE

SUR

DES INSCRIPTIONS ET DES ANTIQUITÉS

PROVENANT DE BOURBONNE-LES-BAINS

DONNÉES PAR L'ÉTAT A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

suivie d'un essai de catalogue général des monuments épigraphiques relatifs à
BORVO *et à* DAMONA

A M. GEORGES PERROT, DIRECTEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Monsieur le directeur et cher ami,

Vous avez bien voulu promettre l'hospitalité de la *Revue archéologique* à une notice sur le don fait récemment par le gouvernement à la Bibliothèque nationale (1), d'un lot d'antiquités découvertes à Bourbonne-les-Bains, parmi lesquelles on remarque principalement six inscriptions dédiées à Borvo et à Damona, dont l'une est gravée sur une grande table de bronze. Voici cette notice, que vous auriez reçue plus tôt si je n'avais

(1) Une décision des ministres des finances, des travaux publics et de l'instruction publique a attribué au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale toutes les antiquités découvertes à Bourbonne-les-Bains, au cours de travaux exécutés par les ordres du ministre des travaux publics, dans l'établissement thermal de cette ville, sur le domaine de l'État. Cette décision a été prise conformément à l'avis d'une commission spéciale composée de trois fonctionnaires appartenant aux trois départements ministériels désignés plus haut, MM. Jacquot, inspecteur général des mines, Maisondieu, administrateur des domaines, de l'enregistrement et du timbre, et Chabouillet, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale.

été détourné des recherches qu'il m'a fallu faire avant de la rédiger, par des devoirs impérieux et urgents.

La plupart des monuments épigraphiques relatifs à Borvo et à Damona qui viennent d'entrer à la Bibliothèque nationale sont déjà connus. Cependant j'ai cru devoir les décrire tous de nouveau, attendu qu'en les étudiant attentivement et en les comparant à d'autres, éparpillés en divers pays et même au-delà de nos frontières, j'ai été conduit à penser qu'il y avait lieu de proposer certaines modifications soit aux lectures, soit aux restitutions dues à mes devanciers.

Je ne me suis même pa contenté de donner ici ces six textes épigraphiques; j'ai cru devoir y joindre tous ceux qui se rapportent aux mêmes divinités dont j'ai eu connaissance. Les lecteurs de la *Revue* auront ainsi sous les yeux le catalogue aussi complet qu'il m'a été possible de le faire de cette série épigraphique.

C'est un mérite qu'à défaut d'autre j'ai voulu assurer à ce travail. Si d'aventure ce catalogue suscitait la publication de nouveaux textes épigraphiques relatifs à Borvo et à Damona qui me soient restés inconnus, j'aurais atteint le but que je poursuivais en rassemblant ce recueil, j'aurais fait faire quelques pas à l'étude si intéressante de la mythologie gauloise.

Veuillez agréer, etc. CHABOUILLET.

PREMIÈRE PARTIE

INSCRIPTIONS ET ANTIQUITÉS PROVENANT DE BOURBONNE CONSERVÉES AUJOURD'HUI AU DÉPARTEMENT DES MÉDAILLES ET ANTIQUES

§ 1. — *Inscriptions relatives à Borvo et à Damona.*

N° 1.

DEO BOR
VONI
VITA
LIA
SAS
SVLA
EX VO
TO

(*Deo Borvoni, Vitalia Sassula, ex voto.*)

On lit cette inscription sur un autel de pierre calcaire de 56 cent. de hauteur, sur 24 de largeur au couronnement sur lequel sont gravées les deux premières lignes. Les lettres, d'assez bonne forme, ont 3 cent. de hauteur. On l'a trouvée le 7 janvier 1875, dans la vase des galeries avoisinant le puisard romain.

Voyez n° 1 de notre planche IV. Voyez aussi la planche XLI, n° 6, de l'important travail de M. le docteur Athanase Renard intitulé : « Bourbonne, son nom, ses origines, ses antiquités gallo-romaines, » etc., dans les *Mémoires de la Société archéologique de Langres* (t. II, p. 332). Je citerai souvent l'intéressant mémoire du docteur Renard.

Des noms analogues au premier de ceux qui paraissent ici se rencontrent sur trois inscriptions de Langres, capitale de la région à laquelle appartient Bourbonne-les-Bains (1).

(1) Les voici, non pas d'après Gruter, qui d'ailleurs n'en donne que deux (v. pp. 958, n° 5, et 1045, n° 10), mais, les deux premières, d'après l'ouvrage de Luquet cité plus bas et dont les transcriptions paraissent préférables à celles de Gruter, et la troisième d'après le *Catalogue du musée de Langres* de 1873.

1

ECISSAE · LIB
VXORI · ET L
VITALIS · FAC
IENDVM · CV
RAVIT

2

VITALI COMO
ET AVI... CERVÆ
ARIÆ

3

AORI VITAL · S
ENDVM · CVRA ·

Ce fragment a été trouvé dans le rempart (v. p. 11, n° 27 du *Cat. du musée de Langres*). Proviendrait-il de l'inscription rapportée ici sous le n° 1 ?

Je ne donne pas comme certainement exacts ces textes, que je ne mentionne qu'en raison de la présence du nom *Vitalis*, lequel s'y trouvait positivement puisqu'on le voit dans les deux copies de Luquet, aussi bien que dans celles adoptées par Gruter. J'aurai parfois occasion de renvoyer aux *Antiquités de Langres* de J.-F.-O. Luquet, architecte. Cet ouvrage, publié à Langres en 1838 (1 vol. in-8), fournit de précieuses informations sur les antiquités de cette ville ainsi que plusieurs transcriptions de monuments épigraphiques, malheureusement presque tous perdus et qu'il

N° 2.

BORVONI
ET DAMO
NAE
.XTILIA
.XTI FIL
MED.

(*Borvoni et Damonæ, Sextilia Sexti filia, medici.*)

On lit cette inscription sur le dé d'un autel de grès, tronqué à la base, de la même forme mais plus grand que le précédent. Hauteur 56 cent., largeur au chapiteau 36 cent. 1/2. Les lettres, de bonne forme, ont 3 cent. 1/2 de hauteur.

Au commencement des lignes 4 et 5 il y a une cassure.

On peut voir dans le mémoire, cité plus haut, de M. le docteur Renard (pl. XLI, n° 5), la figure de cet autel, qui a été trouvé le 24 décembre 1874, dans la vase du puisard romain. L'abréviation MED, qui me paraît incontestable, et qui d'ailleurs se lit sur la planche du savant docteur, a été omise par mégarde dans son texte (v. page 332). Nous retrouverons le médecin Sextus (1); en outre je note ce nom, ou des dérivés de ce nom, sur des monuments épigraphiques trouvés à Langres (2). Sans attacher à ce rapprochement plus d'importance qu'il n'en mérite, ne peut-on en inférer que le médecin *Sextus* de notre *ex-voto* était *Lingon*, bien que son nom ne soit pas suivi de l'ethnique *lingo* ou *lingonus* que nous allons rencontrer sur trois ou peut-être quatre de nos inscriptions de Bourbonne (3)?

n'a connus lui-même que par d'anciennes copies manuscrites. On lira les deux inscriptions que je viens de citer, aux pages 57 et 71 de cet ouvrage. Par une singulière inadvertance, Luquet a omis le nom de *Vitalis* dans sa très hasardeuse traduction du texte de la première de ces inscriptions : « Ætilius eut soin de faire élever ce monument à Æcissa Liberta, son épouse. » Il ajoute : « Nous nous croyons fondé à voir Ætilius dans ETL, dont les deux dernières lettres sont confondues, ce que nous n'avons pas pu rendre dans la copie. »

(1) Voyez plus loin, n° 11 du § 1 de la deuxième partie.

(2) Luquet, *Antiquités de Langres*, voyez p. 51 et 218.

(3) Voyez le n° 3 du présent paragraphe, les n°s 8 et 10 de l'essai de catalogue des inscriptions relatives à Borvo et à Damona, enfin le n° 7 de ce catalogue qui commence le § 1 de la deuxième partie de ce travail, si l'on adopte notre interprétation des lettres qui terminent la quatrième ligne de ce texte et de celles qui en commencent la cinquième.

N° 3.

DEO BORVO
ET DAMONE
VERREA VERI
NA LINGO

(*Deo Borroni et Damonæ, Verrea Verina, Lingo*, ou *Lingona.*)

Cette inscription est gravée sur un autel de grès, lequel répond certainement à la description sommaire que M. le docteur Renard fait, p. 333, d'un autel trouvé le même jour et au même endroit que notre n° 2. M. le docteur Renard n'a lu, dit-il, « bien distinctement que DEO BORVONI et DAMONÆ sur deux lignes ». Il ajoute que la première ligne occupe le couronnement de l'autel et qu'à la fin de la quatrième « le mot *LING* est assez lisible ». Ce mot est certain, et il est exact aussi que la première ligne occupe le couronnement de cet autel. Quant à ma lecture de la troisième ligne, je la propose comme à peu près certaine. J'ai longtemps hésité avant de m'y arrêter; mais la vue d'une photographie prise à Bourbonne avant l'entrée de cet autel à la Bibliothèque nationale et alors que le grès avait moins souffert (1) me persuade que je suis dans le vrai. Je n'ai de doutes que sur un point. Après l'A de VERREA, surtout sur la photographie citée, on croit distinguer une lettre, peut-être un I; mais sur la pierre, il me semble reconnaître une ligne fortuite, un accident. Cet autel, tronqué à la base, a 45 cent. de hauteur. La formule *votire* devait être gravée sur la partie détruite.

N° 4.

BORVON
IIT · DAMO
FROT · L · V · S · F ·

(*Borroni et Damonæ, Fronto libenter votum solvens fecit.*)

On lit cette inscription, à laquelle rien ne manque, sur le dé d'un autel de grès, tronqué à la base, comme nos n°s 2 et 3. Hauteur 47 cent., largeur 26 cent.

M. le docteur Renard nous apprend que cet autel a été trouvé

(1) Dans certains cas on lit mieux sur une photographie que sur l'original; cependant, bien entendu, rien ne dispense de recourir aux originaux quand la chose est possible.

le 23 janvier 1875 dans la tranchée ouverte à travers le jardin des Bains pour la conduite des eaux affectées au service de l'hôpital militaire. Nous ne donnons ici le fac-similé que de l'inscription elle-même ; on peut voir pl. XLV, n° 3, du mémoire de M. Renard la reproduction de cet autel qu'il mentionne rapidement dans son texte (v. p. 334).

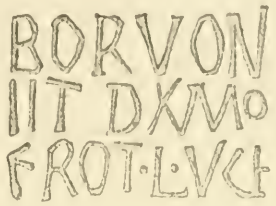

L'inscription de Fronto, dont tous les caractères sont restés lisibles, malgré la mauvaise qualité de la pierre, est fort intéressante au point de vue paléographique ; elle a un aspect particulier, provincial, que ses voisines de la même provenance n'offrent pas à ce degré. Indépendamment de la forme singulière de certaines lettres et surtout de l'A, seule, elle nous montre l'E de la conjonction ET figuré par deux II, « forme fort antique employée par archaïsme à Rome dans les temps moyens, par tradition dans les provinces. » C'est M. de Longpérier qui s'exprime ainsi dans un mémoire spécial sur cet E archaïque, répondant à M. Mommsen, qui avait déclaré que le caractère II ne se rencontrait jamais dans les légendes des monnaies, ni dans d'autres inscriptions publiques (1). Malheureusement la présence du caractère II ne peut suffire à fixer la date des monuments sur lesquels on le rencontre. En effet, le savant français, dans un mémoire postérieur sur un sujet analogue, fait observer que si l'on trouve la forme II sur des monnaies gauloises contemporaines de Jules César, on la voit aussi sur des monuments beaucoup moins anciens. M. de Longpérier cite notamment une inscription d'Aurélien, trouvée près de Moulins, qui date de l'an 275, sur laquelle on la lit cinq fois (2). Ce n'est pas tout ; on peut dire aussi que les deux for-

(1) *Note sur la forme de la lettre E dans les légendes de quelques médailles gauloises.* (Cf. *Revue numismatique*, année 1856, 2e série, t. I, p. 75.)

(2) *Note sur la forme de la lettre E dans les légendes de quelques médailles gauloises.* (Cf. *Revue numismatique*, année 1860, 2e série, t. V, p. 187.)

mes coexistèrent, et même qu'on les employait indifféremment, puisque nous les rencontrons alternant sur des monuments contemporains, par exemple sur des vases se faisant pendant, et bien plus, dans une même inscription. M. de Longpérier (premier des mémoires cités) mentionne la forme H dans le nom du consécrateur de l'une des coupes d'argent découvertes au Villeret, près Berthouville (arrondissement de Bernay, Eure); j'ajouterai que sur le pendant de cette coupe on trouve la forme E, employée dans le même nom de consécrateur (1). Quant à la présence des deux formes dans une même inscription, j'en citerai un exemple emprunté à un monument mentionné dans le mémoire sur les formes de la lettre E déjà cité (2). C'est la dédicace d'un vase de terre noire, trouvé

(1) « Catalogue général des camées et autres monuments exposés dans le Cabinet des médailles, par M. Chabouillet. Paris, 1858. » (Voyez *Monuments d'argent trouvés en* 1830 *à Bernay*, p. 450 et 451, nos 2826 et 2827.)

En attendant qu'il me soit possible de publier la seconde édition de ce catalogue, je saisis cette occasion de donner le texte rectifié de ces inscriptions. En 1858, j'avais suivi M. Ch. Lenormant, alors conservateur du département des médailles, qui, comme nous l'apprend son ami Auguste Le Prévost (*Mémoire sur la collection de vases antiques trouvés en mars* 1830 *à Berthouville, arrondissement de Bernay*; Caen, 1832; voyez p. 26), lisait le nom de notre testateur DOCTRIGIS sur les deux vases, tandis que Le Prévost lui-même lisait sur l'un des vases, DOCIRIS, et sur l'autre DOCIRIGIS. Aujourd'hui je crois pouvoir dire qu'il y a sur les deux vases DOCIRIGIS. Cette leçon est d'ailleurs plus probable que les autres, puisque nous connaissons l'existence des noms propres DOCIRIX et TOGIRIX (lesquels ne sont sans doute que des formes d'un même nom) par la numismatique pour DOCIRIX et TOGIRIX, et par l'épigraphie pour TOGIRIX. En effet, dans sa *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque royale*, Duchalais décrit des monnaies à la légende Q · DOCI (Docirix ou Dogirix) et d'autres à la légende TOGIRIX (nos 565-567 et nos 568-570), tandis que M. Th. Mommsen, après Orelli (no 347), a fait connaître un Togirix qui, sur une inscription d'Yverdon, s'acquitte d'un vœu fait à trois divinités, Mercure, Apollon et Minerve (*Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, 1854, t. X, p. 24, no 139).

Voici les inscriptions rectifiées de nos patères. Sur l'une on lit au pointillé : DEO MERC CAN DECIR LVPERCVS EX TEST PLAC DOCIRIGIS; suit une indication pondérale; sur l'autre on lit, toujours au pointillé, la même inscription, sauf que le nom de l'exécuteur testamentaire est écrit DIICIR. L'indication pondérale me paraît être la même que sur le premier vase. A ce sujet, j'aurais encore des additions et des rectifications à faire à ma première description; il faudrait rapprocher ces marques pondérales et celles de deux autres vases de la même découverte, mes nos 2828 et 2826, de marques qui ont été notées sur d'autres objets d'argent, et discuter les observations qu'elles ont suggérées à divers érudits, notamment Charles Lenormant et MM. Mommsen, Deloye et Aurès; mais je ne puis allonger démesurément cette note; ce sera pour la seconde édition de mon catalogue.

(2) Voyez p. 81.

à Meaux, dont M. de Longpérier a publié ailleurs le fac-similé (1). Cette légende, dont le cynisme fait penser à des inepties analogues qui déshonorent nos murailles, est ainsi conçue : HGO QVI LEGO PEDICOR.

On le voit, la présence de la forme H pour E ne suffirait pas à indiquer avec précision la date des inscriptions où on la rencontre. C'est la physionomie générale des caractères, c'est le contexte de ces monuments qui permettent parfois d'en déterminer, non pas la date, mais approximativement l'époque. En ce qui concerne l'inscription de Fronto, on peut dire qu'elle ne paraît pas devoir remonter plus haut que la fin du Ier ou le commencement du IIe siècle de notre ère. Les lecteurs auront d'ailleurs la facilité de se faire une opinion à ce sujet, le monument étant désormais à leur disposition dans un établissement public de la capitale.

J'ai cru pouvoir reconnaître une F dans la dernière lettre de notre inscription, bien qu'elle diffère de l'F qui commence le mot Fronto à la même ligne. Cette forme de l'F, due à une recherche d'archaïsme analogue à celle que nous venons de rappeler à propos de la lettre E, est peut-être particulière au pays des Lingons, et en tous cas doit être plus rare que celle dont M. de Longpérier rapporte maints exemples dans l'un des mémoires cités plus haut (2). Quant à cette formule elle-même, je rassurerai ceux qui hésiteraient à l'admettre ici, où elle paraît écrite en caractères liés avec une S et une F de formes rares, en leur apprenant que M. Léon Renier la lit comme on vient de la voir.

N° 5.

DAMONAE AVG
CLAVDIA · MOSSIA · ET · C · IVL
SVPERSTES FIL
L · D · EX · D · D · V · S L M

(1) J'emprunte le texte complet de cette inscription à un travail de M. de Longpérier intitulé : *Note sur un vase gaulois de la collection du Louvre*, qui a été publié dans le t. XIX, année 1852, du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*.

(2) Dans ce mémoire, cité plus haut, p. 23, note 2, l'auteur expose ce qu'il nomme le «système vertical» et s'occupe de la forme I' pour la lettre F. En ce qui concerne la rareté que je suppose à la forme donnée ici à la seconde F de la dernière ligne de notre inscription, je ferai observer que dans un article récent sur l'*Alphabet*, où M. F. Lenormant donne plusieurs variantes de la lettre F, on voit celle-ci I', mais non celle qui termine l'inscription de Fronton (*Dict. antiq. gr. et rom.* publié par M. Saglio. V. p. 215 et 216 du t. I.)

(*Damonæ Augustæ, Claudia Mossia et C. Julius Superstes filius, loco dato ex decurionum decreto votum solverunt libentes merito.*)

Cette inscription est gravée sur une table de bronze de 25 cent. de hauteur, de 66 cent. de largeur et de 3 millimètres d'épaisseur.

A l'une des extrémités de cette table, dans le sens de la hauteur, on remarque une sorte de rebord de 3 centimètres de hauteur, qui permet de supposer qu'elle faisait partie intégrante de quelque monument votif. A ce sujet, voyez plus loin, dans le paragraphe 2 de cette deuxième partie, sous la rubrique *Antiquités diverses*, n° 24. Une déchirure a enlevé la fin de la dernière syllabe du mot DAMONAE et altéré le mot MOSSIA, lesquels n'en sont pas moins d'une lecture certaine.

Les caractères de cette inscription, gravés profondément, sont de bon style et de grande dimension; ils varient symétriquement entre 3 et 4 centimètres de hauteur. Elle est reproduite ici pour la première fois (V. n° 8 de la planche III); cependant elle n'est pas inédite : j'ai eu l'occasion de la citer incidemment en note dans un Rapport publié dans la *Revue des Sociétés savantes des départements* (1). J'ignore la date précise de la découverte, qui doit remonter à l'année 1875.

N° 6.

DEO BORVONI
ET DAMON
MATVRIA · RVS
TICA
V · S · L · M ·

(*Deo Borvoni et Damonæ, Maturia Rustica votum solvit libens merito.*)

Publiée ici pour la première fois, cette inscription est gravée sur un autel de grande oolithe, de forme ronde, surmonté d'un entablement également de forme ronde. Hauteur totale, 50 cent.; diamètre, 35 cent.; hauteur du fût, 37 cent.

Cet autel a été trouvé en janvier 1878, à Bourbonne-les-Bains, par M. Préchey, garde-mines; on l'a envoyé peu de temps après au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, conformément à la décision ministérielle mentionnée plus haut (2). Les

(1) V. 6e série, t. V; publié en 1877, p. 413.
(2) V. note de la lettre à M. Perrot.

caractères, assez régulièrement tracés, ont été rongés par les eaux, mais sont restés lisibles.

§ 2. — *Antiquités diverses trouvées à Bourbonne-les-Bains, aujourd'hui au Cabinet des médailles et antiques.*

N° 1. — Pierre gravée. Trophée entre un aigle et une corne d'abondance près de laquelle on distingue un épi. Cornaline. Haut. 8 millimètres, largeur 10 millimètres. Gravé sous le n° 3, pl. III.

On trouve des sujets non pas semblables, mais analogues, sur des pierres gravées de petite dimension comme celle-ci. Ce sont des fantaisies de possesseurs. La composition du *cachet* que nous venons de décrire peut avoir trait à l'abondance qui naît de la victoire. Voyez au Cabinet des médailles et antiques les intailles décrites sous les n°s 1977, 1978, 1979, 2125, 2126, 2133 et 2134, dans le *Catalogue des camées*, etc., publié en 1858 par celui qui écrit ces lignes.

N°s 2, 3, 4.

Buste de bronze et peut-être débris d'une statue de Damona.

N° 2. — Buste de Damona avec une abondante chevelure qui couronne son front et forme un nœud sur le chignon. Ce bronze, très zincifère, est creux. Le métal a été cruellement rongé par les eaux minérales. Les yeux et la bouche sont particulièrement altérés et font paraître la déesse laide ; cependant le nez a conservé une certaine pureté de lignes et l'on voit que l'artiste l'avait faite belle. Hauteur 35 cent., largeur 25 cent. Ce buste pourrait provenir d'une statue. (Gravé sous le n° 1, pl. III.)

N°s 3 et 4. — Fragments du même métal que le n° 2. Ce sont sans doute des vestiges de ce buste ou de cette statue que nous croyons pouvoir attribuer à Damona. Cette divinité était représentée vêtue d'une robe à grands plis. Hauteur du plus grand des deux fragments, 254 mill.; largeur, 290 mill. Hauteur du second, 20 cent.; largeur, 13 cent.

Le buste dont nous venons de parler est certainement celui qui est mentionné en ces termes par M. le docteur Renard, dans une rapide énumération de découvertes que l'on venait de faire, au moment où il écrivait, dans le sol de la place des Bains, pour la continuation des aqueducs et la construction de la chambre des pompes :

« Le 19 mai suivant (1875), un buste de femme, en bronze doré, creux, de grandeur à peu près naturelle, très fruste et corrodé (1). »

Il faut remercier le docteur de nous avoir parlé de cette dorure ; sans son indication, on ne soupçonnerait plus que ce buste ait été doré ; averti, on y remarque encore des vestiges de dorure presque imperceptibles. Ce détail pourrait venir à l'appui de l'hypothèse émise plus haut, selon laquelle ce buste aurait appartenu à une statue de Damona, la déesse tutélaire des eaux thermales.

Dans des notes conservées à la bibliothèque de l'École des mines, on voit que l'ingénieur qui assista à la découverte de ce buste a eu comme nous la pensée qu'il devait représenter Damona. Il indique d'ailleurs le lieu de la découverte avec une grande précision : « Ce buste, dit-il, était dans une sorte de niche en briques, au-dessus de l'angle nord-est de la grande piscine romaine.... Je crois bien, ajoute-t-il, qu'il représente la déesse Damona et que le buste de Borvo est en pendant de l'autre côté de la piscine, point que nous n'avons pas eu l'occasion de fouiller (2). »

Il est regrettable que les dimensions de la niche ne soient pas indiquées dans ce passage, et encore plus qu'on n'ait pas fouillé l'endroit où était probablement, en effet, le buste ou la statue de Borvo.

Ceci me conduit à rappeler que M. Dugas de Beaulieu (*Mémoire sur les antiquités de Bourbonne*) parle de deux statues, en marbre blanc et de grandeur naturelle, découvertes dans l'enceinte du château, lesquelles représenteraient *Borvo* et *Damona*. Selon cet archéologue, « l'une, celle de Borvo, représentait le dieu sous les traits d'un jeune homme à cheveux courts et bouclés ; l'autre, celle de Damona, sous ceux d'une femme, au front ceint d'une couronne d'olivier, et dont les cheveux tressés retombaient sur les épaules. »

Or M. le docteur Athanase Renard, que nous avons si souvent cité et qui sait l'histoire des antiquités de Bourbonne mieux que personne, se montre fort sceptique à ce sujet : « Quant au dieu Borvo et à la déesse Damona, dont on aurait trouvé au château les statues de *grandeur naturelle* en *marbre blanc*, il n'y a de cette découverte aucune preuve bien acquise. Si ces statues, qui sont données comme

(1) Mémoire cité, p. 333.

(2) Je dois à la parfaite obligeance de M. Daubrée, directeur de l'École des mines, d'avoir pu consulter un dossier contenant des notes sur des découvertes d'antiquités faites à Bourbonne-les-Bains, ainsi que des photographies parfaitement exécutées d'après ces monuments au moment même. J'espère que le savant académicien voudra bien agréer les sincères remerciements que je lui offre ici.

si remarquables, avaient été trouvées en effet, comment supposer qu'elles n'auraient pas été conservées (1) ? »

Si je partage les doutes du docteur, ce n'est pas seulement parce que les statues n'ont pas été conservées : on ferait une longue et triste liste des monuments remarquables qui n'ont été découverts que pour disparaître de nouveau ; mais j'ai d'autres motifs que ceux allégués par mon savant devancier.

Suivant M. Dugas de Beaulieu, « le docteur Gauthier (*sic*, pour *l'ingénieur Gautier*), qui a signalé le premier cette découverte, mentionne aussi comme ayant été trouvés au même lieu, un bout d'aile d'un aigle et la partie inférieure d'un bas-relief représentant un homme nu de la ceinture aux pieds et de grandeur naturelle (2). » Or l'ingénieur H. Gautier parle bien de ce bout d'aile et de ce tronçon déjà perdus de son temps, c'est-à-dire il y a plus d'un siècle, mais, si je n'ai pas trop rapidement parcouru son opuscule, il ne dit mot des deux statues de marbre de Borvo et de Damona (3). M. de Beaulieu aura confondu cet ingénieur avec un médecin, le docteur Chevalier, dont il cite également un écrit relatif à Bourbonne. En effet, ce dernier dit « qu'en creusant un puits dans l'enceinte du château on tira des décombres deux statues de marbre blanc un peu mutilées, que l'on a soupçonnées être celles de ces divinités (4). » Ces divinités n'étaient autres selon lui que Damona et Orvo, c'est-à-dire Borvo, car c'est sous la forme Orvo que le docteur Chevalier désigne encore Borvo (5) dans son livre, dont je n'ai rien à dire au point de vue des vertus des eaux de Bourbonne, mais que l'on jugera au point de vue archéologique lorsque j'aurai dit que l'auteur y raconte gravement un petit roman sur le *Iatinius* ou *Latinius* de notre inscription n° 7 qui va suivre : il en fait, de son autorité privée, un patrice qui aurait élevé le temple d'Orvo et de Damona, et c'est à ce personnage qu'il fait remonter l'origine du nom de l'un des bains de Bourbonne, le *bain Patrice*.

(1) Docteur Renard, mémoire cité, p. 319.

(2) Dugas de Beaulieu, *Mémoire sur les antiquités de Bourbonne-les-Bains*, lu en 1859 à la Société des antiquaires de France, publié à part en 1860 et en 1862 dans le tome XXV de la 3e série du recueil de cette compagnie (V. p. 64-65).

(3) *Dissertation sur les eaux minérales de Bourbonne-les-Bains*, par le sieur H. Gautier, architecte-ingénieur et inspecteur des grands chemins, ponts et chaussées du Roy, un vol. in 8, 1716. (V. p. 10.)

(4) *Mém. et observations sur les eaux de Bourbonne*, par M. le docteur Chevalier, 1772. (V. p. 212.)

(5) Sur cette ancienne leçon de l'inscr. n° 7, v. Berger de Xivrey, p. 52 de sa *Lettre de Hase sur une inscription de Bourbonne*, citée plus loin.

Un mot encore ; puisque j'ai pris la peine de parcourir le livre du sieur H. Gautier, je dois dire qu'au frontispice il nous montre ce qu'il nomme « un gros blot (figure 2 dans la planche) sur lequel étoit gravée une inscription telle que j'ai dessinée, sans que j'aye aperçu aucun point sensible entre toutes ses lettres. »

Cet ingénieur avait eu le soin de faire conserver cette pierre, trouvée en cherchant, dans les débris de la tour du château, des matériaux pour un ouvrage dont il était chargé. Qu'est-elle devenue ? J'en transcris l'inscription sans en essayer la restitution :

D LVGVDECAFIEC M
NIVGGRATEOCR
AECINOFILIMPOR

Évidemment le bon ingénieur n'a pu déchiffrer cette inscription, qu'un de ses successeurs aura employée pour un autre ouvrage ; aussi n'est-il pas probable qu'on la voie jamais reparaître ; n'importe, je crois plus à son existence qu'à celle des statues du docteur Chevalier citées par M. Dugas de Beaulieu.

N° 5. — Tête de génie enfant, les cheveux liés sur le devant de la tête par le crobyle. Marbre blanc. Hauteur 21 cent.

Ce doit être la tête dont parle M. Renard comme ayant été trouvée le 18 mars 1875. Le savant docteur fait remarquer que « les sections droites de la partie postérieure et supérieure de cette tête ne permettent pas de douter qu'elle n'eût servi de cariatide. » M. Renard fait encore observer que cette tête est bien conservée (1), « à part deux petites mutilations. » Ces mutilations sont, l'une au nez, l'autre au menton.

Il s'agit évidemment de la tête figurée sous le n° 2 de notre planche III.

C'était sans doute un génie secondaire des eaux, peut-être le génie de Borvo, car ce ne peut être Borvo lui-même. La note déjà citée sur les fouilles de Bourbonne-les-Bains, conservée à la bibliothèque de l'École des mines, confirme l'hypothèse du docteur sur la destination de ce buste ainsi que notre identification ; il y est dit que cette tête était en *applique* dans une des petites salles des piscines riches.

N°s 6 et 7. — Deux figurines d'applique en bronze, qui semblent avoir été destinées à se faire pendant.

(1) Mémoire cité, p. 333.

M. le docteur Renard les a fait graver, mais réduites, sur la planche 43 de son mémoire et les mentionne brièvement, page 332 : « Deux statuettes d'applique en bronze, d'un très beau modèle. »

En voici les descriptions plus détaillées.

N° 6 : Personnage jeune, nu, sauf une chlamyde jetée sur les épaules, dans une attitude forcée ; il semble vouloir s'élever vers un but inconnu en s'aidant d'un tronc d'arbre desséché, assez mince et irrégulier. Le bras gauche est brisé. Ce personnage porte un anneau à chaque jambe au-dessous du mollet. La partie postérieure de cette figure est plate. Hauteur 10 cent.

N° 7 : Autre personnage, vêtu comme le précédent, dont il diffère par l'expression de ses traits, qui expriment une vive douleur, tandis que l'autre paraît calme ; il a l'air d'être attaché à un arbre semblable à celui dont il vient d'être parlé, et cependant on ne distingue pas de liens ; sa jambe droite est repliée d'une manière forcée. Hauteur 14 cent.

S'agit-il de cubistes faisant des exercices de souplesse et de force ?

N° 8. — Avant-bras droit de femme, tenant du pouce et de l'index soit un petit globe, soit un fruit rond. Bronze ; longueur 45 mill.

Ce pourrait être un fragment d'une statuette de Vénus tenant la pomme ; mais, bien qu'il y ait des traces de cassure vers le coude, je croirais plutôt que nous avons ici l'*ex-voto* d'une baigneuse qui aurait recouvré l'usage du bras et de la main, grâce aux vertus des eaux de Bourbonne. Les deux objets qui vont suivre et que je considère comme des *ex-voto* pourraient confirmer cette hypothèse.

M. le docteur Renard, qui a reproduit cet avant-bras, mais fort réduit, sur la planche 43 de son mémoire, nous apprend simplement qu'on l'a trouvé dans la vase du puisard romain (v. p. 332). On le voit, grandeur d'original, sous le n° 2 de notre planche IV.

N° 9. — Doigt (index) et partie de l'avant-bras droit d'une femme. Cassure au poignet. Bronze ; longueur 32 mill. (V. au n° précédent.)

Ce doigt est reproduit, fort réduit, sur la planche du mémoire de M. le docteur Renard, qui le mentionne p. 332. Gravé, grandeur d'original, sur notre planche IV, n° 3.

N° 10. — Les deux pieds de devant d'un cheval, en un seul morceau de bronze. Cassure au cou-de-pied. Cet objet, à plat, mesure 25 mill. Reproduit planche 42 du mémoire de M. le docteur Renard, qui le mentionne p. 332. Gravé, grandeur d'original, sous le n° 7 de notre planche III. (V. aux n°s 8 et 9.)

N° 11. — Tête et partie du corps d'un dragon, avec crête, la

gueule ouverte et laissant voir une double rangée de dents. Cassure comme aux n°s 8, 9, 10 et 12. Ces cassures ne seraient-elles pas voulues. Bronze ; longueur 72 mill.

Le docteur Renard mentionne cette tête de dragon et celle qui suit, p. 332 de son mémoire. Il les reproduit sur sa planche 43. Celle-ci est gravée, grandeur d'original, sur notre planche IV, n° 4.

N° 12. — Autre tête de dragon. La cassure laisse à peine voir le corps du dragon. Longueur 60 mill. (V. au n° précédent, et plus bas bas le commentaire du pilastre n° 24.)

N° 13. — Anneau de bronze, avec trois chatons carrés, gravés en creux. Sur le chaton du milieu, buste viril et oiseau ; sur les deux autres, ornements en croix de Saint-André. Travail et style de l'époque mérovingienne.

Sur la planche 43 du mémoire de M. le docteur Renard on reconnaît cet anneau, bien qu'il y soit fort réduit. Le docteur le mentionne p. 332, ainsi que le suivant. Nous l'avons fait graver, grandeur d'original, avec le détail de ses trois chatons, sous les n°s 4, 5 et 6 de notre planche III.

N° 14. — Autre anneau de bronze, à chaton rond, gravé en creux. Malgré les ravages de l'oxydation, on distingue une tête barbare de profil. Le docteur Renard a fait graver cet anneau, fort réduit, sur sa planche 43. (V. n° précédent.)

N°s 15 et 16. — Deux fibules de bronze, privées de l'ardillon. Longueur 48 et 33 mill. Mentionnées p. 332 et gravées, très réduites, sur la planche 43 du mémoire de M. le docteur Renard.

N°s 17 et 18. — Boucles sans ardillon. Bronze ; longueur 4 et 3 centimètres.

N° 19. — Épingle à cheveux. Bronze; longueur 85 mill. Figurée, fort réduite, sur la planche 43 du docteur Renard, qui la mentionne p. 332. Reproduite, grandeur d'original, sur notre planche IV, n° 5.

N° 20. — Cassolette en bronze. Diamètre 16 mill. Mentionnée par M. le docteur Renard dans son mémoire, p. 332, et gravée sur sa planche 43.

N° 21. — Une rouelle à quatre rais. Bronze ; diamètre 3 cent. Sept rouelles ou anneaux moindres et de diverses grandeurs.

N° 22. — Balances en bronze, avec débris des chaînes, le tout en très mauvais état de conservation. Longueur du fléau, 40 cent.

N° 23. — Douze pendants de collier en ambre, dont sept percés d'un trou.

N° 24. — Pilastre de bronze. Hauteur 40 cent.; largeur du fût, 5 cent.; à la base, 9 cent.

M. le docteur Renard (p. 332), après avoir mentionné les figurines d'applique décrites plus haut (nos 5 et 6), nous apprend qu'on trouva en même temps « des fragments supposés d'un cadre auquel elles pouvaient se rapporter ». Notre pilastre faisait sans doute partie de ces fragments signalés en bloc par M. le docteur Renard et que je retrouve dans le lot donné par l'État au département des Médailles et Antiques. Le *cadre* ou l'encadrement auquel fait allusion M. Renard complétait-il la plaque votive de bronze de Claudia Mossia et de C. Julius Superstes son fils, décrite plus haut sous le n° 5 de nos inscriptions, et qui fut découverte après la publication du mémoire du savant docteur? Je serais tenté de le supposer, surtout en rapprochant cette indication de la note manuscrite conservée dans la bibliothèque de l'École des mines, où il est parlé de quelques morceaux de bronze, trouvés en 1873, parmi lesquels il en est auxquels on donne le nom de volutes.

Le rédacteur de cette note pensait, comme M. le docteur Renard, que les deux statuettes d'applique et les fragments de bronze provenaient d'un même objet; il ajoutait que c'était peut-être un vestige de l'encadrement de la table de bronze, l'*ex-voto* de Claudia Mossia, notre n° 5. Le cadre de cette plaque de bronze devait être assez compliqué comme moulures, ajoute l'auteur de la note; et les têtes de dragon de bronze en faisaient peut-être également partie. Je me contente de mentionner ces hypothèses, qui empruntent une certaine valeur à ce fait que ces objets ont été trouvés en même temps et au même endroit.

Quoi qu'il en soit, on conservera dans le Cabinet des antiques ces fragments de bronze, débris de meubles? soit plats et droits, soit courbes.

Nos 25, 26, 27. — Je mentionnerai encore trois clous de bronze, dont deux sont figurés sur notre planche IV, nos 6 et 7.

N° 28. — Sous ce numéro je comprends divers fragments de tuyaux et objets divers servant à l'exploitation des eaux, qui pourront servir aux savants qui étudient le matériel des établissements thermaux de la Gaule à l'époque romaine.

N° 29. — Un fragment de conduit en terre cuite, dit *boisseau*, entier.

N° 30. — Trois fragments de murailles avec revêtements coloriés.

N° 31. — Un grand nombre de médailles gauloises et romaines en argent, bronze et potin, au milieu desquelles on remarquait quatre *aurei*, dont trois du haut-empire et un d'Honorius.

A l'exception d'une monnaie gauloise et de quelques pièces de la

colonie de Nîmes, que l'on a cru devoir réserver pour le Cabinet des médailles et antiques, et dont on parlera tout à l'heure, ces monnaies, qui auraient fait double emploi dans la collection numismatique de l'État, ont été offertes, avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique, par la Bibliothèque nationale, à la ville de Bourbonne-les-Bains, qui les a acceptées.

Il est à peine besoin d'ajouter que, sauf les *aurei*, ces pièces rongées par les eaux sont de mauvaise conservation. Cependant elles ne seront pas sans intérêt à Bourbonne où on les a trouvées. Non seulement ce sera le noyau d'une collection que l'avenir pourra grossir et améliorer, mais les numismatistes, les chimistes et les minéralogistes y trouveront matière à de curieuses observations (1).

La monnaie gauloise réservée pour le Cabinet des médailles n'est guère mieux conservée que la plupart de celles qui ont été trouvées en même temps à Bourbonne, mais elle présente une particularité inobservée jusqu'ici, à ce que je crois, dans la série à laquelle elle appartient, celle du chef *Germanus*. Cette pièce est en argent, ou du moins en billon, tandis que toutes les autres connues sont en bronze. On y voit d'un côté une tête imberbe, nue, tournée vers la droite. Au revers, où paraît un taureau, on lit : GERMANVS INDVTILLI · F.

Il a été parlé plus haut du mémoire dans lequel M. de Longpérier a proposé la leçon qu'on vient de lire pour ces pièces (2). Jadis on lisait sur ces monnaies soit *indutillii*, soit *indutilli l*, légendes que l'on traduisait par *Indutilli libertus*, c'est-à-dire par une hypothèse inadmissible. Le revers de notre pièce est trop mal conservé pour qu'on puisse lui demander une preuve nouvelle de la lecture du savant académicien ; je saisis cependant cette occasion de la mentionner, parce que j'y lis aussi *Germanus Indutilli f(ilius)* et que j'y vois un nouvel argument en faveur de ce qui a été dit plus haut au sujet de la forme particulière de la lettre F sur notre inscription n° 4.

En ce qui concerne les spécimens de la monnaie de Nîmes conservés au Cabinet des médailles, ce qui en fait l'intérêt, malgré leur mauvaise conservation, c'est qu'ils offrent une particularité bien connue, mais dont on ne possédait pas d'exemples à la Bibliothèque nationale. Ils sont coupés en deux pour servir de pièces divisionnaires.

(1) M. le docteur Renard a mentionné ces quatre pièces d'or dans son mémoire déjà cité, p. 332. Le même savant a donné encore quelques détails sur les découvertes de médailles à Bourbonne-les-Bains, à la page 317 dudit mémoire.

(2) Commentaire du n° 4 de nos inscriptions ; il s'agissait de la note sur la forme de la lettre F.

§ 3. — *Inscriptions diverses.*

A. — Deux fragments de marbre blanc qui laissent voir les vestiges de cinq lignes d'une belle inscription monumentale :

H
NV
NV
SIB
A' · PE

A la première ligne, il est à peu près certain qu'une N précédait la lettre H, qui est entière. Les lettres de la troisième ligne sont coupées par la cassure qui partage en deux cette inscription. Les caractères, parfaitement gravés et de bonne époque, ce qu'indiquerait indépendamment de leur beauté le signe orthographique placé après l'A de la dernière ligne, ne sont pas égaux en dimension. Les premiers ont 11 centimètres de hauteur; les autres descendent jusqu'à 8 centimètres 1/2. Réunis, ces deux fragments ont 79 centimètres de hauteur sur 25 de largeur. Les plaques de marbre ont 3 centimètres d'épaisseur.

Les deux premières lignes font penser à la formule *in honorem numinis* ou *numinum;* mais dans l'incertitude où l'on est à l'égard de la largeur de ces plaques de marbre alors qu'elles étaient entières, je ne propose pas de la supposer. Je m'abstiens également d'essayer soit la restitution de la seconde abréviation NV, soit celle des quatrième et cinquième lignes, et me contenterai d'avertir que la lettre A de la cinquième ligne, qui est marquée d'un signe orthographique, est en outre séparée par un point très distinct des lettres PE.

B. — Sur un bloc, à peu près carré, de marbre blanc, on lit :

RVFINV
VIENNEN
SI

On peut sans témérité supposer qu'on doit lire ici *Rufinus Viennensis;* mais il faut avertir qu'il ne semble pas que la lettre finale

du mot RVFINVS ait jamais été gravée sur ce marbre, attendu que sa place est restée vide. A la seconde ligne, le dernier E est lié à la seconde N; la troisième N est à moitié emportée par une cassure qui ne laisse paraître au milieu de la troisième ligne que le haut des lettres SI et a détruit l'S finale.

C. — Fragment d'un tuyau de plomb destiné à conduire les eaux ; on y lit en relief, entre deux fleurons :

COCILLVS · F

Les caractères gravés sur ce tuyau ont 3 centimètres de hauteur. Le tuyau lui-même est long de 38 centimètres.

Le plombier Cocillus était sans doute de la même famille que la *Cocilla* de notre inscription n° 7 (voyez le commentaire de ce numéro, § 1 de la 2e partie de ce travail).

D. — Fragment portant la même inscription que la lettre n° C, mais de mauvaise conservation.

E. — Autre fragment de tuyau de plomb.

D · NIVALIVS·AGEDINVSF

Longueur 45 cent. On y lit en relief, en beaux caractères de 35 mill. de haut, la signature du plombier terminée par l'abréviation F pour *fecit*. Au commencement de cette inscription, on remarquera le signe ⊳ qui représente le D du prénom Decimus, si ce n'est pas un ornement analogue aux fleurons signalés sur le tuyau de *Cocillus*, lettre C. Si c'était un D il y aurait à noter qu'il est moins grand que les autres lettres et ne ressemble pas au D d'*Agedinus*, qui est de la forme habituelle ; mais nous venons de voir des exemples de lettres de formes différentes dans une même inscription ; d'un autre côté, si c'est un ornement, pourquoi ne se répète-t-il pas à la fin de l'inscription ?

Je retrouve le nom de NIVALIVS, ou du moins un nom analogue, sur une inscription conservée au musée de Langres, et que le catalogue cité plus haut (p. 20, note 1) donne comme provenant d'un tombeau chrétien. (V. p. 12, n° 38.)

NIVALI
SATVR
NINI FIL

Ceci peut faire conjecturer que le plombier Nivalius Agedinus était de la cité des Lingones, bien que son nom fasse involontairement penser à celui de la capitale des Senones, *Agedincum* ou *Agedicum*.

CHABOUILLET.

(*La suite prochainement.*)

CATULLE[1]

XXIX

Quis hoc potest videre, quis potest pati,
Nisi impudicus et vorax et aleo,
Mamurram habere quod Comata Gallia
Habebat ante et ultima Britannia ?
5 Cinæde Romule, hæc videbis et feres ?
Es impudicus et vorax et aleo.
Et ille nunc superbus et superfluens
Perambulabit omnium cubilia
Ut albulus columbus aut Adoneus ?
10 Cinæde Romule, hæc videbis et feres ?
Es impudicus et vorax et aleo.
Eone nomine, imperator unice,
Fuisti in ultima occidentis insula,
Ut ista vostra diffututa Mentula
15 Ducenties comesset aut trecenties ?
Quid est alid sinistra liberalitas ?
Parum expatravit an parum elluatus est ?
Paterna prima lancinata sunt bona :
Secunda præda Pontica : inde tertia
20 Hibera quam scit amnis aurifer Tagus.
Timentne Galliæ hunc, timent Britanniæ ?
Quid hunc malum fovetis ? aut quid hic potest,
Nisi uncta devorare patrimonia ?
Eone nomine urbis, o potissimei
25 Socer generque, perdidistis omnia ?

Notes critiques. — Pas d'intervalle entre cette pièce et la précédente. Dans O (2), le sigle = à gauche. Dans G (3), un sigle rouge à

(1) Fragment d'une édition de Catulle, destinée à paraître prochainement.

(2) O représente le ms. d'Oxford, appelé d'ordinaire *Oxoniensis*.

(3) G représente le ms. du fonds Saint-Germain 1165, déposé à la Bibliothèque nationale sous le n° 14837. — G et O sont les deux principaux mss. sur lesquels s'appuie le texte de Catulle.

gauche ; dans la marge droite, en rouge : *in romulum cathamitum.* — 2. Les anciennes éditions ont *aleo.* L'Aldine 1502, Scaliger, Vossius : *helluo.* Mais cf. Quintilien, XI, 4, 141. — 3. GO : *Nam murram.* Pline, *H. N.* XXXVI, 48, ed. von Jan, fait allusion à cette épigramme, et tous les mss. ont *mamurra.* — O : *comota*, selon Ellis. Bæhrens ne signale rien. — 4. GO : *cum te.* Les anciennes éditions ont cette leçon qui n'a pas de sens. L'Aldine 1502 : *et cuncta.* Faernus : *uncti*, admis par Vossius, Heinsius, Dœring, Schwabe (*unctei*), Ellis. Scaliger : *unctum.* Muret : *omnis.* Statius, Lachmann, Mommsen, L. Müller, Bæhrens : *ante*, que préfère aussi Munro ; cf. *Critic. and Elucid.*, p. 96. — O : *Brittaniæ*, selon Bæhrens. Douza le père écrivait : *ultimæ Britanniæ.* Selon Ellis (cf. aussi Schulze, *Hermes*, t. XIII, p. 50), O a *Britannia.* — 5. G : *Cinede.* Bonnet signale que la dernière lettre de *Romule* est écrite en surcharge sur un grattage. — O : *hæc.* G : *hec.* Bæhrens écrit *hoc.* — Le vers 6 n'est pas dans les mss. ni dans les anciennes éditions. L'Aldine 1502 le donne pour la première fois ; on le retrouve dans Scaliger, Dœring. Vossius le rejette, ainsi que Sillig, Lachmann, Haupt, Schwabe, Ellis. Bæhrens et L. Müller l'écrivent, comme je l'ai fait, en caractères différents. L. Müller, *Præfat.* p. XVII, le défend : « Nam qui in primo carmine negarat Cæsaris facinora quemquam posse adspicere æquis oculis, nisi impudicum et voracem et aleonem, eum putabis quasi per soporem tribus versiculis jam oblitum quod modo dixerat et rursus quasi experrectum e somno versui decimo adicere id quod aut utroque loco addi oportuit aut neutro. » — 8. GO : *perambulavit.* — 9. GO : *Ydoneus.* La correction *Adoneus* est de Statius ; elle a été adoptée par Scaliger et la plupart des éditeurs. Aldine 1502, Muret : *columbulus Dionæus.* Sillig : *Dionius.* Il dit dans les notes que quelque épithète géographique peut être cachée sous *idoneus.* — 10. G : *Cinede.* — O : *hæc.* G : *hec.* Bæhrens, *hoc.* — Après le v. 11, Bæhrens, avec Mommsen, intercale les quatre derniers vers ; Schwabe, les deux derniers. Ribbeck place aussi ici les deux derniers ; il met 22, 23, avant 17-21. — 14. GO : *nostra diffutura. Vestra* ou *vostra* se trouve dès l'Aldine 1502. D (1) fournissait cette leçon, correction vraisemblablement faite par un copiste intelligent. Schwabe, L. Müller : *defututa.* — 15. O : *ducencies* et *trecencies.* — O : *comerset.* G : *comeset.* — 16. GO : *alit.* Les anciennes éditions ont *alit* avec une ponctuation qui n'a pas de

(1) D est le *Datanus*, ms. aujourd'hui déposé à Berlin, auquel Lachmann, L. Müller, Ellis, attribuent une origine indépendante.

sens. Ald. 1502, Muret : *quid est an hæc*. Guarinus : *aliud*. Statius a rétabli *alid*. La ponctuation a beaucoup varié ; celle que j'ai adoptée est due à Lachmann. — 17. O : *partum*. — 18. Les mss. ont *primum*. La correction est due à Turnèbe et à Scaliger. — 19. G : *preda... tercia*. — 20. G : *hybera q. sit amini aurifer Thagus*. O : *amni*, le reste comme le texte. Bonnet a noté que *y* de *Hybera* est sur un grattage. — 21. GO : *Hunc Gallie timet et Britannie* (O : *brittanie*). La pièce est en iambes purs, ce qui rend nécessaire une correction. J'ai adopté celle de L. Müller. Aldine 1502, Muret : *Hunc Galliæ timent, timent Britanniæ*. Avancius : *Timentque Galliæ hunc timent Britanniæ*. Scaliger : *Inundat extimæ ecce Lusitaniæ*. Turnèbe : *Timentque Galliæ hunc, timet Britannia*. Douza le père : *Timetque Gallia hunc, timent Britanniæ*. Dœring, Sillig : *Hunc Galliæ timetis et Britanniæ*. Lachmann a renoncé à corriger. Il propose en note : *Time Britannia hunc, timete Galliæ*. Haupt : *Timete Galliæ, hunc time Britannia*. Ellis : *Neque una Gallia aut timent Britanniæ*. Schwabe : *Nunc Galliæ timetur et Britanniæ*. Bæhrens : *Ecine Galliæ optima et Britanniæ*. — 22. GO : *quid hic*. — 24. G : *urbis opulentissime*. O : *urbis oppulentissime*. Scaliger : *imperator unice*. Lachmann : *urbis o piissime*. Ellis : *urbis o pudet meæ*. — 25. Dans les *Catalecta* attribués à Virgile, ce vers est imité, III, 6, mais il y a *gener socerque*, inversion que Ellis a adoptée.

Commentaire. — Vers ïambiques purs, c'est-à-dire où l'ïambe n'admet aucune substitution. La coupe des vers offre certaines particularités. La césure est au milieu du 4e pied dans les vers 1, 7, 9, 15, 16, 22 ; mais alors les deux premiers pieds forment toujours un mètre isolé et sont séparés du 3e par une diérèse. Cette règle n'est négligée que pour le v. 23 ; encore peut-on admettre la diérèse après la préposition *de* du verbe composé *devorare*. Les vers 2, 3, 8, 11, 14, 17, 18, 19, 20, 25 ont la césure au milieu du 3e pied. Dans le v. 20, cette césure est précédée de deux monosyllabes, d'ailleurs unis par le sens. Au v. 4, la césure se produit après un monosyllabe précédé d'une élision ; aux v. 5, 10, 12, 13, 21, à la césure se trouve une élision ; aux v. 5, 10, 21, cette élision est suivie d'un monosyllabe ; aux v. 12 et 13, d'un mot composé dont le premier membre est une préposition monosyllabique. Au v. 24, il y a élision au 3e pied, et césure au 4e. Sur l'abus des élisions dans Catulle et sur celles qu'il s'est permises, cf. Haupt, *Opuscula*, t. I, p. 90 ; Reeck, *De Catulli carmin. re grammat. et metrica*, p. 68. Au v. 4, la dernière syllabe de *ultima* est allongée devant la muette suivie d'une liquide ; elle est suivie d'une diérèse, comme IV, 9. C'est au cinquième pied que se produit cette parti-

cularité, IV, 18. Catulle s'est, du reste, pour ce qui regarde l'allongement de la dernière syllabe d'un mot, allongement produit par la présence de deux consonnes au commencement du mot suivant, donné plus de liberté qu'aucun autre poète; cf. Beeck, *De Catulli carm. re grammat. et metrica*, p. 66. Enfin il faut ici tenir pour une brève la première syllabe de *Mamurram*, v. 3, quoique Horace, *Sat.* I, 5, 37, la fasse longue; voyez aussi pièce LVII, 2. Autrement il y aurait une infraction fâcheuse à la règle que le poète semble s'être imposée d'employer l'ïambique pur.

Cette pièce, l'une des plus célèbres et des plus achevées de Catulle, doit avoir été écrite entre les deux expéditions de Bretagne, c'est-à-dire dans l'hiver de 55-54, comme le veut Munro. Elle est dirigée d'abord contre Mamurra et subsidiairement contre ceux qui l'ont protégé, Pompée et surtout César. La violence y est poussée à l'extrême, « l'expression y est à la fois cynique et élégante, caractère ordinaire de ces épigrammes, mais la brutalité des images et des mots a une grande portée satirique. En rabaissant, en dégradant, en salissant César, celui qu'il appelle *imperator unicus*, *Romulus*, il fait remonter jusqu'à lui la solidarité du luxe insolent, de l'incontinence effrénée de Mamurra, des vices qu'il autorise, qu'il partage, qu'il nourrit des dépouilles de l'univers. » (M. Patin.) Il faut rechercher ce que d'ailleurs l'histoire nous apprend de Mamurra. Il était de Formies (cf. XLI, 4; LXIII, 5; LXII, 4; Horace, *Satires*, I, 5, 37), chevalier romain, et il occupa auprès de César en Gaule la charge de *præfectus fabrum* (Pline, *H. N.*, XXXVI, 6, 48); c'était une situation équivalente à celle de commandant en chef du génie dans une armée moderne. Le *præfectus fabrum* n'était attaché à aucune légion et n'avait pas de place dans la hiérarchie des grades militaires; il était choisi par le général et maintenu par lui en vertu de la confiance personnelle qu'il lui témoignait (Marquardt, *Handbuch der Rœm. Alterth.*, t. V, p. 499). Les travaux de l'ingénieur ont été trop considérables dans les campagnes de César pour qu'il se fût adjoint un homme qui n'aurait pas été d'un mérite reconnu. De plus, les vers 19 et 20 ne peuvent s'expliquer avec Haupt (*Quæst. Catull.* dans les *Opuscula*, t. I, p. 13 et suiv.), Schwabe (*Quæst. Catull.* t. I, p. 193), Munro (*Critic. and Elucid.*, pp. 85, 86), que du butin recueilli par Pompée dans sa guerre contre Mithridate, et de celui que César conquit dans son gouvernement d'Espagne après sa préture; la guerre de Pompée dura de 66 à 63, le gouvernement de César de 62 à 60; il est possible que Pompée ait trouvé Mamurra en Asie ayant déjà servi sous Lucullus contre Mithridate. Comme le dit Munro, *Critic. and Elucid.*,

p. 86, c'était à l'époque qui nous occupe un personnage d'un âge mûr et d'une haute notoriété professionnelle (« he was a man of mature age and of high professional distinction »). Toutefois ce devait être un homme de goûts luxueux et un homme de plaisir. Pline nous apprend, *H. N.* XXXVI, 6, 48, que le premier il fit entièrement revêtir de marbre les parois de sa maison sur le mont Célius, que toutes les colonnes en étaient de marbre de Caryste ou de Luna. Pour fournir aux dépenses que nécessitait ce luxe, il dut piller les pays où il faisait la guerre, et cela sous la protection de ses patrons, comme d'ailleurs eux-mêmes et leurs autres lieutenants. Cf. Cicéron, *ad Attic.* VII, 7 : « Et Labieni divitiæ, et Mamurræ placent, et Balbi horti et Tusculanum ? » Cicéron, dans une autre lettre à Atticus, XIII, 52, parle encore de Mamurra. C'est un passage dont le sens et le texte sont fort controversés : « tum audivit de Mamurra, vultum non mutavit » ; mais le meilleur ms. ne contient pas le mot *vultum*. Manuce a pensé qu'il s'agissait d'une condamnation encourue par Mamurra pour infraction aux lois somptuaires, et à laquelle César ne changea rien ; d'autres, qu'il entendit parler, sans changer de visage, des épigrammes dirigées par Catulle contre Mamurra et contre lui-même ; c'est une opinion peu probable, puisque sans doute ces épigrammes étaient déjà bien connues, et que d'après Suétone, *César*, 73, une sorte de réconciliation entre Catulle et lui avait eu lieu. Enfin, Nipperdey et Schwabe croient qu'il s'agit de la nouvelle de la mort de Mamurra, que César apprit alors sans changer de visage. De ce passage, entendu de l'une ou de l'autre façon, il résulte ou bien une preuve nouvelle des profusions de Mamurra, ou une autre raison de croire qu'il n'était plus un jeune homme, et qu'en conséquence il n'y aura pas lieu de prendre à la lettre certaines expressions très vives de Catulle. D'ailleurs les autres écrivains romains ne nous ont rien transmis à son sujet qui justifie dans tous leurs termes les imputations du poète. Mais que Mamurra ait été homme de plaisir, c'est ce qui est très vraisemblable. De plus, il est fort probable qu'il a été le rival et le rival heureux de Catulle. Il est certain que la même personne est désignée XLI et XLIII, et de XLI, 4, et XLIII, 5, qui servent à établir cette identité, on peut conclure qu'elle a été la maîtresse de Mamurra (comparez avec ces vers le v. 4 de la pièce LVII) ; ajoutons qu'elle a repoussé Catulle, ou du moins qu'elle lui a demandé de ses faveurs un trop haut prix (XLI, 2), un prix que sans doute a pu payer Mamurra. Dans ces sortes de mésaventures, Catulle était l'homme le moins patient ; il insultait à la fois dans sa colère l'objet naguère aimé et ses rivaux

plus favorisés. On peut s'en rendre compte dans l'histoire de sa passion pour Lesbie, voyez XI, et de sa fantaisie pour Juventius, voyez XXIV et XXV. De là sans doute ses fureurs contre Ameana, et aussi contre Mamurra, qu'il poursuit sans relâche dans sa maîtresse, XLI, XLIII, qu'il a lui-même sollicitée et qu'il outrage aujourd'hui, dans ses prétentions poétiques, CV (Mamurra faisait sans doute des vers comme tous les Romains distingués de ce temps-là), dans sa richesse scandaleuse et sa dépense insolente, CXIV, CXV, 9, dans ses mœurs, XCIV ; enfin, il atteint jusqu'à ses protecteurs dans le terrible morceau qui porte le n° XXIX. Pompée (*vostra*, v. 14 ; *Pontica præda*, v. 19; *generque*, v. 23) et César (v. 2, 5, 6, 10, 11, 12, 20, 21, 23) sont rendus responsables des pillages, des profusions, des galanteries de Mamurra. Il me semble que l'amant éconduit se laisse voir assez clairement dans les vers 7 et 8. En même temps sont prodigués à César les outrages violents, v. 2, 5, 6, 10, les dérisions cruelles. Ces appellations de *Romulus*, d'*imperator unicus*, que l'on donnait souvent à ceux qui rendaient de grands services, aux généraux victorieux (voyez les exemples de Salluste et de Tite-Live, que cite Munro, *Critic. and Elucid.*, p. 92), que les flatteurs de César lui donnaient sans doute publiquement, Catulle en fait ici un objet de moquerie en montrant le but ridicule de tous ces exploits. Il reprend toute la vie du proconsul triomphant, en fait voir les mauvais côtés, relève l'administration avide et violente avec laquelle il a épuisé les provinces qui lui ont été confiées, suggère que ses expéditions de Gaule et de Bretagne n'ont d'autre but que de le gorger des richesses mal acquises, lui et ses indignes lieutenants. Enfin il y a un refrain sanglant où il rappelle les imputations qui couraient sur les mœurs de César, sur ses galanteries, sur les honteuses complaisances dont on disait que sa jeunesse avait été flétrie, tout cela sans doute exagéré, poussé à l'extrême, inventé peut-être dans le monde des ennemis de César, les Memmius, les Dolabella, les Curion, les Calvus (Suétone, *César*, 49-52, 73), mais rassemblé, concentré de manière à pénétrer profondément, à blesser de la façon la plus douloureuse celui même que l'ambition avait cuirassé de la plus résolue impassibilité. Quelle est la portée de ces accusations, et quelle créance mérite Catulle ? Assurément les mœurs de César n'ont pas été plus pures que celles de la plupart des Romains de son temps (cf. Suétone, *César*, 50). Il faut prendre garde toutefois que certaines accusations reposent sur des fondements légers. Suétone dit (*César*, 49) que son séjour à la cour de Nicomède est la seule circonstance qui porta atteinte à sa renommée, et que ses ennemis lui reprochèrent toute

sa vie. Munro, *Critic. and. Elucid.*, p. 87 et suiv., explique d'une manière suffisante quelques-uns des détails du séjour de César à la cour de Nicomède ; il fait voir que le principal témoin est ce Memmius, si mal traité par Catulle lui-même, et qu'à tout prendre ce ne sont que des rumeurs et des bruits amplifiés, en passant de bouche en bouche, comme ces attaques contre la vie privée des personnages politiques qui courent de nos jours les rues de Londres et de Paris. Il rappelle les insultes qu'a essuyées de ses ennemis Pompée, dont Cicéron, *Ad Attic.* XI, 6, 5, célèbre la gravité et les mœurs sévères. Il cite le mot de Velléius (II, 41), comparant César à Alexandre, mais à un Alexandre sobre et de sang-froid ; il énumère les qualités de bon goût, de délicatesse, les nobles manières qui, au rapport de Suétone, caractérisaient César, et il essaye, non sans succès, de convaincre Catulle d'emportement et de violence injuste. Mais comment le poète était-il arrivé à concevoir de tels sentiments? Il me semble bien difficile d'en faire, comme le veut Ribbeck (C. Valerius Catullus, *Eine litterar. historische Skizze*, p. 45), un déterminé républicain, effrayé des dangers que César faisait courir à la liberté. Ses amitiés, ses liaisons avec la jeunesse attachée à la forme républicaine ancienne, l'inclinaient déjà à combattre ceux qui semblaient destinés à devenir les maîtres de l'État. On s'explique qu'un différend personnel avec l'un des amis de César l'ait engagé dans la lutte, et que les applaudissements qui accueillirent ses épigrammes et l'ardeur de la polémique l'y aient maintenu. La preuve que l'animosité n'était pas bien forte, et la conviction très profonde, c'est l'espèce de réconciliation qui intervint entre César et Catulle, dont nous parle Suétone (*César*, 73), et où le poète fit en quelque sorte ses excuses (*satisfacientem*). Munro croit qu'il reprit sa guerre de mots piquants et admet que la pièce LVII est postérieure au repas où César et Catulle se trouvèrent ensemble chez le père de celui-ci C'est ce que rien ne prouve. J'admettrais volontiers qu'après les premières épigrammes contre Mamurra on ait dit à Catulle, peut-être Mamurra le lui a-t-il fait dire, que ses attaques déplaisaient au proconsul, lié d'hospitalité avec son père. Catulle aura répondu par la pièce XCIII, puis piqué au jeu et excité par ses amis, il aura écrit la pièce XXIX et la pièce LVII. César se sera offensé, et il y avait bien de quoi, de se voir atteint ainsi par un homme dont le père était son hôte; Catulle redoublant aura écrit la pièce LIV, où il brave son adversaire, et la pièce CXIII, où il attaque à la fois César et Pompée. En effet, Mucilla, dont il est question dans cette épigramme (*Mucilla* est une correction des plus heureuses due à Pleitner, admise par

Schwabe, *Quæst. Catull.* I, p. 213, L. Müller, Bœhrens), est un diminutif méprisant du nom de Mucia, femme de Pompée, convaincue d'adultère avec César pendant que Pompée faisait la guerre en Orient, remariée depuis à Æmilius Scaurus, et rendue fameuse par ses désordres (cf. Val. Max. VIII, 1, 8; Schwabe, *Quæst. Catull.* I, p. 217). Plus tard la réconciliation se sera faite, et c'est alors que Catulle parle de César sans injure dans la pièce XI, quoique peut-être encore avec une légère nuance d'ironie, en mêlant son nom à celui des Furius et des Aurélius, et au souvenir de Lesbie. Si, comme le suppose Munro (*Critic. and Elucid.*, p. 80), la querelle avec Mamurra a commencé à la fin de l'année 55, sans doute lorsque le chef des ingénieurs de César s'occupait de rassembler les matériaux nécessaires à la construction d'une nouvelle flotte et aux réparations qu'exigeait l'ancienne, et lorsque dans ce but il séjournait en Cisalpine (César fit chercher de tous côtés, jusqu'en Espagne, ce qui lui était nécessaire, *Bell. Gall.* V, 1), elle doit avoir fini, du moins le repas signalé par Suétone doit avoir eu lieu au printemps de 54, lorsque le proconsul revint d'Illyrie et passa par la Gaule cisalpine (*Bell. Gall.* V, 2, 1). Tout le débat n'a donc duré que quelques mois, puisque aucune des épigrammes dirigées contre César ne peut être datée avant ou après cette courte période. Il y a là une raison de croire que la politique proprement dite jouait un rôle peu important dans les sentiments de Catulle. Le poète nous apparaît comme toujours, ardent, emporté, mais mobile et léger, admirable d'ailleurs comme polémiste, prompt à l'attaque et à la riposte, et sachant lancer des traits dont la blessure est inguérissable.

1. *Quis potest pati.* Formule assez fréquente. Cf. César, *Bell. Gall.* I, 43 ; Plaute, *Pœnul.* III, 3, 82 : « Siquidem potes pati esse tu in lepido loco. » Schulze, *Z. f. Gymn.*, t. XXXI, H. 11, p. 698, en cite un grand nombre d'exemples de Térence et de Plaute. — 2. *Impudicus.* C'est César qui est ainsi désigné, et ce vers reparaît comme un refrain, 6 (où il a été restitué par une heureuse conjecture) et 11. Il y a ici une allusion évidente aux faits dont parle Suétone, *César*, 49. *Vorax* paraît une injure banale plutôt qu'un reproche réellement mérité par César. Munro, *Critic. and Elucid.*, p. 92, 93, discute les attaques dont César pourrait être l'objet de ce côté, et montre qu'il n'y a pas grand'chose à tirer du passage de Cicéron, *ad Attic.* XIII, 52 : ἐμετικὸν *agebat*. Suétone, qui parle du goût pour le jeu de quelques-uns des empereurs, en particulier d'Auguste, *Aug.* 70, ne dit rien de César à ce sujet. En réalité Catulle accumule ici les reproches sur les vices qui étaient le plus contraires aux anciennes mœurs romaines, ce qui

fait un plus grand contraste avec les exploits de César et sa gloire. Peut-on tirer quelque indice du célèbre mot : πᾶς ἀνεῤῥίῳθω κύβος ? Ce serait beaucoup s'avancer ; une formule de ce genre peut être employée par un homme qui n'est pas joueur. *Aleo* est un mot archaïque et du langage de la conversation pour *aleator*. Il se trouve dans Névius, cité par Paul Diacre, p. 29, 5, Müller : « Pessimorum pessime, audax, ganeo, lustro, aleo. » Il semble comme ici que ce soit le dernier terme de l'imputation injurieuse. Il y a une pièce de Pomponius, citée par Nonius, p. 147, qui a pour titre *Aleones*. — 3. *Mamurram*. L. Müller, *Orth. et pros. lat. Summarium*, p. 55, admet, avec raison à mon avis, que la quantité de la première syllabe de ce mot a dû varier chez les Latins. — *Comata Gallia*. La Gaule Transalpine ; son nom s'oppose à celui de la *Gallia togata*, ou Gaule Cisalpine. Cf. Cicéron, *Philipp.* VIII, 9, 27 : « Galliam, inquit, togatam remitto, comatam postulo. » Ce mot ne se trouve pas dans César. Ellis pense que la *Gallia comata* s'oppose ici à la Narbonnaise, *Gallia bracata*. Cela est possible à la rigueur ; mais le passage de Cicéron serait contre cette interprétation. Antoine voulait le gouvernement de la Gaule transalpine en général qu'avait eu César. La Gaule récemment conquise n'était pas encore séparée de la *Province*, c'est-à-dire de la Narbonnaise. Il est vrai que le costume barbare, les longs cheveux, étaient plus répandus dans la partie située au nord des Cévennes. Mais les cavaliers auxiliaires tirés des Volces Arécomiques ou Tectosages avaient-ils déjà abandonné cette parure de leurs ancêtres ? — 4. Ceux qui écrivent *uncti* l'entendent sous forme de génitif partitif comme *uncta patrimonia* du v. 23. — *Ultima*. Cf. *ultimos Britannos*, XI, 12. — 5. *Cinœde Romule*. Cette appellation de Romulus semble avoir été usitée dans les chants triomphaux ; cf. T. L., V, 49, 7 : « Romulus ut parens patriæ conditorque alter urbis haud vanis laudibus appellatur. » Et la pièce de Catulle, avec ses injures et ses refrains, semble avoir été conçue de la même manière, sauf toutefois qu'il appuie surtout sur l'injure, tandis que dans les chants triomphaux, l'injure, le plus souvent, accompagnait l'éloge pour faire ombre au tableau, Munro dit, *Critic. and Elucid.*, p. 76-78, pour détourner le mauvais présage, comme dans les vers fescennins. La malignité de Catulle semble d'avance saisir tout ce qui pourrait être dit. Une statue fut élevée à César, après sa mort, avec cette inscription : *Parenti patriæ* ; cf. Suétone, *César*, 85. *Cinœde*, qui équivaut à *impudice*, résume les accusations dont parle Suétone, *César*, 49, et les vers satiriques chantés par les soldats à son triomphe. En même temps cette appellation de *Romulus* semble avoir été ironique à cette

époque. Salluste, *Hist.* I, 4, 45, fait appeler par Lépidus, Sylla : *Scævus iste Romulus.* Le Pseudo-Salluste, dans la Déclamation contre Cicéron, IV, 7, l'appelle *Romule Arpinas.* Schwabe, *Neue Jahrbuch. f. Phil.* 1878, 4, p. 261, rappelle ce passage de Plutarque sur Pompée (*Pompée*, 25) : « ὅτι Ῥωμύλον ζηλῶν οὐ φεύξεται ταὐτὸν ἐκείνῳ τέλος. — 7. *Ille.* Mamurra. — *Superbus ac superfluens.* Le second mot explique le premier. *Superfluens* marque la richesse ; cf. Sénèque, *De benef.* I, 11 : « pecunia non superfluens ». Et comparez à tout le passage de Catulle, Horace, *Epodes*, IV, 5 : « Licet superbus ambules pecunia. » — 8. *Perambulabit.* Il y a dans le mot une idée de triomphe facile, de fatuité qui se sent sûre du succès. M. Naudet rappelle à ce sujet Salluste, *Jug.* 31 : « Incedunt per ora vestra magnifice. » — *Albulus columbus.* Les lexiques ne citent pas avant Catulle d'exemple du premier de ces mots, qui d'ailleurs est assez fréquent pour désigner la couleur des eaux. Le diminutif ajoute ici à l'ironie. Voyez la liste des diminutifs dans Catulle, Haupt, *Opuscula*, t. I, 87. — *Columbus.* Le pigeon est l'oiseau amoureux, consacré à Vénus ; cf. Alexis, Meineke, *Frag. Comic.*, t. IV, p. 481 : Λευκὸς Ἀφροδίτης εἰμὶ γὰρ περιστερός. — *Adoneus*, forme ancienne pour *Adonis* (cf. Plaute, *Menæchm.* I, 2, 35 ; 144 R.) ; c'est le favori de Vénus. — 12. *Eone nomine.* Est-ce pour cette raison, sous ce prétexte que. Cf. Cicéron, *Pro Cæcin.* 25 : « Honesto ac probabili nomine. » Vell. Paterc. II, 104, 2 : « Eo nomine. » Tacite, *Annales*, XIV, 59. Il y a beaucoup d'autres exemples analogues. — *Unice.* Cf. T. L., VI, 6, 17 : « Perinde quam opinionem de imperatore unico, cum spem de bello haberent. » VII, 12, 13 : « Electum esse eximium imperatorem, unicum ducem. » Catulle ici reprend malignement avec ironie cette appellation sans doute publiquement attribuée à César par un de ses partisans. — 13. *Ultima.* Cf. v. 4. — 14. *Vostra.* A toi et à Pompée, *socer generque.* Ellis remarque que dans Catulle *vester* n'est jamais équivalent de *tuus.* Cf. XXVI, 1. — *Diffututa.* Épuisé de dédauches. Cf. VI, 13 : « effututa ». Teufel, *De Catulli... voc. sing.*, p. 34, veut écrire, ce que préfère Lachmann dans ses notes, *defututa*, et il cite XLI, 1. Mais le sens est différent. Mamurra, plaisamment figuré sous le nom de Mentula (= *membrum virile*), s'épuise en débauches actives, qui se multiplient ; cf. v. 8. Ameana, XLI, 1, est une femme flétrie par les nombreuses entreprises qu'elle a subies. Le premier verbe est une sorte de moyen, l'autre un passif pur, et l'action exprimée n'est pas la même. La particule *di* ou *dis* convient au premier cas ; *de* au second. — 15. *Ducenties aut trecenties.* Suppléez *centena millia sestertium :* vingt ou trente millions de sesterces,

quatre ou six millions de francs. Exagération probable, qui ajoute à l'effet. Pourtant on connaît les immenses profusions des Romains. — *Comesset*. Métaphore fréquente. Cf. Cicéron, *Ad famil.* XI, 21 : «Servilium neglegamus, qui res novas quærit, non quo veterem comederit. » *Pro Sextio*, 51 : « ut bona solus comesset. » *Pro Flacco*, 36 : « quasi bona Romæ comesse non liceret. » *Ad famil.* IX, 21 : « ne tua bona comedim. » — 16. *Alid*. Forme archaïque de *aliud*, fréquente dans Lucrèce ; Catulle, LXVI, 28, a écrit *alis* pour *alius*. Charisius, p. 133 P, cite un exemple de Salluste. Cf. Kühner, *Ausf. Gramm. der Lat. Spr.*, t. II, p. 409. On en trouve quelques exemples dans les inscriptions. La forme secondaire *alis* pour *alius* fut en usage jusqu'à la fin du VIIe siècle de Rome ; cf. Bücheler, *De la déclin. latine*, trad. Havet, p. 46. *Quid est alid*, etc. N'est-ce pas là une funeste libéralité ? Une funeste libéralité est-elle autre chose ? Halm, *Comm. de la 1re Philipp.*, 9, 22, cite de Cicéron plusieurs exemples de cette construction : *Philipp.*, II, 7 ; V, 2, 5 ; X, 3, 5. — *Sinistra*. Ellis compare Pline le jeune, *Epist.* VII, 28, 3 : « Sinistra diligentia. » — *Liberalitas*. Ellis rappelle le mot de Salluste, *Catil.* 57 : « Bona aliena largiri, liberalitas vocatur. » Cicéron, *Ad famil.* VII, 17, 2, vante à Trébatius la libéralité de César : « hominis liberalitatem incredibilem. » Il l'appelle plus bas : « clarissimi ac liberalissimi viri. » Ellis fait remarquer que dans divers passages des *Philippiques* Cicéron appelle cette libéralité profusion et montre comment Antoine en a abusé ; *Philipp.* II, 45, 116, et 20, 50. Suétone, *J. César*, 26 : « nullum largitionis in quemquam genus publice privatimque omisit. » — 17. *Expatravit*. Muret donne pour le sens : *libidinibus absumpsit*. Scaliger : « expatrare est scortando μασᾶσθαι *imo* ἀφείδεσθαι, germanice : *verhüren*. » Glossæ : *expatravit*, ἐπετέλεσεν. Ce mot ne se trouve que dans Catulle ; Teufel, *De Catull. voc. sing.* p. 35. Ellis compare *effutuisti*, Suét., *César*, 51. — *Elluatus est*. Expression figurée, comme *comesset*, v. 15. Cicéron rapproche les deux verbes, *Pro Sextio*, 52, 111. — 18. *Lancinata*. Le verbe *lancinare* a le même sens que *lacerare*, et selon quelques étymologistes, cf. Vanicek, *Etymol. Wœrterb.* p. 903, le radical est le même. On peut donc comparer à ce passage Plaute, *Mercator*, Prol. 51 : « Lacerari suam rem. » Salluste, *Catilina*, 14, 2 : « Quicumque impudicus, adulter, ganeo, manu, ventre, pene, bona patria laceraverat. » — 19. *Prada Pontica*. La part de butin qu'il avait reçue de Pompée après la guerre contre Mithridate. — 20. *Hibera*. C'est le butin que César recueillit dans son commandement d'Espagne, après sa préture. Suétone, *César*, 54 : « Lusitanorum quædam oppida, quam-

quam nec imperata detrectarent et advenienti portas patefacerent, diripuit hostiliter.» Plutarque, *César*, 12 : ἀπηλλάγη τῆς ἐπαρχίας αὐτός τε πλούσιος γεγονὼς καὶ τοὺς στρατιώτας ὠφεληκὼς ἀπὸ τῶν στρατειῶν. — *Scit.* Emploi semblable de cette manière de prendre à témoin un objet insensible en le personnifiant, Virgile, *Æn.*, XI, 259 ; Virgile a d'ailleurs souvent ainsi personnifié des fleuves ; cf. Lünzner, *Ueber Personnificationen in Vergils Gedichten*, p. 17. Catulle prend à témoin le Scamandre, LXIV, 359. — *Aurifer*. Ovide a repris cette épithète en l'appliquant aussi au Tage, *Amours*, I, 15, 34. On voit ce qu'elle a ici d'approprié, et ce qu'elle ajoute au sens. — 21. En admettant ce texte, il faut donner à *ne* le sens de *nonne*. Cf. Madvig, *Gr. Lat.* § 451, a. — Ellis remarque que l'on trouve le pluriel *Galliæ* et *Britanniæ* dans Pline, *H. N.* XVII, 42, 45, ed. von Jan, et dans Tacite, *Ann.* XIII, 32 ; la leçon de ce dernier passage est contestée. Mais dans Catulle le pluriel a un sens intensif ; il sert à amplifier l'idée du pays où la crainte s'étend. Depuis Lachmann, on ponctue de manière à faire de *malum* un adjectif pris substantivement se rapportant à *hunc*. Cf. Horace, *S.* I, 4, 3 : «quod malus ac fur.» Munro, reprenant l'ancienne interprétation, en voudrait faire l'interjection *malum ;* quelle folie ! Sur ce sens cf. Martha, *Revue de Philologie*, 1879, janvier. Ce sens pourrait aller ici et le mouvement d'indignation de Catulle s'y prête. — *Fovetis*. Le pluriel s'applique à César et à Pompée. — 23. *Uncta*, riches, opulents. Cf. Martial, V, 44, 7 : « Captus es unctiore cena. » — *Patrimonia*. Ellis cite Cicéron parlant d'Antoine, *Phil.* II, 27, 67 : « Non modo unius patrimonii, quamvis amplum, ut illud fuit, sed urbes et regna celeriter tanta nequitia devorare potuisset. » — 24. *Eone nomine*. Catulle reprend le vers 12. C'est en quelque sorte le refrain de la seconde partie de la pièce, dont les parties sont ainsi vigoureusement liées; seulement la période est plus courte. — *Potissimei*. Forme archaïque pour *potissimi*. Ce superlatif, qui est une conjecture, est autorisé par des exemples : Plaute, *Men.* II, 3, 9 ; « potissimus nostræ domi ut sit. » Salluste, *Jugurtha*, 94, 2 : « potissima videbantur. » Tacite, *Ann.*, XIV, 65 : « potissimos liberatorum veneno interficere. » — 25. *Socer generque*. César avait donné sa fille Julie en mariage à Pompée, en 695/59. Ce passage a été imité par l'auteur des *Catalecta*, III, 6, en renversant l'ordre des termes : *gener socerque*. Munro, *Critic. and Elucid.*, p. 112, montre que Catulle, attaquant plus directement César que Pompée, a dû le désigner le premier. Dans la parodie l'interversion est naturelle, c'est contre le gendre Noctuinus que l'épigramme est surtout écrite. Ce passage a d'ailleurs

été l'objet de nombreuses imitations ; cf. avec Ellis, *Æn.*, VI, 830; Lucain, I, 114; Martial, IX, 70, 3, et sur l'interversion des mots *gener atque socer* dans ce poëte, Paukstadt, *De Martiale Catulli imitatore*, p. 9; avec Schwabe, *Jahrbücher f. Philol.*, 1874, 4 Heft, p. 261 : Sidon. Apollin. *Carm.* IX, 236, p. 1237 Sirm.; Minucius Felix, *Octav.* 18, 6; Florus, II, 13, 13. — Avec la leçon adoptée joignez *Urbis omnia*. Ellis et Munro multiplient les exemples des passages où *perire omnia*, ou bien *perdere omnia*, se trouvent sans que *omnia* soit déterminé. Cela est une objection importante; mais il est bien difficile d'adopter leurs corrections à eux-mêmes.

E. Benoist.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE.

M. Alexandre Bertrand, directeur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain, est admis à communiquer un mémoire sur un autel gaulois trouvé à Saintes, acquis par M. Benjamin Fillon et donné par lui au musée. L'autel est à double face, haut de $0^m,82$, large de $0^m,79$, épais de $0^m,30$, sculpté dans un bloc de calcaire coquiller et représentant une série de divinités gauloises. Le personnage principal sur chaque face est un dieu assis sur un coussin, les jambes croisées, à la manière orientale, accosté de deux divinités formant avec lui une triade. La tête du dieu manque; les attributs, bien que mutilés, se laissent reconnaître. C'est d'abord le *sagum* (vêtement d'honneur ou d'apparat analogue au *paludamentum* des Romains) attaché sur l'épaule droite avec une fibule; c'est ensuite, dans la main droite, le *torques* (sorte de collier formé d'un cercle ouvert); dans la main gauche, un vase ou une bourse. A la gauche du dieu est assise une femme; la déesse porte sur son bras gauche une corne d'abondance; sa main droite tient un objet d'un caractère douteux, peut-être un oiseau. Plus à gauche encore et presque sur la tranche de l'autel, on voit debout, vêtu d'une robe talaire, un personnage féminin, que M. Bertrand croit être une divinité; elle est un tiers de grandeur des deux autres personnages. La tête manque, le bras gauche est plié sur la poitrine, la main tient un fruit; le bras droit semble porter une corne d'abondance.

Sur la face postérieure, le dieu, assis à la manière orientale, occupe le milieu de l'autel; dans sa main droite est une bourse; il est assis sur une base ornée de deux têtes de taureau. A sa droite on voit une divinité féminine à longue robe, debout, le bras droit tombant le long du corps, le bras gauche replié sur la poitrine. A la gauche du dieu est un personnage nu, de sexe masculin, la main droite appuyée sur une massue, tenant de la main gauche une pomme; il est sur une base ornée d'une tête de taureau.

Ce curieux monument n'est pas sans analogie avec quelques autres au nombre de cinq. 1° L'autel, découvert à Reims en 1837, sur lequel on remarque une divinité accroupie, ayant Apollon à droite et Mercure à gauche; elle porte le *torques* au cou; la tête est barbue et cornue; de ses deux mains elle presse un sac d'où s'échappent des glands et des faînes que semblent attendre un bœuf et un cerf placés au-dessous. On reconnaît sans difficulté le dieu de Saintes; ici il n'y a de changé que les acolytes; les attributs, c'est-à-dire le *torques* et le *sac*, l'attitude accroupie surtout, ne peuvent laisser là-dessus aucun doute. Il est donc certain que le dieu de l'autel de Saintes est un dieu cornu. 2° Une statuette de bronze trouvée à Autun représente le dieu accroupi, les jambes croisées sur un coussin; il porte au cou le *torques*; la face est barbue; sur le sommet de la tête deux cavités aujourd'hui vides indiquent l'existence des cornes. Nous avons affaire à un monument complet, ou peu s'en faut, et son étude conduit à affirmer que l'idée de trinité était intimement liée au mythe du dieu en question. Les deux acolytes sont représentés ici par deux poissons formant ceinture à la divinité accroupie et passant leurs têtes de bélier sous ses bras. Un coussin est posé sur les genoux du dieu et supporte le *torques* et peut-être aussi le sac. Les deux monstres criocéphales, dont le haut du corps est soutenu par les mains du dieu, posent leurs têtes sur les bords opposés du coussin. La tête de l'idole cornue laisse voir, dans la région temporale, deux sortes de mascarons représentant, ce semble, des figures humaines, comme accolés sur le crâne du dieu. N'est-ce pas un rappel de l'idée trinitaire? 3° Deux statues trouvées à Velaux montrent le dieu accroupi : les bras et les jambes sont nus; le bras droit est incliné en avant, la main appuyée sur la cuisse, tandis que le bras gauche porte la main sur la poitrine; la poitrine est couverte d'un pectoral superposé à la tunique. 4° Une monnaie recueillie au mont Beuvray, et par conséquent qu'on ne saurait faire descendre au-dessous du règne d'Auguste, montre de face une figure accroupie tenant de la main droite un *torques* et de la gauche un objet indéterminé; au revers, on voit un sanglier et au-dessus un symbole, poisson ou dragon; 5° Une statuette aujourd'hui perdue, dessinée heureusement par dom Martin, représentait un dieu assis, les jambes croisées, la tête cornue : ce dieu portait la corne d'abondance.

Tous ces monuments reproduisent incontestablement la même divinité du panthéon celtique, que l'on voit émerger en quelque sorte et s'associer aux mythes religieux de Rome, au lendemain de la conquête et aussitôt que l'influence druidique, qu'on suppose hostile à la religion nationale, s'affaiblit et disparaît dans les Gaules. Le sens des attributs n'est pas bien difficile à pénétrer. Le *torques* était chez nos ancêtres la récompense décernée au guerrier brave; le collier était devenu l'insigne du commandement, l'ornement royal par excellence; il signifie donc *royauté* et *grandeur*. De même le *sagum*. Le sac et la corne d'abondance sont des emblèmes de signification identique : celui qui les porte est le

dispensateur et le producteur des biens de la terre. Les cornes ont toujours été partout l'emblème de la force et de la puissance. D'ailleurs, le collier ou grand anneau existe sur les bas-reliefs des palais bâtis en Perse par les Achéménides et les Sassanides, où il joue un rôle important dans les cérémonies religieuses et politiques.

La conception de la divinité sous forme trinitaire, à mesure que nos connaissances se multiplient et que notre vue s'étend plus loin dans la nuit des âges, cette conception nous apparaît comme la plus antique de toutes et, il faut ajouter, la plus universellement reçue. Elle est partout en Orient; elle constitue l'essence de la doctrine conservée dans les sanctuaires de l'Egypte; on la trouve en Assyrie, en Syrie, en Phrygie, dans toute l'Asie Mineure, en Macédoine, en Thrace, en Attique; car elle est comme le fondement des dogmes, des rites et des symboles qui constituent les mystères païens; et les mystères sont, à nos yeux, les restes indestructibles, bien que très altérés, d'une religion primitive, unique peut-être, et qui, grâce au secret, subsista à côté des religions nationales officielles, en attendant le jour où, recouvrant son ancien empire, elle devait se substituer à ses rivales.

Les trois siècles qui précèdent et les trois siècles qui suivent l'ère chrétienne furent les témoins de ce retour offensif et victorieux d'un passé lointain sur l'anthropomorphisme hellénique. La conception trinitaire de Dieu, suivant la remarque de M. Alfred Maury, n'est pas seulement en Egypte et dans les religions mystérieuses adoptées par la Grèce, et dont la triade éleusinienne et la triade pélasgique des Cabires de Samothrace sont les types; elle existe chez les Etrusques, chez les Scandinaves, chez les Germains, chez les Hindous; on pouvait espérer qu'elle n'était pas étrangère aux Celtes. La tricéphalie, comme l'a prouvé M. le baron de Witte, n'est qu'une façon emblématique d'exprimer la trinité.

Le mythe de Géryon, le grand dieu tricéphale de l'Occident, vaincu par le héros du monde oriental, fait sans doute allusion à la religion des anciens Celtes. Les têtes de taureau qui décorent les piédestaux des images divines dans l'autel de Saintes ne sont-elles pas un argument de plus pour autoriser le rapprochement entre Géryon et le dieu gaulois? Enfin, dans les idées qui se dégagent du symbolisme et dans le symbolisme il y a, ne l'oublions pas, des analogies profondes avec l'Orient. Or ces analogies, qui peuvent provenir d'une commune origine et se rapporter à la très haute antiquité, peuvent aussi provenir d'apports récents et être rattachées au vaste mouvement syncrétiste qui, dans les deux premiers siècles de notre ère, grâce aux rapports commerciaux créés et entretenus par la pacification romaine, grâce aux voyages et aux hivernages des légions, mélangèrent en une infinité de combinaisons les croyances religieuses et les pratiques du monde entier. Nous voilà revenus ainsi aux monuments de la Gaule.

M. Bertrand compte et décrit parmi ces monuments ceux qui nous représentent des triades divines et semblent appartenir à des cultes mysté-

rieur. C'est d'abord la triade de Saintes, que nous connaissons; puis la triade de Dennevy. Dans cette dernière, le tricéphale est debout, drapé dans le *sagum*, ayant à sa gauche une déesse diadémée, également debout, vêtue d'une robe talaire, le sein droit à découvert, le bras droit nu et collé au corps. A gauche de celle-ci, un personnage à longue chevelure, imberbe, portant la corne d'abondance, allongeant la main droite pour présenter un gâteau plat à un serpent. M. Bertrand croit reconnaître ici Pluton, Proserpine et Mercure, combinaison nouvelle mais non inconnue de la triade cabirique. A Reims, le dieu tricéphale est accosté de Mercure et d'Apollon. Dans le monument de Beaune, M. Bertrand retrouve encore au centre le dieu tricéphale, accompagné d'Apollon et de Pan. En somme, nous avons vingt monuments se rapportant au mythe qui nous occupe. Pas un seul ne porte d'inscription. De ce côté nous ne devons attendre aucun renseignement sur les noms des divinités gauloises.

Lucain (*Phars.*, I, 446) nomme Teutatès, Ésus et Taranis. Cette triade, dit M. Roget de Belloguet, fut le fondement de toute la religion extérieure des druides. Il y aurait lieu de discuter à cet égard : la triade que nous étudions appartient-elle à la doctrine druidique ou bien à l'antique panthéon celtique? Le problème, faute de documents, est insoluble. Passons. Mais répétons que la conception a été universelle dans la haute antiquité : en l'étudiant à fond, on entrevoit qu'elle est l'expression énergique de l'éternité de Dieu s'engendrant lui-même, de Dieu à la fois père, mère et fils, unique en son essence, sans être unique en personnes. « Engendrées en Dieu, dit M. Maspero expliquant le dogme égyptien, enfantées de Dieu, sans sortir de Dieu, ces trois personnes sont DIEU EN DIEU et, loin de diviser l'unité de la nature divine, concourent toutes trois à son infinie perfection. » Sur ce principe fondamental, les thèmes varient dans le détail : tantôt c'est l'élément masculin, tantôt l'élément féminin, tantôt l'élément engendré qui domine et occupe le premier plan; mais l'idée essentielle reste la même : Dieu éternel, unique en essence, triple en personnes.

Dans la triade gauloise, même mobilité, même solidité. *Taranis*, c'est le dieu du tonnerre, de la lumière céleste, le Zeus gaulois, assimilable ainsi à Apollon et à Pan. Le caractère de Teutatès est plus obscur; c'est peut-être le Mercure infernal, l'équivalent de Hadès. Ésus est encore moins déterminé; mais, suivant M. Bertrand, s'il est la troisième personne de la triade, celle qui contient les deux autres en son essence éternelle et immuable, ce caractère vague du dieu, qui était à l'origine le *dieu sans nom*, ne devrait pas nous étonner. Bien que la triade de Lucain soit formée de dieux mâles exclusivement, les inscriptions et les monuments figurés nous apprennent que deux des personnes avaient leur parèdre féminine; l'une appelée ABECURA, assimilée dans une inscription de l'Algérie à la mère des dieux, à la grande déesse de l'Ida ; l'autre appelée ROSMERTA, associée à Mercure dans les *ex voto* gaulois des Vosges.

M. Bertrand se demande à quelle époque le culte des triades a été

introduit en Gaule, et déclare que la solution de ce problème est ce qu'il y a de plus important dans l'histoire religieuse de nos origines nationales. Le premier mouvement, dit-il, est pour attribuer à ces représentations une origine récente et les associer aux bas-reliefs mithriaques et taurobboliques (Ier et IIe siècles). Mais les sanctuaires et les monuments mithriaques ont gardé en Gaule leur caractère asiatique : tel n'est point le caractère des autels de Saintes, de Reims, de Dennevy et de Beaune, qui sont manifestement gaulois. Quelques-uns des symboles qu'on y remarque sont certainement antérieurs à la persécution et à l'expulsion des druides ; le *torques* est un emblème purement celtique. Enfin, les celtisants attestent que nulle part la triade n'a joué un rôle aussi grand que dans la mythologie irlandaise. M. Bertrand conclut donc, conformément aux observations que nous avons présentées plus haut, que, si la triade gauloise a pu, après la conquête, s'amalgamer avec les divinités gréco-latines et, plus tard, subir l'influence des cultes mystérieux apportés d'Orient, elle a des origines plus hautes, qui la rattachent aux commencements mêmes de la grande famille celtique.

Le mémoire de M. Bertrand exigeant, pour être bien compris, de nombreuses planches qui ne permettent pas de le publier immédiatement, nous avons cru devoir en donner une analyse détaillée empruntée au *Journal officiel*.

Le présent numéro de la *Revue* contient au contraire l'intéressante communication de M. Heuzey, sur *les Terres cuites babyloniennes*. Nous n'en parlerons donc pas ici. — Nos lecteurs remarqueront également la notice de M. Champoiseau sur le *piédestal de la Victoire de Samothrace*, dont M. Ravaisson a annoncé l'arrivée au Louvre.

Une lecture de M. de Longpérier, sur un beau vase antique appartenant à M. Raymond Seillières, mériterait une analyse développée. Nous espérons la pouvoir donner bientôt. X.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— Nous recevons de M. Leeman la lettre suivante, que nous croyons utile de publier :

« Leide, ce 14 décembre 1879.

A M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.

Mon cher Monsieur et très honoré collègue,

Dans votre savant et intéressant article sur les cimetières mérovingiens de la Gaule, publié par la *Revue archéologique*, vous indiquez plusieurs localités des Pays-Bas, où des sépultures et des cimetières mérovingiens auraient été découverts.

Je crains que les sources où vous avez puisé ces données ou les personnes qui vous ont fourni ces informations ne soient pas telles que l'on puisse admettre ces renseignements sans réserve.

Autant que je sache, aucune des localités mentionnées, à l'exception peut-être de Maestricht, n'a produit d'objets qui par leur nature, leur caractère, leur travail, leur forme, ou par d'autres indices particuliers, puissent être légitimement rapportés aux *mérovingiens*.

Malheureusement on a souvent employé le terme Franc, Franque, pour indiquer la période à laquelle on croyait pouvoir assigner les antiquités découvertes dans notre pays, dès qu'on ne croyait pas pouvoir les attribuer soit aux Romains, soit aux peuples et aux peuplades indigènes. On aurait agi plus prudemment en n'admettant, au moins pour les quatre ou cinq premiers siècles, que la distinction entre antiquités romaines et antiquités des indigènes, laissant là les détails de Germains, Allemands, Gaulois et Francs, etc.

Dans la liste des localités il y a en outre quelques inexactitudes à relever :

Alphen (Hollande), *lisez* : Alphen (Brabant septentrional).

Bar-le-Nassau, *lisez* : Baarle-Nassau (Brabant septentrional).

Boekel, *lisez* : Boekel (Brabant septentrional). Mais je suppose qu'il est ici question non de Boekel mais de *Roekel* (province de la Gueldre).

Gestel, *ajoutez* : province du Brabant septentrional.
Heythuisen, *ajoutez* : duché de Limbourg.
Ittervoort, *ajoutez* : duché de Limbourg.
Maestricht, *ajoutez* : duché de Limbourg.
Nieuntadt, *lisez* : Nieuwstadt (duché de Limbourg).
Noordwyk, *ajoutez* : prov. de Hollande.
Riel, *ajoutez* : prov. du Brabant septentrional.
Riethoven, *ajoutez* : prov. du Brabant septentrional.
Sen, *ajoutez* : prov. du Brabant septentrional.
Steensel, *ajoutez* : prov. du Brabant septentrional.
Tegelen, *ajoutez* : duché de Limbourg.

A Maestricht ont été découverts et existent encore bon nombre de vestiges de l'occupation romaine.

Dans les autres endroits cités dans la liste, les trouvailles consistaient dans des urnes, de menus objets, ustensiles, ornements en bronze, des médailles romaines, haches en pierre, fragments de poteries romaines, de tumulus, etc., mais rien qui puisse être attribué aux Mérovingiens.

Dans cette dernière catégorie on pourrait seulement admettre quelques objets trouvés dans les environs de Wijk by Duurstede, l'ancien *Dercitalus*, où des fouilles régulières ont été exécutées aux frais du gouvernement sous la direction de feu M. le docteur Janssen, conservateur alors du musée placé sous ma direction. M. Janssen a publié le résultat de ses fouilles et découvertes dans un livre dont le titre se traduirait en français par *Communications archéologiques*.

Veuillez, mon cher collègue, me pardonner ces observations et agréer, etc. Dr Leeman. »

—— On lit dans la *Revue politique et littéraire* du 10 janvier la lettre suivante :

« Gaza (Syrie), 17 décembre 1879.

« Monsieur le directeur,

« Il y a environ six mois, des paysans de Gaza, s'étant avisés de remuer le sable de la dune Tell-el-Ajoul (montagne du Veau), — dune située à une lieue de la ville actuelle de Gaza, — trouvèrent, couchée sur le dos, une magnifique statue de marbre. Il se passa alors ce qui, en pareille occurrence, se passe presque toujours en pays turc. Aussi inquiets que réjouis de leur trouvaille, les paysans philistins s'empressent d'aller trouver un marchand grec de Gaza ; celui-ci achète la statue pour un prix dérisoire. Mais, à l'instant même où il va commencer ses travaux, le gouverneur turc flaire une bonne affaire et s'empare *manu militari* de la dune Tell-el-Ajoul, où la statue reste à demi enfouie dans le sable. Alors le Grec de réclamer à cor et à cris le remboursement des vingt livres qu'il a payées aux paysans philistins, et le pacha d'incarcérer ces pauvres diables jusqu'à ce qu'ils aient rendu gorge. Mais peu importe à notre point de vue cette série d'abus de force, puisque à l'heure présente la statue se trouve à l'abri de tout acte de vandalisme et qu'elle est parfaitement

gardée par les zaptiés de Gaza. Ce qui importe, au contraire, c'est que le pacha n'a plus qu'un souci : vendre la statue ; que des offres lui ont déjà été faites par le consul de Prusse à Jérusalem, et que le gouvernement français doit se hâter s'il ne veut pas que le musée de Berlin s'enrichisse, au détriment du Louvre, d'un véritable chef-d'œuvre qu'on pourrait aisément avoir pour cinq ou six mille francs.

« Le *Jupiter* de Gaza est en effet une œuvre tout à fait admirable et dont l'auteur appartient évidemment à la meilleure époque alexandrine. La moitié supérieure de la statue (hauteur 2m,10), la seule qui soit entièrement dégagée des sables, montre le dieu assis, le torse nu, le manteau plié sur l'épaule, le bras gauche appuyé sur l'aigle. Quant au bras droit, qui, à en juger par le mouvement de l'épaule, tenait la foudre, et à la partie inférieure de la statue, il suffirait, selon toute probabilité, de quelques coups de pioche pour les retrouver dans un voisinage immédiat. Ce qui m'a particulièrement frappé dans cette statue, c'est la beauté de la tête, dont toutes les parties, sauf le nez, sont dans un état de conservation parfaite. Le front surtout est superbe, tout à fait olympien, et la chevelure, comme la barbe, est d'un excellent travail, à la fois très élégant et très simple. Le cou robuste et droit, les épaules souples et franchement dégagées, la poitrine largement modelée, sont des morceaux magnifiques. A première vue, il m'a semblé fort probable que j'étais en présence d'une reproduction alexandrine du Jupiter de Phidias ; mais avant le dégagement complet de cette colossale statue il est impossible de se prononcer sur ce point d'une manière absolue.

« Mais ce n'est pas seulement pour l'artiste que la découverte du Jupiter de Gaza est un fait important, c'est encore pour l'archéologue et le géographe. Je rappelle en effet que le docteur Keith avait déjà signalé le nombre considérable de fragments de vieille poterie qui couvrent les environs de la dune de Tell-el-Ajoul, et qu'il en avait conclu que l'antique cité de Gaza, — celle qui fut la capitale des Philistins et qui arrêta si longtemps Alexandre avant de devenir l'une des villes les plus importantes du royaume syrien, — que l'antique Gaza était située à une distance notable de la ville actuelle, beaucoup plus près de la mer, hypothèse que semblaient d'ailleurs confirmer deux textes connus de Strabon et de Jérôme. Or aujourd'hui, après la découverte du Jupiter de Tell-el-Ajoul, on ne saurait plus conserver le moindre doute. L'endroit où l'on a retrouvé une œuvre aussi admirable est évidemment celui où s'élevait l'ancienne Gaza avec les huit sanctuaires qui furent si célèbres dans toute l'Asie et qui ne furent détruits que par l'impératrice Eudoxie, femme d'Arcadius, — et à sept stades de la mer, selon Strabon, ce qui est, à peu de chose près, la distance actuelle de Tell-el-Ajoul au rivage.

« Agréez, etc. Joseph Reinach. »

—— Nous lisons dans le *Journal de Monaco* du 9 décembre 1879 :

« Les fouilles archéologiques pratiquées à la Condamine viennent d'amener une nouvelle découverte, qui, par son importance capitale, sur-

passe de beaucoup celles dont nous avons déjà rendu compte dans nos numéros des 30 septembre et 7 octobre derniers.

Contre les bâtiments de la distillerie, presque à fleur du sol, une motte d'argile, entraînée par les eaux, s'est détachée de la paroi septentrionale et a roulé dans l'excavation, en mettant au jour une série de monnaies et d'ornements romains en or, probablement cachés dans la terre à une époque reculée et que la date de la monnaie la plus récente (276) permet de faire remonter vers la fin du IIIe siècle de notre ère. A part la forme de certaines feuilles d'or qui ont été froissées, probablement pour tenir moins de place, le tout est d'une admirable conservation et mérite tout l'intérêt des archéologues. Sauf meilleur avis, nous avons lieu de croire qu'il s'agit des dépouilles d'un *tribun militaire*, enfouies précipitamment sous l'influence de la terreur qu'expliquent suffisamment les agitations sanglantes de l'époque et les persécutions dont les chrétiens étaient victimes.

Il y avait 9 médailles d'or d'une admirable conservation, savoir :

Un denier de *Plotine*, PLOTINA·AVG·IMP·TRAIANI, buste diadémé à droite; ℞ : CÆS·AVG·GERMA·DAC·COS·VI·P·P·, Vesta assise à gauche, tenant le palladium et un sceptre. Cette pièce, qui remonte à l'an 112 ou 113 de J.-C., est décrite dans l'ouvrage de Cohen, sous le n° 1.

Quatre deniers de *Caracalla :* 1° IMP·C·M·AVR·SEV·AVG·F·, buste lauré à droite, avec le paludamentum; ℞ : PAX·ÆTERNA·AVG·, la Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre. Nous croyons cette monnaie inédite. Elle ne se trouve pas dans Cohen.

2° ANTONINVS·PIVS·AVG·GERM·, buste lauré à droite, avec le paludamentum; ℞ : P·M·TR·P·XVIII·COS·IIII·P·P·, le Soleil radié debout à droite, levant la main droite et tenant un globe dans la gauche (215 de J.-C.).

3° Même légende, buste lauré et cuirassé à droite ; ℞ : P·M·TR·P·XX·COS·IIII·P·P., le Soleil debout, demi-nu, levant la main droite et tenant une haste ou un sceptre de la gauche.

4° Même avers et même légende au revers, où figure Jupiter ou Sérapis debout, tenant des épis et un sceptre. Cette pièce a dû être frappée en 217, après la victoire remportée sur les Parthes.

Un magnifique médaillon de *Gallien*, pesant 13 grammes, du diamètre de 28 millimètres : IMP·GALLIEMVS· (*sic*) AVG·COS·V·, buste lauré à droite, au-dessous Pégase ailé; ℞ : P·M·TR·P·VIIII·COS·IIII·P·P., la Piété à gauche renversant une patère sur un autel et tenant un sceptre. L'antinomie des dates inscrites sur chacun des côtés de cette pièce est digne de remarque, ainsi que la coquille du graveur (M au lieu de N), que nous avons déjà rencontrée sur le bronze. Gallien ayant été associé à l'empire en 253, c'est probablement de cette année que date sa puissance tribunitienne. Ce médaillon serait donc de 262 après J.-C.

Un denier du même empereur : C·LIC·GALLIENVS·AVG·, buste lauré à droite avec le paludamentum ; ℞ : IOVI·CONSERVA·, Jupiter nu,

debout à gauche, un manteau sur l'épaule gauche, tenant un foudre et un sceptre (253-258 après J.-C.; Cohen, 208).

Un denier de *Florien* : VIRTVS·FLORIANI·AVG·, buste lauré et cuirassé à gauche, sceptre sur l'épaule droite ; ℞ : VICTORIA·PERPETVA·, Victoire debout à droite, écrivant sur un bouclier supporté par un tronc de palmier.

Le monétaire ne fut pas bon prophète, car la victoire de Florien fut de courte durée. Cet empereur n'a régné que trois mois. Aussi ses monnaies sont-elles très rares.

L'ensemble de ces médailles et des objets suivants constitue un dépôt des plus précieux pour la science et doit attirer l'attention de tout le monde savant. Avec ces pièces, qui portent leur date, étaient :

Un petit buste en or repoussé de l'empereur Titus, barbe courte, nez camard, yeux et oreilles demesurés, du poids de 12 grammes 1/2. Le bord inférieur est percé de trous pour passer les clous qui devaient assujettir cette image sur une hampe d'enseigne militaire.

Trois armilles d'or creux, de 10 centimètres de diamètre extérieur et 77 millimètres de diamètre intérieur.

Trois lames en or repoussé au trait, paraissant avoir formé des bracelets : l'un, du poids de 52 grammes, a 4 centimètres 1/2 de haut et porte des losanges; un autre, du poids de 44 grammes et de 5 centimètres 1/2 de haut, porte à la partie médiane sept têtes de face (du Soleil?), séparées par des ornements dans lesquels figurent des raisins dans le sens vertical et des marguerites dans le sens horizontal; le troisième, du poids de 51 grammes et de 5 centimètres de haut, porte une sorte de ruban en diagonale séparé par un grènetis.

Une autre lame d'or, légèrement déformée, du poids de 152 grammes, qui a pu être soit un diadème, soit un bracelet, plus large au milieu qu'aux extrémités, porte en ligne médiane des têtes de face accompagnées, en haut et en bas, d'Amours assis sur une corbeille.

Un ornement en forme de bracelet ovale, en jais noir, avec charnière et fermoir opposé, en or, d'une épaisseur variable.

Un bracelet en jais, formant torsade, avec fermoirs en or. Diamètres : intérieur, 58 millimètres ; extérieur, 79 millimètres.

Plusieurs plaques de jais, striées et percées intérieurement de deux trous dans le sens des stries, de manière à se relier en collier à l'aide d'un fil.

Quelque temps avant la découverte dont nous venons d'analyser les résultats, les ouvriers avaient retiré d'un puits un très curieux bas-relief en ciment, d'une époque incertaine et dont le sujet n'est pas très facile à déterminer. Cette sculpture, fort intéressante, représente six personnages, dont trois debout et couverts de vêtements drapés, et trois nus, dans des postures qui dénotent ou des captifs ou des malades implorant la guérison. Le style général dénote une médiocre étude de l'anatomie et des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque, mais néanmoins une certaine

habileté et une culture inconnue aux époques barbares. La couronne (en cercle) portée par le personnage principal semble exclure l'hypothèse d'une origine romaine, et, d'autre part, l'ensemble présente un caractère archaïque incontestable. Peut-être s'agit-il d'un saint, opérant des guérisons miraculeuses? C'est ce que semblerait indiquer le geste des deux autres grands personnages qui avancent la main vers lui, comme pour s'efforcer de le toucher. Cette figure énigmatique pourrait passer pour celle d'un prince assisté de deux de ses conseillers et accordant leur grâce aux captifs.

Dans l'intérêt de l'histoire locale et de la science archéologique, il est vivement à désirer que ces monuments authentiques des fastes monégasques ne soient pas dispersés et restent dans la Principauté. »

—— Une dépêche d'Alexandrie annonce que la seconde aiguille de Cléopâtre, élevée en l'an 22 de notre ère, en face du temple d'Auguste, à Alexandrie, a été enlevée sans accident, mais au milieu d'une certaine agitation populaire ; elle va être embarquée sur le steamer *Dessuk*, qui doit la transporter à New-York.

—— Jusqu'à présent les dernières fouilles entreprises dans la plaine d'Olympie ont produit 41 figures plus ou moins complètes, avec 26 têtes. On espère trouver prochainement les membres manquants de l'Hermès et la plus grande partie des métopes.

—— Ces jours-ci, en démolissant une maison dans le centre de la ville de Nîmes, on a trouvé une statue de Vénus que les archéologues estiment être une merveille de l'art. Quoique brisée en plusieurs morceaux, on a pu la reconstituer, et nous croyons que M. Lenthéric, l'auteur des *Villes mortes*, va adresser à ce sujet un rapport au ministre des beaux-arts.

(*Français.*)

—— Le 4 novembre dernier, M. Georges Payne, ayant découvert un tombeau romain, à Bayford, dans le comté de Kent, a trouvé dans ce tombeau une collection d'objets remarquables, dont il a donné la description, à la dernière séance de la Société des antiquaires de Londres.

Les objets antiques qu'il contenait sont de verre ou de métal et des poteries. A la première de ces catégories appartient un vase cinéraire carré en verre bleu, un petit vase bleu verdâtre, une bouteille ronde bleu pâle ; enfin, les fragments d'un petit vase blanc transparent et d'un vase vert d'olive.

Les objets de céramique consistaient en un vase très délicat, d'un blanc jaunâtre, légèrement ornementé. Des urnes, des patènes, des coupes plus ou moins ornées. L'objet en métal le plus intéressant est un beau vase de bronze, haut de dix pouces et demi, large de six pouces un quart, ayant près de quatre pouces à la base, deux pouces un quart au col, qui va s'élargissant, jusqu'à près de quatre pouces vers le bord.

La poignée est en métal plein et très massive. La partie de cette poignée qui se rattache au vase adhère à une sorte de bouclier de deux à trois pouces de large, sur lequel se tient un homme nu dans l'attitude de

l'attaque, tenant de la main droite une épée levée et de la main gauche les plis de son manteau. La tête est couverte d'une coiffure; la bouche ouverte paraît appeler ou crier.

Au-dessous de la main droite on voit le corps d'une chèvre ou d'un bélier, dont la tête a été coupée : le sang coule du cou ; la tête est à terre aux pieds du guerrier; entre ses jambes, un bœuf couché ; près de la jambe, gauche une tête de sanglier avec ses défenses.

Au-dessus de la tête de l'homme armé, les ornements continuent jusqu'au manche ; on y voit une chèvre courant ; au-dessus, deux animaux qu'il est difficile de distinguer; puis enfin, au-dessus d'eux, un hoomme assis qui tient de la main droite une houlette. Les bords du vase sont décorés de deux têtes d'oiseaux. (*Soleil.*)

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° X, octobre 1879, deux feuilles :

A. Mau, *les Fouilles de Pompéi* (suite). — Luigi Ceselli, *Poids-étalon romain* en bronze (avec l'inscription P : : CASTROR·AVG·, qu'il faut lire : *Pondo triens castrorum Augusti*, appartenait sans doute au *ponderarium* du camp des prétoriens, dans le voisinage duquel il a été trouvé, à Rome). — E. Brizio, *Vases de Bologne*. (Il s'agit de vases peints, trouvés par M. Arnoaldi Veli, près de la porte Saint-Isaïe. L'un d'eux présente cette particularité rare, que de l'un des côtés de l'amphore les figures sont rouges sur fond noir, et de l'autre, noires sur fond rouge.) — H. Dressel, *Inscription latine d'Entrodacqua*.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° XI, novembre 1879, deux feuilles :

Wolfg. Helbig, *Voyage en Etrurie*. — A. Mau, *Fouilles de Pompéi*.

—— Le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, pour 1878, contient un intéressant catalogue, par M. Collenot, de l'exposition du musée de Semur en 1878, dans la galerie des sciences anthropologiques, au Trocadéro. Il est accompagné de trois planches lithographiées.

Avis. — L'Académie des sciences de Vienne, en Autriche, prépare depuis plus de six ans la publication des bas-reliefs funéraires de l'ancienne Attique, conservés soit dans la Grèce elle-même, soit dans les collections de l'Europe occidentale. Elle avait chargé de la reproduction des monuments de ce genre, retrouvés à Athènes, le photographe Demetrius Konstantinu et lui en a payé comptant le prix convenu. Ayant appris, de bonne source, que l'on a essayé dernièrement à Paris de vendre les clichés faits aux frais de l'Académie et qu'on les a offerts spécialement aux éditeurs d'ouvrages archéologiques, l'Académie les informe de la provenance des clichés en question et déclare que, le cas échéant, elle fera valoir tous les droits que l'équité ou même les lois sur la propriété littéraire et artistique lui reconnaissent.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la divination dans l'antiquité, par A. Bouché-Leclercq, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, professeur-suppléant à la Faculté des lettres de Paris. Tome I : Introduction, Divination hellénique (méthodes). Paris, E. Leroux, 1879; in-8, x-380 pages.

C'est la première fois depuis longtemps qu'on essaye de réunir en corps de doctrines tous les renseignements que les livres et les monuments anciens nous ont transmis sur l'art de la divination. La plupart des ouvrages où des écrivains grecs et latins avaient exposé les principes de la science divinatoire ont péri; les dissertations des modernes sont incomplètes ou ne traitent que de points spéciaux ; M. Bouché a donc entrepris de composer une œuvre où l'histoire de la divination dans l'antiquité classique se retrouvât tout entière.

Le premier volume renferme, après une assez longue introduction où il est parlé de la divination en général, deux mémoires où sont exposées les méthodes employées de préférence par la divination hellénique. Il s'agit d'abord de la divination inductive et de ses subdivisions. L'auteur montre comment on a cherché à découvrir le secret de l'avenir dans les actes instinctifs des divers êtres animés, chez les oiseaux (ornithomancie), chez les quadrupèdes, les reptiles, les insectes et les poissons, enfin chez l'homme. Un second chapitre énumère les signes fournis par la structure des êtres animés, par l'examen des entrailles (extispicine ou hiéroscopie), par l'examen des traits du visage, des lignes de la main, de la forme générale du corps (morphoscopie). La divination par le moyen des êtres inanimés, le bois (xylomancie), le feu (empyromancie), les pierres (lithomancie), l'eau (hydromancie), les statues ; la divination par les sorts (cléromancie) et toutes ses variétés ; la divination par le moyen des phénomènes célestes, foudre, vents, nuages, variations apparentes ou réelles dans le cours et la lumière des astres, l'astrologie et ses pratiques, enfin la divination mathématique, fournissent la matière de plusieurs chapitres et embrassent le domaine entier de la divination inductive. Dans le livre second, la matière divinatoire devient, si possible, plus vaine et plus fugitive encore : il s'agit de procédés purement instinctifs agissant sur des apparences de phénomènes plutôt que sur des phénomènes réels. Nous sommes transportés dans le domaine des rêves, au-delà de la porte de corne ou de la porte d'ivoire, et nous essayons de comprendre au moyen

de l'oniroscopie ou de l'onirocritique le langage confus que parle le peuple des songes à tête légère. Après les songes, les ombres des morts et les miracles de la possession, la divination enthousiaste, celle qui met en jeu l'esprit des dieux ou des génies et a fourni à la Grèce antique la plupart de ses oracles. On se demande, après avoir fermé le livre, comment l'homme a pu concevoir tant de manières diverses de connaître l'avenir, et ne s'est pas aperçu qu'en cherchant à trop savoir il ne réussissait qu'à se tromper lui-même.

Il serait aisé de relever dans l'ouvrage de M. Bouché-Leclercq un certain nombre de faits contestables. M. Bouché-Leclercq n'a pas interrogé suffisamment l'Orient : comme il ne pouvait vérifier par lui-même les textes originaux, il a préféré s'abstenir, et cette sage réserve, si elle l'a parfois empêché de saisir certaines idées, lui a épargné bien des erreurs. Un jour viendra, bientôt peut-être, où l'on devra rechercher les superstitions que la Grèce a empruntées à l'Orient et celles que l'Orient a empruntées à la Grèce ; pour le moment, mieux vaut se borner et n'étudier que les croyances des peuples classiques. C'est ce que M. Bouché-Leclercq a fait avec beaucoup de sagacité et de science. Il fallait réunir mille fragments épars dans les inscriptions ou dans les manuscrits, découvrir et lire les centaines de brochures écrites depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, et, ce travail de patience terminé, composer de tous ces matériaux informes un tout harmonieux. Il est toujours difficile d'entrer à propos dans l'âme de l'antiquité ; la tâche ici était encore plus malaisée que partout ailleurs. Ces religions étranges où se complaisaient les hommes les plus intelligents de la Grèce et de Rome, on est accoutumé à les tourner en ridicule plutôt qu'à essayer de les juger sérieusement. Les chrétiens y ont vu l'œuvre du démon et s'en sont moqués ; les autres y ont vu une faiblesse de l'esprit humain et s'en sont moqués. M. Bouché-Leclercq y a reconnu des manifestations du sentiment religieux égaré, si l'on veut, mais sincère, et les a exposées avec le respect qu'on doit aux œuvres de la foi. Son livre est écrit avec science, cela va sans dire, et avec une science que nul ne dépassera de sitôt ; mais la science n'y est point railleuse et ne laisse percer aucun dédain malséant pour les erreurs qu'elle expose.

Le second volume vient de paraître, et les autres ne tarderont guère. Nous en rendrons compte au fur et à mesure qu'ils paraîtront.

G. Maspero.

NOTICE

SUR

DES INSCRIPTIONS ET DES ANTIQUITÉS

PROVENANT DE BOURBONNE-LES-BAINS

DONNÉES PAR L'ÉTAT A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

suivie d'un essai de catalogue général des monuments épigraphiques relatifs à BORVO *et à* DAMONA.

Suite (1).

DEUXIÈME PARTIE

ESSAI DE CATALOGUE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES RELATIFS A BORVO ET A DAMONA

§ 1. — *Inscriptions de Bourbonne-les-Bains.*

N° 7 (2).

BORVONI · Ǝ..
MONAE · C · IA
TINIVS · RO
MANVS · IN
G · PRO · SALV
Ǝ · COCILLAE
FIE · EX · VOTO

(1) Voir le numéro de janvier.

(2) Cette inscription est la septième de cet essai de catalogue général. On a vu les six premiers numéros dans le § 1 de la première partie du présent travail.

(*Borvoni et Damonæ, C. Latinius Romanus, Lingo, pro salute Cocillæ, filiæ, ex voto.*)

Peu rassuré sur l'exactitude des leçons de cette inscription données par mes devanciers, et soupçonnant qu'on pouvait en interpréter certains mots autrement que par le passé, j'ai désiré en posséder une empreinte prise sur l'original. Grâce à l'obligeance de M. Borssat, maire de Bourbonne, qui a bien voulu le faire mouler à mon intention, je transcris ce vénérable texte épigraphique d'après un plâtre que j'ai sous les yeux. Si je rétablis ici le B de Borvoni, c'est qu'on en voit encore des traces sur le monument, ainsi que me l'atteste M. Ernest Babelon, attaché au Cabinet des médailles et antiques, qui a bien voulu faire pour moi à Bourbonne cette vérification et d'autres encore.

Gravée sur un fragment d'autel de pierre, qui a 65 centimètres de hauteur sur 38 de largeur au-dessus du socle, cette inscription, aujourd'hui encastrée dans la salle des jeux de l'établissement thermal de Bourbonne, a été publiée pour la première fois par Gruter, *e schedis Roussati*, c'est-à-dire d'après la copie de Roussat (1).

Jean Roussat, « conseiller, lieutenant et maire de la ville de Langres, » mort en 1618, était un curieux d'antiquités, qui s'était fait le fournisseur bénévole du grand épigraphiste d'Anvers (2). On remarquera des différences entre notre leçon et celle du *Corpus* que voici :

BORVONI . TH
MONAE . C . IA
TINVS . RO
MANVS . IN
G . PRO SALV
TE . COCILIAE
FIL . C . EX . VOTO

Ces différences consistent d'abord en la présence du B de Borvoni, qui devait se voir plus nettement qu'aujourd'hui du temps de Roussat. Alors, en effet, personne n'aurait pu soupçonner l'existence du

(1) Gruter, CX, 4.

(2) Sur Jean Roussat, voyez p. 333 des *Antiquités de Langres* de Luquet, ouvrage déjà cité.

dieu Borvo, dont aucun texte de l'antiquité ne parle, et que l'on ne connaissait pas plus que la déesse Damona, dont le nom fut estropié de tant de manières différentes avant la découverte des inscriptions où nous le lisons clairement.

Quant aux lettres DA qui suivent le mot *Borvoni*, il faut supposer que du temps de Roussat, la cassure qui, à cette place, ne laisse voir qu'un trou, en avait épargné des vestiges ayant l'aspect des lettres T et H. Aujourd'hui, grâce aux découvertes qui ont suivi celle de l'inscription qui nous occupe, nous pouvons en toute sécurité les remplacer par la première syllabe du mot DAMONAE.

A la seconde ligne, Gruter, d'après Roussat, puis d'autres, ont lu à la fin IA ; je crois qu'il y a LA. Je fonde cette lecture sur la forme des L certaines de cette inscription, et aussi sur ce fait que le gentilicium LATINIVS, qui figure dans les noms du plus célèbre des empereurs gaulois, de Postume, est plus probable, surtout devant le surnom *Romanus*, que le IATINVS de Gruter. Du reste, avant moi, Bimard de la Bastie (1) avait lu LATINIVS.

A la sixième ligne, la syllabe TE n'est pas écrite sur la pierre en deux lettres comme chez Gruter; il faut suppléer le T, dont on ne voit plus vestiges. Enfin, le nom de la personne pour la guérison de laquelle avait été fait le vœu dont cette pierre nous a gardé le souvenir n'est pas *Cocilia*, comme le croyait Bimard, mais *Cocilla* ; on reviendra plus loin sur ce nom, que je lis nettement sur mon plâtre.

Quant au premier mot de la dernière ligne, dont je fais *filiæ* ou *filie*, avec plusieurs de mes devanciers et notamment Berger de Xivrey (*Lettre à Hase*, p. 127), je dois avertir que sur le plâtre on ne voit d'abord que FIE. Cependant la seconde de ces lettres est probablement une L, mais une L à barre horizontale s'en allant en descendant comme celles des mots LATINIVS et LING. On peut objecter à cette hypothèse qu'il aurait fallu un A, attendu que les deux autres génitifs en *ae* de notre inscription sont régulièrement écrits ; mais à cette objection on peut répondre par des exemples de variations au moins aussi

(1) Voici la leçon de Bimard telle qu'elle est rapportée dans le *Thesaurus* de Muratori, CVII, n° 8.

BORVONI TO
MONAE · C · LA
TINIVS · RO
MANVS · IN
C · PRO · SALV
TE · COCILIAE
FIE C · EX · VOTO.

singulières, rencontrées dans un même texte. Je rappellerai seulement ce qui a été dit plus haut (p. 23 et 24) à propos des formes II et ET. Je lis donc ici *filie* et j'y suis autorisé par l'orthographe *Damone* de notre inscription n° 3, qui, comme celle-ci, provient de Bourbonne. Pour ne rien omettre, je noterai entre le mot *filie* et les mots *ex voto* deux signes de ponctuation, une virgule retournée ressemblant à un G et une sorte de D semblable à celui qu'on a vu sur le tuyau de plomb de Xivalius Agedinus (v. p. 36).

Je ne crois pas nécessaire de refaire l'historique de ce monument, dont la découverte remonte au moins à l'an 1590. Berger de Xivrey s'est acquitté à merveille de cette tâche dans la lettre déjà mentionnée qu'il adressa à Hase, l'illustre helléniste, en 1833 (1), au lendemain de la découverte à Bourbonne d'une nouvelle inscription relative à Borvo, le n° 8 du présent travail. Il est même inutile d'énumérer, après le savant académicien, toutes les lectures et les restitutions de ce texte antérieures à sa dissertation ; il suffira de faire connaître les siennes et celles des principaux auteurs plus récents, ainsi que de donner les raisons de l'interprétation nouvelle que je propose pour les lettres IN et G des 4e et 5e lignes, interprétation qui m'a été suggérée surtout par l'étude d'autres dédicaces à Borvo, trouvées à Bourbonne, lesquelles sont restées inconnues à Berger de Xivrey, ainsi qu'à la plupart de mes autres devanciers.

Voici la lecture restituée par Berger de Xivrey de l'inscription qui nous occupe :

« Borvoni, Tamonæ (*sic*, pour Damonæ), C. Jatinius Romanus In-
« genuus pro salute Cocillæ filiæ. Ex voto (2). »

La lecture TAMONAE doit être attribuée au respect exagéré que Berger de Xivrey professait pour la première lecture de cette inscription. Il expliquait cette variante de DAMONAE en supposant que le graveur avait mis ici ce T pour un D, « par une confusion dont on trouve plusieurs exemples dans les inscriptions qui sont ici au Musée des Antiques, et dans les principaux recueils depuis Gruter jusqu'à M. Orelli (3). » L'empreinte que j'ai sous les yeux montre clairement que ce T est celui de la conjonction ET, laquelle,

(1) *Lettre à M. Hase sur une inscription latine du second siècle, trouvée à Bourbonne-les-Bains le 6 janvier* 1833, *et sur l'histoire de cette ville, par Jules Berger de Xivrey*, etc. (un vol. in-8 de 204 pages, avec six planches).

(2) Voyez p. 127. On verra plus loin la traduction de cette inscription par Berger de Xivrey.

(3) Berger de Xivrey, p. 71.

écrite comme elle l'est souvent sur les monuments de basse époque ꝶ, réunissait les mots BORVO et DAMONA.

Quant aux lettres IN de la quatrième ligne et au G de la cinquième, Berger de Xivrey, avec toute raison, ne voulut pas en faire l'abréviation de IN GALLIIS avec le père Lempereur, qui d'ailleurs n'a cité ce texte que de mémoire, et qui y avait vu les noms d'un citoyen romain nommé Jattinius, marié dans les Gaules à une femme nommée Cocilia, d'une famille langroise (1).

Berger de Xivrey préféra supposer que ces trois lettres étaient l'abrégé du mot INGENVVS, mais sans se prononcer nettement sur la valeur à donner à ce mot. « Reste à savoir, dit-il, si *Ingenuus* est un *agnomen* ou quatrième nom, comme on en voit plusieurs exemples dans les grandes familles romaines, ou si Caius Jatinius a voulu énoncer sa qualité d'homme libre. J'avoue qu'il y a presque autant de raisons pour l'une que pour l'autre de ces interprétations (2). » Cependant il paraît que Berger de Xivrey inclinait pour la première, car quelques pages plus loin, dans la récapitulation des inscriptions relatives à Borvo de lui connues, il traduit ainsi notre n° 6 : « Caius Jatinius Romanus Ingenuus s'est acquitté de son vœu envers Borvo et Damona pour la santé de sa fille Cocilla (3). »

Dans le recueil d'Orelli, l'inscription en question n'a pas été rapportée *in extenso*. Le savant suisse, à propos de celle qui porte ici le n° 13, s'est contenté de citer en note la forme TOMONA et d'autres comme se trouvant « *in aliis inscriptt. similibus* (4) ». Je ne parle que pour mémoire de Millin et de M. J. de Wal, qui ont tous deux cité notre inscription (5), mais qui, n'en ayant eu ni l'un ni l'autre de fidèles copies, l'ont plus ou moins estropiée. Je noterai seulement que M. J. de Wal, ayant eu connaissance de la *Lettre à M. Hase* pendant l'impression de son livre, revint sur notre inscription de Bourbonne dans le commentaire de celle de la même ville (notre n° 8) dont on doit la connaissance à Berger de Xivrey. Là, le savant hollandais adopte la leçon IATINIVS et, avec Berger

(1) *Explication d'une inscription trouvée à Bourbonne*, par le P. Lempereur, dans les *Mémoires de Trévoux*, année 1705, pages 1604 à 1613 (voyez notamment p. 1607, 1612 et 1613).

(2) Berger de Xivrey, p. 104.

(3) Page 127.

(4) T. I, p. 350. Voyez la note 1 du n° 1974.

(5) Le premier, en 1802, dans ses *Monuments antiques inédits*, t. I, p. 149. Le second, en 1847, dans ses *Mythologiæ septentrionalis monumenta epigraphica latina*, p. 45, n° LXI.

de Xivrey, fait des lettres $\frac{IN}{G}$ l'abréviation d'INGENVVS (1). Quant à M. le Dr A. Renard, à qui l'on doit un fac-similé de cette inscription, il préfère lire les lettres $\frac{IN}{G}$ *in Gallia*, et donne de ce texte la traduction suivante, dans laquelle il remplace par des points le premier mot de la dernière ligne, dont il n'a pas tenté la lecture, bien que son fac-similé montre les lettres FIL à cet endroit :

« A Borvone et à Damone, Caïus Jatnius, Romain, dans la Gaule, pour la santé de Cocille.... D'après un vœu (2). »

Je l'ai déjà dit, je néglige à dessein une foule de mes devanciers ; mais, avant de donner ma lecture et mon interprétation de ce texte, je ne puis me dispenser de citer celles d'un archéologue savant et expérimenté, le général Creuly, d'autant plus qu'elle a été en partie adoptée par la Commission de la topographie des Gaules (3).

Voici la transcription de ce texte d'après un dessin du général que l'on conserve au musée de Saint-Germain et qui m'a été communiqué par mon collègue et ami M. Alex. Bertrand :

ORVONI · T
MONAE · C · L
CINIVS · RO
MANVS · IN
G · PRO · SALV
E COCILLAE
[T] FIL[C] EX VOTO

Restitution du général Creuly : *Borvoni et Damonae C. Licinius Romanus ingenuus pro salute Cociliae Titi filiae conjugis ex voto.*

La copie du général, pour le dire en passant, ne me paraît pas

(1) Voyez p. 224, nº CCCV.

(2) Voyez p. 313.

(3) *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, v. Bourbonne-les-Bains, p. 185 :

(II) ORVONI . T (DA)
MONAE . C . L (I)
CINIVS . RO
MANVS . IN
G . PRO . SALV
E COCILAE
(T) FIL . (C) . EX . VOTO

exacte, ce qui sert à prouver une fois de plus combien est difficile cette besogne si simple en apparence, copier exactement une inscription. Ainsi, le regrettable général Creuly, si connu pour son exactitude rigoureusement militaire, a cependant omis des lettres qui existent sur la pierre et en a supposé qui n'y existent pas. Il a donné la forme habituelle à la lettre L qui commence à la deuxième ligne le *nomen* de l'auteur de l'*ex-voto*, tandis que, tout en y reconnaissant aussi une L, je dois faire observer que cette L a l'aspect d'un I, ce qui explique les vieilles leçons, vicieuses selon moi, IATINVS ou IATINIVS; enfin, le général n'a pas remarqué l'A qui suit cette L et qui, tout endommagé qu'il soit, est visible sur le plâtre et doit par conséquent l'être sur la pierre. A la ligne 3e, au commencement, au lieu du T vu par tout le monde jadis, c'est-à-dire alors qu'il était bien marqué, et que je crois certain, trompé par les détériorations de la pierre, qui prêtent une apparence de courbe à la haste perpendiculaire de cette lettre, le général a vu un C, ce qui l'a conduit à donner *Licinius* pour *nomen* à notre personnage. Selon moi, cette lettre, qui ne ressemble pas du tout au C de Cocilla, est bien un T, et à ce sujet je ferai une observation.

Sur notre pierre, ainsi que sur divers autres monuments gaulois, la lettre T a parfois presque la forme d'un Y; il en est ainsi pour le T du mot VOTO. Dans une savante note déjà citée (1), M. de Longpérier faisait observer, il y a plus de vingt ans, que le T du nom du potier Paternus (2), PATIIRNVS, de l'inscription d'un vase rouge du musée de Nantes, « tracé en caractères très anciens », a presque la forme d'un Y, ainsi que celui d'un beau statère de Vercingétorix en sa possession (3). Malheureusement, il est aussi difficile de tirer de cette forme particulière du T les éléments d'une date certaine pour les monuments sur lesquels on la trouve que des formes ET et II mentionnées dans le commentaire de notre n° 4. Le Cabinet des médailles possède, non pas un seul, mais huit statères du glorieux vaincu d'Alise; dans ce nombre, il en est quatre où le T est très visible; or, de ces quatre, il n'y en a qu'un seul où cette lettre affecte

(1) Voyez plus haut, inscription numéro *h* dans le § 1 de la 1re partie.

(2) Ce nom est bien connu par des estampilles recueillies en diverses régions. E. Tudot, *Figurines gauloises*, p. 67; Harold de Fontenay, *Mémoires de la Soc. éduenne*, t. III, p. 384, 402. Dans le dernier de ces recueils on trouve ce nom une fois écrit PATIIRNVS (v. p. 401). On le citerait encore ailleurs.

(3) A. de Longpérier, *Note sur la forme de la lettre* E *dans les légendes de quelques médailles gauloises*. Cf. *Revue numismatique*, nouv. série, t. I, publié en 1856. (V. p. 8.)

légèrement la forme de l'Y ; sur les trois autres la barre du T est horizontale.

J'ajouterai que cette forme du T, qui le fait ressembler à un Y, se rencontre également dans l'une des inscriptions au pointillé des vases d'argent de Bernay, mentionnés plus haut (n° 4), mais sur un seul des mots de cette inscription, TEST, dont le premier T offre une sorte de fourche au lieu d'une barre horizontale à la partie supérieure.

En ce qui concerne le C qui, selon le général, suivrait les lettres FIL de la dernière ligne, je n'en distingue rien sur le plâtre ; à cet endroit, je crois voir une cassure, suivie, comme je l'ai dit, de deux lignes de ponctuation.

J'arrive à la restitution que je propose. On l'a vu, je lis sur cette pierre :

Borroni et Damonae, C. Latinius Romanus, Lingo, pro salute Cocillae filiae. Ex voto.

Sur l'empreinte que je possède, et que chacun peut examiner en ce moment au Cabinet des Médailles antiques de la Bibliothèque nationale, il est plus naturel, j'en conviens, de lire à la quatrième ligne IN, que LIN. Tranchons le mot, on ne voit nettement que IN; mais si l'on veut bien se reporter à ce qui a été dit plus haut de la forme des L sur plusieurs de nos inscriptions, et considérer que ces lettres ressemblent tellement à des I sur notre inscription que je n'aurais pas osé en reconnaître deux dans le nom de *Cocilla* si je n'avais pour les regarder comme certaines des motifs que je ferai connaître plus loin, on m'accordera peut-être qu'il est possible de supposer ici des lettres liées.

Je lis donc à la fin de la quatrième ligne, non pas IN, mais LIN, supposant que le jambage qui manque est compris soit dans la lettre initiale L figurée I, soit dans le premier jambage de la lettre N.

C'est la présence, déjà signalée plus haut, de l'ethnique LINGO ou LINGONVS sur trois autres inscriptions trouvées aussi à Bourbonne-les-Bains (1), qui m'a suggéré cette hypothèse, que justifient peut-être certaines particularités paléographiques des inscriptions de la Gaule signalées plus haut. Bourbonne étant du pays des Lingons et dans le voisinage de la ville principale de ce peuple, quoi de plus naturel que de rencontrer aux eaux de cette

1. Nos numéros 3, 8 et 10.

ville plusieurs monuments attestant que des Lingons venaient chercher la santé ? D'ailleurs, sans prétendre que les Lingons seuls venaient prendre les eaux à Bourbonne, il est presque certain qu'ici nous avons affaire à un Lingon. En effet, à l'époque où furent gravées nos inscriptions, c'est-à-dire aux premiers siècles de l'empire romain, il y avait chez les Lingons une famille *Cocilla*. Ce fait, attesté il y a quarante ans par Luquet, et qui est confirmé aujourd'hui par des monuments de lui inconnus, montre que si l'on ne peut affirmer que *C. Latinius Romanus* était *lingon*, on peut au moins le supposer, puisque sa fille se nommait Cocilla, sans doute comme sa mère, bien que les deux L de ce mot sur notre plâtre puissent aussi se confondre avec des I et que la seconde ait été prise pour un I par plusieurs auteurs. Luquet, qui, avec Berger de Xivrey qu'il cite, est de ceux qui ont lu *Cocillae* et non COCILIAE sur notre inscription, en rapporte trois autres, provenant de Langres même, sur lesquelles, en dépit de mauvaises lectures d'anciens auteurs, il reconnaît, et l'on reconnaîtra avec lui, les noms *Cocillus* ou *Cocilla*.

Denis Gautherot, dans son *Anastase de Langres*, ouvrage publié en 1649, et cité par Luquet, donne ainsi la première :

BELLATOR
GOCILL
FIL

Luquet, avec toute vraisemblance, suppose *Bellator Cocilli filius* (1).

La seconde de ces inscriptions, celle-ci publiée par Gruter d'après une copie de Roussat, mentionne une Cocilla, fille de Callistus (2).

(1) Voyez p. 93 des *Antiquités de Langres*. Le père Jacques Vignier, mort à Dijon en 1670, auteur de divers ouvrages sur les antiquités de Langres, demeurés presque tous manuscrits, a aussi parlé de cette inscription, ce que j'apprends de Luquet, qui cite le manuscrit de la *Décade historique du pays de Langres* dont le R. P. n'a publié en 1665 qu'un extrait en latin, sous le titre de *Chronicon Lingonense ex probationibus decadis historicæ*, etc. Cette chronique a été traduite en français en 1842 par M. Jolibois.

(2) C'est le n° 6 de la page 907 de Gruter. M. Luquet (p. 94) croit que la copie de Roussat adoptée par Gruter était inexacte, et suppose, d'après Vignier, Gautherot et un recueil ms. d'antiquités conservé à Langres, qu'il devait y avoir :

D · M
COCILLAE
CALLISTI
FILIÆ

Sur la troisième, qui se trouvait sur un monument découvert à Langres, dont on peut voir la figure dans le recueil de Caylus, il est question d'une Cocilla, affranchie de Cemenus (1).

A ces inscriptions du pays des Lingons où figure le nom *Cocilla* ou *Cocillus*, j'ajouterai la signature du plombier lingon Cocillus (2). Celle-ci se lit en relief sur des tuyaux de plomb trouvés à Bourbonne-les-Bains, dont deux spécimens ont été décrits dans le présent travail (3). On y lit distinctement le nom COCILLVS; mais là, les L ne ressemblent pas à des I; elles sont correctement formées : L. Je citerai encore à l'appui de mon hypothèse la forme de la lettre L dans le dernier mot de notre inscription n° 13. De tout ceci je conclus qu'il est au moins vraisemblable que certaines lettres de notre inscription sont des L, bien que les traverses horizontales de leurs bases ne soient plus très visibles, ou qu'elles n'aient jamais été mieux tracées par les lapicides de Bourbonne.

N° 8.

DEO · APOL
LINI · BORVoN
ET · DAMONÆ
C · DAMINIVS
FEROX · CIVIS
LINGONVS · EX
VOTO

(*Deo Apollini Borvoni et Damonæ*, *C. Daminius Ferox*, *civis Lingonus*, *ex voto.*)

(1) En 1838, époque à laquelle écrivait l'auteur des *Antiquités de Langres*, ce monument était encore en la possession de M. P. Guyot de Giey ; il faisait partie de ceux dont le père de celui-ci avait envoyé les dessins à Caylus (voyez *Recueil*, etc., IV, p. 386 et suiv. et pl. CCXXII). Le monument était mutilé au moment de la découverte (1759). L'inscription de ce cippe funéraire est ainsi donnée par Caylus :

DEO SEXSTINVS · MARTIVS CVRA ...
... ONI . COCILLE · CEMENI · LIBERT

Je ne sais ce qu'est devenu ce curieux monument. Je l'ai cherché vainement dans le catalogue du musée de Langres déjà cité.

(2) Le plombier Cocillus aurait-il été aussi fabricant de poteries? On lit COCILLI MA sur une estampille de potier trouvée dans l'Allier. (Voyez E. Tudot, *Figurines gauloises*, etc., p. 71.)

(3) Voyez plus haut, § de 2, la 1re partie, sous les lettres C et D.

Sur une plaque de marbre blanc, de 125 millimètres de longueur sur 14 de hauteur.

C'est cette plaque de marbre, trouvée au commencement de janvier 1833 à Bourbonne-les-Bains, dans les décombres d'une des six maisons détruites le 28 décembre 1832 par un incendie, qui a été l'occasion de la lettre de Berger de Xivrey à Hase. On la voit reproduite, grandeur d'original, sur la planche I de cet ouvrage qui a été cité plus haut. Ce fut à l'obligeance de M. Athanase Renard que Berger de Xivrey dut le plaisir de publier le premier ce précieux monument, dont le savant docteur était alors le possesseur, qu'il reproduisit lui-même plus tard (1), et qui aujourd'hui est conservé dans l'établissement thermal, auquel on me dit qu'il en a fait présent. Cette inscription porte le n° 5880 dans le supplément à Orelli de M. Henzen; elle figure aussi, nous l'avons déjà dit, dans l'ouvrage de M. J. de Wal sur les monuments épigraphiques relatifs à la mythologie septentrionale (2).

La parfaite conservation de ce petit monument rend superflue toute discussion sur la lecture du texte qui y est gravé.

N° 9.

AVG
BORVONI
C · VALENT
CENSORI
NVS
MVLLI · F
EX · VOTO

(*Augusto Borvoni C. Valentinus* (ou *Valentinius*, etc. *Censorinus Mulli filius, ex voto.*)

Sur le dé d'un autel de pierre calcaire, de 1^{m},35 de hauteur, trouvé à Bourbonne-les-Bains le 9 juillet 1869, au cours des fouilles exécutées pour la construction du grand aqueduc d'écoulement des eaux thermales. M. le docteur Renard a figuré cet autel sous le n° 3 de la pl. XLI de son mémoire; il en parle page 313. On le voit dans le jardin de l'établissement thermal.

(1) Mémoire cité souvent. Voyez pl. XLI, n° 2, et p. 313 du texte.
(2) V. p. 224, n° CCCV.

N° 10.

BORVONI
ET DAMON ·
IVL · TIBERIA
CORISILLA
CLAVD · CATONS
LING
V · S · L · M

(*Borvoni et Damonæ, Julia Tiberia Corisilla, Claudii Catonis, Lingoni, votum solvit libens merito.*)

Sur un autel de grès de 1m,40 de hauteur, trouvé à Bourbonne-les-Bains le 3 août 1869, au cours des travaux que l'on vient de mentionner. On peut voir une figure de ce monument, n° 4 de la pl. XLI du mémoire de M. le docteur Renard, qui en parle page 313. Jardin de l'établissement thermal.

N° 11.

BORVONI
ET DAMON
AEMILIA
SEX · FIL
MED

(*Borvoni et Damonæ, Æmilia Sexti filia medici.*)

Sur la base d'un autel de pierre brisé. Nous n'avons pas la dernière ou les dernières lignes de l'inscription; il n'y avait d'ailleurs, sans doute, que la formule habituelle, V. S. L. M. Hauteur du fragment, 50 cent.; largeur, 30 cent.

Cet autel a été trouvé à Bourbonne-les-Bains le 21 janvier 1870, avec les deux précédents. M. le docteur Renard l'a mentionné page 314, mais ne l'a pas fait reproduire, et il en existe un dessin dû au général Creuly dans les riches portefeuilles du musée de Saint-Germain; mais ni M. le docteur Renard ni le général n'ont aperçu l'abréviation MED qui à elle seule forme la cinquième ligne de cette inscription. C'est grâce à la collection de photographies de l'École des mines que je puis compléter, avec quelque sécurité, ce texte épigraphique. A la vérité, si je n'avais été guidé par l'inscription de Sextilia, fille du médecin Sextus, notre n° 2, même avec cette pho-

tographie, je n'aurais pas deviné ici le mot MED et en tous cas je n'aurais pu affirmer sa présence, attendu qu'en raison des détériorations de la pierre à cet endroit, après la lettre M, on voit un trait qui paraît le premier jambage d'un A, tandis que les lettres E et D sont mal marquées. Mais comme, avant d'avoir eu l'idée de consulter le recueil de l'École des mines, je soupçonnais que cette Æmilia devait être la fille du médecin Sextus et la sœur de la Sextilia de notre n° 2, je n'ai pas eu de peine à reconnaître le mot MED sur la photographie de notre autel. Il résulte du rapprochement de ces deux textes que les sœurs Sextilia et Æmilia, filles du médecin Sextus, avaient eu toutes deux des actions de grâces à rendre à Borvo et à Damona.

§ 2. — *Inscriptions de Bourbon-Lancy.*

N° 12.

BORVONI ET DAMONAE
T · SEVERIVS MO
DESTVS . . . . . NIB
H · N . . . . . TI

(*Borvoni et Damonæ, T. Severius Modestus.....*)

Fragment de marbre blanc, brisé à la partie inférieure, qui servit longtemps de seuil à une porte de l'église de Saint-Nazaire, à Bourbon-Lancy, où l'abbé Courtépée le vit en 1774. Cette pierre est aujourd'hui dans le musée d'Autun. La première ligne est sur un listel; elle est plus longue que les autres; les caractères en sont mieux marqués. Hauteur $0^m,24$, largeur $0^m,604$.

« Elle a été gravée, dit Courtépée, par Severius, qui avait élevé un portique. » Il la lit ainsi :

BORVONIÆ ET DAMONÆ
T. SEVERIVS MODESTVS
OMNIBVS HONORIBVS ET OFFICIIS

et ajoute : « le reste étant cassé, on peut y suppléer par les mots :

APVD ÆDVOS FVNCTVS

comme porte une pareille inscription conservée chez les cordeliers de Sainte-Reine (1). »

(1) Courtépée, *Description du duché de Bourgogne* (t. IV, p. 380).

Il est inutile de s'arrêter à la restitution de Courtépée, dont je cite la lecture parce qu'au moment où il vit cette inscription la seconde ligne et le commencement de la troisième étaient sans doute plus visibles qu'aujourd'hui, et aussi parce que, s'il s'est montré peu scrupuleux dans sa transcription, puisqu'il a écrit *Borroniæ* au lieu de *Borvoni* (1) et a figuré le mot MODESTVS entièrement à la deuxième ligne, tandis que ce mot termine cette ligne et commence la troisième, il faut reconnaître quelque vraisemblance dans sa lecture des mots OMNIBVS HONORIBVS, qu'il coupa cependant inexactement.

Berger de Xivrey a reproduit cette inscription sur la planche III de sa lettre à Hase, d'après une copie « très exacte », dit-il, qu'il devait à l'obligeance de sa parente, Mme Delongchamps (2), chez laquelle ce monument, par le plus singulier des hasards, se trouvait être conservé en 1833, au moment même où il s'en informait à cette dame afin d'écrire sa dissertation. Voici la copie envoyée à Berger de Xivrey :

BORVONI . ET . DAMONAE
T SEVERIVS MO
DI IV NIB
II TI

Ce savant restituait ainsi ce texte :

BORVONI ET DAMONAE
T . SEVERIVS MO
DESTVS ET OMNIB
HONORIBVS ATQVE OFFICIIS
APVD AEDVOS . FVNCTVS
V . S . L . M .

Je ne discuterai ni la restitution de Courtépée, ni même celle de

(1) On ne comprend pas comment Courtépée a pu lire BORVONIAE, car le mot BORVONI est aussi clair que possible sur l'estampage dont il va être parlé. Millin avait eu grandement raison de se méfier de la leçon de Courtépée (voyez *Monum. ant. inédits*, t. I, p. 150).

(2) Le nom de Mme Delongchamps mérite d'être conservé. On lui doit peut-être de posséder ce monument, déjà fort endommagé en 1833, mais qu'elle fit placer plus convenablement dans son jardin, aussitôt qu'elle en eut appris l'importance par sa correspondance à ce sujet avec Berger de Xivrey.

Berger de Xivrey (1). Le savant académicien n'a eu qu'un tort, celui d'avoir eu trop de confiance en son audacieux prédécesseur Courtépée; mais je noterai que sur le dessin de cette inscription dû au général Creuly, conservé au musée de Saint-Germain, ainsi que dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (*époque celtique*) (2), on lit seulement :

BORVONI ET DAMONAE
T . SEVERIVS . MO
DESTVS ' OMNIB
HONOR . . . . . IT

Cette restitution est plus prudente; toutefois je me contente de la faire connaître. Quant au texte qu'on lit au commencement du présent article, je le lis sur un *frottis* fait sur ma demande par M. Bulliot, le savant et zélé président de la Société éduenne, que je prie de vouloir bien recevoir ici l'expression de ma gratitude.

Sur ce frottis on ne distingue qu'à grand'peine à la quatrième ligne, et encore parce que l'on est à peu près certain qu'elles y doivent être, les lettres H.N du mot *honoribus ;* puis, après un espace occupé par des lettres devenues illisibles, non pas IT, mais plutôt TI. Tel est du moins l'avis de M. Bulliot et aussi de son savant confrère M. Harold de Fontenay, qui a eu l'obligeance d'examiner le marbre original avec le président de la Société éduenne, à mon intention (3).

Quant à moi, je n'affirme rien sur ce détail qui importe peu au présent travail, pour lequel il suffit que la dédicace à Borvo et à Damona soit incontestable, comme elle l'est en effet.

A l'époque où l'on créait un musée archéologique à l'hôtel de ville de la capitale des Eduens, le marbre original qui nous occupe y a été envoyé en même temps que le fragment qui porte ici le n° 14, par l'administration de Bourbon-Lancy, dont il était devenu la propriété.

(1) *Lettre à M. Hase*, etc., p. 6, 111 et 126. La copie envoyée à Berger de Xivrey, par Mme Delongchamps se trouve pl. III, sous la lettre A; sa restitution est figurée sur la même planche, sous la lettre B.

(2) V. t. I, p. 184, col. 2, n° 3.

(3) « L'inscription est gravée dans un caisson, en caractères très peu accusés, excepté la dédicace écrite sur la plate-bande du cadre. » (Lettre de M. Bulliot à celui qui écrit ces lignes.)

N° 13. C · IVLIVS · EPOREDIRIGIS · F · MAGNVS
PRO · L · IVLIO · CALENO · FILIO
BORMONI · ET · DAMONAE
VOT · SOI

(*Caius Julius, Eporedirigis filius, Magnus, pro Lucio Julio Caleno filio, Bormoni et Damonæ, votum solvit.*)

Hauteur $0^m,25$, largeur $0^m,59$. A la quatrième ligne, la dernière lettre est nécessairement une L, mais elle a toute l'apparence d'un second I. Est-ce par suite d'un accident ? Je croirais plutôt que c'est un exemple nouveau de cette forme particulière de la lettre L dont il a été question plus haut.

Cette pierre, aujourd'hui encastrée dans un mur de la cour de l'établissement thermal de Bourbon-Lancy, à l'angle formé par le nouveau bâtiment avec l'ancien (1), a été trouvée à la fin du siècle dernier dans les fondations du château de Bourbon-Lancy, en 1792 selon Millin, qui publia le premier l'inscription historique qui y est gravée, ou le 3 février 1793, selon M. Jules Chevrier, qui la publia de nouveau en 1847.

Ce texte précieux a eu une fortune singulière. La copie d'après laquelle Millin le publia, d'abord dans le *Magasin encyclopédique* qu'il dirigeait (2), puis dans ses *Monuments antiques inédits* (3), lui avait été envoyée de Bourbon-Lancy, par « le citoyen Clérisserand », qui, chose remarquable surtout à cette époque, n'avait fait qu'une seule erreur de transcription. M. Clérisserand avait lu à la troisième ligne BORMONIEE, tandis qu'il y a en réalité BORMONI ET; mais ce qui explique cette inexactitude c'est qu'à ce moment la pierre était recouverte en plusieurs endroits d'incrustations de chaux qui ne devaient être enlevées que longtemps après. Or Millin, qui connaissait l'existence de BORVO, le dieu des sources thermales, par l'inscription publiée par Gruter (notre n° 6), mais qui ne pouvait deviner

(1) J'extrais cette information de lettres reçues de M. Chevrier et de M. l'adjoint délégué aux fonctions de maire de Bourbon-Lancy pendant l'absence du premier magistrat de cette ville.

(2) *Magasin encyclopédique*, 6e année, t. V, an IX, 1801 (voyez p. 465 et suiv.). On peut lire dans le même recueil (t. I de la 7e année, p. 360 et suiv.) une réponse à la dissertation de Millin par Baudouin de Maison-Blanche, ex-constituant.

(3) Millin, *Monuments antiques inédits*, etc., t. I, publié en 1802. (Voyez p. 146, *Explication d'une inscription du fils d'Eporedirix*, trouvée à Bourbon-Lancy.)

les variantes de ce nom que des découvertes ultérieures devaient nous apporter, supposa qu'il fallait lire BORVONI ET DAMONAE, et cette hypothèse fut généralement admise, ou du moins ne fut pas discutée (1). Mais en 1846, M. Jules Chevrier, de Chalon-sur-Saône, ayant fait le voyage de Bourbon-Lancy, étudia soigneusement le précieux monument du fils d'Eporédorix, et, avec l'habileté d'un artiste et la délicate prudence d'un archéologue, le dégagea des incrustations de chaux qui rendaient douteuses certaines parties du texte, et en envoya un fac-similé à la *Revue archéologique* par l'intermédiaire du maire de cette dernière ville, qui était alors M. Compin.

En même temps, et par le même intermédiaire, M. Chevrier envoyait à la *Revue archéologique* le fac-similé d'une autre inscription romaine, celle-ci inédite et fort curieuse aussi, l'épitaphe d'un peintre d'origine gréco-romaine, *Diogène Albinus*, ou *Albinius*, etc. Ce fut Letronne qui se chargea de faire connaître l'inscription nouvelle, par un article inséré dans le n° du 15 novembre 1847 de ce recueil (2); mais l'illustre érudit ne tint pas compte de la nouvelle copie de l'inscription où figurait le nom d'Eporedorix ou Eporédirix, laquelle lui parvint probablement sans note explicative. Ignorant ou oubliant que M. Compin n'avait été que l'intermédiaire obligeant de M. Chevrier, Letronne glissa sur cette partie de la communication et ne nomma même pas ce dernier. Quelque temps après, M. Chevrier s'étant aperçu qu'il avait estropié dans sa lecture le nom du peintre gréco-romain (il avait d'abord cru voir ALP, faute qui avait passé dans l'article de Letronne), s'empressa de se rectifier sur ce point en notant qu'il fallait lire ALB, et, profitant de l'occasion, suppléa en même temps au silence de Letronne sur sa copie de l'inscription du fils d'Eporédirix, en rétablissant la véritable leçon « mal écrite dans Millin », disait-il (3). Letronne répliqua par une

(1) « La comparaison de cette inscription avec une autre presque semblable, trouvée à Bourbonne-les-Bains, prouve qu'il faut lire BORVONI ET DAMONAE. » (Millin, *loc. cit.*, p. 148.)

(2) *Revue archéologique*, 1re série, t. III, p. 512.

(3) *Lettre à M. Letronne sur le nom romain du peintre grec Diogène.* Cette lettre, datée de Chalon, le 29 novembre 1846, se trouve dans le volume même de la *Revue archéologique* qui contient l'article déjà cité de Letronne (voyez p. 582). Le texte de l'épitaphe du peintre doit être lu ainsi :

D · M
DIOGE
NI · ALB
PICTOR.

note aigre-douce : « Elle n'est pas si mal écrite. Il n'y a qu'une seule variante : BORMONIEE DAMONAE, au lieu de BORMONI ET DAMONAE; mais Millin avait déjà proposé la correction. Cette légère différence ne me paraissait pas assez importante pour rendre nécessaire une seconde publication (1). »

Letronne n'y avait pas regardé d'assez près; si M. Chevrier n'avait fait que montrer qu'il y avait ET entre le nom du dieu et celui de la déesse sur la pierre originale, et non pas les deux EE qui n'ont aucun sens de la copie de Clérisserand, il eût toujours rendu un service, quoi qu'en ait dit Letronne ; mais il y avait autre chose.

Malheureusement, cette chose M. Chevrier ne l'avait pas mise assez en relief dans sa lettre. Il y avait que la correction *Borvoni* proposée par Millin, et qui aux yeux de Letronne rendait inutile une nouvelle publication de cette inscription, n'était pas fondée, et qu'il fallait lire sur cette pierre non pas BORVONI, mais BORMONI, ainsi que l'avait fait Clérisserand. Ceci ne fait plus question aujourd'hui que nous possédons plusieurs inscriptions où le V de BORVO est changé en M, sans parler des autres formes que nous verrons plus loin; mais au temps de Millin on ignorait ces variantes, bien qu'il eût été possible de les soupçonner, en raison de la dénomination d'*Aquæ Bormonis* que porte Bourbon-l'Archambault sur la Table de Peutinger, ainsi que l'avait fait remarquer Berger de Xivrey en 1833, c'est-à-dire bien avant la communication de M. Chevrier à Letronne (2).

Si je suis entré dans ces détails rétrospectifs, c'est que cette petite aventure archéologique renferme une moralité que je n'ai pas à faire ressortir. Je dirai seulement qu'il est regrettable que Letronne, entraîné par une idée préconçue, n'ait pas arrêté un instant son pénétrant esprit sur la fidèle transcription de M. Chevrier. Il l'aurait certainement signalée lui-même en la commentant, et elle ne serait pas restée pour ainsi dire comme non avenue pour de longues années, perdue qu'elle était dans cet article de M. Chevrier dont le titre n'annonçait pas qu'il pût y être question du dieu Borvo et des descendants d'Éporédirix. Je n'exagère pas en disant que cette transcription resta pour ainsi dire non avenue; en effet, si un érudit hollandais la remarqua et la mentionna au moment où

(1) Cette réponse de Letronne est à la page 582 de la *Lettre* de M. Jules Chevrier que l'on vient de citer ; voyez note 2.

(2) Voyez *Lettre à M. Hase*, etc., p. 56.

elle venait de se produire (1), plus de dix ans après, chez nous, en 1861, le texte de la pierre de Bourbon-Lancy fut encore reproduit avec la leçon vicieuse BORVONI.

C'est ici même que l'on put voir la prétendue correction de Millin adoptée, à la vérité sans commentaire, dans un article très intéressant d'ailleurs, du général Creuly (2), dans lequel on s'étonne encore d'avoir à constater l'omission de la sigle L devant les mots IVLIO CALENO, bien qu'elle se trouve sur la copie primitive publiée par Millin, et qu'elle n'ait été omise ni par Orelli (3), ni par M. Jean de Wal que je viens de citer. Il faut ajouter que, plus tard, le général Creuly, dans une de ses tournées épigraphiques, fit, d'après la pierre originale, un dessin exact que l'on peut voir au musée de Saint-Germain, où l'on en possède aussi maintenant, ce qui vaut encore mieux, un moulage en plâtre. Ce moulage m'aurait garanti, s'il en eût été besoin, l'exactitude parfaite du fac-similé que je dois à l'obligeance de M. Chevrier. Voici donc le texte de ce précieux monument établi de manière à ne plus laisser l'ombre d'inquiétude (4). Il y a bien BORMONI et DAMONAE, et, l'on peut en être certain, le petit-fils d'Eporédorix ou d'Eporédirix avait un prénom comme son père *C. Julius Magnus;* il se nommait *L. Julius Calenus.*

N° 14. SSIMIS NV
DEO B O

Fragment en marbre blanc, très mince, de 50 millimètres de hauteur sur 125 de largeur. Les lettres ont 40 millimètres de hauteur. Trouvé à Bourbon-Lancy, ce fragment a été envoyé par l'administration de cette ville à Autun, en même temps que notre

(1) Au n° LX de ses *Myth. sept. monum. epig. lat.* M. J. de Wal donne la leçon primitive BORMONIEE DAMONAE, mais plus loin, dans le commentaire de son n° CCCV, p. 225, il revient sur le texte de ce n° LX et fait observer qu'à la troisième ligne il faut lire BORMONI ET DAMONAE : *In tertio denique titulo* (LX) *vs.* 2 *legendum esse BORMONI ET DAMONAE nuperrime docuit doct. Chevrier, in epistola ad virum celeb. Letronne,* etc.

(2) *Revue archéologique*, nouvelle série, t. IV, p. 116. L'article est intitulé : *Les descendants immédiats d'Eporédorix d'après une inscription d'Autun et d'autres documents.*

(3) Orelli a donné la copie de Clérisserand (v. n° 1474).

(4) On peut le lire dans le *Dict. archéol. de la Gaule*, p. 184, col. 1, n° 1. Les auteur sont figuré la dernière lettre L, tandis que cette lettre est figurée comme un I sur l'original.

n° 11. Je donne ces quatre mots d'après l'estampage, pris sur l'original au musée d'Autun, que je dois encore à l'obligeance de M. Bulliot.

Le musée de Saint-Germain possède une exacte copie de ce fragment, due à M. le général Creuly, qui en propose la restitution suivante, laquelle a été adoptée par le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (1) :

[PRAESENTI]SSIMIS NV
[MINIBVS] DEO BOR
[VONI ET DEAE DAMO]
[NAE]

Cette restitution ne me paraît pas certaine. Premièrement, on peut supposer *sanctissimis* aussi bien que *præsentissimis;* puis, rien ne prouve qu'il y ait eu *Borvoni* sur la pierre plutôt que *Bormoni* comme nous venons de le voir sur une inscription de la même localité, et enfin l'on ne peut affirmer que Damona ait été ici associée à Borvo ou Bormo, puisque nous savons que non seulement on faisait parfois des vœux à ce dieu seul, mais aussi qu'on lui associait à l'occasion une autre divinité; on le verra plus loin dans l'article de l'*ex-voto* d'Entrains.

N° 15.

A · EST · SAC
SILICA · V
RVONI ET

(Le T qui termine la troisième ligne a l'aspect d'un I.)

Fragment trouvé à Bourbon-Lancy en 1835 et qui y est resté. Ce monument épigraphique est encastré dans le mur de l'établissement thermal de cette ville, à côté de l'ex-voto d'Eporédirix. M. Chevrier, en m'en envoyant un fac-similé pris par lui en 1846, m'apprend qu'à ce moment ces lettres étaient encore peintes en rouge vif. Hauteur 0m,37, largeur 0m,46.

M. l'abbé Greppo a publié cette inscription dans ses *Etudes archéologiques sur les eaux thermales ou minérales de la France à l'époque romaine* (p. 57), mais n'en a pas tenté la restitution, selon lui *difficile et hasardée.* « Je ne vois guère, dit-il, ce qu'on pourrait

(1) Voyez *Epoque celtique*, t. I, p. 184, col. 2, n° 4.

tirer de la première ligne; la deuxième paraît mentionner une *basilique*, car il est assez naturel qu'on y lise [BA]SILICA. » A la troisième ligne, le savant ecclésiastique suppose BORVONI ET DAMONAE (1). La présence ici du nom de Borvoni est en effet certaine; mais, par les motifs allégués ci-dessus, il est seulement possible, probable si l'on veut, que la divinité annoncée par la conjonction ET soit DAMONA. Quant à la difficulté de la restitution des lacunes de cette inscription, tout en la reconnaissant comme l'abbé Greppo, je préfère supposer BASILICA à la deuxième ligne avec le savant ecclésiastique et M. Chevrier, au lieu de SILICARIORVM, comme on lit dans un essai de restitution écrit au bas d'un dessin de ce monument épigraphique qui fait partie des collections du musée de Saint-Germain et qui doit être du général Creuly. L'hypothèse SILICARIORVM me paraîtrait plus acceptable s'il y avait au moins SILICAR et non pas seulement SILICA. Voici maintenant la restitution donnée sans commentaire dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (2) :

A . EST . SAC(ER . M . COLL .)
SILICA . V(OT . SOL . BO)
RVONI . ET [DAMONAE]

Je laisse aux maîtres de l'épigraphie romaine le soin de décider entre ces deux hypothèses et de nous donner une restitution raisonnée de cet énigmatique fragment.

CHABOUILLET.

(*La suite prochainement.*)

(1) Les lettres SILICA sont considérées comme la fin du mot BASILICA dans un essai de restitution complète que m'a communiqué M. Chevrier en m'envoyant le fac-similé que je viens de transcrire, mais que je ne me permets pas de faire connaître.

(2) *Loc. cit.*, n° 2.

LA

BORNE MILLIAIRE DE PARIS

(Lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, séances des 24 et 31 octobre 1879) (1).

On se rappelle sans doute qu'au mois d'avril 1877 une borne milliaire romaine, convertie en sarcophage à l'époque mérovingienne, fut découverte à Paris, dans l'ancien cimetière de Saint-Marcel. Elle est aujourd'hui conservée à l'hôtel Carnavalet (Musée de la Ville). Cette borne, naturellement défigurée par la destination nouvelle qu'elle reçut jadis lorsqu'on la creusa d'un côté en forme de tombe, ne porte plus que la fin de l'inscription qui y avait été gravée.

Ce fragment d'inscription a été communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. de Longpérier, à la séance du 27 avril de la même année (2). Il a été publié ainsi (3) :

////////////V////////////V////
////N GAL · VAL
MAXIMINO
NOBIL · CAES
A · CIV · PAR
RO////////

(1) Leçons professées à l'École des hautes études, en décembre 1879, cours d'*épigraphie et antiquités romaines* (seconde année).

(2) *Journal officiel*, 1er mai 1877, p. 3168 ; *le Temps* du 8 mai ; les *Débats* du 29 avril.

(3). Voy. les *Comptes rendus des séances de l'Acad. des inscript. et belles-lettres* de 1877, 4e série, t. V, 129-130.

.... [*D(omino)*] *n(ostro) Gal(erio) Maximino nobil(issimo) Caes(ari).*
A civ(itate) Par(isiorum) Ro[tom(agum)], (milliarium) primum.

Ce serait donc, d'après cette lecture, le premier milliaire de la route conduisant de Paris à Rouen, et il aurait été érigé à l'époque où Maximin Daza faisait partie, en qualité de César, de la tétrarchie qui gouvernait l'Empire. En tout cas, il est bien évident que la date de cette inscription est comprise entre le mois de mai de l'année 305 de notre ère et la fin de l'an 307, car c'est pendant cette période seulement que Maximin Daza porta le titre de *Nobilissimus Caesar*.

Après avoir étudié nous-même ce monument, d'abord sur l'original, puis sur la photographie, sur le moulage, enfin sur l'estampage, — que M. Théodore Vacquer, chargé de la conservation des antiques du musée Carnavalet, a bien voulu faire exécuter pour nous (voyez figure 2 qui reproduit la photographie) (1), — nous avons acquis la certitude qu'au commencement de l'avant-dernière ligne on doit lire RC et non RO (2), et que les caractères qui suivent ces deux lettres RC, — peu lisibles, il est vrai, sur la borne milliaire, mais beaucoup plus distincts sur l'estampage et sur la photographie, — ont été OS ; soit RCOS. Dans l'O est inscrit un V.

Or, en examinant avec attention l'original, on ne tarde pas à se convaincre que les trois lettres COS ont appartenu à une inscription et que la première, C, qui en avait également fait partie et qui semble avoir été approfondie intentionnellement, a dû être utilisée pour la seconde. Mais il nous a paru évident que la borne milliaire en question avait porté d'autres inscriptions encore.

Ainsi, à la cinquième ligne, dans les lettres A CIV PAR se trouve enchevêtrée la sigle MP (M P), certainement une fois, probablement deux et même trois fois;

A la sixième ligne, on peut retrouver le nombre CXX ou peut-être CXXV;

A la septième a dû figurer un autre nombre encore, et, de plus, la sigle MP, appartenant à une écriture plus ancienne que le IVe siècle.

Cette borne a donc dû servir trois fois au moins et probablement quatre fois.

Préalablement à tout essai de restitution, il importe d'établir nettement un fait que nous considérons comme indubitable. C'est que les anciens employaient le procédé du *rebouchage* pour remplir les

(1) Nous la donnerons ans notre prochain numéro avec la fin du travail.
(2) Il y a bien un O, mais il est après le C.

creux des inscriptions qu'on voulait faire disparaître; or on avait soin, dans cette opération, d'épargner les lettres qui pouvaient être employées dans l'inscription nouvelle. Le même monument servait ainsi plusieurs fois, sans que la lecture du dernier texte présentât la moindre confusion avec ceux qui y avaient été précédemment gravés. Ce « rebouchage » devait se pratiquer autrefois comme aujourd'hui, à l'aide d'un ciment délayé avec de la pierre pulvérisée, laquelle était empruntée à des matériaux de même nature que le monument sur lequel on l'appliquait. Cette composition, durcissant à l'air, présentait le même aspect que le reste. C'est ainsi qu'un grand nombre de bornes milliaires, dont on renouvelait ou dont on modifiait le texte à chaque avènement d'empereur, ont pu être employées de nouveau. Mais, avec le temps, le mélange qui avait servi au « rebouchage » étant tombé, les inscriptions antérieures à la dernière ont reparu et elles se présentent aujourd'hui avec une valeur souvent égale à celle du texte qui leur avait été substitué. C'est ainsi que la plupart des bornes milliaires, celles des bas temps de l'Empire surtout, sont, aux yeux de l'observateur attentif, de véritables monuments palimpsestes sur lesquels figure un enchevêtrement de caractères dont l'attribution, le partage et la restitution ne sont pas toujours faciles à faire (1).

Pour en revenir à notre inscription, nous avons reconnu qu'on voyait, et qu'on voit encore très distinctement aujourd'hui, entre la cinquième et la sixième ligne, une barre horizontale au-dessus des deux lettres, ou plutôt des deux chiffres romains CV (le V inscrit dans l'O). Le C de l'ancien mot COS a donc été conservé et utilisé pour la dernière inscription, et, joint au V, il a produit le nombre $\overline{\text{CV}}$, *centum et quinque;* cette barre horizontale indique clairement en effet qu'il s'agit ici d'un nombre. On remarquera de plus qu'elle ne dépasse pas le V à droite ni le C à gauche. De sorte qu'on a pour la sixième ligne :

$$\text{R}\overline{\text{CV}}$$

(1) On peut se rendre compte de cette difficulté si l'on jette les yeux sur les bornes milliaires de la Pannonie, par exemple. Voy. nos *Monuments épigraphiques du Musée national Hongrois*, 1872, in-folio, Pest, nos 102, 104, 108 et surtout 95 (pl. XVII), où nous avons pu restituer, malgré la confusion des caractères, l'inscription de Maximin et de Maxime son fils (236-238) d'une part, et celle de Dioclétien, Constance Chlore et Galère (292-305) d'autre part. Il n'est pas possible de supposer que la plus ancienne des deux n'ait pas été oblitérée par le procédé du « rebouchage » afin de ne laisser paraître que la plus récente seule, qui, sans cette précaution, n'eût pas été lisible malgré les plus grands efforts.

Il faut donc renoncer à la lecture RO ou ROT et il ne peut être ici question de *Rot(omagus)*, Rouen (1). D'ailleurs la borne a été trouvée au sud-est de Paris et il est difficile d'admettre, *a priori*, qu'elle ait été transportée en ce lieu depuis le premier mille de la route qui conduisait à Rouen. La barre horizontale, ne s'appliquant qu'aux deux chiffres romains CV, nous a fait penser qu'il ne devait pas être tenu compte des autres, XXV, lesquels avaient dû disparaître de la dernière inscription gravée, ayant certainement été annulés à l'aide du rebouchage.

A la première ligne, on distingue nettement un V au-dessus du G de GAL*erio*. Ce V paraît avoir été précédé d'un A dont la partie supérieure est seule visible ; il était suivi sans doute de deux GG dont le second seulement est apparent ; on reconnaît enfin, terminant la ligne, les vestiges de deux lettres qui semblent avoir formé le mot ET.

A la dernière ligne, c'est-à-dire à ce qui serait la septième de l'inscription mutilée qui nous est parvenue, on voit, sur la droite, le second jambage d'un M qui semble avoir été lié avec un P de manière à former la sigle MP, *millia passuum*. Il est vrai que ces lettres sont d'une forme très différente de celle qui était en usage au IVe siècle.

On remarquera d'ailleurs que la barre horizontale suffit à la rigueur pour marquer que les chiffres $\overline{\text{CV}}$ sont des milles ; $\overline{\text{CV}}$ peut donc se lire « CV *millia* », sous-entendu *passuum*. Il n'est donc pas nécessaire de tenir compte de la septième ligne. La sigle MP de cette ligne est d'ailleurs douteuse ; il est donc probable qu'elle appartenait à une inscription antérieure, ainsi que le mot COS de la sixième ligne ; peut-être les aura-t-on laissés subsister comme complétant le texte final indiquant la distance, quoique la sigle MP se place d'ordinaire avant le nombre des milles ou des lieues. Il est possible enfin de reconnaître, comme nous l'avons dit plus haut, la même sigle MP mal effacée et figurant deux fois avant la sixième ligne, mais enchevêtrée dans les lettres A CIV PAR et appartenant par conséquent à des inscriptions plus anciennes.

Nous lisons avec certitude sur la pierre, de la manière suivante, toute la partie de l'inscription qui nous a été conservée.

La fin, c'est-à-dire les trois dernières lignes, présente l'aspect de la figure 1 (grandeur de l'original); elle doit se lire, selon nous :

(1) C'est cette barre horizontale qui aura été prise pour la barre d'un T, d'où la fausse lecture ROT.

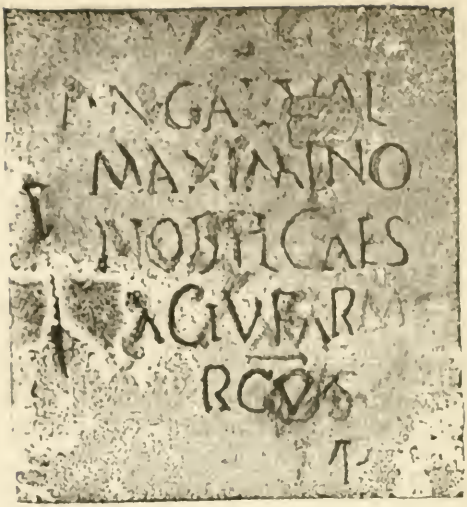
MAXIMINO
NOBILIS CAES
ACIVFAR
RCVS

A CIV PAR
RCV

à l'exclusion de toutes les autres lettres, qui avaient dû disparaître dans le rebouchage exécuté en 307.

Il est bon de remarquer que l'estampage révèle d'autres et de nombreuses traces d'inscriptions antérieures, dans les quatre premières lignes.

Occupons-nous d'abord de la première partie de ce texte épigraphique, celle qui devait mentionner les empereurs régnants, reconnus en Gaule au moment où elle a été gravée. C'est ce qu'on peut appeler la partie historique des bornes milliaires. Nous étudierons ensuite les trois dernières lignes, qui constituent la partie géographique de ce monument.

I

Les lignes 2, 3 et 4 de cette inscription, — dont le commencement nous manque, — nous font connaître les noms et le titre de Maximin Daza; or il est impossible que cet empereur, qui n'était encore que César, et qui, en cette qualité, administrait l'extrême Orient romain, figurât seul sur un monument élevé dans le nord de la Gaule; il y avait donc nécessairement d'autres noms d'empereurs avant le sien. On voit en effet, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à la ligne 1, des traces, encore reconnaissables, des mots AVGG ET.

Les seules années pendant lesquelles Maximin Daza ait porté le titre de *Nobilissimus Caesar* sont bien, comme on l'avait établi, les années 305, depuis le 1er mai, puis 306 et 307 entièrement. C'est, en effet, le jour des kalendes de mai 305 qu'eut lieu, à Nicomédie et à Milan, l'abdication de Dioclétien pour l'Orient, de Maximien pour l'Occident, et que les deux Césars furent proclamés Augustes, Galère par Dioclétien, Constance Chlore par Maximien (1). On sait que Galère avait dicté le choix des deux nouveaux Césars, Maximin Daza son neveu, et Sévère, à Dioclétien, qui céda à ses désirs, malgré la préférence que le vieil empereur avait montrée pour

(1) Voy. Tillemont, IV, p. 85, qui cite les sources, d'ailleurs bien connues.

Constantin, fils de Constance Chlore, et pour Maxence, fils de Maximien et propre gendre de ce même Galère (1).

Le 1er mai 305, la nouvelle tétrarchie fut donc ainsi constituée :

Du 1er mai au 25 juillet 306.

Occident.	Orient.
Auguste (avec le premier rang) : Imp. Caes. Flavius Valerius CONSTANTIVS Augustus. (Gaule, Espagne, Bretagne.)	*Auguste :* Imp. Caes. GALERIVS Valerius Maximianus Augustus.
César : Flavius Valerius SEVERVS Nobilissimus Caesar. (Italie, Afrique.)	*César :* C. Galerius Valerius MAXIMINVS (Daza) Nobilissimus Caesar.

Il faut se rappeler que Constance Chlore ne souscrivit qu'à contre-cœur à la déclaration faite de Sévère et de Maximin comme Césars, à l'exclusion des deux fils d'empereurs et surtout de son propre fils Constantin, lequel aurait dû être désigné, selon toutes les prévisions, en Occident.

Mais cet état de choses dura officiellement jusqu'à la mort de Constance Chlore, arrivée à York le 25 juillet 306 (2). Il ne se peut pas que les bornes milliaires de la Gaule aient mentionné, durant cette période de quinze mois, le seul nom de Maximin Daza, relégué au fond de l'Orient, sans placer à côté celui de Sévère pour l'Occident. Or il n'y a qu'un seul *Nobilissimus Caesar* de nommé dans l'inscription, et lorsqu'on la lisait entière sur la borne de Paris il n'y en avait qu'un, comme le prouve le mot AVGG de la première ligne : elle est donc postérieure au 25 juillet 306.

La mort de Constance Chlore amena les changements suivants dans la tétrarchie :

(1) Lactance, ch. XVIII et XX.

(2) Eutrope, X, 1 ; S. Jérôme, *Chron.* ; Eusèbe, *Chron.* ; Aur. Vict., *Caes.*, XL, 3, etc. Cf. Tillemont, IV, p. 91.

Du 25 juillet au 28 octobre 306.

Occident.	Orient.
Auguste : Imp. Caes. Flavius SEVERVS Augustus. (Italie, Afrique.)	*Auguste* (avec le premier rang) : Imp. Caes. GALERIVS Valerianus Maximianus Augustus.
César : Fl. Valerius CONSTANTINVS Nobilissimus Caesar. (Gaule, Espagne, Bretagne.)	*César :* Galerius Valerius MAXIMINVS Nobilissimus Caesar.

Il faut noter que Constantin, après la mort de son père, se contenta du titre de César et le garda jusqu'au 31 mars 307 (1). Mais la répartition dont on vient de lire le tableau dura seulement trois mois et trois jours, car, le 28 octobre 306, Maxence, qui se plaignait d'un partage fait à son détriment, partage contraire même aux volontés de Dioclétien et de son propre père Maximien, se fit proclamer Auguste, à Rome, sans passer par cette sorte de stage impérial qui est exprimé par le titre de *Nobilissimus Caesar.*

Si notre borne milliaire eût été gravée dans les trois mois pendant lesquels l'autorité des quatre empereurs susnommés paraît avoir été reconnue dans la Gaule, Constantin y aurait certainement figuré avec le titre de *Nobilissimus Caesar*, qu'il ne quitta officiellement que l'année suivante ; son nom aurait donc précédé ou suivi celui de Maximin Daza et, s'il l'eût précédé, il eût été placé après ceux des deux Augustes, Galérius et Sévère. Or, 1° Maximin Daza est le seul *Nobilissimus Caesar* nommé sur la borne de Paris ; 2° son nom était précédé de ceux de deux Augustes.

Lorsque Maxence se fit proclamer empereur à Rome avec le titre d'Auguste, le 28 octobre 306 (2), et que Maximien, son père, reprit la pourpre avec ce même titre vers la fin de cette même année, la tétrarchie se trouva, par le fait, désorganisée, de sorte qu'au com-

(1) On sait qu'il avait été salué Auguste par les armées de la Bretagne, mais il se contenta du titre de César, le seul que Galerius consentit à lui laisser. Voy. Tillemont, IV, p. 92-93, avec renvoi aux sources.

(2) Voy. Tillemont, IV, p. 95, et la note 32, pour le règne de Constantin, même tome, p. 633-634.

mencement de 307 il y eut, non plus quatre, mais six empereurs, dont quatre Augustes et deux Césars, ainsi distribués :

De la fin de l'année 306 *au* 31 *mars* 307.

Occident.	Orient.
Augustes :	*Auguste ;*
Imp. Caes. M. Aurelius MAXIMIANVS IOVIVS Augustus (1). (Italie.)	Imp. Caes. GALERIVS Valerius Maximianus Augustus.
Imp. Caes. Flavius SEVERVS. (Italie et Afrique.)	*César :*
Imp. Caes. M. Valerius MAXENTIVS Augustus. (Italie.)	Galerius Valerius MAXIMINVS Nobilissimus Caesar.
César :	
Flavius Valerius CONSTANTINVS Nobilissimus Caesar. (Gaule, Espagne, Bretagne.)	

Constantin est donc encore *Nobilissimus Caesar* au commencement de 307 et il n'a pu figurer, en cette qualité, sur notre inscription, puisque Maximin Daza est le seul César qui y soit mentionné avec ce titre : ce monument, ou du moins le texte qu'il porte est donc postérieur au 1er janvier 307.

Sévère ayant été tué, aux *Tres Tabernae*, par ordre de Maximien (2), au commencement de 307 (février ou mars), Constantin fut proclamé Auguste le 31 mars de cette même année (3) ; nous avons alors la disposition suivante :

(1) Maximien, après son second avènement, porta certainement le nom de *Jovius* que lui avait légué Dioclétien. Une inscription du musée de Pest porte : *m*AXIMIANO || IOVIO INVIC || AVG ET MAXIMINO || N CAES, etc. (Voy. nos *Monum. epigr. Musei Hungar.* n° 120, pl. XXI, et *C. I. L.* III, 3522 (inexacte) ; cf. 4413 et Eckhel VIII, 36.

(2) Aur. Vict. *Epist.* XL, 3 : « Severus ab Herculio Maximiano Romae ad Tres Tabrenas exstinguitur » etc.

(3) Lactance, *De mortib. persec.*, p. 412, 423. Cf. Eckhel, VIII, p. 72. Cette date du 31 mars a été contestée, mais c'est certainement vers cette époque de l'année qu'a eu lieu l'événement. En Orient ce titre ne fut pas reconnu, et les monnaies qui portent AVG. après le nom de Constantin sont probablement postérieures au commencement de l'an 308. Elles donnent en 307, pour Constantin et pour Maximin Daza, le titre de FIL. AVGG., *filius Augustorum*. Voy. Eckhel, VIII, p. 72-73.

Du 31 mars au 11 novembre 307.

Occident.	Orient.
Augustes :	*Auguste :*
Imp. Caes. M. Aurelius MAXIMIANVS IOVIVS Augustus. (Italie.)	Imp. Caes. GALERIVS Valerius Maximianus Augustus.
Imp. Caes. CONSTANTINVS Augustus. (Gaule, Espagne, Bretagne.)	*César :*
Imp. Caes. M. Valerius MAXENTIVS. (Italie, Afrique.)	Galerius Valerius MAXIMINVS Nobilissimus Caesar (1).
Pas de Césars.	

Un rapprochement très intime avait eu lieu entre Maximien et Constantin, ce dernier ayant épousé, à cette même époque, la fille du vieil empereur, Flavia Maximiana Fausta, et ayant reçu de son beau-père lui-même le titre d'Auguste, le 31 mars 307.

Mais, le 11 novembre de cette même année Galerius ayant fait proclamer Auguste à *Carnuntum* (Petronell), en Pannonie, son ancien compagnon d'armes Licinius (2), nous avons la distribution suivante des pouvoirs impériaux :

Du 11 novembre 307 au 1er janvier 308.

Occident.	Orient.
Augustes :	*Augustes :*
Imp. Caes. M. Aurelius MAXIMIANVS IOVIVS Augustus. (Italie.)	Imp. Caes. GALERIVS Valerius Maximianus Augustus.
Imp. Caes. Flavius Valerius CONSTANTINVS Augustus. (Gaule, Bretagne, Espagne.)	Imp. Caes. Valerius Licinianus LICINIVS Augustus.
Imp. Caes. M. Val. MAXENTIVS Augustus.	*César :*
Pas de Césars.	Galerius Valerius MAXIMINVS, Nobilissimus Caesar.

(1) C'est à cette époque qu'il reçut le nom de FIL · AVGG, *filius Augustorum*. Voy. Lactance, *De mort. persec.*, c. 32. Cf. Eckhel, VIII, p. 52-53.

(2) Eusèbe, *Chron.* ; cf. Idace.

C'est au commencement de 308 que Maximin Daza se proclama lui-même Auguste à Antioche (1); c'est donc certainement avant le 1er janvier 308 que la borne de Paris reçut l'inscription qui nous occupe.

Est-ce antérieurement au 31 mars 307? C'est impossible, puisque, avant cette date, Constantin ne prit officiellement que le titre de *Nobilissimus Caesar*. Or nous avons vu qu'il n'y avait qu'un seul *Nobilissimus Caesar* de mentionné sur le monument et que ce seul César était Maximin Daza; c'est donc certainement entre le 31 mars 307 et le 1er janvier 308 que notre inscription a été gravée.

Il faut remarquer en outre que, pendant cette année 307, Maximin dut être reconnu dans tout l'Empire en qualité de César, car il était alors consul. Les *Fastes* portent en effet, pour l'an 307 :

« Imp. Caes. M. Aurelius Valerius Maximianus Aug. VIIII.
Galerius Valerius Maximinus Nob. Caes. »

Il est vrai que Constantin figure aussi sur les Fastes consulaires pour cette année, mais avec le titre de *Nobilissimus Caesar* qu'il perdit le 31 mars ; il n'est donc pas probable que son consulat se soit prolongé au-delà de cette date ; il est certain, en tout cas, que Maximin fut consul en même temps que lui, et il est très probable qu'il conserva, lui du moins, les faisceaux toute l'année.

Pendant cette période de neuf mois comprise entre le 31 mars 307 et le 1er janvier 308, quels sont les deux Augustes dont les noms ont dû précéder celui de Maximin sur la borne milliaire de Paris.

1° Pour Constantin, il y figurait certainement; cela est hors de doute : nous sommes en Gaule, et il était reconnu d'ailleurs dans tout l'Occident.

2° Quant à Galerius, on sait qu'il ne voulut pas avouer Constantin pour Auguste et que c'est même en partie pour cela qu'il donna la pourpre avec ce même titre à Licinius, le 11 novembre 307. La lutte, qui commencera violemment l'année suivante, s'annonce déjà par de graves désaccords, qui en étaient venus même à l'état de crise aiguë, et nous pensons que les noms de Galerius, martelés sur les monuments publics des années précédentes en Italie, ont dû l'être dans tout l'Occident à partir de cette époque (2), et à plus forte rai-

(1) Eusèbe, *Chron.*; Lactance, *De mortib. persec.*, ch. XXIX, XXXII.

(2) Voyez, entre autres, l'inscription suivante d'une borne milliaire d'Italie :

son croyons-nous que son nom dut être omis sur ceux qui furent gravés pendant cette période. Aucune des bornes milliaires relevées jusqu'à ce jour en Gaule pour ces trois années ne porte son nom.

3° Licinius, dont l'élévation à l'Empire était l'œuvre de Galère et a le caractère d'une protestation contre l'érection de Constantin au titre d'Auguste, ne pouvait figurer sur la borne de Paris. Il faut songer en outre que, la nomination de Licinius ayant eu lieu le 11 novembre, nous n'avons que cinquante-trois jours entre cette date et la déclaration de Maximin Daza comme Auguste, et ce délai semble bien court, vu surtout la grande distance qui sépare *Carnuntum* de la Gaule, pour que cet avènement fût consacré sur les monuments publics de ce pays avant que le nouveau titre de Maximin y fût connu. Pour ces raisons, Galerius et Licinius nous paraissent avoir été exclus du texte de notre monument.

4° Maximien, au contraire, qui venait de donner sa fille à Constantin et qui l'avait salué Auguste, y figurait certainement. D'autres inscriptions prouvent même que son nom et son titre d'Auguste ont été ajoutés après coup, à la suite même de ceux des Césars, et ils n'ont dû l'être que pendant cette courte période(1). La seule difficulté est de savoir dans quel rang il figurait sur la borne de Paris.

5° Pour Maxence, la question peut présenter quelque doute. Il n'était pas encore en dissentiment déclaré avec son père ; on sait que, dans la lutte engagée dès la fin de 306 contre Sévère, et, par suite, contre Galerius, Maxence avait fait cause commune avec Maximien : leurs intérêts étaient communs en Italie ; mais, son nom étant omis sur toutes les bornes milliaires de la Gaule élevées pendant ces trois années, nous ne voyons aucun motif pour l'admettre. D'ailleurs, puisqu'il n'y avait vraisemblablement que deux Augustes mentionnés, si notre lecture de la première ligne est bonne, il ne pouvait certainement pas avoir été préféré à Maximien et à Constantin.

Ayant procédé, comme on vient de le voir, par élimination, sur la liste des six empereurs qui avaient régné en 307, pendant la période de neuf mois qui s'étend du 31 mars au 1er janvier, nous en avons retranché les deux Augustes d'Orient, et, des trois Augustes d'Occi-

DD NN DIOCLE || TIANI ET MAXI || MIANI AVGG ET || [CONSTANTI ET GA || LERI N[OBB] || CAESS M. P. III. Mommsen, *Inscr. regni Neapol.*, n. 6288.

(1) Voy. l'Appendice, borne milliaire n° 4, dans la seconde partie de cette étude (prochain numéro).

dent, nous avons exclu Maxence et conservé Constantin et Maximien. On remarquera que l'exclusion des Augustes Galerius et Licinius explique d'ailleurs assez bien la mention du César Maximin sur les bornes milliaires de la Gaule, car il était seul pour y représenter l'Orient.

Maintenant il s'agit de déterminer l'ordre dans lequel devaient être inscrits, sur la borne de Paris, les deux Augustes d'Occident, Maximien et Constantin.

Nous croyons que le premier rang appartenait à Maximien, non pas à cause de la priorité de son titre, car l'abdication de l'an 305 semble lui avoir fait perdre les droits que cette ancienneté de possession lui auraient assurés ; mais, par suite de sa situation vis-à-vis de son gendre, et si c'est lui en effet, comme le rapportent les auteurs contemporains (1), qui l'a proclamé Auguste, il paraîtra naturel d'assigner la primauté à celui qui confère le titre sur celui qui le reçoit.

Nous croyons donc pouvoir restituer ainsi la première partie de l'inscription qui devait se lire sur la borne milliaire de Paris :

[DD · NN · M · AVR
MAXIMIANO
ET · FL · VAL
CONSTANTINO]
AVGG ET
DN GAL · VAL
MAXIMINO
NOBIL CAES
etc.

Il est utile de comparer cette restitution avec les autres bornes milliaires de la Gaule où Maximin Daza est qualifié de *Nobilissimus Caesar*.

Ce sera l'objet d'un travail à part, qui formera l'appendice de cette étude.

ERNEST DESJARDINS.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voy. Tillemont, IV, p. 100, et le Panégyrique anonyme cité par lui.

LA

MÉDECINE PUBLIQUE

DANS

L'ANTIQUITÉ GRECQUE

INTRODUCTION

L'histoire médicale de l'antiquité, tant grecque que romaine, a été, au point de vue doctrinaire, étudiée et approfondie depuis si longtemps et par des auteurs si nombreux et si compétents, que l'on peut considérer le domaine de la médecine antique « proprement dite » comme absolument exploré.

Au contraire, l'histoire de la médecine au point de vue « professionnel » (et particulièrement l'histoire de la médecine publique dans l'antiquité) est encore en grande partie l'œuvre de l'avenir.

Cependant, dans ces dernières années, un savant médecin, M. le docteur Briau, étudiant au point de vue professionnel la médecine dans l'antiquité romaine (1), essayait de combler, avec un incontestable talent, la regrettable lacune que nous signalons.

Nous disons « essayait de combler » : c'est qu'en effet, si le savant auteur, dans son ouvrage sur *l'Assistance médicale chez les Romains*, a été à peu près complet, étant donnés les résultats actuels des recherches épigraphiques, il a été moins heureux dans son mé-

(1) Briau, *Du service de santé militaire chez les Romains*, Paris, 1866, in-8. — *Id.*, *l'Assistance médicale chez les Romains*, Paris, 1869, in-8. On pourra consulter aussi, du même auteur, l'étude sur le *Cercle des médecins à Rome*, communiquée à l'Académie des Inscriptions, 2 mars 1877.

moire sur *le Service de santé militaire chez les Romains*. On voit bien, par le recueil soigneusement classé des inscriptions colligées dans ce mémoire, qu'il existait chez les Romains des médecins d'armée et des médecins de flotte, — ce que d'ailleurs, à peu de chose près, on savait depuis longtemps déjà ; — mais la partie essentielle dans tout ouvrage d'histoire, la partie critique, fait par malheur absolument défaut : nous ne voyons pas quelles étaient les fonctions de ces médecins militaires, et cependant que d'intéressantes recherches étaient à faire sur ce sujet, que de faits ignorés à présenter au lecteur, tels, par exemple, que le rôle du médecin chargé de pratiquer une saignée disciplinaire aux soldats insubordonnés (1) ! On ne nous dit pas quelle était la condition sociale de ces médecins, s'ils étaient libres, affranchis ou esclaves, et pourtant que de documents auraient éclairé cette importante question ! On ne nous dit pas de qui ils dépendaient au point de vue de la discipline, s'ils étaient salariés et quel était leur salaire, s'ils avaient des privilèges et quelles étaient leurs obligations ; et, ici encore, que de textes (2) étaient à rassembler et à commenter concernant ces différents points ! On ne parle pas davantage de ces précieux auxiliaires des médecins de troupes, de ces médecins-oculistes qui suivaient les stations militaires romaines de la Gaule, de la Germanie, du Belgium et de la Bretagne, prêts à soigner les redoutables ophtalmies des armées, oculistes dont les curieux cachets, arrivés jusqu'à nous, ont été si magistralement étudiés par feu Sichel.

Malgré ces imperfections, il faut cependant convenir que les deux ouvrages dont nous parlons ont beaucoup contribué à éclairer l'histoire de la profession médicale chez les Romains.

Dans l'antiquité grecque, au contraire, la médecine, au point de vue professionnel, a été bien moins étudiée encore : la médecine d'armée, cependant, grâce aux travaux des Kühn, des Zimmermann, des Malgaigne, des Daremberg, etc., a été explorée d'une manière satisfaisante ; mais au point de vue « civil », aucun travail d'ensemble n'a été fait jusqu'à présent, et, par suite, l'histoire de la médecine publique dans l'antiquité grecque a été, faute sans doute de documents précis, singulièrement laissée dans l'ombre. Grâce

(1) Aulu-Gelle, liv. X, chap. XIII, et Montesquieu, *Gr. et déc. des Rom.*, chap. II.

(2) Sur ces questions, voy. : Veget., *De re milit.*, lib. II, cap. X ; Fl. Vopiscus, *in divo Aureliano* ; la lettre d'Antonin *in Cod.*, *de Profess. et medic.*, tit. 52 ; on discuterait aussi avec intérêt *Cod.*, lib. XII, 36, leg. 6 ; *Digest.*, lib. IV, tit. VI. leg. 33 ; etc., etc.

aux recherches de nos plus savants épigraphistes, cette ombre commence à se dissiper ; le temps est venu de faire la lumière dans ce chapitre trop longtemps obscur dans l'histoire de la médecine, et c'est pourquoi, désireux de mettre de leur véritable jour les curieux détails d'une organisation tout à l'honneur de notre profession, nous avons voulu entreprendre l'histoire de la médecine publique chez les Grecs, c'est-à-dire, et nous insistons sur ce point, une histoire de la médecine grecque considérée comme constituant une des branches des services publics : ce sujet est à peu près inédit (1).

Une autre raison nous a déterminé à accomplir ce travail : si l'on sait jusqu'ici, faute de recherches, peu de chose sur l'organisation de la médecine dans les cités grecques, il est pénible de voir que ce que l'on sait contient de graves erreurs. Ainsi, par exemple, à la page 82 de son mémoire déjà cité sur la médecine militaire chez les Romains, M. Briau, à propos d'une inscription latine (sur laquelle nous reviendrons d'ailleurs) mentionnant un médecin comme « salarié » par une cité, nous dit que « c'est là un nouvel exemple de ces médecins que les villes de l'antiquité, les villes grecques en particulier, s'appropriaient, et auxquels elles allouaient des traitements « en récompense » des services qu'elles en recevaient. » Eh bien ! cette assertion contient une grave erreur : non, les cités de la Grèce n'allouaient pas de traitements à leurs médecins « en récompense » des services reçus ; elles les salariaient purement et simplement en leur qualité de fonctionnaires, mais savaient, comme nous le verrons, créer pour leur dévouement exceptionnel des récompenses spéciales, autrement nobles que des récompenses pécuniaires. Ainsi encore, M. Foucart (2) prétend que certains médecins publics, peu scrupuleux et peu zélés, ne craignaient pas d'envoyer leurs esclaves visiter, à leur place, les malades pauvres ou trop éloignés ; cette assertion encore, et nous le montrerons, est inexacte.

De telles erreurs, et d'autres encore, dans un sujet si peu connu et si important à élucider, ne peuvent, en vérité, plus longtemps subsister.

Une autre raison enfin, — celle-ci plus importante encore que celle-là, — nous a sollicité.

(1) Nous ne connaissons d'important sur ce sujet que le savant article publié par M. Wescher à propos de l'inscription de Carpathos, et une note intéressante de M. Perrot sur les Archiâtres.

(2) *Mémoire sur les ruines et l'histoire de Delphes.*

Rappelant, dans son ouvrage sur l'Assistance médicale chez les Romains, et d'après le recueil de Gruter, une inscription chrétienne dans laquelle un certain Denis, médecin romain, est loué, à juste titre, pour avoir tout offert gratuitement aux malades, *obtulit ægrotis.... omnia gratis*, M. Brian s'écrie « qu'on ne trouve absolument rien qui ressemble à ce désintéressement, même de loin, dans les documents de source païenne », et il ajoute qu' « on peut apprécier maintenant combien le progrès des mœurs a été grand et quelle rénovation sociale a dû avoir lieu pour arriver enfin à cette assistance médicale active et efficace qui se traduit par la création des hôpitaux et par la pratique de la médecine gratuite. » Quelques pages avant encore, le même auteur nous avait dit : « Pour toutes les sociétés antiques, quel que fût leur degré de civilisation, l'indigent était un ennemi intérieur comme l'étranger était un ennemi extérieur. »

Eh bien ! que le savant auteur me permette de le lui dire sans ambages : il a calomnié la société grecque tout entière ! Si M. Brian avait commencé, — ce qui était au moins naturel, chronologiquement et logiquement parlant, et ce qu'il n'a pas fait, — par étudier l'organisation médicale grecque avant d'étudier l'organisation médicale chez les Romains, il n'aurait pas inscrit dans un livre qui, en définitive, fait autorité dans nos chaires d'histoire médicale, cette injustifiable calomnie.

Non, et nous le prouverons, il n'est pas exact qu'en Grèce, du moins (1), le pauvre et l'étranger fussent considérés comme des ennemis de la société et traités comme tels ; non, il n'est pas exact que ce soit le christianisme, malgré tout le bien qu'il a fait et qu'on ne saurait méconnaître, qui le premier a fondé l'assistance publique médicale ! Cette assistance existait, nous le montrerons, parfaitement organisée dans le vieux monde grec, et si elle a disparu ou, pour mieux dire, si elle a été négligée dans le monde qui avait Rome pour capitale, c'est que le peuple romain, monstrueusement corrompu dans les derniers temps de la république et sous la domination impériale, maître du monde entier, gorgé de richesses, enivré de gloire, conséquemment rebelle aux sentiments d'humanité et de charité, n'a su choisir, dans les dépouilles des Grecs, que les institutions qui flattaient ses appétits. Si l'on veut, sans parti pris de dénigrement, rendre aux Grecs ce qui appartient aux Grecs et au christianisme ce qui appartient au christianisme, nous montrerons

(1) Les Romains seuls ont considéré l'étranger comme un ennemi : *hôte, hostis*.

et l'on verra que le christianisme n'a fait, soit en établissant la gratuité des secours médicaux, soit en installant des hôpitaux, que ramasser, dans la boue romaine où elles étaient restées dédaignées les nobles et impérissables institutions qui existaient, bien avant le Christ, dans chacune des cités de la Grèce.

Voilà la vérité ! et c'est pour lui rendre hommage que nous avons résolu d'écrire ce mémoire.

Notre œuvre est une œuvre personnelle, que nous livrons avec confiance à l'examen de la critique. Sans doute, comme dans toute œuvre d'histoire ancienne qui repose sur des documents forcément insuffisants, on trouve dans ce mémoire une partie conjecturale ; mais, bien qu'elle s'appuie toujours sur des interprétations légitimes ou des inductions rationnelles, nous nous sommes efforcé de lui réserver la plus petite place possible. Soucieux, avant tout, de n'avancer aucun point important qui ne pût être prouvé ou fortement appuyé par des documents positifs, nous avons recherché et recueilli une très grande quantité de textes; nous nous sommes borné le plus souvent à citer l'auteur ; mais, quand les documents se sont montrés d'une importance exceptionnelle, nous avons tenu à les rapporter textuellement. Nous avons la certitude que nos efforts seront appréciés du public médical, car nous sommes heureusement loin de cette époque (1743) où un illustre maître en chirurgie, Morand, se croyait obligé de publier, à la honte du public médical de son temps, un opuscule qu'il intitulait : « Discours dans lequel on prouve qu'il est nécessaire au chirurgien d'estre lettré. »

Dans ce présent mémoire, nous nous bornerons à étudier chez les Grecs la médecine publique dans l'ordre civil.

I

Dès la plus haute antiquité, les medecins ont considéré comme un devoir professionnel de donner aux pauvres leurs soins gratuits : c'est dire que les médecins grecs n'ont pas failli à cette obligation. Si Hippocrate, — et M. Briau le lui reproche amèrement (1), — n'a pas mentionné dans le Serment cette nécessité morale pour le médecin de dispenser gratuitement ses secours aux indigents, il ne faut

(1) Briau, *l'Assistance médicale chez les Romains*, p. 101.

voir là qu'une omission ; car, dans le livre des *Préceptes* (1), voici ce que dit expressément le Père de la médecine :

« Je recommande de ne pas pousser trop loin l'âpreté, et d'avoir égard à la fortune et aux ressources ; parfois même vous donnerez des soins gratuitement (προῖκα).... S'il y a lieu de secourir un homme étranger et pauvre, c'est surtout le cas d'intervenir ; car là où est l'amour des hommes (φιλανθρωπίη) est aussi l'amour de l'art. »

Dans toute l'antiquité grecque on retrouve la preuve que ces nobles préceptes ont été constamment et rigoureusement observés ; et jusqu'à la fin du IVe siècle après J.-C., dans les œuvres de Libanius (2), le dernier défenseur du paganisme expirant, il est fait mention de ces nombreux médecins qui, bien loin « de se faire payer leurs soins, venaient, de leurs deniers, au secours de l'indigence. »

Si donc la nécessité de fournir les secours médicaux à tous, en tenant compte des ressources de chacun, s'était imposée à l'esprit des hommes qui ont pour mission de soigner les plaies du corps, on pense bien qu'elle dut solliciter également l'attention des législateurs, qui ont pour tâche de guérir les plaies des sociétés ; ceux-ci, en outre, comprenant qu'il ne fallait pas laisser à l'initiative individuelle le soin de pourvoir à un besoin social, et habiles à mettre en œuvre tout ce qui pouvait contribuer au bien du peuple qu'ils s'étaient donné la mission de régir, songèrent à utiliser, dans l'intérêt général, le bon vouloir des médecins, et créèrent des dispositions législatives destinées à assurer le service de la médecine publique.

Suivant Diodore de Sicile (3) c'est Charondas qui, le premier, à Thurium, promulgua une loi d'après laquelle les malades seraient désormais soignés « aux frais publics » :

.....δημοσίῳ μισθῷ (*id est* publica mercede) τοὺς νοσοῦντας τῶν ἰδιωτῶν ὑπὸ ἰατρῶν θεραπεύεσθαι.....

Sans doute, Diodore, qui écrivait au temps de César et d'Auguste, a commis ici une erreur en désignant la ville de Thurium, en Lucanie, comme la cité dans laquelle Charondas a promulgué cette loi, par la raison que Charondas vivait plus d'un siècle avant la fondation de Thurium (443 ou 444 av. J.-C.). Mais, que ce soit à Thurium

(1) Hipp., éd. Littré, t. IX, *Préceptes*, § 6.

(2) Libanius, *Præl. orat.*, etc., Morel interp., Paris, 1606, in-fol., t. I, 52 et 52 p. (*Comm. loc.* κατ' ἰατροῦ φαρμακέως).

(3) Diod. Sic., lib. XII, cap. XIII, § 4.

ou dans toute autre cité (Catane? Rhegium?) de Sicile ou de Grande Grèce que cette loi ait été promulguée, il nous paraît indubitable qu'elle l'a été par Charondas, que l'on s'accorde généralement à faire vivre vers 600 avant J.-C., ce qui fait remonter très haut, on le voit, l'institution de la médecine publique.

On comprend avec quel empressement cette institution dut être accueillie, si l'on songe au triste spectacle que devaient présenter les malades pauvres des cités, exposant sur les places publiques ou dans les carrefours leurs maux et leurs plaies (1), ou bien, entassés dans les temples, demandant à la fourberie des promesses fallacieuses de guérison et des remèdes dérisoires (2) ; et c'est pourquoi, désireuses d'obéir aux prescriptions d'une loi qui répondait à un besoin si urgent, les cités grecques se pourvurent chacune d'un médecin qui prit le nom de *médecin public*, le choix de ce médecin, comme nous l'apprend le passage suivant de Xénophon (3), étant d'ailleurs laissé à la libre et entière disposition de la cité. Voici ce passage, dans lequel on remarquera que Cyrus parle du service de santé dans les villes grecques comme d'une institution sinon assez récente, du moins assez importante pour attirer l'attention et défrayer les conversations:

..... ἀκούων καὶ ὁρῶν ὅτι.... πόλεις αἱ χρῄζουσαι ὑγιαίνειν ἰατροὺς αἱροῦνται.....

« ..... Entendant dire et voyant que .... les cités (grecques) qui veulent être en bonne santé se choisissent des médecins.... »

Si la ville avait effectivement le droit de choisir son médecin public, ce choix suppose nécessairement qu'il se présentait un certain nombre de candidats à cet emploi, et le passage suivant de Xénophon (4), passage où Socrate se montre si finement satirique, nous prouve qu'en effet les candidats étaient nombreux, et prononçaient, pour soutenir leur candidature, ces discours qu'on appelle de nos jours des « professions de foi » et dont voici un spécimen plein d'ironie :

(1) Strabon, *Geogr.*, lib. III et lib. XVI ; Plutarque, dans son opuscule : *S'il est vrai qu'il faille mener une vie cachée*, chap. II, etc.

(2) A. Gauthier, *Recherches hist. sur l'exerc. de la méd. dans les temples*, etc., Paris, 1844.

(3) Xen., *Cyrop.*, lib. I, cap. VI, § 15-16.

(4) Xen., *Memorab.*, lib. IV, cap. II, § 5.

Σωκ. — ..... Ἁρμόσειε δ' ἂν οὕτω προοιμιάζεσθαι καὶ τοῖς βουλομένοις παρὰ τῆς πόλεως ἰατρικὸν ἔργον λαβεῖν. Ἐπιτήδειόν γ' ἂν αὐτοῖς εἴη τοῦ λόγου ἄρχεσθαι ἐντεῦθεν · Παρ' οὐδενὸς μὲν πώποτε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὴν ἰατρικὴν τέχνην ἔμαθον, οὐδ' ἐζήτησα διδάσκαλον ἐμαυτῷ γενέσθαι τῶν ἰατρῶν οὐδένα · διατετέλεκα γὰρ φυλαττόμενος οὐ μόνον τὸ μαθεῖν τι παρὰ τῶν ἰατρῶν, ἀλλὰ καὶ τὸ δόξαι μεμαθηκέναι τὴν τέχνην ταύτην. Ὅμως δέ μοι τὸ ἰατρικὸν ἔργον δότε · πειράσομαι γὰρ ἐν ὑμῖν ἀποκινδυνεύων μανθάνειν.

Que l'on peut traduire :

« Socrate. — ..... Un exorde semblable conviendrait également à ceux qui demandent à la cité de les investir des fonctions de médecin public ; car ils ont l'habitude de commencer ainsi leur discours : « Certes, ô Athéniens, je n'ai jamais appris l'art médical et n'ai ja- « mais recherché un médecin pour me servir de maître ; ma grande « préoccupation a toujours été, en effet, non seulement de ne rien « apprendre des médecins, mais même de ne pas paraître avoir « appris l'art : accordez-moi cependant l'emploi de médecin public « que je sollicite ; c'est à vos risques et périls que je m'efforcerai de « faire mon éducation médicale. »

Après avoir entendu les discours, la cité, c'est-à-dire l'assemblée du peuple, procédait à l'élection, comme le témoigne le passage suivant de Platon (1), passage qui confirme d'ailleurs le précédent :

Σωκ. — .... ὅταν περὶ ἰατρῶν αἱρέσεως ᾖ τῇ πόλει σύλλογος ἢ περὶ ναυπηγῶν ἢ περὶ ἄλλου τινὸς δημιουργικοῦ ἔθνους, ἄλλο τι ἢ τόθ' ὁ ῥητορικὸς οὐ συμβουλεύσει ; δῆλον γὰρ, ὅτι ἐν ἑκάστῃ αἱρεσει τὸν τεχνικώτατον δεῖ αἱρεῖσθαι..... »

« Socrate. — .... Quand il s'agira de l'élection des médecins ou des armateurs, ou de toute autre industrie publique, est-ce que par hasard il ne faudra pas alors s'en rapporter à l'orateur ? Il est clair en effet que, dans ces sortes d'élections, c'est le plus habile qui doit être élu .... »

Tel était donc le mode employé le plus habituellement pour procéder à la nomination du médecin public.

Cependant il y a lieu de croire que ce mode électif n'était pas toujours pratiqué ; il est certain, en effet, que lorsqu'un médecin

(1) Plat., *Gorgias*, cap. X, § 445 et seq.

périodeute (1) s'était fait une grande réputation, les cités riches, désireuses de le posséder, s'efforçaient à l'envi, par l'offre d'un traitement élevé, de l'attirer à elles : c'est ainsi que Démocède (né vers 560 av. J.-C.), qui est le plus ancien médecin public (mais non pas le premier sans doute) dont l'histoire fasse mention, et dont les curieuses aventures nous ont été conservées par Hérodote (2), alla, attiré par l'offre de rémunérations pécuniaires élevées, successivement exercer les fonctions de médecin public d'abord à Egine pendant un an, puis à Athènes également pendant un an, pour revenir, après avoir été réduit en servitude et avoir guéri le pied de Darius, se fixer définitivement à Crotone, sa ville natale. Mais ce sont là, on le comprend, des faits tout à fait exceptionnels.

Une fois élu, le médecin, jusqu'alors simple ἰατρὸς, prenait le nom particulier de ἰατρὸς δημοσιεύων ou simplement δημοσιεύων, expression qui indique qu'il était désormais investi de fonctions publiques.

On trouve ce mot dans les *Acharniens* d'Aristophane (3) : le paysan Lamachus demande à Dicéopolis de le guérir d'une maladie d'yeux, et Dicéopolis lui répond :

> Ἀλλ', ὦ πονήρ', οὐ δημοσιεύων τυγχάνω.
> ..... ἀλλὰ κλᾶε πρὸς τοὺς Πιττάλου.

« Mais, misérable, je ne suis pas médecin public ;
..... adresse-toi aux disciples de Pittalus. »

Remarquons ici, en passant, que Pittalus, qui désigne dans la pièce le médecin public, est évidemment un pseudonyme. Nous ne sommes pas éloigné de croire qu'à l'époque où Aristophane écrivait, le médecin public d'Athènes s'appelait en réalité Attalus, nom que l'on retrouve porté par des médecins dans plusieurs inscriptions grecques (4) ; Aristophane, qui riait de tout et de tous, désignait ainsi, sous un pseudonyme transparent, cet Attale à la moquerie des spectateurs (5).

(1) L'histoire des périodeutes serait curieuse à faire. On en retrouve en France jusqu'à la fin du XVIIe siècle : Octavian de Ville, Collot, Covillard, etc., étaient périodeutes.

(2) Herod., lib. III, cap. CXXV-CXXXI.

(3) Aristoph., *Acharn.*, v. 1030 et v. 1032.

(4) Le Bas, *Voy. archéol.*, part. V, Asie Mineure, inscr. 161 (Ephèse) ; inscr. 1695 (Héraclée), etc., et les médailles.

(5) Voir encore Aristoph., *Acharn.*, v. 1222, et *Vesp.*, v. 1432. Notre conjecture sur Pittalus n'a rien qui doive surprendre ; elle est fondée sur les habitudes de l'au-

Quoi qu'il en soit, Suidas (1), en définissant, d'après le Scholiaste d'Aristophane, le terme δημοσιεύων, nous indique nettement la nature des fonctions du médecin public : le δημοσιεύων, dit-il, c'est le médecin nommé à l'élection, « qui soigne les malades *gratuitement* » (προῖκα). On remarquera que Suidas ne mentionne aucune classe particulière de malades soignés et entend expressément dire « tous les malades », de condition libre bien entendu.

Maintenant, donnons sur la gratuité de ces soins quelques explications.

Ainsi que nous le verrons plus loin, les citoyens, dans toute ville grecque, s'associaient et s'imposaient (2) pour fournir un traitement fixe au médecin qu'ils avaient élu ; or, c'est précisément en échange de ce traitement que le médecin dit public devait ses soins gratuits à tous les citoyens. La cité obtenait donc, par le moyen de ce contrat, librement consenti, un double avantage : d'abord elle possédait à demeure un médecin dûment choisi, ensuite elle assurait à tous des secours médicaux gratuits, et cela à peu de frais, car il est positif que les secours médicaux, comme tous les secours, sont moins onéreux à des individus associés qu'à des individus isolés.

On pense bien que ceux qui devaient surtout profiter des bienfaits de cette association étaient les citoyens peu aisés et les indigents ; ce sont eux, en effet, qui dans toute ville forment la grande majorité des citoyens, et ce sont eux qui ont le plus besoin de la gratuité des secours de l'art. L'esprit qui préside à toute association se retrouve donc nécessairement ici, à savoir, obtenir pour les moins aisés, à l'aide de la solidarité (prescrite ici par la loi), les secours indispensables auxquels, en restant isolés, il leur faudrait absolument renoncer.

teur, et Aristophane s'est servi même pour lui-même du voile du pseudonyme. Chacun sait, en effet, que le grand comique ne fit pas représenter sous son propre nom ses premières pièces ; par exemple, la comédie des *Acharniens*, dont nous parlons, fut représentée l'an 425 av. J.-C., non pas sous le nom d'Aristophane, mais bien certainement sous celui de Callistrate ; mais Aristophane a grand soin de s'y désigner, par les allusions les plus transparentes, comme le véritable auteur de la pièce.

(1) Suidas, *Lexic.*, s. v. δημοσιεύω, d'après *Schol. in Aristoph. Acharn.*, v. 1030.

(2) Les Grecs n'ont jamais hésité à donner leur argent pour assurer à leurs malades les secours médicaux ; ainsi, par exemple, Xénophon (*Anab.*, lib. V, cap. v, § 4 seq.), nous dit que les Grecs, dans leur lutte contre les Perses, entrèrent, sans exercer de violences et *en payant*, dans la ville de Cotyora, pour y déposer et y faire soigner leurs malades.

Ainsi le médecin public avait la tâche lourde de donner ses soins gratuits à *tous* les citoyens(1) et particulièrement, par la force même des choses, aux citoyens pauvres.

Hâtons-nous de dire cependant que les secours médicaux aux indigents, en Grèce, étaient en réalité moins nécessaires qu'on ne l'imagine. Trois institutions, comme l'a très bien montré M. de Gérando (2), rendaient en effet moins urgente cette assistance, en diminuant le nombre même des pauvres ; ces institutions étaient : l'hospitalité, la constitution de la famille, et l'esclavage ; nous ajouterons une quatrième considération, tirée de l'obligation, pour tous les citoyens, de servir depuis l'âge de vingt ans jusqu'à soixante ans. Que l'on songe maintenant que le peuple grec était plein de douceur et d'humanité (3) ; que la Grèce, organisée en républiques, comprenait la double nécessité politique et sociale de l'assistance réciproque ; que le travail manuel n'était pas, comme il le fut plus tard à Rome, considéré comme servile et méprisé ; que l'horreur de la pauvreté (4) était assez profonde pour qu'on ait lieu de croire que les citoyens faisaient tout pour échapper à ses dures nécessités ; qu'en Grèce enfin, comme partout, quand les pauvres deviennent nombreux, ils constituent dans les cités une population turbulente et dangereuse qu'il importe, pour le repos public, d'amoindrir en la secourant, et l'on s'expliquera à la fois et le petit nombre habituel des indigents, et la faible importance de l'assistance médicale qui en est la conséquence. On remarquera d'ailleurs que toutes les fois qu'un auteur grec parle des pauvres, soit à Athènes, soit ailleurs, c'est que le nombre de ces pauvres est devenu assez élevé pour que l'auteur juge le fait digne de mention, et cet accroissement qu'il signale coïncide toujours avec une situation politique anormale, irrégulière, des guerres malheureuses au dehors, ou des dissensions intestines prolongées. C'est ainsi, par exemple, qu'Isocrate (5) nous dit que de son temps il y avait beaucoup de pauvres à Athènes ; mais il ne faut pas oublier que le célèbre rhéteur athénien a assisté à la longue guerre du Péloponèse, laquelle s'est terminée précisément par la prise d'Athènes.

(1) L'inscription de Carpathos, que nous rapporterons plus loin, dit positivement πάντας, tous.

(2) *De la bienfaisance publique,* tome IV, p. 271.

(3) Plut., *Pelop.* ; id., etc.

(4) Tyrtée, 2e chant guerr., *in Poetæ minor. græc.*

(5) Isocrat., *Orat. areopagit.*

Nous n'ignorons pas qu'on a voulu (1), pour chercher à prouver qu'en Grèce les secours médicaux faisaient défaut aux indigents, tirer parti d'un passage où Platon (2) déclare que, lorsqu'un artisan est atteint d'une de ces maladies qui ne peuvent guérir que lentement, comme il ne peut plus vaquer à son travail, il est plus avantageux pour lui de mourir ; mais il faut bien comprendre ce passage : Platon soutient que, dans tout état bien policé, chaque citoyen, riche ou pauvre, ayant une tâche à remplir, personne n'a le loisir de passer sa vie à être malade, et il ajoute : c'est pourquoi l'artisan, dont le devoir est de travailler, et qui se voit obligé de se faire soigner pendant longtemps et de renoncer à son labeur, perd par là tout intérêt à vivre ; c'est pourquoi encore le riche, dont le devoir est de pratiquer la vertu, doit trouver la vie insupportable dès que, par l'effet d'une longue maladie, il cesse de pouvoir exercer sa bienfaisance. On voit que Platon veut ainsi exprimer énergiquement la nécessité impérieuse pour tous d'accomplir le devoir, — pour le pauvre, de vaquer à son travail, — pour le riche, de pratiquer la vertu.

Voilà, dans ce passage, ce qu'a voulu montrer Platon, rien de plus ; essayer d'en tirer autre chose serait non seulement méconnaître la véritable pensée de l'auteur, mais encore échafauder sur une interprétation inexacte une hypothèse que tout vient démentir ; et c'est pourquoi, appuyé sur toutes les considérations qui précèdent et fort de toutes celles qui vont suivre, nous reconnaîtrons que le législateur, en créant la médecine publique en Grèce, a véritablement organisé une assistance médicale parfaite.

Il convient maintenant de montrer quels moyens la ville mettait à la disposition du médecin public pour lui permettre l'accomplissement de sa mission.

Dr A. Vercoutre,
Médecin militaire.

(*La suite prochainement.*)

(1) A. Gauthier, *op. cit.*, p. 237.
(2) Plat., *De civit.*, lib. III.

LETTRE A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE

Je viens de lire avec une très grande attention, dans le numéro de décembre, l'article de M. d'Arbois de Jubainville sur les Druides sous l'empire romain; mais je n'aperçois pas nettement sur quel point il est en désaccord avec moi. J'avais combattu l'opinion suivant laquelle la religion gauloise aurait été absolument interdite par les Romains et ses sectateurs punis de mort; M. d'Arbois ne défend pas cette opinion. J'avais montré ce que l'autorité romaine a enlevé au druidisme; M. d'Arbois ne montre pas qu'elle lui ait enlevé davantage. Est-ce le mot *persécution* qui nous divise? Il y a, en effet, des persécutions de plusieurs sortes. C'est précisément parce que le terme est trop vague et trop dilatable que je m'étais efforcé de déterminer en quoi les Druides ont été persécutés et en quoi ils ne l'ont pas été. Ils l'ont été en deux choses : 1° on a interdit absolument leurs pratiques sanguinaires; 2° on a supprimé leur organisation hiérarchique. Mais ils ne l'ont pas été en ce sens que : 1° on n'a pas interdit le culte de leurs divinités; 2° on n'a pas fait violence à leurs personnes, ni puni de mort ceux qui leur restaient fidèles, ni proscrit le nom de Druide. Telles sont mes quatre propositions; M. d'Arbois n'en conteste aucune.

Il y ajoute, il est vrai, deux propositions nouvelles que je n'ose pas partager : l'une, que César se serait appuyé sur le clergé gaulois qu'il avait su détacher de la cause nationale; l'autre, qu'à partir de Tibère les Druides se seraient cachés par crainte de l'autorité romaine. Mais sur quels textes ces deux assertions sont-elles fondées?

De la première, M. d'Arbois ne donne aucune autre raison si ce n'est que l'Éduen Divitiac était l'ami de César. Mais, de ce qu'un Druide était partisan des Romains, conclurons-nous que tous les Druides étaient partisans des Romains? Qu'était-ce d'ailleurs que ce Divitiac? César parle de lui treize fois, sans nous dire une seule fois qu'il fût un Druide. Il le montre tour à tour chef d'État (I, 3; I, 18), ambassadeur à l'étranger (VI, 12), chef d'armée et commandant de

troupes éduennes (II, 5, 10, 14), prêtre jamais. Nous ignorerions qu'il fût un Druide si Cicéron ne nous disait dans le *De divinatione* qu'il a connu un Druide nommé Divitiac. Qu'il s'agisse du même personnage, je ne le mets guère en doute ; j'admets donc que l'ami de César fut un Druide, quoique César ne paraisse pas s'en être aperçu; mais faire de cet homme le type du druidisme et juger tous les Druides d'après lui me paraît téméraire. Je serais plutôt porté à croire que Divitiac n'était druide que comme César était pontife.

M. d'Arbois dit encore que César comptait sur l'appui du clergé gaulois pour empêcher les Éduens de se joindre à Vercingétorix. Il y a ici une interprétation au moins exagérée d'une ligne de César (VII, 33). César indique qu'il était de règle chez les Éduens, *more ciritatis*, que les comices électoraux fussent tenus en présence et avec l'intervention des prêtres, *per sacerdotes* (comparez les assemblées des Germains, dans Tacite, *Germ.*, II). De ce que César, appelé à se prononcer entre deux concurrents qui, tous deux, prétendaient avoir été légalement élus, *legibus creatos*, se décide pour celui dont les comices ont été tenus suivant toutes les règles, *per sacerdotes*, *intermissis magistratibus*, il ne suit nullement que César ait cherché l'appui politique du clergé. Dans aucun endroit de ses *Commentaires* il n'exprime cette pensée. Pour croire que les Druides eussent joué ce rôle d'amis de Rome, je voudrais que César nous l'eût dit quelque part ou que nous en eussions quelque indice ; autrement c'est une pure conjecture.

Pour sa seconde assertion, à savoir que les Druides à partir de Tibère étaient réduits à se cacher, M. d'Arbois croit pouvoir la tirer de deux textes de Pomponius Méla et de Lucain. Mais aucun de ces écrivains ne dit cela. Méla dit simplement que les Druides donnent un enseignement mystérieux et qui dure longtemps, *clam et diu vicenis annis;* ils tiennent leurs écoles dans des cavernes ou dans de sombres forêts. Or il peut y avoir plus d'une raison pour qu'un clergé tienne à de telles pratiques ; le géographe latin ne se prononce pas entre ces raisons ; mais M. d'Arbois se hâte de se prononcer et déclare que, si les Druides tiennent leurs écoles dans les forêts, c'est par crainte de l'autorité romaine ; et il ajoute, ce que Méla ne dit nullement, qu'ils n'ont pris cette habitude qu'à partir du règne de Tibère. En revanche, il retranche de la phrase latine un détail caractéristique ; ce sont les mots *docent nobilissimos gentis*. Sur quoi nous ferons deux remarques : d'abord, si cet enseignement se donne aux fils des plus grandes familles, il est difficile de croire que ce

soit un enseignement qui se dissimule et se dérobe; ensuite, comme nous savons que, à partir d'Auguste, les grandes familles gauloises tournaient les yeux vers Rome et qu'elles envoyaient leurs enfants aux écoles latines d'Augustodunum (Tacite, *Ann.*, III, 43), nous devons croire que Méla a puisé son information à des sources antérieures et que l'enseignement des Druides dont il parle est l'enseignement d'avant la conquête (Cf. César, VI, 13).

Le texte de Lucain (I, 453) n'est pas plus d'accord que celui de Méla avec l'assertion de M. d'Arbois. Le poète dit que les Druides « habitent les retraites profondes des forêts sacrées », *nemora alta remotis incolitis lucis*. Mais habiter les bois n'est pas la même chose que se cacher dans les bois comme des proscrits. Lucain, qui, d'ailleurs, parle des Druides d'avant la domination romaine, veut simplement signaler leur vénération pour les forêts, et il exprime la même pensée sous une autre forme au vers 445 du livre III. Prétendre que les Druides fussent poursuivis, traqués, réduits à se cacher, c'est faire dire à Pomponius Méla et à Lucain tout autre chose que ce qu'ils ont dit.

Je ne puis donc pas admettre comme vérités historiques les deux propositions qu'a exprimées M. d'Arbois, et je conserve mon doute jusqu'à ce qu'il se rencontre un texte qui les autorise. La petite discussion que je me suis permise ici n'est pas, d'ailleurs, de nature à porter atteinte à la grande autorité de celtisant que je reconnais à M. d'Arbois de Jubainville. Ses travaux m'ont beaucoup appris. Il est un des trois ou quatre hommes de France qui ont ramené les études celtiques dans la bonne voie, dans la voie de la science. Aussi suis-je heureux de croire que, au fond, sauf peut-être quelque imperceptible nuance, mon opinion sur la question d'aujourd'hui est d'accord avec la sienne. J'ai dit que l'autorité romaine a interdit au druidisme ses pratiques terribles; qu'elle lui a enlevé son organisation puissante, sa hiérarchie et son pouvoir judiciaire; que les Druides n'ont plus duré que comme de vulgaires sorciers et des vétérinaires; qu'enfin, dans les siècles suivants, si le nom de Druide subsiste, le druidisme n'est plus. J'ajoute seulement que, comme les textes n'indiquent jamais une persécution violente ni une proscription de personnes, j'incline à croire que c'est surtout la transformation sociale et les changements de l'esprit gaulois qui ont tué le druidisme.

Agréez, etc.

FUSTEL DE COULANGES.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER.

Une lettre de M. Mariette annonce qu'à son arrivée en Égypte il a trouvé levés tous les obstacles qu'il redoutait. L'intervention officieuse de l'Académie a eu certainement une grande part dans cet heureux résultat. Les fouilles continueront donc, au grand profit de la science, et conformément au programme si bien tracé par M. Mariette, dans la dernière séance publique de l'Académie.

M. le baron de Witte lit un mémoire tendant à expliquer le sujet d'un groupe gravé sur un miroir étrusque, récemment découvert à Cortone. Un cavalier nu, sauf un pan d'étoffe qui, attaché aux reins, flotte au vent, semble pousser son cheval en avant. On dirait même que le cheval se dresse pour sauter. Derrière le cheval est un dauphin. Deux inscriptions en caractères étrusques donnent les deux noms de HERKLE (Hercule) et PAKSTE (Pégase). Il semble qu'il n'y ait rien là d'obscur. Mais nous ne connaissons aucun trait de la vie d'Hercule justifiant une semblable représentation. Par une ingénieuse conjecture, qui a reçu l'approbation de M. de Longpérier, M. de Witte propose de voir dans le cavalier non Hercule, mais Mélicerte se précipitant dans les flots conformément au récit des mythographes grecs. On sait que le nom grec d'Hercule, *Héraclès*, n'est autre que le nom de *Melkarth* retourné, tel que les Grecs le tirèrent de la lecture des inscriptions phéniciennes lues de gauche à droite suivant leur coutume. (*Diana* n'est de même que la transcription à rebours du nom de la déesse *Anait* ou *Anaïd*.) L'artiste étrusque rencontrant dans une légende phénicienne, qu'il copiait, le nom de *Melchert*, si voisin de celui de *Melkart*, l'aura confondu avec ce dernier et transcrit suivant l'usage étrusque sous la forme de *Hercle*.

M. le docteur Lagneau présente à l'Académie le projet d'une *Carte ethnographique* de la France, dressée d'après les données combinées de l'histoire et de l'anthropologie. Cette carte met en lumière la répartition des différentes couches de populations qui ont concouru à la formation de la population actuelle. On y distingue nettement, à l'aide de couleurs variées, les éléments *Ibères*, *Ligures*, *Celtes*, *Galato-Belges*. M. Lagneau montre, sur ces divers points, l'accord de l'anthropologie et de l'histoire.

M. Gaston Paris continue la lecture de son étude philologique sur la formation des langues romanes.

M. Ernest Desjardins communique un mémoire de M. Tissot sur la vallée de la *Medjerda* (Tunisie), qui est le *Bagrada* des anciens. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— D'après les renseignements que nous avons obtenus du département des Antiques, les principales antiquités grecques et romaines entrées au Musée du Louvre, dans le courant de l'année 1879, sont les suivantes :

Stèle attique en marbre, de beau style, représentant une scène de famille, avec l'inscription : ΦΑΙΝΙΠΠΟΣ ΠΟΛΥΞΕΝΟΥΜΝΗΣΑΡΕΤΗ ΣΩΚΡΑΤΟΥΣ ΜΝΗΣ ΑΡΕΤΗΙ... ΟΣΤ... ΤΟΥ.

Deux autres stèles grecques en marbre.

Une série de blocs de marbre, représentant par leur assemblage l'avant d'une galère antique et formant la base de la Victoire de Samothrace ; rapportés par M. Champoiseau, consul de France, avec le concours des Ministères des beaux-arts et de la marine.

Plusieurs fragments d'architecture antique en marbre et en pierre calcaire, provenant de la mission de MM. Deville et Coquart à Samothrace ; envoi du Ministère des affaires étrangères.

Un torse en pierre, de style archaïque gréco-cypriote et de travail très fin ; don de M. Trabaud, de Marseille.

Miroir trouvé en Grèce, décoré des figures d'Aphrodite et d'Éros gravées au trait, et, sur le revers, d'une belle tête d'Ariadne en applique, représentée de trois quarts (bronze).

Victoire tenant une couronne (petit bronze).

Isis tenant la *situla* (petit bronze).

Débris de colliers en verre et en or, de travail très ancien (Grèce).

Vases de Rhodes. — Très ancien vase en forme de cornet.

— Œnochoé à imbrications et à zones d'animaux.

— Deux coupes archaïques de Camiros.

— Plusieurs autres vases, dont un représentant Ulysse chez Polyphème.

Vases d'Athènes. — Deux lékythes à fond blanc, l'un de grande proportion et d'une conservation exceptionnelle, représentant des scènes funéraires.

— Œnochoé à figures rouges : Athéné et un enfant sur une colonne ; style attique très fin.

Vases archaïques à figures noires. — Prochoos à fond blanchâtre : Fuite d'Énée.

— Lékythe à fond blanchâtre : Tydée et Ismène.

— Deux coupes à sujets bachiques.

— Plusieurs tasses, dont une porte le nom du potier *Théozotos.*

— Deux amphorisques : divinités, quadrige.

— Œnochoé : scène d'attelage.

Vases à figures rouges. — La célèbre coupe de la collection Paravey, représentant *l'Aurore et Memnon*, avec les noms du potier *Calliadès* et du peintre *Douris.*

— Plateau représentant une Amazone, avec le nom du potier *Khakhrylion.*

— Coupe grecque : cavalier en vedette.

— Id. : scènes éphébiques.

— Id. : armement de guerriers.

— Id. : scènes de palestre.

— Id. : Œdipe et le Sphinx.

— Id. : figure d'Hermès.

— Stamnos : Zeus confie le jeune Bacchus aux Hyades.

— Id. : la Dispute du trépied ; Persée et la Gorgone.

— Œnochoé, fine : scène de sacrifice.

— Autre œnochoé : Bacchus et Ariadne ; belles palmettes.

— Charmante œnochoé, à bec dressé : Adraste et Ériphyle.

— Amphore : Mort d'Orphée.

— Hydrie : Ulysse et Nausicaa.

— Guttus : Bellérophon et la Chimère.

— Patère noire, de style romain, avec des vaisseaux en relief et la signature de *Canoleios.*

— Un fragment du même style et avec le même nom (don de M. J. de Witte).

Terres cuites. — Casque en terre cuite, orné de figures en relief (Italie).

— Groupe de trois danseuses (Chypre).

— Plaque avec tête archaïque en relief (Tanagre).

— Déesse archaïque assise (Tanagre).

— Déméter archaïque assise (Tégée).

— Déméter et Coré (Tégée).

— Déméter debout (Éleusis).

— Groupe d'une femme et d'une petite fille (Béotie).

— Perséphone portant le petit Iacchos.

— Enfant grotesque (Rhodes).

— Acteur comique (Grèce).

— Enfant sur une oie (Tanagre).

— Deux Amours dans un char (Tanagre).

— Tête voilée de Kition (Chypre).

— Guerrier comique sur un dauphin (Tanagre); don de M. Bellon, de Rouen.

— Deux danseuses et une bacchante.

— Vase en forme de pied chaussé.

— Lampe chrétienne à inscription.

—— Nous empruntons au *Journal de Genève*, n° du 13 janvier 1880, la correspondance suivante :

« *La Vénus de Nîmes.* — Il va y avoir désormais dans le monde artistique une « Vénus de Nîmes », comme il y a déjà la Vénus d'Arles et celle de Florence. Je viens de passer une demi-heure devant ce marbre antique; et, tout profane que je suis sous ce rapport, je n'en ai pas moins été sous le charme.

« La restauration de cette œuvre d'art est à peu près complète, et elle fait le plus grand honneur à M. Aurès, ingénieur du département, un véritable artiste, qui a du reste fait ses preuves depuis longtemps en reconstituant une foule d'inscriptions lapidaires, dont les débris ont été trouvés dans notre ville ou dans les environs. Mais que de peines, que de tâtonnements cette restauration n'a-t-elle point coûtés!

« La trouvaille a été faite, il y a cinq ou six ans, par des terrassiers qui creusaient une tranchée pour le rétablissement d'une conduite dans la rue Pavée, qui est aujourd'hui en dehors de nos boulevards, mais qui, sous la période impériale, était le centre de la cité némausienne. Leur pic a heurté, à deux mètres environ de profondeur, un amas de fragments de marbre blanc, d'apparence informe, recouvert d'une couche épaisse de calcaire presque aussi dur que la pierre. Bien que ces fragments fussent au nombre de cent trois, il en a manqué beaucoup à l'appel quand il s'est agi de les juxtaposer et de refaire la statue. Du bras droit, par exemple, on n'a retrouvé que l'attache de la main; la partie de la figure comprise entre le nez et le bas du front manque aussi. Bien d'autres fragments ont été aussi vainement cherchés dans le sol. Les plus gros, heureusement, très bien conservés, comme la poitrine, une partie du torse, une draperie enveloppant le bas des reins et le haut des jambes qui a préservé de mutilation le bas des jambes et les pieds, ont servi de points de repère; et, grâce à beaucoup de patience et d'érudition, la statue est aujourd'hui à peu près telle qu'elle était, il y a seize ou dix-sept siècles, dans quelque *atrium* de maison romaine.

« Le bras droit seul n'est pas encore restauré, et il sera difficile sans doute d'en retrouver la pose exacte. On voit seulement qu'il devait se replier mollement sur la poitrine, car le sein droit est légèrement comprimé. Sauf ce détail, la restauration est si bien réussie qu'il faut y regarder de bien près pour distinguer l'œuvre moderne de l'œuvre ancienne.

« La statue est debout. Elle a $1^{m},35$ de hauteur; quinze centimètres de moins que la Vénus de Médicis. C'est une belle jeune fille, au type plutôt grec que romain; elle est nue jusqu'au bas du torse, qui est d'une

grande pureté plastique : le bras gauche, qui est intact, a la position classique de toutes les Vénus qu'on appelle pudiques. La main, dont les doigts effilés sont du meilleur style, serre autour des hanches et relève en même temps une lourde draperie qui est décidément la seule partie défectueuse de cette œuvre antique ; ce doit être un apprenti, et non l'artiste lui-même, qui a tenu le ciseau à cet endroit. La draperie, soulevée, laisse voir les pieds et le bas des jambes, qui sont d'un travail exquis. La tête et le haut du corps sont un peu infléchis en avant et du côté gauche. Les cheveux, enroulés en bandeaux autour des tempes, se relèvent sur le sommet pour retomber librement sur les épaules en deux nattes soyeuses. La bouche, dont les coins sont finement relevés, semble esquisser un sourire.

« L'œuvre, en un mot, est charmante et d'une rare élégance ; et si elle n'est pas de la grande époque, si elle ne peut remonter plus haut que le IIe ou IIIe siècle après l'ère chrétienne, elle a pourtant une valeur incontestable, et les futurs *guides* des voyageurs ne manqueront pas de l'inscrire parmi les antiquités nimoises à visiter, à côté des Arènes, de la Maison carrée et du Temple de Diane.

« Elle n'est pas encore livrée à la curiosité, je veux dire à l'admiration du public ; mais elle va être bientôt placée dans le musée lapidaire, au rez-de-chaussée de la nouvelle bibliothèque publique, où elle occupera sans doute la place d'honneur. »

—— *Bulletin de correspondance hellénique*, 3e année, n° 8 :

Ce cahier termine la troisième année du Bulletin fondé par M. Albert Dumont, que M. Foucart a continué à publier avec le concours actif et dévoué des membres actuels et des anciens membres de l'École, auxquels viennent se joindre quelques savants français et grecs ; parmi ces derniers, nous remarquons M. Mylonas, qui, depuis la création du Bulletin, n'a jamais cessé de lui apporter des communications intéressantes. L'épigraphie domine ; l'archéologie figurée et la philologie proprement dite ne sont pourtant pas oubliées. On en jugera d'après le sommaire de ce numéro ; la proportion des différentes matières y est à peu près la même que dans les autres cahiers de l'année :

1. Th. Homolle, *Décrets athéniens des années* 369 *et* 363. — 2. L. Duchesne. *Sur deux villes de la Phrygie pacatienne.* — 3. O. Rayet, *Inscription métrique d'Astypalia.* — 4. Hauvette-Besnault, *Prêtresses d'Athéné Poliade*, antérieures au Ier siècle de notre ère. — 5. O. Riemann, *Notes sur l'orthographe attique.* — 6. C. Mylonas, *Mélanges archéologiques.* — 7. P. Foucart, *Décrets d'un thiase d'Aphrodite.* — 8. Homolle, *Sculptures décoratives* provenant des frontons d'un temple (avec trois planches en phototypie). — Faits et nouvelles.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 4e année, n° 1 :

P. Foucart, *Inscriptions d'Orchomène.* Pièces relatives à un prêt fait par une femme de Thespies à la ville d'Orchomène. (Très intéressant pour l'histoire du contrat de prêt chez les Grecs. Commentaire excellent;

mais M. Foucart aurait peut-être mieux fait de ne pas employer dans sa traduction le mot *billet à ordre* pour σύγγραμμα. Les Grecs n'ont pas connu la *clause à ordre*.) — C. Papparigopoulo, *Lettre d'Alexis Ier Comnène à Robert Ier, comte de Flandre.* — Th. Homolle, *Sur quelques monuments figurés, trouvés à Délos.* — E. Muret, *Aristotimos, tyran des Éléens.* — E. Pottier et Am. Hauvette-Besnault, *Décret des Abdéritains, trouvé à Téos.* — C. Mylonas, *Bas-relief funèbre de l'Attique.* (Pl. I et V. La planche V fera l'objet d'un prochain article.) — Nouvelles et correspondance : P. Girard, *Inscriptions de Salonique.* — O. Rayet, *Inscriptions de Pagæ.* — C. Mylonas, *Inscriptions de Paros.*

—— *Bulletin de la Commission archéologique communale de Rome,* 7e année, n° 2 :

C. L. Visconti, *De deux sceaux de plomb portant des lettres*; appendice à l'article précédent. — C. L. Visconti, *D'une statue de Faune* provenant du jardin des Lamia (pl. XXII). — O. Marucchi, *D'une statuette rare* qui représente la *bona Dea* (pl. XXIII). — Liste des objets d'art antiques découverts par les soins de la Commission archéologique communale, du 1er janvier au 31 décembre 1879, et conservés au Capitole et dans les magasins communaux.

—— Ἀθήναιον, revue mensuelle ; Athènes, 8e année, n° 4 :

Ce numéro de l'excellent recueil que dirigent MM. Koumanoudis et Kastorchis est particulièrement intéressant ; il contient les articles suivants : — *Observations critiques et interprétatives sur Michel Psellus* (c'est la suite des notes par lesquelles M. Pantasidis explique certains passages d'un texte que M. Sathas a publié en 1874). — Margaritis Dimitsas, *Étude critique destinée à démontrer que Thessalonique et Thermé sont deux villes distinctes, dont l'emplacement n'était pas le même.* — Komnenos, *Observations archéologiques* (cherche à fixer le site du temple de Poseidon Hippios, à Mantinée). — Protodicos, *Particularités de la langue grecque moderne* (mots curieux, bien choisis et bien étudiés). — Koumanoudis, *Inscriptions inédites de l'Attique* (plusieurs inscriptions en l'honneur de Ζεὺς μειλίχιος, deux ὅροι, des listes de biens vendues, un décret des orgéons, un décret d'un thiase d'Aphrodite).— Gladstone (traduction), *Les épithètes du mouvement dans Homère.*

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique,* n° XII, décembre 1879 :

A. Pellegrini, *Découverte d'un reste du portique de Minucius,* à Rome, près de la place Montanara. — A. Mau, *Fouilles de Pompéi* (suite). — Table.

—— *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux,* n° 4.

Ce cahier, qui termine la première année de ce recueil, contient les articles suivants :

Dabas, *De la Fatalité antique.* — Collignon, *Note sur les cérémonies funèbres en Attique.* — Froment, *Les leçons publiques à Rome au XVIe siècle.* — A. Benoist, *Des anacoluthes et de la phrase poétique dans Régnier.*

— De Tréverret, *Lamartine et lord Byron*. — Combes, *Correspondance de Louis XIV et de la République helvétique au sujet de l'Alsace et de la Franche-Comté*. — A. Luchaire, *La question navarraise au commencement du règne de François Ier* (1515-1519), suite. — Communications : E. Egger, *Question de propriété littéraire*; *les Economiques d'Aristote et de Théophraste*. — Alfred Croiset, *Rhytmes et mètres selon Quintilien*. — Ch. Thurot, *De l'orthographe française au XVIe siècle*.

L'article de M. Collignon est un très intéressant commentaire, par les monuments figurés, de dispositions législatives connues par une loi de Solon rapportée dans Démosthène et par une inscription d'Iulis, dans l'Ile de Céos.

—— Dans une note publiée dans les *Actes de l'Académie de Turin* (vol. XV séance du 21 décembre 1879), sous le titre « Di una moneta di oro attribuita ai Volsiniesi », M. Ariodante Fabretti traite d'une pièce rare dont M. Ferdinand Bompois a récemment entretenu les lecteurs de la *Revue archéologique* (XXXVIII, 67). Après un examen attentif des deux exemplaires du musée de Florence, M. Fabretti a reconnu que la légende avait été mal lue. Au lieu de *velzpapi*, il faut lire *velznani*, le nom du peuple qui a frappé la monnaie (Volsiniani).

—— Nous trouvons dans les numéros de novembre et de décembre du Παρνασσός les articles suivants, qui nous paraissent, par leur contenu, de nature à intéresser nos lecteurs :

E. Dragoumis, *Discours* sur l'activité du syllogue pendant le temps de sa présidence. — K. Papparigopoulos, *Discours d'ouverture* prononcé à l'Université, le 25 octobre 1879. — K. S. Kondos, *Observations philologiques* (suite); *Sur la Macédoine*; *La langue, mœurs et usages*. — Nouvelles : *L'École allemande. Séances du syllogue*. — S. Rouzé, *Du second Congrès international d'ethnologie à Stockholm*. — A Miliarakis, *D'une ancienne tour de l'île d'Andros*. — Ath. Petridis. *Ithôme et Messène* (suite); 5. *Les inscriptions conservées*; 6. *Le monastère de Volcanos*. — *Séances du syllogue Parnassos*. — Mélanges : *Souvenir d'une source de pétrole dans Plutarque. Fragments inédits d'Euripide. Manuscrit de Sapho. Manuscrit d'Isocrate. Fables inédites de Babrius*.

Parmi les Nouvelles, nous remarquons les renseignements donnés sur un cimetière du VIIe siècle avant notre ère, qui vient d'être reconnu à Paros, et l'annonce de la découverte d'une grande inscription grecque, de cent douze lignes et du IIe siècle avant J.-C., qui aurait été trouvée dans la Russie méridionale sur l'emplacement de l'ancienne ville de Chersonesos. Elle donnerait des détails circonstanciés sur les luttes soutenues par les Grecs de la colonie contre les Scythes.

BIBLIOGRAPHIE

L'Égypte, Alexandrie et le Caire, par Georges Ebers; traduction par Gaston Maspero, professeur au Collège de France. Paris, Didot, 1 vol. grand in-4°.

Si M. Ebers n'était qu'un voyageur comme tant d'autres, s'il s'était borné à décrire l'Égypte moderne et à nous faire part de ses impressions, la *Revue* n'aurait pas songé à entretenir ses lecteurs de ce beau volume; elle serait restée insensible au talent de l'auteur, dont l'excellente traduction de M. Maspéro permet d'apprécier toute la distinction, au luxe de l'impression et du papier, à la richesse de l'illustration, qui comprend plusieurs centaines de gravures de toute dimension. Ce qui nous décide à sortir de cette réserve et à signaler cet ouvrage, c'est que M. Ebers occupe une place à part dans les études qui se rattachent à l'histoire de l'antique Orient. Savant égyptologue, il enseigne dans une grande université allemande la science fondée par Champollion; voyageur intrépide avant que sa santé eût éprouvé l'irrémédiable atteinte d'une maladie douloureuse, il a été, à plusieurs reprises, demander à l'Égypte moderne ce qu'elle a conservé du passé dans son climat et dans les productions de ses campagnes, dans les types et dans les mœurs de ses habitants, dans les ruines des monuments élevés par les différentes civilisations qui se sont succédé sur les rives du Nil. Homme d'imagination, il a essayé de ressusciter ce passé et de le faire revivre dans une série de romans historiques qui représentent l'Égypte pharaonique, grecque ou romaine. Cela tient le milieu entre *le Roman de la momie* de Théophile Gautier et *la Tentation de Saint-Antoine* de Gustave Flaubert; il y a plus de science que dans Théophile Gautier, plus de mouvement et de vie que dans Flaubert. La fable ne manque pas d'intérêt et sert à faire passer la science.

Dans l'ouvrage que vient de publier la librairie Didot, et qui sera suivi l'an prochain d'une seconde partie consacrée à la Haute-Égypte, on retrouve ce même mélange de dons qui souvent s'excluent. C'est, par endroits, un récit de voyage, très chaud et très coloré; c'est une description des monuments écrite par un connaisseur qui les a examinés de près et qui s'intéresse aux questions d'art; c'est une suite de vues historiques, brillamment présentées, sur les formes successives qu'a prises, depuis Ménès jusqu'à Méhémet-Ali, la société égyptienne. De nombreuses

citations des textes hiéroglyphiques, des poètes et des écrivains classiques ou arabes, des voyageurs modernes, jettent de la variété dans cette exposition et reposent l'esprit du lecteur.

M. Ebers ne connaît pas moins bien l'Égypte grecque et l'Égypte arabe ou turque que l'Égypte pharaonique ; nous relèverons surtout les pages où il s'occupe des époques reculées qui rentrent mieux dans le cadre de notre recueil.

Le livre s'ouvre par un chapitre très agréable et très nourri sur l'*Alexandrie antique* ; un plan aurait été ici utile pour aider le lecteur à s'orienter dans cette description ; c'est d'ailleurs un genre de documents qui fait complètement défaut dans l'ouvrage. Quelques plans, celui d'Alexandrie, celui du Caire, celui de la nécropole de Memphis, celui de la grande pyramide, avec une ou deux coupes, auraient, ce nous semble, avantageusement remplacé certaines gravures qui sentent trop le *keepsake* et l'album de salon. Nous retrancherions volontiers des planches comme celles qui sont intitulées *la Perle du harem*, *Zénab, Sultane, la Chanteuse favorite du sultan* ; ce sont des images d'une facture tout ensemble prétentieuse et commune qui déparent ce beau livre. Nous en dirons autant de certaines compositions qui visent à être des tableaux d'histoire, telles que *Cléopâtre remontant le Cydnus, Moïse sauvé des eaux, la Fuite en Egypte, Joseph et le Pharaon, la Mort du premier né*. Les objets antiques, tels que médailles, gemmes, meubles, statues, vases, sont en général assez négligemment reproduits ; ce qui est de beaucoup le meilleur, ce sont les paysages, les vues de monuments, les scènes de mœurs ; il y a, en ce genre, de charmantes vignettes. A tout prendre pourtant, l'illustration, qui a été empruntée de toutes pièces à l'édition allemande, n'est pas à la hauteur du texte. Sauf les paysagistes, dessinateurs et graveurs ont en général la main lourde.

Nous signalerons encore, dans le chapitre intitulé *A travers le Delta*, l'histoire de cette contrée et de son agriculture depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, ainsi que la visite aux ruines de Saïs. Une promenade dans le pays de Goschen donne à M. Ebers l'occasion de raconter avec intérêt la conquête de l'Égypte par les Hycsos et de retrouver, dans les traits des pêcheurs du lac Menzaleh, le type caractéristique des fameux sphinx de Tanis. Mais le morceau capital de la partie antique, c'est le chapitre consacré à Memphis et aux Pyramides. A propos des Pyramides, l'auteur rend avec beaucoup de force l'impression qu'elles produisent ; il cite et réfute en passant toutes ces légendes qui, dès l'antiquité, avaient commencé à courir au sujet de leur construction et de leur destination, toutes ces hypothèses plus ou moins subtiles et déraisonnables qui se sont produites dans les temps modernes sur ce même sujet ; il montre à quelles idées elles répondaient et par quels procédés elles ont été bâties. De même, en décrivant la nécropole de Sakkara, et particulièrement les bas-reliefs des tombeaux de Ti et de Phtah-Hotep, en traduisant les inscriptions qui accompagnent ces scènes, il présente un

tableau très vif et très animé de l'Égypte des premières dynasties : pacifique, laborieuse et gaie. Même après la peinture qu'en a tracée, d'après M. Mariette, un maître comme M. Renan, on lira ces pages avec plaisir et profit.

Pour ceux qui ont visité l'Égypte, ce livre rafraîchira leurs souvenirs de la manière la plus agréable ; il aidera ceux qui ne l'ont pas encore fait soit à préparer un voyage depuis longtemps désiré, soit à se faire tout au moins une idée de paysages, de villes et de monuments qui ne ressemblent à ceux d'aucune autre contrée. M. Ebers a la science de l'érudit et, en même temps, le don de la couleur et de la vie. Nous souhaitons vivement voir son ouvrage complété par la publication de la seconde partie et le voir évoquer devant nous les splendeurs de la Thèbes des Thoutmès et des Ramsès. G. PERROT.

L'Art païen sous les empereurs chrétiens, par M. Paul ALLARD. Paris, Didier, 1 vol. in-8°, de xv-325 pages.

On connaît les services déjà rendus par M. Paul Allard à la science des antiquités chrétiennes. Sa petite *Rome souterraine* est, en ce genre d'études, un livre classique aussi attrayant que solide. Grâce à lui, l'archéologie chrétienne, telle qu'elle a été créée par M. de Rossi, avec ses sources, sa méthode, ses conclusions immédiates les plus importantes, a été, non pas vulgarisée, ces choses-là, heureusement, ne se vulgarisent pas, mais présentée à un cercle considérable d'esprits cultivés.

Après la théorie, l'application. Or quelle application scientifique est plus naturelle que celle de l'archéologie à l'histoire, surtout à l'histoire des institutions et des mœurs ? C'est dans cette pensée que M. Allard publia, il y a deux ans, son livre sur *les Esclaves chrétiens*, où il a pu, avec les éléments nouveaux fournis par l'archéologie, renouveler un sujet souvent traité et particulièrement délicat. Aujourd'hui, il veut « montrer le christianisme aux prises avec un autre élément mauvais de la société antique, l'idolâtrie, » faire voir qu'il « a su détruire l'idolâtrie sans altérer l'aspect extérieur de la civilisation où elle avait tenu une place si grande et parfois si brillante, abolir l'erreur sans toucher à l'art qui en fut souvent la parure, renverser ce qui devait disparaître à jamais sans faire tomber sous les mêmes coups ce qui méritait de demeurer. » (Préf., p. II, III.) Suivons-le dans son exposition.

Après un premier chapitre sur les marbres païens employés dans les catacombes, l'auteur entre dans l'étude de la législation du IVe et du Ve siècle, relativement aux temples et à l'exercice du culte païen. Il suit pas à pas le progrès de la sévérité impériale à l'égard de la religion déchue ; c'est surtout dans le domaine du rite qu'elle s'exerce : les sacrifices au nom de l'Etat, la magie privée, puis l'aruspicine publique, puis les sacrifices dans les temples, enfin toutes les pratiques païennes sont l'objet d'interdictions successives ; mais les monuments eux-mêmes sont respectés, sauf certains sanctuaires où la religion était, comme en Phé-

nicie, le prétexte de honteux désordres moraux. A la fin, les monuments eux-mêmes sont atteints par la suppression progressive des revenus affectés à l'entretien du culte. On conserva bien *ad ornamentum urbis* les statues autrefois adorées dans les temples; mais les édifices, n'étant plus entretenus que sur les fonds d'un trésor souvent vide, se détériorent et finissent par tomber en ruines. Cependant il y a eu, vers le commencement du ve siècle, un moment trop court où les monuments des deux cultes ont uni leurs splendeurs pour l'ornement de Rome et des autres grandes villes de l'empire; à côté des temples fermés, mais encore intacts, s'élevaient les basiliques chrétiennes avec leurs marbres fraîchement polis, leurs longues colonnades et leurs brillantes mosaïques. Constantinople présentait un spectacle analogue, non pas qu'il s'y fût conservé beaucoup de monuments païens, mais parce que Constantin et ses successeurs avaient dépouillé pour l'embellir les plus célèbres sanctuaires de la Grèce et de l'Orient. Rome et Constantinople furent ainsi, quoique avec des nuances diverses, « les musées du paganisme ».

Ce sont les Barbares qui ont détruit cette belle ordonnance. M. Allard croit que les Barbares n'ont pas été calomniés : je suis de cet avis; mais aux barbares venus du dehors il faudrait joindre les barbares du dedans. En général les villes se détruisent toutes seules; l'invasion y aide, c'est certain, mais, même sans barbares, il y a toujours assez de voleurs pour faire disparaître les dieux de bronze, assez de bâtisseurs pour préférer les pierres taillées et rendues sur place à celles qu'il faudrait extraire des carrières. N'oublions, pour être justes, ni Sixte-Quint, ni les Barberini.

Par cette réserve je viens de terminer l'esquisse générale du livre. Il faut citer quelques détails importants : de ce nombre est l'étude du cimetière de Generosa dans ses rapports avec la décadence du culte arvalique et les transformations survenues dans les conditions légales d'un très ancien immeuble affecté au culte païen. Un chapitre très intéressant est consacré aux sanctuaires des campagnes, dont la destruction fut poursuivie avec une grande sévérité par les empereurs et les évêques, tandis que les temples des villes étaient placés sous la protection des lois. A l'égard de ces derniers, les lois n'étaient pas toujours observées : M. Allard signale et explique les faits particuliers par des circonstances particulières. Peut-être aurait-il pu dire avec plus de hardiesse que les fidèles et même les évêques n'avaient pas en général un bien grand soin de l'art et de l'archéologie; cela s'est vu en d'autres temps. Au moins a-t-on rendu grand service aux temples antiques en les transformant en églises; c'est ce qui a sauvé le Parthénon, l'Erechthéion et quelques autres monuments. Il est même regrettable que cette appropriation ne se soit pas faite plus tôt et sur une plus large échelle.

Le livre de M. Allard est une thèse; les paroles que j'ai citées en commençant en donnent l'énoncé. La thèse est-elle démontrée? Je serais suspect si je disais oui, et d'ailleurs je ne dirais pas oui sans quelques réserves. Mais, en faisant abstraction de la thèse, il reste un tableau; un esprit

chagrin pourrait y vouloir quelques ombres de plus; dans l'ensemble il est vrai, vivant, et la grâce ne lui fait pas défaut. P. Duchesne.

Ἱστορικὴ ἔκθεσις τῶν πράξεων τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας ἀπὸ τῆς ἱδρύσεως αὐτῆς τὸ 1837 μέχρι τοῦ 1879 τελευτῶντος. Athènes, 1879, in-8.

La Société archéologique d'Athènes, arrivée au terme de la quarante-deuxième année de sa vie, a voulu, comme vient de le faire à Rome l'Institut de correspondance archéologique, rappeler les services qu'elle a rendus à la science. Un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués, M. Euthymios Kastorchis, a accepté la tâche d'écrire cette histoire, et il l'a remplie avec beaucoup de soin, de convenance et de mesure, à l'aide des publications de la Société, de ses procès-verbaux manuscrits et des souvenirs personnels de ses confrères plus âgés. Depuis vingt ans d'ailleurs, il prend part aux travaux et à la direction de l'association ; nul n'était donc mieux préparé à cette entreprise.

M. Kastorchis commence par donner quelques renseignements, qui ont leur intérêt, sur les premiers efforts tentés par le gouvernement de Capo-d'Istria, avant même que l'indépendance de la Grèce fût encore bien assurée, pour sauver les monuments antiques et en assurer la conservation ; il rappelle ce qu'un savant allemand, Ross, a fait dans le même ordre d'idées, pendant le commencement du règne d'Othon de Bavière, et il arrive ainsi à la fondation de la Société, qui se réunit pour la première fois en 1837. Il raconte comment elle s'organisa, donne le nom de ses premiers organisateurs et énumère ensuite, année par année, les travaux qu'elle a entrepris; il en analyse les publications, il en fait connaître le musée, il en expose les désirs et les projets.

De cette exposition il résulte que, avec des ressources très restreintes, dans le cours d'une vie souvent précaire et menacée, la Société a beaucoup fait pour déblayer les sites antiques, pour arracher à la destruction des monuments précieux et pour les porter à la connaissance des savants de l'Europe. M. Kastorchis a raison de dire que la Société s'est montrée très libérale dans le règlement qu'elle a adopté pour son musée ; elle a permis aux savants de tous pays d'étudier à leur aise et de publier les antiquités de tous genres, inscriptions, vases, statues, bas-reliefs, qui avaient été acquis par elle ou qu'elle était occupée à faire sortir de terre; il n'est pour ainsi dire pas de membre de l'École d'Athènes qui n'ait profité de cette libéralité et qui n'en ait gardé le souvenir. Ce qui contraste d'une manière fâcheuse avec cette libéralité, ce que nous ne pouvons nous empêcher de rappeler malgré la reconnaissance que nous avons à la Société archéologique, c'est la part qu'elle a prise à l'établissement de la législation qui régit aujourd'hui en Grèce les fouilles à faire par des particuliers et le commerce des antiquités. Les règlements qui interdisent avec une rigoureuse sévérité la vente et l'exportation des objets antiques n'ont jamais empêché la sortie des bas-reliefs, des vases, des bronzes, des terres cuites; mais, par les difficultés qu'ils opposent à ces

transactions, ils assurent à la fraude une prime très élevée que les marchands partagent avec ceux qui sont chargés de les surveiller ; ils tendent à démoraliser une administration qui devrait être au-dessus du soupçon, et ils ne profitent qu'à la contrebande. Au détriment des collectionneurs et des musées de l'Europe, ils font renchérir les objets d'art, sans atteindre le résultat qui sert de justification apparente à ces vexations, sans assurer à la Grèce la propriété d'un plus grand nombre d'objets d'art. Ils ont encore un autre inconvénient : ils commandent ces fouilles clandestines et précipitées qui ne laissent point de souvenirs méthodiquement relevés; ils engagent les marchands à dissimuler soigneusement les provenances et enlèvent ainsi beaucoup à la valeur, à l'intérêt scientifique des objets jetés sur le marché. C'est ainsi que des milliers de terres cuites sont sorties de la nécropole de Tanagre sans que l'on ait un journal des fouilles qui nous permette de reconstituer ces curieuses sépultures. Ceux qui ouvraient ces tombes, par peur du gendarme, travaillaient la nuit et rebouchaient ensuite leur trou, ne laissant derrière eux que terres remuées et tessons brisés ; s'ils avaient pu opérer au grand jour et tirer de leur peine un profit légitime et avoué, quels précieux renseignements nous aurions pu tirer d'un tel ensemble de recherches !

Ce que M. Kastorchis ne dit pas non plus, c'est combien la Société a toujours été peu favorable aux fouilles entreprises par les savants étrangers, à leurs frais, sur le sol de la Grèce. S'il n'avait dépendu que d'elle, la convention gréco-allemande qui a livré à l'Institut germanique le sol d'Olympie n'aurait jamais été signée ; on sait quelle opposition acharnée et publique la Société a faite à la ratification du traité ; or c'eût été un grand malheur pour la science et pour la Grèce elle-même que ce terrain si riche n'eût pas été sondé et retourné en tous sens, avec une dépense à laquelle n'eussent jamais pu fournir la Société archéologique et le Gouvernement grec. Maintenant encore, si la Société s'occupe, par des achats partiels, de prendre pied à Delphes et à Éleusis, n'est-ce pas surtout pour interdire l'accès de ces deux sites aux étrangers qui en ont déjà tiré une si précieuse moisson ?

Il nous est pénible d'insister sur ce point ; nous voudrions n'avoir qu'à exprimer ici nos sentiments d'estime et de gratitude pour une activité très digne de louange et de respect à tant d'autres égards. Pourquoi, par l'exagération d'un sentiment très honorable, par un patriotisme mal entendu qui prend souvent les apparences d'une jalousie mesquine, la Société gâte-t-elle le mérite de ses bienfaits? Pour tous ceux qui sont vraiment animés de la passion de l'histoire et qui adorent l'art antique jusque dans ses moindres débris, ce qui est nécessaire c'est que nous arrachions le plus tôt possible à leur linceul de poudre et de décombres tous les monuments encore ensevelis ; que cette exhumation se fasse par les mains des Grecs ou des étrangers, des Anglais, des Français ou des Allemands, qu'importe ? Ce qu'il faut, c'est que l'œuvre se poursuive rapide-

ment et dans des conditions satisfaisantes de recherche et d'enquête scientifiques. G. PERROT.

Leçons de calcul d'Aryabhata, par LÉON RODET. Extrait du *Journal asiatique*. Paris, imprimerie nationale, MDCCCLXXIX (1).

Ce travail appartient à une série dont l'auteur poursuit, avec une infatigable persévérance, la publication dans le *Journal asiatique* et dans le *Bulletin de la Société mathématique de France*. Il est consacré à la traduction et au commentaire de la partie algébrique et géométrique d'un texte sanscrit, qui, partiellement analysé par Colebrooke d'après des citations de scholiastes postérieurs (2), a été publié, en 1874, par M. Kern (3), et remarquablement analysé, en 1875, par M. A. Barth (4). Ce dernier mémoire, de même que d'autres travaux de Bhau Dadji (5) et de M. Kern (6), semblent avoir échappé à M. Léon Rodet; ils n'enlèvent donc rien à la valeur absolue du présent opuscule.

Le *Ganitapâda* (c'est le nom de la partie géométrique de l'*Aryabhatiya*) s'ouvre par une liste des puissances de 10 et de leurs noms jusqu'à 10^8, que le traducteur compare avec celle de Bhâskara.

Après avoir constaté que les solides se désignent chez Aryabhata par leurs arêtes et non par leurs faces, M. Rodet éclaircit les règles de l'extraction des racines carrée et cubique par des rapprochements avec les commentaires de la *Lilâvati*. Il y trouve un argument en faveur de l'existence de chiffres avec valeur de position au temps d'Aryabhata.

Vient ensuite la mesure des surfaces et des volumes. M. Rodet signale ici l'insuffisance des connaissances stéréométriques de l'auteur; sa formule pour le volume de la sphère prouve qu'il ignorait les travaux d'Archimède. Au contraire, la remarquable expression de

$$\pi = \frac{62832}{20000} = 3,1416,$$

qui se trouve quelques vers après, semble provenir, pour M. Rodet, d'une source grecque.

A propos d'une manière de calculer les sinus et d'une table de leurs différences premières, M. Rodet remarque que ces sinus et ces diffé-

(1) Ce tirage à part contient de plus que l'article du *Journal asiatique* : 1° le texte sanscrit; 2° une importante rectification relative au rôle des fractions continues dans la résolution de l'équation indéterminée du premier degré par Bhâscara.

(2) *Miscellaneous Essays*, t. II, 1873, pages 332, 364, 380, 420.

(3) *The Aryabhatiya with the Commentary Bhatadîpikâ of Paramâdîçvara*, Leiden, Brill, 1874, in-4°.

(4) *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1875, n° 16.

(5) *Brief notes on the Age and Authenticity of the works of Aryabhata* in *Journal of the Royal Asiatic Society*, new series, I, p. 392.

(6) *On some fragments of Aryabhata*, dans le même recueil, t. XX, p. 371. — Varaha Mihira, *Brihat Samhita*, préface, p. 55.

rences tels que les donnent le *Sûrya-Siddhânta* et Aryabhata sont évalués en minutes, c'est-à-dire en divisions sexagésimales; il y voit une influence chaldéenne, ce qui paraîtra sans doute une hypothèse un peu hardie.

Il s'étend ensuite sur un procédé de nivellement, sur quelques propositions géométriques usitées dans la théorie du gnomon et dans le calcul des éclipses, sur la théorie des progressions et sur ses applications à la sommation des *piles*.

Enfin on trouve le fait, bien intéressant au temps d'Aryabhata, d'une résolution générale de l'équation du second degré, une formule des intérêts, des règles de la multiplication et de la division des fractions, la résolution de l'équation du premier degré, le problème des courriers, la solution générale de l'équation $ax + by = c$.

Cette analyse, courte, mais dans laquelle nous ne croyons avoir rien omis d'essentiel, donne une idée de l'intérêt de ces études, qui, après avoir été longtemps contestées, semblent, grâce à une chronologie de mieux en mieux affermie, devoir bouleverser complètement l'histoire de nos connaissances mathématiques.

Les institutions sociales et le droit civil à Sparte, par Claudio Jannet. 2e édition, Pedone-Lauriel, Paris, 1880, in-8°.

M. Claudio Jannet donne une nouvelle édition d'un mémoire qu'il a publié en 1878; profitant des études qui ont été faites dans cet intervalle sur ce sujet des antiquités spartiates, il n'a rien négligé pour mettre son travail au courant de tous les progrès de la philologie et de l'épigraphie. Au moment même où paraissait cette dissertation, M. Fustel de Coulanges étudiait, devant l'Académie des sciences morales et politiques, le droit civil de Sparte, et réfutait certains préjugés, certaines erreurs traditionnelles que la plupart des livres d'histoire se transmettent à ce sujet. Nous n'avons pas encore sous les yeux le Mémoire de M. Fustel; mais nous savons, par les comptes rendus qui en ont été donnés, que les deux historiens s'accordent sur les questions principales; l'un et l'autre repoussent avec la même énergie l'idée si généralement acceptée, sur la foi de Plutarque et de Polybe, d'un partage primitif de la terre laconienne en lots dont la loi aurait établi et se serait attachée à maintenir l'égalité. Sans doute M. Jannet n'a pas le style sévère et la grande allure que M. Fustel porte dans le moindre de ses écrits; mais il professe le même respect pour les textes, il fait le même effort pour en discuter et pour en fixer l'autorité relative, il a le même ferme propos de ne rien avancer qu'ils ne contiennent et ne garantissent. Sa méthode est la bonne et la vraie; nous ne pouvons que souhaiter qu'il applique sa curiosité à l'étude d'autres chapitres du droit grec. G. P.

ERRATA.

Dans le numéro de janvier, *lisez*, page 57, ligne 9, Son *au lieu de* Sen; ligne 19, Dorestatus *au lieu de* Dercitalus; ligne 26, Dr Leemans *au lieu de* Dr Leeman.

NOTICE

SUR

DES INSCRIPTIONS ET DES ANTIQUITÉS

PROVENANT DE BOURBONNE-LES-BAINS

DONNÉES PAR L'ÉTAT A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

suivie d'un essai de catalogue général des monuments épigraphiques relatifs à BORVO *et à* DAMONA.

Suite (1).

---

§ 3. — *Inscriptions d'Entrains.*

N° 16.

AVG · SACR · DEO
BORVONI · Ξ · CANDI
DO · AERARI · SVB CV
RA · LEONIS E MÆR
CIANI EX VOTO · R
AERARI · DONA

Je n'aurai à discuter ni la teneur, ni les abréviations de ce texte; j'en ai sous les yeux un fac-similé, et M. Léon Renier l'a publié en 1872, d'après une communication de M. Ragon, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Voici la restitution du savant académicien :

(1) Voir les numéros de janvier et février.

Augusto sacrum deo Borvoni et Candido ærarii sub cura Leonis et Marciani ex voto relato ærarii donaverunt (1).

On lit cette inscription sur une plaque de cuivre de 20 cent. en largeur sur 16 en hauteur, qui a été trouvée en 1870 à Entrains ou Entrain (Nièvre), ainsi qu'on l'apprend d'une lettre de M. l'abbé Chavanton, alors curé de cette ville, datée du 15 décembre 1870, par laquelle cet ecclésiastique en annonçait la découverte au président de la Société nivernaise. « Un de mes paroissiens (2), écrit M. l'abbé Chavanton, a trouvé dans son jardin une plaque de cuivre jaune, ou pour mieux dire d'un métal imitant le cuivre, de la longueur et largeur du papier ci-joint, sur laquelle se trouve l'inscription que j'ai transcrite en essayant de conserver la forme et la grosseur des lettres. Rien n'est effacé; l'inscription est et a toujours été telle que vous la voyez. Cette plaque était dans une espèce de caveau, dans lequel on a trouvé une pierre ronde qui a dû être supportée par un pied, et une statue de deux pieds de haut, représentant un homme tenant à la main une espèce de bête, et encore deux autres statues, représentant un homme et une femme, la femme plus grande que l'homme. » Cette lettre, lue à la séance du 8 mars 1871, a été publiée avec le fac-similé annoncé, dans le *Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts*, en 1872 (3).

D'un autre côté, le regrettable M. Ragon (4), celui-là même qui avait communiqué notre inscription à M. Léon Renier, en parla à ses confrères de la Société des antiquaires de l'Ouest, à la séance du 14 décembre 1871 (5), mais en quelques mots et sans en donner le texte, qu'il ne leur fit connaître que l'année suivante, à la séance du 8 août 1872 (6). Cette fois, M. Ragon mentionna une particularité qui n'a été signalée, que je sache, que par lui, bien que plusieurs érudits aient parlé de ce monument. Cette plaque de cuivre aurait été trouvée enveloppée dans une feuille flexible du même métal; ce fait singulier m'ayant étonné, j'ai pris des informations à Entrains

(1) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (3e série, t. I, p. 408, publié en 1872, séance du vendredi 4 octobre 1872). Voyez aussi, dans le *Journal officiel* du 8 octobre 1872, le compte rendu de cette séance par M. Delaunay (p. 6392, col. 3).

(2) Le nommé Pierre Rolland, demeurant faubourg des Joncs.

(3) Voyez 2e série, t. V, p. 244.

(4) M. Ragon est mort prématurément le 30 octobre 1878.

(5) *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, dans le volume de la 1re série publié en 1874 (voyez p. 75).

(6) *Ibid.*, p. 246-247.

même, et M. l'abbé Baudiau, aujourd'hui curé-doyen de cette ville, a bien voulu m'en attester la parfaite exactitude. Tant des observations plus développées qu'a bien voulu m'adresser le digne successeur de M. l'abbé Chavanton, que de celles que m'a données plus tard verbalement mon obligeant et savant confrère M. Héron de Villefosse, à son retour d'une récente visite à Entrains, il résulte que je puis donner une exacte description de cet appendice singulier dont on n'a peut-être jamais signalé le semblable.

Au moment de la découverte de la plaque écrite, une sorte de ruban de cuivre mince et flexible, long d'environ un mètre et large de 25 mill., en faisait trois fois le tour et la recouvrait complètement. Or cette curieuse enveloppe existe encore, telle qu'on l'a trouvée; car dans la famille de M. Goulard, l'ancien maire d'Entrains, acquéreur de l'ex-voto des *aerarii*, on a eu la bonne pensée de la conserver aussi soigneusement que la plaque elle-même.

L'inscription remplit entièrement cette petite plaque, à l'exception d'un pourtour d'un centimètre. Elle était fixée par quatre clous, dont trois dans la partie supérieure, et un dans la partie inférieure; celui-ci coupe la lettre I du mot *Leonis* de la quatrième ligne. Cette plaque fut trouvée recouverte d'une pierre ronde, non pas dans un caveau, mais enterrée près de l'entrée d'un caveau alors comblé. Dans ce caveau on trouva :

1° Une statuette d'Hercule, de 60 centimètres de hauteur, adossée à une pierre formant une espèce de niche recourbée un peu au-dessus de la tête, qui mesure 76 centimètres de hauteur sur 28 de largeur. Le dieu est debout, tenant un lion suspendu par la patte de gauche (?). La statuette et sa niche sont cassées un peu plus bas que le genou d'Hercule; mais les deux morceaux sont entiers et se rapportent bien.

2° Un groupe de deux statuettes, un homme et une femme. Les deux personnages sont assis sur un même siège, la femme à droite de l'homme. Ces figures sont de même taille, mais la femme paraît un peu plus haute à cause de ses cheveux noués sur le sommet de la tête. Toutes deux sont drapées. Les têtes sont séparées du tronc, mais d'une cassure franche comme celle de l'Hercule. Leur hauteur est de 45 centimètres. On peut voir des représentations de ces monuments dans l'*Histoire d'Entrain* que vient de faire paraître M. l'abbé Baudiau, ouvrage plein de curieuses informations, mais où l'auteur glisse rapidement sur les antiquités, dont il a laissé le soin de parler en archéologue à M. Héron de Villefosse, à qui il a

réservé à cet effet une place dans son livre (1). Je n'apprendrai pas aux lecteurs de la *Revue archéologique* que M. Héron de Villefosse a donné à ce recueil, il y a trois ans (2), un article des plus intéressants sur la statue colossale d'Apollon assis trouvée à Entrains, depuis donnée au Louvre par M. le comte d'Hunolstein, mais je leur rappellerai que mon savant ami est revenu sur ce sujet dans la *Gazette archéologique*, où il a reparlé de l'Hercule d'Entrains (t. II, p. 5). Je dois encore les avertir qu'ils trouveront un exact fac-similé de l'inscription dans le mémoire dont il a enrichi l'histoire de cette ville due à M. l'abbé Baudiau; nous ne reproduisons pas ce fac-similé ; il suffira d'avertir que, dans cette inscription gravée par une main inexpérimentée, plusieurs des A sont figurés Λ : que la conjonction *et* qui y paraît deux fois est figurée par un E lié au T, et que les lettres ND du mot *Candido* sont liées, ainsi que les lettres AR du mot *Marciani ;* enfin que l'V de *cura* est figuré de moindre dimension que les autres lettres de ce mot.

On trouvera encore le texte de cette inscription, avec un bref commentaire, dans le *Recueil des inscriptions gallo-romaines de la septième division archéologique de la France* (*Cher*, *Indre*, *Indre-et-Loire*, *Loir-et-Cher*, *Nièvre*), que l'on doit à M. Buhot de Kersers, secrétaire de la Société des antiquaires du Centre (3). Enfin, M. E. Desjardins n'a pas oublié de donner cette inscription dans sa *Géographie de la Gaule romaine* (4).

(1) *Histoire d'Entrain depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par J.-F. Baudiau, curé-doyen de cette ville, auteur du* MORVAND, *membre de la Société nivernoise des lettres, sciences et arts ; avec divers plans et planches gravés par Amédée Jullien, Dardel et Dujardin* (1 vol. in-8 de 319 pages, Nevers, 1879). Voyez, p. 36, la brève mention de M. l'abbé Baudiau, et pl. XI la figure de l'Hercule et celles des deux personnages assis sur un même siège. Le lion n'est pas clairement exprimé sur la planche. Le mémoire de M. H. de Villefosse, intitulé : *Antiquités d'Entrain*, occupe 23 pages à la fin de l'*Histoire d'Entrain*. L'auteur n'y parle pas des statuettes trouvées près de la plaque de bronze : on avait sans doute négligé de les lui indiquer lors de son premier voyage à Entrains. Ces monuments sont en la possession de Mme G., sœur de M. Ragon. Je les décris d'après les dessins de M. l'abbé Baudiau et la description que le savant ecclésiastique a bien voulu m'en donner (lettre du 8 juillet 1877). « Les monuments antiques découverts à Entrain offrent un très médiocre intérêt au point de vue de l'art. » C'est M. H. de Villefosse qui s'exprime ainsi, page IV du mémoire cité ; ce ne sont pas les statuettes en question qui contrediraient cette assertion.

(2) Nouv. série, t. XXXI, p. 37.

(3) Dans la collection des travaux du Congrès archéologique de France, session tenue à Châteauroux en 1873. Voyez p. 252 du volume qui a été publié en 1874.

(4) Voyez t. I, p. 320.

N° 17.

BOR
VIAS
CARV
GENI · F

Je trouve la mention de ce fragment d'inscription sous le n° 15 d'un inventaire des monuments épigraphiques trouvés à Entrains qui termine le Mémoire publié par M. Héron de Villefosse dans la *Revue archéologique* que je viens de citer. Le savant archéologue se borne à nous apprendre qu'on lit ces mots mutilés sur une pierre en forme de pyramide tronquée, conservée dans la basse-cour du château de Réveillon, chez M. le comte d'Hunolstein.

N° 18.

Sous le numéro 16 de l'inventaire dressé par M. de Villefosse figurent les vestiges d'une inscription également mutilée, qui paraît être une réplique de la première :

////AS
CARV
GENI · F

M. Héron de Villefosse cite cette pierre, dont la partie supérieure appartient à M. Regnault, d'après le Recueil de M. Buhot de Kersers mentionné ci-dessus.

Avons-nous ici deux dédicaces à Borvo? Ce n'est pas très probable ; mais, comme à la première ligne de la première on lit BOR, comme nous possédons un *ex-voto* à Borvo trouvé à Entrains, on est tenté avec M. Héron de Villefosse de supposer que le nom propre *Borvias* est un dérivé de *Borvo;* aussi ai-je cru devoir rapporter ici ces deux inscriptions. A la vérité, sur la seconde de ces inscriptions on ne lit pas le commencement du mot disparu. Je n'oublie pas que M. Buhot de Kersers, en publiant ce fragment, fait observer que l'inscription paraît complète dans son laconisme; mais comme il ajoute : « cependant ce n'est pas une certitude », on peut admettre une lacune (1).

(1) C'est page 254, sous le n° 9, que M. Buhot de Kersers mentionne cette inscription. Il la donne ainsi :

§ 4. — *Inscription de Saint-Vulbas (Ain).*

N° 19.

BORMANAE
AVG SACR
CAPRI
A///RATINVS
. . . . . .
SABINIANVS
D·S·D·

M. le comte de Moyria-Mailla a publié le premier, dès l'année 1836, la dédicace à la déesse Bormana, que nous ne reproduisons pas ici d'après lui. « On voit encore, dit-il, à Saint-Vulbas l'inscription suivante, qui est incrustée dans la partie antérieure de l'église. »

Puis il la rapporte ainsi :

BORMANAE
AVG SACR
CARRI
ARRATIANVS

et ajoute : « Voilà un autel consacré par un sacrifice à la déesse Bormana, par Carrius Arratianus. Quelle est cette déesse? On ne peut le dire (1). »

S'il y avait réellement sur cette pierre : *Carrius Arratianus*, on y supposerait plutôt *C. Arrius Arratianus* que *Carrius Arratianus*, mais il est très probable que M. de Moyria-Mailla n'a pas bien lu

AS
CAPV
CENI · F

nous apprend qu'elle est inscrite sur une pierre plate, et fait observer que le « P de la deuxième ligne pourrait bien être une R ». C'est l'avis de M. de Villefosse qui a supposé que le C de la troisième ligne devait être un G, sans doute parce qu'il y a un G sur la pierre du château de Hévéillon. Ceci était écrit lorsque je lus le mémoire de M. de Villefosse qui figure à la fin de l'*Histoire d'Entrain*, où ce savant a présenté de brèves mais intéressantes observations sur le nom propre Borvias (v. p. XVIII).

(1) *Monuments romains du département de l'Ain expliqués par le comte de Moyria-Mailla.* Un vol. in-4, Bourg, 1836. (Voyez p. 75-76.)

cette inscription ; il paraît même qu'il n'en a connu que la moitié. L'autre partie a été lue sur une pierre encastrée, non pas dans un contrefort de l'église, mais dans le mur du moulin Convers à Saint-Vulbas, par l'auteur d'un cahier de fac-similés manuscrits conservé dans la bibliothèque de M. Valentin Smith, cité par M. Allmer dans ses *Inscriptions antiques de Vienne*, où en 1875 il a reproduit cette inscription (1), qu'il avait déjà donnée en 1859 dans sa *Notice sur deux inscriptions votives en l'honneur de la déesse Bormo* mentionnée plus bas.

Si je ne parle pas avec plus d'assurance de cette restitution autorisée par le légitime renom de M. Allmer, c'est que je ne suis pas certain qu'il ait visité lui-même Saint-Vulbas, bien qu'une phrase de sa première publication puisse le faire supposer. Ceci d'ailleurs importe peu ici; que l'inscription ait été consacrée par tel ou tel, c'est un ex-voto au dieu qui a donné son nom à tant de localités thermales, et au village de Saint-Vulbas lui-même, puisqu'on sait qu'il se nommait jadis Saint-Bourbaz. Quoi qu'il en soit, voici comment M. Allmer interprète l'inscription, laquelle selon lui comportait sept lignes et à laquelle il manque seulement la cinquième:

« *Bormanæ Augustæ sacrum. Caprii Atratinus?.... Sabinianus de suo donaverunt* (ou *dant*). »

Ce qui signifierait que trois personnes de la même famille, trois *Caprii*, l'un *Caprius Atratinus?* l'autre *Caprius*..., le troisième *Caprius Sabinianus*, avaient consacré cet autel à Bormana.

Cette inscription a été souvent mentionnée depuis 1836, mais d'ordinaire on s'est contenté du texte donné par le comte de Moyria-Mailla; je remarque cependant que M. J. Becker, qui l'a rapportée dans un savant mémoire publié en 1863 (2), a choisi la leçon de M. Allmer, bien qu'il ait connu celle de M. de Moyria-Mailla par l'intermédiaire de l'*Introduction à la monographie historique du Bugey* de M. Guillemot, publiée en 1851.

(1) Voyez t. III, p. 452, n° 771.

(2) *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. XXXIII, p. 17.

§ 5. — *Inscription d'Aix-en-Diois.*

N° 20.

BORMAN . .
ET BORMAN . . .
P. SAPRIN . .
EVSEBES · V · S ·
L · M ·

Bormano et Bormanæ, P. Saprinius Eusebes, votum solvit libens merito.

Cette inscription, très fruste, a été découverte au commencement de ce siècle, dans le cimetière du village d'Aix, à un kilomètre de Die. Après avoir fait partie de la collection du docteur Long, médecin à Die, cet autel passa dans celle de M. de Lamorte-Felines. C'est son premier possesseur qui la publia le premier, en 1849 ; mais il n'en lut que les deux premières lignes, plus la formule finale, qu'il ne disposa pas exactement dans son ouvrage sur les antiquités du pays des Vocontiens, d'ailleurs rempli de monuments curieux et très méritoire (1).

Longtemps après, M. Allmer déchiffra complètement ce texte et le donna dans un important travail intitulé : *Promenade d'un épigraphiste à travers les départements de l'Ardèche, du Gard, de Vaucluse et de la Drôme* (2). Récemment, M. Florian Vallentin a publié de nouveau cette inscription dans son intéressant mémoire sur les divinités indigètes du Vocontium (3).

(1) *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens, par J. D. Long, médecin à Die.* Un vol. in-4, impr. nation., 1849. (Voyez p. 108.) C'est un extrait des *Mémoires présentés par divers savants*, etc., *publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (voyez t. II, 2e série).

(2) Dans le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme* (années 1871-1872, 23e liv., p. 361).

(3) *Bulletin de l'Académie delphinale* (3e série, t. XII, Grenoble, 1877, p. 215).

§ 6. — *Inscriptions d'Aix-en-Savoie.*

N° 21.

CNEPPIVS
CVTICVS
BORVVSLM

Cn. Eppius Cuticus Bormoni (*Bormano* ou *Bormanæ*) *ut voverat solvit libens merito.*

A Aix-les-Bains, en Savoie, à l'établissement thermal, sur une pierre oblongue, engagée dans le mur de la piscine gratuite des femmes. Hauteur 0m,20, largeur 0m,38.

Cette inscription est figurée dans le grand ouvrage publié au commencement du siècle par Albanis Beaumont sur la Savoie; mais il l'avait mal lue, et, si j'ai bien cherché, il a même négligé de la mentionner dans son texte (1). Plus tard, cette inscription a été publiée par divers auteurs et notamment en 1859 par M. Allmer, dans la *Revue du Lyonnais* (2); en 1862 par Félix Bourquelot, dans les *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France* (3); puis, en 1875, de nouveau par le même M. Allmer, dans son beau livre sur les *Inscriptions antiques de Vienne* (4). Là, le savant épigraphiste a donné un fac-similé qu'il faut préférer à toutes les anciennes leçons.

M. Allmer voit sur cette pierre, non pas

CVLIIIVS
CVTICVS
BORVVSLM

(1) *Description des Alpes grecques et cottiennes*, etc., par J. F. Albanis Beaumont, 1802. Voici la leçon de la figure numéro 9 de la planche XIX de l'atlas :

Q VPMIVS
C VII CVS
BONVS M.

(2) Année 1859, p. 501, dans un mémoire intitulé : *Sur deux inscriptions votives en l'honneur de la déesse Bormo, protectrice, à l'époque romaine, des eaux thermales d'Aix en Savoie, et sur l'étymologie du mot Bourbon*

(3) *Inscriptions antiques de Luxeuil et d'Aix-les-Bains*, dans les Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XXVI, ou VIe de la 3e série, publié en 1862. (Voyez p. 60.)

(4) Voyez t. III, p. 306, n° 633.

comme Bourquelot, qui interprétait ainsi ces trois lignes : *C. Velleius Cuticus Borroni votum solvit libens merito*, mais

CN EPPIVS
CVTICVS
BORVVSLM

M. Allmer fait observer qu'il a souvent rencontré le nom *Eppius* sur des marbres ou des pierres du pays des Allobroges ou des contrées voisines ; j'accepte donc volontiers sa lecture en ce qui concerne les deux premières lignes de cette inscription, mais je fais quelques réserves pour son interprétation de la troisième. Est-il certain qu'il faille lire BOR*moni Vt Voverat Libens Merito?* C'est l'abréviation moins brève BORM de notre inscription n° 22, trouvée comme celle-ci à Aix-en-Savoie, qui a suggéré cette lecture à M. Allmer (1); mais qui nous dira s'il s'agit sur ces deux *ex-voto* de *Bormo*, de *Bormanus*, ou de *Bormanicus*, ou même s'il ne s'agirait pas ici d'une déesse *Bormana*, ou *Bormanica?* Cette dernière forme n'est pas très probable en Savoie, mais il est cependant permis de la supposer. (Voyez n°s 24 et 25.)

N° 22. M · LICIN · RVSO BORMA(N) V · V · S L · M

Marcus Licinius Ruso Bormano (ou *Bormanæ*), etc., *ut voverat solvit libens merito.*

Hauteur 0^m^,20, largeur 1^m^,90.

Cette inscription, qui se trouve à Aix-les-Bains (Savoie), dans la partie des bains antiques qui s'étend sous le jardin de la maison Perrier-Chabert, est gravée sur une longue bande de pierre, sciée en deux parties, et forme les deux premières marches d'un *vaporarium* antique où se voit une piscine octogone incrustée de marbre blanc. Ce monument épigraphique paraît avoir été publié pour la première fois, avec le précédent, en 1859, par M. Allmer dans la *Revue du Lyonnais* (2); Félix Bourquelot le publia à son tour dans le mémoire déjà cité, qui fut lu à la Société des antiquaires de France en avril et juin 1861 (3); presque en même temps Auguste Bernard le donna

(1) Voyez p. 7 et 8 de la notice citée.

(2) Voyez p. 501, et p. 8 du tirage à part.

(3) Ce mémoire fut publié seulement en 1862, dans le XXVIe volume de la collection. (Voyez p. 59.)

dans la *Revue savoisienne*, en 1862; puis enfin de nouveau, par le même M. Allmer, dans son grand ouvrage sur les inscriptions de Vienne, déjà cité, sous le n° 632. Je dois avertir que je ne suis ici aucun des précédents éditeurs de ce texte. M. Florian Vallentin, me sachant occupé des inscriptions relatives à Borvo, a bien voulu m'apprendre qu'ayant été dernièrement à Aix, où il a examiné attentivement le monument original, il n'y lisait pas BORM*oni*, comme M. Allmer. Après l'M, M. F. Vallentin voit des traces d'un A et d'une N; par conséquent, il y avait sur la pierre BORMANO ou BORMANAE. Indépendamment de cette constatation de fait, cette lecture est d'ailleurs très vraisemblable. En effet, la forme *Bormana* se trouvant à Saint-Vulbas, qui était de la cité des Allobroges comme Aix-les-Bains, il est permis de croire qu'à Aix-en-Savoie on adorait Borvo et sa parèdre sous les noms de *Bormanus* et de *Bormana*. En conséquence, avec M. F. Vallentin, je suppose *Bormano* ou *Bormanae*, et non *Bormoni*, sur les deux inscriptions d'Aix-les-Bains, n°s 21 et 22.

§ 7. — *Inscription, avec le surnom* BORVONICUS, *sur un vase de verre trouvé à Port-sur-Saône.*

N° 23. G. LEVPONI BORVONICI

On lit ces trois mots, en relief, sous le fond circulaire d'un vase de verre blanc, découvert il y a environ quinze ans, à Port-sur-Saône, et qui en 1866 faisait partie « de la riche collection d'antiquités que M. Galaire exhume tous les jours du vieux sol de Portus Abacinus (?) avec un zèle si méritoire aux yeux de la science ». J'emprunte ces détails à l'*Histoire de la seigneurie de Jonville* et de ses environs par M. l'abbé Condriet et M. l'abbé Chatelet, publiée en 1864 (1). Cette inscription a été citée deux ans plus tard dans la *Bibliotheca Borvoniensis* de M. le docteur Bougard (2), et M. le docteur Athanase Renard n'a pas oublié de la mentionner à son tour dans son mémoire déjà cité (3). M. Froehner a également publié cette inscription, en 1873, dans ses *Mélanges d'épigraphie* (v. fascicule 1, n° 6, p. 13). Selon lui, ce vase de verre serait de couleur

(1) Besançon, un vol. in-8, 1864. (Voyez p. 18.)
(2) Un vol. in-8, 1866. (Voyez p. 621.)
(3) Voyez p. 314.

verdâtre; les lettres seraient en relief et remonteraient au Ier siècle de notre ère; n'ayant pas vu l'original, je me contente de faire observer que cette date est peut-être bien haute.

Le surnom de ce verrier est évidemment dérivé de *Borro*; c'est ce qui nous a décidé à donner place ici à cette inscription. On verra plus loin le nom propre *Damonus*, dérivé également de *Damona*.

§ 8. — *Inscriptions de Caldas de Vizella* (près Guimaraès, Portugal).

N° 24.

C · POMPEIVS
GAL · CA VRO
NIS · F . . E . .
VGENVS · VX
SAMENSIS
DEO · BORMA
NICO · V · S . .
QVISQVIS · HO
NOREM · AGI
TAS · ITA · TE · TVA
GLORIA · SERVET
PRAECIPIAS ·
PVERO · NE
LINAT · HVNC
LAPIDEM

C. Pompeius, Galeria, Ca(t)uronis filius, Rectugenus, Uxsamensis, deo Bormanico, votum solvit (pecunia sua).
Quisquis honorem agitas, ita te tua gloria servet.
Præcipias puero, ne linat hunc lapidem.

Cette inscription a été trouvée entre les années 1787 et 1793, à Caldas de Vizella, localité située dans l'antique Tarragonaise. J'en emprunte le texte à M. E. Hübner, qui l'a transcrit lui-même d'après la pierre originale, et j'adopte pleinement ses restitutions, heureusement en petit nombre; mais je fais avec lui toutes réserves au sujet du nom du consécrateur. S'il ne restait pas un E de la partie de ce nom qui termine la troisième ligne, en raison de la fin qui commence

la quatrième, on aurait pu penser à la légende MATVCHNOS de certaines monnaies classées par Duchalais parmi les *incertaines* de la Lyonnaise (1); mais Rectugenus est plus probable. Quant au nom de *Caturo*, le père de C. Pompeius Rectugenus, de la tribu Galeria (2), natif d'Uxama, sa restitution est à peu près certaine. En effet, M. Hübner nous apprend que sur le revers de la pierre originale on lit ces mots du commencement de notre inscription :

C · POMPEI
CAICATVR
ON . . .

Avec toute vraisemblance, M. Hübner suppose que le lapicide, ayant mal pris ses mesures, avait écrit les premiers mots de l'inscription en lettres trop grandes, et que s'étant aperçu de sa maladresse, il retourna sa pierre. Cet essai nous montre que le T du nom propre *Caturonis* est certain.

Il est inutile de faire ressortir l'importance de ce monument épigraphique. En ce qui concerne le sujet particulier de ce travail, l'inscription qu'on vient de lire nous fait connaître une forme nouvelle du nom du dieu Borvo, *Bormanicus*, que nous allons revoir sur un autre monument trouvé dans la même localité en 1841 ; mais en même temps elle nous apporte une variante intéressante de ces recommandations aux passants, plus fréquentes sur les monuments funéraires que sur les *ex-voto* (3).

M. Hübner, dans le bref mais substantiel commentaire qu'il a consacré à cette inscription, nous apprend qu'il en existait beaucoup d'autres à Guimaraës. Il cite même les auteurs qui les ont rapportées,

(1) *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque royale*, etc. (voyez p. 170, nos 456 et 457). Sur le nom MATVCHNOS « qui rappelle celui de Matugius, fils de Nomonianus, dont l'inscription funéraire a été retrouvée à Bunon, près d'Uzès». On peut lire les observations de M. A. de Longpérier, *Revue numismatique*, t. I de la nouvelle série, p. 85.

(2) On connaît d'autres exemples du nom de la tribu précédant comme ici le surnom. (Cf. Orelli, n° 4927, Orelli-Henzen, n° 5988, et Wilmanns, *Exempla*, etc., nos 1499 et 2855.)

(3) M. Hübner a publié ces deux inscriptions d'abord dans le Recueil mensuel de l'Académie de Berlin, *Monatsberichte der kœniglichen preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, année 1861, p. 801 et 802, puis dans le *Corpus inscriptionum latinarum* de la même savante compagnie, t. II, p. 336 (année 1869). La présente inscription porte, dans le C. I. L. B., le numéro 2403; la suivante est décrite sous le numéro 2402. Ces textes ont été publiés de nouveau dans le mémoire de M. Becker cité plus haut (v. n° 19).

mais il ajoute qu'il n'a pu en retrouver que deux, celles que je donne d'après lui sous les n°s 24 et 25. Celles-ci, M. Hübner les a vues en nature et en a rapporté des estampages.

N° 25.

MEDAM
VSCAMAL
BORMAVI
CO · V · S · L

Medamus Camali, Bormanico, votum solvit libens.

Sur cette inscription, qui, comme la précédente, a été trouvée à Caldas de Vizella, voyez le commentaire du numéro précédent.

§ 8. — *Inscription avec le nom* DAMONUS *trouvée à Drevant et estampilles portant le même nom recueillies en diverses localités.*

N° 26.

DAMONVS D
T SABINI DIC
AT

Damonus d. T. Sabini dicat.

Hazé publia le premier, en 1834, cette inscription, que l'on voyait en 1875 et que l'on voit sans doute encore aujourd'hui, encastrée au-dessus de la porte d'une maison de Drevant, commune de l'arrondissement de Saint-Amand (Cher). Ce texte est gravé en creux sur une pierre de 86 centimètres de longueur sur 43 de largeur et 20 d'épaisseur; Hazé l'a reproduite sous le n° 12 de la planche IV de son curieux ouvrage sur les antiquités du Berry (1). L'auteur, qui déclare n'avoir pas cherché à expliquer cette inscription, non plus, dit-il, que celle qu'il a figurée sous le n° 11 de la même planche et qui est encastrée sur le mur d'une maison attenant à celle dont on vient de parler, ne s'est pas aperçu que son graveur avait négligé de copier intégralement les deux lettres qui, à elles seules, en forment la troisième ligne.

Plus tard, en 1873, M. Buhot de Kersers a donné un fac-similé

(1) *Notices pittoresques sur les antiquités et les monuments du Berry.* Un vol. in 4° avec planches, publié en 1834. (Voyez page 12.)

exact de ce texte, dont « les lettres, grandes et nettement coupées, creusées en demi-cylindre, sans trait à leurs extrémités, semblent un superbe spécimen de ce qu'on appelle la capitale rustique. » — « Il est fort difficile, » dit encore M. Buhot de Kersers, à qui nous empruntons cette définition, « de décider si la troisième lettre de la première ligne et la première de la troisième sont des A grecs ou des A dont on aurait omis les traverses, tandis qu'elles existent dans les autres A. »

C'est dans un intéressant et consciencieux travail, intitulé : *Épigraphie romaine dans le département du Cher* (1), que M. Buhot de Kersers s'exprime ainsi au sujet de cette inscription, dont il proposait en même temps une interprétation dubitative qu'il n'hésita pas à abandonner sur l'observation suivante rapportée par lui dans le supplément qu'il donna plus tard à son recueil :

« M. Robert Mowat, rappelant que *Damona* se trouve associée au culte de la divinité Borvo à Bourbonne-les-Bains et à Bourbon-Lancy, propose, par la liaison de l'M et de l'A, la lecture : DAMONVS D*ispensator* (intendant) T SABINI DICAT, qui nous paraît, comme à lui, très acceptable. Le nom de *Damonus* se retrouve aussi sur une estampille de potier, à Autun (2). »

Avec M. Buhot de Kersers, que je viens encore de citer textuellement, tout en réservant la restitution de l'abréviation D*ispensator*, je lis cette inscription comme M. R. Mowat, et si je lui ai donné place ici, c'est que le nom *Damonus* me paraît, comme à ce savant, être en rapport avec celui de *Damona*. C'est par la même raison que je mentionnais tout à l'heure l'inscription sur verre où se lit le nom *Borvonicus*, dérivé visible de *Borvo*.

Exista-t-il jadis à Drevant des eaux thermales consacrées à Borvo et à Damona? Cela ne serait pas impossible, mais cette supposition n'est pas nécessaire pour justifier l'existence dans ce village d'un personnage de ce nom, et même pour permettre d'y supposer le culte de Borvo et de Damona.

Drevant, l'un des lieux les plus riches en antiquités de la région où il est situé, selon Caylus (3), Hazé (4), M. de Caumont (5), etc.,

(1) L'*Épigraphie romaine dans le département du Cher* a été publiée en 1873 dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*. (V. t. III, p. 120 et 121, n° 10, et mêmes pages dans le tirage à part.)

(2) *Ibid.*, t. V, pub. en 1875, p. 93, et 11 du tirage à part.

(3) Caylus, *Recueil*, t. III., p. 378.

(4) Hazé, *loc. cit.* p. 12.

(5) A. de Caumont, *Bulletin monumental*, année 1866, p. 97.

est une commune de l'arrondissement de Saint-Amand (Cher), qui jadis faisait partie du Bourbonnais (1), et qui est voisine de Bourbon-l'Archambault. Sans prétendre que la présence de vestiges de bains antiques annonce nécessairement l'existence de sources thermales, je ferai observer qu'à l'époque romaine il existait à Drevant non pas un seul bain, mais deux établissements de bains dont Hazé a donné les plans. Ce n'est pas tout : cette localité, qui ne fut jamais considérable et dont on ignore le nom primitif, montre des ruines assez importantes (un théâtre, deux bains, un temple) pour laisser supposer qu'elle fut jadis une station thermale.

Du reste, le nom *Damonus* ne s'est pas rencontré que dans l'inscription de Drevant et sur l'estampille trouvée à Autun, mentionnée par M. Buhot de Kersers d'après M. Harold de Fontenay. Ce nom a été porté par un potier, dont les produits se retrouvent en diverses régions de la Gaule et jusqu'en Angleterre et en Suisse, et que fit connaître, en 1860, Edmond Tudot, qui avait recueilli des variantes de ses estampilles, précisément en Bourbonnais (2).

Dans sa liste de noms de céramistes, on trouve :

DAM ET COS
DAMO
DAMON
DAMONVS
DAMONVS S F.

Plus tard, M. Harold de Fontenay enregistra des estampilles à ce même nom, trouvées à Autun, dans l'Allier, à Bourbon-Lancy, à Poitiers, à Clermont (Auvergne), à Augst et à Londres; on peut voir les fac-similés de ces estampilles dans un important travail publié par ce savant, en 1874, dans les *Mémoires de la Société éduenne* (3).

Le *Damonus* de l'inscription de Drevant en Bourbonnais et le

(1) Expilly, v° Drevant.

(2) *Collection de figurines en argile*, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées, recueillies, dessinées et décrites par Edmond Tudot; Paris, 1860. (V. p. 71.)

(3) « Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à *Autun*. » etc. Voyez dans les *Mémoires de la Société éduenne*, t. III, publié en 1874, p. 350, et pl. V. Le travail de M. Harold de Fontenay a été complété par l'auteur dans le t. V du recueil cité, en 1865.

potier de ce nom dont on a trouvé des estampilles dans cette région ne sont-ils qu'un seul et même personnage? Je l'ignore ; mais c'est une hypothèse admissible, si l'on veut observer que, sur les estampilles figurées par M. Harold de Fontenay, l'A et l'M sont liés comme on les voit sur l'ex-voto de Drevant, et surtout que plusieurs des confrères du *Damonus* de Drevant employaient des caractères librement tracés à la pointe, comme ceux de l'inscription qui nous occupe, non pas pour leurs estampilles, mais, lorsqu'ils écrivaient directement leurs noms ou des formules quelconques sur leurs produits. C'est ce que démontrerait, pour ne rappeler qu'un recueil bien connu, le livre d'Edmond Tudot, que nous mentionnions tout à l'heure (1).

CHABOUILLET.

(*La fin prochainement.*)

(1) *Figurines gauloises*, etc. Voyez particulièrement les planches II et XII.

LA

BORNE MILLIAIRE DE PARIS

(Lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, séances des 24 et 31 octobre 1879).

Suite (1).

II

PARTIE GÉOGRAPHIQUE.

Pour les trois dernières lignes de notre inscription, nous lisons d'abord, ainsi que nous l'avons dit plus haut, un R au commencement de la 7e; et cet R est suivi, non pas d'un O, comme on l'avait cru, mais certainement du nombre CV exprimant des milles et non des lieues gauloises, comme l'indiquent les traces d'un M à la dernière ligne et probablement la sigle MP, sigle dont on peut d'ailleurs ne tenir aucun compte, la barre horizontale au-dessus des deux chiffres CV suffisant pour exprimer des milles; par conséquent nous avons : CV *M(illia) P(assuum)* ou R $\overline{\text{CV}}$ *millia (passuum)*.

Après les mots : A CIV PAR, *a civitate Parisiorum*, dont la lecture est indubitable, figurait évidemment le nom de la localité située à cent cinq milles de Paris et dont le nom, commençant par un R, est à chercher.

Il faut remarquer d'abord que cette localité devait être une grande ville, car il n'y avait qu'une grande ville qui pût, à une

(1) Voir le numéro de février.

telle distance, être désignée, d'une façon suffisamment claire pour tous, par la seule lettre initiale de son nom.

Rappelons d'abord que cette borne milliaire, plus tard convertie en sarcophage, a été trouvée au cimetière Saint-Marcel, où elle avait été déposée parmi d'autres tombes, et que, si elle eût été apportée d'une certaine distance pour subir cette transformation, il n'est pas probable qu'elle l'eût été de bien loin, les chrétiens ayant dû trouver, pour ainsi dire sous la main, un grand nombre de monuments païens sur la rive gauche de la Seine. Ce qui paraît vraisemblable, c'est qu'elle avait été trouvée en place, par ceux qui en ont fait un sarcophage, sans doute à une des portes de Paris du côté de l'est ou du sud-est, c'est-à-dire dans le quartier Saint-Victor (vers l'entrepôt des vins d'aujourd'hui). Paris n'avait pas reçu encore, au commencement du ve siècle, les accroissements qui en firent, sous l'empereur Julien seulement, une ville de quelque importance. Jusqu'à cette époque, le chef-lieu de la *Civitas Parisiorum* n'était guère qu'une bourgade, ou plutôt elle ne se composait que de deux bourgades, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (1). D'après le texte de Strabon, il semble bien, en effet, qu'il y eût : 1° l'île, que nous appelons aujourd'hui *la Cité*, la *Lutetia* de César (2), et 2° une localité nommée *Lucotocia* (3), dont les maisons étaient groupées autour de la montagne Sainte-Geneviève : l'empereur Julien, plus tard, les réunit et en forma une ville ayant pour centre son palais et ses thermes (présentement l'hôtel Cluny et ses dépendances).

C'est à M. Robert Mowat que revient l'honneur de cette intéressante découverte touchant les noms et la topographie de notre ancien Paris. Nous n'avions fait que signaler l'existence présumée de deux bourgades distinctes au temps de Strabon ; mais, depuis lors, M. Mowat, dans un article intitulé *Découverte d'une inscription gauloise à Paris, étymologie du nom de Lutèce* (4), a établi : 1° d'après un diplôme de Childebert Ier daté de 558, que, l'église Saint-Vincent (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés), ayant été construite

(1) *Géogr. hist. et admin. de la Gaule rom.*, II, p. 474.

(2) César, *De bell. Gall.* VII, 57 : « (*Lutetia*), id est oppidum Parisiorum quod positum est in insula fluminis Sequanae ».

(3) Strab. IV, III, 5 : Περὶ δὲ τὸν Σηκοάναν ποταμόν εἰσι καὶ οἱ Παρίσιοι νῆσον ἔχοντες ἐν τῷ ποταμῷ καὶ πόλιν Λουκοτοκίαν. Il semble bien que ce soient deux localités distinctes : 1° l'île, 2° la ville de *Lucotocia*. C'est l'île seule qui aurait été appelée *Lutetia*. Et ce nom, à partir de Julien, aurait été étendu à toute la ville, agrandie par les fondations de cet empereur : c'est lui qui aurait relié *Lucotocia* à *Lutetia*.

(4) *Rev. archéol.* de février 1878, p. 102, note 2 (t. XXXV de la 2e série).

dans un lieu appelé *Locoticiae*, — et 2°, d'après le *Compendium de Origine et Gestis Francorum* (1), que, Clovis ayant élevé précédemment, aux apôtres Pierre et Paul, une autre église « in colle *Leucoticio*, qui nunc *Genovefe* appellatur » ; ce lieu correspond en effet à la montagne Sainte-Geneviève. Ainsi la bourgade ou la ville dite *Lucotocia*, *Lucoticia*, *Leucoticius locus*, distincte, pendant les trois premiers siècles de notre ère, de *Lutetia* (l'île), se serait étendue sur tout le quartier moderne compris, au nord et à l'ouest, entre Saint-Germain-des-Prés, la rue Nicole, où M. Landeau a découvert un cimetière du Ier et du IIe siècle de notre ère (2), au sud ; la rue Clovis et la rue du Cardinal-Lemoine, à l'est.

Il faut remarquer en outre que *Lutetia* (l'île), ayant été détruite par Camulogène en 52 avant notre ère, fut reconstruite, assez lentement sans doute ; c'est ce qui explique qu'elle ne soit mentionnée par Strabon que par le mot νῆσος, et, comme il ajoute καὶ πόλιν Λουκοτοκίαν, il se pourrait que cette dernière eût été, de 52 av. J.-C. à 350 de notre ère, le chef-lieu des *Parisii*, et ce qui paraît confirmer cette opinion c'est que Ptolémée, au milieu du second siècle, leur donne pour πόλις *Lucotecia*, Λουκοτεκία (d'après les manuscrits, variantes Λουκοτέκτα, Λουκοδέκτα ou, en abrégé, Λουκ.) (3), ce qui ne saurait, en aucun cas, être confondu avec la lecture *Lutetia*.

Les humbles commencements de Paris (4) ne permettent pas qu'on lise, sur les bornes milliaires datant des premières années du IVe siècle et provenant de la ville même ou de ses environs : *milliarium primum a civitate Parisiorum*. C'était là le mode usité surtout dans les capitales de province d'où l'on comptait les milles ou les lieues ; mais la station de Paris, bien que se trouvant à l'extrémité de la province de Belgique Seconde, devait alors faire partie d'un parcours qui se poursuivait au delà et dont l'origine était évidemment dans un centre administratif assez important pour qu'il ne fût pas nécessaire de le désigner, dans tout le réseau provincial, autrement que par la lettre initiale de son nom R, R(*emi*), Reims.

On pourrait trouver étrange, il est vrai, qu'à Paris même, dans le chef-lieu de la cité des *Parisii*, on eût élevé une borne milliaire, marquant la distance qui séparait cette ville de Reims, capitale de la province de Belgique Seconde, en indiquant la pre-

(1) Robert Gaguin, 1497, folio II, v.

(2) *Un coin de Paris. Le cimetière gallo-romain de la rue Nicole*, br. in-8, 1878.

(3) Edit. Wilberg, p. 138.

(4) L'expression πολίχνη de Julien ne laisse aucun doute à cet égard.

mière de ces deux localités à l'ablatif avec l'abréviation la moins laconique des deux, A CIV PAR, et la seconde, c'est-à-dire celle qui se trouvait à l'autre extrémité du parcours, à l'accusatif par sa seule initiale R. Ce serait, au sentiment de quelques-uns, une formule faite au rebours de ce qu'elle aurait dû être.

Il semble qu'à Paris, sur la frontière des provinces de Lyonnaise Première et de Belgique Seconde, on aurait dû s'exprimer ainsi : *A Remis civitatem Parisiorum*, ou, avec le nominatif : *A Remis civitas Parisiorum*. Il pourrait paraître dès lors tout naturel de lire : *A civitate Parisiorum, Rotomagum. Milliarium primum.*

Quant à la lecture : *A civitate Parisiorum*, personne ne songe à la contester.

Si l'on passe en revue la plupart des bornes milliaires de l'*Orbis romanus*, il sera facile de tirer de cet examen comparatif une observation nouvelle, qui nous semble donner un relief singulier au monument de Paris, et avoir quelque intérêt peut-être pour la géographie ancienne.

D'autres avant nous se sont aperçus, sans aucun doute, qu'il existait plusieurs sortes de bornes milliaires. Il nous paraît nécessaire de les distinguer nettement en les groupant dans les catégories suivantes :

1° Celles qu'on peut appeler les bornes ordinaires, jalonnant les routes, en marquant les distances d'un parcours à partir d'une localité, qui le plus souvent n'est pas nommée, et qui, lorsqu'elle l'est, figure soit à l'ablatif avec *ab* : *Ab Aq(uinco)*, *A Breget(ione)*, etc., *m(illia) p(assuum)*, — soit à l'accusatif pour indiquer le but vers lequel on marche ;

2° Celles qui ne mentionnent que les noms des empereurs, sans indication de localités et sans distances exprimées, mais qui ont plutôt le caractère de monuments élevés en leur honneur, et n'ont pour ainsi dire des bornes milliaires que la forme, comme celle de Lescorno, en Bretagne, et tant d'autres dans tous les pays de l'*Orbis romanus;*

3° Celles qui rappellent les travaux de construction ou de réparation accomplis par tel ou tel empereur, tel ou tel personnage, telle province ou telle cité, et sur lesquelles on trouve souvent les distances indiquées, mais ordinairement sans qu'aucun nom de localité y figure : telles sont, par exemple, celles de Récessan, dans le Gard, de Fontanes dans la Haute-Loire, tels les milliaires de la voie de *Lambaese* à *Diana*, en Afrique ;

4° Enfin les bornes que nous appellerions, si l'on veut nous le

permettre, les *bornes milliaires récapitulatives* : ce ne sont plus de simples jalons posés sur les routes, mais ces monuments offrent, en bloc, la somme des milles ou des lieues, d'une extrémité à l'autre d'un parcours donné. Ils devaient se trouver à la frontière d'une province et parfois marquaient la distance entre deux chefs-lieux de cités importantes.

De ces quatre groupes de bornes que nous venons d'énumérer, nous nous arrêtons seulement au dernier. On comprendra sans peine que ces sortes de poteaux ou bornes récapitulatives soient beaucoup plus rares que celles qui jalonnaient les routes de mille en mille, puisqu'il ne devait y en avoir tout au plus que deux pour tout un parcours : une à chacune des extrémités.

Cependant, si petit que soit le nombre des bornes récapitulatives que le temps a épargnées, il nous a été possible d'en découvrir qui sont conçues exactement dans les mêmes termes que le milliaire de Paris tel que nous l'expliquons, c'est-à-dire exprimant, à l'ablatif avec *ab,* le lieu où elles avaient été élevées, et, à l'accusatif, la localité qui se trouvait à l'autre extrémité du parcours.

Disons d'abord que ces deux cas de la déclinaison latine sont régulièrement les seuls qui soient employés dans la teneur des inscriptions milliaires prises en général. Le nominatif n'y figure qu'à titre tout à fait exceptionnel. Dans les quelques centaines de monuments que nous avons étudiés, nous ne l'avons rencontré que quatre ou cinq fois. Et cela se comprend, car la localité où l'on se trouve sur une route est, en même temps, celle d'où l'on part, par conséquent elle doit s'exprimer par l'ablatif avec *ab*; celle vers laquelle on tend, supposant mouvement, se met naturellement à l'accusatif.

Il n'y a pas un seul exemple d'accusatif pour indiquer le lieu où l'on est, c'est-à-dire celui où la borne a été dressée. Ceux qui ont étudié ces monuments géographiques savent parfaitement que, sur les bornes qui jalonnent les voies, il est d'ailleurs extrêmement rare que les noms des *vici*, des *mutationes*, des stations en un mot, où se trouvent les bornes itinéraires, y figurent.

Si l'on ne peut employer l'accusatif pour indiquer le lieu où l'on est et où s'élève la borne, il faut, nécessairement employer le nominatif ou l'ablatif.

Nous n'avons pas trouvé d'exemple du nominatif sur ce que nous appelons les « bornes récapitulatives » et nous croyons que, sur les autres, c'est le plus souvent par erreur que l'on complète par la terminaison du nominatif les noms gravés (avec abréviations quatre-vingt-

dix-neuf fois sur cent) sur les bornes milliaires. C'est l'accusatif ou l'ablatif qu'il faudrait lire, selon nous : l'accusatif, toujours, quand la borne mentionne une autre localité que celle où elle se trouve, — à moins qu'il ne s'agisse expressément d'un hommage à l'empereur par les habitants de la ville voisine, qui a construit la route, — et l'ablatif, quand elle indique le lieu où elle est et par conséquent d'où l'on part. Nous ne parlons ici, bien entendu, que des bornes milliaires ordinaires. Pour ces dernières, dans quel cas doit-on lire la localité au nominatif? Dans celui où il s'agit, nous le répétons, d'un véritable hommage à l'empereur. Nous croyons, par exemple, que M. L. Renier a lu avec toute raison, sur une borne trouvée près de Lambaese (1):

PERPETVO
NOBILISSI
MO MAXI
MIANO
CAESARI
M̄ I
R · P · C · *L.*

Respublica colonia Lambaesis.

Celle de Feurs ne nous laisserait que peu d'incertitude sur ce point, car, par une exception très rare, elle nous montre le nom de cette localité gravé en toutes lettres. C'est un hommage de la cité des Ségusiaves à Trajan Dèce et elle porte, après les noms de cet empereur :

CIV SEGVS
LIBIIRA
L · II

et, en raison du contexte, il n'est pas probable qu'il faille lire CIV*itate* LIBIIRA à l'ablatif.

Mais rien de commun entre ces milliaires impériaux et les bornes récapitulatives des grandes distances. C'est à ce dernier groupe

(1) *Inscr. de l'Alg.*, 4316.

qu'appartient, par exemple, la borne indiquant la somme des milles entre *Bracara Augusta* (Braga, en Portugal) et *Asturica* (Astorga).

Cette borne provient de Braga même, comme l'atteste M. Hübner : « (*hic*) *posui* — dit-il, — *milliarios Hadriani duos* (n° 4747, 4748 du t. II du *Corpus Inscr. Lat.*), *qui, si recte traduntur, re vera videntur Bracarae ipsi tribuendi esse* ». Or le n° 4747 porte :

A BRACARAVG
ASTVRICAM (1)
M · P · CCXV (2)

Mais nous avons un autre témoignage que celui qu'on vient de lire touchant la provenance de cette borne récapitulative : c'est l'Itinéraire d'Antonin. Le nombre de 215 milles entre *Bracara* et *Asturica* est identiquement le même entre ces deux villes dans l'Itinéraire d'Antonin, et, qu'on le remarque, ce document est conçu exactement dans les mêmes termes. Le parcours commence à Braga; C'est à Braga qu'a été trouvée la borne; c'est de Braga que sont comptés les milles de l'Itinéraire :

A Bracara Asturecam mp m CCXV (3).

D'ailleurs vingt passages de l'Itinéraire d'Antonin nous offrent la même formule. Nous remarquerons en effet, dans ce document, que partout les parcours donnant en détail les noms des stations avec les distances qui les séparent, sont précédés d'un en-tête ou d'un titre de chapitre qui n'est autre chose que l'énoncé du point de départ, puis du point d'arrivée, avec la somme récapitulative des distances partielles, donnée par avance en bloc. Prenons quelques exemples; ils sont, d'ailleurs, connus de tout le monde, mais il est utile de les rappeler ici; car le rapprochement de ces textes officiels avec la borne de Paris, qui en est presque contemporaine, paraîtra sans doute intéressant :

P. 456. *Ab Aquis Tercbellicis Burdigalam* (de Dax à Bordeaux) *mpm LXIII.* Suit le détail du 1er mille au 64e.

(1) M. Hübner rectifie avec toute raison la leçon vicieuse de Righi et de Ramberti qui portait ASTVRICAE.

(2) Malheureusement l'inscription n'est pas bien conservée dans sa partie inférieure, mais la dernière ligne avait été copiée par Ramberti, d'où Muratori l'a tirée (p. 452, n° 3), et Righi l'a lue de même (*Cod.* de Berlin, f. 210).

(3) Wesseling, p. 427.

P. 457. *Ab Aquis Terebellicis Tolosam mpm CXXX.*
P. 462. *Ab Aginno Lugdunum mpm LXV.*
P. 384. *A Rotomago Luticiam usque mpm LXXVII.*

Nous ne pouvons nous empêcher de mettre en regard de ces textes de l'Itinéraire celui de la borne de Paris, telle que nous la lisons :

A civitate Parisiorum R CV,

et nous demandons où est la différence? La similitude est telle que nous sommes presque tenté de considérer ces récapitulations, — en quelque sorte préventives, — des voies de l'Itinéraire comme la fidèle reproduction de ces bornes milliaires que nous avons appelées récapitulatives et qui devaient se trouver au départ et à l'arrivée des grands parcours des voies de la Gaule, au IVe siècle.

De tout temps, d'ailleurs, ce genre de poteaux indicateurs de la distance totale à parcourir a été en usage.

En Italie, au temps des Gracques, nous en avons un exemple bien connu : c'est celui de la borne de Polla dans le Val di Diano (1). On remarquera sur ce monument, tant de fois publié, que le mot HINCE, qui désigne le point d'où l'on part, d'où l'on compte et où se trouvait le poteau, joue le rôle d'un véritable ablatif, et que, malgré le verbe *sunt*, les destinations diverses sont à l'accusatif.

HINCE SVNT || NOVCERIAM · MEILIA LI · CAPVAM XXCIII, etc.

Le milliaire de Paris nous offrirait donc, — et cela en augmente beaucoup l'intérêt et la valeur, — un nouveau spécimen de ces bornes récapitulatives, dont nous retrouvons la teneur exacte dans les en-têtes, des parcours de l'Itinéraire d'Antonin.

Nous ferons remarquer que le caractère récapitulatif est d'autant plus tranché pour la borne-poteau de Braga, que nous possédons plusieurs milliaires ordinaires des routes partant de *Bracara*, et dans lesquels ne figure pas le point d'arrivée. Or ces monuments, qui ont été apportés dans cette ville, où on les voit encore aujourd'hui, portent :

BRACARAVG
IIII

(*C. I. L.*, II, n° 4794).

(1) *C. I. L.*, I, n° 551, p. 154.

A BRAC
MP · VI
(*C. I. L.*, II, n° 4761).

A BRACARA · AVG
MP · XIII
(*Ibid.*, n. 4752).

Ils paraissent provenir de la même route de Braga à Astorga, et il est impossible d'admettre qu'ils aient été transportés à Braga, où ils se trouvent présentement, des environs d'Astorga, c'est-à-dire de plus de deux cents milles ; ils proviennent donc certainement des environs de Braga. Nous avons même le premier milliaire, daté de la dernière année du règne de Maximin et de son fils Maximus (238), et dont l'inscription se termine ainsi :

A BRAC · AVG · M · P · I
(*C. I. L.*, II, n° 4756).

Le lieu d'arrivée n'est mentionné sur aucune de ces bornes. Si celles qui indiquent le IIIe et le IVe mille ne portent pas la préposition *a*, *ab*, avant le nom de *Bracara Augusta*, il est permis de croire qu'on lisait indifféremment sur ces bornes-jalons l'accusatif ou l'ablatif; ce qui, par le fait, était absolument indifférent au voyageur, qui savait probablement d'où il venait et où il voulait aller. Celui qui se rendait de Braga à Astorga lisait : [A]BRAC[ARA] ou BRAC[ARA] (ablatif, sans préposition); celui qui venait d'Astorga et se dirigeait vers Braga lisait : BRAC[ARAM], et il savait qu'il avait encore VIII, VI, IV, I milles à faire pour y parvenir. Mais celui qui se trouvait à Braga savait, par la borne récapitulative, qu'il avait en tout CCXV milles à franchir pour tout le voyage entre *Bracara Augusta* et *Asturica*.

Ainsi, tout le système est parfaitement simple :

D'une part, borne récapitulative de la distance totale, sise à Braga :

A Bracara Asturicam CCXV millia passuum.

D'autre part, les bornes milliaires jalonnant la route :

1er milliaire. *A Bracara Augusta I milliarium.*
2e milliaire. *Bracara Augusta* (ablat.) ou *Bracaram Augustam IIII millia passuum.*

6e milliaire. *Bracara VI millia passuum.* — Etc.

Le dispositif est donc tout autre sur le poteau récapitulatif de la distance totale et sur les bornes routières placées, de mille en mille, le long de la voie. Si nous ne nous trompons, la différence entre ces deux sortes de monuments et l'usage ou la fonction de l'un et des autres apparaissent clairement dans les exemples que nous venons de citer.

La lecture qu'on avait proposée d'abord pour la borne de Paris : *A civitate Parisiorum Rotomagum milliarium primum*, n'est cependant pas sans analogue. On trouve le point de départ et le point d'arrivée mentionnés à la fois sur les bornes ordinaires qui jalonnaient certaines routes ; mais les exemples en sont d'une extrême rareté. Nous pouvons en citer un : la *via Augusta*, partant des environs de *Castulon* (Cazlona) et se rendant à *Gades* (Cadiz), partait exactement du *Janus Augustus*, près de l'arc érigé sur la rive du *Baetis* (Guadalquivir), et se rendait à la mer, *ad Oceanum*, c'est-à-dire à *Gades :* la distance totale, calculée par M. Hübner, aurait été de CCL milles (1). Malheureusement, nous ne savons pas où étaient l'*arcus ad Baetem* et le *Janus Augustus*, et, comme nous ne trouvons sur aucune borne de cette voie la distance de CCL milles, il faut en conclure qu'aucune d'elles ne provient du lieu de départ, le *Janus Augustus,* ni du lieu d'arrivée, *Gades*, et ne peut en conséquence être considérée comme borne récapitulative. Ce sont donc des bornes milliaires ordinaires qui sont parvenues jusqu'à nous. Elles ont presque toutes été transportées à Cordoue, au temps des Maures, et la provenance de chacune d'elles n'est pas certaine. Le dispositif de cinq d'entre elles est, avec des variantes insignifiantes :

A · BAETE · ET · IANO · AVGVSTO
AD OCEANVM
(*C. I. L.*, II, 4701, 4703),

ou

AB · IANO · AVGVSTO · QVI · EST
AD · BAETEM · VSQVE · AD
OCEANVM
(*Ibid.*, 4712, 4715),

(1) C'est exagéré. D'après le milliaire de Néron trouvé entre le Port de Sainte-Marie et Jerez, et qui porte CCXXII, c'est-à-dire à douze milles de Cadiz, il faut estimer la distance totale à CCXXXIIIII ou CCXXXV milles entre le *Janus Augustus ad Baetem* et *Gades*.

ou enfin

AB ARCV
VNDE · INCIPIT · BAETICA
VIAM · AVG

(*C. I. L.*, II, n° 4721).

Les nombres milliaires inscrits sur ces bornes sont

LXIIII, LXXI, LXXIII, LXXV, LXXVII, LXXXI, LXXXII.

Une d'entre elles, provenant d'un lieu situé entre El Puerto de Santa Maria et Jerez, porte CCXXII; c'est le nombre le plus élevé.

Mais cet exemple de la *via Augusta*, en Bétique, offrant, pour chaque mille, l'indication du lieu de départ et du lieu d'arrivée, est non seulement fort rare, nous le croyons unique.

En supposant toutefois qu'on s'autorise de cette très rare exception, il resterait à accorder la lecture de la borne de Paris avec une semblable donnée. Or, nous le répétons : 1° il y a un C et non un O après le R de la sixième ligne; 2° le C et le V qui suit sont surmontés d'une barre horizontale; 3° à la dernière ligne, il n'y a pas I, mais le second jambage d'un M.

D'autre part, si Paris n'est plus désigné, déjà au commencement du IVe siècle, par son ancien nom gaulois de *Lutetia* ou de *Lucotocia*, mais sous le nom de *Civitas Parisiorum* (1), il ne faut pas chercher non plus le nom de l'autre ville commençant par un R dans la toponymie gauloise, mais bien parmi les noms des peuples indigènes, noms qui sont devenus, à partir d'Auguste, les appellations officielles des cités, et qui ont été appliqués pendant les trois premiers siècles aux territoires, pour être transférés ensuite, c'est-à-dire vers le milieu du IIIe siècle, aux chefs-lieux de ces mêmes cités (2).

(1) M. Héron de Villefosse a fait, sur notre demande, une recherche des plus instructives touchant l'époque où s'est accomplie en Gaule la substitution des noms officiels des cités romaines, c'est-à-dire des anciens territoires de peuples, aux noms, gaulois pour la plupart, des *oppida* qui étaient les chefs-lieux de ces mêmes cités : il a trouvé que les plus anciennes bornes milliaires où figurent les noms des cités, comme *Pictones* désignant la ville de Poitiers et non plus *Limonum*, étaient du milieu du IIIe siècle; or, sur cette catégorie de monuments, l'emploi du nom ancien du territoire des cités substitué à celui des anciens *oppida* est tout à fait probant, car les mesures de distances supposent l'énoncé d'un point précis et il est impossible d'admettre que ces désignations aient pu se rapporter à un territoire.

(2) Voyez, — pour cette substitution, au IVe siècle, des noms officiels des cités de la Gaule, c'est-à-dire des territoires de ces cités, aux noms gaulois des villes,

La ville mentionnée sur notre milliaire était donc désignée déjà par le nom qu'elle a gardé depuis : c'est celui de l'ancien peuple, appliqué d'abord officiellement au territoire de la cité pendant la période qui sépare Auguste de Dioclétien, pour passer ensuite, et définitivement, au chef-lieu. C'est ainsi qu'*Ambiani*, *Redones*, *Bituriges*, etc., ne signifient plus le territoire de ces anciens peuples et des cités romaines qui ont été formées dans leurs limites, mais les villes mêmes d'Amiens, de Rennes, de Bourges (1); et que les noms gaulois qui désignaient les chefs-lieux, *Samarabriva*, *Condate*, *Avaricum*, etc., noms subsistant encore au temps de Ptolémée (2), conservés même dans les Itinéraires, pour lesquels nous avons montré d'ailleurs que la nomenclature était antérieure au IVe siècle (3), ont disparu pour toujours. Ce n'est pas un des moindres intérêts de notre monument de nous montrer que, dès l'année 307, cette substitution des anciens noms de peuples, c'est-à-dire de cités, à ceux des villes gauloises, était déjà presque entièrement accomplie dans le nord de la Gaule (4). Cet exemple est d'ailleurs assez fréquent, et le changement date du milieu du IIIe siècle. Cela nous confirme dans l'opinion que cette transformation des noms des chefs-lieux de cités, qui dut commencer vers l'époque de Valérien et Gallien, se généralisa, comme tant d'autres, au temps des grandes réformes de Dioclétien. C'est sur les bornes milliaires que cette substitution des noms de villes est surtout significative, car les noms des localités mentionnées sur ces monuments doivent avoir eu nécessairement un degré d'exactitude tel qu'il ne pût donner lieu, dans la pratique, à aucune hésitation. Il est clair que si les mots *Civitas Parisiorum* n'avaient pas désigné une localité, c'est-à-dire un point du parcours

noms qui ne sont autres le plus souvent que ceux des anciennes peuplades gauloises, — notre *Introduction à la Table de Peutinger* (*Gaule d'après la Table de Peutinger*, in-8, p. LVI) et l'édition in-fol. de la même *Table*, p. 71, col. 1 et 2; voyez aussi notre *Géogr. histor. et administrat. de la Gaule romaine*, t. II, p. 357-500, *passim*; enfin voyez le *Mémoire* de notre savant confrère M. Deloche, communiqué à l'Académie, séance du 6 septembre 1878, publié en analyse dans les *Comptes rendus* de cette même année, p. 155-158.

(1) Voyez Ammien Marcellin, dont l'ouvrage a été composé vers 383; livre XV, XI, *passim*.

(2) Livre II, ch. VI, VII, VIII, IX et X.

(3) *Opera et loc. cit.*, Introduction, *passim*, et éd. in-fol., p. 68 et suiv.

(4) Nous voyons cependant que la borne milliaire d'Amiens, qui est de la même date que celle de Paris, désigne encore la ville sous son ancien nom de *Samarabriva*. Le changement dans les usages ne s'accomplit jamais partout qu'avec le temps.

parfaitement déterminé, s'ils avaient pu s'entendre encore, comme aux trois premiers siècles de l'Empire, du territoire de la cité des *Parisii* et non de leur chef-lieu, les mesures de distance marquées sur les bornes itinéraires n'auraient eu aucune précision. Nous croyons donc que si, dans les documents du IVe siècle (*Itinéraire d'Antonin* et *Table de Peutinger*), les anciens noms gaulois subsistent encore pour désigner les chefs-lieux de cités, c'est que la toponymie de ces itinéraires reproduisait des listes plus anciennes, et surtout que ces noms étaient inscrits sur un grand nombre de bornes milliaires de l'époque précédente, lesquelles jalonnaient toutes les routes de la Gaule. Mais sur celle de Paris, élevée, ou du moins gravée, l'an 307 de notre ère, on avait, au contraire, employé déjà la nouvelle nomenclature géographique devenue officielle (1).

La ville désignée sur la borne milliaire de Paris par la seule initiale R est donc Reims, *Remi*.

L'ancien nom gaulois du chef-lieu de la cité des Rémois, *Durocortorum*, était devenu *Remi* ou *civitas Remorum*, comme celui de *Lucotocia* ou de *Lutetia* s'était déjà transformé en *civitas Parisiorum*. Le terme *civitas* lui-même prend une acception nouvelle et s'applique désormais non plus seulement au territoire, mais à la localité qui n'avait longtemps été que le chef-lieu de ce territoire.

Reims était la capitale de la province de Belgique Seconde qui figure sur la liste de Vérone de 297 (2). C'était un centre d'où rayonnaient les voies de la Gaule septentrionale, et d'où l'on comptait les distances (3).

On connaît sept routes au départ (4) :

Dans l'*Itinéraire d'Antonin*, nous en avons quatre, partant de Reims :

1° Sur *Tarvenna* (Thérouanne) (5) ;
2° Sur *Bagacum Nerviorum* (Bavai) (6) ;

(1) Nous avons remarqué, il est vrai, des traces d'une inscription précédemment gravée sur la borne de Paris, mais elle devait être de très peu de temps antérieure.

(2) La Belgique y figure sous la forme fautive *Betica I*[a], *Betica II*[a], pour *Belgica I*[a], *Belgica II*[a] : voyez Mommsen, *Verzeichniss der rœmisch. Provinzen, aufgesetzt um* 297 (Mémoires de l'Académie de Berlin de 1862, p. 492), et la traduction de ce Mémoire par Émile Picot, *Revue archéologique* (nouv. série), t. XIV, déc. 1866, p. 371 et 389.

(3) Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire*, l. IV, chap. 39.

(4) *Reims pendant la domination romaine*, par Ch. Loriquet ; 1860, p. 200.

(5) Page 379.

(6) Pages 380-381.

3° Sur *Lugdunum* (Lyon) (1) ;
4° Et sur *Divodurum* (Metz) (2).

La *Table de Peutinger* nous montre six routes rayonnant de Reims :

1° Sur *Andomatunum* (Langres) et *Vesontio* (Besançon) ;
2° Sur *Tullum* (Toul), Metz et le Rhin ;
3° Sur *Colonia* (Cologne) ;
4° Sur *Bononia* (Boulogne), par Bavai ;
5° Sur *Samarabriva* (Amiens) par *Augusta Suessionum* (Soissons) ;
6° Enfin sur *Cenabum* (Orléans) par *Augustobona* (Troyes) (3).

Or aucune de ces routes ne met en communication directe Reims et Paris ; il en existait assurément une indirecte, gagnant la voie de Soissons à Reims, comme aujourd'hui le chemin de fer ; la distance exprimée sur la borne de Paris ne nous révèle pas l'existence d'une autre route plus courte ; elle existait cependant.

Les $\overline{CV}$ milles indiqués sur notre borne milliaire valent cent cinquante-cinq kilomètres. Le chemin de fer en donne cent soixante, mais le chemin de fer n'a jamais un tracé bien direct.

Le point de départ précis, le parcours et les vestiges de cette voie sont à étudier.

M. Longnon nous écrivait, à la date du 29 octobre :

« La route [romaine] directe de Paris à Reims par Le Multien, route sur laquelle j'ai les renseignements les plus circonstanciés, ne mesure que 95 milles romains en partant de l'île de la Cité.

« Je viens de mesurer également la voie de Paris à Reims par Soissons ; cette voie, qui n'est pas [non plus] mentionnée par les documents itinéraires, pour sa première section [du moins], entre Paris et Senlis, devait se chiffrer par 108 milles romains, à partir de l'île de la Cité. »

1° Route directe : 95 milles romains, = 140 kil. 595 m.

Borne de Paris : 105 milles romains ; écart : 10 milles en plus, c'est-à-dire 14 kil. 881 m.

2° Par Soissons : 108 milles romains, = 159 kil. 948 m.

(1) Pages 358-362.

(2) Pages 364-365.

(3) Voy. notre édition in-folio de la *Table de Peutinger*, segment I et II. On remarquera que plusieurs voies font double emploi ici, étant nommées dans les deux documents.

Borne de Paris : 105 milles romains ; écart : 3 milles = 4 kil. 443 m.

Par le chemin de fer passant par Soissons, il y a 160 kilomètres, la même distance que par la voie romaine qui passait par Senlis et Soissons.

A vol d'oiseau, il y a entre Paris et Reims 130 kilomètres.

Par la route nationale, 156 kilomètres.

La route indiquée sur le milliaire de Paris devait donc être plutôt celle qui passait par Soissons, mais dont le parcours entre cette ville et Paris était à chercher. M. Auguste Longnon l'a trouvée. Voyez plus bas.

Nous croyons que toute l'inscription de la borne trouvée au cimetière Saint-Marcel peut se restituer et doit se lire ainsi :

[DD · NN · M · AVR
MAXIMIANO
ET · FL · VAL
CONSTANTINO]
AVGG ET
DN · GAL · VAL
MAXIMINO
NOBIL · CAES
A · CIV · PAR
R $\overline{\text{CV}}$

[*D(ominis) n(ostris) duobus, M. Aur(elio) Maximiano et Fl(avio) Val(erio) Constantino*], *Aug(ustis) duobus, et D(omino) n(ostro) Gal(erio) Val(erio) Maximino, Nobil(issimo) Caes(ari).*

A Civ(itate) Par(isiorum),

R(emos) centum et quinque millia (passuum).

ERNEST DESJARDINS.

(*La suite prochainement.*)

SÉPULTURE ANTIQUE DE CERETOLO

PRÈS DE BOLOGNE (Italie)

La *Revue archéologique* a publié, il y a déjà plusieurs années, une notice curieuse intitulée : *les Gaulois à Marzabotto dans l'Apennin.* L'auteur, M. G. de Mortillet, s'était autorisé, pour reconnaître leur présence dans la nécropole étrusque, de l'étroite analogie qu'il avait remarquée entre une épée et une lance en fer, ainsi qu'une fibule en argent, recueillies dans une sépulture à inhumation à Marzabotto, dans le Bolonais, et les objets similaires si communs dans les tombes gauloises de la Champagne.

Plusieurs archéologues italiens ne se rallièrent pas à cette opinion émise lors du Congrès préhistorique de Bologne; notamment l'éminent président, M. le comte Gozzadini, qui plus tard la combattit dans la revue *les Matériaux pour l'histoire de l'homme.*

Si nous rappelons cette polémique, c'est que la question renaît à l'occasion d'une découverte plus récente et mieux caractérisée, dont M. Gozzadini a donné la relation dans le courant de 1879. Sa brochure a pour titre : *Di un antico sepolcro a Ceretolo nel Bolognese*, et l'inventaire descriptif du mobilier funéraire semblerait devoir modifier l'ancienne manière de voir du savant antiquaire. Il n'en est rien; M. le comte Gozzadini reste convaincu que l'élément gaulois n'est pas représenté archéologiquement dans le Bolonais. Il regrette cette lacune; le sol de la contrée, longtemps avare, étant devenu, depuis une quinzaine d'années, une mine féconde où Felsina revit dans les dépouilles mortuaires des populations qui l'ont successivement occupée.

Pendant deux siècles les Gaulois Boïens ont dominé sur cette partie de l'Italie; la terre a conservé leurs restes comme ceux des autres races, et elle ne les aurait pas encore rendus. Telle est du moins l'opinion d'un des hommes les plus versés dans les antiquités de son pays.

Devant la compétence si reconnue de M. le comte Gozzadini, il y a sans doute présomption de notre part à ne pas accepter ses conclusions. Il nous permettra toutefois de présenter nos observations, en regard des savantes considérations qu'il fait valoir pour établir l'étruscisme du gisement archéologique qui va être le sujet de cet article. A notre avis, le gallicisme de ce gisement ressort d'une identité complète entre les objets qui le composaient et les antiquités gauloises que livrent si libéralement les cimetières de la Champagne, contrée privilégiée, elle aussi, où d'innombrables sépultures nous font suivre chronologiquement les diverses races qui y ont vécu.

Le mémoire de M. le comte Gozzadini est intéressant à un double titre : comme question d'art et d'interprétation mythologique, à propos de la pièce capitale de la découverte de Ceretolo ; puis comme question d'attribution ethnique que soulève l'ensemble des épaves, côté qui rentre plus directement dans le cadre de nos études au musée de Saint-Germain.

Dans un champ, à une dizaine de kilomètres de Bologne, le soc de la charrue, dans des travaux de labour, heurta un corps sonore, un vase en bronze ; heureux hasard qui engagea le propriétaire, le marquis Tomaso Boschi, à faire explorer méthodiquement le terrain environnant.

Les fouilles mirent au jour un squelette enfoui à même le sol, sans aucun vestige de construction protectrice, un guerrier enseveli avec ses armes, ses parures, ses objets familiers. Au côté droit, une épée en fer reposant dans son fourreau également en fer ; à gauche, au-dessus de la tête, un fer de lance ; et sur les flancs une sorte de chaîne ou de torsade en fer ; sur la poitrine, dix-huit perles en calcaire veiné, restes d'un collier, une fibule en bronze, et au bras gauche une armille en bronze. On recueillit encore près du corps, mais dans des places moins bien déterminées, deux grandes fibules en fer, une paire de petits couteaux, lame et manche en fer, et un de ces ciseaux dits forces, de même métal. Deux vases en bronze avaient été déposés dans la sépulture ; l'un, fort détérioré, était sans valeur, tandis que l'autre, placé près du trochanter droit du mort, présentait un intérêt tout particulier ; aussi M. Gozzadini lui a-t-il, dans sa brochure, fait les honneurs d'une fort belle planche.

C'est une œnochoé de style étrusque bien caractérisé. L'orifice trilobé est couronné d'un rang d'oves qui se répète à la base, au-dessous d'un riche bandeau d'entrelacs rantonnés de rosaces. Le bec, comme dans tous les vases de ce genre, est droit et proémi-

nent. L'anse, qui, dessoudée, s'est retrouvée à côté de l'œnochoé, donne à cette pièce une haute valeur artistique. Elle est formée par une statuette en ronde bosse, dont les pieds, chaussés de cothurnes, posent légèrement sur une applique palmée et dont un des coudes, lorsque la pièce était intacte, prenait un point d'attache sur une volute s'enroulant au-dessus de l'ouverture du vase. Cette gracieuse figure est nue et porte au cou un collier auquel est suspendu un petit croissant. Les formes, aux contours arrondis, bien accusées, l'expression pleine de langueur du visage, les cheveux relevés en rouleaux sur le front et retombant en mèches ondoyantes sur le dos donnent au personnage l'aspect d'une femme, et cependant il est du sexe masculin. Que représente-t-il ? C'est ce que l'auteur du mémoire recherche avec l'érudition qui lui est familière.

L'idée que fait naître le plus naturellement la vue de cet androgyne est celle du fils d'Hermès et d'Aphrodite; mais le défaut d'accentuation de la poitrine, ainsi que le sentiment du visage, autre que celui que les artistes donnaient à Hermaphrodite, engagent M. Gozzadini à écarter cette première supposition. Le personnage d'Endymion, reveillé de son sommeil, les yeux et les bras élevés vers le ciel dans l'attente de son amante céleste descendant de l'empyrée, serait plus acceptable. Ou bien encore, en raison du symbole suspendu au cou, la représentation de la lune, dans sa double nature, d'après la théogonie des Egyptiens; la lune, du sexe féminin comme astre, et du sexe masculin comme mythe.

Ces interprétations ne satisfaisant pas complètement le savant auteur, il incline, en définitive, à voir dans l'anse de l'œnochoé un Bacchus jeune, l'*æternus puer*, auquel les auteurs, d'accord avec les monuments, prêtent habituellement des formes efféminées.

Malgré une particularité qui frappe à première vue dans cette statuette, la torsion antinaturelle des mains repliées à angle droit sur les poignets, disposition archaïque fréquente dans les figures étrusques, le comte Gozzadini en reporte l'exécution au temps où l'art étrusque, sous l'influence hellénique, atteignait son apogée. Il fait découler de cette appréciation, pour déterminer l'origine de la sépulture de Ceretolo, des déductions qui ne nous semblent pas aussi rigoureuses qu'elles le lui paraissent. Comparé aux bronzes sortis de la nécropole de la Certosa, le Bacchus trahit par son modelé une main plus exercée, moins soumise à la tradition; œuvre plus éclectique, assure M. Gozzadini, il appartiendrait à une époque moins ancienne que l'art de la Certosa. D'après le savant M. Fabretti, la nécropole se serait constituée entre l'an de Rome 450 et l'an 550,

cette dernière date ne précédant que de seize années la ruine de la domination boïenne en Italie. D'où il s'ensuivrait que la statuette, indiquant par son style un temps postérieur à la Certosa, ne peut avoir été déposée que dans une sépulture étrusque, alors que les Boïens avaient déjà émigré du Bolonais.

D'abord, la statuette montre une preuve d'archaïsme tellement choquant malgré toutes ses qualités qu'il est permis d'hésiter sur l'époque à lui assigner, et ensuite une date basée sur un sentiment d'art, si sûr qu'il soit, est toujours bien sujette à controverse. Et puis est-ce bien après avoir passé pendant deux siècles par la domination de barbares tels que les Gaulois, pour tomber ensuite sous le joug des Romains, dont les instincts artistiques étaient si peu développés, est-ce bien, disons-nous, dans des conditions aussi défavorables que l'art étrusque est arrivé à son épanouissement le plus complet?

Quelle que soit la date attribuée à l'œnochoé de Ceretolo, ce ne serait pas la première fois qu'un pareil vase aurait figuré avec des objets de parure en bronze et des armes en fer dans une sépulture gauloise. D'autres œnochoés étrusques de même style, moins précieuses sans doute, leur anse n'affectant que les formes ordinaires de ces appendices, ont été, on le sait, rencontrées au nord des Alpes. Une disposition commune rapproche toutes ces œnochoés : l'applique palmée ou rayonnée sur laquelle l'anse retombe et s'attache à la panse du vase. Les détails d'ornements, le style, l'exécution, ont des rapports si étroits qu'ils nous ramènent à des époques de fabrication peu distantes l'une de l'autre.

Deux de ces vases sont sortis des cimetières de la Marne (1); cimetières dont un archéologue, qui en a fait une étude particulière, fixe la durée entre l'an 350 et l'an 200 avant notre ère (2). A quel titre faisaient-ils partie du riche mobilier funéraire de chefs gaulois inhumés dans un appareil tout militaire sur leur char de guerre? L'opinion qui considère le dépôt d'antiquités étrusques dans ces sépultures comme un témoignage des expéditions en Italie est aussi plausible que celle qui ne veut y voir que la preuve d'une importation commerciale. Dans cette première hypothèse, il n'y aurait rien d'impossible à ce que l'œnochoé de Ceretolo figurât, elle aussi,

(1) Sépulture de Somme-Bionne. Morel, *la Champagne souterraine*, 2e livraison. Sépulture de Somme-Tourbe. Ed. Fourdrignier. Double sépulture de la Gorge Meillet, 1878.

(2) Alexandre Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 1876, p. 373.

comme trophée ou butin dans la tombe d'un Gaulois de la Cisalpine. Reste à examiner maintenant si la comparaison des autres objets qui l'accompagnaient avec les objets de même destination, exhumés en si grande abondance des cimetières de la Champagne, justifie le caractère gaulois que nous reconnaissons au gisement de Ceretolo.

Dans cette comparaison nous nous attacherons presque uniquement au musée de Saint-Germain, mais on n'ignore pas que bien d'autres collections se sont également enrichies des dépouilles de plus de 4,000 tombes fouillées dans la Marne, l'Aube et l'Aisne.

Nous ne pensons pas, avec M. le comte Gozzadini, qu'il n'y ait lieu d'attacher, dans l'inventaire de Cerotolo, aucune valeur aux deux petits couteaux en fer, non plus qu'à une sorte de ciseaux à ressort vulgairement dits *forces*.

Nous convenons que ces instruments ont été presque partout et sont encore en usage. La question n'est pas là. D'abord ces couteaux, à lame et à manche en fer, sont d'un type assez spécial; puis ils acquièrent une signification ethnique, lorsqu'on les voit figurer tout particulièrement dans des tombes gauloises, ainsi que les trouvailles de la Marne en font foi. Une vitrine du musée de Saint-Germain renferme plus de cent de ces couteaux de toutes grandeurs. L'extrémité du manche de deux d'entre eux est percée d'un trou annulaire.

Quant aux forces, leur dépôt dans des tombes d'un caractère essentiellement guerrier, comme celle de Montfercaut et d'autres, répondait certainement à une tout autre idée que celle de l'usage banal de ces outils. Les forces sont beaucoup plus rares que les couteaux; nous n'en connaissons qu'une vingtaine d'exemplaires, entiers ou en fragments (musée de Saint-Germain, musée de Troyes; collection Morel).

Il est regrettable qu'on n'ait pu, avec les quelques tessons de poteries trouvés à Ceretolo, reconstituer l'urne en terre rougeâtre, de façon à en reconnaître la forme exacte; la céramique ayant dans les cas d'attribution d'origine une importance reconnue. Aucun indice à tirer non plus des perles en calcaire veiné; tout ce que nous pouvons dire, c'est que les tombes de la Marne fournissent beaucoup de gros grains de collier, généralement en terre cuite.

Passant aux objets de parure, le bracelet et les fibules, le comte Gozzadini regarde comme étrusque l'armille en bronze, parce qu'elle est fermée et que les bracelets gaulois sont ouverts. C'est, il est vrai, la forme habituelle de ceux-ci, quoiqu'elle souffre des exceptions que nous pourrions signaler; du reste, nous ne faisons

nulle difficulté d'admettre que l'œnochoé pouvait bien ne pas être le seul objet étrusque qui accompagnât dans sa tombe le guerrier gaulois inhumé à Ceretolo.

Il pourrait, à la rigueur, en être de même pour la fibule en bronze, tout en observant que ces bijoux sont très communs dans nos sépultures. Les fibules en fer sont évidemment gauloises. Peu importe que le système à spirale, particulier aux fibules du nord des Alpes, ne soit pas étranger à l'Italie; le spécimen en fer, si jamais on l'a rencontré dans ce pays, constituerait en tout cas une excessive rareté. Le catalogue du Musée civique de Bologne (1871) enregistre deux cents fibules en bronze, quatre-vingts en argent, provenant de la Certosa, et pas une en fer. Celles-ci se présentent au contraire assez fréquemment chez nous. Le musée de Saint-Germain compte plus de soixante-dix exemplaires; quelques-uns ont jusqu'à 0m.18 de longueur. M. Gozzadini signale la grandeur inusitée de deux des pièces trouvées à Ceretolo (1).

Examinons maintenant les armes.

Le mémoire mentionne en premier lieu le fer de lance, large au milieu, à pointe aiguë. Ce type n'a rien de très particulier et a dû être en usage chez bien des peuples. L'auteur, pour montrer qu'il n'est pas gaulois, le rapproche de deux lances étrusques; l'une de Broilo en Toscane, l'autre de Vulci; mais, comme il les assimile à d'autres lances de la trouvaille dite fonderie de Bologne, il laisse supposer qu'elles sont en bronze.

C'est par centaines qu'on peut compter, à Saint-Germain, les lances gauloises en fer, parmi lesquelles domine la forme large, en feuille de saule plus ou moins longue. Quelques-unes sont ployées intentionnellement, comme celle de Ceretolo, et parfois aussi un des ailerons est brisé. La coutume de placer dans les sépultures des armes mises hors de service, en les repliant sur elles-mêmes, s'appliquait de préférence aux épées et était moins pratiquée en Champagne qu'en Alsace.

Nous rangerons parmi les armes une pièce qui dépendait vraisemblablement du harnachement militaire, quoique l'appropriation exacte soit difficile à déterminer. C'est une sorte de chaîne ou plutôt de torsade, fabriquée avec deux tiges de fer enroulées sur elles-mêmes, allant en s'amincissant et formant au gros bout un anneau,

(1) La fibule en fer n'est nullement, en France, spéciale à la Champagne. D'autres gisements gaulois en ont fourni; par exemple, l'oppidum de Tronoen (Finistère). P. du Chatellier, *Bull. mon.*, 1877.

et à l'autre extrémité un crochet terminé par un bouton. M. Gozzadini n'incline pas à voir dans ces torsades la chaîne à laquelle, suivant Diodore, les Gaulois suspendaient leurs épées. C'est aussi notre avis. Mesurant au plus 0m,45 de longueur, certaines sont même beaucoup plus courtes, devant en outre être très peu flexibles, ces torsades ne pouvaient faire l'office de baudriers. D'ailleurs, nous possédons d'autres chaînes qui répondaient beaucoup mieux à cet emploi. Quelle que soit leur destination, le mémoire ne signale pas d'autres spécimens trouvés en Italie ; et, comme, d'autre part, ces torsades ne sont pas rares dans les cimetières de la Champagne, on ne peut leur refuser une réelle valeur ethnique. Nous pouvons citer quarante de ces pièces dans le musée de Saint-Germain, dix dans celui de Troyes, dont une très grosse, huit dans la collection Morel. La collection de M. de Baye, nous a-t-on assuré, en renferme également, ainsi que celles d'autres amateurs.

Si peu intéressantes que soient ces torsades, leur attribution gauloise est indiscutable. C'est l'opinion de M. F. de Pulszky, qui en compte quatre dans le Musée national de Hongrie.

Nous arrivons enfin à l'épée en fer, à double taillant, effilée, longue de 0m,73 avec la soie, reposant dans son fourreau en fer, en tout semblable aux épées de la Marne que nous décrirons plus loin.

Nous avons fait allusion, en débutant, à la divergence d'opinions qu'avait suscitée la présence d'épées du même type dans des sépultures à inhumation de la nécropole de Marzabotto. Devant la découverte plus récente d'une arme pareille dans un gisement mieux caractérisé dans le sens gaulois, M. le comte Gozzadini a bien senti que ses premières conclusions se trouveraient ébranlées ; aussi rouvre-t-il le débat. Il fait appel à tous les textes anciens, dans le but d'établir que l'épée courte de Ceretolo ne peut être la même que celle que les historiens, dans les récits des guerres des Romains contre les Gaulois en Italie, s'accordent à donner à ces derniers.

On nous permettra, — dussions-nous abuser quelque peu de l'hospitalité de la *Revue archéologique*, — de le suivre dans sa discussion de l'épée légendaire des Gaulois ; sujet sur lequel on est revenu bien des fois, mais qui, sous la plume du savant directeur du musée de Bologne, prend un nouvel intérêt. On nous concédera aussi, alors qu'il s'agit de ressaisir à l'aide de l'archéologie les traces encore fugitives du séjour de nos ancêtres au sud du Pô, qu'une question qui touche à leurs usages militaires ait son importance.

Il est un fait auquel il faut se rendre, c'est que, quel que soit l'accord des historiens sur la forme et la nature de l'épée gallique,

l'idée qu'ils en donnent ne trouve que très imparfaitement sa confirmation dans les fouilles. Certes, on ne saurait faire trop de cas des documents écrits; mais, lorsqu'une même assertion se reproduit constamment dans des termes en quelque sorte identiques, sans variations malgré la marche des temps et la mobilité des choses, on est amené à se demander si les auteurs ne se sont pas copiés (1).

Pour ne s'en tenir qu'au plus autorisé d'entre eux, à celui qui écrivait à une époque encore rapprochée des événements qu'il raconte, Polybe fait, il est vrai, mention à trois reprises différentes de la longue épée gauloise, en fer doux, à pointe mousse, ne frappant que de taille, qui se faussait au premier coup, et que le combattant était obligé de redresser sous le pied (2). Il donne à cette arme défectueuse le nom de μάχαιρα; il l'oppose à l'épée courte et pointue, ξίφος, l'épée ibérique adoptée par les Romains.

L'exactitude de Polybe ne peut cependant pas prévaloir sur les faits positifs des fouilles. Même de son temps, la *machœra* ne devait pas être la seule épée en usage chez les Gaulois.

Cette arme nous a-t-elle été conservée ? Il y a quelque probabilité pour l'identifier à l'épée en fer, longue d'un mètre, à soie plate et à rivets, dont les tumulus de la Bourgogne, du midi de la France, de la Belgique, ont livré de rares spécimens, qui se retrouve dans l'Allemagne du sud et dont la belle épée de Hallstatt donne la représentation la plus complète. Le musée de Saint-Germain est parvenu à réunir une dizaine de pièces, lames à peu près entières et tronçons, en originaux et en moulages; mais, par le fait, on pourrait citer une vingtaine d'exemplaires (3).

Le fourreau de cette arme n'est pas connu ; fait en bois, il s'est détruit.

L'épée des tumulus, dont la forme est dérivée de celle des dernières épées de bronze, doit être le type le plus ancien, surtout si l'on prend en considération les antiquités auxquelles on la trouve associée. Si nous nous attachons, comme exemple, au glaive de Hallstatt,

(1) Cette dernière remarque, justement à propos de la qualité des épées gauloises, avait déjà été faite par M. de Sigrais, de l'ancienne Académie des inscriptions. *Considérations sur l'esprit militaire des Gaulois*, Paris, 1774, p. 26.

(2) Polybe, l. II, 30 : bataille de Télamon contre les Gésates, les Insubriens, les Taurisques, an de Rome 529 ; l. II, 33 : défaite des Insubriens par P. Furius et C. Flaminius, an de R. 531 ; l. III, 112 : bataille près de l'Aufide, an de R. 538. Tite-Live, l. XX, 43, 49; l. XXII, 46.

(3) M. Al. Bertrand énumère toutes ces épées avec les provenances. *Archéologie celtique et gauloise*, p. 286 et suiv.

dont on reconnaît les détails de facture sur les autres échantillons malgré leur détérioration, nous voyons une arme éminemment propre à frapper de taille et de haut. Ajoutons que Hallstatt est situé dans le pays des Taurisci, dont le nom, sinon le même peuple, figure dans la relation de Polybe de la bataille de Télamon. Il faut convenir cependant que l'épée de Hallstatt ne répond pas absolument à la machæra, en ce que la lame s'élargit sensiblement au milieu et porte des arêtes longitudinales, conditions qui la renforçaient et devaient l'empêcher de ployer au premier choc. En outre, l'extrémité est taillée en un double biseau, assez obtus il est vrai, mais qui n'en faisait pas moins une arme de pointe redoutable.

Cette épée n'a pas encore été rencontrée en Italie, du moins à notre connaissance ; fait dont il y a lieu de s'étonner si on attache aux textes une valeur trop exclusive, puisque c'est elle qui se rapproche le mieux de l'arme qu'ils prêtent aux Gaulois cisalpins.

Par contre, on signale à plusieurs reprises dans l'Ombrie, pays qu'avaient occupé les Boïens, dans des gisements complètement étrangers aux Romains, une épée courte, rappelant l'épée ibérique, et assimilable jusque dans ses moindres détails à un des deux types, le plus commun, des épées gauloises du nord des Alpes.

Ne peut-on pas induire de ce défaut de concordance, entre les documents écrits et les documents positifs des fouilles, que les diverses tribus celtiques qui, à des époques successives, envahirent la Péninsule, soit comme conquérantes, soit comme mercenaires, n'avaient pas vraisemblablement un armement uniforme ?

Veut-on, à ce propos, un autre exemple de la difficulté de faire concorder les données historiques avec les monuments ?

Diodore, dans les détails qu'il donne sur les usages militaires des Gaulois, dit qu'ils portent au lieu de l'épée un glaive, σπάθα (1), lequel, ajoute-t-il, n'est pas plus court que le saunion, sorte d'arme de main. Or vêtements, baudriers, trompettes barbares, casques surmontés de cornes, se reconnaissent représentés fidèlement tels qu'ils les décrit dans les grands trophées décoratifs de l'arc de triomphe d'Orange. Seuls, les faisceaux d'épées se composent d'armes courtes qu'on ne saurait assimiler à la spatha de Diodore, pas plus qu'à la machæra (2).

(1) Diodore, l. V, 30 : Ἀντὶ δὲ τοῦ ξίφους σπάθας ἔχουσι (éd. Teubner).

(2) Les lexiques ne laissent guère deviner les formes des épées sous les différents termes qui les désignent et les confondent ; ainsi on lit dans Hésychius, ξίφος, μάχαιρα ἢ παραζώνιον.

Plutarque, *in Camillo*, nomme μάχαιρα l'épée que Brennus met dans la balance, et κοπίς l'arme d'un des deux Gaulois vaincus par Manlius.

Sur l'attique du monument, des scènes de guerre sont sculptées en bas-relief sur les deux faces principales : des Gaulois taillés en pièces par la cavalerie romaine.

Cette représentation, n'importe la date assignée à l'érection de l'arc d'Orange, rappelle des usages antérieurs à la conquête. Les vaincus combattent nus ou à peu près nus, sauf la braie; coutume étrange sur laquelle les *Commentaires* restent muets. Comment n'eût-elle pas, si elle eût persisté, éveillé l'attention de César, alors que, dans toutes les relations des anciennes guerres d'Italie, les auteurs, Polybe en tête, en font mention? Sur ces bas-reliefs les Gaulois sont armés d'une épée courte; le fourreau, suspendu à leurs flancs nus par une courroie, le long de la cuisse droite, ne descend pas au-dessous de la naissance du mollet. Cette courroie passe derrière le sommet du fourreau, nécessairement dans une bélière, comme celle qu'on remarque sur les épées de la Marne.

Le second type des épées gauloises est infiniment moins rare que celui qui s'accorderait plus ou moins bien avec les textes cités. Le décrire, c'est décrire de point en point non seulement l'épée de Ceretolo, mais encore les anciennes épées de Marzabotto (1).

Arme d'estoc et de taille, la lame est courte, à double tranchant avec arête médiane; elle s'effile vers le bout, terminé par une pointe acérée. Au lieu de se prolonger à l'autre extrémité en une soie plate sur laquelle la garniture de la poignée était fixée par des rivets, elle est surmontée d'une soie mince qui pénétrait dans la poignée. Cette poignée, en matière destructible qui a disparu (2), n'avait probablement pas de garde; elle maintenait la lame au fourreau en épousant les sinuosités ménagées à l'embouchure de la gaine. Ce fourreau accompagne communément la lame, qui souvent y est encore engagée. Il est fabriqué en fer, au moyen de deux parties dont les tranches, rabattues l'une sur l'autre, forment un léger bourrelet qui court le long des côtés et s'épanouit à l'extrémité en une bouterolle ajourée ou pleine, treillée ou ovalaire (3). Enfin, au sommet du fourreau est rivée une bélière quadrangulaire, peu ouverte, qui ne pouvait donner passage qu'à une simple courroie

(1) Conte Giovanni Gozzadini, *Ulteriori scoperte a Marzabotto nel Bolognese*, 1870, p. 3.

(2) Par exception une petite épée montre une poignée en bronze d'une forme toute particulière. Morel, *Champ. souterr.*, Album, p. 33. Sépulture de Salon (Aube).

(3) Quelques fourreaux fort rares sont en bronze ou ont un côté en bronze, l'autre en fer. Morel, *Champ. souterr.*, Album, pl. IX

étroite, comme on le voit sur l'arc d'Orange, ou à un anneau s'attachant au baudrier.

Telle était l'épée des tribus galatiques, cantonnées militairement, à en juger par leurs nombreux cimetières, dans la Champagne, mais dont l'action s'étendait sur toute la Gaule, ainsi que le prouve la rencontre de la même arme, sans parler d'autres antiquités, faite dans des parties éloignées de la France, notamment en Bretagne (1).

Ce second type des épées pointues, à soie, accompagnées du fourreau en fer, appartient archéologiquement, comme du reste le premier type, aux régions orientales de l'ancienne Gaule. A première vue, et sans qu'il en résulte une distinction rigoureuse, il peut fournir deux groupes : celui dont nous venons de parler et un autre, représenté excellemment par les belles armes de la Tène (lac de Neufchâtel). La fabrication en est supérieure, les lames sont presque aussi longues que celles des tumulus et certaines ont toute l'apparence d'être en acier. Rentrent plus ou moins dans ce groupe : les épées du lac de Bienne (2), de la Tiefenau (3), enfin des collections suisses; celles des tombes de l'Alsace (4); les épées d'Alise (5); celles du musée de Mayence (6), du Musée national de Hongrie (7), du British Museum (8), celles-ci avec poignées en bronze. Inutile d'ajouter que le musée de Saint-Germain expose des spécimens des diverses provenances.

Comme complément, nous ne devons pas omettre un genre d'épées assez singulier, celui à poignée à antennes, dont le type, rencontré sous sa forme rudimentaire dans le midi de la France (9), nous paraît celtique, malgré des spécimens en bronze plus ou moins modifiés.

Remarquons en passant qu'on a souvent signalé dans les sépultures des épées qui, en raison de quelque rite funéraire particulier, avaient été tordues, et on a prétendu qu'elles avaient dû préalable-

(1) P. du Chatellier. Oppidum de Tronoen (Finistère). *Bulletin monumental*, n° 4, 1877.

(2) Collection Swab à Bienne. F. Keller, *Mittheilungen der Antiq. Gesellschaft in Zurich*, Band. I, Helft XII, 3, p. 151.

(3) Bonstetten, *Antiquités suisses*, pl. X.

(4) Max de Ring, 3e cahier, pl. IV. Tombes celtiques de l'Alsace.

(5) Verchère de Reffye. Les armes d'Alise. *Revue archéol.* 1864.

(6) Lindenschmit, *Museum in Mainz*, 1864, pl. V; 1870, pl. VI.

(7) F. von Pulszky, *Revue archéol.*, p. 214, 1879.

(8) *Horæ ferales*, p. 52.

(9) E. Cartailhac, *Note sur l'archéol. préhist. du Tarn ;* E. Piette et G. Sagaze, *les Tumulus d'Avezac ; Matériaux pour l'histoire de l'homme*, XIVe vol., p. 481 et 499.

ment avoir passé par le feu. Cette préparation n'était pas indispensable pour pratiquer cette torsion, étant donnée la mauvaise qualité des armes gauloises; si elle était nécessaire pour les détremper, ces épées ne répondent pas à ce que nous en disent les auteurs.

Tous ces détails, sur lesquels nous nous sommes trop longtemps appesanti, nous ont paru utiles pour établir que, tout en restant d'accord avec M. Gozzadini sur la difficulté de faire rentrer l'épée de Ceretolo, et nous ajouterions assez volontiers toutes les autres, dans les conditions de l'épée des historiens, il est indubitable que les Gaulois, en deçà comme au delà des Alpes, n'avaient pas, disons mieux, ne pouvaient pas avoir un type unique d'épées.

Le savant archéologue ne confirme-t-il pas notre opinion lorsqu'il rappelle le passage de C. Quadrigarius dans Aulu-Gelle (LIX, 13) où, dans le duel de Manlius avec un chef gaulois, ce dernier s'avance armé de deux épées; et aussi lorsqu'il cite la petite médaille de Rimini avec une tête de Gaulois au droit et au revers deux épées, l'une plus courte que l'autre? Maintenant, la plus longue est-elle la μάχαιρα de Polybe ou la σπάθα de Diodore, et l'autre la κοπίς de Plutarque, d'après Borghesi? Toute détermination de forme d'après des termes employés indifféremment nous semble bien incertaine; l'essentiel pour nous, c'est l'usage de deux armes d'inégale longueur.

M. Gozzadini reconnaît, du reste, un fait qui ressort de toutes les découvertes de la Champagne, et qu'à leur défaut impliquerait le silence de César sur la défectuosité traditionnelle du glaive celtique : l'abandon par les Gaulois de cette arme, à laquelle ils substituèrent l'épée ibérique. Dans Pausanias, qui nous dépeint les Gaulois envahisseurs de la Grèce sous des traits applicables aux Gaulois de l'Italie, il n'est pas question de la mauvaise qualité de leurs épées; et il n'en est plus question dans Tite-Live, lorsqu'il vient à nous parler des Galates d'Asie.

M. Gozzadini ne dit pas vers quelle époque il pense que la substitution ait eu lieu. En se refusant à admettre que la sépulture de Ceretolo soit gauloise et en la reportant, d'après le style de l'œnochoé qu'elle renfermait, à un temps postérieur à l'expulsion des Boïens d'Italie, il suppose évidemment que le changement d'armement fut postérieur aussi à cet événement, si même il intéressa les Cisalpins soumis alors aux Romains. Tel ne serait pas le sentiment d'un archéologue dont l'opinion est d'un grand poids dans ces questions, du Conservateur du musée de Saint-Germain, qui affirme que l'adoption de l'épée ibérique par les Gaulois eut lieu au cours des

guerres puniques (1), sans doute au cours de la seconde et après la bataille de Cannes, puisque Polybe, à l'occasion de cette journée mémorable, signale encore la différence entre l'épée des Gaulois et celle des Espagnols servant dans l'armée d'Annibal, et qu'après lui et sans doute d'après lui, Tite-Live revient aussi sur cette fameuse épée. En tout cas, la bataille de Cannes est antérieure de vingt-cinq ans à la sortie des Boïens de l'Italie.

Nous n'avons pas à choisir entre l'opinion de ces deux savants, la nôtre étant que l'épée longue et l'épée courte durent être en usage concurremment.

Le guerrier inhumé à Ceretolo, à quelques kilomètres de Bononia, la capitale des Boïens, en dehors d'une ville selon la coutume des barbares, n'est pas un Gaulois, mais un Étrusque de l'antique Felsina. Comment alors était-il accompagné d'objets qui ne se rencontrent que dans les sépultures gauloises : les grandes fibules, la torsade, les forces en fer? comment était-il ceint d'une épée absolument identique aux nombreuses épées des guerriers qui reposent dans les cimetières de la Marne et de l'Aube, et portée comme les leurs au côté droit (2)?

Pour prouver l'étruscisme de l'arme de Ceretolo, combien le mémoire parvient-il à citer d'épées en fer sorties de tombes étrusques ou présumées telles? *Sept* : une d'une tombe de Cœré, deux de la nécropole de Foïano près Chiusi, quatre de Pietrabbondante au musée de Naples, plus la représentation de deux autres sur une peinture murale de Cœré; celles-ci munies de leurs fourreaux.

Notons que M. Gozzadini mentionne les sept épées originales sans les décrire, ce qui laisse supposer qu'il ne s'agit que de lames seules. Or les lames en fer, simples tiges droites, étirées au marteau, durent nécessairement, surtout lorsqu'elles devinrent d'un usage général, être toutes à peu près semblables. Dans l'état où l'enfouissement a mis ces armes, rongées qu'elles sont par la rouille, il nous semble bien difficile de les approprier à tel ou tel peuple. Il en est tout autrement des fourreaux.

On peut signaler des épées étrusques analogues aux épées gauloises, mais que dire de leurs gaines? Ce complément de l'arme, confectionné en bois recouvert de cuir, s'est bien vite détruit ; on ne le connaît que par des représentations comme sur les frises de la

(1) A. Bertrand. Les populations de la Gaule et de la Germanie. *Rev. archéol.* 1878, p. 112.

(2) Diodore, l. V, XXX.

chambre sépulcrale de Cœré ; il n'a pas le moindre rapport avec les fourreaux en fer des épées gauloises (1).

Les fourreaux en fer constituent une fabrication remarquable, absolument originale, non seulement par la matière mise en œuvre, mais en raison d'un type adopté, uniforme à bien peu de chose près pour les bouterolles et les bélières, enfin par le mode de travail. Nous n'affirmerions pas que d'autres peuples que les Gaulois n'aient pas fait usage de fourreaux d'épées en fer; mais n'est-il pas supposable qu'en ce cas ces gaines devaient présenter des dissemblances notables avec celles dont nous traitons? En raison de la multiplicité des trouvailles faites en Gaule, il y a toute présomption pour que cette fabrication ait été pratiquée exclusivement dans ce pays.

Les épées étrusques qui viennent d'être citées n'ont donc que fort peu de parenté avec celles de Ceretolo et de Marzabotto, dont on chercherait vainement le prototype ailleurs que dans nos collections d'antiquités de la Champagne.

Dans la salle du musée de Saint-Germain consacrée aux antiquités gauloises et surtout à celles exhumées des cimetières de la Marne, au milieu de l'ensemble le plus complet qui ait été encore réuni : poteries, torques, bracelets, fibules, ustensiles, armes, on peut compter plus de cent épées, simples lames, lames dans leurs fourreaux, ou fourreaux seuls. Le contingent serait bien plus élevé si nous y ajoutions celles qui figurent dans d'autres collections, et en premier lieu dans la collection que M. Morel avait formée à Châlons, la plus riche après celle de Saint-Germain (2).

Ce contingent est le commentaire le plus concluant en faveur de l'origine gauloise des épées en fer, munies de leurs fourreaux en fer, trouvées dans le Bolonais.

Nous n'avons pas parlé d'une autre découverte moins ancienne que celle de Marzabotto, parce que la mention en est réservée pour la fin du mémoire, en quelque sorte comme un dernier argument. Dans deux des tombes fouillées dans la propriété Benaci, près la Certosa de Bologne, deux épées semblables à celle de Ceretolo ainsi

(1) Noël des Vergers, *l'Etrurie et les Etrusques*, pl. II et III.

(2) En s'en tenant aux livraisons parues de *la Champagne souterraine*, nous voyons dans l'album : sépultures de Montfercault, épée à droite du squelette, pl. I; de Marson, 4 épées, pl. II; de Somme-Bionne, épée à droite du squelette, restes de char, pl. VII; de Somsois, épée repliée, pl. XVIII; de Prosne, 2 épées, pl. XXIV; de Connantre, épée à droite du squelette, pl. XXXI; de Corroy, 2 épées, pl. XXXII.

Fourdrignier : Découverte d'une sépulture double à Somme-Tourbe, lieudit de la Gorge-Meillet; 2 épées au *côté gauche* des squelettes, restes de char, pl. X.

que des forces en fer faisaient partie d'un mobilier funéraire qui, d'après l'inventaire des objets, paraît étrusque. Cette association n'a rien qui nous surprenne, et si ces armes reproduisent le type des épées de la Marne elles sont, à notre avis, gauloises comme leurs congénères d'Italie. Combien d'hypothèses peuvent justifier leur présence au milieu d'antiquités d'un caractère différent, quand on songe que les Boïens ont envahi cette partie de l'Étrurie vers l'an 390 avant notre ère, bien plutôt même, suivant Am. Thierry, et n'en sont sortis qu'en 189 av. J.-C. Une aussi longue occupation pouvait-elle laisser vainqueurs et vaincus tellement étrangers les uns aux autres qu'ils ne se soient jamais rien emprunté dans leurs usages réciproques? Il est certes moins étrange de rencontrer sur certains points de la Péninsule des objets gaulois dans une tombe étrusque que de rencontrer en France des objets étrusques dans une sépulture gauloise, ainsi que le fait s'est produit plusieurs fois.

Un mot encore sur les armes en fer, en réponse à une opinion émise lors du Congrès de Bologne, opinion que réédite le mémoire et qui se réfute par la seule disproportion entre le petit nombre des pièces trouvées en Italie et la quantité de celles recueillies en France. La présence de ces armes dans nos contrées serait due, a-t-on dit, au commerce d'importation d'objets en métal que les Étrusques entretenaient avec les peuples transalpins, et qui s'étendait jusqu'aux régions du nord de l'Europe. Cette importation était alimentée par l'industrie du bronze, dans laquelle les Étrusques excellaient; mais on n'a aucune preuve positive qu'elle ait embrassé l'industrie du fer. Par quelle étrange anomalie les objets en fer, prétendus importés, seraient-ils si abondants dans le pays qui les aurait reçus, et si rares dans celui qui les aurait produits?

Dans son savant plaidoyer en faveur de l'étruscisme de la sépulture de Ceretolo, M. le comte Gozzadini ne veut laisser subsister aucun indice, même négatif, tendant à confirmer une attribution gauloise. Ainsi il a soin d'observer que si on n'a recueilli aucun vestige de casque, ce qui rentrerait dans l'assertion des auteurs sur l'habitude des Gaulois de combattre tête nue, on n'a pas davantage recueilli de vestiges de boucliers, la seule arme défensive que portassent ces barbares d'après les mêmes auteurs.

Il n'y a véritablement aucune présomption à fonder, dans un sens ou dans l'autre, sur l'absence d'armes défensives dans une tombe de guerrier gaulois. Les fouilles de la Marne donnent constamment des exemples de la façon inégale dont les objets étaient répartis dans les sépultures. Dans la quantité d'armes qu'expose le musée de

Saint-Germain on ne remarque pas plus de dix umbos de boucliers. Il possède, il est vrai, une quinzaine de casques en bronze réputés gaulois, dont deux sont d'une authenticité incontestable, ayant été exhumés des sépultures à char de Berru et de Somme-Tourbe.

De même que pour les épées, la présence de ces casques prouve une fois de plus que le crédit qui s'attache aux documents écrits souffre parfois des réserves. Diodore (1) est le seul auteur qui décrive les casques que portaient, dit-il, une partie des Gaulois. Ces casques, l'arc d'Orange, le tombeau des Jules à Saint-Rémy nous les montrent. Ils étaient toutefois loin d'être les seuls en usage ; témoin les originaux du musée de Saint-Germain et quantité de têtes casquées des monnaies gauloises. La variété de formes de ces coiffures est également à noter.

Dans un article publié dernièrement dans cette *Revue* (2), un archéologue hongrois, M. Pulszky, traitant de l'expansion et, pourrions-nous dire, de l'intensité de l'élément civilisateur celtique, en a étendu les manifestations jusqu'à la nécropole de Golasecca et même jusqu'à celle de Villanova ; nous doutons que sur ce point il soit d'accord avec les savants italiens, et nous n'oserions le suivre aussi loin. Il n'en est pas moins avéré que cet élément a laissé des traces profondes dans le nord de la Péninsule, dans ces champs mortuaires auxquels les archéologues de la province de Côme appliquent les noms de nécropoles celtiques, gauloises, italo-celtiques (3). On doit donc s'attendre à ce qu'il se révèle aussi par des sépultures plus ou moins bien caractérisées dans les autres parties de l'Italie, où les Celtes ont séjourné pendant si longtemps. Si l'enchaînement des époques historiques, affirmé dans le Bolonais par tant de belles découvertes, a présenté jusqu'ici une lacune, on peut sans témérité considérer la sépulture de Ceretolo comme le premier anneau qui reliera les tronçons de la chaîne.

Nous sommes arrivé à une conclusion différente de celle du mémoire « di un antiquo sepolcro a Ceretolo », parce que nous nous sommes placé à un autre point de vue que son savant auteur. Il a recherché les affinités étrusques ; nous, nous avons recherché les affinités gauloises.

(1) Diodore, LV, xxx.

(2) *Revue archéologique*. Article traduit de l'allemand de F. von Pulszky, 1879, p. 158.

(3) *Revista archeologica della provincia di Como*, années 1872 et suiv.

Quelle que soit la valeur qu'il voudra bien accorder à notre travail, nous n'avons pas besoin d'insister sur ce point, qu'étranger à toute idée préconçue, nous n'avons pris pour base que les documents que nous avons constamment sous les yeux au musée de Saint-Germain. Tout en nous inclinant devant l'autorité de l'éminent Conservateur du musée de Bologne, nous avons pu supposer que ces documents lui étaient moins familiers que ceux concernant l'archéologie étrusque, et nous avons pris la liberté d'appeler sur eux son attention.

Nous ne doutons pas que l'analogie entre le mobilier funéraire de Ceretolo et celui de nos tombes de la Marne ne frappe M. le comte Gozzadini, comme elle nous a frappé nous-même. Rien d'insolite ; pas même l'œnochoé en bronze, dont des similaires de même style, moins artistiques il est vrai, ont été extraites, — nous le rappelons encore, — des sépultures de Marson et de Somme-Tourbe.

H.-A. Mazard.

UN NOUVEAU

CACHET D'OCULISTE ROMAIN

DÉCOUVERT A FONTAINE-EN-SOLOGNE

(Loir-et-Cher)

Voilà plus d'un siècle que l'on s'occupe des cachets d'oculistes romains, mais ces petits monuments sont aussi rares que précieux pour l'histoire de la médecine dans l'antiquité, et nous ne saurions trop attirer sur eux l'attention des archéologues.

Nous sommes persuadé que, semblables à l'amateur (1) qui nous a communiqué le cachet, objet de cet article, beaucoup en possèdent dans leurs vitrines sans se rendre compte de leur importance.

Pour ce motif, on nous permettra quelques mots sur les cachets d'oculiste en général, avant d'arriver à la description de celui qui nous occupe.

Ces cachets sont en pierre d'un grain très fin, en schiste ardoisier gris ou verdâtre ou en serpentine. On employait aussi le bronze à cet usage, mais on a très peu découvert de cachets en métal : la raison en est bien simple ; les cachets de bronze pouvant se refondre étaient conservés avec plus de soin que ceux de pierre, et, lorsqu'on les perdait, l'action de l'humidité ne tardait pas à les détruire.

Ils sont quadrangulaires et plats ; ceux qui s'éloignent de cette forme sont de très rares exceptions.

Les tranches portent des inscriptions gravées en creux et au rebours pour imprimer des empreintes ; quelques-uns n'en ont que sur trois faces. On voit parfois des lettres ou des graffites gravés sur les plats.

(1) M. Bretonneau, par l'obligeant intermédiaire de M. H. de La Vallière.

Les inscriptions sont presque toujours en latin ; on en a pourtant découvert en grec (1). Généralement on y lit le nom du médecin et celui du médicament, et parfois le nom de l'affection que le collyre est destiné à guérir.

Vers 1860, MM. Baudrimont et Duquénelle ont rencontré à Reims, au milieu de débris d'origine romaine, une collection de 18 instruments de chirurgie ; on y voyait des pinces de plusieurs formes, des spatules, des scalpels, une balance, un cachet et des fragments de collyres secs portant des inscriptions. Ces collyres sont en petits pains ou bâtonnets allongés, rétrécis aux extrémités ; ils prouvent que l'usage le plus ordinaire des oculistes romains était d'imprimer leurs cachets sur la matière même des collyres. C'était, chez les anciens, des pommades ou onguents semblables à une pâte assez consistante, mais que l'on estampillait lorsqu'elle était encore fraîche. Pour lui donner une forme, on y mettait quelquefois de l'amidon. Exceptionnellement, l'inscription était empreinte sur le dessus de la masse du collyre, coulé dans un vase recouvert de cire ; enfin, on a constaté un autre mode d'employer ces cachets : c'était de les appliquer sur la pâte encore molle des vases destinés à contenir tel ou tel médicament.

L'époque pendant laquelle on employait les cachets d'oculistes est fort incertaine ; on ne saurait se baser pour la connaître que sur les objets qu'on trouve en même temps et particulièrement sur les monnaies ; or on verra par les deux pièces recueillies avec le cachet de Fontaine que l'écart est trop grand entre les deux pour pouvoir en déduire une date. Toutefois on n'en a pas trouvé plus tard que la fin du IVe siècle.

Depuis les Allemands Walch et Saxe qui s'en sont occupés au XVIIIe siècle, jusqu'aux travaux de Sichel, Grotefend, Desjardins, Mowat, Robert et Léon Renier, les idées se sont bien modifiées sur l'usage de ces cachets ; on les a longtemps considérés comme des espèces d'amulettes dont la simple application sur les yeux devait guérir les vues les plus éprouvées, mais on a reconnu depuis que, si quelque empirique a pu abuser parfois de la crédulité publique, ce n'a été autrefois comme aujourd'hui qu'une regrettable exception.

Nous donnerons, à la fin de cet article, quelques notes bibliographiques à l'adresse des personnes qui voudraient étudier à fond la question, et nous passons immédiatement à la description du cachet de Fontaine, qui est le 154e découvert jusqu'ici.

(1) Cf. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 2e trim., 1879, p. 87.

Ce cachet a été trouvé à 15 mètres de l'étang de Pluies et près de la route de Soings, dans la commune de Fontaine-en-Sologne (département de Loir-et-Cher). On l'a recueilli en curant le fossé qui sert d'écoulement à la bonde de cet étang.

C'est un parallélipipède en roche amphibolique grisâtre, ayant 36 millim. sur 32, et 8 d'épaisseur. Il pèse 18 grammes 7 décigrammes.

Les deux grandes surfaces sont unies et marbrées de veines ferrugineuses; sur l'une d'elles, l'oxyde de fer a formé quelques taches proéminentes d'un quart de millimètre environ. Ni l'une ni l'autre ne porte trace de signes ni caractères quelconques.

Les quatre tranches portent chacune deux lignes d'inscriptions en creux, de droite à gauche; les caractères renversés sont évidemment destinés à faire des empreintes. Ce sont de belles capitales romaines, très nettement et profondément gravées, et les inscriptions sont bien conservées et sans la moindre lacune.

Sur deux des faces, contiguës à angle droit, le graveur a commencé par tracer à la pointe un sillon qui sépare les deux lignes. Le sillon le plus profond se termine par une feuille de lierre. La ligne qui se trouve au-dessous du second commence et se termine par un petit signe qui a la forme d'une fiole renversée; il rappelle beaucoup les lacrymatoires que l'on voit dans toutes les collections de verres romains. Voici l'empreinte des quatre inscriptions en fac-similé.

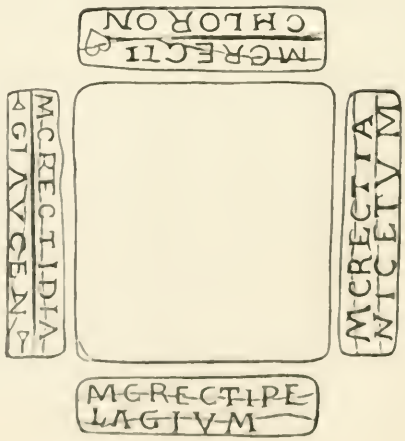

C'est-à dire :

M(arci) C(laudii) Recti Chloron.
M(arci) C(laudii) Recti Diaglaucen.
M(arci) C(laudii) Recti Pelagium.
M(arci) C(laudii) Recti Anicetum.

C'est l'indication de quatre collyres employés pour les maux d'yeux par le médecin Marcus Claudius Rectus, le Chloron, le Diaglaucen, le Pelagium et l'Anicetum. C'est la première fois que le nom de Rectus paraît sur un cachet d'oculiste; c'est un nom nouveau à ajouter à la liste de Grotefend.

Quant aux collyres, trois sont connus :

Le *Chloron*, qui est souvent indiqué pour rendre la vue claire; le *Diaglaucen*, dont l'emploi n'est pas déterminé, mais qui est très connu et que l'on faisait avec le suc du glaucum (1), et l'*Anicetum*, médicament à base d'anis destiné à combattre les granulations des paupières et en général toutes les tumeurs, enflures des yeux et autres affections du même genre (2).

Le quatrième collyre, appelé *Pelagium* (pourpre), est tout à fait inconnu jusqu'ici; son nom lui vient-il de sa couleur ou était-il destiné à combattre la rougeur des yeux? Espérons qu'une nouvelle découverte viendra nous éclairer sur ce point.

Deux monnaies romaines ont été trouvées au même endroit, mais elles ne peuvent guère donner l'âge du petit monument qu'elles accompagnent. L'une, une pièce de *Claude et Messaline* frappée l'an 3 du règne de cet empereur, décrite ainsi par MM. Rollin et Feuardent : TI · ΚΛΑΥΔΙ · ΚΑΙΣ · ΣΕΒ · ΓΕΡΜΑΝΙ · ΑΥΤΟΚΡ. Tête laurée de Claude, à droite; devant, L T. ℞ : ΜΕΣΣΑΛΙΝΑ · ΚΑΙΣ · ΣΕΒΑΣ. Messaline debout, à gauche, tenant de la main droite deux petites figures, de la gauche des épis; le coude appuyé sur une colonne. (Catalogue d'une collection de médailles grecques des rois et des villes, n° 8528.)

L'autre monnaie est un *Maximien Hercule* (Cohen, n° 214, var. tête laurée à gauche): IMP · MAXIMIANVS P · AVG. Tête laurée de Maximien Hercule à gauche. ℞ : GENIO POPVLI ROMANI. Génie à demi coiffé du modius, debout, à gauche tenant une patère et à

(1) Glaucium ou glaucion, ceratitis ou pavot cornu, souvent cité par Pline et Columelle.

(2) La médecine moderne exclut de tous les collyres l'anis, le musc et en général tous les parfums excitants. L'anicetum est décrit par Oribase; Gallien et Aétius connaissent un collyre de ce nom.

droite une corne d'abondance; dans le champ, A I. A l'exergue, TR. (Trèves).

BIBLIOGRAPHIE. — *Walch*. Sigillum medici ocularii Romani nuper in agro Jenensi repertum, 1763, in-4°.

Saxe. De veteris medici ocularii gemma, etc. Utrecht, 1774, in-8°.

Dulaure. Explication de deux nouveaux cachets d'oculiste découverts à Nais (Mémoires de l'Académie celtique), 1809.

Téchon d'Annecy, Dissertation sur l'inscription grecque d'IACONOC AYKION, et sur quelques pierres antiques qui servaient de cachets aux médecins oculistes. Paris, 1816, in-4°.

Vincelle. Recueil de monuments antiques, la plupart inédits et découverts dans l'ancienne Gaule. Paris, 1817, in-8°.

Sichel. Cinq cachets inédits de médecins-oculistes romains; Paris, 1845.

Ernest Baudrimont et Duquénelle. Article publié dans le *Journal de pharmacie et de chimie*, 3e série, tome XLIII, année 1863, p. 97.

Sichel. Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains; Paris, 1866.

Dr C. L. Grotefend. Die Stempel der rœmischen Augenarzte gesammelt und erklært. Hannover, 1867.

Ernest Desjardins. Cachets d'oculistes romains. Extrait de sa *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai*. Douai et Paris, *Revue archéologique*, 1873.

Auguste Castan. Un nouveau cachet d'oculiste romain. Besançon, 1874.

Charles Robert. Nouveau cachet d'oculiste romain. Paris, Dumoulin, 1875.

Héron de Villefosse. Un cachet d'oculiste avec inscription grecque, découvert à Arles. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1879.

H. Thédenat. Sur un cachet d'oculiste découvert à Reims. *Revue archéologique*, 1879.

Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer le lecteur à l'excellente notice de M. Ernest Desjardins. On y trouvera une bibliographie très complète sur cette intéressante question.

Marquis DE ROCHAMBEAU,
Correspondant du Ministère de l'instruction publique.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER.

M. Michel Bréal présente des observations relatives au texte du *Chant des frères Arvales* et à l'interprétation de ce texte. On sait que la copie que nous possédons, prise vraisemblablement sur d'anciennes tables de bronze, d'une lecture déjà difficile sous les empereurs, date du règne d'Héliogabale et nous est parvenue très altérée. M. Bréal propose de la rétablir de la manière suivante :

ENOM · LASES · IVVATE
NEVE · LVEM · ARVES · MARMAR · SERS · INCVRRERE
INPLEORES...
SATA · TVTERE · MARS
CLEMENS · SATIS · STA · BERBER.
SEMVNIS · ALTERNEI · ADVOCABIT · CONCTOS
ENOM · MARMOR · IVVATO
TRIVMPE

qu'il traduit :

« Eïa, Lares, juvate. — Neve luem arvis, Marmar, siveris incurrere. — Implores... Sata tutere, Mars, — clemens satis esto, Berber. — Semones alterne invocabit cunctos. Eïa, Marmar, juvate. Triumpe ! »

C'est-à-dire :

« Oui, Lares, secourez-nous ! — Ne permets point, ô Marmar, que la contagion se répande sur les campagnes ! (Ici le prêtre doit) implorer... Protège les semailles, ô Mars, — Sois favorable aux semailles, ô Berber. — (Ici le prêtre doit) invoquer l'un après l'autre tous les Semons. — Oui, Marmar, prête-nous secours. Triumpe ! »

M. Senart est admis à communiquer un travail de revision sur les inscriptions d'Açoka-Piyadasi.

M. Siméon Luce lit un travail destiné à faire mieux connaître, à l'aide de documents nouveaux, la situation matérielle et morale de la châtellenie de Vaucouleurs à l'époque ou se déclara la mission de Jeanne d'Arc, dans l'été de 1425.

M. Léopold Delisle communique une note sur le livre d'heures du duc de Berry, conservé à la bibliothèque de Bruxelles.

M. Joseph Reinach soumet à l'Académie divers bas-reliefs en pierre provenant de Palmyre, dont il a fait l'acquisition durant son dernier voyage en Orient. Sur l'un, au-dessus des personnages, se lit, suivant MM. de Vogué et Renan : *Selem Matabol Berch* (Selem Matabol son fils). On dit que M. Reinach destine ces bas-reliefs au musée du Louvre.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— Nous tirons d'une lettre de Rome, qui a été communiquée à l'Académie des inscriptions, les renseignements suivants :

« Ce matin même, 27 février, dans cette partie voisine de l'arc de Septime Sévère qui a déjà donné tant de monuments importants, les ouvriers ont mis à jour une grande base de marbre qui paraît avoir supporté d'abord une statue équestre, mais qu'on a dressée ensuite, et sur un des côtés de laquelle, dans le sens de la hauteur (2m,30), on a gravé une belle inscription de quinze lignes :

FIDEI VIRTVTIQVE DEVOTISSIMORVM
MILITVM DOMNORVM NOSTRORVM
ARCADI HONORI ET THEODOSI
PERENNIVM AVGVSTORVM
POST CONFECTVM GOTHICVM
BELLVM FELICITATE AETERNI
PRINCIPIS DOMNI N////I HONORI *nostri*
CONSILIIS ET FORTITVDINE
INLVSTRIS VIRI COMITIS ET
// (deux lignes
// martelées)
S · P · Q · R.
CVRANTE PISIDIO ROMVLO V · C.
PRAEF VRB VICE SACRA
ITERVM IVDICANTE

« Il paraît bien qu'il s'agit d'une troisième inscription mentionnant Silicon. On en connaît déjà deux, rédigées particulièrement en son hon-

neur : celle que possède notre villa Médicis (*C. I. L.*, VI, 1731), et celle qui se trouve au palais Capranica, également à Rome (*C. I. L.*, VI, 1730). La nouvelle inscription rappelle la défaite de Radagaise à Fésules, par Stilicon, à la fin de 405. Le meurtre de Stilicon, à Ravenne, est du 23 août 408; c'est alors qu'auront été martelées les deux lignes contenant son nom avec la suite de son éloge et ses autres dignités. Le nom a été de même effacé sur l'inscription de la villa Médicis. Le même préfet de Rome, Fl. Pisidius Romulus, est nommé sur l'inscription du palais Capranica.

« Quelques centaines de fragments couverts d'inscriptions viennent d'être trouvés dans les fouilles de l'Esquilin. M. Rodolphe Lanciani les publiera dans le prochain fascicule du *Bulletin archéologique municipal*.

« Le musée Tibérin n'a pu être ouvert au public : on a craint que l'humidité d'un rez-de-chaussée n'endommageât les stucs et peintures tirés des terrains de la Farnésine, qui y avaient été déposés; ils seront probablement transportés ailleurs.

« Léon XIII a décidé la prochaine impression des divers catalogues des manuscrits de la bibliothèque Vaticane. M. de Rossi donne activement ses soins à cette grande entreprise. »

—— *Tombe gallo-romaine du cimetière des Mazières* (*Cher*). — Le musée de Saint-Germain vient de s'enrichir de deux urnes cinéraires intéressantes, offertes par M. Le Fort, correspondant de la Société des antiquaires de France. Ces urnes proviennent du cimetière gallo-romain des Mazières, près Sauzay-le-Potier (Cher). La note suivante, remise par M. Le Fort au directeur du musée, donnera une idée de la façon dont les Gaulois du IIe ou IIIe siècle opéraient le dépôt en terre des cendres de leurs morts :

« Cette tombe est absolument complète; car elle renferme encore, avec un mélange de terre, la dépouille mortelle qui lui avait été confiée : un peu de cendres et quelques débris d'ossements calcinés. Elle a été mise à découvert, le 8 octobre 1879, par une fouille que M. le comte Albert du Peyroux, propriétaire de la terre des Mazières, a bien voulu organiser sur ma demande. Elle consiste en deux vases de terre cuite ; le plus petit, haut de 180 millimètres et large de 95 millim. à son ouverture, de 140 millimètres à la panse et de 60 millim. à la base, constituait proprement l'urne cinéraire; le plus grand, haut de 230 millimètres et large de 185 millim. environ à son ouverture, de 295 millim. à sa panse et de 100 millim. à sa base, avait été renversé comme une cloche sur l'autre, auquel il servait à la fois de couvercle et d'enveloppe. Ces deux vases diffèrent de couleur et de figure. Le premier, en grès noir, est cerclé sur sa panse de deux doubles lignes légèrement creusées, que sépare un bandeau de quatre centimètres; ses dimensions et sa forme sont d'ailleurs encore données de nos jours par les fabricants de céramique grossière aux poteries employées dans les campagnes à divers usages domestiques. Le second, d'une pâte rouge brique, était une véri-

table cruche, à ventre écrasé et rebondi, dont le col et l'anse furent cassés pour livrer passage à l'urne cinéraire ; on distingue encore parfaitement le point d'attache de la panse ; en outre, une fracture avait été pratiquée dans le fond originaire de la cruche, à l'effet de couler par cette ouverture un sable fin qui a comblé l'urne et garni le vide entre elle et son réceptacle, de telle sorte que le tout faisait une masse compacte, le sable s'étant tassé et durci comme un mortier sous l'influence des siècles. Aussi, lorsque le réceptacle a été dégagé de la terre dans laquelle il était noyé, m'a-t-il suffi de le retourner pour enlever l'ensemble en un seul bloc. Mais, soit vice de fabrication, soit action du temps, le flanc de ce vase s'était corrodé sur un point où, malgré les précautions les plus soigneuses, il est tombé en poussière quand il a fallu émietter le sable aggloméré qui le maintenait, pour extraire l'urne funéraire. Celle-ci n'a subi aucune avarie. Après en avoir éliminé la terre pure qui remplissait sa moitié supérieure, j'ai réservé, dès que j'en ai aperçu les premiers vestiges, les cendres et les débris d'ossements mêlés de terre qui occupaient sa moitié inférieure. Je les avais enlevés dans l'espérance d'apercevoir au fond du vase quelque médaille ou quelque objet propre à déterminer, au moins approximativement, la date de l'incinération. Mon attente ayant été déçue, j'ai remis les cendres et les ossements à leur place.

« Je crois d'ailleurs que la tombe est du IIe ou tout au plus du IIIe siècle. Elle avait dû être originairement recouverte d'une couche de terre de 50 centimètres environ. L. Lefort. »

—— Parmi les travaux publiés dans les trois dernières livraisons de la *Revue archéologique croate*, nous citerons les suivants :

N° 2. *Aquæ Jasæ* (les eaux de Varazdin, par M. Sime Ljubich). — De l'emploi des métaux dans les premières civilisations (Pilar). — Notes épigraphiques sur les inscriptions du musée d'Osiek (Essek).

La deuxième livraison, qui renferme ces mémoires, est accompagnée d'un très curieux fac-similé d'inscriptions glagolitiques (caractères slaves spécialement usités en Croatie et en Dalmatie).

N° 3. Inscriptions romaines, découvertes à Sissek en 1876-77. — Des métaux (Pilar). — Description des monnaies de la collection de M. Iliez. Oriovczanin (collection comprenant trois mille trois cent trente-trois pièces, dont un certain nombre ne figurent pas dans Cohen).

N° 4. Inscriptions glagolitiques avec fac-similé. — Les métaux. — Deux mains de bronze. — Une Vénus préhistorique.

—— Nous avons également reçu quelques numéros du *Bullettino di archeologia e storia Dalmata*, publié à Ragusa, par le professeur Glavinich.

Ce recueil mensuel a publié un certain nombre d'inscriptions romaines inédites. Il fournit des renseignements archéologiques sur les principales villes de la Dalmatie et sur l'histoire de cette province depuis les temps les plus éloignés jusqu'au règne d'Auguste. Nous y reviendrons dès que le volume de 1879 sera terminé.

—— Un linguiste russe, M. Antoine Boudilovitch, vient de publier à Kiev un grand ouvrage intitulé : *les Slaves primitifs, leur langue, leur vie et leurs idées d'après les données lexicographiques*. C'est un très curieux travail de paléontologie linguistique ; malgré certaines lacunes, les critiques russes le placent à côté du célèbre ouvrage de Pictet sur les origines indo-européennes.

—— On s'efforce, à Athènes, de décider le gouvernement à faire transporter dans cette ville les sculptures trouvées à Olympie, dans ces dernières années, au cours des fouilles faites par les explorateurs allemands. Les habitants de la localité désirent naturellement les garder par orgueil, et peut-être aussi pour arrêter les visiteurs; mais la difficulté principale vient de la loi qui ordonne de garder, autant que possible, les antiquités dans les centres où on les trouve. En ce qui concerne Olympie, il y a des circonstances auxquelles on n'a pas songé quand on a rédigé cette loi; et il faut espérer que le gouvernement, tenant compte des faits, consentira au transport de ces sculptures à Athènes, où il sera facile de les loger dans le musée national. Olympie est d'un accès difficile, et mal pourvue pour recevoir les étrangers; tandis qu'on peut dire d'Athènes tout le contraire, à ces deux points de vue.

—— Le *Courrier de Lyon* reçoit, de Nyons (Drôme), de très intéressants détails sur des découvertes archéologiques faites par M. Morel, receveur particulier, celui-là même qui avait envoyé à l'Exposition universelle une pièce unique en son genre : le squelette d'un guerrier gaulois, enterré sur son char et entouré de ses armes.

M. Morel a fait pratiquer, dans un champ, des fouilles qui ont mis à découvert une chambre romaine, pavée en mosaïque.

On voit, par le niveau de la mosaïque, que le sol antique était au moins à $1^{m},80$ en contre-bas du sol actuel. Il est à croire que la *cella* était précédée d'un petit portique; car on a retrouvé des fragments de base, de tambours et de chapiteaux de petites colonnes d'ordre dorique.

On a rencontré dans les débris beaucoup d'objets d'usage domestique : des tuiles romaines brisées, sauf une de 52 centimètres de long sur 35 centimètres de large; d'innombrables débris de vases en poterie noire et rouge; beaucoup de fragments de *dolium* ou vases à vin; enfin quantité d'os d'animaux domestiques, reliefs de la table ou provenant de sacrifices. On a trouvé également une bague dont la pierre précieuse avait été arrachée du chaton; quelques fragments de bronze; beaucoup de clous de la charpente avec leur tête en demi-calotte sphérique ; cinq de ces épingles en buis qui servaient à retenir les cheveux des Romaines, comme aujourd'hui les épingles d'écaille ou de métal ceux de nos contemporaines, étaient mêlées « aux briquailles ».

Le colon romain qui habitait là avait plusieurs moulins en pierre volcanique de l'Auvergne, témoin de nombreux fragments; il se servait de pierres à aiguiser, de texture très compacte et très fine, comme nos pierres à rasoir. Elles sont restées là, brisées ; on a également trouvé

dans les débris un petit couteau en silex, contemporain de l'Age de la pierre clivée. M. Morel avait déjà pu recueillir, dans le pays, quantité de spécimens de l'âge de la pierre polie.

Enfin, la découverte la plus intéressante a été celle de plusieurs petits cylindres en os et parfois en ivoire, de cinq ou six centimètres de long, creux et percés de trous sur les côtés. M. Morel y voit des gonds qui maintenaient les portes romaines en haut et en bas. C'est ce que nous appelons aujourd'hui des pivots et des crapaudines. Ces objets, en os ou ivoire, seraient les crapaudines dans lesquelles pénétraient les tiges de métal faisant office de pivots. (*Temps*, 7 mars.)

—— La librairie Didier vient de réimprimer, sous un titre nouveau, *Alaric*, un des plus intéressants volumes des *Récits de l'histoire romaine au* v*e siècle*, par M. Amédée Thierry. Ce volume, depuis longtemps épuisé, est celui qui avait été intitulé jadis *Trois ministres de l'Empire romain*.

—— On a vaguement entendu parler, à Paris, des fouilles exécutées à Pergame pour le compte du gouvernement prussien, et des résultats remarquables qu'elles ont donnés. En attendant que le musée de Berlin, où l'on est occupé en ce moment à rassembler et à installer ces sculptures, les ait livrées à la curiosité du public, nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant ici le second des deux articles publiés à ce sujet par un Allemand, M. Weber, dans *l'Impartial de Smyrne* du 24 janvier et du 4 février. Le premier article est consacré à l'histoire du royaume de Pergame; l'auteur y rappelle les victoires des Attale et des Eumène sur les Gaulois et montre dans quelles circonstances ont été élevés les monuments dont les débris sont devenus la possession du musée de Berlin.

Voici ce second article :

Les fouilles de Pergame. — Dans notre premier article, nous avons dit que la victoire d'Attale sur les Gaulois nous ramenait directement aux résultats des fouilles de M. C. Humann. D'après Pline (*Hist. nat.* 34-84), plusieurs artistes représentèrent les batailles d'Attale et d'Eumène contre les Galates ; Pausanias (l. XXV) avait vu sur l'Acropole d'Athènes quatre groupes de statues consacrés par Attale et représentant : 1° les combats des Dieux avec les Géants; 2° la bataille des Athéniens contre les Amazones ; 3° celle des Grecs contre les Perses à Marathon, et enfin 4° la défaite des Galates en Mysie.

L'art grec, toujours attentif à symboliser les événements d'actualité et à les rattacher aux faits mythologiques, établissait un parallèle entre les combats des Hellènes avec les Galates et ceux des Dieux avec les Géants. C'est dans cet esprit que les Attalides fondèrent sur l'acropole de leur capitale deux grands monuments : le temple d'Athéné-Polias-Nicéphore, et un autel de Jupiter, monuments de leur reconnaissance envers les dieux aussi bien que de leur goût distingué pour les arts. Soit patriotisme, soit vanité, ils voulurent aussi triompher à Athènes, et envoyèrent par conséquent les copies des quatre grandes batailles du monde hellénique, citées

plus haut, dans la ville de Minerve, copies que Pausanias vit encore de son temps. Quant aux originaux, qui ornaient Pergame, un seul vient d'être trouvé, c'est le combat des Dieux avec les Géants ; il décorait le monument que les fouilles ont mis au jour près du sommet de l'acropole.

L'acropole de Pergame est certainement, par sa position, l'une des plus fortes que l'on puisse voir; la nature semble avoir tout fait pour la rendre imprenable. Dirigée du nord au sud, elle a trois flancs presque taillés à pic ; du côté sud seulement, il est possible d'approcher du sommet, qui atteint une hauteur de 310 mètres. Partout sur ce flanc, on distingue des terrasses ménagées sur la pente de la colline, plusieurs lignes de défense, protégées par des portes et des tours se succédant l'une à l'autre.

Le sommet est une grande plate-forme, sur laquelle s'élevaient plusieurs temples, dont l'un a été mis à jour. D'après les inscriptions et les bustes d'empereurs qu'on y trouva, il paraît avoir été dédié à Auguste. Un autre a été complètement détruit, en ce sens que les matériaux en ont été directement employés dans la construction d'un mur de défense. Sur une architrave on lit une inscription d'après laquelle ce second temple était consacré à la fille d'Auguste, à Julie par conséquent.

L'emplacement du troisième temple, celui d'Athéné Polias, le plus important de tous et qui, d'après les anciens, ornait l'acropole de Pergame, est encore inconnu.

A 50 mètres au-dessous du point le plus élevé, et vers le sud, M. Humann a trouvé l'autel de Jupiter, dont la décoration principale était une frise magnifique représentant la Gigantomachie, c'est-à-dire la glorification du maître des dieux lui-même, et par conséquent l'une des quatre œuvres originales citées plus haut.

Les Attalides, au comble de la puissance et de la richesse, avaient construit un vaste mur d'enceinte autour de la colline du château ; au sud, il allait jusqu'au pied de la montagne. Les Byzantins, trop faibles pour maintenir une si grande forteresse, tracèrent une ligne de défense allant de l'est à l'ouest, à une hauteur de 240 mètres ; ce mur, fort épais, passa précisément au sud de l'autel de Jupiter. Peu respectueux des chefs-d'œuvre de l'antiquité, ils ne craignirent pas de ruiner l'autel et d'employer, pour la construction du mur, tous les matériaux du monument grec : colonnes, sculptures, statues, tout était bon. Pour comble de malheur, la pierre à chaux leur manquant, ils employèrent beaucoup de marbres dans ce but.

C'est dans ce mur que M. Humann a trouvé, il y a huit ans, quelques hauts-reliefs dont l'un représente un Hercule ; il en fit cadeau au Musée royal de Berlin. M. Rally, docteur à Pergame, en avait trouvé, *il y a douze ans, un autre*, portant un lion qui mord un géant ; il en fit don au syllogos de Constantinople, où il se trouve encore.

M. Humann engagea alors la direction du Musée de Berlin à obtenir un firman de la Sublime-Porte, à l'effet de commencer des fouilles à Per-

game. On négligea la chose jusqu'à l'entrée en fonctions, il y a deux ans et demi, du nouveau directeur du Musée royal, M. Conze, qui fit aussitôt les démarches nécessaires à Constantinople.

En attendant, on avait trouvé un passage dans un auteur ancien, qui jetait quelque lumière sur la question.

Ampelius, écrivain latin assez obscur (il vivait peut-être dans la seconde moitié du IIe siècle après J.-C.), cite dans son *Liber memorialis* (VIII, 14), parmi toutes sortes de choses merveilleuses, « un autel de Jupiter à Pergame, de 40 pieds de hauteur, avec de très grandes sculptures qui représentent une gigantomachie ». Apparemment Pausanias (V, 13, 8) fait allusion au même autel. Le passage de l'auteur latin, bien interprété, aurait pu devenir, depuis longtemps, la baguette divinatoire, pour nous faire connaître la présence d'un trésor si considérable.

Les travaux commencèrent sous la direction de M. Humann. Le troisième jour des fouilles, il put télégraphier à Berlin qu'il avait trouvé l'autel de Jupiter et onze hauts-reliefs de grandeur entière, monuments qui lui prouvaient qu'il avait sous la main une des œuvres les plus grandioses que l'antiquité nous ait laissées. On reconnut bientôt que toutes les plaques à hauts-reliefs faisaient partie d'une grande frise de marbre, à laquelle appartenaient aussi les fragments déjà trouvés. Encouragé par ce début, on redoubla d'efforts, et grâce à la courtoisie de la Sublime-Porte, l'Allemagne entra en possession entière de tout ce qu'on a trouvé.

Mais abordons le monument lui-même, tel que les fouilles l'ont fait connaître. Sur un soubassement presque carré (34 sur 37 mètres) et haut de 6 mètres, s'élevait un petit temple entouré de colonnes en forme de périptère. Sur trois côtés du soubassement, immédiatement sous la corniche qui le couronnait, se développait la belle frise de la Gigantomachie. Le quatrième côté était occupé par un grand perron monumental, dont on a trouvé, entre autres, des traces sur un haut-relief dont le bord était découpé en forme de marches. Ce perron conduisait sur la plate-forme, au milieu de laquelle s'élevait le petit autel formé de cendres et d'os de victimes, et où l'on a trouvé aussi des fragments d'une seconde frise qui représente le mythe de Téléphos. Cet intérieur était tellement ruiné qu'une restauration n'a pu encore être faite.

Passons aux détails mêmes du monument. Le soubassement repose sur trois marches; puis vient le socle, parfaitement uni. Sur ce socle, et un peu en retraite, s'élève la frise proprement dite, haute de $2^{m},30$, et formée de grandes plaques de marbre portant les sculptures en question : ces plaques, de même hauteur que la frise, variaient en largeur de $0^{m},70$ à $1^{m},10$. Une corniche très riche et très saillante couronnait tout le soubassement et protégeait les hauts-reliefs contre les intempéries de l'atmosphère. Une colonnade, d'ordre ionique, faisait tout le tour du monument; les colonnes cannelées avaient 3 mètres de hauteur.

Les figures de la frise, exécutées en hauts-reliefs très hardis, souvent complètement détachées du fond, occupent toute la hauteur des plaques

et ont par conséquent une fois et demie la grandeur naturelle. La composition montre les dieux engagés dans une lutte très vive et très passionnée avec les géants, ces derniers représentés sous les formes les plus variées et les plus fantastiques : dans le plus grand nombre, d'énormes serpents remplacent les jambes; beaucoup ont des ailes, d'autres encore ont la forme de monstres; quelques-uns luttent comme de simples guerriers. Tous s'élancent avec une fureur sauvage contre les dieux. Deux des principaux groupes, composés chacun de quatre plaques, représentent l'un Jupiter brandissant son égide de la main gauche, après avoir lancé ses foudres avec la droite; l'autre, Minerve saisissant par les cheveux un géant que le serpent de la déesse retient dans ses plis nombreux, pendant que *Niké* descend du ciel pour lui donner la couronne de la victoire et que *Gé* ou la Terre, sortant de l'abîme, se lamente et intercède pour ses fils. Une autre série de plaques montrent Hélios sortant des régions inférieures sur un char tiré par quatre chevaux et précédé par Eos à cheval. Sur d'autres plaques, nous trouvons Apollon, Artémis montée sur un lion, Dionysos accompagné d'un jeune satyre, Héphaistos, Boréas et Posidon à la tête intacte. Détail caractéristique : dans ce monument, les noms des dieux étaient inscrits sur une solive audessus de la frise, tandis que ceux des géants l'étaient sur une autre au bas.

Bien que la composition entière soit la création d'un seul maître, et que partout elle montre la même fraîcheur et la même richesse d'invention, la manière dont les différentes parties sont exécutées n'est pas complètement uniforme; elle trahit au contraire des mains dont l'habileté et les soins admettent des degrés variés. Mais l'ensemble même de l'ouvrage, par son style incomparable et la hardiesse de traiter le marbre, excite une admiration bien méritée.

Ces sculptures appartiennent évidemment à cette école de Pergame connue jusqu'ici par le *Gaulois mourant* au Capitole, le groupe du *Gaulois qui tue sa femme et puis soi-même* dans la villa Ludovisi ; cependant elles présentent cet art sous des points de vue tout à fait nouveaux, et jettent, à notre grande surprise, un trait de lumière sur une branche de la sculpture antique remarquablement sympathique à nos idées modernes, et peu connue jusqu'à présent. La parenté surprenante de quelques-uns des motifs avec le groupe du Laocoon jette aussi un jour nouveau sur la question, encore débattue, de la période d'origine de ce monument.

Le nombre des plaques trouvées, les unes entières, d'autres plus ou moins fracturées, s'élève à 94 ; à cela il faut ajouter plus de 2,500 fragments de petites dimensions. La conservation de leur surface est très diverse ; certains morceaux sont pour ainsi dire intacts ; il y a grand espoir que les plaques employées dans les murs des fortifications du moyen âge, après avoir été débarrassées de la chaux, apparaîtront dans un parfait état de conservation. Une grande partie a été endommagée soit par les intempéries de l'air, soit par le feu. Il est hors de doute qu'une partie considérable de la frise a été entièrement détruite, pour en faire... de la chaux.

Outre les fragments de la seconde frise dont nous avons déjà parlé plus haut, on a découvert une série de statues qui paraissent avoir appartenu à cet autel. Des sculptures d'une époque plus ancienne ne se sont trouvées qu'en exemplaires isolés, entre autres une tête idéale de femme, d'une exquise beauté.

Terminons cet article par quelques appréciations inspirées par la vue des sculptures.

Les géants sont tous représentés comme des barbares sauvages, barbus, à face de lion, avec des serpents en guise de pieds, serpents qui ne sont pas terminés par des queues, mais par des têtes. C'est ce détail que le grand artiste, l'auteur de cette puissante conception, a mis à profit pour porter l'action dramatique jusqu'au degré le plus élevé. Pendant que les géants, qui se protègent contre les attaques des dieux soit avec des boucliers, soit avec des peaux de lion, s'élancent armés de rochers et de troncs d'arbres contre leurs adversaires, les serpents enlacent les jambes des Olympiens et de leurs compagnons avec une force si terrible qu'on croit voir les os se briser sous leur étreinte, en même temps qu'ils enfoncent leurs dents dans la chair des cuisses. Les animaux consacrés aux dieux, tels que le molosse d'Artémis, la panthère de Bacchus et l'aigle de Jupiter, qui d'un coup de griffes abat la mâchoire inférieure d'un serpent, se précipitent sur les géants avec une rage brutale.

Parmi les figures de géants, on distingue surtout celui qui, par l'extrême perfection du jeu des muscles, par sa position debout et enlacé dans les replis du serpent de Minerve, rappelle le fameux groupe du Laocoon. Parmi les dieux nous distinguons Zeus, Athéné, Poseidon, Artémis, Dionysos Eos; (Aurore), assise sur un cheval d'un travail exquis et d'un type tout différent de celui des célèbres chevaux du Parthénon; Hélios sur un char à quatre chevaux, et un Borée ailé. Quelques-uns des dieux étaient suivis de leurs compagnons. Ainsi on reconnaît les Nymphes d'Artémis, à leurs bottes de chasse; derrière Bacchus, qui est revêtu d'un long vêtement asiatique, s'avance un petit Satyre, — la comédie à côté de la tragédie, — qui copie fidèlement, d'une manière comique, les mouvements belliqueux de son maître.

Comme curiosité toute spéciale, nous citerons, dans la suite de Neptune, un Centaure marin, dont le corps de cheval, couvert d'écailles, est orné d'ailes en forme de nageoires.

Les grands éloges mérités par l'ordonnance dramatique du sujet, appartiennent également à l'exécution, par la main de sculpteurs différents occupés à cette œuvre gigantesque. En opposition avec l'extrême négligence de traitement dans les sculptures d'Olympie, on trouve ici des soins minutieux dans l'exécution des nus comme des draperies, soins conduits avec une sûreté étonnante, qui présupposent une connaissance parfaite du corps humain et du jeu des muscles; et cependant, ici comme à Olympie, les hauts-reliefs n'étaient qu'un motif de décoration; il est vrai, à Pergame ils se trouvaient beaucoup plus près de l'œil du spectateur.

Les mouvements les plus hardis, les poses les plus hasardées, les déplacements de muscles les plus enchevêtrés, tout est rendu avec une fidélité qui impose, et dont nos sculpteurs modernes auront encore beaucoup à apprendre. Ces morceaux de sculptures remarquables ont démontré que l'art moderne ainsi que celui du moyen âge ne sont pas basés sur l'époque de Phidias, mais bien sur celle des successeurs d'Alexandre; la Gigantomachie des Attalides jette sur cette période une lumière nouvelle et complète.

Les monuments trouvés à Pergame occuperont encore longtemps les archéologues et fourniront aux artistes des sujets d'étude inappréciables. La patrie, fière de ces belles acquisitions, conservera un souvenir reconnaissant à tous ceux qui y ont contribué, mais surtout à celui qui le premier les a trouvées, à l'ingénieur M. C. Humann.

Ajoutons encore que, d'après les journaux allemands, toutes les dépenses, firman, fouilles, direction, frais de transport jusqu'à Berlin des marbres trouvés, s'élèvent, pour le musée royal de Berlin, à la somme de six mille cinq cents livres turques.

Nos lecteurs comprendront facilement que dans toute l'Allemagne, des Alpes à la Baltique, du Rhin jusqu'à la Vistule, il n'est question que de Pergame et de ses trésors. Le musée royal de Berlin, par ces précieuses acquisitions, ne s'est-il pas placé, du coup, au rang des premiers monuments de ce genre dont l'Europe est si fière?

Quant à nous, qui habitons le pays, si nous ne voyons pas sans un certain regret ces trésors quitter les rivages qui les ont produits, nous nous félicitons de les voir échapper à une ruine complète et certaine, pour être dorénavant un objet d'étude et de sollicitude éclairée. G. Weber.

—— Dans une des dernières séances de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*, M. Jules Girard a analysé en ces termes l'ouvrage que M. Alfred Croiset vient de faire paraître sous ce titre : *la Poésie de Pindare et les lois du lyrisme grec* (Hachette, 1 vol. in-8).

« Pindare est peut-être le sujet le plus difficile de la littérature grecque. Aucun n'est plus loin de nous par les idées, par les mœurs, par les formes qui en déterminent la nature et par le caractère tout particulier de la beauté poétique. Le premier mérite de M. Croiset est d'aborder franchement ces difficultés, de s'interdire les jugements précipités et les généralités vagues, et de vouloir comprendre avant de blâmer ou d'admirer. C'est ce qui l'a conduit à placer, en tête de son livre, une étude sur les conditions du lyrisme grec. Bien qu'il ne s'agisse que d'un seul poète, cette exposition générale était presque indispensable. Avant d'avoir nettement défini les éléments et la nature du lyrisme grec, ce qu'on ne trouve fait chez nous dans aucun livre, il était bien difficile de distinguer ce qui était imposé à Pindare par les lois mêmes du genre et ce qui lui appartient en propre. L'auteur commence donc par expliquer en quoi consistent les éléments du lyrisme grec : le rhythme, la danse et la musique, la poésie *lyrique*, c'est-à-dire soumise à des conditions particu-

lières par son association avec ces éléments matériels. Il complète ces premières études en recherchant comment s'exécutaient ces ensembles que formaient les compositions lyriques. M. Croiset examine ensuite, en appliquant plus particulièrement ses observations aux odes triomphales, la matière et l'esprit des poèmes lyriques : les sujets qu'ils traitent, les circonstances où ils se produisent, le genre de composition et de style qui leur est propre, le rôle attribué au poète, l'ordre de sentiments et d'idées inhérent aux fêtes qu'il est chargé de célébrer, enfin la part d'inspiration personnelle qui lui est laissée.

« Par ces études préliminaires, l'étude de Pindare lui-même se trouve assez avancée. Au moins l'auteur est-il en mesure de traiter avec précision les difficiles questions où est directement impliquée la personnalité du poète. Comment parle-t-il des dieux et des héros, sujet obligé de ses chants? Qu'est-ce que sa piété et sa morale? Quelle est sa politique et quel est le patriotisme de ce Thébain contemporain des guerres médiques? Quels sont ses rapports avec les grands et avec ses rivaux? L'examen de ces divers points, en faisant pénétrer dans la nature intime de ce noble et fier génie, montre aussi quels caractères particuliers il a imprimés à ses œuvres. Vient enfin une appréciation approfondie de l'invention, des idées, de la composition, où rentre l'obscure question des allusions et des allégories, et du style, si souvent mal jugé. Ces nombreuses analyses embrassent à peu près tous les aspects de ce grand sujet. On suit M. Croiset avec confiance dans ses lumineuses expositions. Quelles que soient les divergences d'opinion qui peuvent se produire sur des détails, personne ne lui contestera le mérite d'une science bien informée et d'une critique sage et pénétrante. C'est un grand éloge en un pareil sujet. Je crois donc pouvoir recommander ce livre à l'attention de l'Académie, comme un des meilleurs ouvrages qu'ait produits chez nous l'étude des livres grecs. »

—— L'exposition du *Musée des Arts décoratifs* sera ouverte au Palais de l'Industrie le 10 avril prochain. Elle comprendra, comme nous l'avons dit, une très remarquable exposition de dessins d'ornement et de décoration par les anciens maîtres, exposition préparée sous la direction de M. le marquis de Chennevières, président du Musée, par MM. Dreyfus et Ephrussi, et qui sera le pendant de celle qui a été organisée l'an dernier à l'École des beaux-arts. On y verra des œuvres de toute beauté, empruntées aux collections de MM. le duc d'Aumale, Destailleurs, Bérard, Lesoufaché, de Goncourt, le comte de la Berandière, Odiot, Beurdeley, etc, etc.

En outre, cette exposition contiendra l'intéressante et belle collection de céramique et de verrerie de M. P. Gasnault; des séries de tapisseries du xve au xviiie siècle, des éventails depuis le xvie siècle jusqu'à nos jours. Une salle sera consacrée à l'histoire du tissu; elle sera formée avec les collections extrêmement complètes de MM. Dupont-Auberville, Gay, Escossura, Goupil, etc. Enfin on verra une vitrine très curieuse renfermant la collection de boutons artistiques de M. le baron Pérignon.

L'exposition sera officiellement inaugurée le 9 avril ; elle restera ouverte pendant le Salon, et une porte de communication permettra aux visiteurs d'aller au Musée des Arts décoratifs sans sortir du palais. Les salles seront éclairées le soir à la lumière Jablochkoff.

—— Παρνασσός, janvier 1880 :

Condos, *Observations philologiques* (suite). — Nouvelles archéologiques. — Séances de la Société archéologique. — L'Institut germanique. — Les anciens plans de Rome. — La Victoire de Samothrace.

—— *Bullettino di archeologia cristiana*, del commendatore G. Battista de Rossi, 3e série, 5e année, n° 3 ; Rome, 1879 :

Préface. *Le Cimetière chrétien primitif de Ravenne*, près de Saint-Apollinaire *in classe*. *Cimetière chrétien de Stabies* (Castellamare). — *Nouvelles*. Ancône. Chambre sépulcrale chrétienne, appartenant à un particulier, et mosaïque de son pavé.

—— *Bulletin de correspondance hellénique*, 4e année, n° 2, février 1880 :

E. Renan, *Inscription bilingue de Délos*, découverte par M. Th. Homolle. — J. Martha, *Deux figurines de Tanagre en terre cuite*. (Ces figurines, recueillies dans des fouilles exécutées par la Société archéologique, ont l'avantage d'être entrées dans le musée d'Athènes sans avoir subi aucune espèce de retouche.) — Beaudouin et Pottier, *Inscriptions de Pompéiopolis*. — P. Foucart, *Inscriptions d'Orchoménc*. (Catalogues militaires. Fragment de comptes. Consécration d'esclaves à Sérapis et à Isis. Décret de proxénie. Inscriptions funéraires.) — Dimitsas, Μακεδονικὰ ἀρχαιολογικά. — E. Pottier et Am. Hauvette-Besnault, *Inscription de Téos*. — M. Baudouin, *Inscriptions de Kasos*. — B. Haussoullier, *Vases peints archaïques découverts à Knossos* (Crète). — Nouvelles et correspondance. Inscriptions de Koloé et du Pirée. Bas-relief de Philadelphie. Inscription de Chio. Inscription métrique d'Athènes. Planches 3 et 4 : figurines de Tanagra.

BIBLIOGRAPHIE

Pérou et Bolivie, récit de voyages, suivi d'études archéologiques et ethnographiques et de notes sur l'écriture et les langues des populations indiennes, par Ch. Wiener ; ouvrage contenant plus de 1100 gravures, 27 cartes et 18 plans.

M. Wiener, chargé en 1875 d'une mission archéologique et scientifique par le Ministère de l'instruction publique, a passé près de deux ans au Pérou et en Bolivie; il a entrepris dans l'intérieur de ces régions un voyage d'exploration qu'il raconte avec agrément et vivacité; il a bravé toutes les fatigues, tous les dangers, pour visiter tous les monuments de l'ancien empire des Incas et pour recueillir, dans le commerce des habitants actuels du pays, Européens, Espagnols de sang plus ou moins mêlé, tribus indiennes, tous les souvenirs, toutes les traces d'un passé qui, bien que séparé de nous par moins de quatre siècles, présente à notre curiosité tant d'énigmes, dont la plupart ne seront peut-être jamais résolues.

Ce qui a surtout préoccupé M. Wiener, c'est l'histoire de l'homme américain avant la conquête du pays par Pizarre. Il l'a cherchée dans les décombres des cités mortes et des palais abandonnés, dans les entrailles des nécropoles qu'il a fouillées avec ardeur, dans toutes les collections publiques et privées qui ont été formées dans le pays aux dépens de ces ruines et de ces cimetières. C'est dire qu'il a recueilli nombre de faits curieux; son livre, édité avec luxe par la maison Hachette, est peut-être de tous les ouvrages français celui qui permet le mieux aujourd'hui à un esprit curieux de se renseigner sur ce que l'on peut savoir de cette civilisation disparue; civilisation qui, à certains égards, était supérieure à celle qui l'a remplacée. Chaussées pavées, ponts sur les fleuves, travaux d'irrigation et de culture, tout cela était mieux entendu et plus savant dans l'empire des Incas que dans l'empire colonial de l'Espagne, ruiné par de mauvaises lois et par une administration avide et ignorante, ou que dans ces malheureuses républiques qui se débattent contre une anarchie sans cesse renaissante. On trouve partout des traces d'une population nombreuse et industrieuse dans des vallées aujourd'hui presque désertes; des huttes en torchis sont appuyées aux murs en grand appareil des tombes, des palais et des maisons d'autrefois.

L'ouvrage se divise en quatre parties, d'étendue et d'importance inégale.

1° Relation de voyage.
2° Recherches archéologiques.
3° Observations sur l'ethnographie.
4° Études linguistiques.

Dans toutes ces parties on trouvera des observations intéressantes et nouvelles, des croquis curieux, matière enfin à bien des réflexions et à des comparaisons instructives. Nous ne saurions donc trop recommander la lecture du livre, et cependant nous avons quelques réserves à faire. Nous les indiquerons pour montrer avec quel soin nous avons examiné un essai qui témoigne d'une singulière activité d'esprit et de recherches poursuivies avec passion sur un terrain encore presque inexploré.

Le style manque de simplicité; parfois d'une familiarité trop abandonnée, il tombe dans l'emphase quand l'auteur expose des théories sociales, religieuses, artistiques, qui n'ont pas été assez digérées. Nous aurions aimé à voir M. Wiener se borner à rassembler des faits; c'eût été le meilleur moyen d'échapper aux dangers que n'a presque encore su fuir complètement aucun de ceux qui ont touché aux études américaines. L'*américanisme*, — comme on l'appelle aujourd'hui, — est un peu ce qu'ont été si longtemps les études celtiques, le rendez-vous de tous les gens à qui manque l'éducation première, l'habitude de la méthode et de la critique; c'est le domaine des hypothèses qui prétendent s'imposer comme vérités démontrées, des systèmes aventurés, des rêves étranges racontés avec des termes empruntés à la langue de la science. Nous n'accusons pas M. Wiener d'avoir augmenté le nombre de ces faiseurs de systèmes; mais il aurait pu se distinguer d'eux plus nettement encore en s'interdisant tout autre rôle que le seul qui convienne aujourd'hui, — dans l'état de ces recherches, — celui d'un rapporteur sincère et fidèle, qui décrit des monuments, qui traduit et rapproche des textes.

Nous citerons, comme exemple de cette tendance à l'hypothèse, tout le chapitre intitulé : *Divinités et cultes péruviens*. Il n'est pas clair partout; mais ce qui résulte du résumé, c'est qu'il existait au Pérou « deux religions, l'une scientifique et l'autre populaire; la première faite d'abstractions, l'autre d'idolâtrie et de rites matériels. Il paraît évident que l'activité du prêtre était partagée entre ces deux cultes, qu'il s'efforçait de marier en leur donnant une seule forme. » Tout cela n'est pas impossible; mais, dans les pages qui précèdent, je n'aperçois rien qui permette de regarder cette manière de s'expliquer l'histoire de la religion péruvienne comme autre chose qu'une conjecture, et qu'une conjecture qui ne se fonde seulement pas sur un commencement de preuve.

La partie qui est le mieux faite pour intéresser nos lecteurs, c'est la seconde, les *Notes archéologiques*. Elle se divise en cinq chapitres, dont le premier est le plus étendu et le plus nourri : *Architecture, Sculpture, Orfèvrerie, la Céramique, Peinture*. On trouvera, dans tous ces chapitres, beaucoup de dessins intéressants; il est regrettable qu'ils ne soient presque jamais à l'échelle. Beaucoup d'entre eux paraissent aussi avoir

été gravés d'après des croquis insuffisants, faits bien à la hâte et par un crayon encore très novice. Tels qu'ils sont, ils rendront encore service à l'archéologue : on y remarquera de curieuses ressemblances entre l'art des Incas et celui du monde classique dans sa période orientale et grecque archaïque. L'appareil des constructions péruviennes rappelle souvent celui des constructions les plus anciennes du bassin de la Méditerranée; la pyramide a couvert les tombes comme en Égypte ; certaines poteries, par leurs formes bizarres, par leur couleur et par leurs ornements, rappellent, presque à s'y méprendre, les plus anciens vases phéniciens et cypriotes. Est-ce à dire que nous songions le moins du monde à supposer, comme l'ont fait quelques américanistes, que Péruviens et Mexicains descendent d'une colonie phénicienne? Nullement ; tout ce que prouvent ces ressemblances, c'est que l'homme est partout le même; quand il est arrivé à un certain point de son développement normal et qu'à certains égards les milieux se ressemblent, il y a chance pour qu'il produise des ouvrages qui présenteront de grandes analogies. C'est à mesure qu'il avance dans la civilisation que les différences se marquent; un très petit nombre de peuples dépasse les limites d'une civilisation naissante et rudimentaire. Quand ils ont franchi ce premier degré, leurs œuvres répondent à des sentiments et à des idées trop complexes pour qu'alors les moindres dissemblances de race et de milieu ne s'accusent pas d'une manière beaucoup plus sensible ; mais, dans les créations des époques primitives, il y a bien plus d'uniformité. Ainsi les enfants, dans le premier âge, diffèrent bien moins les uns des autres, par le visage, que les jeunes gens et surtout que les hommes faits ; à mesure que la vie développe les passions et les pensées des individus, à mesure qu'elle les engage dans des routes qui s'écartent de plus en plus, elle les distingue et les différencie davantage par l'empreinte qu'elle grave sur leurs traits et dans toute leur physionomie. G. Perrot.

Φωκαικά, étude historique et topographique, avec sept planches et une carte topographique, par Pappadopoulos Kerameus. Smyrne, 1879, in-8 (en grec moderne).

M. Pappadopoulos Kerameus, conservateur de la bibliothèque et du musée de l'École évangélique de Smyrne, est déjà connu par de bons travaux qui ont paru dans différents recueils de l'Orient grec et dans le *Bulletin de correspondance hellénique* publié par l'École française d'Athènes. Il a donné un catalogue soigneusement dressé du petit musée qu'il dirige, et il a, dans plusieurs notes intéressantes, appelé l'attention sur certains monuments qui font partie de cette collection et sur des découvertes d'antiquités qui ont eu lieu, dans ces dernières années, sur la côte d'Ionie. Il a étudié avec soin la topographie et les ruines de toute la contrée voisine de Smyrne. Dans la dissertation que nous avons sous les yeux, il cherche à faire profiter le lecteur de l'étude qu'il a faite, à plusieurs reprises, du site et des ruines de l'ancienne Phocée, la métropole de Marseille.

C'est là, à vrai dire, la meilleure et la plus importante partie du mé-

moire; nous reprocherions volontiers à cette première partie, intitulée *Topographie*, d'être trop succincte, et nous savons grand gré à M. Pappadopoulos de la carte qui l'accompagne. La seconde partie a pour titre : *Histoire de Phocée depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*. Les textes des auteurs y sont rapprochés avec soin ; mais nous ne voyons pas, autant que nous avons pu en juger par une lecture un peu rapide, que l'auteur ait introduit là des vues un peu personnelles. Les pages qui sembleront les plus nouvelles sont celles où il est question de l'histoire de ce district et de sa capitale actuelle, la nouvelle Phocée, dans les temps modernes et lors de la guerre de l'indépendance ; il y a là quelques faits peu connus, quelques documents inédits qui intéresseront ceux qui s'occupent de la Grèce moderne.

Quatre appendices font suite au Mémoire :

1. *Sur le statère de Phocée* (il y aurait, ce nous semble, plus à dire sur cette question importante pour l'histoire des différents systèmes de poids et de monnaies qui se sont partagé le monde grec).

2. *De la juridiction épiscopale d'où dépend Phocée.*

3. *Analecta* (quelques remarques assez brèves sur des personnages originaires de Phocée et connus par les inscriptions).

4. *Remarques sur les planches de l'ouvrage.*

Ces planches sont bien médiocres; mais les ressources dont dispose l'archéologue, à Smyrne, sont bien restreintes, et il convient de lui savoir gré de l'intention. G. P.

Thanatos (39e programme pour la fête de Winckelmann, célébrée par la Société archéologique de Berlin), par Carl Robert. In-4°, 1879, Reimer.

Dans cette dissertation, fort bien composée et d'une lecture très intéressante, l'auteur reprend une question que Lessing avait traitée jadis avec toute l'originalité de sa pensée, mais qu'il n'avait pu résoudre faute de connaître les monuments que nous possédons aujourd'hui (1); presque tous ceux qu'il étudiait appartenaient à l'époque romaine. Un contemporain, Julius Lessing, a, paraît-il, récemment repris le sujet dans une étude que nous n'avons pas sous les yeux (2). Cet archéologue citait déjà trois représentations de *Thanatos*, dont la provenance grecque était certaine ; M. Robert a un peu augmenté ce nombre, mais il n'en reste pas moins vrai que les Grecs ont rarement représenté la mort personnifiée. En revanche, quelques-unes de ces représentations sont d'une beauté de premier ordre ; elles paraissent toutes appartenir au temps de Praxitèle et de Scopas, à cette école qui a donné à l'art de la statuaire un caractère sentimental et pathétique dont la période précédente n'offre guère de traces.

Grâce au concours de MM. Conze et Jacoby, les monuments décrits et

(1) *Wie die Alten den Tod gebildet*, etc.

(2) *De Mortis apud veteres figura*. Bonn, 1866.

expliqués dans cette dissertation ont été reproduits avec une exactitude intelligente, que l'on ne réussit pas toujours à obtenir en pareille matière. On remarquera surtout deux beaux *lekythoi* attiques inédits jusqu'ici (pl. 1 et 2). Il y a en tout trois planches et plusieurs figures dans le texte. Une des parties les plus intéressantes et les plus neuves de la dissertation est le chapitre où M. Robert prouve qu'il faut reconnaître le Génie de la Mort dans une des figures de la *columna cælata* du temple d'Éphèse, rapportée par M. Wood, au Musée britannique, et depuis souvent décrite et représentée (pl. 3, reproduction héliographique). Il explique la scène, de la manière la plus vraisemblable, par le retour d'Alceste, qui revient du royaume d'Hadès, escortée par Hermès Psychopompe et par Thanatos, en présence de Perséphoné debout et d'Hadès assis sur son trône. G. P.

Géographie de Strabon, traduction nouvelle, par Amédée Tardieu, bibliothécaire de l'Institut. 3 vol. in-12, Hachette, 1880.

M. Tardieu vient d'achever la traduction de Strabon qu'il a commencée depuis longtemps déjà, et dont les deux premiers volumes avaient paru en 1867 et 1873. Cette traduction est très supérieure à la plupart des ouvrages qui font partie de cette collection des chefs-d'œuvre des littératures anciennes; elle est tout entière fondée sur une revision scrupuleuse du texte; en ce sens, on peut dire que c'est presque une édition critique. Il va de soi qu'un traducteur qui a pris, pour établir son texte, les peines et les soins dont témoignent les notes courtes, mais substantielles, qui sont placées au bas des pages, n'a rien épargné non plus pour rendre le sens avec toute l'exactitude et la précision désirables. M. Tardieu n'a pu obtenir le résultat qu'il a poursuivi qu'en résolvant pour lui-même tous les problèmes historiques et géographiques que pose, pour la critique moderne, la lecture de Strabon; nous comptons bien que, d'une manière ou d'une autre, il nous fera profiter un jour des matériaux qu'il a dû amasser chemin faisant, et qu'il nous donnera un commentaire complet du géographe qu'il a si bien traduit. En attendant, il est une promesse qu'il ne saurait se dispenser de tenir. Il nous doit cette table des matières qu'il annonçait dans la préface du premier volume; sans doute elle formera un volume à part, n'ayant pu tenir dans le tome troisième de la traduction. G. P.

LA

BORNE MILLIAIRE DE PARIS

(*Lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, séances des 24 et 31 octobre 1879*).

Suite (1).

NOTE DE M. A. LONGNON SUR LES VOIES ROMAINES DE PARIS A REIMS.

« L'étude attentive de la borne milliaire du cimetière Saint-Marcel a donné à M. Desjardins l'idée de rechercher une voie reliant Paris à Reims et mesurant 105 milles.

« 1° Cette route ne saurait être reconnue dans la voie qui, de Reims, va à Soissons (Itin. Ant. 379) et à Senlis (Table de Peut.), bien qu'il soit possible de reconnaître dans la route actuelle de Senlis à Paris le tracé d'une voie antique complétant les deux tronçons précédents. En effet, la voie de Paris à Reims par Senlis et Soissons aurait mesuré, dans cette hypothèse, au moins 108 milles, 3 de plus que la somme indiquée sur la « borne récapitulative » de Paris.

« 2° Elle ne peut non plus être assimilée à une ancienne route de Paris à Reims par Claye, Lizy-sur-Oureq, Gandelu, etc.; cette seconde voie est en effet plus courte que la distance marquée sur le milliaire de Saint-Marcel, puisqu'elle ne mesure que 95 milles.

« 3° Il y a donc lieu de chercher, entre les deux voies précitées, la route mesurant 105 milles romains ; or, après un mûr examen,

(1) Voir les numéros de février et mars.

on est naturellement amené à constater qu'elle devait passer par Nanteuil-le-Haudouin, Villers-Cotterets et Soissons. Le dernier tiers de cette voie, de Soissons à Reims, décrit par l'Itinéraire d'Antonin, est parfaitement reconnu sur le terrain; on n'a donc à examiner ici que sa partie antérieure, entre Paris et Soissons.

« La route de Flandre (aujourd'hui de Lille par Senlis) emprunte jusqu'à Roissy, sur une longueur de 15 kilomètres, le tracé de l'ancienne voie romaine de Paris à Soissons, qui passait ensuite à Chenevières, Moussy-le-Neuf, Ver et Montagny-Sainte-Félicité, pour arriver à Nanteuil-le-Haudouin. De Nanteuil, la voie gagnait Soissons par Peroy-lès-Gombries, Levignen, Gondreville, Vaunoise, Pisseleux, Villers-Cotterets et la forêt de Retz, suivant ainsi un tracé adopté presque constamment par la grande route moderne de Paris à Reims.

« L'existence et la direction de cette ancienne voie ont été constatées par les archéologues soissonnais, qui en retrouvent un tronçon à 4 kilomètres aux abords de Soissons (1), mais nous cessons d'être d'accord avec M. Amédée Piette pour la partie de la route comprise entre Villers-Cotterets et Nanteuil-le-Haudouin. M. Piette, se fondant sur une assertion de Carlier, qui publia en 1764 une Histoire du duché de Valois, prétend que la chaussée, au sortir de Villers-Cotterets, ne se dirigeait pas, comme la route moderne, par Vauciennes, Gondreville et Levignen (2), et qu'elle formait une courbe

(1) Cette voie, dit M. Piette (*Itin. gal.-rom. du départ. de l'Aisne*, p. 199), « se détachait de la voie de Reims à Amiens, à peu de distance à l'ouest de Soissons, non loin de l'ancien cimetière ; elle gagnait Maupas, ancienne commanderie de Malte, et de là s'engageait dans les gorges de Chandières, à l'extrémité desquelles on la voit se frayer un passage dans le roc ; au delà, sur le plateau, c'est encore une chaussée verte, élevée de 1m,50 au-dessus du sol ; elle continue ainsi pendant 4 kilomètres jusqu'à sa jonction avec la route actuelle de Paris, qu'elle côtoie sur la droite jusqu'à la Croix de Fer. Plus loin la superposition est complète, car on n'aperçoit plus traces de cette chaussée, reconnaissable jusque-là par sa forme bombée et surtout crayeuse, quoique dégradée par les sillons de la charrue. » (Cf. Mém. de M. Clouet, dans le *Bull. de la Soc. archéol. de Soissons*, t. I, p. 138.) Il n'est pas hors de propos de remarquer que le nom même de *Maupas* fait allusion à un passage (*passus*) évidemment dangereux de cette ancienne voie.

(2) *Itin. gal.-rom. du départ. de l'Aisne*, p. 201. Voici, d'ailleurs, les paroles mêmes de Carlier (*Hist. du duché de Valois*, t. I, p. 247), qui attribue au redressement de la route de Nanteuil la ruine du marché de Crépy : « Le chemin de Nanteuil à Villers Cotterets passoit autrefois à Crépy. On l'a détourné par Gondreville afin de suivre une ligne plus droite et pour épargner une demi-lieue..... Les voitures publiques, qui arrivent présentement à Nanteuil, passoient outre autrefois, surtout pendant l'été, et venoient coucher à Crépy. Ce changement a occasionné la

prononcée pour passer par Crépy ; c'est là une erreur évidente que prouvent deux textes itinéraires remontant, l'un au XIVe (1), l'autre au milieu du XVIe siècle, qui assignent, pour le moyen âge, à la route de Nanteuil à Villers-Cotterets (2) un tracé presque identique à celui de la route actuelle. Quant à ce qui est de la portion de l'ancienne voie de Nanteuil à la route de Flandre qui, de bonne heure, a été remplacée par une route reliant Dammartin à Paris d'une part, à Nanteuil de l'autre, il est bon de rappeler que M. de Longpérier en a observé des vestiges auprès de Ver, le *Palatium Vernum* des rois francs, où Louis le Bègue, venant du Nord de la France par Quierzy et Compiègne, passa, en suivant évidemment la route qui nous occupe, pour se rendre à Saint-Denis (3).

« Il y a donc lieu de croire que la route romaine mentionnée par la milliaire de Saint-Marcel passait par Nanteuil, Villers-Cotterets et Soissons ; ajoutons que ce tracé est aussi direct que possible et que l'ensemble de la route, — de Paris à Reims, — mesure effectivement les 105 milles romains mentionnés sur ce précieux monument.

« L'antiquité du premier tronçon de la voie (de Paris à Reims mesurant 105 milles romains), c'est-à-dire la portion comprise entre Paris et Louvres, est prouvée par deux textes. L'un est une Vie de saint Rieul, citée par l'abbé Lebeuf, et selon laquelle ce bienheureux évêque du IIIe siècle, allant de Paris à Senlis, s'arrêta à Louvres (4). L'autre est le prétendu diplôme par lequel Dagobert Ier aurait accordé le droit d'asile à l'abbaye de Saint-Denis et qui, ayant été rédigé certainement, tout faux qu'il est, au VIIe siècle (5), parle

chute du marché au bled de cette dernière ville, dont tout le commerce est passé à Nanteuil. » — Il est évident que si Crépy a été desservi au moyen âge par une route reliant Nanteuil à Villers-Cotterets, cette route fut établie pendant la période féodale, durant laquelle Crépy devint le chef-lieu du Valois, dont dépendaient ces deux localités.

(1) « Aliter per Suessionem de Remis indirecte : Jonceri sur Veile, Fine, Greyne, Soysson, forest de Reth (Retz), Pistelen [Pisseleux], Lisengaen [Levignen], Dammartin, Bourget, Paris. » (Itinéraire Bourgeois de la fin du XIVe siècle, publié par G. Lelewel dans l'épilogue de sa *Géographie du moyen âge*.)

(2) *Le guide des chemins de France*, dont la seconde édition parut en 1552, décrit ainsi cette route : « Nanteuil-le-Hauldoyn, Perray, Levignen, Vaulnoise, Valsienne, Villiers-Coste-Rez. »

(3) *Ann. Bertin.* ad ann. 877 : « Et iter agens per Carisiacum et Compendium, usque ad Vernum palatium, quatenus ad sepulturam patris sui (ut putabat), apud monasterium sancti Dionysii perveniret. »

(4) Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. V, p. 468-469.

(5) C'est ce qui résulte, en premier lieu, de ce fait que Doublet, le premier éditeur de ce texte (*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 657), nous apprend que le pré-

également d'une « voie publique » conduisant du palais royal [de Paris] à ce même lieu de Louvres (1). »

APPENDICE

LES BORNES MILLIAIRES DE LA GAULE PORTANT LE NOM DE MAXIMIN DAZA NOBILISSIMVS CAESAR

Du 1er mai 305 au 1er janvier 308.

Il existe en Gaule neuf bornes milliaires (en comptant celle de Paris) qui portent les noms de Maximin Daza, qualifié de *nobilissimus Caesar*, et qui se trouvent, par conséquent, comprises dans la période des trois années 305 (à partir du 1er mai), 306 et 307.

— 1° Celle de Villeneuve, en Suisse, trouvée sur les bords du lac de Genève. L'inscription en est ainsi conçue et a été suppléée, avec certitude, de la manière suivante, par M. Mommsen (2) :

D[D]NN CONSTANT[IO INV AVG
ET MAXIMI[ANO] INVICT AVG
(nom martelé) SEVERO ET MAXIMINO
NOBILISSIMIS CAESS
F C A M XXVI (3)

rendu original était écrit « sur écorce d'arbre », c'est-à-dire sur papyrus ; en second lieu, de la substitution si fréquente de l'e à l'i dans l'orthographe de beaucoup de mots du texte et qui reporte certainement la rédaction de ce texte à l'époque mérovingienne.

(1) « Id est, quisquis fugitevorum pro quolibet scelere ad præfatam baselicam beatorum marterum fugiens, Tricenam pontem advenerit, vel ex parte Parisius veniens, Montem Marterum præterierit, sive de palacio nostro egrediens *publicam viam quæ pergit ad Luveram* transierit..... »

(2) *Inscript. Confoed. Helvet.*, n° 315.

(3) F(*orum*) C(*laudii*) A(*ugusti*) M(*illia passuum*) XXVI. C'est la distance à partir de ce *Forum Claudii* (qui n'est autre qu'*Octodurus*, Martigny). Il faudrait cependant ET au commencement de la 3e ligne ou à la fin de la 2e. De plus, le nom de Sévère est généralement précédé des deux autres noms de cet empereur : F[L.] VAL.

Il est évident que cette inscription, étant antérieure à la mort de Constance Chlore et postérieure à son titre d'Auguste, est comprise entre le 1er mai 305 et le 25 juillet 306. Le nom de Sévère fut martelé sans doute après le commencement de l'an 307, lorsqu'il entra en lutte avec Maximien, lutte dans laquelle il fut tué presque aussitôt.

— 2° Celle du Péage-de-Roussillon, sur la route de Vienne à Valence (1), est antérieure à l'érection de Sévère au rang d'Auguste puisqu'il y est qualifié du titre de *nobilissimus Caesar*, et postérieure à l'abdication de Dioclétien : elle est donc comprise dans la même période. On peut la suppléer ainsi :

[AVGVSTIS NN
FL · VAL · CONSTANTIO
ET GALERIO VAL
MAXIMIANO ET]
NOBILISSIMIS
CAESARIBVS
FLAVIO[VALERIO]
SEVERO[ET GAL]
[VAL MA]XIM[INO]

On remarquera la qualité de *nobilissimi Caesares*, précédant les noms des empereurs qui sont décorés de ce titre.

— 3° Entre Annemasse et Estrambières, dans la Haute-Savoie, a été trouvée une borne milliaire, aujourd'hui perdue, mais dont le texte nous a été conservé complet (2) :

IMP CS GAL VAL (3)
MAXIMIANO P F INVIC
ET FLA VAL SEVERO P F IN AVG (4)
ET GAL VAL MAXIMINNO (*sic*)
ET FLA VAL CONSTANTINO
NOB CAES MP (5)

(1) Allmer, *Inscriptions de Vienne*, I, p. 138, n° 35 et pl. IV.

(2) Voyez Louis Revon, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, p. 44 ; cf. Allmer, I, p. 144, n° 39.

(3) Il y avait sans doute CÆS.

(4) Peut-être y avait-il AVGG.

(5) Peut-être y avait-il : NOBB CAESS.

Cette inscription, étant postérieure au second avènement de Maximien et antérieure à la mort de Sévère, se place entre la fin de 306 et le mois de mars 307.

— 4° Une autre borne milliaire, trouvée en 1856 (deux ans après la publication des *Inscriptions de la Suisse* par M. Mommsen), entre Vevey et Clarens, sur les bords du lac de Genève, porte l'inscription suivante :

DDNN
MAXIMIAN
ET SEVER AVG
ET MAXIMIN
ET CONSTANTINO
N[OBB CAESS] (1)

Elle doit se placer à la même date que la précédente, c'est-à-dire entre la fin de 306 et le mois de mars 307.

— 5° M. Mowat nous communique l'estampage, pris par lui, de l'inscription milliaire du cimetière de Caro (Morbihan) (2). La pierre, très fruste, permet de lire seulement les mots suivants :

(croix chrétienne) + NOB CAES
C · V · MAXIMI
///NO P F INV
////I////S AVG

Ce fragment présente une particularité remarquable :

Les noms du ou des Césars précèdent celui de l'Auguste. C'est cette exception même qui fixe la date du monument. Il est évident, en effet, que le nom de cet Auguste a été ajouté après coup, et il n'a dû l'être qu'à partir du rapprochement de Constantin avec Maximien ; car c'est bien de Maximien qu'il s'agit ici, la lettre A manquant au commencement de l'avant-dernière ligne doit être sup-

(1) Bonstetten, *Carte archéologique du canton de Vaud*, p. 42.

(2) Cette borne a été découverte par M. de Kéranflech en 1858, et elle se trouve signalée par M. Aurélien de Courson, *Cartulaire de Redon*, 1863, p. CXXXVII des *Prolégomènes* et note 6. Le texte donné dans cette note est incomplet et inexact.

pléée, quoiqu'il n'en reste, nous dit M. Mowat, aucune trace sur la pierre. Nous proposons donc la restitution suivante :

[DN · FL · VAL
CONSTANTINO
AVG ET
DN GAL · VAL
MAXIMINO]
NOB CAES
C · V · MAXIMI
[A]NO PF INV
[SEMPER]? ////I//// AVG
////////////////

Cette inscription aurait donc été gravée entre le 31 mars 307 et le 1er janvier 308.

— 6° Un fait digne de remarque, c'est qu'on trouve, dans la région des Alpes, des bornes milliaires aux noms de Maximien Auguste et de Maximin Daza César, desquelles ceux de Constantin sont systématiquement exclus et où figure cependant celui de Maximin Daza en quatité de *nobilissimus Caesar*, comme la borne milliaire d'Annemasse (Haute-Savoie), dont l'inscription est complète; car, au-dessus de la première ligne, la pierre présente un bourrelet formant chapiteau, ce qui prouve que l'on a utilisé une des colonnettes de quelque édicule pour en faire une borne itinéraire (1).

IMP CES · GAL
////I AL MAXIMIANO
P · F · INVIC AVG
E[T] MAXIMINO
NOB CAESARI

Il faut nécessairement placer cette borne entre la fin de 306 et le

(1) Revon, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, p. 33, et Allmer, *Inscriptions de Vienne*, I, p. 143, n° 38. Voyez surtout l'*Atlas*, 269-139, pl. XXXVIII-XXIII.

31 mars 307, période postérieure au second avènement de Maximien et antérieure au rapprochement de cet empereur et de Constantin.

— 7° et 8°. Au musée d'Amiens se conserve « un fragment » (1) que M. Mowat a signalé dans une récente séance de la Société des Antiquaires de France, et dont la teneur est identiquement la même que celle de Paris quant aux titres de Maximin Daza. Nous la restituerons de même, et nous lui assignerons la même date. M. Mowat a judicieusement expliqué la dernière ligne : A S(*amarabriva*) L(*euga*) I(a); ce qui prouve que l'ancien nom gaulois du chef-lieu de la cité des *Ambiani* avait persisté plus longtemps que celui de la cité des *Parisii, Lucotecia* ou *Lutetia*. De plus, on remarquera, par contre, que la distance est comptée en milles sur la borne de Paris et en lieues sur celle d'Amiens.

Borne milliaire d'Amiens.	*Borne milliaire de Paris.*
[DD NN M · AVR	[DD NN M · AVR
MAXIMIANO	MAXIMIANO
ET · FL · VAL	ET FL · VAL
CONSTANTINO	CONSTANTINO]
AVGG · ET]	AVGG ET
(*sic*) BN GAL VAL (2)	DN GAL VAL
MAXIMINO	MAXIMINO
NOB CAESARI	NOBIL CAES
A S L I	A CIVPAR
	R $\overline{CV}$

La date des deux monuments est donc comprise entre le 31 mars 307 et le 1er janvier 308.

On s'est étonné que le texte conservé des deux inscriptions soit exactement le même ; mais, quand une partie manque à une inscription milliaire, c'est presque toujours la partie supérieure.

— 9° Enfin nous signalerons un autre fragment qui a été trouvé au siècle dernier, à Cenon, au confluent de la Vienne et du Clain (arrondissement de Châtellerault), et transporté au château du Fou,

(1) *Catalogue du musée d'Amiens*, 1876 ; p. 55, n° 234.

(2) Il est probable que ce B (pour D) est le résultat d'un ancien B mal effacé et appartenant à une inscription antérieure.

où l'a vu Bourignon, qui l'a publié (1). Il est facile d'en suppléer le texte. Son dispositif est à peu près le même que ceux des bornes de Paris et d'Amiens, et il se place à la même date, c'est-à-dire entre le 31 mars 306 et le 1er janvier 308.

[DD · NN · M · AVR
MAXIMIANO
ET · FL · VAL
CONSTANTINO
AVGG ET
DN G]AL VA[L]
MAXIM[INO]
[N]OBIL C[AES]
INVIC[TO]
P · LXII (2)

Plusieurs autres bornes milliaires de la Gaule portant le nom de *Maximin* sont imputables à C. Julius Verus Maximinus Augustus et à son fils C. Julius Verus Maximus *nobilissimus Caesar*, empereurs de 235 à 238.

ERNEST DESJARDINS.

(1) *Dissertation sur l'endroit appelé « Vieux Poitiers »*, 1786, in-8, p. 13; reproduit par Dufour, *De l'ancien Poitou et de sa capitale*, 1826, in-18, p. 230.

(2) P(*ictones*) ou P(*ictavos*) L(*eugae*) XII. Ce qui fait XVIII milles romains ou vingt-six kilomètres. Cenon est à 28 kilomètres de Poitiers; la borne milliaire ne provient peut-être pas de Cenon même, mais des environs.

EXPLORATION

DU

TUMULUS DE KERHUÉ-BRAS

EN PLONÉOUR-LANVERN (Finistère)

En chassant avec un de mes amis, je reconnus, il y a quelques années, trois tumulus au sommet d'un coteau dominant le petit cours d'eau qui, venant de Plogastel-Saint-Germain, se jette dans le port de Pont-l'Abbé. Deux d'entre eux étaient explorés; le troisième, grâce à ses imposantes dimensions, avait échappé à toute violation.

Ces trois tumulus, placés à l'extrémité est de la commune de Plonéour, quoique à trois kilomètres seulement du bourg de Plogastel, sont sur les terres du village de Kerhué-Bras, dans un lieu d'où la vue s'étend à l'infini. On les découvre du bourg même de Plogastel, où il existe encore, aux issues de ce bourg, les traces très apparentes de deux oppidums considérables. L'un de ces retranchements est rectangulaire et mesure 59 mètres sur 160 ; l'autre, circulaire, à 50 mètres nord-est du premier, mesure 40 mètres de diamètre (1).

Le plus grand des trois tumulus de Kerhué, — celui que nous venons d'explorer, — mesurant 60 mètres de diamètre sur 6 mètres d'élévation, ne contient pas moins de 5,650 mètres cubes de terre. Je comprends que sa masse énorme ait arrêté les explorateurs qui, à une époque impossible à déterminer, ont ouvert les deux tertres

(1) Le plateau circonscrit par la première de ces enceintes est mis en culture depuis quelques années. Le cultivateur qui l'a défriché m'a dit y avoir trouvé un grand nombre de fragments de poterie et d'objets en fer qu'il n'a pas pris le soin de recueillir.

plus modestes qui l'avoisinent, et qui sont situés l'un à 25 mètres nord-ouest de lui et l'autre à 70 mètres nord de ce dernier.

Comme je l'ai déjà dit, ces deux monuments, qui ont l'un 10 mètres et l'autre 25 mètres de diamètre, ont été explorés, et le plus petit d'entre eux laisse voir à son centre une chambre de 1m,40 de large, ouverte à ses deux extrémités, creusée au-dessous de la surface du sol et recouverte d'une table mesurant 2 mètres sur 2m,25, qui repose sur deux piliers construits en petites pierres maçonnées à sec. L'autre petit tumulus, creusé en plusieurs endroits, ne laisse voir aucune pierre.

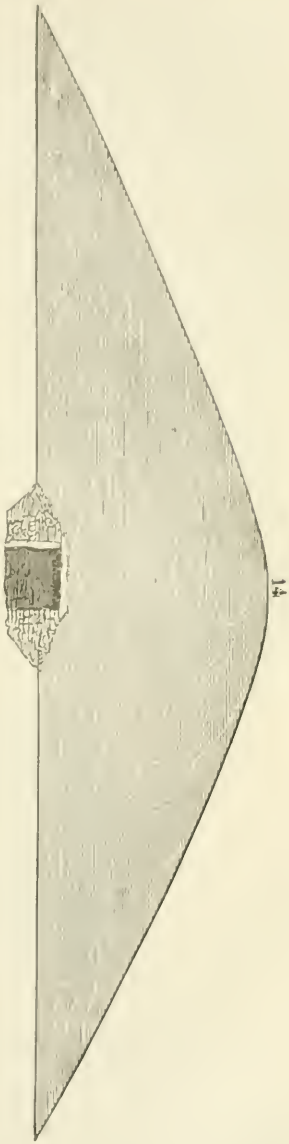

Après bien des pourparlers, au mois de juillet 1875, je commençai, avec une dizaine d'hommes, l'exploration du grand tumulus de Kerhué; mais, avant la fin du jour, je fus obligé de me retirer devant le mauvais vouloir du fermier.

Depuis cette époque je fis de nombreuses tentatives pour arriver à l'exploration de ce beau monument, qu'il me tenait tant à cœur de visiter ; mais tous pourparlers restaient inutiles. Enfin, le 13 novembre dernier, je trouvai le propriétaire mieux disposé et traitai avec son fermier du droit d'explorer.

Le 16, au matin, malgré un froid rigoureux, je me mettais en route, dès les cinq heures, avec douze hommes. Arrivé sur les lieux, tout le monde se mit à la besogne avec ardeur, et nous ne tardâmes pas, dans sa partie est, à faire une large tranchée dans les flancs du tumulus. Mais bientôt le locataire de Kerhué, voulant tirer parti de la situation, nous créa de nouvelles difficultés, que je dus aplanir par quelques écus ajoutés à ceux qu'il avait déjà touchés. C'était le dernier épisode des inquiétudes que j'eus de ne pouvoir arriver à mon but.

Avant la fin du jour, mes hommes avaient mis à découvert quelques petites pierres que je fis laisser en place. Ces pierres paraissaient amoncelées avec soin, et je fis pousser la tranchée en allant vers l'ouest, jusqu'à ce que je fusse arrivé à la fin de l'amoncellement. Mais, à ce moment, la nuit était venue.

Le lendemain, nous étions au jour à la besogne, et, levant avec précaution toutes ces pierres que nous avions mises à découvert sur un espace de six à sept mètres carrés, nous ne tardâmes pas à reconnaître qu'elles recouvraient deux énormes pierres plates, de 2 mètres sur 2m,40 et 3 mètres sur 3m,50. Nous étions évidemment en face d'une sépulture en forme de galerie couverte, dans laquelle il fallait pénétrer par une des extrémités, ou en essayant de se glisser entre les deux tables, après avoir écorné l'une d'elles. Ce n'était pas chose facile, car elles avaient 40 centimètres d'épaisseur. Ce fut là cependant le parti que nous dûmes prendre.

Avant de pénétrer à l'intérieur de la sépulture, notons le soin pris de disposer sur ces deux grandes tables deux couches superposées de pierres plates, de façon à empêcher toute infiltration de pénétrer à l'intérieur de la chambre sépulcrale.

Ainsi que nous l'a montré notre tranchée, l'enveloppe de la sépulture, c'est-à-dire le tumulus, a été fait de terre, à l'exclusion de tout mélange de pierres. Dans cette masse de terre que nous avons remuée, nous avons trouvé quelques fragments de poteries grossières, parmi lesquels un seul, à couverte noire, mérite quelque

intérêt, parce qu'il porte une ornementation en chevrons. Je l'ai dessiné sous le n° 1. Nous y avons encore constaté la présence d'assez nombreux éclats de silex, de morceaux de charbon, et enfin

de plusieurs larges espaces de terre calcinée, foyers dus probablement au campement des indigènes sur les lieux, durant la construction du tumulus.

Notons encore que, parmi les pierres qui recouvraient les deux tables, nous avons relevé une pierre à concasser le blé et son broyeur, l'un et l'autre brisés, comme il arrive ordinairement lorsqu'on rencontre ces objets dans les sépultures.

Pénétrons maintenant dans la chambre sépulcrale. L'un de mes hommes parvient à entamer la plus petite des tables, que nous soulevons de quelques centimètres. Nous reconnaissons aussitôt que la chambre est remplie de terre, laissant seulement un espace vide de 15 centimètres au-dessous des tables. Nous enlevons cette terre assez difficilement d'abord, jusqu'à ce que, ayant fait une excavation suffisante, un de mes travailleurs puisse se glisser à l'intérieur du monument.

Le soir était venu ; il fallut partir, laissant toutefois un homme campé sur les lieux ; car tout le monde, dans le voisinage, parlant de trésors cachés, on était assez disposé à venir déblayer la chambre à la lueur de la lune.

Le lendemain, d'assez bonne heure, ayant avancé d'environ quarante centimètres vers l'ouest, sous la table T′ (voir le plan), nous rencontrons en F, vers le centre de la galerie, entre quatre pierres placées de champ, une pointe de flèche en silex, à ailerons, puis

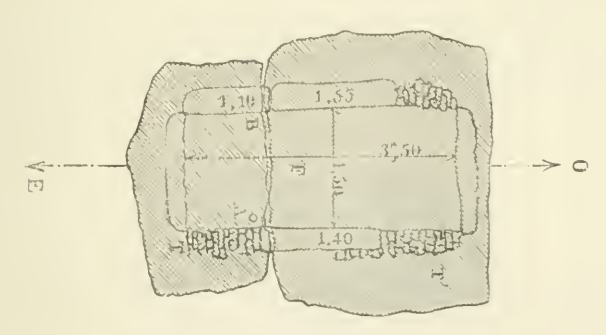

deux, puis trois. Enfin nous en relevons successivement trente-deux, dont l'une a conservé une partie de sa tige en bois, plus une trente-troisième en cristal de roche. Toutes étaient déposées sur un plancher en bois.

J'ai figuré sur les feuilles de dessin qui accompagnent ce mé-

moire, sous les nos 2, 3 et 4, le profil de trois de ces flèches barbelées en silex, qui sont taillées avec une adresse vraiment merveilleuse, et aussi celle en cristal de roche sous le no 5. Il va sans dire que ces trente-deux pointes de flèche ne sont pas de même taille ; mais toutes rentrent dans les formes de celles que j'ai représentées.

Que penser de ces instruments si parfaitement obtenus? Ne doit-on pas y voir des armes de luxe ou de parade, probablement réservées à un chef? Il est en effet difficile d'admettre que l'on prît tant de soins pour faire des pointes qui devaient être perdues ou brisées à chaque trait lancé.

Continuant notre exploration, nous trouvons, près de ces flèches, un lit de pierres de petites dimensions, et sous ces pierres, déposées entre deux planches, dont celle du dessous est placée sur le tuf formant le sous-sol environnant, un premier poignard en bronze, du type de celui dessiné pl. VII, fig. 1, mesurant 14 centimètres de long sur 6 centimètres de large au sommet, poignard à rivets et à bout rond, orné sur son pourtour de deux filets en creux.

Près de ce poignard, nous trouvons une petite hache en bronze,

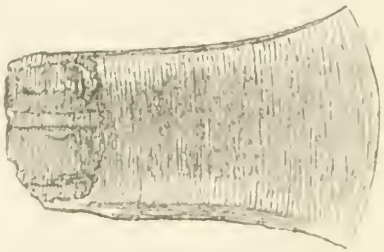

hache à rebords peu saillants, portant encore, à son extrémité opposée au tranchant, les traces d'un manche en bois (no 7).

Un peu plus loin à gauche, en nous dirigeant toujours vers l'ex

trémité ouest du caveau, nous rencontrons un morceau de bronze, puis un second, puis enfin un troisième ; le tout formant l'ensemble d'une épée à double filet, dessinée pl. VII, fig. 2, intentionnellement brisée avant son dépôt dans la sépulture. Cette épée, longue de 35 centimètres, est à six rivets et conserve encore autour des rivets des fragments de son manche en bois. Elle est à bout rond, plate et mince, ainsi qu'on le voit dans mon dessin. L'extrémité de l'épée destinée à être prise dans le manche est très courte.

Revenant vers le milieu de la galerie, nous trouvons un second poignard, dessiné pl. VII, fig. 1. Ce poignard, mesurant 20 centimètres de long et 6 centim. 1/2 à sa partie la plus large, est à double filet et à bout rond. Sa lame est plate, légèrement plus épaisse au milieu. Le manche était maintenu par six rivets. Il était en bois, ainsi que le montrent les restes fixés aux rivets, et, de plus, la partie de ce manche qui couvrait la lame était légèrement circulaire, avec échancrure en demi-lune au milieu, ainsi que le prouve un petit bourrelet en métal, excessivement mince, resté adhérent à la lame, bourrelet qui pourrait bien avoir été fixé à la partie supérieure du fourreau.

Près de ce poignard en était un troisième, de même type et de même dimension; puis enfin un quatrième, également semblable, mais fortement replié en deux.

Ces quatre poignards et l'épée étaient disposés en cercle autour des pointes de flèche, la pointe tournée vers le centre du cercle.

Poursuivant notre exploration, en nous dirigeant vers l'ouest, nous constatons toujours, au fond de la chambre, un plancher en chêne recouvert en divers endroits d'une couche de feuilles, parmi lesquelles nous relevons plusieurs glands et des noisettes, dont nous avons pu recueillir quelques exemplaires.

Nous arrivons ainsi à l'extrémité ouest de la chambre, sans rencontrer autre chose que des fragments de charbon, quelques percuteurs et un fragment du fond d'un vase; celui-ci dans les couches supérieures de la terre remplissant la galerie.

Revenons sur nos pas, et explorons maintenant la partie de la chambre placée sous la table T (voir le plan), en nous dirigeant vers l'est.

En O nous trouvons, déposée sur le plancher du fond, une épaisse couche de cendre, dans laquelle il est facile de reconnaître quelques petits fragments d'os tombant en poussière et de nombreux morceaux de charbon. C'étaient les restes incinérés du guerrier pour qui avait été élevé ce colossal monument.

A vingt centimètres plus loin, en A, nous nous heurtons à une énorme pierre de 90 centimètres de large, arc-boutée contre la muraille soutenant la table T, et laissant un assez large espace libre entre cette muraille et elle, sorte de cachette admirablement protégée contre tout accident extérieur.

En retirant soigneusement d'une main les terres fines qui l'encombrent, tandis que de l'autre main nous tenons une lumière, nous ne tardons pas à en sortir, avec une exclamation d'enthousiasme, un objet en pierre polie d'une dimension extraordinaire, mesurant 52 centimètres de long. Cet objet a quatre faces. Je l'ai profilé, sous deux de ses faces, dans les dessins accompagnant ce mémoire (pl. VII, fig. 3 et 4). Il a $0^m,043$ de large, $0^m,019$ d'épaisseur au milieu, et se termine aux deux extrémités en forme de croissant.

Sous lui était la grande hache en bronze dessinée pl. VII, fig. 5, à rebords très peu saillants. Cette hache était enveloppée d'une gaine en métal dont j'ai pu conserver une grande partie, ainsi que je l'ai indiqué sur mon dessin.

Ces deux objets placés près des restes du défunt et si soigneusement protégés contre tout accident étaient évidemment les objets les plus précieux déposés dans cette sépulture.

Que pouvait être ce grand instrument en pierre polie si habilement travaillé? Je ne sais; car je ne trouve aucun terme de comparaison dans mes souvenirs. Je serais cependant disposé à y voir le signe extérieur de l'autorité d'un chef, une sorte de bâton de commandement, en un mot.

J'eusse voulu pouvoir préciser la nature de la pierre de ce bel objet; mais ses dimensions rendent difficiles les pesées qui pourraient fixer sa densité. J'en suis donc réduit aux suppositions. C'est, je crois, un schiste métamorphisé.

En B (voir le plan), au côté opposé de la galerie, nous trouvons ensuite un cinquième poignard en bronze, sous lequel nous en voyons un sixième, entre deux planches, au milieu d'une couche de feuilles de chêne.

Dégageant autant que possible celui de dessus, nous enlevons, en passant par-dessous avec une truelle, les deux en même temps, et au jour je reconnais que celui de dessus a conservé la presque totalité de son manche en bois. Je l'ai dessiné pl. VII, fig. 6. A double filet, à rivets et à bout rond, il est du même type que les précédents, seulement sa lame ne mesure que $0^m,09$ à partir du manche, tandis que ce manche a $0^m,065$.

Depuis qu'il est déposé dans une de mes vitrines, le bois du manche en séchant se soulève, et je crains de ne pouvoir le conserver dans sa forme.

Le poignard qui se trouve entre deux planches en dessous de celui-ci est à lame ondulée. J'ai dessiné pl. VII, fig. 7, la partie de sa lame que je vois, figurant l'autre partie cachée, ainsi que je l'entrevois.

Un peu plus loin nous trouvons un fragment de poterie, morceau du bord d'un vase en terre rouge assez grossière.

La galerie complètement dégagée, nous reconnaissons qu'elle est fermée aux deux extrémités par deux grandes pierres posées de champ, mais placées là après que les tables avaient été mises sur les piliers de côtés, car ces tables ne portaient pas sur elles.

Les côtés de cette galerie, qui mesure 3^{m},50 de long et 1^{m},50 de large, sont formés par trois grandes pierres posées de champ et pour le surplus en pierres maçonnées à sec. La hauteur sous table, à partir du sous-sol sur lequel reposait le plancher, au plafond, est de 1^{m},40.

Chose digne de remarque, ce caveau sépulcral n'était pas ici, comme nous le rencontrons d'ordinaire, posé sur la surface du sol environnant. La sépulture avait au contraire été creusée au-dessous de cette surface jusqu'au tuf, ainsi qu'on le voit dans le dessin donnant la coupe du tumulus et de la chambre sépulcrale.

Il faut encore noter un autre fait assez important. C'est que cette chambre sépulcrale a été intentionnellement remplie d'une terre excessivement fine recouvrant une couche de pierres posées pardessus les objets placés sur le plancher du fond ; parmi ces pierres nous reconnaissons quelques percuteurs et quelques pierres usées, sans doute des molettes à concasser le blé. A la façon dont les interstices entre les deux tables et les pierres des côtés étaient soigneusement recouverts et entourés d'une épaisse couche de petites pierres, il était impossible que les terres du tumulus se fussent infiltrées à l'intérieur de la chambre. Si nous avons trouvé un espace vide de quelques centimètres entre ces terres et le plafond de la chambre, cela est dû au tassement des terres dont on l'avait remplie.

Cette magnifique sépulture est digne du plus grand intérêt, d'abord parce qu'elle était assurément non violée au moment où nous en avons enlevé les dépôts qui lui avaient été confiés; mais aussi par l'importance de quelques-uns des objets que nous en avons exhumés, par leur nombre et par cette nouvelle constatation de l'association du bronze et des objets en pierre dans la sépulture d'un

guerrier qui devait occuper un rang considérable au milieu de tribus qui, quelle que fût leur organisation, avaient certainement fait un effort considérable pour arriver à l'érection d'un monument aussi important que celui-ci.

Il n'est pas sans intérêt, je crois, de rappeler, en terminant, les sépultures qui, dans deux de nos départements bretons, le Finistère et les Côtes-du-Nord, ont fourni cette même association des armes en bronze et des pointes de flèche en silex.

Je dois à mon savant ami M. Micault la connaissance de deux de ces sépultures, et j'espère qu'il voudra bien me pardonner de citer ici le passage suivant de sa lettre : « Permettez-moi de vous indiquer deux découvertes qui sont loin d'avoir la valeur de la vôtre, mais qui cependant présentent une certaine similitude, au moins par la perfection des flèches barbelées en silex.

« La première a eu lieu il y a un certain nombre d'années dans le dolmen de *Gourillac'h* en *Plounevez-Lochrist*. Un cultivateur nommé *Morvan* y recueillit douze pointes de flèche en silex d'une extrême finesse. J'ignore ce que sont devenues neuf de ces flèches ; l'une des trois autres appartient à M. le docteur Le Hir de Morlaix ; les deux autres sont au musée de Saint-Germain, à qui elles ont été données l'une par M. Le Hir, l'autre par Mérimée. Avec ces pointes de flèche fut aussi trouvé un poignard en bronze, qui figure aussi au musée de Saint-Germain.

« Il y a trois ou quatre ans, dans un tumulus de l'arrondissement de Lannion, à *Plestin*, autant que je puis le croire, Mgr David (évêque de Saint-Brieuc) trouva trente-deux pointes de flèche en silex également d'une extrême finesse. Si mes souvenirs sont exacts, les pointes de Plounevez-Lochrist et de Plestin sont aussi finement taillées les unes que les autres. La pointe de celles de Plestin serait peut-être seulement un peu plus aiguë. »

Je puis compléter les renseignements qui précèdent par le passage suivant d'une lettre que Mgr David m'a fait l'honneur de m'écrire :

« Dans un tumulus géminé, nommé dans le pays *tanwouéda* (feu et sang), à l'extrémité de la petite ville de *Bourbriac* (et que j'ai fait fouiller), ont été trouvés les objets suivants : 1° trois ou quatre poignards de bronze absolument semblables au plus long et au plus large des vôtres ; 2° une hache en pierre ; 3° un bracelet en cuir avec clous d'or ; le cuir encore visible au moment de la découverte a disparu ; 4° une pincette épilatoire en or.

« Les flèches en silex, très délicatement travaillées, ont la forme

exacte du trèfle, mais appartiennent à un autre tumulus situé à *Trémel*, près *Plestin*. Elles devaient atteindre, à peu près, le nombre de trente.

« J'ai aussi un couteau ou petit poignard en bronze de la forme de votre spécimen ondulé. »

Ces découvertes ne sont pas les seules ; le tumulus de la forêt de Carnoët, près Quimperlé, avait aussi livré des armes en bronze et en silex, ainsi que des chaînes en or et en argent.

Cette dernière trouvaille est au musée de Cluny.

Il serait intéressant de pouvoir comparer entre eux les éléments de ces diverses découvertes et de les dater l'une par l'autre ; malheureusement la chose m'est impossible.

P. DU CHATELLIER.

LA RICHESSE ET LE CHRISTIANISME

A L'AGE DES PERSÉCUTIONS

Il n'est pas de thème plus familier à ceux qui écrivirent après le triomphe de l'Église, que les imprécations contre la dureté des riches. Saint Chrysostome, saint Augustin, saint Basile, Salvien, saint Jérôme, et tant d'autres, montrent l'orgueil, les violences de ces oppresseurs qui, trop souvent, dépossèdent les petits, les chargent d'injures et de coups, les jettent en prison et ne reculent même pas devant le meurtre (1). « Elle n'est plus, dit Salvien, la sublime sainteté des premiers âges, de cette époque où tous les disciples du Christ, échangeant des biens périssables contre les trésors d'en haut, achetaient les richesses éternelles au prix de la pauvreté en ce monde. A ces vertus ont succédé l'avarice, la cupidité, la rapine (2). »

Les temps ont changé en effet, et la victoire même de l'Église a tout transformé chez les fidèles. Dans leurs rangs ont été versés les éléments les plus divers et les moins purs. Beaucoup ne se sont ralliés que pour suivre le torrent et par cette seule raison que la foi chrétienne est devenue la religion de l'État. Le but que poursuivent alors les écrivains ecclésiastiques, c'est le renoncement des riches aux méfaits, aux violences, à la dureté qui leur fait négliger les œuvres de miséricorde : que les heureux du siècle gardent leurs trésors, mais en sachant assister l'infortune ; la pauvreté, disent même les Pères, est une nécessité en ce monde ; c'est l'austère maîtresse, l'aiguillon salutaire qui pousse l'homme au travail ; sans elle la société serait frappée d'inertie et de mort (3). Le nivellement des biens, tel que l'avait rêvé et souvent même réalisé la première communauté chrétienne, ne semble plus être leur visée, et, chose digne de re-

(1) S. Basil. *Homilia in divites*, § 6 ; Salvian. *De gubernatione Dei*, lib. III, § 10.
(2) *Adversus avaritiam*, lib. I, § 1.
(3) S. Chrysostom., *De Anna*, V, 3.

marque, un concile de l'an 415 condamne, chez les hérétiques pélagiens, cette proposition jugée trop rigoureuse : « Les riches ne peuvent être sauvés s'ils ne renoncent à leurs biens (1). »

Une parole du Seigneur, dans laquelle tous ne distinguaient pas suffisamment le commandement du simple conseil, avait conduit à la conclusion condamnée. Un jeune homme, lit-on dans l'Évangile, s'était approché du Christ, en lui disant : « Bon maître, que me faut-il faire pour acquérir la vie éternelle ? » Jésus lui répondit : « Si tu veux entrer en la vie, garde les commandements. » — « Quels commandements ? » reprit le jeune homme. Jésus dit : « Tu ne tueras pas, tu ne commettras pas d'adultère, tu ne déroberas pas, tu ne porteras pas de faux témoignage ; honore ton père et ta mère, et aime ton prochain comme toi-même. » — Le jeune homme répondit : « J'ai observé tous ces commandements dès ma jeunesse ; que me manque-t-il encore ? » Jésus lui dit : « Si tu veux être parfait, vends tout ce que tu possèdes et donnes-en le prix aux pauvres, tu auras un trésor dans le ciel ; puis viens et suis-moi. » — Le jeune homme, entendant ces mots, se retira plein de tristesse, car il avait de grands biens ; et Jésus dit à ses disciples : « Je vous le dis en vérité, il est difficile qu'un riche entre dans le royaume des cieux ; et je vous le dis une fois encore, il est plus aisé à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le ciel (2). »

Telle avait été aux premiers âges la persuasion d'une foule trop prompte, je le répète, à confondre deux traits différents dans les paroles du Christ ; le précepte à l'usage de tous et le conseil donné à qui veut atteindre l'état de perfection. La redoutable image du riche précipité dans l'enfer, tandis que le séjour des bienheureux s'ouvrait pour le pauvre Lazare, était présente à tous les esprits. Aux réponses, aux paraboles du Christ, se joignaient d'autres enseignements ; on se redisait les allégories du livre d'Hermas et la brillante vision que rappelle une fresque des catacombes de Naples (3). Apparue sous les traits d'une femme, l'Église montrait à Hermas une tour que de célestes ouvriers élevaient au-dessus des eaux avec des pierres équarries et resplendissantes. Près de l'édifice en étaient d'autres, inégales, fendues, non dégrossies, qu'on brisait et qu'on rejetait, et dont quelques-unes tombaient dans un brasier. « Maîtresse, dit Hermas étonné,

(1) S. Augustin. *Epist.* CLXXXVI, *Paulino episcopo*, c. IX, § 32, 33 ; cf. Labbe, *Concil.*, t. II, p. 1529, 1530.

(2) Matth. XIV, 16-24.

(3) Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, Pitture, tav. XCVI.

quelles sont ces pierres brutes que l'on n'emploie pas à élever la tour ? » Elle me répondit : « Ces pierres, ce sont les riches qui ont embrassé la foi; lorsque vient la persécution, leurs richesses les poussent à renier Dieu. » Et je repris : « Maîtresse, quand seront-elles utiles à Dieu ? » — « Lorsqu'elles auront été équarries, dit-elle, et défaites des richesses décevantes ; alors elles pourront entrer dans l'édifice du Seigneur. Une pierre ronde ne peut devenir carrée si elle n'est taillée et ne perd quelque chose de sa masse ; de même les riches de ce siècle ne deviennent utiles à Dieu que si l'on retranche leurs richesses. Juges-en par toi-même : tu fus autrefois riche et inutile ; maintenant tu peux servir et tu es digne de recevoir la vie. Toi donc aussi, tu as été l'une de ces pierres (1). »

Dans un traité célèbre sur les apostasies de son temps, saint Cyprien montrait de même les riches fatalement menés à la chute par leur attachement aux biens terrestres : « Ce sont, dit-il, autant de liens qui ont enchaîné leur courage. » Et il répétait avec le Christ : « Si tu veux être parfait, vends tout ce que tu possèdes et distribues-en le prix aux pauvres (2). » Avant lui, on avait écrit : « Les riches, pris dans d'étroites entraves, pensent plus à leurs trésors qu'au ciel ; le Seigneur les a condamnés par avance (3). »

On n'en était que trop persuadé, et un coup d'œil jeté sur les écrits des Pères montre l'effet d'un enseignement dont la rigueur, la nouveauté, appelaient les railleries des païens (4), et qui venait fatalement rétrécir le cercle de la propagation.

Je sais que des découvertes récentes ont montré que la diffusion du christianisme aux premiers âges ne s'est pas, autant qu'on l'a pu croire, circonscrite dans les classes les plus humbles, et que plus d'une famille puissante a écouté la voix du Seigneur. Mais, à côté des monuments tirés du sol de Rome par la haute sagacité de M. de Rossi, et dont on ne saurait méconnaître la valeur, des affirmations précises

(1) *Pastor*, III, IX, 3 ; cf. I, III, 2 et 6.

(2) *De lapsis*, XI ; cf. Euseb., *Hist. eccl.* VI, 41, sur les apostasies d'Alexandrie : Καὶ πολλοὶ μὲν εὐθέως τῶν περιφανεστέρων οἱ μὲν ἀπηνῶν δεδιότες, passage auquel la traduction de Rufin donne un sens plus marqué : « Quidam ex ipsis nobilibus statim se sponte impiis artibus ingesserunt. » (VI, 31.)

(3) Minut. Felix, *Octavius*, XVI ; Tertull., *De patientia*, VII ; cf. S. Luc, VI, 24, 25.

(4) Celse s'égaye d'un désaccord qu'il aperçoit, sur la question de la richesse, entre la doctrine de Moïse et celle du Christ. Origen. *Contra Celsum*, VII, 344.) Voir la réponse d'Origène et Salvien, *Adversus avaritiam*, II, 4. La même question s'agitait sans doute dans le livre d'Ammonius, *De consensu Moysis et Jesu*, dont parle Eusèbe (*Hist. eccl.* II, 19).

ne nous permettent pas de nous tromper sur les éléments dont se formèrent surtout les premiers groupes chrétiens. Minutius Félix, Tertullien, saint Jérôme, s'accordent à nous montrer la masse des fidèles recrutée dans la portion la moins élevée de la société romaine. « Il est peu de riches parmi nous », dit le docteur africain (1), et, longtemps après lui, Lactance nous montre la conversion des pauvres plus facile que celle des privilégiés de la fortune (2).

Bien des obstacles, en effet, venaient fermer la route à celui qui, vivant dans l'opulence, se sentait entraîné vers le christianisme. Qu'il gardât ou qu'il sacrifiât ses biens, un concert de malédictions s'élevait des rangs des païens contre le nouveau converti. Les colères que soulevait sa résolution, et dont Tertullien nous fait comprendre toute l'ardeur (3), se montrent dans l'histoire d'illustres personnages du ve siècle : Victorin, saint Paulin de Nole. C'était de la part de ce dernier, répétaient les grands, un acte intolérable, indigne d'un homme de cette race, de ce talent, de ce caractère (4). Lui-même écrivait : « Où sont-ils maintenant, mes proches, mes anciens amis ? Où sont ceux avec lesquels je vivais naguère ? Je suis mort pour eux tous, et, comme parle l'Écriture, je ne suis plus qu'un étranger pour mes frères. Ceux qui autrefois m'avaient aimé se sont éloignés de moi ; ils se dérobent en ma présence, comme un fleuve qui se précipite, et je leur suis devenu un objet de confusion (5). » Vers le même temps, la crainte d'un tel soulèvement avait fait hésiter le rhéteur Victorin, inclinant vers le christianisme. Parvenu au rang de clarissisme, il redoutait l'explosion des cris de la noblesse, presque entièrement encore demeurée païenne, et qui, lorsqu'il reçut le baptême, s'emporta en imprécations, « grinçant des dents et séchant de dépit (6) ».

S'il voulait garder sa fortune, le riche converti rencontrait en même temps un écueil près de ses nouveaux frères. Aux premiers âges de l'Église, alors que les enseignements du Christ n'avaient pas encore pénétré profondément dans les esprits, saint Jacques avait dû re-

(1) Tertull. *Ad uxorem*, II, 8. Min. Felix, *Octavius*, XXXVI : « Plerique pauperes dicimur. » Hieron., *Prolog. lib. III Comment. in Epist. ad Galat.* : « Ecclesia de vili plebecula congregata est. »

(2) *Inst. div.* VII, 1 : « Eo fit ut pauperes et humiles credant facilius quam divites. »

(3) Tertull., *Apol.* III ; *Ad nation.* IV.

(4) S. Ambros. *Epist.* LVIII, *Sabino*, § 3.

(5) *Epist.* XI, *Severo*, § 3.

(6) S. August. *Confess.*, VIII, 2 : « Sacrorum sacrilegiorum particeps, quibus tunc tota fere Romana nobilitas inflata.... dentibus suis stridebant et tabescebant. »

prendre les fidèles et leur rappeler que devant le Seigneur s'effacent les distinctions terrestres : « S'il entre dans votre assemblée, leur disait-il, un homme brillamment vêtu, portant un anneau d'or, et en même temps un pauvre en haillons, n'allez pas offrir au premier une place d'honneur et dire à l'autre : Tiens-toi debout ou assieds-toi au bas de mon escabeau. Dédaigner le pauvre et s'arrêter à la condition des personnes, c'est violer la loi (1). » Deux siècles plus tard, un grand docteur rappelle aux hommes leur égalité devant Dieu, mais c'est en un sens opposé que je vois donner l'avertissement. La supériorité des pauvres vantée sous tant de formes, leur droit proclamé par le Christ d'être presque les seuls à espérer l'entrée au royaume des cieux, les avaient gonflés d'un vain orgueil, et les chrétiens opulents avaient parfois à souffrir de leur arrogance (2). Aucune avidité jalouse ne venait à coup sûr animer ceux auxquels Clément d'Alexandrie reproche cette attitude hautaine, car l'antique loi du christianisme condamne tout regard d'envie sur les biens du prochain (3); mais le coup portait, et plus d'un riche en devait ressentir l'atteinte.

Fallait-il donc ainsi, pour ne plaire qu'à quelques-uns, et suivant l'austère parole dont s'était effrayé le jeune Hébreu, tout sacrifier pour suivre le divin Maître ? Ne commettrait-on pas alors une impiété envers ses propres enfants, que saint Jérôme recommanda de ne pas laisser dans l'indigence (4) ? Et qu'était-ce aux yeux des anciens, à ceux de plus d'un chrétien même (5), que l'homme sans ressources ? Un objet de mépris et de risée. Juvénal l'a écrit :

> Nil habet infelix paupertas durius in se
> Quam quod ridiculos homines facit (6).

Un récit, moins parfait d'ailleurs qu'on ne pourrait le souhaiter, celui du martyre de saint Quentin, présente, à cet égard, un trait digne d'attention. Le saint, debout devant le tribunal, est un homme de haute naissance, qui s'est dépouillé de ses biens pour les donner

(1) *Epist. Jacobi*, c. 2, v. 9.

(2) Clem. Alex., *Quis dives salvetur*, § 3.

(3) Lactant., *Inst. de div.* V, 23 ; S. Chrysost., *Hom. in Lazaro* II, § 1 ; *Passio S. Polliona*, § 11 (Ruinart, *Acta sincera*, p. 405).

(4) *Epist.* CXX. *ad Hedibiam*, c. 2.

(5) *Epist. Jacobi*, loc. cit.; S. Chrysost., *In inscript. Actor. Apost.*, § 5, oc.

(6) *Sat.* III, v, 152 Horat., *Carm.* III, 42 : « Magnum paupertas opprobrium, » S Chrysost. *Hom. LXXVI in Johann.*, § 3.

aux indigents. Le magistrat l'interpelle : De toutes ces richesses que t'avaient laissées tes nobles parents, tu as voulu descendre, pour l'amour d'une vaine secte, à un tel degré de misère que tu semblesaujourd'hui le dernier des mendiants ; j'en rougis pour l'honneur de ta race (1). »

L'attachement aux biens terrestres, le souci de l'avenir pour les enfants, le respect humain, le mauvais accueil même qu'on trouvait auprès de quelques chrétiens, arrêtaient plus d'un de ceux que leurs cœurs eussent portés vers la foi nouvelle. A peser les paroles du Maître, à les entendre commenter, les heureux de ce monde hésitaient, se persuadant que les biens de la vie future leur étaient refusés, que celle d'ici-bas leur restait seule, et se rejetaient dans les plaisirs (2). La propagation du christianisme, le salut même de ceux qui l'avaient embrassé, en éprouvaient plus d'un dommage.

Un important traité de Tertullien, celui qu'il adresse à sa femme, nous montre l'une des faces du péril. Les mariages mixtes, unissant des chrétiens à des idolâtres, mariages que condamnait saint Paul et contre lesquels les docteurs ne cessèrent de s'élever, n'avaient souvent pas d'autre cause : « Le plus grand nombre de ces scandales, nous dit l'éloquent Africain, vient de femmes riches. Plus d'une, orgueilleuse de sa fortune et de son nom, veut une maison splendide où son luxe puisse se déployer. Il est peu de riches dans l'Église, et, s'il en est, peu qui ne soient mariés. Que feront donc ces femmes ? Elles demanderont au diable un époux qui leur puisse fournir des litières, des mules, de gigantesques coiffeurs barbares. Une chrétienne rougit de s'unir à un chrétien sans fortune et de s'enrichir ainsi d'une sainte pauvreté (3). »

Un pareil mal appelait un prompt remède, et le grand docteur d'Alexandrie, Clément, voulut rassurer l'âme des riches en leur montrant que l'on pouvait gagner le ciel sans renoncer à ses biens. Le point capital, à ses yeux, c'est d'en user selon les règles de la charité. Tel fut le but de son traité célèbre : *Quel riche peut être sauvé?* Plusieurs causes, écrit-il, font croire aux heureux d'ici-bas que le salut leur est plus difficile qu'aux pauvres; c'est une erreur et, comme les autres, ils ont droit à la récompense. Le Christ lui-même n'a-t-il pas corrigé la rigueur de ses premières paroles en nous recommandant d'espérer dans la toute-puissante bonté de Dieu ? N'a-t-il pas béni

(1) § 10 (Surius, 31 oct).
(2) Clem., Alex. *Quis dives salvetur*, § 2.
(3) *Ad uxorem*, II, 8.

les riches maisons de Mathieu et de Zacchée ? Comment nourrir, vêtir les indigents, comme il est ordonné, si l'on est soi-même le premier des pauvres ?

L'histoire des persécutions, à laquelle j'ai hâte de revenir, nous montre un autre encouragement, plus direct et plus considérable, donné à ceux qui, sans renoncer à leur fortune, s'attacheront à la loi du Christ. C'est dans un livre d'Origène que j'en trouve la première marque.

Un chrétien, nommé Ambroise, le bienfaiteur, l'ami du grand docteur, fut enveloppé dans la persécution de Maximin et menacé de mort. Cet homme, né avec de grands biens, les avait conservés, et ce fut au nom de ces biens mêmes qu'Origène l'exhorta au martyre. Le Christ l'a dit : « Celui qui, pour l'amour de moi, abandonnera sa maison, sa famille, ses champs, retrouvera au centuple ce qu'il aura laissé et gagnera la vie éternelle. » Tel fut le thème que saisit l'ardente éloquence d'Origène, montrant à Ambroise que ses biens mêmes lui vaudraient une récompense plus haute : « Que je voudrais, dit-il, si je dois mourir en martyr, avoir à laisser, moi aussi, des maisons et des champs pour recevoir le centuple promis par le Seigneur ! De même que ceux qui n'ont point enduré l'épreuve des tourments et des supplices cèdent le premier rang aux saints qui ont fait éclater leur constance dans la torture et dans les flammes, ainsi, nous qui sommes pauvres, nous devons, même si le martyre nous couronne, nous devons nous effacer devant vous ; car vous aurez foulé aux pieds la gloire trompeuse du siècle, dont tant d'autres s'éprennent, et l'attachement à vos grands biens (1). »

Ainsi pouvaient se relever et monter d'un effort au premier rang les hommes qui, en entrant dans l'Église, avaient conservé cette opulence dont tant de saints docteurs condamnaient la possession ; ainsi s'ouvrait plus largement pour eux cette porte du ciel que des interprètes trop sévères leur avaient voulu tenir fermée.

La voix d'Origène ne devait point demeurer isolée et sans écho. Plus de vingt ans après, bien loin des lieux où il avait écrit, en Numidie, un groupe de chrétiens fut appelé à confesser le Seigneur dans les tourments. Parmi les saints prisonniers se trouvait un fidèle nommé Émilien. Bien qu'appartenant à l'ordre équestre, disent les Actes avec cet accent de préjugé que nous trouvons ailleurs contre les riches, cet homme, dans son cachot même, s'imposait les jeûnes les plus austères. Il eut un songe : « Il me sembla, dit-il, que j'étais hors

(1) *Exhort. ad martyrium*, § 14, 15.

de la prison, et que je rencontrais un païen, mon frère suivant la chair. D'une voix pleine d'insulte, celui-ci me demanda ce que nous devenions, comment nous vivions, privés de nourriture et plongés dans les ténèbres. Je lui dis : « Pour les soldats du Christ, sa parole est une lumière éclatante et un aliment réparateur. » — « Vous savez, reprit-il, que la mort vous attend tous, si vous vous obstinez. » Craignant qu'il ne se jouât de moi, je voulus une confirmation de cette annonce qui comblait mes vœux. « En est-il bien ainsi pour tous ? » lui dis-je. Il poursuivit : « Le glaive est sur vos têtes. Mais, dis-moi, vous tous qui renoncez à la vie, recevrez, vous au ciel des récompenses égales ou des couronnes différentes ? » — « Il ne m'appartient pas, répondis-je, de dire mon sentiment sur une question si haute ; cependant, lève les yeux et contemple la multitude des étoiles. Toutes ne brillent pas d'un même feu et pourtant toutes sont éclatantes. » La curiosité du Gentil ne fut pas encore satisfaite : « Eh bien, s'il est une différence, quels sont ceux d'entre vous que préférera votre Dieu ? » — « Il en est deux que je n'ai pas à te dire et dont le Seigneur sait les noms. » Il insista une fois de plus et m'importuna pour obtenir une réponse. « Les préférés, dis-je, seront ceux dont le triomphe est chose rare et difficile, ceux pour lesquels il est écrit : *Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux* (1). »

Telle dut être la persuasion qui releva plus d'un cœur ébranlé et appela dans les bras de l'Église ceux auxquels le sacrifice des biens de ce monde eût coûté un trop grand effort.

« Riche et noble, écrit un Père, c'est tout un, car les nobles sont riches, ou, s'il est des riches sans noblesse, leur fortune leur en tient lieu (2). » Un trait important manquerait donc dans cette part de mon étude si je n'empruntais aux procès des martyrs une particularité digne de remarque et que je ne retrouve pas ailleurs.

Un rang élevé, je le répète, rendait aussi étrange qu'impardonnable, aux regards des idolâtres, l'abandon du vieux culte. Que la tourbe des déshérités suivît la loi du Crucifié, aspirât à l'avènement de ce règne mystérieux qui devait tout transformer chez les hommes, leur abjection, les appétits qu'on leur prêtait sans les connaître,

(1) *Passio S. Jacobi et Mariani*, § 8 (Ruinart, *Acta sincera*, édition de 1715, p. 227-228).

(2) Salvian., *De gubernatione Dei*, III, 10 ; cf. S. Gaudent., *Sermo XV, die natali Machabæorum*, initio.

pouvaient encore le faire comprendre. Mais la noblesse, comme la fortune, devait garder d'une semblable chute. Dans les centres importants, les grands étaient, devaient rester, si je puis m'exprimer ainsi, le bataillon sacré du paganisme. Aux temps antiques, alors que fut jetée à Bourges la première semence de la foi, les sénateurs et les principaux citoyens étaient attachés au culte des idoles, ceux qui avaient cru étaient les pauvres, selon cette parole du Christ aux Juifs : « Les publicains, les femmes perdues vous devanceront dans le royaume des cieux (1). »

De longs siècles s'écouleront avant que tombe cette résistance. Ce seront les nobles qui combattront à Rome pour le rétablissement de l'autel de la Victoire (2) ; ce seront eux qui s'élèveront, à Vienne, contre l'institution d'une fête de l'Église (3), et, en Afrique, saint Augustin s'affligera de trouver leurs âmes si fermées et leurs rangs si impénétrables (4). Tout effort fait pour rompre un tel faisceau soulevait des clameurs furieuses, et dans une lettre même où l'empereur Julien vante sa propre tolérance il s'emporte en paroles violentes contre Athanase qui a osé, dit-il, baptiser des femmes de distinction (5).

Nulle part mieux que dans les procès des martyrs ne se montre l'ardeur des colères soulevées par la conversion des grands. Sous Dioclétien, en Afrique, au milieu d'un groupe de fidèles, se trouve un sénateur nommé Dativus. La torture ne lui peut arracher que des paroles entrecoupées : « Assiste-moi, Christ ! Aie pitié de moi ! Garde mon âme ! Soutiens mon cœur pour que je ne sois pas confondu ! Donne-moi la force de supporter les tourments ! » Puis il regarde déchirer son corps, plutôt qu'il ne semble le sentir. Le proconsul s'irrite et interpelle ce transfuge de l'aristocratie : « Membre du splendide sénat de cette cité, tu étais tenu, lui dit-il, de donner le bon exemple et de ne pas désobéir à l'ordre des princes (6). » Dans des Actes

(1) Gregor. Turon., *Hist. Franc.* I, 29.

(2) Symmach., *Epist.* X, 54, etc.

(3) S. Avit., *Homilia de Rogationibus.*

(4) *Epist.* LVIII, *Pammachio*, § 3.

(5) *Epist.* VI, *Ecdicio.* Voir, pour un trait de même nature, les Actes de S. Adrien, § 6 (Bolland., 8 sept.).

(6) « Ex hac splendidissima civitate magis debueras alios ad bonam mentem vocare et non contra præceptum Imperatorum et Cæsarum facere. » (*Acta S. Saturnini, Dativi et aliorum*, § 9 ; Ruinart, *Acta sincera*, p. 386.) C'est d'accord avec Tillemont que je crois pouvoir traduire comme je l'ai fait les mots : « Ex hac splendidissima civitate », qui autrement ne présenteraient aucun sens. Nous y trouvons pour la première fois, me paraît-il, *civitas* dans le sens d'*ordo*.

d'une moindre valeur, mais souvent dignes de remarque par les traits nombreux qu'il nous conservent des originaux disparus, le même fait se rencontre fréquemment. Pour les chrétiens d'un rang élevé, les juges multiplient à l'infini les adjurations et les reproches: «Noble comme tu l'es, tu te dégrades par une folle croyance. — Tu te ravales au rang des esclaves. — Pense à l'illustration de ta famille; reste digne de tes ancêtres; ne deviens pas l'opprobre de ta race. — Né de parents riches et nobles, tu ne saurais imiter les enfants de familles grossières et misérables. — J'admire que quelqu'un de ton rang puisse descendre jusqu'à saluer pour son maître un homme pauvre et de basse extraction que Pilate a fait mettre à mort pour je ne sais quel crime.» Ailleurs c'est un chrétien, membre, comme Dativus, de l'*ordo* de sa ville, et que l'on adjure de ne pas compromettre l'honneur du sénat en s'attachant au christianisme (1).

Dans tous ces traits, il n'est rien que de conforme à ce que des témoignages plus dignes de foi nous disent de l'attitude des païens devant la conversion des grands, et l'autorité d'une série de textes, peut-être négligés outre mesure, reçoit un surcroît de valeur de cet accord avec les données de l'histoire.

J'ai parlé, je parlerai ailleurs des obstacles que, en même temps que les supplices, les païens s'efforçaient d'opposer à l'ardeur des conversions. Celui que je viens de dire, et qui tenait en dehors de l'Église les classes élevées de la société antique, était peut-être l'un

L'épithète *splendidissima* qui y est jointe accompagne souvent d'ailleurs les mots *ordo* et *senatus* (*Cod. Theod.* c. 12, *de Agentibus in rebus*, l. VI, c. XXXVII; c. 82 *de Decurionibus*, l. VII, tit 1). A titre de justification je rapprocherai de notre texte ce passage parallèle des *Acta S. Trophimi, Sabbatii et Dorymedontis* où nous voyons le juge dire de même à un chrétien qui est membre du sénat de sa ville : Ὁρκίζομέν σε τοὺς θεούς, μὴ τελήσῃς ἐνυβρίσαι τὴν ἀξίαν τοῦ βουλευτηρίου, ἀλλ' εὐγνωμόνως ἄπελθε καὶ θῦσον (§ 11, Boll., 18 sept.). D'autres Actes, suspects d'ailleurs, ceux de sainte Apollonia, donnent, on le voit, une note juste dans les paroles suivantes dites à un martyr : « Tu de genere nobilium senatorum natus es, et deceret nobilitatem tuam ut esses amicus deorum nostrorum. » (§ 28, Bolland., 9 febr.)

(1) Voir les Bollandistes, *Acta S. Juliani et Basilissæ*, § 20; *Acta S. Sebastiani*, § 80; *Acta S. Agathæ*, § 4; *Acta S. Pontii*, § 11; *Acta S. Irenæi et Mustiolæ*, § 4; *Passio S. Rufini et Secundæ*, § 2; *Passio S. Platonis*, § 7; *Acta S. Abdonis et Sennen*, § 5; *Acta S. Aureæ*, § 16; *Passio S. Serapiæ et Sabinæ*, § 2 et 13; *Passio Martyr. Nicomed.* § 5; *Acta S. Adriani*, § 22; *Acta S. Euphemiæ*, § 15; *Acta S. Januarii*, § 2; *Vita S. Maximi levitæ*, § 6; *Certamen S. Theodotæ et Socratis*, § 3; *Martyr. S. Capitolinæ et Eroteidis*, § 2 (1, 20 janv.; 5 feb.; 3, 10, 22, 30 jul.; 24, 29 aug.; 2, 8, 16, 19 sept.; 16, 23, 27 oct.); Bosio, *Passio S. Cæciliæ*, p. 15; De Magistris, *Acta martyr. Ostiens*, p. LII et LIX ; *Acta S. Trophimi, Sabbatii*, § 11 (cités dans la note ci-dessus).

des plus difficiles à briser. Les hommes ne l'avaient pas créé et il résultait à la fois de sentiments complexes de notre nature : l'instinct de la possession, le respect humain, l'orgueil de caste. Mais l'heure fatale était venue pour le vieux monde, et le formidable appareil des défenses qui semblaient le faire inexpugnable devait s'écrouler pièce à pièce devant le flot montant de la foi nouvelle.

EDMOND LE BLANT.

LA

MÉDECINE PUBLIQUE

DANS

L'ANTIQUITÉ GRECQUE

Suite (1).

II

Galien, dans ses œuvres, nous fournit un renseignement extrêmement précieux pour éclairer la question que nous nous proposons d'examiner en ce moment. En effet, dans son Commentaire sur le livre d'Hippocrate κατ' ἰητρεῖον, c'est-à-dire *de medici officina*, le médecin de Pergame, à propos des officines vastes et bien éclairées dont parle Hippocrate, ajoute :

..... οἷοι καὶ νῦν κατὰ πολλὰς τῶν πόλεων δίδονται ἰωμένοις τοῖς ἰατροῖς..... (2).

Ce qu'il faut traduire :

« ..... de semblables (officines) sont, *encore aujourd'hui*, mises par beaucoup de cités à la disposition des médecins qu'elles emploient..... »

(1) Voir le numéro de février.

(2) *Cl. Galeni op. omnia*, éd. C. Gottlob Kühn, 1830, t. XVIII, *in Hipp. lib. de med. off. comm.*, I, VIII. Galien, qui vivait sous Marc Aurèle et Commode, et qui passa la moitié de sa vie à Rome, veut très probablement dire : « certaines villes tant grecques que romaines. »

Ainsi donc, Galien, mentionnant dans son commentaire les grandes officines dont parle Hippocrate, nous affirme que maintenant encore, au temps où il écrit, certaines villes en donnent de semblables à leur médecin en titre : c'est donc qu'autrefois, au temps où écrivait le célèbre auteur que Galien commente, les villes avaient coutume de donner également ces officines à leur médecin, et les expressions καὶ νῦν du passage de Galien donnent à ce passage toute la valeur d'une révélation.

Il faut donc admettre, — ce que personne jusqu'ici n'a vu, — que, dès une haute antiquité, la cité, après avoir choisi son médecin public, lui donnait ce local, cette officine très complexe, que l'on nommait, suivant les dialectes, ἰατρεῖον, ἰητρεῖον, ou même, comme l'écrit Asclépiade, ἰητρίη. Lorsque nous aurons montré ce qu'était cet *iatrium*, on comprendra que, même en l'absence d'un texte positif, l'induction seule permettait d'établir que la cité devait pourvoir de cette officine le médecin qu'elle employait. En effet, quand un médecin public, comme ce Démocède de Crotone, dont nous avons parlé, quittait une ville pour aller exercer dans une autre, qu'aurait-il fait de l'officine qu'il abandonnait, si elle lui avait appartenu? qu'aurait-il fait des machines, dont beaucoup étaient fixes, des instruments variés, des lits, des médicaments qu'elle contenait, et comment aurait-il pu transporter de ville en ville tout ce matériel? Bien plus : est-ce que beaucoup de ces médecins n'arrivaient pas (comme Démocède lui-même, fuyant la maison paternelle, arriva à Égine), dans la cité où ils avaient dessein d'exercer, sans appareils, sans outils, sans médicaments, sans même le modeste bagage chirurgical qu'un auteur hippocratique (1) recommande d'emporter avec soi en voyage? et alors comment pouvaient-ils, dans des conditions si précaires, accomplir la mission si importante de soigner, comme médecins publics, une clientèle considérable? mais tout s'explique, tout se comprend si l'on admet, et il faut l'admettre sur l'autorité de Galien, que la cité possédait une officine, un *iatrium* public, qu'elle mettait à la disposition du médecin qu'elle avait élu.

Examinons maintenant ce qu'était un *iatrium*. L'*iatrium*, à proprement parler, était l'officine du médecin ; tout médecin possédait un *iatrium*. Ainsi, par exemple, si l'on en croit Timée (2), Aristote lui-même, qui était de famille médicale et avait écrit sur la

(1) *Bienséance*, § 8 et seq., in Hipp., éd. Littré, t. IX.

(2) Tim. de Taurom., in Didot, *Fragm. hist. grec.*, fragm. 70, p. 209-210. Eusèbe cependant (*in Præp. evang.*, XV, II, p. 791) dit que Timée a menti.

médecine, avait possédé, puis quitté, un *iatrium* de grande valeur (πολυτίμητον ἰατρεῖον). Bien des causes, on le comprend, pouvaient établir la réputation et conséquemment l'importance de tel ou tel iatrium en particulier ; ainsi, par exemple, la renommée scientifique du médecin qui en était le possesseur, ou encore la bonne situation de l'*iatrium*, devait avoir une influence : l'officine d'Euthydique, dont nous parle Eschine (1), devait être assurément fort achalandée, car elle était située au Pirée, et le Pirée était le quartier le plus ancien et le plus populeux d'Athènes ; c'est par là qu'affluaient les étrangers et aussi les maladies : la peste (λοιμός) dont Thucydide fut atteint et fut témoin, et qu'il nous a décrite (2), avait débuté par le Pirée.

Il n'est pas douteux que l'officine la plus importante de toutes, dans une cité, était l'officine du médecin public ; elle devait, pour satisfaire aux besoins d'une clientèle considérable, être aussi bien organisée que possible : c'est cette officine-type que nous allons maintenant décrire.

L'*iatrium public*, d'après Galien (3), était un édifice relativement vaste ; il était pourvu de hautes portes et recevait pleinement la lumière. Voilà pour l'extérieur. Pénétrons maintenant dans l'édifice et voyons quelles en étaient les dispositions à l'intérieur.

D'abord, on peut tenir pour certain que dans cet *iatrium* était situé le logement du médecin ; c'est là, en effet, que celui-ci opérait et soignait les malades, là qu'il donnait des consultations, là qu'il préparait les remèdes c'est là, sans aucun doute, qu'il devait loger, lui, sa famille et aussi ses aides.

A côté, devait se trouver ce que nous appelons aujourd'hui le « cabinet de consultations ». Il est certain, en effet, que nombre de malades se rendaient à l'*iatrium* pour y consulter le médecin, et nous en trouvons la preuve, par exemple, dans le passage où Xénophon (4) nous rapporte l'assassinat commis à Chio, par Etéonice escorté de quinze spadassins, sur un pauvre diable « souffrant des yeux » et « sortant d'un *iatrium* », où il venait évidemment de consulter l'homme de l'art.

Plus loin était la salle d'opérations avec son imposant arsenal : dans cette chambre, on voyait des entailles ingénieusement pratiquées dans les murs, des leviers divers ; la poutre transversale dont

(1) Eschin., *Orat. contra Timarch.*, I, § 40.
(2) Thucyd., lib. II, § 47, 48 et seq.
(3) Galen., *loc. cit.* (.....ἐν οἴκοις μεγάλοις, θύρας μεγάλας, φωτὸς πλήρεις.....)
(4) Xen., *Hist. Græc.*, lib. II, cap. I, § 3.

parle Hippocrate comme existant d'ailleurs dans toutes les maisons et dont on se servait pour réduire les luxations de la cuisse en y suspendant le patient par les pieds; l'instrument, appelé plus tard *le banc*, duquel Hippocrate dit : « Il importe au médecin pratiquant dans une ville populeuse de posséder une machine ainsi disposée », etc.; tous objets mentionnés dans le livre hippocratique intitulé *Des articulations* (1). En outre de ces divers appareils fixes et de ces machines, s'y trouvaient des instruments (ὄργανα), couteaux, bistouris, etc., tous d'airain; des bandes, des compresses, des lacs, des ventouses, des cautères, etc. On y trouvait encore des instruments spéciaux, tels que l'arrache-dents, le trépan, l'outil à couper la luette, etc.; des sièges, tous d'égale hauteur pour que le médecin et le patient fussent tous deux sur un même niveau, et enfin une table : tous objets dont font mention les livres hippocratiques intitulés *De l'officine du médecin* et *Du médecin* (2). C'est certainement cette salle qui devait spécialement recevoir cette lumière abondante, soit naturelle, soit artificielle, qu'Hippocrate et Galien après lui considèrent, à juste titre, comme indispensable pour bien opérer.

Plus loin encore, se voyait le local où les médicaments étaient conservés, préparés et débités au public. Que le médecin, en effet, possédât dans son *iatrium* des médicaments, le fait est prouvé, par exemple, par le passage du *Serment* dans lequel le récipiendaire s'engage à ne remettre à personne du poison, ce qui implique que les médecins possédaient chez eux des substances médicamenteuses (3).

Que, d'autre part, le médecin préparât lui-même ces médicaments, on en trouve la preuve dans le passage suivant de Pline l'Ancien (4) : « Les médecins (de mon temps), dit Pline, ignorent les caractères des substances; la plupart même en ignorent jusqu'aux noms, tant ils sont loin de savoir préparer les médicaments, ce qui jadis était leur office. »

Sans doute, il existait déjà du temps d'Hippocrate des φαρμακοπῶλαι (fabricants et vendeurs d'amulettes et aussi de drogues), puisque Aristophane en fait mention dans une de ses pièces (5);

(1) Hipp., éd. Littré, t. IV, § 47, § 50-72.

(2) Hipp., éd. Littré, t. III, κατ' ἰητρεῖον, et t. IX, περὶ ἰητροῦ.

(3) Cette coutume a passé des Grecs aux Romains : voir Plaute, *Mercator*, act. II, sc. IV, v. 3-4, et voir aussi le témoignage du jurisconsulte Paul (lib. III *Sent.* t. VI, § 62), qui vivait encore sous Alexandre Sévère, etc.

(4) Plin., *H. N.* XXXIV, cap. xxv.

(5) Aristoph., *Nubes*, v. 766 et schol.

mais il ne paraît pas qu'en Grèce la coutume des médecins de préparer eux-mêmes et même parfois de porter aux malades) leurs médicaments ait jamais disparu ; du moins, on retrouve cette coutume mentionnée encore dans un passage de Libanius (1), et il faut descendre jusqu'aux bas siècles pour trouver en Grèce, dans le πηιμεντάριος (2) (le *pigmentarius* des Latins), l'analogue de notre pharmacien actuel, qui exécute « les prescriptions du médecin », τὰ τῶν ἰατρῶν ἐπιτάγματα.

Que le médecin, enfin, débitât dans ce local les médicaments au public, le fait n'est pas douteux, témoin le passage où le médecin (sans doute Hippocrate lui-même) qui pratiquait à Thasos dit expressément : « Les Thasiens ne vinrent pas chercher de secours dans l'*iatrium* (3). » — Témoin encore ce passage où Platon mentionne «.... ceux qui vont dans l'*iatrium* pour s'y faire administrer une potion (4). »

L'aspect de cette salle devait d'ailleurs ressembler beaucoup à celui des boutiques de nos herboristes actuels : les matières premières, les topiques, les purgatifs, etc., y étaient, nous dit un auteur hippocratique (5) « rangés selon les genres et les grosseurs ».

A ce local devait évidemment être annexé un réduit contenant les ustensiles, les foyers et le bois de sarment (6) nécessaires pour la préparation à chaud de certaines substances médicamenteuses.

Enfin, dans l'*iatrium* se trouvait un dernier local garni de lits, local plus grand peut-être à lui seul que tous les autres réunis : c'était la chambre des malades.

Avant d'examiner de près ce dernier local, nous demandons la permission de présenter, sur tout ce que nous venons de décrire, quelques observations importantes. Ce qui frappe tout d'abord, c'est la complexité de l'officine médicale : comme on le voit, un *iatrium* complet, comme devait l'être celui du médecin public, comprenait, indépendamment du logement du médecin et de son cabinet de consultations, une salle d'opérations avec son arsenal, une boutique à médicaments, et au moins une salle de malades.

(1) Libanius, op. et ed. cit., t. I, p. 56 D, κατ' ἰατρ. φαρμακ.

(2) Mentionné par Olympiodore de Thèbes (*ad Gorg. Plat.*), qui vivait sous Arcadius et Théodose II. (V. Saumaise, *Exercit. Plin.*, p. 470.)

(3) Hipp., éd. Littré, t. II, *Ep.*, p. 665.

(4) Plat., *De legib.*, I, § 647.

(5) *Bienséance*, in Hipp., éd. Littré, t. IX, § 10

(6) V., Macrob., lib. VII, cap. XVI.

Galien avait donc raison de nous dire que les officines confiées par les cités aux médecins publics étaient de vastes édifices.

Ce qui surprend ensuite, c'est la multiplicité des emplois que devait remplir le médecin : celui-ci, en effet, d'une part, dans l'intérieur de l'officine, était tenu de donner des consultations, d'opérer et de traiter des malades, de préparer et de distribuer les médicaments, enfin d'entretenir un important matériel ; d'autre part, en dehors de l'officine, il était tenu de visiter tous les malades (1) qui réclamaient son intervention, et aussi, disons-le de suite, de rester au poste d'honneur que lui avait confié la cité quand celle-ci était désolée par les épidémies (2). Une pareille tâche eût été écrasante, si le médecin public n'avait eu, comme les médecins ordinaires, des aides dont nous aurons à parler plus loin : les aides-esclaves (et ils devaient être nombreux dans le vaste *iatrium* public) étaient très probablement des esclaves publics, fournis au médecin et entretenus par la cité; la dépense pour leur entretien n'aurait pu certainement être supportée par les ressources personnelles du médecin.

Ce qui étonne enfin, et ce qu'on a peine à comprendre, c'est, étant données l'immense clientèle du médecin public et l'énorme consommation de médicaments de toute espèce qui en devait résulter, comment le médecin pouvait se fournir de médicaments en suffisante quantité s'il les devait acheter de sa bourse ; mais tout s'explique si l'on admet que la cité lui fournissait gratuitement ces médicaments; le précieux document suivant va éclairer, d'ailleurs, d'un jour inattendu, ce point important.

En effet, une inscription athénienne, recueillie par Rhangabé, et sur laquelle nous reviendrons plus loin, loue un certain Évenor, médecin, parce que, «... préposé par le peuple pour la préparation des médicaments, il a dépensé un talent à ce service. »

Or il est bien certain que si cet Évenor, qui est évidemment ici un médecin public, est félicité pour avoir dépensé, de sa poche, cinq mille cinq cent soixante francs environ de médicaments, c'est qu'il a fait un acte qu'il n'était pas tenu de faire, et s'il n'était pas tenu de dépenser son argent en médicaments, c'est qu'en réalité

(1) Il est certain qu'en Grèce et déjà du temps d'Hippocrate, comme le dit formellement Cicéron (*De orat.*, III, 33), chaque médecin faisait tout ce qui se rapporte à l'art de guérir. Cette coutume a persisté longtemps, comme on en trouve la preuve dans les propres déclarations de Scribonius Largus (fol. 142) qui vivait sous Claude. Les spécialistes n'apparaissent qu'aux époques de décadence de l'art.

(2) Voir plus loin l'inscription de Carpathos.

la cité devait les lui fournir : cela nous paraît fort clair ; mais, comme il est arrivé que la quantité allouée par la cité était insuffisante, Évenor, en médecin dévoué, n'a pas hésité à en acheter de son propre argent, afin que les malades qui lui étaient confiés ne restassent pas privés des secours de la thérapeutique.

D'ailleurs, par la réflexion, il est aisé de se rendre compte qu'il en devait être ainsi : en effet, puisqu'il est avéré que le médecin public devait soigner gratuitement les malades, il est évident qu'il leur devait donner, gratuitement aussi, les médicaments ; car, à une époque où l'on ne distinguait pas le médecin du pharmacien, soigner les malades ou les médicamenter c'était « tout un », et cette gratuité des soins, c'est-à-dire des médicaments, ne pouvait certainement s'obtenir qu'à la condition que la ville elle-même pourvût de médicaments l'officine publique : ce qui avait effectivement lieu.

Ainsi donc, il faut tenir pour certain que non seulement la cité mettait une officine à la disposition du médecin public, mais encore qu'elle garnissait cette officine de médicaments ; pour le reste, on n'a pas de documents précis, mais on peut admettre, — et nous pensons que là est la vérité, — que la cité fournissait (nous verrons plus loin avec quelles ressources) *tout* ce qui était indispensable au médecin pour accomplir sa mission ; en un mot, chaque ville possédait un iatrium public, pourvu non seulement de médicaments, mais encore d'instruments, de lits, de meubles, etc., et d'un personnel esclave pour les besoins du service : le médecin public, une fois élu, s'installait dans cet iatrium ; son successeur en prenait possession de même, et par là tout s'explique, tout se comprend sans la moindre difficulté. Ajoutons qu'il ne paraît pas douteux, — bien que les dispositions de la loi de Charondas ne soient pas parvenues jusqu'à nous, — que la même loi qui institua dans chaque ville le médecin public imposa à chaque cité l'obligation d'entretenir un iatrium public : l'officine publique a dû certainement naître en même temps que le médecin public ; c'est en quelque sorte l'outil qui apparaît en même temps que l'ouvrier pour accomplir, comme dit Xénophon, « l'œuvre médicale de la cité » (τὸ τῆς πόλεως ἰατρικὸν ἔργον).

Revenons maintenant aux malades couchés dans l'iatrium.

Il est en effet facile de prouver que l'officine devait contenir des malades : par exemple, lorsqu'on lit, au paragraphe 2 du livre hippocratique *Sur le médecin*, que l'iatrium doit être un lieu commode, où le vent ne puisse ni pénétrer ni être gênant, où l'éclat du

soleil ne blesse pas les regards, et où, conséquemment, la lumière doit venir obliquement, il est clair que l'auteur a surtout en vue l'intérêt des malades qui s'y trouvent rassemblés. Cela est si vrai qu'au même paragraphe de l'ouvrage, et immédiatement après la description de ces dispositions à donner à l'iatrium, l'auteur ajoute : « On fournira aux personnes traitées de l'eau potable et pure. » Il s'agit bien évidemment ici des personnes traitées *dans* l'iatrium (1).

Lorsque, dans *les Acharniens* d'Aristophane (2), Lamachus répond à Dicéopolis qui l'a engagé à se faire soigner chez les disciples de Pittalus :

Θύραζέ μ' ἐξενέγκατ' ἐς τοῦ Πιττάλου
Παιωνίαισι χέρσιν,
« Foras efferte me in domum Pittali
« Pæoniis manibus, »

il est infiniment probable qu'il entend s'installer dans l'officine de Pittalus, dans l'iatrium du médecin public.

Quand Platon (3) nous dit que « dans un État où abondent les malades, il faut bien que des officines (ἰατρεῖα) s'ouvrent en grand nombre », c'est apparemment pour y admettre les nombreux malades accumulés dans la cité.

D'autre part, il est certain que des opérations graves se pratiquaient dans l'iatrium : comment alors admettre que les malades qui les avaient subies devaient, immédiatement après, quitter cet iatrium?

Mais d'autres raisons, plus fortes encore, peuvent être invoquées : par exemple, ainsi que nous le dirons plus loin, tout médecin possédait une classe particulière d'aides, qui étaient les aides-élèves, auxquels, moyennant salaire, il enseignait la médecine; si l'on admet qu'il se trouvait des malades rassemblés dans l'iatrium, il est naturel de penser que tout individu se destinant à la profession médicale allait s'installer dans cet iatrium ; or c'est précisément ce que nous laisse entendre Eschine, dans le passage signalé plus haut, lorsqu'il nous montre Timarque allant « s'installer dans l'officine d'Euthydique, au Pirée , pour laisser supposer qu'il se propose d'étudier la médecine » :

(1) Voir aussi au même paragraphe le passage : τα τοίνυν ἐν ἰητρείῳ θεραπευόμενα, etc.

(2) Aristoph., *Acharn.*, v. 1222-1223.

(3) Plat., *De civit.*, lib. III.

..... ἔκαθετο ἐν Πειραιεῖ, ἐπὶ τοῦ Εὐθυδίκου ἰατρείου, προφάσει μὲν τῆς τέχνης μαθητής....

Cet important passage nous montre donc d'abord qu'il y avait des malades dans l'*iatrium*, puisque Timarque, se proposant ostensiblement d'apprendre la médecine, allait s'y établir; il nous montre ensuite qu'on y soignait toutes sortes d'affections, les unes médicales, les autres chirurgicales, de manière que l'élève pût réellement y apprendre l'art, et l'art tout entier.

Du reste, le passage suivant de Platon (1) lèverait tous les doutes, s'il pouvait en exister encore :

..... τοὺς μὲν δούλους... οἱ δοῦλοι τὰ πολλὰ ἰατρεύουσι περιτρέχοντες καὶ ἐν τοῖς ἰατρείοις περιμένοντες.....

qu'il faut traduire :

«.....En général, les aides-esclaves (que possèdent les médecins) traitent les esclaves, soit dans les visites en ville, soit dans l'*iatrium*.... »

Ainsi donc, il est parfaitement établi que des malades étaient soignés dans toute officine médicale, et l'on pense bien que la vaste officine du médecin public devait en contenir une grande quantité ; on n'y admettait vraisemblablement que les malades atteints d'affections graves, et ici encore, c'étaient les pauvres de la cité qui devaient surtout profiter des lits installés dans l'*iatrium* public, et ce point important mérite de nous arrêter un instant.

On peut tenir pour certain, sans qu'il soit besoin d'insister, que les malades aisés se faisaient de préférence traiter à domicile ; d'autre part nous venons de voir, par un passage de Platon, que des esclaves étaient traités dans l'*iatrium* ; mais il faut bien comprendre ce passage : Platon veut dire que quand il y a des esclaves malades traités dans l'*iatrium*, ce sont les aides-esclaves qui les soignent ; d'où l'on doit inférer que quand il y avait d'autres malades, non esclaves, dans ce local, c'était le médecin lui-même (qui était toujours en Grèce de condition libre) qui leur donnait des soins. Or, puisque les riches se faisaient pour la plupart traiter à domicile, les malades — autres que les esclaves — soignés par le médecin dans l'*iatrium* ne pouvaient être que des citoyens pauvres ; cela nous paraît évident. D'ailleurs, il est difficile d'admettre que le peuple bienfaisant qui

(1) Plat., *De legib.*, IV, p. 720.

avait fait une loi pour assurer le service médical dans ses armées (1), qui avait décidé d'entretenir aux frais de l'État les soldats mutilés (2), qui avait dans toutes ses villes des refuges pour pourvoir à tous les besoins des étrangers (3), lesquels, même pauvres et malades, trouvaient des médecins pour les soigner gratuitement (4), n'ait pas songé à ses propres enfants, pauvres, malades et sans asile. Quoi ! les pauvres bien portants, avaient pour se nourrir, les distributions de vivres et les repas publics (5) et on leur permettait en hiver l'accès des établissements de bains publics pour se chauffer et se coucher la nuit (6), — ce qui démontre en somme que l'État témoignait aux indigents un certain degré de sollicitude, — et ces mêmes pauvres, atteints par la maladie, n'auraient, dans leur lamentable situation, trouvé aucun refuge ? ils auraient trouvé des soins médicaux gratuits et pas un abri pour reposer leurs membres fatigués par la douleur et par l'épuisement? En vérité, cela ne peut pas être, et il faut reconnaître que les salles de malades de l'*iatrium* public étaient spécialement réservées aux citoyens pauvres ; car eux seuls avaient vraiment besoin de cet asile public, eux seuls avaient vraiment besoin des secours gratuits que le médecin public devait y prodiguer : offrir des médicaments à des malades sans asile n'eût été véritablement qu'une amère dérision.

Nous n'insistons pas, et nous verrons plus loin qu'il y a lieu de croire que la nourriture des citoyens pauvres, traités dans l'iatrium, était fournie par le médecin lui-même.

III

Nous venons d'étudier les dispositions prises par les cités pour assurer les secours médicaux à tous les citoyens ; examinons maintenant quels avantages pécuniaires ces mêmes cités réservaient aux médecins publics qu'elles avaient élus.

(1) Xenoph., *De repub. Lacedem.*, cap. XIII, 7.

(2) Plutarq., *in Solon.*, cap. XXXI, § 4. On a dit (Aristid., *Orat. Panathenaic.*) qu'Athènes était la seule ville de Grèce où cette coutume était établie ; mais que veut on prouver par là ? En France, actuellement, il n'y a, de même, qu'un seul Hôtel des Invalides.

(3) Aristoph., *Schol. ad Aves*, v. 1021.

(4) Voir plus haut notre citation des *Préceptes hippocratiques*, et les inscriptions que nous rapporterons plus loin.

(5) Institués par Lycurgue.

(6) Aristoph., *Schol. ad Plutum*, v. 535.

D'après le passage de Diodore de Sicile que nous avons rapporté plus haut au sujet de la création des médecins publics, on voit que ceux-ci étaient payés sur les fonds publics : l'expression δημόσιος μισθός, qui est employée, signifie à la lettre « honoraires publics », le terme grec μισθός étant, au point de vue médical professionnel, l'analogue du latin « honos » que Cicéron emploie (1), et dont nous avons précisément tiré le terme « honoraires ».

Ces honoraires publics, ou, si l'on veut, ce traitement alloué par la cité au médecin fonctionnaire public (δημοσιεύων), moyennant lequel celui-ci devait ses soins gratuits à tous les citoyens, traitement *annuel* (2) que le médecin recevait des mains du ταμίας ou trésorier public, était perçu au moyen d'une contribution, d'un impôt payé par les citoyens. Il est vraiment curieux qu'aucun des auteurs anciens qui ont traité de l'organisation intérieure des cités grecques ne mentionne cet impôt; fort heureusement, l'épigraphie vient ici suppléer à cette insuffisance de documents, et l'inscription qui porte le n° 16 de celles consacrées aux décrets de proxénie dans le *Mémoire sur les ruines et l'histoire de Delphes*, par M. Foucart (3), comble définitivement cette lacune.

Il est dit dans cette intéressante inscription :

Ἔδοξε τᾷ πόλει, ἐν ἀγορᾷ τελείᾳ, σύμ ψάφῳ τᾷ ἐννόμῳ, Φιλιστίωνι καὶ ἐκγόνοις ἀτέλειαν εἶμεν χοραγίας καὶ τοῦ ἰατρικοῦ.

Il a semblé bon à la ville (de Delphes), dans une assemblée régulière, avec le nombre légal de suffrages, d'exempter Philistion et ses descendants de la *choragie* et de l'*iatricon*. »

La *choragie*, c'est ici l'impôt prélevé sur les citoyens pour subvenir aux frais d'un chœur; quant à l'*iatricon*, expression que l'on rencontre pour la première fois avec le sens qu'il convient de lui attribuer ici (4), c'est l'impôt prélevé sur les citoyens pour assurer le traitement du médecin public, — et, aussi ajouterons-nous, pour subvenir aux frais d'entretien de l'*iatrium* public.

Sans doute, les inscriptions de Delphes rapportées par M. Foucart,

(1) Cic., *Epist.*, XVI, ep. 9.

(2) Voir Hérodote. lib III, c. 131.

(3) *Arch. des miss. scient. et litt.*, 2e série, t. II, p. 218-219, Paris, 1865.

(4) Dans Xénophon, ἰατρικόν (ἔργον) désigne, comme nous l'avons vu, l'art médical, et en particulier la charge de médecin public. — Dans Libanius (*op. et ed. cit.*, t. I, p. 56, D, κατ' ἰατρ. φαρμακ.) ἰατρικόν semble désigner le médecin : πόλις μᾶλλον ἰατρικὸν ἢ λοιμόν, « urbs medicum magis quam pestem (perhorrescit) ».

dans son Mémoire, sont de 214 à 163, et à cette époque Delphes était sous la domination romaine; mais la cité était organisée en république, et, comme le témoigne la formule qui commence le texte de l'inscription, le peuple rendait des décrets : c'est qu'il avait conservé ses antiques usages, et l'*iatricon* avait été prélevé de tout temps.

Le chiffre de cet impôt ne nous est pas connu; mais il faut admettre qu'il était, en moyenne, assez élevé (et constituait par conséquent une somme totale considérable), puisque, comme le témoigne l'inscription rapportée plus haut, c'était une haute faveur que d'en être exempté. Or, comme nous le montrerons plus loin, le traitement du médecin public était fort modique ; c'est donc, — et nous insistons sur cette remarque toute personnelle, — c'est donc que le montant de l'impôt n'était pas versé intégralement entre les mains du médecin, mais que la plus grande partie du produit de cet impôt servait précisément à subvenir aux frais élevés d'entretien de l'*iatrium* public.

Il serait fort difficile de dire quel était le montant de la somme qui revenait au médecin public pour constituer son traitement; mais il est indubitable qu'il variait suivant l'importance de la ville, puisque l'impôt prélevé sur les citoyens variait nécessairement lui-même suivant le nombre des citoyens sur lesquels il était perçu, et très probablement aussi suivant la fortune personnelle de chacun des citoyens imposés; et ces différences inévitables, suivant l'importance des villes, dans le montant de l'impôt perçu, forcent également à admettre que l'*iatrium* public d'une ville riche et populeuse était nécessairement mieux garni que celui d'une cité moins opulente.

Sans doute, nous possédons quelques indications numériques mentionnées par les historiens : ainsi nous savons que le traitement alloué pour un an (1) à Démocède de Crotone par la ville d'Égine était d'un talent (2), c'est-à-dire de 5,560 francs environ, et que le traitement que lui alloua Athènes, l'année suivante, était de cent mines, c'est-à-dire d'un peu plus de 9,200 francs; mais il faut bien savoir que la réputation médicale de Démocède était considérable, et que ces sommes qui lui étaient offertes étaient, comme nous l'avons déjà observé, des traitements exceptionnels destinés à l'atti-

(1) C'est encore l'expression δημόσιος μισθός qui, pour désigner ce traitement, est employée par Hérodote (lib. III, c. 131).

(2) Un talent d'Égine, c'est-à-dire 10,000 drachmes.

rer et à le conserver dans la cité. On ne peut donc se servir de ces chiffres, qui sont des *maxima* très élevés, pour établir quel pouvait être le traitement moyen d'un médecin public de réputation ordinaire.

Nous avions pensé, en l'absence de documents précis, à tourner la difficulté et à chercher à fixer, d'une manière approximative, le montant des honoraires publics payés au médecin, en nous basant sur le montant des honoraires privés touchés par un médecin ordinaire pour une consultation, une visite ou une opération ; malheureusement, bien qu'il soit parfaitement établi, par de nombreux passages d'auteurs grecs et latins (1), que le médecin, dans toute l'antiquité, se faisait payer, en argent monnayé, par ses clients, nous n'avons rien trouvé qui nous donne le chiffre même de ces honoraires. Il existe bien, dans Cratès de Thèbes (2), qui vivait sous les premiers successeurs d'Alexandre, un passage qui donne pour salaire au médecin « une drachme », c'est-à-dire à peu près un franc; mais ce passage est conçu dans un style tellement satirique, qu'il ne peut être question, comme l'a observé M. Littré, de prendre à la lettre les indications numériques qu'il contient.

Si donc il faut, dans l'état actuel de nos connaissances, renoncer à fixer en chiffres le montant du traitement alloué au médecin public, du moins nous pourrons facilement établir que ce traitement devait être fort modique et était loin d'enrichir le fonctionnaire auquel il était attribué. A vrai dire, même en l'absence de textes positifs, on pouvait affirmer qu'il en était ainsi : en effet, dans sa pièce intitulée *Plutus*, Aristophane (3) nous dit expressément que les médecins d'Athènes étaient mal payés ; on pense bien que le médecin public était du nombre et devait, lui aussi, lui surtout (qui ne devait rece-

(1) Plat., *Protagor.*, c. III; Aristot., *Pol.*, lib. III, cap. 11; Xenoph., *Memorab.*, lib. I, cap. II, § 54; etc. Libanius (*op. ed. et loc. cit.*) est bien étrange : il voudrait que les médecins ne se fissent point payer, et il ajoute plus loin (*Decl.* XXXI, p. 711, D) qu'ils ont raison de toucher des honoraires (ἀργύριον) !

Chez les Latins, Pline, *H. N.*, l. XXVI, cap. III; l. XXIX, §§ 3, 5, 8; mais Pline ne mentionne que des traitements fabuleux, exceptionnels ; Cic., *Epist.* XVI, ep. 4, 9; Plaut., *Aulul.*, act. III, sc. 2, v. 34; etc.

Il faut descendre jusqu'à la loi salique pour trouver mention d'un chiffre exact d'honoraires; les honoraires (*medicatura*) perçus alors pour la guérison d'une plaie étaient de « neuf sous » (in *Pact. leg. salic.*, tit. 19, § 6). — Les lois des Wisigoths donnent aussi en chiffres la mention d'honoraires ; c'est, par exemple, « cinq sous » pour l'extraction heureuse de la cataracte (*Leg. Wisigoth.*, lib. XI, sect. 5).

(2) *In Diogen. Laert.*, ed. Didot, lib. VI, cap. V (86).

(3) Aristoph., *Plut.*, act. III, sc. II, v. 407-408.

voir aucun salaire des malades), être mal rétribué, et alors, s'il touchait des honoraires modiques à Athènes, dans quelle ville de Grèce aurait il pu en recevoir de plus élevés? Mais voici un document plus précis :

Une très curieuse inscription que nous rapporterons en entier plus loin, et qui mentionne les récompenses accordées par la ville de Bryconte au médecin public Ménocrite pour son dévouement et son désintéressement professionnels, nous dit : « ..... attendu qu'au lieu de se faire payer, Ménocrite vit dans la pauvreté, et qu'il a sauvé nombre de citoyens gravement malades sans accepter de salaire, conformément à la loi et à la justice, » etc.

Que faut-il conclure de ce passage?

Faut-il admettre que, puisque Ménocrite (qui était payé par la ville comme médecin public) s'est conformé à la loi et à la justice en ne réclamant aucun salaire aux malades qu'il soignait, et puisque le décret flatteur qui lui accorde des récompenses mentionne cette conduite avec louanges, faut-il, disons-nous, admettre, avec M. Foucart, que les médecins publics ne se conduisaient pas habituellement de même, et que, tout en recevant des appointements de la ville, ils se faisaient payer par leurs clients, exactement comme les autres médecins dépourvus de titre officiel?

Non ; et d'abord, un fait aussi immoral, — toucher deux salaires, — aurait enlevé au médecin tout son prestige en lui enlevant toute sa dignité. D'autre part, il est difficile d'admettre que les cités eussent toléré cette manière de faire, d'autant plus, comme nous l'avons montré plus haut, que les candidats à l'emploi de médecin public ne manquaient pas. Il est plus difficile encore d'admettre que les citoyens qui avaient payé leur contribution pour avoir droit aux soins du médecin public consentissent à payer de nouveau, et de la main à la main, les soins que ce médecin leur devait. Enfin il est encore plus difficile d'admettre que le décret que nous citons ait songé à féliciter Ménocrite de n'avoir pas été un malhonnête homme.

La véritable interprétation est celle-ci : aux mots « attendu que Ménocrite, au lieu de se faire payer... », il faut ajouter, en sous-entendu, « comme il eût eu le droit de le faire, s'il se fût démis de ses fonctions » (1) ; autrement dit, au lieu de chercher à s'enrichir, comme tant d'autres, en exerçant sa profession pour son propre

(1) Cette interprétation, que M. Wescher hésite à admettre, est la seule plausible, et nous l'adoptons sans réserves.

compte, Ménocrite a préféré « pendant plus de vingt ans », dit l'inscription, remplir les fonctions de médecin public et « vivre dans la pauvreté » : c'est donc que l'emploi en question était pauvrement rétribué, et le décret que nous a conservé l'inscription loue à juste titre Ménocrite de son véritable désintéressement. Mais on n'oubliera pas que si ce traitement était modique, c'est, comme nous l'avons dit, que le médecin ne touchait pas intégralement le montant de l'impôt nommé *iatricon;* cet impôt devant certainement servir aussi à l'entretien de l'iatrium public, l'on comprend aisément combien les frais nécessités par l'entretien d'un pareil établissement devaient amoindrir la somme nette qui revenait au médecin.

Il convient d'ajouter qu'une autre cause pouvait contribuer à diminuer le montant de la somme perçue par le médecin public : c'est que tout fait supposer que les malades absolument nécessiteux, couchés dans l'*iatrium*, devaient, étant sans ressources, être nourris aux frais du médecin : et d'abord, quand nous lisons, dans le livre hippocratique intitulé *Du médecin*, ce passage que nous avons cité déjà : « On fournira (παρέχειν δεῖ) aux personnes traitées (dans l'officine) de l'eau potable et pure, » il est clair que c'est le médecin lui-même, quel qu'il fût, public ou non, qui devait fournir cette boisson ; et si le médecin devait fournir les boissons, il est plus que probable qu'il était tenu également de fournir à ces mêmes personnes les aliments solides, — l'alimentation appropriée, le régime, quelque léger qu'il soit (1), faisant à coup sûr partie des besoins indispensables à tout malade, riche ou pauvre, traité dans l'officine. Or, l'alimentation ne rentrant pas dans la somme des soins « médicaux » dus gratuitement aux citoyens par le médecin public, les malades aisés traités dans l'*iatrium* public remboursaient sans doute à ce médecin, exactement comme s'il eût été un médecin ordinaire, la valeur de l'alimentation fournie. Mais aux frais de qui les malades pauvres étaient-ils nourris? Nous avions d'abord pensé que la ville encore supportait cette dépense, mais nous avons dû renoncer à cette conjecture par la raison suivante : c'est qu'il paraît certain que les médecins ordinaires, qui traitaient les malades moyennant salaire, recevaient dans leur officine (2), — par charité, — soignaient et nécessairement nourrissaient, de leurs deniers, les malades pauvres, et ce qui le prouve, c'est qu'il arrivait parfois, à cause de l'indigence dans laquelle ces médecins eux-mêmes pouvaient se trouver,

(1) *Bienséance*, in Hipp., éd. Littré, t. IX, § 17.
(2) Probablement quand l'officine publique était encombrée.

que ces malades pauvres, admis dans l'officine, étaient fort mal soignés et nourris, comme il arriva à Bion, qui en souffrit cruellement, au rapport de Diogène Laërce (1) : ce qui nous force à conclure que, *a fortiori*, le médecin public, qui devait ses soins gratuits à tous et qui, plus que tout autre médecin, était tenu d'exercer charitablement son art, devait également nourrir de ses deniers les malades nécessiteux admis dans l'officine publique, obligation qui, on le comprend (et bien que le médecin trouvât certainement une compensation à cette dépense en faisant payer assez cher leur nourriture aux malades aisés) pouvait diminuer, dans une certaine mesure, les honoraires qu'il touchait de la cité.

Cette obligation, s'imposant aux médecins publics en raison même des fonctions vraiment humanitaires qu'ils remplissaient, avait le précieux avantage de stimuler en quelque sorte leur zèle et de les obliger, en intéressant quelque peu leur bourse, à faire tout leur possible pour hâter la guérison et par conséquent la sortie définitive des pauvres qu'ils avaient en traitement.

On voit donc, en résumé, que le législateur, en créant les médecins publics, avait eu raison de compter sur leur désintéressement professionnel, puisqu'il faut reconnaître que la somme allouée à titre de traitement par la cité au médecin public était fort modique, et nullement en rapport avec l'importance des services rendus (2) : bien que ce médecin eût l'avantage d'être, comme nous l'avons dit, logé, gratuitement sans aucun doute, dans l'officine publique, nous n'hésitons pas à affirmer que son traitement eût à peine suffi à ses besoins s'il n'avait trouvé, en dehors de ses honoraires, des ressources légitimement acquises, et dont il convient maintenant de rechercher l'intéressante origine.

Dr A. Vercoutre,
Médecin militaire.

(*La suite prochainement.*)

(1) Diog. Laert., lib. IV, 7, *Bion*, p. 107, éd. Didot. : ... ἐμπεσων (Βίων) εἰς νόσον ... ἐν Χαλκίδι... ἀπορίᾳ τῶν νοσοκομούντων δεινῶς διετιθετο... L'expression τῶν νοσοκομούντων désigne un médecin *particulier* et ses aides : il ne semble pas qu'il soit question ici du médecin public, et nous le regrettons, car alors nos conjectures seraient pleinement confirmées.

(2) C'est ainsi qu'aujourd'hui encore nos médecins publics, nos médecins des hôpitaux par exemple, touchent des traitements extrêmement modiques.

COMMENT PÉRIT L'INSTITUT DRUIDIQUE[1]

Au numéro de décembre de la *Revue archéologique*, M. d'Arbois de Jubainville a inséré une note, dans laquelle il relève tous les passages des auteurs anciens qui parlent des Druides. Son bref et substantiel commentaire a pour but d'éclaircir la question de la suppression violente ou de l'extinction progressive de l'Institut druidique. Y eut-il persécution ? M. de Jubainville le croit, et je le crois avec lui. Mais je pense que ce fut une persécution d'une nature particulière, et que la conduite tenue par Auguste et Tibère envers les Druides détermina celle que Trajan suivit à l'égard des chrétiens. Pour la bien comprendre, il importe de replacer les textes dans le milieu historique auquel ils se rapportent, sans qu'il soit nécessaire de les citer à nouveau (2).

César avait soumis la Gaule, mais il n'avait pas eu le temps de l'organiser. La première conquête, celle du sol, était achevée; restait la seconde, plus difficile à faire, — celle des esprits et des mœurs. L'organisation sociale qui avait si héroïquement soutenu la lutte subsistait tout entière, et les Druides, conservant leur ancien pouvoir, continuaient d'attirer la foule à leurs jugements, à leurs écoles, à leurs sacrifices sanglants. Auguste n'était pas l'homme de la force, mais il était celui de l'adresse : il n'eût pas conquis les Gaules, il sut les transformer par cette habileté patiente, par cet art d'assoupir et d'éteindre, qui furent tout son génie. « Il fit le recensement des Gaulois, dit un de ses historiens, et il ordonna leur vie et leur condition politique (3). » Pour certains peuples, il changea les limites des territoires, le nom ou la place de leurs capitales, afin de rompre les liens de fédération ou de clientèle et d'effacer les souvenirs du temps de l'indépendance. Des peuplades entières avaient

(1) Note lue à l'Académie des sciences morales, en janvier 1880.

(2) M. Fustel de Coulanges a déjà répondu, dans le numéro de février, à la note de M. d'Arbois de Jubainville.

(3) ...αὐτῶν ἀπογραφὰς ἐποιήσατο καὶ τὸν βίον τήν τε πολιτείαν διεκόσμησε. Dion. lib. III, 22.

été exterminées, il en donna les terres aux cités voisines ; celles que la guerre avait épuisées furent réunies à d'autres ; des clients passèrent à la condition d'État autonome, et ce qu'il restait des trois cents nations dont parle Plutarque fut réparti en soixante circonscriptions municipales, ayant chacune un sénat de cent membres, pouvoir délibérant, et des duumvirs ou quatuorvirs, pouvoir d'exécution. Ces magistrats jugeaient les affaires civiles de leurs concitoyens, sauf appel au gouverneur de la province, qui tenait régulièrement ses assises dans les plus importantes cités. Par le seul fait de cette organisation nouvelle, les Druides, sans être persécutés, perdirent leur pouvoir judiciaire. Si quelques-uns arrivèrent au décurionat, même aux magistratures, ce fut à raison de leur fortune personnelle ou de leur dévouement à Rome, et non pas en vertu de leur caractère sacerdotal.

Auguste fit une autre réforme d'une extrême importance. Les Romains étaient fort tolérants à l'égard des cultes étrangers. Comme leurs dieux se comptaient par milliers, quelques-uns de plus ou de moins importaient peu. Aussi, quand les Romains avaient soumis un peuple, ils lui prenaient ses divinités, les mettaient dans leur catalogue, quelquefois dans leurs temples, et tout était dit : l'Olympe s'étendait comme l'empire. Le procédé réussit partout, excepté avec les Juifs, qui, croyant à un Dieu unique, ne pouvaient accepter cette union sacrilège, et avec les Druides, qui, formant un clergé national, perdaient leur pouvoir si leurs dieux perdaient le caractère gaulois. Au lieu de proscrire ces dieux, Auguste, qui répugnait aux violences depuis qu'il pouvait s'en passer, les respecta et s'en servit ; c'était plus honnête et surtout plus utile.

La Gaule avait, comme Rome, ses grandes et ses petites divinités ; il latinisa les noms des premières ou mit en regard de celui qu'elles portaient le nom de la divinité romaine correspondante ; de sorte que vainqueurs et vaincus purent venir, sans trouble de conscience, sacrifier aux mêmes autels. Mais ces dieux, sujets de Rome comme leur peuple, durent laisser s'établir à côté d'eux la divinité suprême de l'Empire, le Génie de l'empereur. Dans le temple immense récemment découvert au sommet du Puy-de-Dôme, on a trouvé l'ex-voto suivant : *Num·Aug·et·Deo·Mercuri·Dumiati*.

On connaît mal l'organisation religieuse de l'Empire ; cependant les inscriptions montrent en beaucoup de cités un flamine perpétuel. C'était un citoyen qui avait passé par toutes les charges municipales, *omnibus honoribus functus*. Ce prêtre, le personnage le plus considérable de la cité, jouait sans doute dans sa ville le rôle rem-

pli à Rome par le pontife maxime, et celui que l'évêque chrétien remplira plus tard dans sa cité épiscopale. Voué au culte des divinités locales, mais aussi à celui des dieux de l'Empire, ce flamine devait repousser des autels l'ancien prêtre de Teutatès et d'Ésus.

A Rome, Auguste avait reconstitué le culte des Lares, ces dieux de coin de rue et du foyer domestique, que le petit peuple préférait aux grandes divinités du Capitole, qui étaient faits pour le quartier, pour la maison, et qu'on aimait d'autant plus qu'on les croyait plus rapprochés de leurs adorateurs. Chaque cité gauloise avait aussi des dieux protecteurs qu'elle vénérait particulièrement. Auguste reconnut en eux des divinités tutélaires, semblables aux Lares de Rome; il honora leurs autels; le Romain y fit, comme l'indigène, les libations et les offrandes accoutumées, et ces Lares gaulois ajoutèrent à leur nom celui du prince qui leur ouvrait le Panthéon de l'Empire. Ils s'appelèrent les *Lares augustes* : mot à double sens où l'on pouvait voir, selon sa fantaisie, un souvenir de l'empereur ou une attestation de la sainteté des Lares. Un ordre nouveau de prêtres fut nécessaire pour cette religion à la fois ancienne et nouvelle. A raison des dépenses nécessitées par les sacrifices, les banquets sacrés et les jeux qui étaient une partie du culte, ces prêtres furent de riches plébéiens, *seviri Augustales*, élus tous les ans et qui, au sortir de charge, formaient la confrérie puissante des Augustaux.

Cette réforme religieuse fut complétée par la grande institution lyonnaise, l'assemblée des députés élus par les cités des trois Gaules et qui se réunissait chaque année autour de l'autel de Rome et d'Auguste, au confluent de la Saône et du Rhône. Ce culte devint la religion officielle de l'Empire et eut son grand-prêtre, le *sacerdos ad aram*, qu'on nomma ailleurs le *flamen provinciæ*. Ce flamine provincial eut sous sa surveillance le culte et le clergé de la province entière, comme le *flamen* des villes arrêtait l'ordre des cérémonies pour sa cité particulière, et il a légué sa primauté religieuse à l'archevêque chrétien. Dans cette organisation sacerdotale, il n'y avait pas plus de place pour les Druides qu'il ne s'en trouvait pour eux dans l'organisation judiciaire. Ils étaient donc, sans avoir eu de violences à souffrir, dépouillés de leurs principales attributions et mis, en tant que prêtres et que juges, en dehors du nouvel ordre social. Les desservants de l'ancien culte relégués dans l'ombre y seront oubliés avec leur souverain pontife, le chef des Druides, dont le *sacerdos ad aram* prenait la place. On ne détruit bien que ce que l'on remplace : Auguste avait trouvé le moyen de rem-

placer les Druides. Sans que le gouvernement eût à s'en mêler, le nouveau clergé des Trois Gaules allait extirper l'ancienne foi du cœur des populations, et mille faits prouvent que cette œuvre fut très rapidement accomplie.

Auguste fit aux Druides une guerre qui fut plus directe, sans être, d'après les idées des anciens, plus injuste. De toutes les cérémonies druidiques, celle qui attirait sûrement la foule, qui excitait d'ardentes émotions et assurait le crédit de ces ministres d'un culte terrible, était le sacrifice humain. Mais les Druides n'avaient plus de captifs à immoler, puisqu'il n'y avait plus de guerre entre les cités; et Rome ne laissait pas à ses sujets le *jus necis*, excepté aux villes fédérées. Un sénatus-consulte, de l'an 94, interdisait aux Romains et à leurs sujets les sacrifices humains; les Gaulois entrant dans la société romaine étaient soumis à ses lois générales : Auguste n'autorisa que de légères libations de sang faites par des victimes volontaires. C'était enlever au culte druidique son principal attrait, ces spectacles de mort qui, à Rome, faisaient courir le peuple entier aux combats de gladiateurs, et qui, dans l'ancienne Gaule, amenaient aux pieds des Druides d'innombrables multitudes.

Une autre loi, bien vieille puisqu'elle est écrite aux XII Tables, défendait sous peine de mort les assemblées nocturnes : *Qui cœtus nocturnos agitaverit, capital esto.* Cette loi de police fut certainement mise en vigueur en Gaule, comme partout, et les gouverneurs, en la faisant exécuter, ont ôté aux Druides le moyen puissant des prédications incendiaires.

Auguste avait supprimé les associations qui n'étaient point consacrées par un sénatus-consulte : *collegia, præter antiqua et legitima, dissolvit.* Il ne pouvait donc reconnaître l'existence légale à l'institut druidique. Mais enlever à cette grande corporation le droit de réunion, c'était briser tous ses liens et la dissoudre.

Enfin, il déclara que les adhérents de l'ancienne religion n'obtiendraient jamais le droit de cité romaine qui pouvait conduire aux grandes charges de l'Empire, puisqu'on avait vu récemment le gaditain Balbus revêtu de la toge consulaire. C'était écarter de l'ancien culte ceux à qui l'ambition faisait tourner les yeux vers Rome; et ceux-là étaient tous les notables de la Gaule, qui bientôt, demanderont à Claude le droit de briguer les magistratures romaines. Pour les obtenir, même pour solliciter la plus modeste des charges, il fallut parler l'idiome de Rome. Le latin, devenu la langue de l'armée, de l'administration et des affaires, relégua le celte au fond des campagnes, et avec lui les croyances qu'il avait si longtemps exprimées.

Toutes ces mesures étaient encore, de la part d'Auguste et aux yeux des Romains, l'exercice d'un droit et non pas une violence, puisqu'elles étaient l'application aux vaincus de lois faites pour les vainqueurs; mais, en les prenant, l'empereur portait un coup mortel à l'institut druidique.

Sous Tibère éclata la révolte de Julius et de Sacrovir, qui jeta l'effroi dans Rome. Tacite la raconte sans rien dire de la répression qui la suivit, et qui, attendu le caractère du prince, doit avoir été inexorable. Le peintre inimitable des tragédies de Rome s'inquiète peu des sujets; aussi ne mentionne-t-il pas les moyens employés par Tibère pour prévenir le retour d'une rébellion gauloise. Un sénatus-consulte perdu au Digeste, et dont on trouve l'application quelques années plus tard, nous montre l'arme dont Tibère se servit. Afin d'empêcher les Druides de parler au nom du Ciel à des esprits faciles à enflammer et d'entretenir la superstition par des sortiléges et des incantations, leurs pratiques furent assimilées au crime de magie, qui, pour un provincial, entraînait la mort. C'était la peine portée par les XII Tables contre les enchanteurs, *Cereri necator*, et celle que le sénat républicain avait appliquée aux fauteurs des Bacchanales. Le sénatus-consulte dont nous parlons (1) étendit aux magiciens la peine décrétée par la *lex Cornelia*, « de sicariis et veneficiis »; les empoisonneurs de l'esprit furent mis au même rang que les empoisonneurs du corps. Cette loi fut appliquée sous Claude à un chevalier romain, surpris au tribunal avec un *œuf de serpent*, qui, selon la croyance druidique, devait lui faire gagner son procès.

Suétone prétend que Claude abolit complètement la religion des Druides. Je crois que ce prince renouvela simplement les prescriptions d'Auguste et de Tibère, et elles étaient suffisantes, puisque Vespasien n'y ajouta rien après la grande révolte de 71, que les prédications des Druides encouragèrent.

Mais on ne peut donner à des exécutions partielles le caractère d'une persécution générale. Si un certain nombre de Druides, contempteurs avérés des lois de l'Empire, ont dû périr, beaucoup ont pu échapper par leur silence et par l'obscurité de leur vie. Ainsi s'expliquent les passages des auteurs qui datent de Tibère et de Claude l'abolition de la vieille religion gauloise, et de ceux qui montrent des Druides en Gaule deux ou trois siècles plus tard. Les dieux meurent avant que tous leurs autels ne tombent, et des restes

(1) *Ex Sc.... ejus legis* [Corn. de Sic. et Venef.] *pœna damnari jubetur qui mala sacrificia fecerit, habuerit.* Dig., XLVIII, 8, 13.

de druidisme ont survécu longtemps à la ruine du grand corps sacerdotal qui avait gouverné la Gaule.

En résumé, Auguste ne violenta pas les consciences, mais il ne laissa point de place aux Druides dans l'organisation sociale qu'il donna aux provinces gauloises, et il les réduisit à vivre dans l'ombre et le silence, en leur interdisant les actes contraires aux lois générales de l'Empire. Tibère leur appliqua d'autres lois républicaines : il proscrivit les pratiques qui paraissaient entachées de magie; et comme les Druides s'occupaient bien plus de sorcellerie que de science, *vates et medici*, il se trouva malheureusement que la loi établie pouvait les frapper.

Le druidisme était, dans l'immense empire, un corps étranger et une cause de malaise. Les empereurs cherchèrent non pas à l'extirper, mais à le rendre inerte et par conséquent inoffensif. Il y eut certainement de nombreuses victimes; mais ni Tibère ni Claude ne semblent avoir ordonné la recherche des fauteurs de l'ancien culte, *inquisitio;* ils ont puni les actes extérieurs, la manifestation publique de druidisme, qui était une publique révolte contre la loi et les magistrats. C'est la règle de conduite prescrite par Trajan à Pline à l'égard des chrétiens : « Ne faites pas recherche des chrétiens, lui écrit-il; mais s'ils sont accusés et convaincus, punissez-les. Ne recevez pas d'accusations anonymes, et ne condamnez point sur des soupçons. » La tradition avait une grande force à Rome; les précédents y faisaient longtemps autorité. Je crois que ce que nous savons de la politique de Trajan nous dit quelle avait été celle de Claude et de Tibère.

Il n'est pas besoin d'ajouter que des exécutions commandées par la politique sont réprouvées par la conscience; mais l'histoire est tenue de juger les anciens d'après les idées anciennes; elle doit chercher pourquoi ils ont agi comme nous n'agirions pas, et, dans certains cas, elle réclame les circonstances atténuantes au bénéfice des persécuteurs, tout en réprouvant la persécution.

V. Duruy.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS.

M. Geffroy, directeur de l'Ecole française de Rome, signale à l'Académie un récit en vers français de la première Croisade. Ce récit est contenu dans le manuscrit n° 531 du fonds de la reine Christine. Une seconde lettre du directeur de l'Ecole de Rome annonce la découverte d'une inscription romaine importante, paraissant se rapporter à Stilicon.

M. Victor Duruy continue la lecture de son intéressant mémoire sur l'histoire romaine. Il examine et discute les réformes religieuses et financières d'Auguste.

M. Homolle, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, est admis à communiquer une note sur le résultat des fouilles qu'il a faites à Délos. Une mission vient d'être accordée à M. Homolle pour continuer ces fouilles. Il espère, dans cette dernière campagne, achever l'œuvre si bien commencée. Nous donnerons cette note dans un de nos prochains numéros.

M. Ph. Berger lit un travail étendu sur le mythe de Pygmalion et le dieu phénicien Pygmée.

M. A. de Longpérier fait part à l'Académie de la découverte faite à Tenez (Algérie), d'une mosaïque antique portant une inscription dont il n'a malheureusement reçu qu'une copie incorrecte. Il dépose la copie de cette inscription sur le bureau. Il serait désirable que la mosaïque de Tenez ne fut pas détruite comme tant d'autres.

M. Pavet de Courteille communique une notice sur le manuscrit ouïgour de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit, offert à Colbert, et dont le déchiffrement avait été vainement tenté jusqu'à Abel Rémusat, qui n'en lut que quelques fragments, est complètement analysé par le savant académicien. Les manuscrits ouïgours sont de la plus grande rareté. M. Pavet de Courteille rend, par cette belle étude, un signalé service à la science.

M. L. Heuzey lit une note sur un vase grec de la Cyrénaïque appartenant au Louvre, sur lequel est peint Bacchus adolescent porté sur un char attelé d'un taureau, d'un griffon et d'une panthère. M. Heuzey explique, par d'ingénieux rapprochements, le sens de cette représentation mythique.

M. E. Desjardins continue la lecture du mémoire de M. Tissot sur l'exploration archéologique faite par ce dernier dans la vallée du Bagradas.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— — On nous écrit de Naples :

« Les dernières fouilles de Pompéi ont amené la découverte d'une charmante statuette qui peut être mise à côté des plus belles œuvres de l'antiquité.

C'est un Faune en bronze, qui servait d'ornement à une fontaine. Il a été trouvé dans une grande et riche maison située en face de la rue qui part du temple de la Fortune et se dirige vers l'Est, et dans laquelle on a déjà des peintures et plusieurs objets intéressants.

Il est debout, renversé en arrière, dans l'attitude de l'ivresse, le poids du corps portant sur la jambe droite un peu repliée, tandis que la gauche est portée en avant. L'eau s'échappait par l'orifice d'une outre qu'il tient sous le bras gauche et qui communique à un tuyau d'accès; la main droite étendue recevait peut-être ce liquide qu'il regarde couler d'un œil joyeux.

Cette statuette est à peu près de la grandeur du célèbre Faune dansant; elle est admirable de verve et d'entrain; la vie circule dans ses membres souples et bien proportionnés, et ceux qui l'ont vue n'hésitent pas à déclarer qu'elle prendra place avec le Faune dansant, le Narcisse et le Silène parmi les chefs-d'œuvre de l'art antique réunis au musée de Naples.

Particularité intéressante : le pied gauche a été rapporté, dans une restauration qui a dû être faite peu de temps avant la destruction de Pompéi, probablement à la suite du tremblement de terre.

Pour le moment cette gracieuse trouvaille est encore dans le cabinet de l'inspecteur du musée, où jusqu'ici de rares privilégiés ont eu la faveur de l'apercevoir. » (*Journal de Genève* du 16 avril.)

— — On écrit de Trèves à la *Gazette de Cologne* que des antiquités romaines viennent d'être découvertes aux environs de cette ville, sur la rive gauche de la Moselle. Parmi les objets mis au jour, on remarque des ustensiles en fer, des épées, un bas-relief en bronze représentant un guerrier que couronne une Victoire. Des fouilles entreprises un peu plus loin, près de Cordel, ont fait découvrir une fabrique de verre du temps des Romains ; un grand nombre de vases en verre de diverses couleurs

et des débris de verre de toutes sortes, provenant de ces fouilles, ont été transportés au musée de Trèves.

—— Le *Metropolitan Museum of art*, le Louvre américain qui s'élève dans le Central Park de New-York, près de l'entrée de la cinquième avenue, a été inauguré le 31 mars par le président des Etats-Unis. Cette solennité avait attiré une grande foule au Central Park. Les bâtiments du nouveau musée, construits au moyen de souscriptions publiques sous la direction du général de Cesnola, ne seront entièrement achevés que dans plusieurs années. Le pavillon actuel est élevé de trois étages et recouvert d'une toiture vitrée. Au rez-de-chaussée se trouve une vaste salle destinée aux expositions artistiques et industrielles. Les deux principales divisions du « Metropolitan Museum » sont pour l'instant les galeries d'antiquités cypriotes du général de Cesnola, situées au premier étage, et celles de la peinture, de la sculpture et des collections particulières, situées au deuxième étage.

Parmi les tableaux des anciens maîtres, on remarque les œuvres des grands peintres italiens, flamands, hollandais, et, parmi les peintres modernes, des Rosa Bonheur, des Dubufe, des Dupré, des Meissonier, des Delaroche, des Corot, des Millet, des Decamps. L'école américaine est représentée par les principaux artistes des Etats-Unis et forme l'ensemble le plus complet des chefs-d'œuvre de l'art national américain que l'on ait encore vu.

—— Παρνασσός, février 1880.

Nous remarquons, dans ce numéro, les articles suivants :

K. Papparigopoulos, *De la lettre d'Alexis Ier Comnène au comte de Flandre Robert.* — K. S. Condos, *Observations sur la langue* (suite). — Gr. N. Bernardakis, *le Fragment d'Euripide récemment retrouvé et la tragédie à laquelle il appartient.* — M. P. Lambros, *le Volcan Argée* (avec une figure). — *Mélanges archéologiques :* Cavvadias, *les Fouilles d'Olympie.* — Dragatsis, *Hermès éphébique trouvé au Pirée; le Jupiter de Gaza.* — Eustratiadis, *Décret attique antérieur à Euclide.* — S. K. S., *le Devin Lampon.* — Romanos, *Inscription honorifique de Corcyre.* — Stamatelos, *Inscription funéraire trouvée près de Vonitza.* — Nouvelles : *Fouilles faites à Tanagre.* Elles ont donné vingt-trois inscriptions funéraires et une vingtaine de terres cuites. Découverte d'une figure de femme couchée, en marbre pentélique, sur la route de Phalère. Inscription de Nauplie. Fragments de sculpture trouvés à Rhamnonte. Statue de l'Amour, découverte à Salonique.

Le *syllogue* ou association qui publie *le Parnasse*, a donné aussi, récemment, un compte-rendu des travaux qu'il a accomplis, des résultats qu'il a obtenus depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis quatorze ans. Dans le discours de son président, M. Dragoumis, on trouvera des détails intéressants sur le congrès des délégués des syllogues, que le syllogue Parnassos a convoqué à Athènes. Soixante-trois de ces associations y étaient représentées; il va sans dire que, de beaucoup, le plus grand

nombre de ces associations appartiennent aux provinces turques. Toutes ont pour but de répandre l'instruction parmi les Grecs ; elles fondent des écoles, des bibliothèques, et, dans quelques endroits, jusqu'à des musées locaux.

—— Παρνασσός, revue périodique et mensuelle, numéro de mars. Nous signalerons les articles suivants :

S. Kondos, *Suite des observations sur la langue ancienne.* — Pappadopoulos Kerameus, *Documents inédits sur Diamandis Rysios.* (C'était le grand-père de Coraïs. Il a enseigné à Smyrne pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle ; c'est un des précurseurs de le renaissance de l'hellénisme.) — Sakellaropoulos, *La villa des Pisons à Herculanum et sa bibliothèque* (analyse d'une publication italienne de Comparetti). — Jean Pio, *Les deux frères et les quarante-neuf dragons* (ce conte populaire grec, recueilli à Syra par Hahn, de la bouche d'une vieille femme, a été publié, d'après son manuscrit, par le professeur de Copenhague). — Nouvelles archéologiques : Eustratiadis, *Décret antérieur à Euclide* (c'est celui qui a été publié avec un précieux commentaire de M. Foucart dans le *Bulletin de correspondance hellénique*). — Note détaillée sur la statue de ménade endormie trouvée à Athènes, près de l'hôpital militaire. — On annonce d'Olympie qu'on a retrouvé la tête du petit Bacchus que l'Hermès de Praxitèle tenait sur son bras gauche ; elle est pleine d'expression et tout à fait digne du maître. Les pieds de l'Hermès ont aussi été recueillis ; il ne manque donc plus à cette belle figure que le bras droit. M. Curtius vient d'arriver à Olympie avec l'architecte Adler ; ils y ont pour hôtes M. Newton, de Londres, et M. Koehler, le directeur de l'Institut germanique d'Athènes. On avait cru que la campagne de fouilles qui se poursuit en ce moment serait la dernière ; il n'en est rien. Le parlement allemand vient de voter, pour la continuation des fouilles, un crédit de 100,000 marcs. On attend aussi sur les chantiers la visite du savant archéologue Benndorf, professeur à l'université de Vienne, accompagné de plusieurs de ses élèves, ainsi que de MM. Pétersen et Gurlitt. — Le musée de Patissia vient de s'enrichir d'un bas-relief archaïque et d'une statue d'Apollon du même style, trouvés, il y a quelque temps déjà, dans les environs d'Orchomène. — La Société archéologique d'Athènes vient de reprendre les fouilles qu'elle poursuit, depuis plusieurs années, auprès du Dipylon. — Deux nouveaux fragments très intéressants de la balustrade du temple d'Athéné Niké viennent d'être retrouvés dans l'acropole ; l'un représente une Victoire en marche, l'autre une Victoire immobile et debout ; à cette dernière manque la tête. — On annonce de Nauplie de nouvelles découvertes d'objets analogues à ceux qui ont été recueillis à Mycènes et à Spata ; ils proviennent de tombes qui viennent d'être ouvertes ; ils appartiennent au même art et présentent les mêmes motifs.

—— Les *Mémoires de l'Académie de Berlin* contiennent, dans le volume de 1879, une intéressante dissertation de M. Ernest Curtius, qui a été tirée et mise en vente à part sous ce titre : *Das Archaische Bronzerelief*

aus Olympia, avec trois planches et sept bois (en dépôt chez Dummler). M. Curtius y étudie, à propos d'une plaque de bronze travaillée au repoussé et à la pointe, les procédés de l'art grec le plus ancien et le passage du style oriental, imité surtout des tapis, à un style plus libre, où les ouvriers grecs commencent à introduire des scènes empruntées à leurs mythes propres. On a ici une surface divisée en quatre zones superposées. La zone inférieure représente une Artémise persique, ailée, tenant en main deux lions; celle qui vient ensuite, Hercule perçant de ses flèches un Centaure ; la troisième, deux griffons affrontés ; la quatrième, trois aigles. Cette plaque va se rétrécissant de bas en haut ; elle devait être appliquée sur un des côtés d'une base quadrangulaire. Les remarques ingénieuses et fines abondent dans ce mémoire; M. Curtius arrive à la conclusion que cette plaque serait vraisemblablement antérieure au coffre de Kypsélos.

—— *Bulletin de correspondance hellénique*, mars et avril 1880 :

Max. Collignon, *Note sur une grotte décorée de bas-reliefs près de Korykos.* — Jules Martha, *Inscription de Rhodes : donation au profit d'une communauté d'éranistes.* — O. Riemann, *Notes sur l'orthographe attique.* — E. Pottier et A. Hauvette-Besnault, *Inscriptions d'Erytrées et de Téos.* — Th. Homolle, *Supplément à la chronologie des Archontes athéniens postérieurs à la 122e Olympiade.* — E. Pottier, *Objets de bronze conservés au musée du Varvakeion.* — L. Duchesne, *Les nécropoles chrétiennes de l'Isaurie.* — M. Beaudouin, *Fragments d'une description de l'Argolide, faite en 1700 par un ingénieur italien.* — Th. Homolle, *Dédicaces déliennes.* — P. Foucart, *Inscriptions d'Éleusis du Ve siècle : consécration des prémices des récoltes aux déesses d'Éleusis* (d'une importance capitale pour l'histoire de la constitution athénienne; rôle curieux joué par le devin Lampon). — E. Pottier, *Fragment de stèle archaïque provenant d'Abdère.* — J. Martha, *Inscription relative à un stratège de la paralie.* — Planches : II, bronze du Varvakéion; VIII, stèle archaïque d'Abdère; XI, grotte près de Korykos; XV, inscription d'Eleusis.

BIBLIOGRAPHIE

Antichitati Scythice ; *Cunun'a mare d'in thesaurulu de la Novo Cercask cu privire assupr' a unoru giuvelle Scythice d'in Museulu Ermitagiului de la St-Petersburgu.*

Antiquités Scythiques ; *La grande couronne de Novo Tcherkask, avec des considérations sur divers bijoux scythiques du musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg* ; par A. I. Odobesco, professeur d'archéologie à l'Université de Bucarest. Extrait du tome XI, sect. II des *Annales de l'Académie roumaine*. 1 vol. in-4°, de 144 pages et 22 planches, dont deux chromolithographies ; Bucarest, 1879, et Paris, Ch. Klincksieck, libraire de l'Institut de France, et Ern. Leroux, libraire de la Société asiatique.

Le remarquable mémoire de M. Odobesco comprend plusieurs divisions, dont voici le sommaire :

Préliminaires.

I. Description de la grande couronne de Novo Tcherkask.

II. Sa forme. — Le style de ses ornements. — Procédés techniques. — La grande phalère et autres joyaux en orfèvrerie cloisonnée du musée de l'Ermitage.

III. Ornements de la couronne. — Quadrupèdes : *Rennes et chèvres de la Sibérie*. — Les coiffures antiques ornées d'effigies animales. — Le culte de la déesse asiatique Anaïtis.

IV. Continuation du précédent. — Volatiles : *Eperviers et colombes*. — Les oiseaux de la source Ardouissour. — L'oiseau rapace des Scythes. — L'aigle bicéphale de la Ptérie. — Leurs dérivés.

V. Fin des ornements. — Végétaux : l'*Aristoloche clématite*. — Analogie des vertus attribuées à cette plante avec celles de la Mandragore. — Minéraux : le camée en améthyste (*Gena Veneris*) et les autres pierres précieuses. — La couronne ainsi que toutes les pièces du trésor de Novo Tcherkask sont des joyaux féminins.

VI. Époque de la fabrication de la couronne. — Les peuples de la Scythie. — L'art chez les Scythes. — Origine de l'orfèvrerie cloisonnée.

Appendice : Description du reste des objets qui composent le trésor.

Explication des planches.

Avant de développer cet intéressant programme, il me paraît utile d'exposer brièvement les circonstances de la découverte de Novo Tcherkask et de présenter l'inventaire des objets qu'elle a fournis.

En 1864, les travaux exécutés à Novo Tcherkask (Don inférieur), pour la construction d'un aqueduc, entamèrent un petit *kourgane*, nommé

Khokhlach, où l'on trouva, disposés en quatre tas, dans une couche d'argile rapportée : 1° une couronne d'or laminé, ornée de pierres de couleur, de perles fines, d'un buste de femme en améthyste, d'animaux, plantes et pendeloques en métal; 2° un second diadème, en or massif, ciselé; 3° une paire de bracelets hélicoïdes, de même matière et de même technique; 4° une pyxide ronde, munie de bélières, or gemmé et ciselé; 5° deux boîtes allongées en forme d'étui, avec chaînettes de suspension; le premier objet est analogue aux pyxides, le second est revêtu d'un cloisonné polychrome; 6° un flacon (*ampulla*), or gemmé, chaînette; 7° un cylindre creux, d'agate, emboîté dans le protome et le train postérieur d'un lion en or; 8° une figurine d'Éros *Aulétès*, or, bonne époque de l'art; 9° deux coupes sphéroïdales en or, anse unique, tournée en oreille; 10° un nombre considérable de petits bijoux d'or découpé, quelques-uns incrustant des pâtes colorées. Je passe sous silence des vases d'argent et de bronze, des restes de fil d'or, d'informes débris en argent, les fragments d'une statuette en terre cuite, enfin des os de cheval.

Il n'y avait pas à en douter : cet attirail faisait partie du mobilier funèbre d'une personne inhumée sous le remblai; et l'absence de tout squelette humain porta à croire que la tombe principale, située au centre même du *kourgane*, restait encore à découvrir. En effet, un savant explorateur, M. Tiesenhausen, arrivé là par hasard, procéda à de nouvelles fouilles qui, négatives au point de vue du collectionneur, démontrèrent victorieusement qu'un cadavre reposait au sein du monticule, et que son dernier asile avait reçu la visite sacrilège d'une bande de pillards : les objets repris sur l'inventaire appartenaient à une annexe respectée par les chercheurs d'or. La tombe royale de Koul-Oba et les récentes observations de M. Tiesenhausen dans les *kourganes* des bords du Kouban (région caucasique) permettraient certainement de reconstituer l'ensemble de la sépulture du Khokhlach.

Un léger échec n'était pas de nature à rebuter l'intrépide membre de la Commission impériale archéologique russe : un petit tumulus, voisin du Khokhlach, ouvert par ses soins, rendit trois *Kamennaïa baba*, statues en pierre grossièrement sculptées; l'une d'elles, représentant un guerrier à moustaches, cuirassé, casque pointu et pendants d'oreilles, sortait du type ordinaire de ce genre de figures. La poursuite des fouilles conduisit à cinq cavités qui renfermaient des restes humains, des os de cheval, des poteries, des bijoux en coquillages, rien où l'art eût quelque chose à prétendre.

Vers l'époque de la découverte du trésor de Novo Tcherkask, on trouva également, sur le territoire des Cosaques du Don, d'autres antiquités non moins remarquables : un bracelet d'or fin, enrichi de pierreries avec une grosse cornaline au milieu; une couronne du même métal, haute de 444 millimètres, crêtelée de denticules arrondis, ornée de pendeloques et d'Amours ciselés (poids 494 gr. 856); un vase sphéroïdal en or, analogue aux coupes n° 9 de Novo Tcherkask, oreille unique en forme de

lynx, col entouré d'un bandeau losangé dont les alvéoles me semblent avoir incrusté des grenats (poids 358 gr. 334). Au-dessous de la lèvre, on lit l'inscription grecque suivante, tracée au pointillé; elle donne la signature de l'ouvrier à demi barbare qui fabriqua le vase, et probablement aussi le poids du métal :

ΞΗΒΑΝΟΚΟΥΤΑΡΟΥΛΑΣ ΕΠΟΙΕΙ ΧΡ ΜΗ (1).

La lecture de mon aperçu, si écourté qu'il soit, a déjà fait pressentir que l'art classique joue un rôle fort secondaire dans les sépultures tanaïdiennes. Au lieu des merveilles contemporaines de Périclès ou d'Alexandre qui fourmillent à l'entour de Kertch, nous nous trouvons ici en présence d'œuvres également remarquables, mais où la rudesse du travail, l'étrangeté des types, accusent une influence nouvelle que l'Asie seule a le droit de revendiquer.

La pièce capitale du trésor de Novo Tcherkask, la *grande couronne*, est un diadème formé de deux lames d'or superposées, réunies ensemble par un étroit rabattu ; elles déterminent une ellipse, dont l'axe longitudinal mesure 20 centimètres, l'axe transversal 17 centimètres. La hauteur, de 56 millimètres au front, va en diminuant légèrement jusqu'à la nuque. Deux charnières interrompent le bandeau vers les oreilles et augmentent sa flexibilité. Sur la lèvre supérieure couraient des mammifères, des plantes et des oiseaux ; ces derniers seuls restèrent soudés à leur place primitive ; un certain arbitraire a présidé à la répartition des autres ornements : vingt et un petits pivots surgissaient du plan de la lèvre, on y a fiché les pieds de trois rennes et d'un bouquetin repoussés dans une épaisse feuille de métal. Ces animaux, vus de profil, marchent : deux cervidés et le bouquetin de gauche à droite ; le troisième renne de droite à gauche. Les cuisses, les omoplates, les yeux et les oreilles offrent des cavités qui sertirent probablement des turquoises ; des alvéoles analogues marquent les rugosités de la corne du bouquetin ; un annelet sort de la bouche. L'exécution décèle une incontestable barbarie, mais aucun trait caractéristique n'est omis : on reconnaît le *Cervus tarandus* à sa ramure projetée en arrière et à ses sabots effilés ; l'*Ibex* à sa barbe et à ses énormes cornes recourbées en arc.

Entre les pivots apparaissent quatorze ouvertures ; dans celles qui correspondent aux tempes, on a inséré une plante sarmenteuse, aux feuilles cordimorphes et retombantes, qui rend parfaitement l'aspect de l'*Aristolochia clematis* de Pline.

(1) Les objets faisant partie de cette dernière trouvaille ont été vendus à un négociant : M. le comte Alexis Ouvaroff est aujourd'hui propriétaire du vase de Tchiban Koutaroulas, vase dont j'ai longuement parlé, *Orig. de l'orfévrerie cloisonnée*, t. II, p. 152 à 158. Quant aux découvertes de M. Tiesenhausen, elles appartiennent au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.

Deux oiselets n'ont pas bougé, on les voit à la partie postérieure de la couronne; ils sont au repos, les ailes repliées, un annelet issant du bec. Un cloisonnage, hélas! veuf de ses gemmes, exprime la majorité des plumes simulées sur la poitrine par des imbrications gravées (1).

Le reste des pivots (il devait en exister vingt-quatre) supportait à coup sûr un renne et un bouquetin absents; mais cinq lacunes demeurent à combler : trois par devant, deux par derrière. Quels objets comportaient ces places vides? Voyait-on sur le front d'autres aristoloches, ou bien un ornement spécial? Des oiseaux décoraient-ils l'occiput? La réponse est difficile, sinon impossible (2).

Les pendeloques qui garnissent la lèvre inférieure ont la forme et les dimensions de grains d'avoine en balle; elles sont striées, accrochées au moyen d'anneaux et surmontées d'élégantes rosettes.

Malgré les pertes qu'il a subies, le champ de la couronne a conservé d'assez notables portions de son décor pour permettre de le restituer. Au haut et au bas règne un cordon de perles fines alternant avec des astragales métalliques; ce cordon est prolongé à l'intérieur par un rang de disques accouplés et posés de champ; les intervalles qui séparent les couples (1 centimètre) montrant encore des rudiments d'attaches, on peut en conclure qu'ils étaient occupés jadis par des chatons ovoïdes.

A la correspondance du front surgit une tête de femme, camée en améthyste d'un puissant relief et d'un admirable travail; la couche supérieure de la pierre, réservée aux cheveux, est violette; les carnations, taillées plus avant, sont blanchâtres; le col, onduleux, s'engaine dans un buste d'or ciselé, dessinant un *chiton* qui voile chastement le sein. La figure se présente de face : les yeux sont grands; le nez, un peu endommagé, et la bouche ont un caractère sensuel; la physionomie est calme, plutôt douce que sévère. La hauteur totale du système est d'environ cinq centimètres. Au sommet du crâne, on a lourdement posé un magnifique rubis cabochon, dont la sertissure à biseau est retenue par des griffes denticulées; aux oreilles sont fixées des mortaises en or simulant des *enotia*, et, plus bas, deux perles assez grosses. Ces annexes, destinées à la consolidation du camée, offrent la même technique que le reste de la couronne; elles n'ont aucun rapport avec la tête, qui est de style grec et d'une excellente époque.

A droite de la tête s'étale un énorme grenat, cabochon ovale, long de 37 millimètres, haut de 18 millim.; puis vient une hyacinthe, également ovale; après la charnière, une aigue-marine carrée; enfin la place

(1) Dimensions approximatives : mammifères, longueur, 25 millimètres; végétaux, hauteur, 4 centimètres; oiseaux, longueur, 2 centimètres. Sauf les derniers, toute cette ornementation conserve-t-elle en réalité sa disposition primordiale?

(2) Je partage les scrupules de M. Odobesco quant à la forme réelle de l'ornement antérieur; la présence de deux nouveaux oiselets sur l'occiput est tellement vraisemblable que je crois pouvoir l'admettre sans réserves.

d'une gemme absente. Entre le grenat et l'hyacinthe on voit un oiseau de face, aigle ou chouette, au vol abaissé : comme les mammifères de la crête, il est en or repoussé; sa poitrine et ses cuisses incrustent des amandes de turquoises; des traits gravés rendent le plumage. Un semblable volatile couvrit assurément jadis les espaces dénudés qui séparent les autres pierres. Le décor sénestre, identique au précédent, est encore moins bien conservé; il ne possède plus qu'un oiseau et une hyacinthe symétrique. Les pièces de rapport, bâtes, monture de la tête, oiseaux, sont soudées à la plaque excipiente; cette plaque est en outre semée de perles fines, de globules en cornaline ou en verre vert clair, perforés et fixés au moyen de tiges métalliques.

Un dernier détail technique : le vide ménagé entre les deux lames du bandeau est rempli d'un mastic friable et noirâtre, mixture de terre glaise et de résine.

Au point de vue de la forme, la grande couronne de Novo Tcherkask est une réminiscence de la *sphendoné* antique, réminiscence où les éléments grecs ne font pas absolument défaut; mais, à côté du camée et des pendeloques, nous trouvons l'art incorrect et les procédés techniques qui caractérisent les objets trouvés dans les sépultures barbares de la Russie méridionale. Toutefois, si le bassin du Dniéper et la Crimée, comme les rives du Don, abondent en représentations animales appliquées au décor, elles ne sont pas moins fréquentes dans les régions du Volga, de l'Obi et de l'Irtisch.

Il est alors à remarquer que plus on s'éloigne des bords de l'Euxin, c'est-à-dire des centres hellénisés, plus les objets que l'on rencontre sont soumis à une influence dont le point de départ est évidemment l'Asie intérieure (1). Tel est le cas des mammifères qui surmontent la grande couronne de Novo Tcherkask; leurs formes rudement charpentées, leurs incrustations de turquoises, leur *habitat*, les rangent incontestablement dans la catégorie des bijoux provenus des sépultures ouraliennes. Relativement aux types ornithologiques, les petits oiseaux cloisonnés, s'ils étaient des canards, ne seraient pas étrangers au symbolisme gréco-scythe de la Tauride, qui appliqua ces palmipèdes au décor du célèbre *aryballe* de Koul Oba et de divers autres vases (2) : mais la technique propre à nos volatiles, qui sont en réalité des colombes, l'oiseau cher à Vénus, n'a rien d'occidental.

En dehors de la Scandinavie, les régions éloignées du centre de l'Europe n'ont fourni jusqu'à présent que de bien rares spécimens d'orfèvrerie

(1) Les récentes découvertes de MM. Tiesenhausen et G. Filimonov dans les régions du Caucase permettent d'établir nettement cette distinction; le tome III des *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée* en contiendra plusieurs exemples frappants.

(2) Des bractées grecques de la Tauride représentent un aigle au vol abaissé, mais on ne saurait le confondre avec les oiseaux analogues de notre couronne; rien de commun entre eux que l'attitude.

cloisonnée ; néanmoins quelques-uns exhumés au siècle dernier, sur les confins asiatiques de la Russie, sont venus accroître les richesses du musée de l'Ermitage. Ces bijoux démontrent que les procédés du cloisonnage furent usités, dans les susdites régions, à une époque où l'industrie locale des métaux précieux vit converger à son profit deux courants artistiques opposés, partis de l'est et de l'ouest. Tels sont : un grand *rapace* terrassant un bouquetin (1) ; une sorte de poisson à tête d'oiseau ; un épervier posé sur un cygne ; enfin d'autres fragments moins caractérisés. De pareils objets, qui constituent évidemment les plus anciens spécimens d'un art industriel propagé ensuite en Europe par les envahisseurs germaniques de l'Empire romain, établissent que les éléments grecs de notre couronne ne sont que des superfétations accidentelles, superfétations dont on connaît ailleurs maints exemples. Du reste, aux dimensions et à certains détails près, le diadème de Novo Tcherkask rappelle les coiffures royales des Arsacides (2) ; nous n'avons pas sous les yeux une simple parure funèbre où l'on a économisé la matière, mais bien une véritable *cidaris*, solidement construite pour servir à une personne vivante.

Anaïtis, Anahid ou Nana, Mylitta, déesse vénérée en Asie depuis les bords de l'Euphrate jusqu'aux côtes de la mer Noire, et que la Tauride adorait également sous le nom d'Artémis *Agrotera*, s'offre avec les doubles attributs de Diane et de Vénus Astarté ; elle représentait dans tous les cas la force productrice de la nature. Or il est indubitable que des animaux et des plantes furent particulièrement consacrés à une divinité aussi répandue. Des vaches paissaient à son intention dans les plaines de la Mésopotamie ; le cerf accompagne les images de la Diane éphésienne, dont l'origine asiatique est évidente, et ce ruminant forestier était le favori d'Anahid. Appuyé sur les excellents travaux de M. G. Perrot, l'auteur reconnaît que les bas-reliefs de la Ptérie, étudiés par ce savant, représentent la fête des *Sacées*, instituée en l'honneur de la Diane orientale ; un bouquetin y figure vraisemblablement aux côtés de la déesse. Le même animal, fréquent sur les monuments de la glyptique assyrienne, intervient directement dans une circonstance relative au culte de Mylitta. Un cylindre babylonien montre une femme debout sur un lion couché ; la *cidaris* qui la coiffe, l'arc et le carquois qu'elle porte, les emblèmes sidéraux qui l'environnent, caractérisent suffisamment la divinité euphratique : devant elle, un personnage en adoration ; plus loin, deux bouquetins entrecroisés (3). Sur une aiguière sassanide, trouvée au siècle dernier dans le gouvernement de Perm et publiée par le président de Brosses,

(1) *Antiq. scyth.*, pl. XI ; *Orig. de l'orf. clois.*, t. II, pl. XII.

(2) L'espace me fait, hélas ! défaut pour entrer dans tous les développements apportés par M. Odobesco à la question des coiffures arsacides ornées de figures animales et principalement de cerfs.

(3) Je risque une interprétation qui n'est pas conforme à celle de M. Lajard, *Rech. sur le culte de Vénus*, p. 270, pl. VIII, fig. 1.

on voit Anaïtis sous une archivolte où courent des colombes identiques aux petits oiseaux cloisonnés de la couronne de Novo Tcherkask; à droite, un enfant nu, chargé d'un bouquetin.

L'explication des rapaces au vol abaissé, qui interrompent les cabochons, est moins claire; aux exemples déjà cités, M. Odobesco en ajoute beaucoup d'autres, car de tout temps les Orientaux ont affectionné l'aigle et la chouette symboliques; mais un seul détail des bas-reliefs de la Ptérie tendrait à établir la connexion du premier avec l'Anahid des Iraniens, tandis que la seconde tête des oiseaux bicéphales, qui figurent dans la représentation des Sacées, pourrait être un emblème de la chouette, vénérée chez les peuples touraniens de la Scythie.

Pline parle assez longuement des vertus de l'aristoloche en général, et de l'aristoloche clématite ou pontique en particulier, pour qu'il soit facile de comprendre que cette plante sarmenteuse devait être chère à Vénus. Elle jouait dans la pharmacopée aphrodisiaque du monde classique le rôle du *hôm* chez les Bactriens et de la mandragore en Asie Mineure. Au sujet de la mandragore, qu'il me soit permis de reproduire une note qui n'est pas la moindre parmi les curiosités dont abonde le Mémoire de M. Odobesco; on l'a malheureusement rejetée à la fin du volume, à une place où l'on n'ira guère la chercher.

Pendant que M. le docteur Brandza explorait la Roumanie pour en étudier la flore, il apprit d'un garde-forestier des montagnes voisines du couvent de Niamtzo (Moldavie occidentale), lieu fertile en mandragores (Atropa belladona), que les vieilles villageoises savaient faire des charmes d'amour (*a face tinerilor de dragoste*), en conduisant la nuit les jeunes filles qui désirent être aimées dans les clairières où cette plante croît abondamment et atteint des proportions gigantesques. Sur les touffes du végétal fatidique, les charmeuses font déposer à leurs clientes trois bouteilles de vin, trois pains et trois écuelles remplies de comestibles; puis, autour du tas, on danse une ronde en chantant une évocation dont le refrain répète incessamment le nom de la mandragore, qualifiée de grande dame ou reine (*Domna mare*). Il est évident que cette pratique superstitieuse est un souvenir populaire de la croyance professée par l'antiquité à l'égard des vertus aphrodisiaques de la mandragore. Notons encore que les paysans roumains attribuent les mêmes propriétés mystérieuses à une espèce de fougère, appelée à cause de cela *Navalnicu* (précipiteur). On croit, en effet, qu'aux réunions dansantes les jeunes gens courent de préférence vers les filles qui cachent dans leur sein une feuille de la plante magique (1).

Le second diadème (poids 929 gr. 516), beaucoup plus haut au front qu'à la nuque, offre deux rangées d'animaux fantastiques, séparées par une triple moulure torique. Le rang inférieur est pris dans la masse; le rang supérieur forme une crête découpée; les yeux et les membres sont

(1) Page 139. — Le qualificatif *Domna mare*, attribué à la mandragore, me semble contenir une allusion directe à la *Magna Mater* des Anciens.

incrustés de turquoises. Le travail montre les mêmes caractères que la faune de la coiffure n° 1 (1). Les bracelets se composent d'un pareil système de monstres incrustés ; j'en dirai autant de la pyxide, de l'*ampulla* et de l'étui ciselé ; l'étui cloisonné, avec ses triangles bleus et rouges, doit être mis à part. Tout compté, sauf le camée et l'Éros Aulétès qui sont occidentaux, les petits oiseaux, l'étui cloisonné et le cylindre d'agate qui appartiennent à une technique spéciale, l'ensemble du trésor de Novo Tcherkask accuse une complète unité de fabrication. La défunte (le squelette trouvé à l'intérieur du *kourgane* ne peut être que celui d'une femme) a été inhumée avec une parure exécutée par une seule école d'orfèvres, sinon par un seul orfèvre ; cette parure, faite exprès pour la personne, alors qu'elle vivait encore, l'accompagna dans la tombe ; le reste de l'écrin provenait de sources différentes.

Voici que je manque à ma promesse et que je donne des conclusions prématurées sans attendre celles de l'auteur que j'analyse : retournons, pour ne plus les quitter, aux *Antiquités scythiques*.

Je résume. — Le symbolisme animal et végétal de la grande couronne de Novo Tcherkask est en connexion absolue avec le culte de la déesse orientale qui réunissait le double caractère de Diane et de Vénus.

— La coiffure, fabriquée pour une adoratrice de la divinité tanaïdienne, date d'une époque où les souverains de l'Asie avaient coutume d'orner leur tête de pareils diadèmes emblématiques.

— L'époque susdite comprend au moins quatre siècles, mais on peut restreindre une période trop vaste aux cinquante années qui précèdent l'ère chrétienne et aux cinquante qui la suivent. Les trésors lapidaires et artistiques de Mithridate Eupator, l'intéressante histoire de Pythodoris, reine du Pont, où Anaïtis était particulièrement honorée, autorisent cette délimitation, contre laquelle le camée et l'Éros, bien qu'ils témoignent d'un art très relevé, ne fournissent aucune objection sérieuse.

Au centre de l'isthme caucasien habitaient les Aorses, peuple qui transportait au nord les marchandises venant du sud, et que le transit enrichissait considérablement. Par l'intermédiaire des Aorses, les négociants perses et indiens entraient en relations commerciales avec les métallurges ouraliens : Arimaspes, Gryphes, Hyperboréens ; en langage moins poétique, Tschoudes. Les anciens Cimmériens, que les Scythes avaient jadis refoulés vers les rivages septentrionaux, étaient, à l'époque de Strabon, établis à nouveau sur les territoires du Palus Méotide, où ils vivaient à proximité des Vanes, ancêtres des Slaves. Les rives du Tanaïs,

(1) Les animaux sont disposés en file, chaque file marchant en sens inverse. Sur la crête on reconnaît des griffons aptères ; je m'abstiens ici de mentionner es autres. Grand diamètre, 175 millimètres ; hauteur du frontal, 60 millim. ; idem à la nuque, 20 millim. — La collection sibérienne de l'Ermitage possède une couronne analogue, dont le bandeau, sommé de félins couchés, est partout d'égale hauteur (*Antiq. scyth.*, pl. VI, fig. 1 ; *Orig. de l'orf. cloison.*, t. II, pl. XV, fig. 1).

et en particulier l'*emporium* de ce nom, voyaient donc alors se coudoyer nombre d'éléments ethnographiques très divers; les uns adonnés au commerce ou à l'agriculture, les autres tout simplement pillards. Tel s'offrait l'état du pays aux débuts de la grande lutte engagée entre Rome et la Perse, pendant le court intervalle qui relie les temps antiques à l'ère moderne. Cet état permet l'explication de la singulière hétérogénéité de détails qui règne dans le trésor de Novo Tcherkask.

La grande couronne, principalement, confirme l'idée d'une fabrication locale. Nulle part, ailleurs que sur les bords du Don, on n'aurait pu rassembler tant d'éléments disparates pour en former un tout en l'honneur de la divinité tanaïdienne, à savoir : une œuvre de glyptique grecque, des symboles perses et ouralo-altaïques, enfin les produits d'un art nouveau, l'orfèvrerie cloisonnée, art qui, venant sans doute à peine de naître dans ces parages, fut adopté avec empressement par les Goths, peuple jeune, vigoureux, enclin à l'ostentation, essayant déjà ses forces et s'initiant aux arcanes industriels dans les riches cités du Pont-Euxin.

Le diadème massif, les bracelets, la pyxide, le flacon, l'étui ciselé, tous ornés d'animaux plus ou moins monstrueux, ont un caractère particulièrement septentrional, c'est-à-dire empreint d'une influence touranienne ; l'étui polychrome se rattache aux petites colombes cloisonnées ; le tube d'agate, avec ses terminaisons félines, rentre dans l'esthétique iranienne.

L'existence d'une fabrication locale est démontrée par le vase tanaïtique de M. le comte A. Ouvaroff, qui porte la signature de l'orfèvre gréco-scythe Tchibano Koutaroulas.

On peut conclure en partie, des faits exposés ci-dessus, que le trésor de Novo Tcherkask renferme les prémices de l'art industriel qui produisit les merveilleux bijoux de Pétrossa, les ornements de Childéric, les couronnes de Guarrazar, enfin cette innombrable multitude de pièces cloisonnées ou gemmées dont regorgent les collections de l'Europe et dont le chiffre est journellement accru par de nouvelles découvertes.

« Les Scythes ont exercé avec quelque succès l'art de l'orfèvrerie, auquel ils attachaient un très grand prix; à la pratique de cet art ils appliquaient, selon les localités, les idées esthétiques et les procédés industriels de la Grèce et de la Perse, pays avec lesquels ils se trouvaient en contact... Selon toute probabilité, l'orfèvrerie cloisonnée naquit en Scythie, ou du moins elle y prit une consistance effective et un développement considérable. Les peuples gothiques des premiers siècles chrétiens s'approprièrent bien vite un genre décoratif qui leur plaisait, et ils le colportèrent aux quatre coins de l'Europe.

« De cette façon, l'orfèvrerie cloisonnée, — l'art préféré des Germains, — qui, dès l'aube de l'ère moderne, a été la première manifestation esthétique des peuples nord-européens, a dû tirer son origine, non pas de la décadence du goût et de la décrépitude de l'art classique, non

pas davantage d'emprunts directs faits aux civilisations orientales, mais surtout de l'adoption et de la transformation par les Goths d'un genre décoratif spécial, pratiqué pendant les longs siècles de l'antiquité sur le territoire scythique (1). »

En voilà assez, je crois, pour inspirer le désir de lire le beau volume de M. Odobesco. On reprochera peut-être à l'auteur d'avoir écrit dans une langue qui n'est guère usuelle; mais, voulant profiter de l'hospitalité qui lui était offerte dans les *Annales de l'Académie roumaine*, il lui était impossible d'agir autrement. D'ailleurs le roumain n'est pas un idiome qui soit trop rebelle aux latinistes; en outre, les *Antiquités scythiques* sont émaillées de citations grecques, latines, françaises, allemandes et anglaises; citations pleines de curieux renseignements bibliographiques. Plusieurs gravures sont intercalées dans le texte, et je signalerai, parmi les planches qui représentent la majorité des objets mis en discussion, les nos I et XI, deux splendides chromolithographies qui font honneur à l'établissement Socec Sander et Teclo, de Bucarest.

CHARLES DE LINAS,
Membre honoraire de l'Académie roumaine.

Real Encyklopædie der christlichen Alterthuemer unter Mitwirkung mehrerer Fachgenossen bearbeitet und herausgegeben, von F. X. KRAUS. 1re livraison. Un cahier de 96 pages in-8, chez Herder, à Fribourg en Brisgau.

M. le docteur Kraus, l'homme qui, au delà du Rhin, a le mieux étudié les premiers siècles de l'Église, publie, comme on l'a déjà fait en France et depuis en Angleterre, un grand Dictionnaire des antiquités chrétiennes. La première livraison de cet intéressant recueil vient de paraître à Fribourg en Brisgau, chez l'éditeur Herder; les autres fascicules, nous promet-on, vont bientôt suivre. En rendant un complet hommage au savant chanoine Martigny, le véritable créateur de cette sorte d'encyclopédie, M. Kraus, placé en pays protestant, a plus particulièrement insisté que l'auteur français sur les questions controversées. De nombreux collaborateurs italiens et allemands sont venus l'aider dans sa pensée et dans son entreprise. La *Real-Encyclopædie der Christlichen Alterthümer* écarte les questions politiques et littéraires qui se rencontrent dans l'histoire de l'Église primitive; elle se borne à l'étude des antiquités proprement dites, en ce qui touche l'art, la vie privée, le culte, le droit, l'administration chez les premiers chrétiens. Le côté monumental prend ainsi les premiers pas dans ce livre, où, par une innovation heureuse, les renseignements bibliographiques sont très largement étendus. Les gra-

(1) Pages 121, 122. — Je ne partage plus entièrement les idées de M. Odobesco sur l'origine de l'orfèvrerie cloisonnée; il a très bien su le faire entendre dans une note. Toutefois la question ne me semble pas encore assez mûre pour la discuter ici, et je persiste dans mon rôle de simple vulgarisateur. Les récentes découvertes du Caucase, que j'étudie en ce moment, éclairciront *peut-être* le mystère; « peut-être » est souligné avec intention.

vures qui accompagnent les articles y sont semées avec profusion. A celles du Dictionnaire de Martigny, que l'éditeur a pu acquérir, on en a joint encore d'autres, exécutées d'après des recueils spéciaux. Parmi ces articles illustrés, je citerai, comme se recommandant à l'attention du lecteur, ceux qui portent les titres d'*Abraxas*, *Acclamations*, *Adam et Ève*, *Amour et Psyché*, *Apôtres*, *Area*, *Archéologie*. Ce dernier, qui, parmi tant d'autres, porte la signature de M. Kraus, contient une bibliographie précieuse pour l'étude de l'antiquité chrétienne. Là, comme ailleurs dans son recueil, l'auteur rend pleine justice aux érudits de notre pays. « J'ose croire, écrit-il dans une lettre qui l'honore, j'ose croire qu'on s'apercevra que je tâche sans cesse de faire connaître chez nous ce que notre chère science doit aux savants français et de ramener ainsi, autant qu'il est en moi, les esprits séparés par des événements que je déplorerai toujours. »

Le savant allemand s'est, je le répète, entouré, pour son œuvre nouvelle, de nombreux collaborateurs. Rien ne pouvait, à coup sûr, l'empêcher de suffire seul à cette tâche, si des travaux multipliés ne lui en eussent enlevé le loisir. En même temps que le commencement de son Encyclopédie, et sous la même date de 1880, il faisait en effet paraître, après tant d'autres publications savantes, une seconde édition de sa « Rome souterraine », donnée d'abord en 1873 et dont on sait le succès mérité. E. L. B.

La vie municipale au XVe siècle dans le nord de la France, par le baron A. de Calonne, vice-président de la Société des antiquaires de Picardie. Didier et Ce, Paris, 1880, in-8 de VIII-336 pages.

M. de Calonne a retracé le tableau de la vie municipale au XVe siècle dans le nord de la France en prenant particulièrement pour modèle et pour type la ville d'Amiens, dont il a compulsé les riches archives, et en comparant les règlements de cette ville aux institutions des cités voisines.

Quelque différents qu'aient été à la fin du moyen âge les privilèges municipaux, il y avait cependant de grandes analogies entre eux. On trouverait de ces analogies non seulement entre les villes d'une même province, mais entre les villes des différentes parties de la France et même des pays limitrophes. Le tableau de la vie municipale d'Amiens peut donc offrir un reflet suffisamment fidèle de la vie municipale au XVe siècle, à peu près comme on peut trouver dans un fragment de miroir disposé d'une certaine façon une image analogue à celle que présenterait le miroir tout entier.

M. de Calonne a rencontré dans sa tâche un devancier illustre et par conséquent redoutable : c'est Augustin Thierry, qui avait tiré des archives municipales d'Amiens les principaux matériaux de la grande collection des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers État*; mais Augustin Thierry s'est surtout occupé des institutions, des règlements et des statuts; M. de Calonne s'est borné à en faire connaître l'application pendant une période déterminée et il a réussi, à la suite du célèbre historien,

à faire une œuvre originale qui, sur certains points, le complète et le commente.

De prime abord il nous montre l'organisation municipale. Il nous conduit, le jour de Saint-Simon et Saint-Jude, où chaque année l'on procède au renouvellement de la loi, dans le vieil hôtel de ville, flanqué de clochers qui lui font donner le nom d'*Hôtel des cloquiers*. Le mayeur et les vingt-quatre échevins y sont réunis pour discuter les noms des trois candidats qu'ils présenteront aux bourgeois « pour de l'un élire le mayeur ». Les bourgeois, présidés par le bailli, sont assemblés à la halle; le maire s'y rend, précédé de ses massiers; il communique les noms des candidats choisis, et chaque électeur défilant devant le greffier indique celui qu'il préfère. Le nouveau mayeur élu recevait les clefs de la mairie et le sceau de la commune qu'il devait porter désormais à sa ceinture dans une bourse de velours bleu, brodée de fleurs de lis d'or; puis il prêtait serment devant le peuple, en jurant de se consacrer loyalement au service de ses intérêts.

Le mayeur, dont les fonctions étaient obligatoires et pour ainsi dire gratuites, personnifiait la commune; il recevait en son nom les grands personnages; il présidait aux banquets municipaux; il assistait, à une place d'honneur, aux festins des fiançailles, des mariages et des funérailles; il semble que ses fonctions aient surtout consisté dans la représentation. Comme un roi constitutionnel, il régnait, les échevins gouvernaient. L'échevinage administre les biens communaux; il gère les finances; il exerce la juridiction civile et criminelle; il a la police; il subventionne les hôpitaux et les écoles. Si le mayeur préside l'assemblée des échevins, chacun des vingt-quatre échevins a, comme lui, droit d'initiative et voix délibérative. Tous assistent, avec lui, aux représentations des mystères, aux passes d'armes offertes par la ville, aux cérémonies religieuses, aux entrées de princes. Comme partout, ils offrent aux princes des présents de vin et d'orfèvrerie.

La sollicitude de l'échevinage s'appliquait surtout à l'alimentation de la cité. A cette époque où les voies de communication laissaient beaucoup à désirer, où les transactions n'étaient pas faciles, il était nécessaire que les pouvoirs publics se préoccupassent, surtout en temps de disette, de l'approvisionnement du peuple. Il fallait aussi, pour prévenir les abus que le monopole des corporations privilégiées aurait pu faire naître, soumettre à une réglementation minutieuse le commerce des boulangers, des bouchers et des poissonniers. Les taxes, multipliées et souvent modifiées, pouvaient ainsi s'expliquer. Mais, à force de vouloir prendre les intérêts de ses commettants, l'échevinage tombait dans la minutie. Il défendait aux boulangers qui faisaient du pain blanc, de faire du pain bis; il leur défendait de livrer du pain chaud. On comprend mieux la surveillance exercée pour assurer la qualité des viandes et la pureté des vins, surtout des vins du cru. Car il y avait alors des vignes aux environs d'Amiens et jusqu'au pied des fortifications. « Le mois de septembre

voyait installer, aux principaux carrefours de la ville, des pressoirs volants que chacun louait à son tour afin d'écraser le raisin de son clos. » Les vignes des environs d'Amiens ont été arrachées comme beaucoup d'autres dans les mêmes régions, depuis qu'il est facile de faire venir à peu de frais les vins des régions méridionales.

La salubrité des rues préoccupait aussi l'échevinage. Sous ce rapport, il y avait beaucoup à faire. Les « pourceaux de Monsieur saint Antoine », les canards et les oies, vagnaient trop souvent par la ville. En 1407, un seul paveur était établi à Amiens; aussi, comme on le choyait! La ville l'habillait, le logeait et le rétribuait très grassement. Il forma des élèves. L'échevinage prescrivit aussi aux habitants de balayer chaque matin le devant de leurs maisons et de mettre les immondices en tas, afin que les « barrotiers » pussent les emmener dans leurs tomberaux. Il s'efforçait aussi de prévenir les incendies, si terribles dans les villes construites en bois. Les cheminées en bois sont démolies par ses ordres; les corporations et les artisans sont tenus d'avoir une certaine quantité de seaux. D'autres règlements s'occupent des tavernes, et proscrivent les jeux de hasard. Enfin l'échevinage veille particulièrement à la police des métiers et à la bonne qualité des marchandises fabriquées dans la ville.

Les hôpitaux relèvent moins directement de son administration. Ils sont encore entre les mains de l'autorité ecclésiastique. La ville cependant pensionnait le médecin de l'Hôtel-Dieu. Elle exerçait une sorte de tutelle sur la maladrerie et s'occupait de l'entretien des enfants trouvés. Mais la plus importante des attributions municipales était sans contredit celle qui confiait la garde militaire de la cité au mayeur et aux échevins. Ils surveillent les travaux des fortifications, ils organisent les différents guets qui veillent à leur défense, à Amiens comme ailleurs ; ils font fabriquer des canons; ils pensionnent des canonniers et des arbalétriers; ils équipent et entretiennent les compagnies de leur milice qui sont appelées à faire un service militaire en dehors de leurs murailles, et cependant, malgré la résolution des bourgeois, ils ne peuvent empêcher, en 1471, les gendarmes du roi de venir tenir garnison dans leur ville, qu'ils traitent en pays conquis.

Charles VII, qui rendit les armées permanentes, rendit aussi permanentes les impositions royales. Les échevinages furent chargés de faire la répartition des *tailles*. Souvent ils essayèrent de résister ou de temporiser; ils obtinrent parfois des délais ou des remises. Les impôts communaux étaient plus facilement perçus. Les bourgeois en connaissaient la destination et en appréciaient l'utilité; ils assistaient à la vérification des comptes qui se faisaient annuellement ; ils élisaient tous les ans, le même jour que le maire, les quatre agents du trésor municipal, le grand compteur, le maître des présents, le receveur des rentes et le maître des ouvrages. Les détails que donne M. de Calonne sur l'organisation financière de la ville d'Amiens sont une des parties les plus curieuses de son savant ouvrage.

Je regrette seulement qu'il n'ait pas ajouté aux huit chapitres qu'il con-

sacre à la municipalité un chapitre spécial dans lequel il aurait exposé les rapports de la municipalité avec le pouvoir royal et ses agents. A moins de former un État souverain, une ville ne peut être entièrement autonome; elle a des relations forcées et souvent subordonnées avec l'autorité centrale. L'auteur dit à la page 48 que les échevins administrent librement les affaires de la cité comme leur chose propre et qu'ils ne relèvent que d'eux-mêmes. Cela est-il bien certain ? Nous avons vu le roi imposer ses garnisons et ses contributions; il avait réformé en 1382 la constitution municipale elle-même. Le parlement pouvait aussi intervenir dans l'administration communale, comme il le fit en 1403, en envoyant à Amiens des commissaires réformateurs chargés d'examiner la gestion financière de l'échevinage. Le bailli et même l'évêque n'avaient-ils point de prérogatives spéciales et des rapports officiels avec la municipalité? N'y avait-il jamais de conflits entre eux ? Il me semble qu'il y a là une lacune que M. de Calonne pourra combler dans la seconde édition que mérite son livre.

Celui-ci se termine par de nombreuses pièces justificatives, qui occupent plus de 120 pages, et qui renferment des textes inédits et curieux. Nous y voyons figurer une plainte contre les grands maîtres des écoles, qui s'étaient emparés, sans autorité de justice, de livres appartenant à des enfants qui fréquentaient les petites écoles tenues par les clercs, sous le prétexte que ces enfants leur devaient une redevance annuelle. Un autre texte nous fait connaître aussi un détail de la lutte qui existait en 1458 entre le clergé qui voulait conserver la haute main sur les petites écoles et les maîtres qui cherchaient à s'en affranchir. Plus loin, nous trouvons l'énumération des différentes livrées de l'échevinage, dont les couleurs variaient tous les ans, présentant successivement toutes les couleurs de la palette, accouplées deux par deux, depuis le bleu et le rouge, jusqu'au vert herbeux et à la couleur moutarde. Ces livrées étaient distribuées chaque année aux officiers municipaux, et l'échevinage avait le soin de déterminer quelle nuance devait être employée « à dextre », quelle nuance « à sénestre ». Il serait trop long d'énumérer les curieux extraits des archives municipales que M. de Calonne a reproduits; ils apportent les meilleures preuves à l'appui du livre érudit dans lequel il fait revivre l'organisation communale de la fin du moyen âge. Il s'était proposé pour but de montrer que cette organisation avait des qualités sérieuses et qu'elle pouvait susciter des administrateurs animés de l'amour du devoir et de l'amour de la chose publique. Il y a réussi.

ALBERT BABEAU.

Étude nouvelle sur Homère : la Société au temps d'Homère, par LOUIS PAULIAT, in-8, 31 p. Didier, 1880.

M. Pauliat a, par moments, un peu trop l'air de croire qu'il a découvert Homère, et il ne distingue peut-être pas assez entre les découvertes de M. Schliemann; celles d'Hissarlik, si mal exposées, ont pour lui le même caractère que celles de Mycènes, et il ne lui vient pas à l'esprit le

moindre doute sur l'identité de la ville retrouvée à Hissarlik et de la Troie homérique. Enfin pourquoi, citant, traduits, de nombreux vers d'Homère, n'indique-t-il nulle part en note le numéro du chant et du vers? On est ainsi fort embarrassé pour vérifier ses citations et les relier au contexte.

Ces légers défauts d'exposition feraient croire que M. Pauliat est un peu nouveau dans ces études; mais, en revanche, il les aborde avec une vivacité et une fraîcheur d'impression que n'y portent pas toujours ceux dont l'accoutumance a comme émoussé la curiosité. Nous laisserons pour ce qu'elle vaut l'hypothèse d'après laquelle la société décrite par Homère aurait été formée par l'émigration vers l'Occident d'une partie de la secte des Vâicyas de l'Inde : la séparation des Aryâs remonte, selon toute apparence, bien au delà du temps où s'est établi dans l'Inde le système des castes. Ce qui est intéressant, dans cet essai, ce sont les remarques par lesquelles M. Pauliat prouve combien la société décrite par Homère était, malgré les batailles héroïques de l'Iliade, une société plutôt pacifique, industrielle et agricole qu'une société guerrière : la guerre, il le montre par de nombreux passages, empruntés surtout aux comparaisons et aux épisodes, n'était pour elle qu'un état exceptionnel et violent. Le travail sous toutes ses formes y était en grand honneur, avec l'épargne qui en est la conséquence ; c'est ce que montrent le caractère même et les occupations favorites des dieux que cette société honore le plus, aussi bien que les allusions faites, au milieu même des combats, à la vie que menaient les héros dans leur patrie. A ce titre, l'Odyssée représenterait mieux que l'Iliade l'esprit de la race grecque à l'époque héroïque. Il y a de la justesse et souvent de la finesse dans ces observations, qui nous font désirer que M. Pauliat continue son travail et entre un peu plus encore dans le détail.

...

LES

MONNAIES A LÉGENDES GRECQUES

DE LA

DYNASTIE TURQUE DES FILS DU DANICHMEND

SUITE AUX RÉCENTS TRAVAUX
DE MM. A. DE SALLET, DE BERLIN, ET MORDTMANN,
DE CONSTANTINOPLE.

Dans la première livraison du tome VI (année 1878) de la *Zeitschrift für Numismatik* de Berlin (p. 45-58), M. le docteur de Sallet a publié sur certaines monnaies bilingues, frappées au XIIe siècle par des émirs établis dans l'ancienne Cappadoce, un des plus intéressants mémoires numismatiques qui aient paru depuis nombre d'années. Cet article avait été inspiré lui-même par un non moins curieux mémoire de M. le docteur A. D. Mordtmann, de Constantinople, inséré dans le tome XXX de la *Zeitschrift der deutschen morgenlændische Gesellschaft*. M. Mordtmann y décrivait une grande pièce de bronze acquise par le cabinet de Berlin, d'un type absolument insolite, à légendes à la fois grecques et arabes; les légendes grecques circulaires portaient : Ο ΜΕ ΑΜΗΡΑϹ ΔΑΝΟΥΝΗϹ Ο ΥΙϹ Τȣ ΜΕΛΗΚ ΜΑΧΑΜΑΤΗ, c'est-à-dire : *le grand émir Danounis, le fils du mélik (malek) Mohammed;* au centre figuraient ces mots en caractères arabes : d'un côté, *Emad ed dîn;* de l'autre, *fils du malek Mohammed.*

Ne pouvant reproduire ici le mémoire du docteur Mordtmann, je me bornerai à dire que cette monnaie si étrange a été attribuée par le

savant archéologue, avec toute apparence de raison, à Dou'n-Noun (1), le Δανούνης des chroniqueurs byzantins, dynaste turc de la famille des *Fils du Danichmend* ou *Danismend*, le quel régna sur une portion de l'Asie Mineure vers la moitié du XIIe siècle. M. Mordtmann est entré dans de longs détails sur l'histoire de cette dynastie des *Fils du Danichmend* (*maître d'école* ou *savant*), ainsi désignée du nom de son principal fondateur, et qui posséda les villes de Malatiya (Mélitène), de Kaïsaryia (Césarée) et de Siwas (Sébaste). Le premier de ces princes fut Tilou le Danichmend; mais le véritable chef de la dynastie fut son fils, le malek (*roi*) Ghazi Ahmed dit Gümichtikîn (*guerrier d'argent*, c'est-à-dire, *valant son poids d'argent*), plus connu sous le simple nom de Malek Ghazi. Ce prince fut un des plus redoutables adversaires des premiers croisés. Il figure d'abord à Dorylée; en 1100, il s'empare de Bohémond; il le garde longtemps prisonnier et finit par le relâcher après avoir été sur le point de le livrer à l'empereur Alexis; puis, en 1103, il contracte alliance avec ce même Bohémond, avec le comte d'Édesse et le roi de Jérusalem; longtemps l'allié du Seldjoukide Kilidj-Arslân, il s'était brouillé avec lui à propos de la rançon de Bohémond.

A la mort de Malek Ghazi, survenue en 1104, l'aîné de ses douze fils, Mohammed Ghazi, lui succéda; il fit la paix en 1126 avec les Seldjoukides et combattit les Byzantins, auxquels il prit et reprit Kastamouni, et les croisés, auxquels il fit également beaucoup de mal. Le chroniqueur turc Hadji Khalfa appelle ce prince *le conquérant de l'Anatolie*. Il mourut en 1242-43, et sa mort marque la chute de la puissance de la dynastie. Son frère, Yaghi-Arslân, appelé aussi *Yakoub-Arslân*, *Yaghou-Bassân*, *Yaghibassan*, le Ἰαγουπασᾶν des écrivains byzantins, prit en mains le pouvoir et obtint des Seldjoukides la cession d'Amasia, d'Angora et de toute la Cappadoce. Quant à Dou'n-Noun, le propre fils du défunt, le Δανούνης de la monnaie de M. Mordtmann, le Damlenoun de certains chroniqueurs, il eut pour sa part Césarée, Malatiya et Siwas, mais fut bientôt chassé de ses États par son ancien allié Kilidj-Arslân II.

Yaghi-Arslân mourut en 1166-67 et eut pour successeurs d'abord son fils Müdjehid Abou Mohammed Djemal Ghazi, puis, deux ans après, le fils de celui-ci, Malek Ibrahîm. Dou'n-Noun, allié contre Kilidj-Arslân, d'abord, en 1172-73, à Nour-ed-dîn, le fameux atabek de Damas, puis, plus tard, à l'empereur Manuel Comnène qu'il

(1) J'adopte, pour tous ces noms orientaux, l'orthographe admise par les éditeurs du *Recueil des Historiens des croisades*.

alla trouver à Constantinople même, s'efforça à plusieurs reprises de rétablir son autorité à Siwas; mais il n'y réussit jamais complètement.

J'ai emprunté ces détails historiques au mémoire de M. de Sallet (sauf quelques variantes tirées du *Rec. des Hist. des Cr.*); M. de Sallet les avait lui-même empruntés au mémoire du docteur Mordtmann. Ce dernier avait hésité sur la lecture des premiers mots de la légende grecque; M. de Sallet a prouvé qu'il fallait bien positivement lire O ΜΕ(ΓΑϹ) ΑΜΗΡΑϹ. J'ajouterai, à ce propos, que plusieurs archéologues parisiens ont pu voir ici, l'an dernier, un magnifique exemplaire de la monnaie de Dou'n-Noun. Son propriétaire, un négociant grec d'Athènes, en demandait un prix fort exagéré et ne consentit pas à la laisser publier; je n'ai pu m'en procurer une empreinte, et j'ignore si c'est là la pièce qu'a décrite M. Mordtmann et qui aurait été acquise par le musée de Berlin, mais j'ai lieu de croire qu'il n'en est rien, d'après quelques légères variantes dans la lecture de la légende; ainsi, sur l'exemplaire qui a circulé à Paris, on lisait fort nettement O ΜΕ; en outre, au-dessus du Μ figurait un petit Γ, le tout pour O ΜΕΓ; impossible donc d'hésiter sur la lecture O ΜΕ-Γ(ας). Je rappelle ici, avec MM. de Sallet et Mordtmann, qu'il existait déjà deux représentations de la monnaie de Dou'n-Noun, l'une fort ancienne dans Adler (1), la seconde dans St. L. Poole (2); mais aucun de ces deux auteurs n'avait trouvé l'explication vraie; tous deux cependant avaient lu fort clairement O ΜΕ, sur les exemplaires qu'ils avaient sous les yeux.

Jusqu'ici je me suis borné à reproduire, d'après l'article de M. de Sallet, la découverte de M. Mordtmann; j'en arrive maintenant au point vraiment original du mémoire du conservateur du cabinet de Berlin, et je demande la permission de traduire purement et simplement, voulant laisser à M. de Sallet tout le mérite d'une nouvelle et fort curieuse attribution d'une autre monnaie connue depuis longtemps déjà.

« Il est surprenant, dit le savant archéologue, que la découverte de la si remarquable pièce de Dou'n Noun n'ait pas aussitôt ouvert les yeux des numismatistes sur l'attribution véritable d'un autre type monétaire, d'un intérêt également exceptionnel, et dont les exemplaires, bien que rares, sont cependant connus de tous;

(1) *Collectio nova numorum cufficorum, etc., e musceis Borgiano et Adleriano; ed. secunda supplem. aucta.* Altona, 1795, p. 179, pl. VII, n° CXVI.

(2) *Catal. of orient. coins in the Brit. Mus.*, III, 226, pl. XI, 635.

je veux parler de ces pièces de cuivre, jusqu'ici unanimement attribuées à Mohammed II, le conquérant de Constantinople, et qui portent la célèbre et bizarre légende : O M(εγας) ΜΕΛΗΚΙC ΠΑCHC PΩMANIAC KAI ANATOΛHC MAXAMATIC. Pour peu qu'on compare ces monnaies à celle de Dou'n Noun, la forme si absolument semblable des caractères, leur identité absolue et frappante, celle des M en particulier, dont le type est tout spécial et fort anormal, puis celle des A, des Λ, etc., etc., etc., les flans de module tout pareil, en un mot l'aspect général si parfaitement le même, tous ces faits réunis font qu'il est de toute impossibilité, pour qui veut s'en tenir aux saines et infaillibles règles de critique qui doivent décider de toute bonne attribution numismatique, de classer ces monnaies à un Mohammed du xve siècle, et d'en faire des monuments de trois cents ans plus jeunes que la pièce de Dou'n Noun, dont l'identification peut être considérée comme absolument certaine. Les deux types monétaires, le numismatiste peut l'affirmer avec l'assurance d'un magistrat appliquant la loi, sont nécessairement presque contemporains. Ni les monnaies byzantines des derniers Paléologues, ni les monnaies à légendes arabes de Mohammed II, n'ont avec ces monnaies à légendes grecques le plus imperceptible degré de parenté; seul, le titre ὁ μέγας μελήκις πάσης Ῥωμανίας καὶ Ἀνατολῆς avait pu faire songer à Mohammed II, un certain nombre de médailles de ce prince, œuvres d'artistes italiens, portant des titres jusqu'à un certain point analogues.

« C'est que le Mohammed de notre monnaie, *grand malek de toute la Romanie et de l'Anatolie*, n'a rien de commun, en effet, avec le sultan Mohammed II de Constantinople ; il ne peut même être autre que le propre frère de notre Dou'n Noun, le *malek Machamatis* du docteur Mordtmann. Rappelons les paroles du chroniqueur turc : *On dit que ce Mohammed Ghazi (le père de Dou'n Noun) fut le conquérant de l'Anatolie*». C'est bien, mot pour mot, notre μέγας μελήκις πάσης Ἀνατολῆς Μαχαμάτης..... »

M. de Sallet poursuivait en cherchant à expliquer le second titre de *roi de toute la Romanie*. Une note additionnelle de M. Mordtmann, parue dans le tome suivant de la *Zeitschrift für Numismatik* (1), est venue fort à propos rappeler que dans tout l'Orient, et durant tout le moyen âge, l'Asie Mineure et tout le pays au-delà du Bosphore ont été constamment connus sous le nom de pays de Roum, Romanie ou pays des Romains, c'est-à-dire des empereurs de By-

(1) T. VII, 1879, p. 211.

zance. De même les Seldjoukides d'Iconium, maîtres d'une si grande partie de ces contrées, sont toujours désignés dans les historiens orientaux sous le nom de Seldjoukides de Roum. En Perse, encore à l'heure qu'il est, les sultans osmanlis, héritiers des droits des princes d'Iconium, sont appelés les sultans de Roum. Rien donc de plus naturel que de voir le Danichmend Malek Mohammed Ghazi s'intituler Μελήκις πάσης Ῥωμανίας, puisque nous savons qu'à un moment donné il fut maître d'une notable partie de ce pays de Roum, la Romanie des croisés et des aventuriers catalans.

M. Mordtmann ajoute, en guise de post-scriptum, un renseignement nouveau des plus importants : toutes ces prétendues monnaies du conquérant de Constantinople dont lui ou le savant antiquaire Alischan ont pu retrouver le lieu d'origine réel proviennent de Césarée de Cappadoce ou des environs de cette ville ! Ils n'en ont vu aucune qui ait été positivement retrouvée à Stamboul même. Voilà encore une bien forte preuve à l'appui de l'opinion de M. de Sallet.

J'ai fait figurer au n° 2 de la planche VIII qui accompage cet article la pièce de MAXAMATHC qui appartient au Cabinet des médailles et qui a été publiée pour la première fois par M. Ch. Lenormant. C'est, je crois, l'exemplaire le mieux conservé qu'on connaisse de cette monnaie fort rare. Je n'ai pas eu le temps de vérifier si les auteurs qui s'en sont occupés ont signalé le petit Γ fort reconnaissable qui surmonté le premier M de la légende et qui n'est que la troisième lettre du mot ΜΕΓΑC. Le graveur, par un scrupule de symétrie, a placé au point correspondant, sur l'autre côté de la croisette, un petit trait destiné à faire pendant. Il existe plusieurs coins différents de cette monnaie. M. de Sallet en a fait graver quatre dans son mémoire, les deux figurés dans Sabatier, et deux autres appartenant au Cabinet de Berlin.

Voici donc que nous connaissons, grâce à MM. de Sallet et Mordtmann, les monnaies de deux des fils du Danichmend; ce n'est pas tout, car il existe encore au moins deux autres types monétaires d'un de ces princes.

En 1875, j'acquis à Smyrne une monnaie de cuivre à légendes grecques, comprise dans un petit lot de pièces de Tancrède, de Roger d'Antioche et de Baudouin II d'Édesse, pièces avec lesquelles elle présentait un étroit degré de parenté. Sur le droit, on distinguait le buste nimbé du Christ, entre les sigles accoutumés : IC, XC, buste en tous points identique à celui de certaines pièces d'Édesse et aussi des empereurs grecs contemporains. Le champ du revers était occupé par une légende grecque trilinéaire dont les deux pre-

mières lignes se lisaient clairement Ο ΜΕΓΑϹ ΑΜΗΡΑϹ (le Μ et l'Η étant liés); la troisième, fort altérée, était moins facile à déchiffrer, la portion supérieure de quatre lettres étant seule visible; de la première on n'apercevait qu'un point informe, puis venait la portion supérieure d'un Ρ, puis celle d'un Ϲ (*sigma*) presque carré ou d'un Ε, enfin celle très certaine d'un Δ, d'un Α, ou d'un Λ. Persuadé à tort, par la présence du Christ, qu'il s'agissait d'une monnaie purement chrétienne, influencé par la ressemblance extraordinaire de cette pièce avec certains cuivres des Beaudouin, des Tancrède et des Roger, dont j'avais précisément acquis des exemplaires faisant partie du même lot, je crus, avec M. de Saulcy, reconnaître dans ces débris de lettres les éléments du nom de Tancrède, et je publiai, bien qu'avec force réserves et la plus extrême défiance, cette monnaie dans la *Revue archéologique de* 1875. Les choses en étaient là lorsque, l'an dernier, en feuilletant le *Catalogue de la collection Thomsen*, je tombai sur la description d'une pièce classée parmi les incertaines et qui se rapprochait absolument de la mienne. M. Herbst, conservateur du Musée royal des médailles de Copenhague, où se trouve à présent la majeure partie de la collection Thomsen, voulut bien m'envoyer d'excellentes empreintes de la pièce en question, pièce surfrappée, mais sur laquelle on retrouvait très parfaitement les types du cuivre de Smyrne : au droit, le buste nimbé du Christ; au revers, l'inscription trilinéaire; de la première ligne, on apercevait les trois lettres ΓΑϹ; de la seconde, les quatre lettres ΑΜΗΡ, avec cette différence essentielle que le Μ et l'Η n'étaient pas liés (ce qui prouvait déjà que c'était, au moins, un coin différent); enfin, à la troisième ligne, je lus, à ma grande satisfaction, très distinctement et en toutes lettres le mot ΓΑΖΗ; la légende était donc complète et devait être restituée : Ο ΜΕΓΑϹ ΑΜΗΡΑϹ ΓΑΖΗ.

Presque en même temps, M. Lambros d'Athènes m'envoyait fort obligeamment l'empreinte d'un troisième exemplaire quelque peu différent; même type du droit, mais avec une variante très importante de la légende du revers, légende, du reste, imparfaitement rendue, grâce à un déplacement considérable du coin.

[ὁ μεγα]
Ϲ ΑΜΗ[ρας] (le Μ et l'Η sont liés)
Ϲ ΑΜΗ[ρων] (*id.*)
[γ]ΑΖΗ.

Comme la précédente, la pièce de M. Lambros paraît surfrappée

sur un flan plus ancien; j'ai négligé de dire qu'il semblait en être de même de la mienne.

Lorsque je reçus communication de ces deux pièces, je terminais précisément ma *Numismatique de l'Orient latin*, qui a paru au commencement de l'année 1878; j'avais déjà, au chapitre de *Tancrède*(1), indiqué que je retirais à ce prince la pièce en question; au chapitre des *Additions et Corrections* (2), je me contentai d'insérer la note suivante, que je reproduis *in extenso* :

« J'ai reçu les empreintes de deux nouveaux exemplaires de la curieuse monnaie de cuivre portant le titre de *grand émir* en grec. Je crois maintenant que la véritable légende est Ο ΜΕΓΑϹ ΑΜΗΡΑϹ ΓΑΖΗ. Malgré la présence, sur une face de la monnaie, de la figure du Christ nimbé, je ne serais pas surpris que ce fût là une pièce de la même série que la pièce bilingue si extraordinaire publiée tout récemment par le docteur Mordtmann jr dans la *Morgenlœndische Zeitung*, et attribuée par lui à Danoun ou Dou'n-Noun, prince de Siwas et de Malatiya, de la famille des Danichmend. J'ai vu tout dernièrement un exemplaire à fleur de coin de cette dernière pièce, dont les légendes grecques étaient, sur une face : Ο ΥΙϹ (3) ΤΟΥ ΜΕΛΗΚ ΜΑΧΑΜΑΤΗ, et sur l'autre : Ο ΜΕΓ. ΑΜΗΡΑϹ ΔΑΝΟΥΝΗϹ (4). Je ferai remarquer, en outre, qu'Adler avait déjà décrit cette pièce au siècle dernier, mais qu'il l'avait classée fort à tort à un empereur grec de Constantinople.

« Dou'n-Noun ou Danoun (Δανούνης) fut, en 1174, dépouillé de ses États par le sultan d'Iconium. J'espère reparler un jour de ces monnaies portant le titre de grand émir. »

M. de Sallet, qui n'avait pas encore publié son mémoire, ayan pris connaissance de ce passage de mon ouvrage, se trouva être absolument d'accord avec moi, et reconnut immédiatement dans ce type nouveau, la monnaie d'un troisième prince de la dynastie des Danichmend.

« Ainsi que le suggère M. Schlumberger, dit le numismatiste berlinois, on ne saurait douter un instant que cette monnaie n'appartienne, elle aussi, à la dynastie des fils du Danichmend ; ici aussi, en effet, la forme des lettres offre la plus complète analogie avec celles des monnaies du *Mohammed roi de Romanie et d'Anatolie*, et

(1) Page 44.
(2) Page 444, ad. p. 45.
(3) Et non ΥΙΕ, ainsi que je l'avais cru à tort.
(4) C'est la pièce dont j'ai parlé plus haut, page 275.

avec celles de Dou'n Noun ; les A, notamment, avec leur jambage de droite prolongé supérieurement, sont en tous points identiques à ceux des monnaies de Mohammed.

« Quant à la question de savoir quel peut être ce μέγας ἀμηρᾶς Γάζη, elle ne saurait demeurer longtemps douteuse ; c'est certainement du premier véritable souverain de la dynastie des Danichmend qu'il s'agit, du Malek Ghazi ; les monnaies à légendes arabes de son fils Iaghibassan ne le désignent pareillement que sous le seul surnom de Ghazi (1).

« Rappelons le peu que nous savons de son histoire. Après avoir rendu la liberté à Bohémond, *il conclut, en* 1103. *un traité d'alliance avec les princes chrétiens d'Antioche, d'Édesse et de Jérusalem.* La monnaie que nous étudions vient éclairer d'un jour nouveau cette précieuse indication des chroniqueurs musulmans; elle n'est, en effet, qu'une servile copie des types de Tancrède, à la fois le contemporain et l'allié du Ghazi, lequel se trouve avoir emprunté à son voisin chrétien jusqu'au buste nimbé du Christ. En un mot, Ghazi a frappé des cuivres à légendes *grecques*, en tous points semblables à ceux de son voisin chrétien, et pour toutes ces monnaies des fils du Danichmend comme pour celles des premiers croisés, l'existence des légendes grecques relève d'une cause unique : la présence d'une race grecque sujette; elle n'a pas d'autre signification. Je n'entreprendrai pas de rechercher s'il existe quelque explication politique de ce fait que, sur leurs monnaies, Ghazi et son petit-fils Dou'n Noun s'intitulent μέγας ἀμηρᾶς, alors que Mohammed, fils du premier et père du second, est désigné sur les siennes et sur celles de son frère comme μελήκ et μελήκις. On pourrait, à la rigueur, y voir un fait de vassalité à l'endroit du roi de Jérusalem. Quant à l'âge de la monnaie de Ghazi, il peut être fixé avec précision. Le traité d'alliance conclu entre le prince musulman et les croisés étant de 1103, et lui-même étant mort en 1104, ses pièces à légendes grecques ont donc été frappées dans ces deux années 1103 et 1104. »

En achevant de transcrire ce paragraphe, je ne puis m'empêcher d'insister sur ce fait si extraordinaire de l'existence de ces types monétaires, en quelque sorte communs aux premiers chefs croisés et à un des princes musulmans de ces contrées qu'ils venaient conquérir, et cela quelques années à peine après la prise de Jérusalem, à l'aurore même de ce qu'on est convenu d'appeler l'époque des croisades. Que d'horizons inattendus ce simple fait soulève! quel

(1) Voy. *Karabacek, Zeitschr. d. deutschen morgenland. Gesellsch.*, t. XXX, p. 152.

argument précieux à l'appui de cette opinion moderne qui tend toujours plus à s'établir, grâce à une plus saine critique des sources historiques, et qui veut voir dans les croisés, même dans les premiers d'entre eux, non pas seulement de pieux et fanatiques héros venant exterminer une religion au profit d'une autre, mais bien aussi de véritables conquérants, intelligents et pratiques, sachant triompher autant et plus par une habile diplomatie que par le seul ascendant des armes!

M. de Sallet termine son article, si plein de faits nouveaux, en se félicitant d'avoir ajouté à l'heureuse découverte de M. Mordtmann toute une série de pièces grecques de la dynastie des Danichmend; il compte avec raison jusqu'à trois de ces princes dont les monnaies sont actuellement connues : Malek Ghazi (1086-1104), Malek Mohammed (1104-1142-43), et Dou'n Noun (1157-1178).

Il est temps que j'insiste sur les différences présentées par les trois pièces que je publie : celle que j'avais d'abord attribuée à Tancrède, celle de Copenhague, et celle de M. Lambros. De celle de Copenhague, il n'y a rien de plus à dire; la légende est bien Ο ΜΕΓΑϹ ΑΜΗΡΑϹ ΓΑΖΗ. Quant à celle de M. Lambros, elle présente un intérêt plus considérable encore, car le Ghazi y porte un titre différent: ΜΕΓΑϹ ΑΜΗΡΑϹ ΑΜΗΡΩΝ, dont les deux derniers mots sont la traduction littérale du fameux *Amir Al Oměra*. C'est la première fois qu'on retrouve sur une monnaie ce titre célèbre ainsi précisé. Malgré la disparition de toute la première ligne, la présence, au commencement de la seconde, du Ϲ final de ΜΕΓΑϹ, la double reproduction du mot *émir*, etc., rendent la lecture de la légende presque certaine. Il est étrange de retrouver ainsi habillé à la grecque ce titre si essentiellement musulman; sur des sceaux siciliens que publiera prochainement M. Engel, de l'École de Rome, nous le verrons, moins littéralement traduit, devenir : Ο ΑΡΧΩΝ ΤΩΝ ΑΡΧΟΝΤΩΝ. Je rappelle que M. Defrémery, de l'Institut, a publié sur les émirs Al-Oměra, un très savant et très complet mémoire, dans le *Recueil de mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions* (1re série, t. II, 1852).

Au premier abord, à la réception des deux monnaies de Copenhague et d'Athènes, dont la légende de la dernière ligne était mieux conservée, j'avais cru que ma pièce, trouvée à Smyrne, leur était également identique, du moins dans ce que les types avaient d'essentiel; en un mot, que j'avais sous les yeux les monnaies d'un seul et même prince. Un examen plus attentif m'a convaincu du contraire. Il est impossible, malgré la meilleure volonté, de lire sur ma pièce, à la

troisième ligne, le mot ΓΑΖΗ, qui se déchiffre si nettement sur les exemplaires de Copenhague et d'Athènes. J'ai dit que quatre des lettres étaient plus ou moins visibles dans leur portion supérieure ; de la première de ces quatre, une partie insignifiante seule est conservée ; la seconde est positivement un Ρ dont on voit seulement la boucle supérieure (comparez avec le Ρ absolument identique de la seconde ligne) ; la troisième, que j'avais prise pour un Ε, est peut-être bien un *sigma* carré ou tout au moins un *sigma* lunaire déformé par l'accident de frappe qui a altéré cette portion de la pièce ; enfin, la quatrième est incontestablement un Λ, un Α, ou un Δ ; sur ce dernier point, il n'y a pas de doute possible.

Comment expliquer ces trois lettres ΡΟΛ, en supposant, ce qui est très plausible, puisque, je le répète, l'extrémité supérieure seule est visible, que cette troisième lettre soit bien un Λ, et non un Δ ou un Α? Ne pourrait-on songer à ΑΡΟΛΑΝ, d'autant que sur cette même troisième ligne il existe amplement la place nécessaire pour les trois lettres disparues?

Un des Danichmend, on l'a vu plus haut, s'est appelé Yaghi-Arslân ou Yakoub-Arslân ; c'était le second fils du Malek Ghazi ; comme son père avait précisé son nom principal, de même, d'après ma supposition, il aurait fait du sien et calqué fidèlement les types paternels, en substituant ΑΡΟΛΑΝ à ΓΑΖΗ.

Nous aurions donc ici la monnaie d'un quatrième Danichmend. J'émets une simple conjecture ; pour être plus affirmatif, il faudrait pouvoir étudier une légende en meilleur état ; en tous cas, il y a ce fait incontestable, qu'il est impossible de faire ΓΑΖΗ avec les lettres plus ou moins mutilées qui figurent sur ma monnaie ; bien que les chroniqueurs byzantins traduisent plus généralement le nom arabe Arslân par ΑΟΑΝ, la forme exacte ΑΡΟΛΑΝ n'est pas plus bizarre en grec que ne le sont les noms de ΓΑΖΗ, ΔΑΝΟΥΝΗΟ ou ΜΑΧΑΜΑΤΗΟ. Puissent ces quelques lignes attirer l'attention des possesseurs de monnaies orientales du moyen âge. Combien de ces laides et grossières pièces à légendes grecques des fils du Danichmend gisent peut être inconnues dans le pêle-mêle des trésors enfouis chez les antiquaires et les brocanteurs de Constantinople, de Smyrne et de Beyrouth ?

Je crois devoir ajouter, en terminant, que la liste généalogique des fils du Danichmend, telle qu'elle est donnée dans le *Recueil des Historiens des croisades* (*Hist. orient.*, t. I, p. XXII), fournit des indications quelque peu différentes de celles qu'a données le docteur Mordtmann ; en voici la copie textuelle :

LES FILS DU DANISCHMEND

Seigneur de Siwas, de Césarée et de Malatiya.

Mohammed, fils de Tilou le Danichmend, porta le surnom de Gumichtikîn, et se distingua par son ardeur à combattre les Francs. Il mourut l'an 499-500 (1106 de J.-C.).

Ghazi, fils et successeur de Mohammed Gumichtikîn, mourut l'an 529 (1135).

Mohammed II, fils et successeur de Ghazi, s'établit à Césarée et mourut l'an 537 (1142-1143).

Dou'n-Noun, fils de Mohammed II, succéda à son père dans le gouvernement de Sîwas et de Césarée.

Yaghi-Arslân, appelé aussi *Yakoub-Arslân* et *Yaghou-Bassân* (Ἰαγουπασᾶν), fils de Ghazi, régna à Malatiya, et mourut l'an 560 (1164-1165).

Ibrahim, fils de Mohammed II, succéda à son oncle *Yaghi-Arslân*, et régna à Malatiya et Sîouas.

La principale différence entre cette liste et celle de M. Mordtmann consiste en ce fait que ce serait le second des Danichmend, le *Machamatis* de M. Mordtmann, qui aurait plus particulièrement porté le nom de Ghazi, tandis que le premier de ces princes, le Malek Ghazi de M. Mordtmann, se serait appelé Mohammed; en outre, il y aurait eu un *second* Mohammed, mort précisément en 1142-1143, et ce serait celui-là qui aurait eu pour fils Dou'n Noun et pour frère Yaghi-Arslân, que M. Mordtmann nomme d'ordinaire Yaghi-Bassân. En résumé, M. Mordtmann fait du Ghazi et du Mohammed II de la liste du *Recueil des Historiens des croisades* un seul et même personnage, qu'il nomme Malek Mohammed Ghazi, et dont il fait le *Machamatis* de la monnaie de Dou'n-Noun ; en second lieu, il nomme plus particulièrement Malek Ghazi, le premier des Danichmend, tandis que le *Recueil des Historiens des croisades* le nomme simplement Mohammed.

Je n'ai pas qualité pour traiter de ces points litigieux, et j'en soumets l'appréciation définitive à de moins incompétents que moi en fait d'histoire musulmane ; mais, au point de vue des monnaies, ces mêmes divergences n'ont que peu d'importance, et le fait si cu-

rieux du monnayage à légendes grecques pratiqué par plusieurs de ces princes subsiste tout entier.

Seulement, si on adoptait la chronologie du *Recueil des Historiens des croisades*, il faudrait attribuer les monnaies d'Athènes et de Copenhague avec la légende Ο ΜΕΓΑϹ ΑΜΗΡΑϹ ΓΑΖΗ, au second des Danichmend, lequel, d'après le *Recueil*, aurait régné de 1106 à 1135; en outre, le *Machamatis* de la monnaie de Dou'n-Noun, père de ce dernier et frère de Yaghi-Arslân, serait Mohammed II, lequel n'aurait régné que de 1135 à 1142-1143.

GUSTAVE SCHLUMBERGER.

LISTE DES PRINCIPALES

SÉPULTURES ET CIMETIÈRES MÉROVINGIENS [1]

DE LA GAULE ET DES CONTRÉES VOISINES

2e *Liste.* (Pays allemands.)

La *Revue* a publié, dans le numéro d'octobre 1879 (2), la liste de plus de six cents groupes de sépultures et cimetières mérovingiens signalés par les correspondants de la Commission de la topographie des Gaules, aujourd'hui *Commission de la géographie historique de l'ancienne France.* Sur ce nombre, quarante-cinq cimetières seulement appartenaient aux contrées étrangères à la Gaule. Nous les donnions avec toute réserve en attendant les listes complètes qui nous étaient promises. Nous recevons aujourd'hui les listes des pays allemands comprenant le duché de Bade, la Bavière, la Hesse, le duché de Nassau et le Wurtemberg. Ces listes ont été recueillies par notre ami le docteur L. Lindenschmit, avec le concours des archéologues les plus compétents. Les noms de chaque localité sont soulignés sur des cartes spéciales déposées au musée de Saint-Germain, où chacun pourra les consulter. Le nombre des cimetières et sépultures de ces nouvelles listes s'élève à quatre cent soixante-dix-sept; ce qui porte à plus de *mille* les cimetières et groupes de sépultures reconnus sur les deux rives du Rhin. Il y a là les éléments d'une carte archéologique d'ensemble, déjà fort instructive. MM. le docteur Hamy et Longnon s'occupent, avec le concours du commandant du génie de la Noë, de dresser cette carte au nom de la *Commission de géogra-*

(1) Sous ce titre sont compris indistinctement les cimetières des Francs, des Goths et des Bourguignons.

(2) Voir un supplément dans le numéro de décembre 1879 et des rectifications dans le numéro de janvier 1880.

phie historique. La *Revue* fera graver ce travail et le publiera prochainement, avec les observations que nos savants collaborateurs voudront bien y ajouter. Nous faisons un nouvel appel à nos lecteurs, afin que la nouvelle carte soit aussi complète que possible.

ALEXANDRE BERTRAND.

DUCHÉ DE BADE

Par le professeur Dr E. WAGNER, de Carlsruhe.

1 Hallstadt.
2 Feudenheim.
3 Schwetzingen.
4 Auerbach.
5 Altlussheim.
6 Wiesenthal.
7 Sinsheim.
8 Bruchsal.
9 Münzesheim.
10 Nos près Bade.
11 Altdorf.
12 Kirchen bei Geisingen.
13 Welschingen.
14 Bonndorf.
15 Futzen.
16 Hausen sur Aach près Radolfszell.
17 Bettmaringen.
18 Schopfheim.
19 Thiengen.
20 Munzingen.
21 Wolfenweiler.
22 Mengen.
23 Merzhausen.
24 Ebringen.
25 Scherzingen.
26 Biengen.
27 Norsingen.
28 Kirchhofen.
29 Solden.
30 Bollschweil.
31 Kretzingen.
32 Ehrenstetten.
33 Grüningen.
34 Waldhausen.
35 Heitersheim.
36 Ballrechten.
37 Mühlheim.
38 Brunnadern.
39 Dillendorf.
40 Adelhausen.
41 Kadelburg.
42 Ob. Schwörstadt.

BAVIÈRE

Par le professeur F. OHLENSCHLAGER, de Munich.

FEUILLE VIII.

1 Thüngersheim.
2 Elsenfeld.
3 Madelhofen.
4 Heidingsfeld.
5 Darstadt.
6 Wilandsheim.

FEUILLE IX.

7 Görschnitz.
8 Schnadermühle bei Kadolzburg.
9 Traunfeld.

FEUILLE XIII.

10 Hainsfart.
11 Ebermergen.

FEUILLE XIV.

12 Kronsdorf.
13 Im Hohlenstein.
14 Burglengenfeld.
15 Deuerling.
16 Obertraubling.
17 Minoritenhof.
18 Köfering.
19 Altenessing (Schelleneck).
20 Alkofen.
21 Geiselhöring.
22 Essling.
23 Gerolfing.

FEUILLE XVIII.

24 Roggden.
25 Denzingen.
26 Illertissen.
27 Bellenberg.
28 Gross-Aitingen.
29 Schwabmünchen.
30 Langeneringen.

FEUILLE XIX.

31 Druisheim-Mertingen.
32 Nordlingen.
33 Berg im Gau.
34 Nordendorf.
35 Schrobenhausen.
36 Langweid.
37 Oberhausen.
38 Kirchamper.
39 Unterweikertshofen.
40 Ober-Egling.
41 Walleshausen.
42 Erding.
43 Notzing.
44 Freimann.
45 Aschheim östl.
46 — westl.
47 Johanniskirchen.
48 Oberföring.
49 Haidhausen.
50 Untersendling.
51 Geltendorf.
52 Pleitmanschwang bei Zankenhausen.
53 Türkenfeld.
54 Epfenhausen.
55 Inning.
56 Eching.
57 Gauting.
58 Delling bei Wessling.
59 Auing.
60 Oberndorf.
61 Sandau bei Landsberg.
62 Seefeld.
63 Westerschondorf bei Schwifting.
64 Leutstetten.
65 Widdersberg.
66 Pössing.
67 Scheidsöd bei Nederndorf.
68 Taufkirchen.
69 Oberhaching.
70 Widlaching bei Alxing.
71 Aham.

FEUILLE XX.

72 Mühldorf.
73 Höresham bei St. Margarethenberg.
74 Eholfing.
75 Mamming.
76 Ranharding.
77 Moos bei Tittmonning.
78 Kirchheim.
79 Zw. Kay und Hausmanning.
80 Fürst bei Pietling.

FEUILLE XXIII.

81 Ebenhofen.
82 Thalhofen.

FEUILLE XXIV.

83 Frieding.
84 Deining.
85 Aufhofen.
86 Würmsee, Roseninsel.
87 Feldafing.

88 Puppling bei Neufahren,
89 Pahl.
90 Rott.
91 Eplach.
92 Harmating.
93 Weilheim.
94 Wildshofen.
95 Peiting.
96 Wörth im Staffelsee.
97 Hagen.
98 Glon.
99 Grosshelfendorf.
100 Laus.
101 Marienberg.
102 Unterstandkirchen bei Fendbach.
103 Berbling.
104 Aerisag bei Pitzing.

FEUILLE XXV.

105 Palling.
106 Fridolfing.
107 Brünning.
108 Mollstetten bei Brünning.
109 Gessenhausen.
110 Muttering bei Hipfelham.
111 Holzhausen.
112 Waging.
113 Issing.
114 Villern und Maierhofen.
115 Berg.

Tableau des feuilles de la Carte de Bavière sur lesquelles se trouvent les noms indiqués.

8	9	
13	14	
8		20
23	24	25

BAVIÈRE RHÉNANE

Par le professeur MEHLIS, de Durkheim.

1 Albisheim.
2 Kindonheim.
3 Gross Bockenheim.
4 Grünstadt.
5 Kirchheim.
6 Frankenthal.

7 Weissenheim sur montagne.
8 Weissenheim sur S.
9 Freinsheim.
10 Erpolzheim.
11 Oggersheim.
12 Dürkheim.
13 Limburg.
14 Mundenheim.
15 Mutterstadt.
16 Forst.
17 Königsbach.
18 Neuhofen.
19 Mussbach.
20 Hassloch.
21 Speyer.
22 Knörringen.
23 Gersheim.

HESSE RHÉNANE

Par le Dr Lindenschmit, de Mayence.

1 Mainz (Mayence).
2 Zahlbach.
3 Weisenau.
4 Hechtsheim.
5 Laubenheim.
6 Heidesheim.
7 Bingen.
8 Dietersheim.
9 Sponsheim.
10 Horweiler.
11 Gr. Winternheim.
12 Ob. Olm.
13 Kl. Winternheim.
14 Bodenheim.
15 Nackenheim.
16 Ebersheim.
17 Elsheim.
18 Nieder Olm.
19 Harxheim.
20 Lörzweiler.
21 Mommenheim.
22 Nierstein.
23 Udenheim.
24 Selzen.
25 Hahnheim.
26 Köngernheim.
27 Oppenheim.
28 Dexheim.
29 Worrstadt.
30 Planig.
31 Bosenheim.
32 Sprendlingen.
33 Freilaubersheim.
34 Flonheim.
35 Ensheim.
36 Dolgesheim.
37 Eimsheim.
38 Hillesheim.
39 Alsheim.
40 Albig.
41 Alzey.
42 Hessloch.
43 Esselborn.
44 Freimersheim.
45 Eppelsheim.
46 Flomborn.
47 Engheim.
48 Westhofen.
49 Osthofen.
50 Abenheim.
51 Monsheim.
52 Worms.
53 Wiesoppenheim.

Au côté droit du Rhin existent des cimetières mérovingiens à :

Leeheim, Darmstadt, Bessungen et Virnheim.

Près Francfort-sur-Mein il y a des cimetières mérovingiens à :

Nieder-Ursel, Heddernheim et Enkheim.

DUCHÉ DE NASSAU

Par le colonel de Cohausen, de Wiesbaden.

1 Rüdesheim.
2 Geisenheim.
3 Saint-Bartholomäus.
4 Winkel.
5 Mittelheim.
6 Oestrich.
7 Ruine Kloster-Gottesthal.
8 Ober Walluf.
9 Nieder Walluf.
10 Schierstein.
11 Schierstein.
12 Hof Goroth.
13 Dotzheim.
14 Wiesbaden.
15 Mosbach.
16 Biebrich.
17 Bierstadt.
18 Igstadt.
19 Erbenheim.
20 Hochheim.

PRUSSE RHÉNANE

1 Xanten.
2 Köln.
3 Berzdorf bei Brühl.
4 Oberholtdorf.
5 Oberkassel.
6 Godesberg.
7 Meckenheim.
8 Honnef.
9 Heppingen.
10 Niederlutzingen.
11 Andernach.
12 Engers.
13 Wassenach.
14 Adenau.
15 Plaidt.
16 Karlich.
17 Bubenheim.
18 Niederberg.
19 Niedermendig.
20 Polch.
21 Horchheim.
22 Brodenbach.
23 Udler.
24 Trechtingshausen.
25 Simmern.
26 Dudeldorf.
27 Speicher.
28 Trier.
29 Lelbach.
30 Birkenfeld.
31 Nieder-Brombach.
32 Baumholder.
33 Hoppstädten.
34 Tholey.
35 Landsweiler.
36 Schiffweiler.

WURTEMBERG

Par le professeur Dr E. Paulos, de Stuttgard.

1 Edelfingen.
2 Halfenbach.
3 Möckmühl.
4 Iagsthausen.
5 Olnhausen.
6 Böttingen.
7 Gundelsheim.
8 Unterutisheim.
9 Oedheim.
10 Iagstfeld.
11 Büzfeld.
12 Schwaigern.

13 Grailsheim.
14 Stetten.
15 Klingenberg.
16 Michelfeld.
17 Lauffen.
18 Frauezimmern.
19 Meimsheim.
20 Güglingen.
21 Bönnigheim.
22 Kaltenwesten.
23 Gommrigheim.
24 Ottmarsheim.
25 Wahlheim.
26 Hessigheim.
27 Kl. Asbach.
28 Horrheim.
29 Klein.
30 Gross-Ingersheim.
31 Oppenweiler.
32 Zell.
33 Pfalhheim.
34 Oetisheim.
35 Murr.
36 Bietigheim.
37 Pleidelsheim.
38 Kirchberg.
39 Schretzheim.
40 Dürringen.
41 Bissingen.
42 Benningen.
43 Rosswaag.
44 Heutingsheim.
45 Marbach.
46 Zöbingen.
47 Thamm.
48 Markgöningen.
49 Eglosheim.
50 Asberg.
51 Ossweil.
52 Röttingen.
53 Neckargröningen.
54 Schwieberdingen.
55 Aldingen.
56 Hemmingen.
57 Kornwestheim.
58 Bopfingen.
59 Weissach.
60 Münchingen.
61 Stammheim.
62 Flacht.
63 Zatzenhausen.
64 Ditzingen.
65 Waiblingen.
66 Weil im Dorf.
67 Zimmern.
68, 69 } Böbingen.
70 Essingen.
71 Feuerbach.
72 Cannstadt.
73 Beutelsbach.
74 Stuttgart.
75 Unter Türkeim.
76 Ohmenheim.
77 Merklingen.
78 Neresheim.
79 Kosingen.
80 Weil die Stadt.
81 Magstadt.
82 Esslingen.
83 Auernheim.
84 Ostelsheim.
85 Alt Hengstedt.
86 Maichingen.
87 Möhringen.
88 Kemnath.
89 Göppingen.
90 Sindelfingen.
91 Darmsheim.
92 Gechingen.
93 Boblingen.
94 Musberg.
95 Hofswälden.
96 Heidenheim.
97 Aidlingen.
98 Ehningen.
99 Unter Unsingen.
100 Kirchheim.
101 Gültlingen.
102 Kuppingen.

103 Nürtingen.
104 Dettingen.
105 Altenstedt.
106 Geislingen.
107 Hermaringen.
108 Altenstadt.
109 Pfrondorf.
110 Fommingen.
111 Walddorf.
112 Aufhausen.
113 Fültstein.
114 Unter Lenningen.
115 Oberstotzingen.
116 Oberschwandorf.
117 Nagold.
118 Oeschelbronn.
119 Reusten.
120 Mötzingen.
121 Hohenstadt.
122 Gandringen.
123 Motzingen.
124 Kusterdingen.
125 Dettingen.
126 Hochdorf.
127 Raisingen.
128 Wurmlingen.
129 Ergenzingen.
130 Weilheim.
131 Reutlingen.
132 Glems.
133 Urach.
134 Immenhausen.
135 Altheim.
136 Grünmettstetten.
137 Ob. Iflingen.
138 Bieringen.
139 Mühringen.
140 Frommenhausen.
141 Nehren.
142 Gönningen.
143 Pfullingen.
144 Rietheim.
145 Dottingen.
146 Hopfau.
147 Sulz.
148 Bergfelden.
149 Weilheim.
150 Salmandingen.
151 Gerhaussen
152 Arnegg.
153 Ulm.
154 Unter Kirchberg.
155 Peterzell.
156 Römlensdorf.
157 Zell.
158 Bergach.
159 Niederhofen.
160 Delbnensingen.
161 Weinstetten.
162 Hochmöffingen.
163 Fluorn.
164 Bahlingen.
165 Hausen.
166 Mägerkingen.
167 Ristissen.
168 Ebingen.
169 Obermarchthal.
170 Emerkingen.
171 Haupheim.
172 Neukirch.
173 Stetten.
174 Rottweil.
175 Deilingen.
176 Ob. Oidisheim.
177 Messtetten.
178 Inneringen.
179 Flözlingen.
180 Göllsdorf.
181 Wehingen.
182 Nusplingen.
183 Frohnstetten.
184 Langen Enslingen.
185 Willlingen.
186 Altheith.
187 Neufra près Riedlingen.
188 Beisslingen.
189 Aixheim.
190 Denkingen.
191 Bubsheim.
192 Egesheim.

193 Ob. Sêchmeien.
194 Bingen.
195 Binswangen.
196 Feufra près Rottweil.
197 Schwenningen.
198 Trossingen.
199 Spaichingen.
200 Balgheim.
201 Dürbheim.
202 Kolbingen.
203 Inzigkofen.
204 Scheer.
205 Ennetsch.
206 Mengen.
207 Herbertingen.
208 Gross Tissen.
209 Thuningen.
210 Oberflacht.
211 Wurmlingen.
212 Mühlheim.
213 Stetten.
214 Friedingen.
215 Enzkofen.
216 Neudingen.
217 Tuttlingen.
218 Unter Essendorf.
219 Aulendorf.
220 Aitrach.
221 Aichstetten.
222 Schlier.
223 Fischbach.
224 Friedrichshafen.

ARCHÉOLOGIE GAULOISE

UN CASQUE EN FER

ET DES BOUTEROLLES DE FOURREAUX D'ÉPÉE.

Lettre à M. Alexandre Bertrand, directeur du Musée des antiquités nationales.

Mon cher Directeur,

Vous avez rendu un réel service aux amis de l'archéologie gauloise en faisant publier dans la *Revue archéologique* l'instructif rapport de M. Maitre sur le casque en fer du Musée d'Agen (1). Les casques gaulois avérés sont encore en petit nombre : quelque célèbres qu'ils soient, ceux de Falaise (2), de la Fosse-aux-Prêtres (3), de Berru (4), ne peuvent satisfaire à tous les éclaircissements qu'on leur demande. Ils viennent de contrées dont le rôle n'a jamais eu assez d'importance pour qu'on puisse augurer par elles du reste de la Gaule. Ils semblent d'ailleurs remonter à une période assez reculée pour qu'à leur occasion nous ayons l'impression d'une lacune au regard des temps postérieurs, jusqu'à l'époque de la conquête. Enfin, ils sont en bronze et, soit par leurs éléments distinctifs, soit par les objets qui leur étaient associés, ils paraissent se rattacher à cette civilisation particulière qui a plus spécialement caractérisé, avant notre ère, la région occidentale de notre territoire.

On parlait peu jusqu'ici de casques en fer; cependant n'était-il

(1) Livraison d'avril 1879.

(2) V. *Revue archéologique*, t. XIII, p. 260.

(3) Près de Theil, à Billy (Loir-et-Cher). Voyez *Matériaux pour l'histoire naturelle et primitive de l'homme*, revue dirigée à Toulouse par M. Em. Cartailhac, 2e série, t. VI, 1875, p. 111.

(4) V. la note de M. A. Bertrand à la page 91 du *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 2e trim. de 1875, et celle de M. Ed. Barthélemy dans les Mémoires de la même Société, t. XXXIV, p. 92.

pas probable qu'il devait en avoir existé dans le Midi et dans cette longue zone orientale où le fer, à la faveur de l'immigration gallique que vous avez mise en relief (1), a si vivement disputé au bronze la prédominance que celui-ci conservait ailleurs?

Aussi les révélations que l'habileté de M. Maitre a obtenues du casque du musée d'Agen sont-elles singulièrement précieuses; elles apportent un appoint considérable à celles qu'avaient fournies les débris de ses congénères rencontrés à Alise. Peut-être est-il en mon pouvoir d'y ajouter quelque chose, et je vous demande la permission de vous présenter un nouveau casque qu'avec de bons juges de ses particularités je crois contemporain de ceux que vous venez de nous faire connaître.

Le temps et ses morsures lui ont été funestes. Le rôle humiliant qu'on lui avait assigné avant que la fortune l'eût fait arriver en des mains plus dignes de le posséder a encore aggravé ses malheurs.

Vous avez assurément connu Émilien Dumas, à qui la géologie des Cévennes est redevable de ses plus importantes conquêtes. Quoique naturaliste avant tout, il avait l'esprit trop largement ouvert à tout ce qui mérite de le solliciter pour que l'archéologie n'y tînt pas une place honorable. Il ne négligeait jamais de recueillir les vestiges du passé que le hasard plaçait sur son chemin, et, à côté de ses fossiles, il a groupé dans son riche cabinet, à Sommières (2), un grand nombre d'antiquités intéressantes.

Un jour qu'il pérégrinait, son marteau à la main, à quelques kilomètres au sud-est d'Alais, il avisa à la fenêtre d'un mas une superbe giroflée s'ébaudissant de toute l'ardeur de sa sève aux rayons du soleil. Son regard s'arrêta moins toutefois sur les fleurs que sur l'étrange récipient d'où elles surgissaient. Au lieu du pot traditionnel, il apercevait une sorte de grande coupe à parois minces et de teinte rubigineuse, à laquelle son galbe hémisphérique laissait si peu de base que, pour la maintenir en équilibre, on avait dû la caler avec de petites pierres. C'était le casque en fer dont je vous envoie des croquis sous tous ses aspects et que je suis autorisé à mettre à votre disposition pour un moulage au profit du Musée des antiquités nationales.

Sacrifier la giroflée et en acquérir le contenant fut pour Emilien l'affaire d'un instant. Interrogé sur sa provenance, le fermier lui

(1) Voyez *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, époque celtique, v° *Galli*.

(2) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nimes, à la limite du département de l'Hérault.

apprit que sa charrue l'avait inopinément fait sortir quelques années auparavant d'un champ situé sur la colline voisine. Il y gisait à côté d'un autre *morceau de tôle rouillée*, dédaigneusement jeté dans un tas de vieille ferraille. On eut la chance de l'y retrouver et, incontinent, on alla visiter le champ producteur d'une aussi singulière récolte..... Il s'étendait au beau milieu de l'*oppidum de Vié-Cioutat !* L'instinct de l'heureux chercheur ne l'avait pas trompé, il venait d'enrichir ses collections d'une pièce du plus haut intérêt.

L'oppidum de Vié-Cioutat, qui couronne une éminence isolée vers le point où se rencontrent les limites des communes de Mons, de Saint-Hilaire de Brethmas et de Monteils, est vraisemblablement l'un de ces vingt-quatre oppidums qui relevaient de la cité de Nimes et que Strabon et Pline ont jugé de trop peu de notoriété pour en faire la nomenclature (1). Une voie antique se dirigeant vers Uzès (*Ucetia*) en côtoie la base méridionale. M. Germer Durand l'identifie, dans son Dictionnaire topographique du Gard, au *Vatrute* de la célèbre inscription géographique du Musée de Nimes : le nom de *Droude* conservé au ruisseau qui coule à ses pieds me semble lui donner raison.

Son enceinte en partie boisée et encore aujourd'hui tracée par de massives murées en pierre sèche, dont quelques parties sont restées debout, enferme une superficie de plus de deux hectares.

Si l'homme a pris quelque peine pour en faire une forte position, la nature l'y avait fort encouragé en attribuant aux pentes qu'elle domine une raideur peu favorable à l'escalade. Aussi son plateau a-t-il été occupé dès la plus haute antiquité. On y a recueilli des vestiges certains de ces populations primordiales que civilisèrent successivement les Grecs colonisateurs et les Romains conquérants. Ceux-ci même, à l'inverse de ce qu'ils ont fait pour beaucoup d'oppidums gaulois dont la difficulté d'accès les rebuta, ne dédaignèrent pas de s'y établir à demeure. Quelques parties du rempart destituées de leur aspect cyclopéen accusent la main de réparateurs familiarisés avec les procédés des ingénieurs de Rome. On a rencontré d'ailleurs, en fouillant le sol, des substructions, des tronçons de colonnes, des poteries, des mosaïques, des ustensiles en bronze et en fer, caractéristiques de l'époque romaine. Ils sont en nombre assez considérable pour expliquer et justifier le nom de Vié-Cioutat (*vetus civitas*) par lequel on désigne cet emplacement de temps immémorial.

(1) Strab., lib. IV; Plin., *Hist.*, III, 4 : « Oppida ignobilia. »

Je pourrais copier, pour décrire exactement le casque qui en est sorti, plusieurs des indications fournies par M. Maitre sur celui du musée d'Agen. Comme ce dernier il est remarquable par la régularité de la forme, l'habileté du travail, la simplicité de l'ormentation. Le métal s'y révèle d'excellente qualité. Malgré sa faible épaisseur, qui n'a jamais dû dépasser deux millimètres, il est très légèrement altéré; l'oxydation n'a pu y développer qu'un épiderme rugueux, et si on y remarque quelques callosités et boursouflures, elles ne sont pas de celles qui ont dénaturé l'aspect originaire de tant d'antiquités en fer.

Une seule pièce de métal emboutie au marteau par une main très experte a suffi à sa fabrication.

La calotte, longue de $0^m,22$, large de $0^m,187$, profonde de $0^m,136$, semble hémisphérique quand on la regarde de face (fig. A), mais

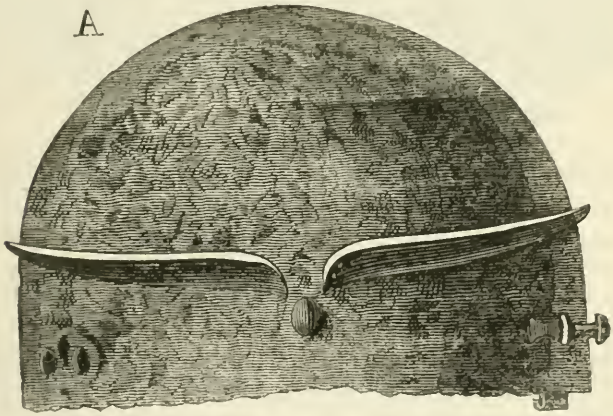

elle perd cette apparence lorsqu'on l'envisage de profil (fig. A'). La projection de sa courbe dans la direction de l'occiput lui attribue en réalité la forme d'une ellipse irrégulière, rétrécie à la région du front et sensiblement élargie à l'arrière (fig. B). Sa base, de ce côté, était brusquement arrêtée par un coude du métal contourné à angle droit, afin sans doute de constituer un couvre-nuque. Il n'en reste que de légères amorces, mais, si réduites qu'elles soient, elles montrent qu'après avoir été dirigée en avant pour la protection du cou, la feuille de métal avait été repliée sur elle-même, puis ramenée à l'intérieur et redressée, de façon à former cette bande marginale qui s'é-

tend d'un temporal à l'autre et que laisse voir la figure C en C'. Le bord cervical du casque avait ainsi une épaisseur double. Elle avait sa raison d'être dans la nécessité de protéger efficacement une région du corps particulièrement exposée à de traîtresses attaques de la part

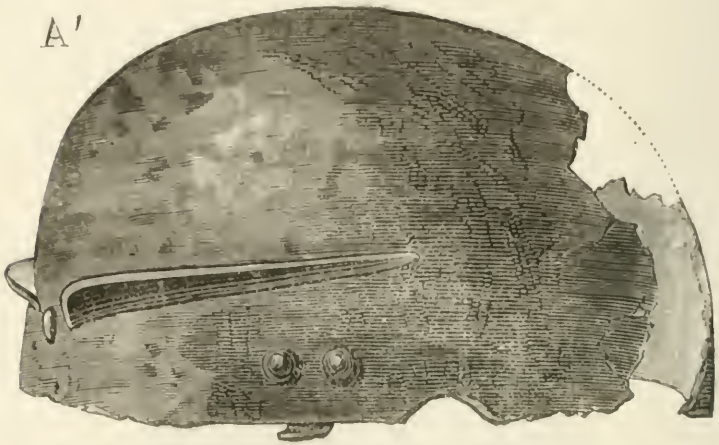

de l'ennemi, mais vraisemblablement aussi cette bande en doublure devait encore favoriser l'adaptation de quelque garniture intérieure ou coiffe molle s'interposant entre la tête et le dur métal qui la recouvrait.

Si je ne me trompe, les casques d'Alise et du musée d'Agen ne présentent pas cette disposition; mais vous savez qu'elle n'est pas sans exemple. Vous aurez assurément remarqué dans les beaux dessins rapportés par notre ami Ch. Cournault, des régions du centre de l'Europe anciennement occupées par la race gauloise (1), la bande analogue qu'offrent les casques en bronze conservés au Musée Maximilien d'Augsbourg. Elle s'y montre à la vérité moins rudimentaire, plus ouvragée et plus ingénieusement comprise, mais le principe est le même et ce trait de ressemblance avec le casque de Vié Cioutat mérite que je le relève.

Il en est encore un autre que je dois faire ressortir : c'est l'absence de tout appareil destiné à la fixation d'un cimier ou d'une aigrette. Son sommet absolument lisse n'a jamais comporté le panache qui

(1) Ces dessins si précieux pour l'étude de l'archéologie gauloise sont déposés à la bibliothèque nationale, département des estampes.

décorait le casque d'Agen ; pour lui, comme pour les casques du musée bavarois, la régularité du galbe a été en ce point le seul élément d'élégance qu'on ait voulu se ménager. Cette simple sphéricité de la ligne devait être, au surplus, la règle dominante ; son

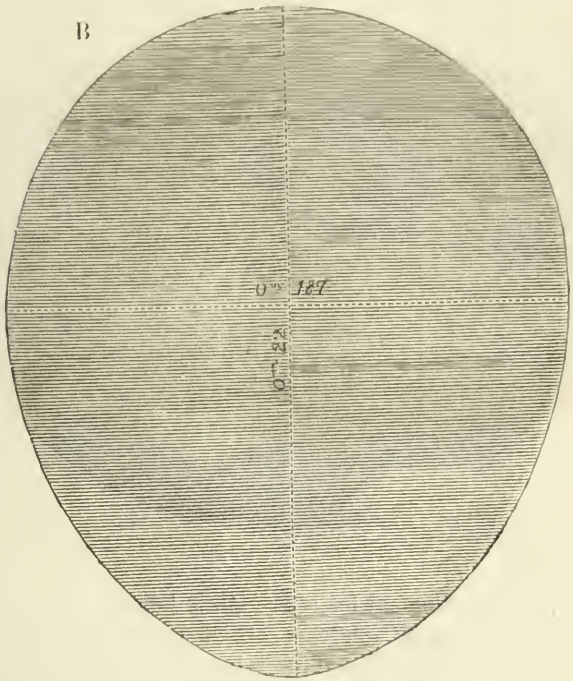

adoption usuelle ressort de la conformation attribuée à un très grand nombre de casques gaulois figurés sur des monuments, des monnaies ou des médailles. Il semble même que l'aire géographique de son extension ait été fort considérable, puisqu'on la rencontre aussi bien chez les Proto-Etrusques de l'Emilie que chez les Galates de Bavière, et qu'elle se montre en Gaule, dans la sépulture du Vaudreuil (1), chez les Aulerkes Eburovikes, et sur les monnaies de Comios le célèbre roi des Atrébates, comme sur les élégantes médailles marseillaises au type d'Apollon casqué (2).

(1) Voyez Notice archéologique sur le cimetière gaulois découvert au Vaudreuil, Eure, par l'abbé Cochet, *Rev. des Soc. savantes*, livraison de mai-juin 1864, et *Rev. de la Normandie*, livraison d'octobre, 1864.

(2) Voyez E. Hucher, *l'Art gaulois*, 2e part., p. 94 et 100, nos 151 et 161.

On pourra m'objecter sans doute qu'il ne convient pas d'attribuer une valeur trop positive aux figurations du monnayage gaulois. Il doit en effet comporter quelque chose de conventionnel, puisqu'il dérive notoirement du monnayage grec, dont il s'est souvent borné

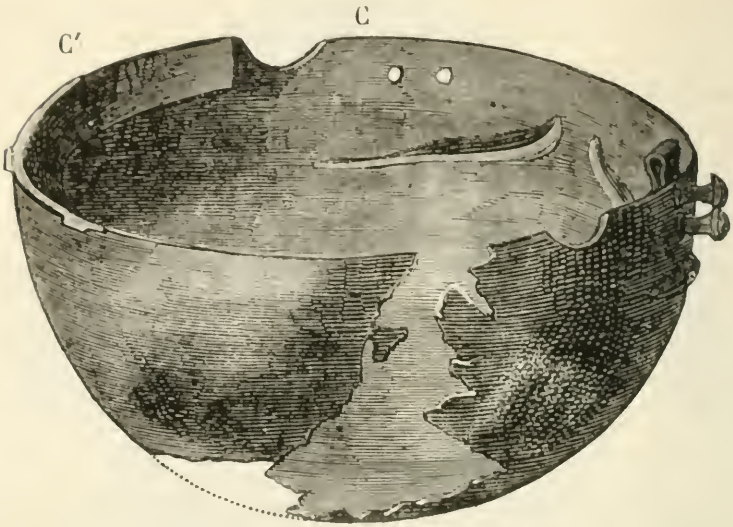

à reproduire servilement les types. Mais l'objection n'aurait dans l'espèce qu'une portée relative : loin de repousser, pour le casque de Vié-Cioutat, la possibilité d'un lien avec la Grèce, je suis au contraire persuadé que sa fabrication a été influencée par les coutumes helléniques. Ces deux bossages en arêtes longitudinales obtenues au repoussé et figurant, vers la base du frontal, des arcades sourcilières, ne sont-ils pas le résultat d'une des traditions grecques les plus accentuées? N'y reconnaîtrez-vous pas avec moi un ressouvenir certain de cette préoccupation des artisans grecs de donner l'aspect du visage humain à l'armure de la tête et de justifier, à un point de vue réaliste, cette qualification d'*hommes d'airain* que la frayeur inspira aux premières armées perses appelées à se mesurer avec les hoplites d'Athènes ou de Sparte?

Les musées sont pleins de spécimens légitimant cette manière de voir. Je me contenterai de vous rappeler le casque grec en bronze n° 6698 du musée du Louvre, à cause de ses points de ressemblance avec le casque de Vié-Cioutat. Comme lui il est d'apparence hémis-

phérique, absolument lisse et sans moulures basales; comme lui aussi, il n'emprunte à la figure humaine que le tracé d'arcades sourcilières résultant, il est vrai, d'une dépression au lieu d'un relief, mais, pour être plus logiquement rendue, l'intention n'en reste pas moins la même et l'identité de type se confirme encore par la présence, à la naissance de ces arcades, du bouton métallique qui existe à la même place sur le casque de Vié-Cioutat.

Y a-t-il surmonté, comme chez son congénère du Louvre, un nasal qui aurait disparu? La chose n'est pas impossible, car, au-dessous de ce bouton, le bord actuel du casque paraît plus effrité que dans les parties adjacentes; il n'y présente pas surtout cette épais-

D

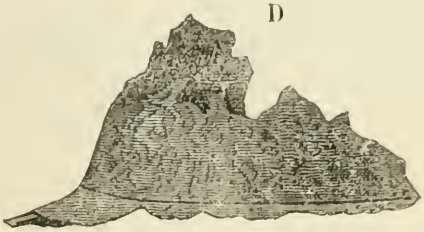

seur terminale qui, à droite et à gauche, me semble caractériser normalement une ligne marginale. Je garderai toutefois une prudente réserve sur ce point; l'hypothèse d'un bord droit paraît avoir autant de chances de vérité : on ne répugne pas à supposer à notre casque un frontal rectiligne ne se départissant de sa régularité que pour admettre sur les côtés l'échancrure nécessaire aux oreilles. Tel est d'ailleurs, à sa partie antérieure, le caractère du casque du Vaudreuil (1) que je rappelais tout à l'heure. Cette partie, nettement

(1) Le dessinateur dont l'abbé Cochet a réclamé le crayon a pris la partie antérieure de ce casque pour sa partie postérieure et l'a représenté à contresens. Mais son erreur est démontrée par l'emplacement de l'échancrure des oreilles. Il en est résulté qu'il a disposé les sinuosités de la jugulaire protectrices des joues dans une direction inverse de celle qu'elles devraient accuser. Si je ne m'abuse, l'habitude de voir des visières à la plupart de nos coiffures modernes a plusieurs fois occasionné des méprises dans la détermination du rôle à assigner à certaines parties de quelques casques antiques. J'incline à croire que, par la force de cette habitude, on a transposé parfois l'avant à l'arrière et réciproquement, en prenant pour une visière ce qui n'était qu'un couvre-nuque. Je citerai notamment les casques en bronze figurés par Lindenschmitt (*Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, Heft III, Taf. 2) et celui de Vulci, au musée étrusque du Vatican, reproduit à la pl. LXXXIV de la belle publication ordonnée par le pape Grégoire XVI. La partie réputée cervicale y

accusée par la petite entaille semi-circulaire et légèrement oblique destinée à recevoir le lobe de l'oreille, n'y présente pas seulement un bord droit, elle laisse voir en outre une atténuation marquée, un rétrécissement voulu et tout à fait significatif des moulures basales, se prolongeant en droite ligne d'une entaille à l'autre.

On se persuade volontiers, en ne tenant pas compte de ces moulures, que ce casque donne une idée assez exacte de la physionomie

originaire de celui de Vié-Cioutat. Je n'hésiterais guère à en rétablir le couvre-nuque d'après le sien et je m'y croirais encore autorisé par ce *morceau de tôle rouillée* remis par le fermier du mas avec le récipient de sa giroflée, fig. D, D'. Après un examen prolongé et mûri en compagnie d'archéologues très compétents en matière d'armures, je le

présente un amortissement, une sorte de troncature, tout à fait irrationnels si l'on songe à l'intérêt qui s'attachait à la protection du cou dans une coiffure militaire ; elles s'expliquent au contraire très naturellement si l'on en fait la partie frontale.

Les casques sarrasins, continuateurs, comme beaucoup de casques antiques, de la vieille tradition orientale, se montrent dépourvus de visière sur une foule de monuments remontant à l'époque des croisades, ou à celle de la domination des Maures en Espagne. Sans doute la visière n'était pas inconnue dans la haute antiquité, mais lorsqu'on voulait s'en ménager l'avantage on faisait reposer la calotte du casque sur une sorte de surface plane, aussi élargie à l'avant et sur les côtés qu'elle l'était à l'arrière. On le reconnaîtra aisément par l'examen de beaucoup de monnaies gauloises (voyez E. Hucher, *l'Art gaulois*, 1re partie, pl. II, fig. 2; pl. XX, fig. 2; pl. XLVI, fig. 1; pl. XLVIII, fig. 2; etc., etc.; 2e partie, p. 81, n° 127; p. 83, n° 131; p. 94, n° 151; p. 100 et 101, nos 161 et 162), ou par les processions de guerriers représentées sur certains bronzes ou sur des stèles funéraires proto-étrusques de la haute Italie. La *Revue archéologique* a publié (livraison d'octobre 1867 et planche y annexée) une notice sur une sépulture de Sesto Calende, dans la Gaule cisalpine, qui a livré un de ces casques ayant une visière semblable au couvre-nuque.

considère comme la partie postérieure d'un second casque dont il est l'unique et dernier débris.

A vrai dire, on hésite tout d'abord à s'arrêter à cette opinion : il semble plus naturel de ne voir en lui qu'une pièce détachée de notre casque. On s'imagine même qu'on va l'y rajuster sans difficulté, et il faut l'insuccès persistant des tentatives auxquelles on s'empresse pour imposer la certitude de son indépendance. Il ne reste de place au doute que sur le point de savoir si on a affaire à une visière ou à un couvre-nuque.

La première hypothèse ne paraît pas invraisemblable lorsqu'on applique la pièce sur le ressaut des arcades sourcilières : elle s'y superpose étroitement et paraît décrire la même courbe. Mais ce résultat s'obtient aussi aisément lorsqu'on la juxtapose, du côté opposé, à l'intérieur de la calotte. La seconde hypothèse devient alors aussi admissible que la première et on demeurerait fort perplexe entre les deux si on ne remarquait, sous le fragment en litige et à la partie la plus saillante de son expansion aplatie, la petite tige rivée qui s'en dégage en se projetant en avant (fig. D, *d*). Malgré son état de détérioration, elle devient décisive : inexplicable pour une visière, elle est toute naturelle pour un couvre-nuque, puisqu'il était d'usage, ainsi que l'a rappelé M. Maître, d'y fixer « une petite tige ronde aplatie d'un bout et enroulée de l'autre en forme d'anneau », à l'aide de laquelle on suspendait son couvre-chef lorsqu'on en débarrassait sa tête.

J'aurai achevé la description de mon casque lorsque je vous aurai dit qu'il ne diffère pas de ceux que nous connaissons en ce qui concerne le crochet nécessaire à l'adaptation des jugulaires. Si, d'un côté, ce crochet n'est représenté que par les deux trous de ses tenons disparus, il est intact de l'autre. Il s'y présente sous la forme d'une pièce d'applique longitudinalement fixée par deux clous de rivure, dont la partie externe avait une valeur ornementale. Je n'oserais dire que leur tête semi-globulaire a été décorée de ces treillis de petits sillons qui agrémentent les rivets des casques d'Alise et du musée d'Agen ; la rouille l'a déplorablement rongée et je n'ai découvert, même à la loupe, aucune trace positive de ce motif de décoration. J'en ai cherché également sans succès sur le bouton frontal qui sert de point de départ aux sourcils simulés. Il n'est pas d'ailleurs rivé et, en ne résultant que d'un bombement massif probablement réservé par voie d'épargne au cours de l'opération du martelage, il me semble attester une technique singulièrement habile.

En résumé, mon cher Directeur, le casque de Vié-Cioutat est

essentiellement gaulois ; la situation et la grande ancienneté de l'oppidum qui l'a livré ne permettent pas d'en douter. Il remonte à une époque déjà reculée et assurément antérieure à la conquête de César, puisqu'il porte l'empreinte de l'ordre de choses qui a précédé dans ces régions l'établissement définitif de la domination romaine. Je n'ai donc pas à insister pour que vous admettiez qu'il est au moins le contemporain des casques de provenance indigène auxquels je l'ai comparé. J'ajoute qu'il en est proche parent : plusieurs traits de ressemblance m'ont permis d'y relever *l'air de famille* à un degré marqué; mais je ne donnerai à cette parenté que le rang collatéral, afin de tenir compte des détails qui décèlent une influence gallo-grecque. Ce qualificatif vous surprendra peut-être ; on l'a employé devant moi, au musée de Saint-Germain, à propos des antiquités que mon ami Henri Revoil a recueillies dans les Bouches-du-Rhône, à Servanne, et dont il a libéralement doté nos séries nationales. Le terme m'a paru heureux ; il correspond judicieusement à cette nuance particulière qu'on ne peut méconnaître dans les antiquités gauloises de nos contrées méridionales. Grâce aux colonies grecques, une influence civilisatrice s'y faisait déjà sentir plusieurs siècles avant notre ère, alors que le reste de la Gaule demeurait dans cet état un peu fruste qu'à Rome et à Athènes on appelait la barbarie. Il est dès lors rationnel que les vestiges de cette période portent un cachet spécial, analogue à celui qui justifie pour des temps un peu postérieurs l'épithète de gallo-romain appliquée à tant d'objets recueillis sur notre sol et ne remontant pas au delà de la conquête. Je sais qu'on critique fort cette pauvre épithète, mais j'incline à croire qu'on raffine à son sujet plus que de raison ; pour moi, je la trouve si commode et si intelligible que je m'enhardis à affermir sa résistance en me servant d'une expression parallèle à l'occasion du casque de Vié-Cioutat.

Je vous ai dit, en commençant cette lettre, qu'à l'aide de cette précieuse épave des Volkes Arécomikes j'espérais ajouter quelques notions nouvelles à celles que nous possédions sur les casques gaulois. Si je n'ai pas trop présumé de son intérêt, laissez-moi tenter la même entreprise au profit de ces curieuses bouterolles du fourreau de quelques épées gauloises dont vous avez entretenu l'an dernier la Société des antiquaires de France (1).

A l'occasion de celle que vous veniez d'acquérir chez M. Lehman (fig. E) vous en avez signalé la physionomie orientale, précisé l'an-

(1) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 2e trim. de 1878, page 50.

cienneté, et vous avez montré combien elles sont intéressantes pour l'archéologie nationale, puisqu'elles fournissent une nouvelle preuve de l'origine asiatique de nos ancêtres. Vous ajoutiez qu'il n'en avait encore été découvert que sept en France, et qu'en majorité elles paraissent avoir été employées pour des épées en fer, alors qu'en Allemagne on les rencontre exclusivement associées à des épées en bronze.

E

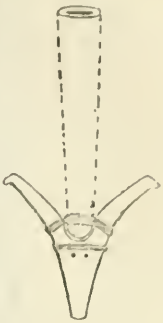

Je puis accroître de deux unités la statistique que vous avez commencée.

L'une des bouterolles qui vous sont inconnues (fig. F) a été recueillie en 1840, dans le département de l'Ain, à Dompierre, où on a mis au jour de nombreuses antiquités en bronze de facture éminemment archaïque. On ne sait rien des conditions spéciales de sa découverte, ni de l'épée dont elle a terminé le fourreau. Elle fait actuellement partie de la belle collection que la ville d'Orléans doit à la munificence de M. le vicaire général Desnoyers.

F

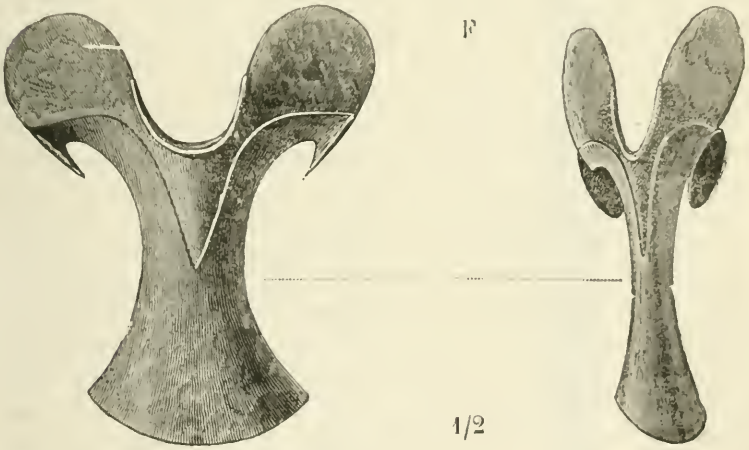

1/2

Sans ressembler exactement à celle que M. Lehman vous a cédée, elle appartient cependant au même groupe. Elle trahit une recherche plus grande de l'élégance en même temps qu'une meilleure entente de ce qui plaît au regard sans préjudicier au mérite utilitaire. L'élargissement de sa base, harmonieusement délimitée par trois lignes courbes se développant dans une direction différente, ne

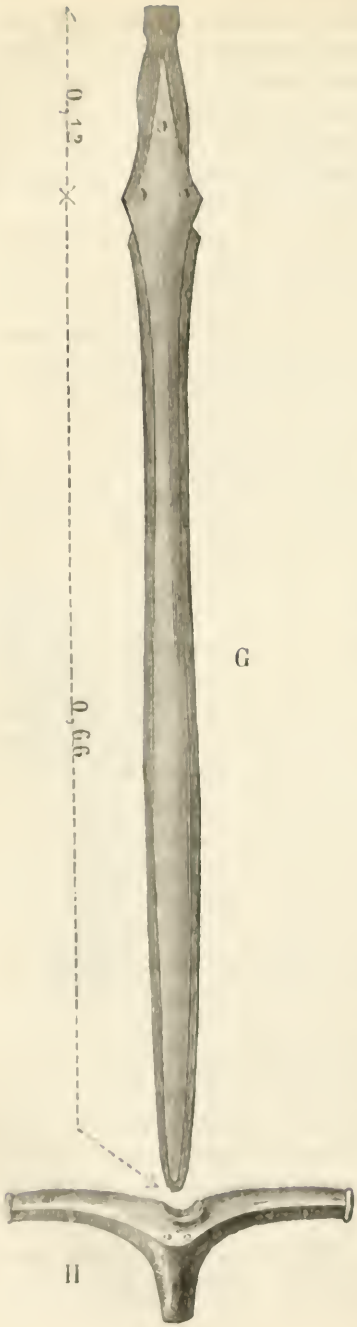

est l'évidente démonstration. Il en est de même de la forme donnée aux ailettes. Tout en restant soumise aux lois de la symétrie proportionnelle, leur disposition supprime, par une abréviation intelligente, les inconvénients inévitables de l'extension qui est le propre de ce type de bouterolles. Elle est, sous ce rapport, le perfectionnement très réussi des intentions qui s'accusent dans le spécimen compris dans votre nomenclature et découvert à Quemigny (Côte-d'Or), dans l'un des tumulus de Cosne.

On remarque qu'à l'inverse de votre bouterolle, ou de celle dont je vais parler, elle n'avait point été perforée transversalement pour le passage de rivets devant la fixer au bois du fourreau. On se demande dès lors comment elle y demeurait attachée. La simple introduction à frottement n'ayant pu la maintenir d'une façon durable, on suppose volontiers l'intervention de ces fils de bronze dont la bouterolle Lehman a conservé quelques vestiges. Le double méplat ovalaire qui termine les ailettes en coupant leur plan général à angle droit aurait été pour eux un moyen commode d'arrêt et de fixité; mais je dois déclarer que, s'ils ont existé, il n'en subsiste aucune trace sur la partie du métal qu'ils auraient recouverte.

Ma seconde bouterolle (fig. H) est encore plus intéressante. Elle fait partie du riche cabinet de

M. L. Vallentin, juge d'instruction à Montélimar, qui m'a très obligeamment permis de la dessiner avec la magnifique épée en bronze à laquelle elle était associée. Epée et bouterolle ont été rencontrées ensemble, en 1856, à La Laupie, canton de Marsanne (Drôme), au cours de travaux agricoles. Des ossements et des fragments de poterie, qui gisaient au même lieu, autorisent à penser qu'elles avaient été déposées dans une sépulture (1).

Cette deuxième bouterolle se rapproche plus que celle de M. l'abbé Desnoyers du type que vous avez mis en relief. Elle est encore plus voisine peut-être de celle que Von Sacken a reproduite sous le n° 10 de la 19e planche de son mémoire sur le cimetière de Hallstatt. Moins soucieux de l'élégance et de la commodité des courbes resserrées dans un étroit espace, son fabricant a résolument pris son parti de la projection traditionnelle des ailettes. Il n'a même pas cherché à en atténuer l'incommodité en dirigeant leur expansion dans le sens de la hauteur comme dans la bouterolle Lehman. Il les a maintenues horizontales sur dix centimètres de longueur de chaque côté, avec une rigueur de principe autorisant à croire que le fourreau muni d'un semblable appendice devait tout accrocher de la façon la plus gênante.

La découverte de La Laupie atténue un peu la portée de vos inductions comparatives. La bouterolle qu'elle a fournie protégeait en effet, comme celle du tumulus de Barésia (Jura) et comme celles d'Allemagne, la pointe d'une épée *en bronze*. Cette épée, d'une admirable conservation, est à crans, à arête mousse, et à nervure marginale (fig. G). Elle rentre très nettement dans cette série primordiale d'armes en métal qui a propagé jusque sur le territoire transalpin l'influence de l'Orient. Elle présente un double taillant et mesure une longueur totale de $0^{m},78$. Si sa lame, rétrécie au-dessous des crans et s'élargissant ensuite pour se rétrécir encore avant de finir en une pointe obtuse, mérite d'être remarquée, sa soie, dont toutes les particularités et les contours sont demeurés intacts, est encore plus digne d'arrêter l'attention.

Longue de $0^{m},12$, elle est plate et élargie. Sa configuration sinueuse laisse supposer qu'elle n'a pas été faite pour se perdre dans une massive poignée de métal l'enveloppant de toutes parts. Il est vraisemblable qu'en outre du volumineux pommeau à incrustations qu'a fait connaître la station de Hallstatt, elle comportait sur

(1) Voyez *l'Arrondissement de Montélimar avant l'histoire*, par Florian Vallentin; discours de réception à l'Académie delphinale. Grenoble, 1879.

chacune de ses faces un placage d'ivoire, de corne ou de bois dur. L'adhérence en était garantie par les quatre rivets disposés en triangle qui la traversent encore et par ce ressaut d'épaisseur s'allongeant vers sa partie initiale sous forme de chevron très aigu.

Ce type d'épée en bronze, assez fréquent en Allemagne et en Autriche dans la vallée du Danube, est également connu en France. Il y est notamment représenté par l'épée du tumulus de Barésia, par celle de la sépulture mégalithique de Peyro-Levado (1), par les épées recueillies dans la Saône et dans la Seine et conservées au Musée d'artillerie. C'est de lui que procèdent ces épées en fer de nos tumulus de Bourgogne dans lesquelles je n'hésite pas à voir la *spatha*, mentionnée par Diodore et par Tite-Live comme une arme essentiellement gauloise.

Ainsi que je l'ai dit, en 1872, dans ma note sur les sépultures de Veuxhaulles, ces longues épées en fer ne sont que la reproduction des épées en bronze en un métal nouveau. Elles témoignent ainsi de la substitution lente, progressive et sans secousse du fer au bronze, en prouvant qu'on a continué, tout en employant le fer, à respecter des formes consacrées par un long usage et protégées par la faveur universelle. C'est une application, sur le terrain de l'archéologie, de la grande loi naturelle de l'évolution. Constatons-le, mon cher Directeur, pour la plus grande gloire des données positivistes et des méthodes scientifiques, que plusieurs de nos confrères recommandent si fort à nos égards. Je crois pouvoir leur donner, sans inconvénient, cette marque de bon vouloir.

Sur cet hommage rendu à la philosophie de leur science, je prends congé de vous en vous renouvelant la cordiale assurance de mon dévouement.

Ed. Flouest.

(1) A Miers (Lot), voir l'Essai sur les dolmens de M. de Bonstetten.

LA

MÉDECINE PUBLIQUE

DANS

L'ANTIQUITÉ GRECQUE

Suite (1).

IV

De tout temps, les médecins grecs ont possédé deux sortes d'aides (ὑπηρέται, en latin *ministri*) (2) : les aides-élèves ou disciples (μαθηταί), appelés encore aides libres (ἐλεύθεροι), et les aides-esclaves (δοῦλοι).

Ces deux sortes d'aides, qu'on appelait aussi « médecins », dit Platon (3), bien qu'ils ne le fussent pas, apprenaient l'art sous la direction du maître (κατ' ἐπίταξιν τῶν δεσποτῶν) ; les premiers, les élèves, par l'étude (θεωρίαν) ; les seconds, les esclaves, par routine (κατ' ἐμπειρίαν).

Examinons d'abord la première classe de ces aides, à savoir les aides-élèves.

L'enseignement médical, en Grèce, a toujours eu le caractère d'un enseignement privé, essentiellement domestique, et, il ne faut pas s'y tromper, dans les écoles médicales de la Grèce, de la Sicile, de

(1) Voir les numéros de février et avril.
(2) Hipp., éd. Littré, t. III, p. 276, *De med. off.*
(3) Plat., *De legib.*, lib. IV, § 720.

la Grande Grèce, à Cos, à Cnide, etc., l'enseignement n'a jamais été autre.

Tout jeune homme, de condition libre, qui se destinait à la profession médicale, choisissait un médecin, contractait un engagement (1) avec lui, s'installait dans son officine, comme nous avons vu Timarque s'installer dans l'officine d'Euthydique, et là, en qualité d'aide-élève, commençait, sous l'œil du maître, son éducation médicale.

Il s'exerçait au maniement des instruments disposés dans l'officine (2); il étudiait les maladies qui y étaient soignées (3) et les modes de traitement employés; il aidait le maître dans les opérations chirurgicales, et apprenait aussi les manipulations pharmaceutiques. D'un autre côté, il accompagnait le maître dans les visites au dehors (4); il pouvait être, en temps d'épidémie, envoyé, lui et les autres disciples, partout où le maître jugeait leur présence nécessaire (5); quand il avait enfin acquis une certaine expérience de l'art, il était, en cas de nécessité, laissé seul auprès des malades, et jouait le rôle de l'élève de garde actuel, le maître confiant à son initiative le soin « d'ajouter quelque chose au traitement si l'utilité en survenait (6) ». C'est à cette période ultime de son éducation qu'il pouvait être envoyé par le maître, surtout si celui-ci était âgé et possédait une nombreuse clientèle, pour visiter à sa place les malades de condition libre, principalement les malades très éloignés.

Son éducation terminée, il prononçait solennellement la formule du serment, et prenait rang parmi les médecins.

Tel était le mode d'enseignement adopté, et nous trouvons, dans le passage de Xénophon que nous avons cité au sujet des discours de candidature des médecins publics, la confirmation de l'existence de cette méthode d'enseignement médical dans les cités grecques.

D'autre part, il est absolument certain que cet enseignement n'était pas, le plus souvent, gratuit; et la preuve que le médecin qui enseignait l'art avait généralement grand soin de se faire payer par le disciple se trouve dans deux passages très précis des écrits de

(1) Ξυγγράφη, voir le texte du Serment.

(2) Hipp., éd. Littré, t. IX, *Du médecin*, § 9.

(3) Hipp., éd. Littré, t. IX, *Du médecin*, § 2.

(4) Cela se faisait encore du temps de Galien : voir *Galen.*, *op. cit.*, *de Præcognitione*, c. 1.

(5) Voir le décret récompensant Hippocrate, *in* éd. Littré, t. IX, p. 401, et Pline, *H. N.*, lib. VII, cap. 37.

(6) *Bienséance*, loc. cit., § 17.

Platon, l'un dans le *Ménon* (1), l'autre dans le *Protagoras* (2). Il n'y avait qu'une exception à cette règle, c'est celle qui est mentionnée dans le *Serment*, et agréée par le récipiendaire dans les termes suivants :

« ..... Je tiendrai les enfants (de mon maître en médecine) pour des frères, et, s'ils désirent apprendre la médecine, je la leur enseignerai sans salaire ni engagement.... (3). »

Or, on pense bien que dans toute cité grecque le médecin public avait des disciples (4) : ceux-ci en effet devaient rechercher particulièrement son enseignement, d'abord parce que ce médecin, ayant été choisi par l'assemblée du peuple parmi de nombreux concurrents, devait jouir d'une certaine réputation, ensuite parce que sa très nombreuse clientèle et son officine publique bien garnie donnaient à l'élève toute facilité pour beaucoup voir et beaucoup apprendre. La preuve, d'ailleurs, que le médecin public avait des disciples se trouve dans les *Acharniens* d'Aristophane, au passage que nous avons déjà signalé et dans lequel Dicéopolis répond à Lamachus : « Je ne suis pas médecin public, adresse-toi aux disciples de Pittalus. » On voit donc que Pittalus, qui représente ici le médecin public, avait des disciples ; il est hors de doute que ces disciples lui payaient son enseignement, et nous trouvons là une première source de bénéfices, qui permettait aux médecins publics d'augmenter légitimement le maigre traitement qui leur était dévolu par la cité.

Il en était une deuxième, que nous allons maintenant rechercher, et, à cette fin, il nous faut parler de la seconde classe d'aides possédés par le médecin, à savoir des aides-esclaves.

Les magistrats d'Athènes ayant fait une loi défendant sévèrement aux femmes et aux esclaves d'exercer la médecine (5), ces esclaves n'étaient pas, comme les disciples, destinés à devenir médecins ; toutefois, comme ils aidaient constamment le médecin dans tout ce qui se pratiquait dans l'intérieur de l'officine, dans les opérations chirurgicales, dans les préparations pharmaceutiques, etc., ils acquéraient

(1) Plat., *Meno*, cap. XXVII, C. D.

(2) Id., *Protag.*, cap. III.

(3) Ce mode antique d'enseignement médical domestique se retrouve dans les lois des Wisigoths (*Leg. Wisigoth.*, lib. XI, sect. 7).

(4) D'après M. Dechambre (*Gaz. hebd. méd. chir.*, oct. 1879), qui cite les médecins de Marseille dont parle Strabon, le médecin public ne tarda guère à être *obligé* d'enseigner l'art.

(5) Hygin, *Fabul.*, cap. CCLXXIV.

à la longue, dit Platon, «par une expérience routinière qui équivalait à la science acquise par l'étude », une certaine habitude de traiter les malades : c'est par ces considérations qu'on s'explique pourquoi, dans le récit d'Hérodote, Démocède de Crotone, réduit en servitude, cachait sa profession de médecin qu'il n'avait plus, étant devenu esclave, le droit d'exercer ouvertement, et répondait à Darius, après maintes hésitations, « qu'il avait pris simplement une légère teinture de l'art en fréquentant les médecins ».

Une des inscriptions d'affranchissement (1) trouvées à Delphes par M. Foucart nous montre un certain Denis, médecin, qui vend au dieu (Apollon) son esclave Damon, mais en stipulant que pendant cinq ans encore cet esclave l'aidera « à exercer la médecine » (συνιατρευέτω μετ' αὐτοῦ), moyennant la nourriture et l'habillement. Cette inscription nous intéresse à un double titre : d'abord, elle nous confirme dans l'opinion que tout médecin en Grèce possédait et entretenait des aides-esclaves ; conséquemment le médecin public, qui plus que tout autre médecin était chargé de travail, en possédait également; mais, comme ce personnel domestique devait être nombreux pour les besoins du vaste *iatrium* de la ville, nous avons dit et l'on peut raisonnablement admettre que les aides-esclaves du médecin public n'étaient autres que des esclaves publics entretenus par la cité et mis par elle à la disposition du médecin. Cette inscription nous montre ensuite que ces esclaves aidaient réellement le médecin « à exercer la médecine », mais dans des conditions toutes spéciales que Platon, dans ses *Lois*, nous a, comme nous l'avons vu déjà, nettement définies en ces termes : « Généralement les aides-esclaves soignent les esclaves, soit dans les visites en ville, soit dans l'iatrium », et il est si vrai que leur tâche vraiment médicale se bornait à soigner les esclaves, que Platon ajoute :

« C'est par là qu'ils rendent plus facile à leur maître la tâche de soigner les malades. »

..... καὶ ῥαστώνην οὕτω τῷ δεσπότῃ παρασκευάζει τῶν καμνόντων τῆς ἐπιμελείας.

Il est très vrai cependant que, lorsque ces aides-esclaves changeaient de maître, c'est-à-dire quittaient le médecin pour être vendus à un simple particulier, celui-ci pouvait, par avarice, se servir à son pro-

(1) *Inscr. Delph.*, n° 234, *op. cit.* — Ce Denis n'est nullement un médecin public comme l'admet M. Foucart.

fit de leurs connaissances médicales; nous en trouvons la preuve dans le propos tenu par Diogène, esclave, à Xéniades qui vient de l'acheter : « Si j'étais médecin-esclave, tu serais, quoique tu sois mon maître, bien obligé de m'obéir (1). » Mais la médecine exercée par ces esclaves, dans ces conditions, était, on le voit, toute domestique, et, en Grèce du moins, cette pratique ne leur conférait aucunement et ne leur a jamais conféré, comme on le croit à tort, le droit d'exercer ouvertement et publiquement cette profession (2).

Il faut donc reconnaître que c'était une coutume en Grèce pour tous les médecins de posséder des aides-esclaves qui avaient, entre autres fonctions, celle de soigner les esclaves malades, et il faut bien se garder de voir dans cette coutume, comme le pense à tort M. Foucart dans son commentaire sur cette inscription, un moyen déloyal employé par certains médecins pour diminuer leurs travaux en envoyant ces aides-esclaves faire des visites à leur place.

Deux raisons d'ailleurs peuvent être invoquées, qui expliquent cette coutume :

La première, applicable à tous les médecins, c'est que ceux-ci, en Grèce, étant toujours de condition libre, ne voulaient pas, — obéissant en cela au préjugé qui a régné dans toute l'antiquité, — s'abaisser jusqu'à soigner *eux-mêmes* des malades de condition servile. La deuxième, applicable spécialement au médecin public, c'est qu'en réalité celui-ci ne devait *personnellement* aucun soin aux esclaves malades : ceux-ci en effet, ne comptant pas dans les cités au nombre des citoyens (et conséquemment aucun d'eux ne payant la contribution nommée *iatricon*), n'avaient aucun droit aux secours du médecin public, et si celui-ci consentait, comme les médecins ordinaires, à les faire soigner par ses aides-esclaves, soit en ville, soit dans l'*iatrium*, c'est certainement qu'il avait été requis de le faire par le maître de l'esclave et moyennant un salaire convenu.

Nous trouvons donc là une deuxième source de bénéfices légitimes, qui permettait au médecin public d'augmenter le modique traitement qui lui était alloué par la cité.

Si l'on ajoute à ces ressources les dons, soit en nature, soit pécu-

(1) Diog. Laërt., lib. VI, 2, 4 (30), *Diogen.* — Diogène veut dire à Xéniades : « Si j'avais appris chez mon ancien maître la médecine en qualité d'aide-esclave, tu serais, toi, mon nouveau maître, si tu tombais malade et que tu voulusses me consulter, bien obligé, quoique mon maître, d'obéir à mes prescriptions. »

(2) Ces aides-esclaves ou médecins-esclaves sont absolument comparables aux « medici domestici » des familles d'esclaves chez les Romains.

niaires, que le médecin public ne pouvait manquer parfois de recevoir et pouvait légitimement accepter soit de riches étrangers guéris par ses soins d'une affection grave, soit de citoyens auxquels il avait su conserver quelque esclave de prix, on comprendra que ce médecin se trouvait en définitive dans une situation qu'on pourrait définir : « une modeste aisance », presque « une honorable pauvreté ».

Maintenant, on peut se demander comment il se pouvait faire qu'un emploi aussi peu rétribué fût recherché, comme nous l'avons dit, avec tant d'empressement. Sans doute, il serait injuste de méconnaître l'influence de ces sentiments de charité si naturels à l'homme et qui devaient pousser les médecins grecs à profiter d'une occasion si favorable de mettre en pratique les nobles préceptes de désintéressement imposés par le Père de la médecine ; mais il y a un motif plus réel, nous dirions volontiers « plus humain », qui déterminait les candidats : c'est que l'emploi de médecin public, indépendamment des immunités qu'il conférait, était revêtu d'un caractère essentiellement honorifique, comme constituant une branche importante des services publics ; c'est, autrement dit, que le médecin public prenait rang parmi ceux qui, selon l'expression de Xénophon, « ad tabernaculum publicum pertinent » (οἱ περὶ δαμοσίαν).

Toutes les cités en Grèce paraissent avoir eu des médecins publics ; ainsi nous en avons trouvé à Athènes (1); les villes moins importantes, comme Delphes, Egine, en possédaient également ; Bryconte, qui n'était qu'un simple « dème » de l'île de Carpathos, possédait un médecin public. Mais, quelle que fût l'importance de la cité, il paraît certain que celle-ci n'en a jamais possédé qu'un à la fois, et c'est ce qu'il est aisé d'établir.

En effet, et tout d'abord, il est peu admissible que les cités fussent en état de mettre plusieurs officines publiques à la disposition de plusieurs médecins, et moins admissible encore que plusieurs médecins fussent disposés à se partager le modique traitement alloué, déjà insuffisant pour un seul médecin.

D'un autre côté, dans le passage du *Gorgias* que nous avons cité au sujet de l'élection des médecins publics à Athènes, Platon dit expressément qu'on doit élire « le plus habile » (τεχνικώτατον) ; Platon ne dit pas « les plus habiles ».

(1) Il est fort possible que le médecin syracusain qui, à Mégare, au rapport de Xénophon (*Hist. græc.*, V, 4, 58), pratiqua sur Agésilas la saignée du pied fût un médecin public.

D'autre part, dans une inscription que nous rapporterons plus loin nous voyons le médecin public Ménocrite loué pour son empressement à soigner non seulement les citoyens habitant dans l'enceinte même de la cité, mais encore les malades des faubourgs et même les étrangers (ce qui permet de conclure qu'il n'y avait pour la cité entière qu'un seul et unique médecin public). Une autre inscription loue l'Argien Evenor pour avoir soigné un grand nombre de citoyens et même d'étrangers habitant Athènes. Or, en récompensant ces médecins dévoués, les décrets que ces inscriptions nous ont conservés indiquent implicitement que leur tâche était lourde, et si elle était lourde, c'est à coup sûr qu'ils l'ont accomplie seuls, sans partager le fardeau avec un autre confrère public.

D'ailleurs, la restitution et l'interprétation que nous proposons plus loin pour la lacune de la ligne 17 de l'inscription de Carpathos viennent, étant justifiées de tout point, à l'appui de ce que nous avançons.

V

Nous venons de montrer que la tâche des médecins publics, tâche pénible et mal rétribuée, constituait une mission presque tout entière de dévouement et de désintéressement ; c'est dire que la considération et la reconnaissance des citoyens étaient acquises à tous ces médecins. Quelques médecins publics, cependant, poussant le zèle aux plus extrêmes limites que puisse atteindre un cœur plein d'humanité, ont mérité des récompenses exceptionnelles, dont les marbres nous ont conservé la mention.

Il est remarquable que, aussi loin que remontent dans l'histoire les documents concernant le peuple grec, on trouve la profession médicale toujours honorée et souvent récompensée.

Ouvrons l'*Iliade* : est-ce que, dans cette magnifique épopée, chaque page qui fait mention des chirurgiens n'est pas une page qui célèbre le savoir et l'habileté des vaillants fils d'Esculape? et quel éloge pour leur dévouement, quelle récompense pour leur zèle, que cet effroi qui saisit l'armée des Grecs à la seule pensée que Machaon a pu être tué (1) !

Examinons les documents épigraphiques. Que dit l'inscription bi-

(1) *Iliade*, v. 506 et suiv. du liv. XI, que nous considérons comme authentique.

lingue de la fameuse table de bronze d'Idalion (1) gravée au v° siècle avant notre ère ? Elle mentionne les récompenses publiques (sommes d'argent ou terres exemptes d'impôt) accordées au médecin Onasilos et à ses aides pour avoir, dans les combats, soigné gratuitement les blessés. Que dit encore cette très curieuse inscription trouvée à Rhodiapolis de Lycie (2) ? Elle loue le médecin Héraclite, qui a donné à ses malades des soins absolument gratuits (ἰατρεύσαντα προῖκα). Parcourons les livres hippocratiques : nous y trouvons le célèbre décret athénien qui, pour récompenser le dévouement et le désintéressement d'Hippocrate de Cos, le Père de la médecine, ordonne:

1° Qu'il sera initié aux grands mystères, aux frais de l'État;

2° Qu'il sera couronné d'une couronne d'or de la valeur de mille pièces d'or;

3° Que le couronnement sera proclamé, lors des Grandes Panathénées, dans le combat gymnique ;

4° Que les enfants de Cos seront admis au gymnase d'Athènes;

5° Qu'Hippocrate enfin, aussi longtemps qu'il vivra, aura le droit de cité et la nourriture dans le Prytanée (3).

Recherchons enfin les documents qui concernent spécialement les médecins publics: ici encore nous allons voir par quelles récompenses éclatantes le peuple grec savait reconnaître un dévouement exceptionnel.

On trouve, au n° 378 des *Antiquités helléniques* de Rhangabé, la copie d'une inscription (décret athénien) mentionnant les récompenses accordées au médecin Evenor, fils d'Evépias, Argien, « pour avoir guéri un grand nombre de citoyens et d'étrangers habitant la cité, et parce que, préposé par le peuple pour la préparation des médicaments, il a dépensé un talent à ce service. »

χρήσιμον ἑαυτὸν παρέσχηκεν κατὰ τὴν τέχνην, πολλοὺς δὲ ἴᾶτο τῶμ πολιτῶν καὶ τῶν ἄλλων τῶν ἐνοικούντων τῇ πόλει, καὶ νῦν ἐπὶ τῶν φαρμάκων αἱρεθεὶς τὴν παρασκευήν, τάλαντον ἀνήλωσεν.

(1) Voir Moriz Schmidt, *Die Inschrift von Idalion*, Iéna, 1875; et Deecke et Siegismund, *Die wichtigsten Kyprischen Inschriften*, dans le Recueil de Curtius, vol. XII, p. 217-264, Leipzig, 1875. Ce précieux document semble (comme bien d'autres, comme les papyrus médicaux égyptiens, etc.) être passé à peu près inaperçu dans le monde médical.

(2) Le Bas, *Voy. archéol.*, part. V, *Asie Mineure*, inscr. 1336, et *Corp. Inscr. Græc.*, 4315 *n.*, p. 1148.

(3) Hipp., éd. Littré, t. IX, p. 401. — Le décret commence par la formule ordinaire : Ἔδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ τῶν Ἀθηναίων, etc.

Or, pour récompenser ce zèle et ce désintéressement, les honneurs suivants sont décernés à Evenor :

1° L'éloge public ;

2° La couronne de feuillage (θαλλοῦ στέφανος) ;

3° Le droit de cité pour lui et pour ses descendants, avec la permission de s'inscrire dans telle tribu, tel dème ou telle phratrie qu'il voudra ;

4° L'inscription du décret sur une stèle de marbre qui sera érigée dans l'enceinte de l'Acropole.

Le peuple d'Athènes, on le voit, savait récompenser dignement le médecin public qui avait bien mérité des citoyens.

Des récompenses plus hautes cependant pouvaient être décernées, comme il appert de l'inscription de Carpathos, si savamment interprétée par M. Carle Wescher (1), et dont voici, à cause de son importance exceptionnelle et d'après cet épigraphiste consommé, le texte complet et la traduction. Nous ferons suivre ce document de quelques commentaires nécessaires :

1. ....ου Βρυκούντιος εἶπε · Ἐπειδὴ Μην[ό-
2. κρι]τος Μητροδώρου Σάμιος δεδαμοσιευ-
3. κὼ]ς ἔτη ὑπὲρ τὰ εἴκοσι ἐκτενῶς τε καὶ φιλο-
4. τί]μως θεραπεύων διατετελέκει πάντας,
5. κ]ατά τε τὰν ἐμπειρίαν καὶ τὰν ἄλλαν ἀνα-
6. σ]τροφὰν ἀνέγκλητον αὐτὸν παρέσχηται,
7. λ]οιμικᾶς τε διαθέσιος γενομένας καὶ πολλῶν
8. εἰς τοὺς ἐσχ[ά]του[ς] κινδύνους ἐμπεσόντων
9. οὐ μόνον τῶν δαμετᾶν ἀλλὰ καὶ τῶν παροικεύν-
10. των τὰν πᾶσαν ἐκτένειαν καὶ κακοπαθίαν
11. παρεχόμενος παραίτιος γεγόνει τας σωτηρ[ί-
12. ας, πρὸ τοῦ τε μισθοθήμειν διατρίβων ἐν...
13. πολλοὺς τῶν δαμητᾶν ἐν ἐπικινδύν[οις
14. διαθέσεσι γενομένους ἔσωσε μ[ι]σθὸν ο[ὐ
15. δεξάμε]νος εὐ[νόμως τε καὶ δικ]αίως ?.
16. ....ον τῶν κατοικεύ[ν]των ἐν τῷ περιπολ[ίῳ
17. ....ς πορευόμενος διατετελέκει · ὅπως οὖν
18. κ]αὶ ὁ δᾶμος ὁ Βρυκουντίων φαίνηται εὐχάρι-
19. στ]ος καὶ τοὺς ἀγαθοὺς τῶν ἰατρῶν τιμῶν,
20. κυ]ρωθέντος τοῦδε τοῦ ψαφίσματος · Δέδοχθαι

(1) *Revue archéologique*, 1863, p. 469. La ville de Bryconte (Βρυκοῦς ?) est représentée actuellement par les ruines de Βουργοῦντα. (W.)

21. τῷ] δάμῳ ἐπαινέσαι Μηνόκριτον Μητροδώρο[υ
22. Σ]άμιον καὶ στεφανῶσαι χρυσέῳ στεφάνῳ
23. κα]ὶ ἀναγορεῦσαι ἐν τῷ ἀγῶνι, τῶν Ἀσκλαπιεί-
24. ω]ν ὅτι ὁ δᾶμος ὁ Βρυκουντίων ἐπαινεῖ καὶ
25. στεφανοῖ χρυσέῳ στεφάνῳ Μηνόκριτον
26. Μητροδώρου Σάμιον ἐμπειρίας ἕνεκα καὶ καλο[κα
27. γαθίας · ἐξέστω δὲ Μηνοκρίτῳ καὶ εἰς τὰς παναγ]ύρεις παραγίνεσθαι ἃς συντελοῦντι Βρυκούντι-
28.
29. οι · τὸ δὲ γενόμενον τέλεσμα εἰς τὸν στέφανον
30. τελεσάτω ὁ ταμίας · μετὰ δὲ τὰν κύρωσιν τοῦδ[ε
31. τ]οῦ ψαφίσματος ἑλέσθω ὁ δᾶμος παραχρ[ῆμα ἕνα
32. ἄνδρα · ὁ δὲ αἱρεθεὶς ἀ[γγειλά]σθω ἐντ[ῷ]σ[υν]α[κτῷ /
33. δ]άμῳ τὰν δόσιν τοῦ στεφάνου καὶ ὥστε ἀναθέ-
34. μειν εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ Ποτειδᾶνος τοῦ Πορθμίου
35. στάλαν λιθίναν καὶ ἀναγράψαι εἰς αὐτὰν τὸ
36. ψάφισμα καθότε τιμαήει ὁ δᾶμος ὁ Βρυκουντίων
37. Μ]ηνόκριτον Μητροδώρου Σάμιον [ἐμπειρία]ς
38. ἕνεκε]ν ? . . . . . .

« ..... (Un tel), citoyen de Bryconte, a dit :

« *Attendu* que Ménocrite, fils de Métrodore, de Samos, ayant été médecin public (δεδαμοσιευκώς) pendant plus de vingt ans, n'a cessé de soigner tout le monde avec zèle et empressement; que dans la pratique de son art (ἐμπειρία) et dans le reste de sa conduite il s'est montré irréprochable;

« [*Attendu*] qu'une peste s'étant déclarée et ayant mis en danger la vie d'un grand nombre non seulement de citoyens, mais encore d'étrangers domiciliés dans la cité, Ménocrite, à force de soins et de patience, a eu la plus grande part au rétablissement de la santé publique;

« [*Attendu*] qu'au lieu de se faire payer il vit dans (la pauvreté), et qu'il a sauvé beaucoup de citoyens atteints de dangereuses maladies, sans accepter de salaire, conformément aux lois et à la justice ; qu'il n'a jamais hésité à faire route (pour visiter ceux) des citoyens qui habitent les environs de la ville ;

« Pour que le peuple de Bryconte fasse preuve, lui aussi, de reconnaissance en rémunérant par des honneurs les médecins dignes d'éloges,

« Le décret ayant été ratifié,

« Il a plu au peuple de Bryconte de louer Ménocrite, fils de Métrodore, de Samos; de le couronner d'une couronne d'or et de procla-

mer aux jeux Esculapiens que le peuple de Bryconte loue et couronne d'une couronne d'or Ménocrite, fils de Métrodore, de Samos, à cause de son savoir et de sa vertu ; qu'il soit permis à Ménocrite d'assister aux fêtes que célèbrent les Brycontiens; que le trésorier public (ὁ ταμίας) acquitte la dépense faite pour la couronne; qu'après la ratification du présent décret le peuple désigne sur-le-champ un citoyen; que le citoyen désigné annonce au peuple assemblé la remise de la couronne; qu'il fasse consacrer et ériger dans le temple de Neptune Porthmios une stèle de marbre sur laquelle on inscrira le décret par lequel le peuple de Bryconte honore Ménocrite, fils de Métrodore, de Samos, à cause de son savoir (et de sa vertu)..... »

[Quelques mots manquent à la fin ; le préambule de l'acte manque également, le marbre ayant été brisé.]

Voici maintenant quelques observations personnelles au sujet de ce document:

On voit d'abord que le médecin public devait ses soins gratuits à tous (πάντας);

Ensuite, que la place du médecin public était bien au milieu des épidémies qui pouvaient désoler la cité, et l'on voit que Ménocrite n'a pas déserté ce poste périlleux ;

En troisième lieu, que Ménocrite, au lieu d'envoyer (comme il était en droit de le faire) ses aides-élèves, ses disciples, visiter les malades des faubourgs, malades de condition libre mais nombreux et éloignés, ou encore au lieu de réclamer pour cette tâche l'assistance d'un autre confrère public, Ménocrite les allait visiter « lui-même et lui seul » ; il y a, par suite de la cassure du marbre, une lacune terminée par un *sigma* au commencement de la ligne 17 de l'inscription: cette lacune doit être, selon nous, comblée par le mot αὐτὸς, auquel il faut attribuer ici la signification particulière, mentionnée dans tous les lexiques, de « seul, n'étant que lui seul ».

On voit enfin que Ménocrite donnait ses soins aux étrangers, se conformant en cela au rigoureux précepte hippocratique que nous avons cité au commencement de ce mémoire.

Pour revenir à l'inscription elle-même, on trouve que les honneurs accordés à Ménocrite, honneurs que l'on pourra comparer aux récompenses décernées à Evenor et à Hippocrate, sont :

1° L'éloge public ;

2° La couronne d'or ;

3° La proclamation du décret aux jeux Esculapiens ;

4° La permission accordée à Ménocrite d'assister aux fêtes que célèbrent les Brycontiens ;

5° L'inscription du décret sur une stèle de marbre qui sera érigée dans le temple de Neptune Porthmios.

La date de cette précieuse inscription a été très savamment déterminée par M. Wescher par les éléments suivants:

1° Par le style du monument et la forme des caractères,

2° Par certains détails du style, tels que l'abondance des formes appartenant au dialecte dorien, et certaines expressions comme λοιμικὰ διάθεσις, disposition pestilentielle, peste (1), expression appartenant au commencement de la décadence littéraire, à l'époque où les termes abstraits envahissaient le style des prosateurs;

3° Par la généalogie même de notre Ménocrite et ceci est tout particulièrement intéressant : M. Wescher pense que le père de Ménocrite, Métrodore, est le même Métrodore dont parle Jamblique (2) en ces termes :

Μητρόδωρός ὁ Θύρσου τοῦ πατρὸς Ἐπιχάρμου.

« Metrodorus, Thyrsi filius, Epicharmi nepos. »

La filiation serait donc celle-ci :

Epicharme,
Thyrsos,
Métrodore,
Ménocrite.

« Comme Epicharme, dit M. Wescher, philosophe pythagoricien natif de Cos, fils d'un médecin, médecin lui-même (3) et affilié aux Asclépiades, disciple de Pythagore auquel il survécut, mourut à quatre-vingt-dix ans vers la fin du ve siècle avant notre ère (c'est-à-dire en 409 ou 410 av. J.-C.), si on ajoute à cette date la valeur de trois générations, c'est-à-dire environ un siècle, on arrive pour notre inscription à la fin du IVe siècle ou au commencement du IIIe, vers l'an 300 ou 290 av. J.-C., époque assez voisine de celle que semblent indiquer le style du monument et la forme des caractères. Les détails du style plaçaient d'ailleurs la date de ce document précisément entre l'époque macédonienne et l'époque romaine, plus près cependant de la première que de la seconde, à cause de l'abondance des formes doriennes. »

(1) Hippocrate (*Epist.*, p. 1271) dit : νοῦσος ἡ καλεομένη λοιμική; Thucydide (*Hist.*, lib. II, § 47) dit simplement λοιμός. Mais Polybe (*Hist.*, lib. II, cap. XXXI) dit, comme l'inscription, λοιμικὴ διάθεσις ; d'ailleurs Polybe n'écrivait pas bien longtemps après l'époque à laquelle a été rédigé le texte de l'inscription.

(2) Jambl., *in Pythag.*, XXXIV (241).

(3) Auteur de mémoires scientif. et méd., cités par Diogène Laërce (VIII, p. 78). W.

Nous ajouterons qu'il est extrêmement probable que ces médecins, Ménocrite, Métrodore, etc., étaient *publics* « de père en fils » : cette conjecture n'a rien de hasardé; il est certain qu'à une époque postérieure, sous Auguste ou même encore sous les Antonins, certains médecins « archiâtres », qui plus tard, comme nous le verrons, devinrent « médecins de cités », tenaient leur emploi de leur père, par héritage, et nous en trouvons la preuve dans une inscription d'Ephèse (1), inscription qui désigne un certain Attale comme αρχίατρος διὰ γένους. La profession médicale étant d'ailleurs héréditaire dans certaines familles, on ne voit pas bien pourquoi, au moins dans quelques cités, l'emploi de médecin public ne l'aurait pas été également.

Dr A. Vercoutre,
Médecin militaire.

(*La suite prochainement.*)

(1) Le Bas, *op. cit.*, pars V, *Asie Mineure*, sect. I, Ionie, VIII, Éphèse, inscr. 161 et *Corp. Inscr. Græc.*, 2987.

MÉMOIRE

SUR LA

RESTAURATION DU PARTHÉNON [1]

Dans ce Mémoire, présenté à l'Académie des beaux-arts, j'ai cru devoir passer rapidement sur tout ce qui est bien connu des artistes et des archéologues, remettant à plus tard le soin d'écrire longuement sur un sujet si vaste.

J'ai choisi pour sujet d'études le Parthénon, afin de mieux affirmer mes idées sur l'art grec en général.

C'est après un séjour de près d'une année en Grèce, après la lecture d'une bibliothèque d'archéologie et de nombreux voyages en Orient que je commençai à mesurer les ruines du Parthénon.

J'ai pris mes mesures avec autant de soins et de scrupules qu'il est possible d'en avoir, échafaudant presque entièrement le temple, vérifiant plusieurs fois mes cotes avec des instruments suffisants.

Je présente donc mes mesures comme *certaines*.

Établi sur le soubassement, en pierre du Pirée, du premier temple brûlé par les Perses, le Parthénon est construit sur plan rectangulaire et rectiligne.

La surface du sol du Parthénon est à double courbure.

Les génératrices parallèles sont des arcs égaux entre eux.

Avec deux tubes de verre ajustés aux extrémités d'un long tube en caoutchouc, j'ai fait un niveau d'eau permettant de mesurer le plus exactement et le plus simplement possible la courbure des arcs au droit de chaque axe de colonne.

(1) Cette restauration est exposée au Salon de 1880 sous le n° 6838. Elle comprend neuf châssis. État actuel : plan, élévation, perspective. — Restauration : plan, 2 façades, 2 coupes, détails et relevés.

La double courbure du sol du Parthénon est suffisante pour permettre aux eaux des pluies de s'écouler à l'extérieur.

L'axe des colonnes est incliné de l'extérieur à l'intérieur du temple.

Le fût des colonnes est conique.

La génératrice intérieure au temple est une ligne droite, la génératrice extérieure est la courbe la plus arquée, les autres génératrices sont des courbes intermédiaires.

La projection horizontale de l'axe de la colonne d'angle est l'hypothénuse du triangle rectangle qui aurait pour côtés les projections horizontales des axes des colonnes de face.

Les surfaces jointives du fût des colonnes sont des cercles horizontaux.

Les murs de la cella sont inclinés de l'extérieur à l'intérieur du temple.

Les surfaces des assises de ces murs sont parallèles au sol du temple.

Pour la restauration du plan, le dallage, presque partout bien conservé, donne les meilleures indications.

Plusieurs colonnes du sanctuaire ont encore leur contour marqué sur le sol.

Le mur qui sépare la cella de l'opisthodome ne devait pas être percé de portes, puisque des scellements semblables à ceux qui réunissent entre elles les assises des autres murs se reconnaissent sur toute la longueur de sa base.

Au lieu de l'ordre ionique que M. Paccard (1) a placé dans l'opisthodome j'ai cru devoir mettre deux ordres doriques superposés, semblables à ceux du sanctuaire.

Sur l'Acropole et aux environs, aucun fragment de marbre ne saurait se rapporter à un ordre ionique existant là. Les voyageurs qui ont visité le Parthénon affirment tous qu'il est complétement d'ordre dorique.

Il est rationnel de continuer dans tout l'intérieur du temple le même système de points d'appui.

Des colonnes ioniques placées dans l'opisthodome auraient à peu près le même diamètre que les colonnes extérieures du temple.

Ces ordres, au lieu de se faire valoir réciproquement, diminueraient l'effet l'un de l'autre.

Les colonnes du pronaos sont plus petites et plus élégantes que celles du portique.

(1) La restauration du Parthénon, par M. Paccard, est à la bibliothèque de l'École des beaux-arts de Paris (année 1845).

Il est bon que les colonnes intérieures suivent la même progression.

Sur les colonnes du pronaos et à des hauteurs régulières, il y des scellements qui indiquent l'existence d'une grille, mais les scellements sont grossiers et cette grille a dû être placée là dans un but d'appropriation, afin d'augmenter la surface utilisable du temple alors que les objets qu'on y déposait sont devenus trop nombreux. Peut-être même cette grille était-elle l'ouvrage des chrétiens ou des Turcs.

Les scellements anciens se reconnaissent facilement.

Ceux-ci sont des plus mal exécutés.

C'est ainsi qu'on en trouve à l'extérieur du temple, au pied des colonnes latérales, où l'on a dû sceller des monuments votifs.

Tout cela est postérieur à la construction du temple, d'un goût fâcheux, et je crois avoir toutes raisons pour n'en pas tenir compte.

Des grilles trouvent mieux leurs places aux entrées du sanctuaire et de l'opisthodome.

Il n'y a pas de traces pouvant expliquer la présence de portes qui eussent exigé des gonds solides, et il serait d'un bel effet de voir de l'extérieur du temple la statue de Minerve et les objets votifs.

Encadrée par l'ombre du portique et du pronaos, la statue serait apparue toute lumineuse, et, si on voulait quelquefois la cacher, il eût suffi d'un voile placé derrière la grille. Cette grille s'explique parfaitement pour un temple dans lequel le public n'entrait guère.

Je ne crois pas que l'on devait souvent dérober la statue aux regards du public, car la religion grecque n'a rien de mystique et de ténébreux, et je me représente plus volontiers les dieux païens étincelants de lumière que dissimulés dans une crypte.

Voilà une des principales raisons qui me font croire que le Parthénon était hypæthre.

Il y a encore pour laisser le sanctuaire à découvert des raisons matérielles bien fortes.

D'après les mesures que nous donne Pausanias, la grande Athéné de Phidias aurait eu, avec son piédestal, 15 mètres d'élévation.

Il n'est pas absolument impossible que la statue soit contenue dans le temple couvert ; mais on ne peut, à la rigueur, admettre cette idée qu'à la condition de supposer, au milieu du plafond, un caisson profondément creusé pour faire place à la tête de la déesse, à moins que l'on ne veuille croire à une voûte, ce qui n'est pas admissible.

Le Parthénon, étant hypæthre, peut être construit entièrement en marbre, ce qui est un singulier avantage.

Vitruve, parlant des temples de Grèce, dit qu'il y a Athènes un temple de Minerve qui a huit colonnes de face et qui est hypæthre.

Il y a un texte qui raconte qu'un soldat s'était caché dans le temple d'Olympie, pénétrant dans l'épaisseur du plafond après avoir soulevé une dalle de la couverture. On a voulu conclure de cela que les temples grecs n'étaient jamais hypæthres ; mais comme les portiques sont dans tous les cas toujours couverts, un bataillon pourrait facilement se cacher dans l'épaisseur du plafond d'un temple hypæthre.

Strabon dit que le Jupiter d'Olympie se serait heurté au plafond de son temple s'il s'était levé de son siège. Outre qu'il ne s'agit que d'Olympie, on sait trop bien comme on écrivait l'histoire de l'architecture pour que l'on puisse conclure de là que le Parthénon était couvert dans toutes ses parties. D'ailleurs, Pausanias contredit Strabon en racontant que la foudre frappa le sol du temple d'Olympie lorsque Phidias demanda à Jupiter de lui montrer s'il agréait sa statue.

La grande Minerve ne devait pas être abritée, puisque Plutarque nous apprend, à propos d'Alcibiade, que tous les ans on la démontait pour la réparer.

L'or de la statue ne peut craindre le grand air, et l'ivoire est encore ce qu'il y a de moins altérable quand on entretient de l'humidité dans le temple comme on sait qu'il était fait.

A quoi bon faire évaporer de l'eau aux pieds de la statue si l'on craint la pluie et si le temple est si bien clos que le soleil n'y pénètre pas ?

Nous avons vu que la double courbure du sol assure l'écoulement des eaux de la manière la plus simple et la plus sûre.

L'extérieur du temple aurait autant besoin d'abri que l'intérieur.

Avant tout le temple hypæthre est d'un plus bel effet, au moins quand les dimensions sont grandes.

Le casque et l'égide de Minerve devaient, comme dit toujours Homère, briller comme le soleil au milieu de sa course.

L'opisthodome sera aussi hypæthre.

Le trône de Xerxès, les statues, les lingots d'or et d'argent ne perdront rien à être exposés à la pluie et au soleil.

Si quelque objet craignait de s'altérer, il trouverait place sous les portiques intérieurs.

D'ailleurs les inventaires du temple ne montrent pas qu'il contînt d'objets altérables.

L'opisthodome et le sanctuaire, ayant le même système de points d'appui, auront le même système de couverture.

Il paraît indiscutable de placer à l'intérieur du temple, comme à Pæstum, deux ordres doriques superposés.

Ces ordres n'avaient que seize cannelures au lieu de vingt, comme on peut le reconnaître sur le sol.

Les ordres seront réunis par une architrave.

Il n'y aura pas de plafond formant étage ou tribunes.

Ces tribunes inutiles et disgracieuses ne seraient pas plus accessibles qu'elles ne seraient convenables pour le culte.

Si les murs du sanctuaire du Parthénon sont complètement détruits, ceux de l'opisthodome subsistent et ne portent aucune trace d'encastrements.

Au-dessus du second ordre sera un entablement complet, et enfin un fronton, tantôt triangulaire, tantôt rectangulaire, couronnera le tout.

Ce fronton sera décoré de sculptures représentant des combats héroïques.

Un texte apprenant que l'école de sculpture éginétique a largement contribué à la décoration du Parthénon, j'ai dû placer des statues du style de cette école dans les frontons intérieurs.

Dans la restauration de M. Paccard le toit du temple a cinq pentes au lieu de deux. Cela a l'inconvénient de produire, dans les fonds de la cella et au-dessus des toits intérieurs, des murs de pignons qui prennent l'aspect de murs mitoyens, de donner aux ordres intérieurs peu de noblesse et d'avoir pour les façades latérales un profil désagréable, exagérant l'échancrure du toit.

J'ai représenté la façade orientale du temple parce que c'était la façade principale et aussi parce qu'il était intéressant d'étudier la restauration des sculptures du fronton oriental, les sculptures du fronton occidental étant parfaitement connues avec leur disposition depuis la publication des dessins de Carrey.

Il y a à Athènes, sur l'acropole, un musée où l'on conserve les moulages des figures qui sont à Londres et quelques fragments des deux Parthénons.

J'ai pu, en mesurant les figures et en observant les scellements sur la base du fronton, assurer à chaque statue sa place certaine.

J'ai ajouté sept figures et complété les autres.

La scène représentée est la naissance de Minerve.

Il m'a paru convenable de placer au milieu Jupiter.

A sa droite sont : Minerve qui agite ses armes, Saturne et Mars, Iris, Cérès et Proserpine, Hercule, Apollon qui conduit les chevaux du Soleil.

A gauche de Jupiter sont : Vulcain qui vient de le délivrer, Junon et Vénus, une Victoire dont il reste le torse, les trois Parques qui filent des jours immortels, enfin Diane qui conduit les chevaux de la Nuit. Au faîte du fronton est placée une stèle.

On en conserve des fragments au musée de l'acropole.

De chaque côté de la stèle il y a un hibou dont la tête et une partie du corps sont au même musée, où j'ai encore pu mesurer un fragment des ailes des griffons qui sont placés aux extrémités du fronton.

Si j'ajoute que j'ai trouvé sur place des indications suffisantes pour la disposition des plafonds, j'aurai expliqué la structure du temple.

Pour la statue chryséléphantine de Minerve, les textes sont nombreux et assez clairs.

Sa dimension est connue, ajoutée à celle de son piédestal.

J'ai représenté le piédestal aussi peu élevé que possible, afin d'avoir un colosse plus grand.

D'ailleurs Pausanias remarque que les sandales de la statue sont presque à la hauteur des yeux du spectateur.

La statue ayant treize mètres de haut, comme je l'ai supposé, se trouve suffisamment à l'aise entre les colonnes du sanctuaire.

La petite sculpture trouvée par M. Lenormant dans le temple de Thésée donne une copie grossière mais bien vraisemblable de la statue de Phidias.

Il y a encore, sur un des bas-reliefs qui sont à l'Acropole, une représentation meilleure qui confirme la première.

Le piédestal représente sur sa face principale la naissance de Pandore.

J'ai mis là des statues en ronde bosse d'or et d'ivoire, afin d'augmenter encore l'effet du colosse.

Le serpent est à droite de Minerve, le bouclier et la lance à gauche, la Victoire dans la main droite.

La tête de Méduse est en ivoire ; l'égide est entourée de serpents, et sur le casque, à trois cimiers, sont les dix chevaux du Soleil.

Je crois que l'ivoire n'était employé que parce que c'est la seule matière légère, durable et permettant un travail fini.

Comment construire solidement en marbre, sur un échafaudage de bois, ces bras en porte-à-faux qui ont $0^{m},80$ de diamètre ?

De la Polychromie du Parthénon.

On trouve en Égypte une des plus antiques preuves du goût des anciens pour la polychromie.

Les Orientaux ont encore aujourd'hui conservé pour la couleur le goût antique.

Chez nous, à l'époque gothique et à la Renaissance, on peignait autant que l'on pouvait. Les statues elles-mêmes étaient peintes et très vigoureusement. Au reste, après les travaux de MM. Hittorf, Paccard et Garnier, la polychromie chez les Grecs n'a plus rien qui doive surprendre et l'on ne discute que le plus ou moins.

Si l'on en jugeait par les poètes grecs, les rayons du soleil en plein midi auraient seuls une coloration digne de leurs dieux et de leurs héros.

Dans Homère, les palais des rois ont le seuil d'airain, des poutres d'or.

Tous les peuples aiment ce qui a de l'éclat : plusque la couleur, les métaux; et plus que les métaux, les pierres précieuses.

C'est un singulier effet d'une mode contemporaine que notre goût soit si bien modifié qu'il nous faut faire un véritable effort pour admettre le goût naturel, qui pourtant n'a jamais pu être complètement dépouillé, car nous aimons encore les bijoux, les faïences, les tapis d'Orient, les peintures japonaises.

Les Grecs, qui ornaient l'Érechtéion de pierres précieuses, devaient chercher à produire des effets aussi riches que possible.

Eux qui dans leurs temples évitaient les longues lignes droites, devaient encore imiter la nature jusqu'à colorer comme elle tous les objets et même le marbre.

Un long séjour dans leur pays habitue les yeux aux heureuses nécessités de couleur qu'impose la vive lumière.

L'éclat du blanc des marbres nouvellement taillés, produisant pour les yeux une souffrance physique, ne saurait plaire. Il détruit l'harmonie des autres tons.

Les valeurs grises paraissent fades. Il n'y a que les tons violents qui, s'harmonisant entre eux, peuvent produire la coloration riche et robuste qui convient à l'architecture.

Il est reconnu aujourd'hui que tous les temples construits en pierre étaient recouverts d'enduits colorés vigoureusement.

Je l'ai constaté comme tant d'autres en Italie et en Grèce. Non seu-

lement ces temples étaient peints, mais ils étaient couverts d'ornements plus ou moins riches.

A Pæstum les chapiteaux portent la trace de palmettes. A Munich, où l'on conserve des fragments du temple d'Égine, et à Égine même, la plupart des ornements sont reconnaissables.

Le musée de Palerme contient beaucoup de fragments peints et ornés des temples de Sicile.

Au musée de Naples il y a nombre de peintures et terres cuites représentant des ornements de temples grecs.

Le temple de Thésée, le Parthénon lui-même conservent de nombreuses traces de peintures et d'ornements.

Aussi est-il bien difficile de ne pas croire à la coloration et à la décoration des temples en marbre, alors qu'on est obligé de reconnaître celles des temples en pierre.

La couleur, ayant autant d'importance pour l'aspect des monuments grecs que la forme elle-même, doit, comme celle-ci, avoir eu ses traditions suivies.

Les anciens, habitués à la richesse de tons des temples construits en pierre, eussent trouvé les temples de marbre tristes et froids, et n'auraient plus reconnu leurs dieux.

Alors que le moindre membre d'architecture varie si peu en plusieurs siècles, l'aspect total des temples n'a pas dû changer parce qu'il a fallu employer à Athènes le marbre du Pentélique. La seule pierre, dite du Pirée, que l'on trouve en Attique, est semblable à notre meulière et ne saurait se prêter à la construction d'un temple.

Le marbre du Pentélique a pour seules qualités de permettre plus que la pierre un travail fini, d'être plus homogène et d'offrir plus de chances de longue durée.

Quand la peinture des colonnes du Parthénon a disparu, il s'est formé sur le marbre un épiderme coloré dont tout le monde s'accorde à reconnaître le bel effet.

Le côté sud-ouest du temple, qui est resté blanc, permet de juger combien les parties jaunies sont les plus belles.

Je n'ai pas, malgré tous mes soins, trouvé sur le Parthénon d'autres tons ni d'autres ornements que ceux qui ont été déjà reconnus.

Il n'y a pas de rouge sur le fronton. Les triglyphes et les mutules sont bleus. Le fond des métopes est rouge.

Il y a du rouge sous les larmiers de l'entablement et du fronton. Je ne puis admettre que le rouge s'arrête accidentellement sous les lar-

miers au lieu de les recouvrir quand, surtout au larmier du fronton, il n'a pas de profil capable de limiter une surface peinte.

Il serait au reste singulier qu'un même membre d'architecture ne soit pas tout entier d'une même couleur. Le ton rouge étant donné pour les corniches et les métopes, je devais le continuer sur l'architrave et les chapiteaux.

Je devais aussi peindre le fronton en bleu, les colonnes en jaune comme elles le sont dans les autres temples.

Le sol ne pouvait rester blanc, ce qui eût détruit l'harmonie et le parti de décoration du temple. Je l'ai peint en rouge comme les hautes parties du temple, comme il était peint à Égine et vraisemblablement dans bien d'autres endroits.

On m'a beaucoup reproché les ornements des marches. Je crois que leur seul défaut est d'être, en façade, de trop petite échelle.

Il n'est pas plus singulier de tracer des ornements sur un sol déjà peint que de décorer de dessins en mosaïque un sol autrement préparé.

J'ai pu mesurer sur le Parthénon les ornements indiqués dans la feuille de détails de ma restauration.

Il est certain qu'un ornement tracé sur un membre d'architecture devait être prolongé sans intermittences. Or les traces d'ornements sont interrompues sur de grandes longueurs, sur les parties le mieux abritées elles-mêmes ; donc l'architrave, le larmier, le sol aussi, pouvaient être décorés d'ornements, bien que n'en ayant pas conservé de traces.

L'architrave était ornée en façade de boucliers d'or dont on voit les scellements.

Des scellements plus petits, placés entre ceux des boucliers, devaient retenir des inscriptions.

Les textes prouvent que des boucliers d'or ont bien été placés là quand on construisit le temple.

Ils furent enlevés et on les remplaça par des boucliers en bronze doré.

Quant aux murs de la cella, je ne saurais admettre que les Grecs, qui mettaient dans tout ce qu'ils voulaient embellir si grande profusion d'ornements, comme le prouvent leur littérature, leurs temples, leurs vases, leurs armes, eussent laissé sans les décorer des surfaces qui ont jusqu'à 2850 mètres carrés.

Comment peut-on croire que, seule de tous les arts, la peinture n'ait pas contribué à embellir le temple de Minerve ?

Il paraît rationnel de représenter sur un fond bleu, qui imite le

ciel, les batailles des Grecs qui, venant de vaincre les Perses, élevaient un temple à la déesse des combats. Les hommes, de grandeur naturelle, combattront, et les dieux interviendront comme dans les poèmes héroïques grecs. Pausanias, dira-t-on, n'a pas parlé des peintures du Parthénon; mais il a visité le Parthénon trop rapidement, s'attachant plus à raconter des légendes qu'à décrire le temple, et il a parlé de peintures murales à propos d'autres temples.

Ce qui est constaté ailleurs est probable pour le Parthénon, qui devait être le plus riche et le plus beau de tous les temples grecs.

L'on reconnaît aujourd'hui que les figures des frontons et celles des métopes étaient peintes.

N'est-ce pas la simple et artistique conception sculpturale, celle qui porte à représenter la nature avec sa forme et son apparence réelles.

J'ai supposé monochromes les draperies des dieux, parce que cela m'a paru d'un meilleur effet et qu'il y a un texte disant qu'à la procession des Panathénées on ne devait porter que des vêtements de lin sans teinture.

Ces vêtements semblent donc avoir eu pour les Grecs quelque chose de plus solennel que les autres.

J'ai dit pourquoi l'ivoire de la grande statue de Minerve n'avait pas été employé pour sa couleur.

L'ivoire a des veines très apparentes, et se tache irrégulièrement en vieillissant jusqu'à ce qu'il brunisse tout à fait.

Quand les yeux de la statue imitaient le regard humain, ses lévres devaient être rougies.

Au reste, pour représenter la chair il n'y a pas de plus belle coloration que celle fournie par la peinture.

L'ivoire permet de peindre avec tant de finesse que les peintres en miniature l'emploient encore.

Se détachant sur un fond vigoureusement coloré, une Minerve aux chairs d'ivoire eût fait l'effet d'un spectre, jusqu'à ce qu'elle devînt noire.

On ne pouvait qu'augmenter l'impression produite par la statue en lui donnant l'apparence de la vie.

Je termine ce mémoire en rappelant que M. Paccard, qui a eu l'un des premiers la plupart des idées que j'ai voulu développer, disait, après avoir achevé sa restauration du Parthénon, qu'il n'était pas allé assez loin.

E. Loviot.

NÉCROLOGIE

LE DOCTEUR FRANZ STARK

Les études de philologie germanique et celtique viennent de perdre un de leurs représentants les plus autorisés. M. le docteur Franz Stark, conservateur de la bibliothèque de la *Technische Hochschule* à Vienne (Autriche), est mort le 27 mars 1880, à la suite d'une maladie cérébrale occasionnée par un travail excessif. Il était né le 17 janvier 1818 à Krumau, en Bohême, avait fait ses études à Vienne, et pendant plusieurs années avait été précepteur dans quelques-unes des grandes familles de l'aristocratie autrichienne. Il fut ensuite élu député au parlement de Francfort. Après la dissolution de cette assemblée, il se voua exclusivement aux études de philologie, et se fit principalement connaître par des travaux de critique onomastique d'une grande valeur, grâce auxquels son nom sera sauvé de l'oubli. On nous saura gré de réunir ici les titres de tous les ouvrages dont il est l'auteur :

1° *Beiträge zur Kunde germanischer Personennamen*, 1857.

2° *Das Wiener Weichbildrecht, nach Weiner Handschrift der Gratzer K. K. Universitäts Bibliothek*, 1861.

3° *Berichtigungen und Ergänzungen zu den in der Fontes rerum austriacarum Diplomata et Acta Vol. XXI.*

4° *Keltische Forschungen*, 1868.

5° *Die Kosenamen der Germanen*, 1868.

Le docteur Stark n'a pu achever une œuvre importante qui devait être en quelque sorte son testament scientifique et qui aurait eu pour titre : *Sammlung alt und neu-keltischer und germanischer Namen und der sprachlichen Forschung über Bildung und Bedeutung der Namen.* Il ne lui restait plus qu'à en rédiger la préface, quand l'état de sa santé l'obligea, il y a trois ans, à renoncer pour jamais au travail. Malgré l'absence regrettable de ce morceau dans lequel Stark devait résumer sa doctrine onomatologique, le corps du texte principal subsiste ; nous avons le ferme espoir qu'il trouvera facilement un éditeur et qu'un livre de cette importance ne sera pas perdu pour la science. R. M.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL.

M. Georges Perrot communique une lettre de M. P. Foucart, directeur de l'école d'Athènes, annonçant la découverte faite à Eleusis d'une inscription de soixante et onze lignes, fort intéressante. Cette inscription, qui date du ve siècle, contient une invitation aux cités alliées d'Athènes d'envoyer aux grandes déesses les prémices de leurs récoltes.

M. Charles Jourdain commence la lecture d'un mémoire intitulé : « Les commencements de la marine militaire en France sous le règne de Philippe le Bel. »

M. Félix Ravaisson fait une nouvelle lecture concernant l'interprétation à donner aux monuments funéraires des Grecs. Le savant académicien apporte de nouveaux faits à l'appui de la thèse de haute esthétique qu'il a déjà soutenue devant l'Académie, et qui tend à démontrer que dans les représentations figurées sur les tombeaux grecs éclate un sentiment très vif de l'immortalité de l'âme et de l'existence d'une vie future, idéale et bienheureuse. En entrant dans l'Elysée les morts trouvaient des conditions d'existence voisines de celles des dieux. Voilà ce que, bien interprétée, nous apprend la série déjà nombreuse des stèles grecques funéraires.

M. Geffroy, directeur de l'Ecole française, annonce la découverte faite à Pompéi d'une statue de bronze de 0,50 centimètres de hauteur, représentant un faune. Cette statue est une des plus belles qui soient sorties du sol de Pompéi.

M. Max. Deloche communique une note sur un anneau-cachet d'or de l'époque mérovingienne. Ce cachet a été trouvé à Saint-Chamant (Corrèze). M. Deloche y distingue les lettres ONOBERTVS · FEET · (DONOBERTVS FECIT); les lettres suivantes sont plus difficiles à reconnaître; le savant académicien croit toutefois y retrouver les traces du mot MEDICAMENTVM, qui ferait rentrer le cachet de Saint-Chamant dans la série des cachets dont les cachets d'oculistes présentent le type le plus connu.

M. de Wailly lit la première partie d'un mémoire sur l'orthographe des *amans* ou notaires de Metz. Il s'attache à montrer que cette orthographe est complètement uniforme pour certains mots, par exemple pour notre verbe *il a* qui est toujours écrit *ait*, *eit* ou *et*, tandis que pour les mêmes mots l'uniformité n'existe pas dans les autres actes de la Lorraine. Il prouve ensuite que là où l'orthographe des *amans* cesse d'être uniforme, elle contient néanmoins des traces d'orthographe dialectale plus nombreuses que celles qui se montrent dans les autres actes de la province.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— On mande d'Olympie, à la date du 28 mars, qu'une découverte importante vient d'être faite dans les fouilles entreprises par le gouvernement allemand sur l'emplacement du temple de Jupiter. On se rappelle l'émotion qu'a produite, il y aura bientôt trois ans, la découverte du fameux *Hermès* de Praxitèle, signalé par Pausanias parmi les chefs-d'œuvre du temple d'Olympie. Malheureusement le petit Bacchus que, d'après la description de l'écrivain grec, le dieu portait dans ses bras, n'avait pu être retrouvé. Il l'est aujourd'hui. L'enfant, dont les longs cheveux sont retenus par une sorte de bandelette, est représenté se penchant vivement en avant.

—— M. Désiré Charnay est chargé d'une mission à l'effet de photographier et mouler les édifices, bas-reliefs et inscriptions de Palenqué et du Yucatan, d'entreprendre des fouilles, de collectionner des types, de recueillir des mensurations, des crânes, des squelettes, et d'étudier la langue maya.

—— Il y a quelques jours, des ouvriers, en travaillant à des fouilles à Iwann, près du lac de Bienne, ont trouvé un magnifique canot lacustre dans un excellent état de conservation. Ce canot, en chêne, a 30 pieds de long sur 2 pieds 6 pouces de large. Un antiquaire de la localité, le docteur Gross, l'a acheté du propriétaire du champ où la découverte a eu lieu, et il a présidé à son départ pour le musée de Neuveville, où il est arrivé sans accident.

—— Un remarquable monument d'architecture ecclésiastique, découvert récemment par sir Gilbert Scott dans la vallée d'Aylesbury (comté de Buckingham), vient d'être en partie déblayé. C'est une crypte d'église qui date des temps les plus reculés de la période saxonne et qui a tous les caractères d'une basilique romaine. Depuis des siècles elle était fermée. A son extrémité occidentale on a trouvé les restes d'une petite fenêtre qui donnait sur la nef de l'église. Le plan de l'édifice rappelle celui de l'ancienne église de Saint-Pierre à Rome; il paraît dater du septième siècle et devoir être attribué à l'influence des successeurs de saint Augustin.

— *Un vase phénicien.* — Il y a quelques années, la Bibliothèque nationale faisait l'acquisition d'une douzaine de fragments en bronze provenant de l'Ile de Chypre et portant, pour la plupart, des caractères phéniciens d'aspect fort antique. L'on supposait jusqu'ici que ces fragments, tordus, ployés, déchiquetés, oxydés de diverses façons et en apparence très différents, devaient appartenir à quatre ou cinq objets distincts, et l'on n'avait pu en tirer que des lambeaux de phrases incohérentes. Le dernier numéro de l'*Athenæum* de Londres contient un article de fond où il est démontré que tous ces fragments appartiennent en réalité à un seul et même objet, une grande coupe, et que les caractères qui y sont gravés forment une seule et même inscription.

L'auteur de cette découverte, M. Clermont-Ganneau, a réussi, après de longs tâtonnements, à reconstituer la forme primitive de la coupe, dont le diamètre se trouve être juste d'un pied babylonien. L'inscription qui courait, en une seule ligne, tout autour du bord, extérieurement, se révèle maintenant avec une valeur historique de premier ordre, car elle donne en toutes lettres, — et l'*Athenæum* la reproduit en fac-similé d'après un dessin de M. Clermont-Ganneau, — le nom fameux de *Hiram, roi des Phéniciens.* Elle contient la dédicace même du vase, consacré à Baal, dieu du Liban, par un des serviteurs du roi, gouverneur d'une ville du nom de Carthage. La coupe, enlevée lors d'un pillage, avait été aplatie, mise en pièces et cisaillée dans l'antiquité même, comme le prouve la comparaison des couches d'oxyde superposées : tel est le traitement que les Chaldéens avaient fait subir aux vases de bronze du temple de Jérusalem pour en emporter plus facilement à Babylone le métal destiné à la fonte.

Ce monument, ainsi restitué, devient de beaucoup le plus précieux des monuments sémitiques conservés à la Bibliothèque nationale; il est digne de prendre rang à côté de la stèle de Mésa, roi de Moab, découverte il y a une dizaine d'années par M. Clermont-Ganneau, et aujourd'hui au Louvre. Les musées étrangers, quelles que soient leurs richesses, ne possèdent jusqu'ici, dans l'ordre historique, rien de comparable à ces deux monuments. (*La Chronique des arts et de la curiosité.*)

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° 3 (mars 1880) ;

Séances des 16 et 23 janvier. — Fouilles. A. Pellegrini, *la Basilica Fulvia Æmilia sur le Forum* — Helbig, *Fouilles de Corneto* (découverte dans une tombe du troisième siècle d'un scarabée de fabrique orientale. — Leone Nardoni, *Objets de l'âge de pierre trouvés sur les bords du lac de Némi.* — Lumbroso, *Origines alexandrines* (correction très vraisemblable d'un passage de Strabon, VII, 735).

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° 4, avril 1880 (2 feuilles) :

Séances des 30 janvier, 6, 13 et 20 février. (Remarquer les indications données par M. Helbig sur quatre plumes de bronze, d'origine antique, ana-

logues à nos plumes métalliques, qu'il a examinées. Inscription trouvée à Todi et qui mentionne un tribun militaire de la légion quarante-et-unième.) — A. Mau, *Fouilles de Pompéi*. — A. Mau, compte-rendu d'une publication officielle intitulée *Pompei e la regione sotterrata del Vesuvio nell' anno 79, memorie e notizie pubblicate dall ufficio tecnico delle scavi delle provincie meridionali, Napoli*, 1879.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance hellénique*, mai 1880 :

E. Mondry Beaudouin, *l'Ile de Karpathos*; 1. *Inscriptions*; 2. *La ville de Bryconte*. — *Monuments funéraires récemment découverts à Parikia, dans l'île de Paros* (restes d'un cimetière important; plusieurs inscriptions métriques très bien conservées). — Maxime Collignon, *Ex-voto au dieu cavalier*. (Monuments d'un culte qui paraît avoir été très répandu dans la Phrygie et la Pamphylie. L'analogie n'est qu'apparente avec les bas-reliefs de la Thrace, décrits par M. Dumont, qui représentent le mort sous les traits d'un cavalier. Pl. 9 et 10.) — B. Haussoullier, *Inscription d'Halicarnasse* (texte très long et très curieux où il s'agit de ventes faites, par trois temples, des biens de débiteurs qui s'étaient engagés envers eux; parmi les noms des débiteurs et des acheteurs, beaucoup paraissent appartenir à la langue carienne, si peu connue; M. H. en a dressé une liste qui aura son intérêt pour les linguistes). — Homolle, *la Confédération des Cyclades au troisième siècle avant J.-C.* (détails sur une de ces ligues par lesquelles la Grèce a tant de fois essayé de remédier à cette faiblesse à laquelle la condamnait la dispersion résultant de son jaloux esprit d'indépendance municipale; cette confédération ne paraît pas avoir duré longtemps ni avoir pris une grande importance). — Nouvelles et correspondance.

—— *Archæologische Zeitung*, 37e année, 4e cahier de 1879 :

H. Brunn, *Laocoon, souvenir de Bernhard Stark* (rédigé d'après une conversation que Brunn avait eue avec Stark quelque jours avant la maladie dont celui-ci est mort). — A. Michaëlis, *Eros au milieu du feuillage de la vigne* (pl. 13, 14). — A. Michaëlis, *le Relief métrologique d'Oxford*. — A. Furtwængler, *Bronze provenant d'Olympie* (pl. 15). — R. Weil, *Inscriptions des vases*. — P. Gardner, *la Monnaie en electrum qui porte l'inscription* φανος (?) ἐμὶ σῆμα. — R. Engelmann, *Herakles et Erginos* (pl. 16). Nouvelles. *Les découvertes de Pergame. Statue trouvée près de Gaza*. — Séances de la Société archéologique de Berlin (novembre). — *Chronique de la fête de Winckelmann* (Athènes, Rome, Berlin, Francfort). Additions et corrections. — *Les fouilles d'Olympie*. Rapports 37 et 38, par G. Treu. Inscriptions d'Olympie 326-329 (G. Treu), 330-332 (W. Dittenberger), 333 (K. Purgold); G. Treu, sur le n° 87. Table de l'année, par A. Pfautich.

L'AUTEL DE SAINTES

ET

LES TRIADES GAULOISES

(*Note lue à l'Académie des inscriptions en décembre* 1879).

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Académie un autel gaulois d'époque romaine, qui m'a paru mériter toute son attention.

Cet autel, découvert à Saintes (1), a été acheté par M. Benjamin Fillon. M. Fillon, frappé de l'importance historique d'un pareil monument, l'a gracieusement offert à notre *Musée des antiquités nationales* (2). L'autel est à double face, et mesure $0^m,82$ de haut sur $0^m,79$ de large et $0^m,30$ d'épaisseur. Il est sculpté dans un bloc de pierre coquillière blanche. Son état de conservation laissant beaucoup à désirer, je me suis hâté de le faire photographier, puis mouler avec le plus grand soin; ce moulage et ces photographies sont sous vos yeux. (Voir pl. IX et X.)

Le personnage principal, sur chaque face, est un dieu assis, *les jambes croisées* à la manière orientale, accosté de deux divinités formant avec lui une triade. La tête du dieu à attitude *bouddhique*, je ne saurais mieux le désigner (et je demande la permission de me servir de cette expression laconique sans que cela tire autrement à conséquence), manque également sur l'une et l'autre face (3). Les attributs qu'il tient à la main sont fort mutilés. Toutefois on reconnaît facilement que sur la face principale (pl. IX) il porte le *sagum* (4), attaché sur l'épaule (5) par une fibule. La main droite tient un *tor-*

(1) Au faubourg Saint-Vivien, non loin de la route de Saintes à Ecurat. (Renseignements de M. l'abbé Laferrière.)

(2) Musée de Saint-Germain-en-Laye.

(3) Ces têtes semblent avoir été brisées intentionnellement.

(4) On sait que le *sagum* est non une blouse, mais une sorte de plaid écossais.

(5) Epaule droite.

ques. L'objet que serre la main gauche, plus difficile à déterminer, paraît être une bourse. Sur cette face le dieu occupe la droite de l'autel (1).

A la gauche du dieu est assise une déesse drapée. Une corne d'abondance repose sur le bras gauche. Dans la main droite est un objet de caractère douteux, peut-être un ciseau. La tête de la déesse s'est retrouvée, détachée du tronc, à peu près intacte. La chevelure pend par derrière en chignon ovale.

A gauche de la déesse et presque sur la tranche de l'autel une petite divinité, *un tiers* de grandeur des deux autres, se tient debout et complète la *triade*. Cette petite divinité est mutilée. On a peine à distinguer les détails du costume et les attributs. On y reconnaît, toutefois, une divinité féminine portant la robe talaire. La tête manque. Le bras gauche est plié sur la poitrine. La main tient une sorte de fruit, pomme ou grenade. Le bras droit soutient une corne d'abondance dépassant l'épaule.

La face postérieure, dont les personnages sont de plus petite dimension, n'a pas moins d'importance pour nous. (Voir pl. X.)

Le dieu *à attitude bouddhique* tient ici le centre de l'autel. Dans la main droite est une bourse. L'objet que tient la main gauche est méconnaissable. Deux têtes de taureau ornent la base du siège sur lequel le dieu repose :

A la droite du dieu se voit une divinité féminine à longue robe. Cette divinité est debout; le bras droit tombe le long du corps et paraît libre. Le bras gauche est recourbé sur la poitrine. La main porte un vase ou plus probablement un fruit. La base qui soutient la divinité est sans ornement.

A la gauche du dieu central se tient debout un personnage nu, de sexe masculin, la main droite appuyée sur une massue, une pomme (2) dans la main gauche. La base sur laquelle repose ce personnage est ornée d'une tête de taureau.

L'autel de Saintes nous met donc, à première vue, en présence des faits suivants :

1° Une divinité masculine accroupie à l'orientale, vêtue du *sagum* et ayant pour attributs certains : le *torques* et la *bourse* (3);

2° Cette divinité, sur chaque face, est en relation avec deux autres divinités formant avec elle une triade;

(1) La gauche du spectateur qui regarde l'autel.

(2) Cet objet est très mutilé et peut être difficilement déterminé.

(3) Nous ne parlons pas des autres attributs, dont le caractère est trop conjectural.

3° La triade est composée d'un côté du dieu *à attitude bouddhique* et de deux déesses ; de l'autre, du même dieu accosté d'une déesse seulement et d'un personnage masculin armé de la massue.

Aucun texte ancien ne s'applique directement à l'ensemble de ces représentations. Nous devons donc chercher la lumière d'un autre côté, et procéder par voie de comparaison et d'analyse.

Ce monument est-il unique ? S'il existe des monuments analogues, que nous apprennent ces monuments ? Telle est la question que nous avons dû nous poser tout d'abord.

L'autel que nous examinons n'est pas unique. Des monuments analogues, sinon semblables, ont été découverts antérieurement à celui de Saintes. De plus, nous retrouvons en Gaule, sur plusieurs points du territoire, unis ou séparés, les divers éléments mythologiques qui caractérisent les personnages de l'autel de Saintes. Permettez-moi de passer en revue ces monuments dont les originaux ou les moulages se voient au musée de Saint-Germain (salle XIX). En dehors du dieu de Saintes, nous connaissons six divinités *à attitude bouddhique* (1).

N° 1. — *Autel découvert à Reims* (2) *en* 1837. (Voir pl. XI.)

La divinité accroupie, comme celle de Saintes, fait partie d'une triade dont elle occupe le centre, ayant Apollon à droite, Mercure à gauche. Cette divinité, comme à Saintes, est un dieu (3). Comme le dieu de Saintes, le dieu de Reims porte le *torques*, non plus à la main, mais au cou. La tête, cette fois, existe : elle est barbue (4) et était ornée de magnifiques *palmes de cervidé* dont les traces sont encore très visibles (5). De ses deux mains le dieu presse *une outre* d'où s'échappent, en abondance, des glands ou des faînes que semblent attendre un bœuf et un cerf placés au-dessous. Sur le fronton de l'autel est sculpté un rat (6).

(1) Depuis la lecture de cette note un septième monument des plus curieux m'a été signalé. (Voir l'appendice à notre note.)

(2) Voir : *Magasin pittoresque*, 1847, p. 164 ; *Revue archéol.*, 1852, p. 561 ; *Revue numismatique*, nouvelle série, t. III, 1858, etc.

(3) La triade, ici, se compose donc de *trois dieux* sans déesse.

(4) Le dieu, outre la barbe, porte de fortes moustaches.

(5) Nous les avons fait rétablir, *mais à l'état mobile*, sur le moulage du musée ; on peut ainsi se rendre compte de l'état actuel et de l'état primitif présumé. Le dessin ci-joint donne une idée exacte des cornes avant la mutilation.

(6) M. le baron de Witte voit dans le *rat*, dont la demeure est souterraine, un des

Le dieu de l'autel de Saintes et le dieu de l'autel de Reims ne font qu'un. Les attributs de l'une de ces divinités peuvent légitimement

servir à expliquer ou compléter ceux de l'autre. Le dieu de Saintes devait être, comme celui de Reims, *barbu* et *cornu* (1).

N° 2. — *Statuette d'Autun* (2).

(Voir pl. XII et les dessins ci-joints.)

Le second monument n'est plus un autel, mais une simple statuette. La posture accroupie du dieu, assis *les jambes croisées* sur un coussin, le *torques* qu'il porte au cou, la tête *barbue* et vraisemblablement cornue (3), permettent de le rapprocher sans hésitation des deux divinités précédentes.

Ce dieu, le plus complet, le mieux conservé de tous, donne sur le mythe dont il relève de nouveaux et précieux renseignements.

symboles de Pluton, dieu des enfers et des richesses minérales. Cf. *Revue archéol.*, 1852, l. c.

(1) En y regardant de près, on voit sur la face postérieure de l'autel des traces qui semblent être celles d'une des cornes du dieu à attitude bouddhique, corne dont l'extrémité seule a échappé à la destruction. La suite de cette étude montrera combien la conjecture que nous faisons ici est vraisemblable.

(2) L'original appartient au musée de Saint-Germain.

(3) L'attache des cornes se voit encore ; elles étaient fixées par des tiges en fer qui ont laissé des traces d'oxyde dans les deux petites cavités qui les recevaient.

L'étude de la statuette d'Autun permet d'affirmer, en premier lieu, que l'idée de trinité était essentiellement liée à la légende dont ce dieu est le héros. S'il n'y a point place, ici, pour les deux divinités

acolytes, comme sur les autels (1), la divinité unique porte avec elle, je pourrais dire en elle-même, son symbole *trinitaire*. Deux petites têtes, dont une bien conservée, sont accolées au crâne du

(1) Il se peut que dans le laraire où ce dieu était placé il fût accompagné de deux autres divinités qui formassent avec lui la *triade*. On n'a aucun détail sur les circonstances de la découverte faite par un paysan dans les environs d'Autun.

dieu, une à gauche et une à droite, au-dessus des oreilles (1). Le dieu est un tricéphale.

En second lieu, l'importance du *torques* est particulièrement accentuée. Non seulement le dieu porte le *torques* au cou, mais un autre torques *dressé sur un coussin* que la divinité tient sur ses genoux est offert en adoration à deux monstres, serpents ou dragons à écailles ayant *tête de bélier* (2). Les deux corps de ces serpents forment une sorte de ceinture au dieu.

La série des symboles groupés autour de notre divinité s'augmente ainsi d'un élément nouveau : *le dragon à tête de bélier.*

Nos 3 et 4.

Les statues de Velaux.

Les deux statues de Velaux, appartenant à M. Gilles (3), qui en a publié le dessin avec commentaires, vont compléter notre instruction. Ces statues découvertes au lieu dit *la Rochepertuse*, près Velaux (Bouches-du-Rhône), sont de grandeur naturelle (4). Les

(1) J'avais d'abord cru reconnaître trois petites têtes, mais M. de Longpérier m'a fait observer que deux petites têtes seulement sont reconnaissables; la place apparente de la troisième (celle de l'occiput) paraît produite par une écaille du méta détachée accidentellement. La triade se compose donc de la tête principale et de deux petites.

(2) Ces dragons sont probablement des monstres marins. Ils ont une queue de poisson.

(3) *Les Saliens avant la conquête romaine*, par Gilles.

(4) Je n'ai pu examiner ces statues ni m'en procurer de photographies prises directement sur les originaux. Les photographies déposées sur le bureau ont été exécutées d'après un dessin de M. Ed. Flouest.

têtes manquent. Je copie, en l'abrégeant, la description de M. Gilles : « Les deux statues sont en calcaire coquillier d'un grain fin et blanc, provenant d'une carrière située entre *Calissane* et *Condoux*, communes voisines de Velaux (1). Ces statues, dont le torse est long, fluet et arrondi, sont *assises* sur leurs jambes à la manière des divinités de l'Inde. Elles ont dans cette position 0m,95 de haut, ce qui leur donnerait, étant debout, une taille de 1m,75.

« Les bras et les jambes sont nus, le bras droit incliné en avant, la main appuyée sur la cuisse, tandis que le bras gauche porte la main sur la poitrine dans l'attitude de la prière. La poitrine est couverte d'un *pectoral* superposé à la tunique. Ce pectoral est orné de grecques et de quadrillages sculptés en relief. » — « Les deux statues, ajoute M. Gilles, paraissent avoir été identiques. Toutefois le collet de la tunique de l'une, qui est *relevé* (2), semble indiquer que le cou avait été orné d'un *collier* que l'autre ne portait pas. »

Les points de rapprochement sont ici moins nombreux et, à part l'hypothétique collier ou *torques*, se bornent à l'attitude *bouddhique* des divinités. Mais je ne puis m'empêcher d'attacher une certaine importance au *pectoral* orné non d'une simple grecque, mais de l'une des plus ordinaires modifications du *Swastika* ou croix gammée, dont, j'espère le démontrer, le rôle a été très grand en Occident comme signe hiératique, dès une époque bien antérieure à notre ère (3).

J'ai à mentionner comme cinquième exemple la monnaie n° 232 des planches du *Dictionnaire archéologique* de la Commission de la *topographie des Gaules* (4), où cette monnaie est ainsi décrite : « *Figure de face accroupie, tenant de la main droite un* torques, et de la gauche un objet *indéterminé*. Revers : *Sanglier à droite;*

(1) Canton de Berre (Bouches-du-Rhône).

(2) Je ne comprends pas bien ce que M. Gilles veut indiquer par ce mot *relevé*.

(3) Dès le VIe ou VIIe siècle avant J.-C. pour le moins.

(4) Aujourd'hui *Commission de la géographie historique de l'ancienne France*.

au-dessus, un symbole (1). » Cette monnaie a été découverte au mont Beuvray (2).

Je signalerai enfin, une divinité féminine figurée dans Dom Martin (3). Les jambes sont croisées sous elle, elle porte la corne d'abondance, et la tête est ornée de deux beaux rameaux de cerf. Du temps de Dom Martin, elle faisait partie de la collection des Jésuites de Besançon. On ne sait ce qu'elle est devenue (4). Ces monuments de nous connus ne doivent pas être les seuls portant représentation probable de la divinité principale de l'autel de Saintes. Ils suffisent à prouver l'importance et l'étendue de ce culte en Gaule (5).

Mais à quelle époque, sous quelle influence ce culte a-t-il été introduit chez nos pères? A quel courant religieux doit-on le rattacher? Je ne parle pas de la date à laquelle chacun de ces monuments particuliers a pu être sculpté, fondu, ciselé ou frappé; mais de la période à laquelle ils appartiennent en tant que *mythe*, que ce mythe doive être considéré comme indigène ou comme importé du dehors et naturalisé en Gaule.

Nous ne connaissons aucune représentation figurée de divinités gauloises notoirement antérieures à la conquête romaine. Bien que César affirme que de son temps les Gaulois possédaient des statues de Mercure : *Deum maxime Mercurium colunt, hujus sunt plurima simulcra*, tout porte à croire que donner un corps aux dieux était en Gaule, cinquante ans avant notre ère, un usage exceptionnel et récent. Aucune statue ou statuette, que nous sachions, ne s'est

(1) Ce symbole est vraisemblablement un dragon.

(2) On en connaît plusieurs autres de type analogue; elles sont attribuées par les uns aux *Catalauni*, par les autres aux *Lingons*.

(3) Dom Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, p. 185; Montfaucon.

(4) M. Castan, correspondant de l'Institut et bibliothécaire de la ville de Besançon, n'a pu recueillir aucun renseignement concernant cet antique, qui paraît perdu.

(5) Un nouvel autel portant représentation du dieu à attitude boudhique nous a été déjà signalé, comme nous l'avons dit plus haut, depuis la communication faite à l'Académie.

rencontrée dans les nombreux *oppida* explorés depuis vingt-cinq ans, au milieu d'antiquités purement gauloises non mêlées à des monnaies romaines, à des tuiles à rebords ou des vases dits samiens (1).

L'omnipotence des Druides, dont les doctrines étaient en désaccord si complet avec l'anthropomorphisme tel qu'on le pratiquait en Grèce et à Rome, était un suffisant obstacle à l'introduction en Gaule de représentations figurées des dieux nationaux, dans les contrées, du moins, où l'influence de ces maîtres des consciences était dominante (2).

Mais au-dessous des doctrines, assez vagues pour nous, que professaient officiellement les collèges de druides, toute une *mythologie* existait, on n'en saurait douter aujourd'hui, chez *le petit peuple*, ainsi que cela devait être au sein de tribus d'origine *aryenne*. Nous n'avons aucune raison de croire que la race celtique ait, sous ce rapport, constitué une exception. — Que se passa-t-il, en effet, après la conquête romaine, quand la main autoritaire des Druides ne se fit plus sentir? Tout un panthéon nouveau, en apparence du moins, mais dont les éléments préexistaient certainement, sort de terre tout à coup. Cet épanouissement de la religion populaire paraît même avoir été favorisé par les Romains. Rome désorganisa et dispersa les collèges sacerdotaux, persécuta peut-être les Druides, mais ne fit point la guerre aux dieux nationaux. Les dieux chers aux petites gens furent surtout respectés par cette habile politique qui, en frappant à divers degrés l'*aristocratie* (3) militaire et religieuse, tendait à émanciper la plèbe, tenue jusque-là dans une sorte d'esclavage : *Plebes pœne servorum habetur loco* (4). Rome exigeait seulement que ses dieux et avant tout l'empereur divinisé fussent honorable-

(1) Les statuettes du Châtelet et notamment la statuette dite *Jupiter gaulois* du Louvre ont été recueillies dans une couche qui contenait de nombreuses monnaies romaines. Voir Grignon : fouilles de 1774.

(2) Quand il s'agit d'un grand pays comme la Gaule et dont la population était composée d'éléments très divers, il faut se tenir en garde contre toute généralisation. Plus la science avance, plus on est amené à reconnaître que la plupart des renseignements à nous transmis par les auteurs anciens ont un caractère purement local et chronologiquement très limité. Il ne faut jamais dire d'une manière absolue : les Gaulois avaient tel usage; mais : à telle époque, les Gaulois de telle ou telle partie de la Gaule avaient telle coutume.

(3) Les Romains ne persécutèrent pas les *equites;* ils leur enlevèrent seulement leurs privilèges, tout disposés, d'ailleurs, à bien accueillir ceux qui consentaient à servir leur politique et à accepter le régime nouveau.

(4) Cæsar, *B. G.*, VI, c. 13.

ment placés à côté des dieux gaulois. Avant la fin du premier siècle de notre ère une foule de divinités inconnues du monde grec et latin prennent place à côté des dieux romains dans les laraires et les temples des *Trois Gaules*.

Le nom des dieux Abellio, Abinius, Arixo (1), Belenus, Borvo, Cernunnos, Edelates, Erge, Esus, Esumus, Erumus, Grannus, Ilixo, Lavaratus, Leheren, Lussoius ou Luxovius, Majurrus, Orevaius, Rudiobus, Segomo, Sinquatus, Sucellus, Taranis, Teutates, et Vintius (Vintius, distinct du Mars Vintius de Vence), figurent sur divers *ex-voto* ou autels (2).

Les déesses Acionna, Erecura, Athubodua, Belisama, Borvona, Bricia ou Brixia, Clutonda, Damona, Epona, Lahe, Rosmerta, Sirona, Soïon, Ura (3), étalent leur nom sur des inscriptions dont le musée de St-Germain possède ou les originaux ou les moulages. Sans compter les dieux et les déesses presque complètement absorbés par les divinités romaines et dont le nom gaulois ne figure sur les autels qu'à titre de surnom : Apollo Cobledulitavus; Apollo Toutiorix ; Apollo Verotutus; Jupiter Baginatus; Mars Camulus; Mars Cocosus; Mars Rudianus; Mercurius Atesmerius ou Atusmerius; Mercurius Artaius; Mercurius Cissonius; Mercurius Dumias; Mercurius Vassocaletus (4).

Ajoutons à cette liste les divinités plus particulièrement topiques : Mars *Boivinus* (de Bouy); Mars *Vintius* (de Vence); les dieux *Sex arbor* et *Bæserte* (à Basert dans les Pyrénées); les déesses éponymes des rivières et des forêts : Icauna (l'Yonne); Matrona (la Marne); Mosa (la Meuse); Sequana (la Seine); Arduina, la déesse des Ardennes et les nombreuses déesses mères et proxumes dont le culte était si étendu et si varié, et dont les autels le plus souvent ne portent pas d'inscriptions.

L'existence de toutes ces divinités nous est révélée par des monuments authentiques, élevés en leur honneur durant l'espace de deux cents ans qui sépare le règne de Tibère de celui de Caracalla.

Or, Messieurs, ces divinités personne ne prétendra qu'elles fussent en majorité, du moins, de création récente, d'importation romaine. Tout nous induit à supposer que ce sont de vieilles divinités celtiques.

(1) Ou Harixo.

(2) Vingt-cinq dieux. Nous citons seulement ceux dont les inscriptions recueillies au musée de Saint-Germain nous donnent le nom.

(3) Quatorze déesses.

(4) Douze dieux.

Un dieu portant le *sagum* et le *torques*, un dieu dont l'effigie figure sur des monnaies gauloises antérieures à Auguste ou tout au moins contemporaines de ce prince, doit avoir plus particulièrement ce caractère. L'intérêt qui s'attache aux divinités de l'autel de Saintes en grandit singulièrement. Reprenons donc un à un et étudions séparément chacun des symboles groupés autour de notre grande divinité :

1° L'attitude accroupie ;
2° Les cornes ;
3° Le torques ;
4° La triade et la tricéphalie ;
5° L'outre ou la bourse ;
6° Le dragon à queue de poisson et à tête de bélier.

ALEXANDRE BERTRAND

(*La suite prochainement.*)

LA

MÉDECINE PUBLIQUE

DANS

L'ANTIQUITÉ GRECQUE

Suite et fin (1).

VI

Tels sont les précieux documents qui font connaître de la façon la plus claire l'organisation de l'assistance médicale dans les cités grecques.

Certainement nous ne savons pas tout, et peut-être cette assistance était-elle plus complètement organisée encore. Qu'était, par exemple, ce παιώνιον, situé près de la mer, et dont nous parle le poète Cratès (2), sinon une sorte de maison de santé, placée sous l'invocation de Pæon, le médecin des dieux ? Nous considérons, avec M. Daremberg, comme infiniment probable qu'elle était dirigée par des laïques, et n'avait absolument rien de commun avec les temples d'Esculape.

Quoi qu'il en soit, d'après tout ce que nous venons d'exposer, nous avouons avec sincérité que nous ne voyons aucune différence notable entre cette organisation, telle que l'avait conçue le génie hellé-

(1) Voir les numéros de février, avril et mai.

(2) 449-424 environ av. J.-C.

nique, et notre organisation actuelle : qu'est-ce, en définitive, que ce médecin, payé par la ville pour soigner gratuitement tous les malades, même les pauvres, de la cité, sinon l'ancêtre très reconnaissable, le représentant à peine modifié de notre médecin actuel de l'Assistance publique ?

Qu'est-ce encore que ce vaste *iatrium* que la ville met à la disposition de son médecin, et dans lequel ce dernier est tenu de recevoir des malades, qu'il soigne, gratuitement encore, et de concert avec ses disciples et ses aides-esclaves, sinon un véritable petit hôpital, une ambulance si l'on veut, — le nom n'y fait rien ; — et comment est-il possible de prétendre avec M. Briau (qui d'ailleurs ne fait que reproduire une erreur trop répandue) que, seul, le christianisme triomphant a su, faisant preuve d'une charité prétendue inconnue des païens, fonder des refuges pour les malades et instituer l'assistance médicale gratuite ?

Assurément, dans les époques de grandes calamités, cette assistance, organisée comme nous venons de le voir dans les cités grecques, devait être insuffisante.

Ainsi, quand une peste survenait, le médecin public, dont nous savons maintenant que la place était au milieu des épidémies, se multipliait en vain ; il devait être le plus souvent forcé d'avoir recours au zèle de ses élèves pour le seconder, exactement comme nous voyons Hippocrate, dans une circonstance semblable, obligé d'envoyer ses disciples au secours des innombrables malades.

Ainsi encore, quand des guerres surviennent, on voit les blessés transportés dans les villes où on leur donne des soins dans les maisons des particuliers (1) : c'est que dans ces circonstances l'iatrium public devenait totalement insuffisant, et l'on était dans la nécessité, — alors comme aujourd'hui, — de faire appel à la charité hospitalière des citoyens, qui n'hésitaient pas à transformer leurs demeures en ambulances.

Mais ce qu'il faut bien savoir, c'est qu'en temps ordinaire cette organisation de la médecine publique était jugée très suffisante, et elle l'était si bien qu'elle a traversé une longue suite de siècles sans qu'aucun de ses caractères se soit notablement altéré. C'est le propre des organisations supérieures, qui répondent efficacement à un be-

(1) Voir, par exemple, Justin, *Histor.*, lib. XXVIII, § 4. Ces ambulances privées recevaient même des blessés ennemis, comme on en trouve la preuve dans Xénophon (*Anab.*, lib. VII, cap. II, § 6) ; c'est un nouvel et bel exemple de la sollicitude des Grecs pour les malades, quels qu'ils fussent, riches ou pauvres, amis ou ennemis.

soin social, de dominer les événements, et de rester éternellement debout au milieu des débris des autres institutions qui s'écroulent.

Nous allons en donner la preuve :

Quand Rome, abattant son bras puissant sur le monde entier, commença l'asservissement de la Grèce et jeta un regard curieux sur les coutumes de ce monde nouveau, non seulement elle n'osa pas toucher à l'institution des médecins publics dans les cités grecques, — comme le prouve la date de l'inscription de Delphes que nous avons rapportée plus haut à propos de l'impôt dit *iatricon*, — mais encore, séduite un instant par la beauté de cette institution, elle tenta de l'adopter.

Pline (1) nous donne un renseignement précieux qui fixe l'époque de cette tentative. Voici le texte de Pline, texte dont l'importance pour le sujet qui nous occupe a jusqu'ici échappé à tous les commentateurs :

« Cassius Hemina ex antiquissimis auctor est, primum e medicis venisse Romam Peloponneso Archagathum Lysianiæ filium, L. Æmilio, L. Julio coss., anno Urbis DXXXV, eique jus quiritium datum et tabernam in compito Acilio emptam ob id publice : vulnerarium eum fuisse e re dictum ; mireque gratum adventum ejus initio. »

Ainsi donc, on voit, en 220 av. J.-C., Archagathe venir du Péloponèse à Rome (2), et Rome l'instituer son médecin public, puisqu'elle lui fournit gratuitement («publice», «*idest* publico sumptu»), dans le carrefour Acilius, une officine (*tabernam*) pour y soigner les malades, exactement comme nous avons vu les cités grecques fournir gratuitement à leur médecin public un local semblable, un iatrium.

Cette tentative ne réussit pas et Pline nous donne d'assez mauvaises raisons de cet insuccès.

Voici comment il l'explique :

« Mox a sævitia secandi urendique transisse nomen (vulnerarium) in carnificem, et in tædium artem *omnesque medicos* ..... »

Pour nous, une raison plus plausible de cet insuccès doit être cherchée dans l'opposition jalouse que firent à cette innovation *tous les autres médecins*, qui ne purent voir, sans en être mortifiés, un

(1) Plin., *H. N.*, lib. XXIX, cap. VI.

(2) Pline veut évidemment dire qu'Archagathe fut le premier médecin *grec* qui vint à Rome : la preuve qu'il y avait des médecins à Rome avant Archagathe, c'est que, quelques lignes plus loin, Pline dit « omnes medicos ». — Remarquez l'expression « publice » : c'est le δημοσίᾳ grec.

médecin étranger (1) devenir, en acquérant le droit de cité et le privilège inouï de la gratuité de l'officine, le médecin public de Rome.

Mais, si cette tentative ne réussit pas à Rome, il est absolument positif que, dans d'autres cités romaines, l'institution grecque parvint à s'établir ; et elle s'y établit en effet si bien qu'e nous possédons une inscription funéraire, du règne de Trajan, qui mentionne expressément un médecin comme « salarié » de Ferentinum, ville située en plein Latium, à quelques lieues de Rome seulement.

Voici ce précieux document :

D M
M · VLPIO · C · FIL ·
SPORO MEDICO ALAR
INDIANAETHERIAE
ASTORVM ET SALARARIO
CIVITATISPLENDIDISSIMAE
FERENTINENSIVM
VLPIVS PROTOGENES
LIB · PAT · B · M · F ·

« Diis Manibus. Marco Ulpio, Caii filio, Sporo, medico alarum Indianæ et tertiæ Asturum, et salariario civitatis splendidissimæ Ferentinensium. Ulpius Protogenes, libertus, patrono bene merenti, fecit. »

[Viterbe ; Orelli, *Inscr. lat.*, n° 3507, d'après Muratori, 1016, 5. Orelli range l'office du « médecin salarié » dans les « officia municipalia minora ».]

Ainsi donc, cet Ulpius Sporus, après avoir été médecin militaire, chargé du service médical des ailes d'auxiliaires designées sous les noms de Indiana et des Astures, était devenu le médecin public, le médecin « salarié » (2) de la ville de Ferentinum (3).

(1) Les médecins grecs ont d'ailleurs toujours été détestés à Rome ; voy. Pline, *H. N.*, lib. XXII, cap. XXIV, et encore lib. XXIV, cap. I.

(2) Lucius Titus (voir son testament *in Scævola*, leg. 41, § 6) emploie le mot « salarium » (qui indique des gages en argent) pour exprimer le salaire du médecin. — Ælius Lampridius (*de Alex. Sev.*) emploie le même mot pour désigner le traitement alloué au premier médecin d'Alex. Sévère. — Le même terme est encore employé, beaucoup plus tard, dans le même sens, in *Codic. Justin.*, lib. X, tit. LII, *de medicis*.

(3) Cette inscription est encore précieuse à un autre titre : elle nous fournit un chapitre nouveau à l'histoire, si incomplètement faite jusqu'ici, des médecins mili-

Or d'autres villes romaines avaient également leur médecin salarié, auquel elles fournissaient une officine, comme on peut l'inférer du texte de Galien que nous avons cité plus haut ; c'est donc que l'institution, tout hellénique, des médecins publics, faisait définitivement partie des institutions adoptées sinon dans tout l'empire romain, du moins par quelques cités italiennes. La lettre (statut) bien connue d'Antonin le Pieux (*Dig.*, lib. XXVII, tit. 1) vint d'ailleurs *autoriser* les villes à entretenir un nombre limité de ces médecins («civitates *possunt*... medicos immunes habere»), mais malheureusement ne les y *contraignit* pas : faute grave qui ne devait être réparée que bien plus tard, par l'édit de 368.

Ici se présente une intéressante question :

Pourquoi le peuple romain, pendant la durée presque entière de la domination impériale, n'a-t-il jamais complètement adopté cette institution des médecins publics ?

La réponse est aisée :

C'est d'abord que les Romains, dont la principale occupation était de faire la guerre ou d'assister aux jeux sanglants du cirque, et dont le régime politique n'avait aucun rapport avec la constitution populaire de la Grèce, restaient indifférents à tout principe d'humanité ; c'est qu'ensuite la médecine, presque toujours exercée à Rome par des esclaves, des affranchis ou des étrangers, était souverainement dédaignée; en troisième lieu, c'est que l'indigence, — énormément accrue d'abord par suite de l'abondance de l'or qui faisait négliger le labeur, puis à cause du peu de considération qui s'attachait au travail manuel, — l'indigence, disons-nous, était non pas abhorrée comme chez les Grecs, mais absolument méprisée.

taires romains. Elle nous montre en effet que, après un certain laps de temps passé dans les armées comme fonctionnaire militaire, le médecin romain pouvait devenir fonctionnaire dans l'ordre civil.

Il pouvait également rentrer complètement dans la vie privée : une inscription funéraire, recueillie par M. G. Boissière, à Trœsmis, dans la Mœsie inférieure (sur les bords du Danube, au pied des derniers contreforts des Balkans), mentionne un certain Titus Rascanius, médecin, inscrit dans la tribu Pollia et né à Faventia (aujourd'hui Faenza). Certainement ce médecin, citoyen romain, n'était pas, au moment de sa mort, un médecin légionnaire, car il porterait ce titre; comment se fait-il qu'on le rencontre à cette époque si loin de sa patrie? Tout s'explique si l'on admet que Rascanius était un médecin légionnaire rentré dans la vie privée. — Une autre inscription, recueillie aussi à Trœsmis, signale un certain Valerius Thiumpus « qui militavit in legione undecima Claudia ». Notre médecin Rascanius pouvait fort bien, comme ce Thiumpus, s'être reposé à Trœsmis des fatigues de la guerre.

Donc, indifférence aux sentiments d'humanité, dédain pour la médecine, mépris de la pauvreté, voilà trois raisons qui expliquent clairement pourquoi l'institution de la médecine publique ne fut guère appréciée et ne pouvait être sérieusement adoptée par la Rome des Césars.

Aussi, qu'arriva-t-il ? Chacun le pressent, et personne encore ne l'a dit : il arriva que, pour satisfaire à l'impérieux besoin des secours de la médecine, l'initiative des particuliers dut, à Rome, se substituer à l'action publique toute-puissante en Grèce. Il arriva que, le médecin public chargé de soigner gratuitement tous les citoyens n'existant pas dans la plupart des cités romaines, l'on vit, dans ces cités, tous les gens de condition libre, mais peu fortunés, les ouvriers, les artisans libres et leur famille, les prolétaires, tous les citoyens pauvres en un mot, obligés, pour s'assurer, entre autres bienfaits, des secours médicaux, de s'associer et de former des groupes possédant chacun leurs médecins particuliers (1), médecins de corporations dont on ne trouve aucune trace en Grèce, chaque cité grecque ayant son médecin public.

Il arriva encore que, la plupart des cités romaines ne possédant aucune officine où les riches pussent envoyer leurs esclaves malades, ces riches se trouvèrent obligés d'avoir, dans leur propre demeure, pour ces esclaves (qui possédaient d'ailleurs, comme en Grèce, leurs *medici domestici* ou médecins-esclaves) un local particulier, le *valetudinarium*, dont nous parlent plusieurs auteurs latins (2), mais que les citoyens grecs, qui pouvaient envoyer leurs esclaves malades dans l'*iatrium* public, n'ont certainement jamais connu. Il est superflu d'ajouter que, puisque l'assistance médicale publique faisait presque totalement défaut, on était constamment obligé, quand survenaient des guerres ou d'autres calamités, de s'adresser à la charité publique et d'inviter les *particuliers* à ouvrir leurs demeures aux malades (3).

(1) Voir Briau, *l'Assistance médicale chez les Romains.*

(2) Sur le *valetudinarium*, cf. Columelle, *De re rustica*, lib. XI, cap. I, et lib. XII, 3; Sénèque, *De ira*, lib. I, c. XVI; et *Natur. quæst.*, lib. I, præf.; Tacite, *De orat. dialog.*, cap. XXI. Ces *valetudinaria* particuliers étaient destinés aux esclaves malades, et il ne faut pas les confondre avec les *valetudinaria* des camps, destinés aux soldats blessés ou malades et dont parle Hygin, *De castram.* — Quoi qu'en dise l'annotateur de Sénèque (éd. Lemaire, 1830, vol. V. p. 52), les Romains n'ont jamais eu de *valetudinaria* publics ; à moins que l'on ne donne ce nom aux officines publiques que possédaient, comme nous l'avons dit, quelques rares villes romaines seulement; et Mercurialis (*Variar. lect. in med. script. et al.*, *lib. V*, lib. I. cap. 12-13) essaye vainement de prouver, en s'appuyant à tort sur un passage de Strabon, qu'il existait un hôpital dans l'île du Tibre.

(3) Voir Tite-Live, *Dec.* 2, cap. XLVII; et bien d'autres auteurs.

Ainsi donc, quelques cités romaines seulement adoptèrent l'institution tout hellénique des médecins publics, cette institution restant, en Grèce, — où la plupart des villes avaient, malgré l'influence romaine, conservé leurs traditions, — ce qu'elle avait toujours été, c'est-à-dire honorée pour son caractère essentiellement moral, sans cesse entretenue par le bon vouloir des citoyens, qui payaient volontiers un impôt dont ils tiraient tant de profit, perpétuellement soutenue enfin par le zèle des médecins, qu'enorgueillissait, à juste titre, leur emploi public et que stimulaient d'éclatantes récompenses.

Tel fut pendant de longs siècles l'état de la médecine publique sous la domination romaine, lorsque, vers le milieu du IVe siècle, le christianisme, triomphant et libre, résolut de faire pénétrer dans les mœurs publiques les principes de mansuétude et de charité qui formaient la base de la doctrine nouvelle, principes jusqu'alors professés dans l'ombre.

Or, pour montrer clairement au peuple l'excellence de ces principes, quel moyen plus efficace se présentait sinon de pourvoir aux besoins sociaux par une revision, basée sur des principes justes et humains, des lois, des coutumes et des institutions qui régissent le peuple ?

C'est précisément ce qui fut fait.

Quand des coutumes furent jugées iniques (telles, par exemple, que celle autorisant l'exposition des enfants), ces coutumes furent abolies.

Quand des lois furent trouvées nécessaires (telles, par exemple, que celle prescrivant la fondation des écoles), ces lois furent créées de toutes pièces.

Quand, enfin, des institutions déjà existantes dans certaines parties de l'empire furent reconnues bonnes, elles furent conservées, protégées et vulgarisées; et c'est justement ce qui fut décidé (et ce que personne jusqu'ici n'a vu) touchant l'antique institution créée et popularisée en Grèce sous le nom de Médecine publique : un édit de Valentinien et Valens, daté de 368 (1), donna à cette institution, perpétuée par la tradition, une existence légale, la déclara, comme on dirait de nos jours, *d'utilité publique* (sans daigner la nommer toutefois, parce qu'elle était d'origine étrangère, d'origine grecque) et l'imposa à tout l'empire, en la modifiant en quelques détails pour la défigurer. Cet édit fut donc véritablement un édit non pas « créateur »

(1) *Cod. Theodos.*, lib. XIII, tit. III, leg. 8, 9, 10.

comme on le croit à tort, mais simplement « modificateur et vulgarisateur ». Mais cet édit était d'autant plus nécessaire et opportun que, précisément au IVe siècle, non seulement la majorité des cités romaines étaient, comme nous l'avons dit, totalement privées des secours de la médecine publique, dont elles ignoraient jusqu'au nom, mais encore, dans ces mêmes villes, les médecins particuliers, — les seuls auxquels on pouvait s'adresser, — étaient fort rares et, à cause même des richesses qu'ils possédaient, absolument dépourvus de zèle : or c'est à cette situation lamentable, — qu'Ammien-Marcellin (1) nous dépeint en disant qu'à cette époque, à Rome, « omnis professio medendi torpescit », — que voulut remédier, dans l'intérêt du peuple, l'édit de Valentinien et Valens étendant à tout l'empire les bienfaits de la médecine publique.

Sans doute, on pourra s'étonner que ces empereurs, fameux dans l'histoire par l'atrocité de leurs actes, aient consenti à apporter dans les dispositions législatives nouvelles une amélioration (entre autres) aussi heureuse ; mais on admettra si l'on veut l'explication suivante :

« Le sang des empereurs païens, dit Chateaubriand (2), se retrouve dans les cruautés de Valentinien, le caractère des empereurs chrétiens dans les lois qui ordonnent des médecins pour les pauvres. »

Quoi qu'il en soit, ce sont les modifications apportées par cet édit dans l'institution de la médecine publique sur lesquelles il convient, pour être complet, d'appeler maintenant toute l'attention du lecteur.

Hâtons-nous de dire que ces modifications, étant toutes « de détail », n'altérèrent nullement et ne pouvaient altérer l'essence même de l'institution que nous étudions ; elles devaient cependant amener, comme nous le verrons, des conséquences importantes, curieuses par leur imprévu, et que personne jusqu'ici n'avait aperçues.

Examinons donc ces modifications, avec les détails qu'elles comportent.

VII

I. Une première modification porte sur le *nom* qui fut attribué aux médecins publics :

En effet, à partir de l'édit de 368, le δημοσιεύων grec devint l'ἀρχία-

(1) Amm. Marcellin., lib. XIV. — Vers l'an 337.
(2) Chateaubriand, *Etud. hist.*, 3e disc., 1re partie.

τρος τῆς πόλεως ; en même temps, les *salariarii* ou *medici immunes* romains s'appelèrent désormais *archiatri populares* et *municipales* (1).

II. Une deuxième modification porte sur le *nombre* des médecins publics, qui fut défini pour chaque ville.

En effet, nous avons vu qu'autrefois les cités grecques ne possédaient chacune qu'un médecin public; que, d'autre part, quelques cités romaines n'en possédaient qu'autant qu'elles le voulaient bien, et même il ne paraît pas que Rome elle-même en employât un seul. Or l'édit dont nous parlons oblige toutes les villes à se pourvoir de plusieurs médecins publics, et institue ceux-ci d'abord à Rome, en nommant un médecin pour chaque quartier, soit quatorze, sans compter le Portique du Xyste et le collège des Vestales (2). « C'est ainsi, dit M. Perrot, qu'à Paris chaque arrondissement... a son médecin en titre. » Constantinople eut aussi ses médecins, et toutes les autres cités, grecques ou romaines, de l'empire furent obligées d'en posséder également, mais dans les proportions autorisées par Antonin : une petite ville n'en pouvait posséder que cinq, une plus grande sept, et les métropoles dix (3). Tout l'empire fut ainsi (comme l'avait été la Grèce) pourvu, par décret, de médecins publics : ces médecins sont les mêmes que ceux dont il est fait mention, dans les recueils d'inscriptions grecques et latines, sous le nom d'*archiâtres des villes* (4).

(1) Sans doute, longtemps avant l'édit de Valentinien ces « médecins de cités » (ἀρχίατροι τῶν πόλεων) existaient déjà sous ce nom dans plusieurs villes grecques, puisque, en somme, les premiers archiâtres apparaissent sous Néron ; mais c'est l'édit de 368 qui donna à ces archiâtres une existence légale, et c'est pourquoi nous les faisons apparaître à cette date. (C'est ainsi que les archiâtres palatins existaient bien avant qu'ils fussent reconnus officiellement par les décrets de 326 et de 413.) — Ajoutons que les nouveaux médecins publics (archiâtres municipaux ou archiâtres populaires) jouissaient, en leur qualité même d'archiâtres, de privilèges particuliers; mais on pense bien que notre intention n'est nullement de faire ici l'histoire de l'archiâtrie, histoire d'ailleurs connue par un travail récent de M. Briau. Disons seulement qu'un de ces privilèges (exemption des logements de guerre) a persisté en France au moins jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

(2) Sur la médecine des Vestales voy. Pline Jun., *Epist.*, lib. VII, ep. 19 : « ...matronarum curæ mandantur Virgines. »

(3) Modestin., lib. II, *Digest.*, lib. XXVII, tit. I.

(4) Ainsi on trouve dans une inscription d'Euromos de Carie, rapportée par Le Bas (*op. et loc. cit.*, inscr. 314-318), un certain Ménécrate, qualifié de ὁ ἀρχίατρος τῆς πόλεως. Ainsi encore, on trouve dans Orelli (*op. cit.*, inscr. 3994) un « eques romanus » qualifié d'archiâtre de la ville de Bénévent, « archiater Beneventanus ».

III. Une troisième modification a trait au *mode d'élection* des médecins publics.

En effet, nous avons montré plus haut, au commencement de ce mémoire, d'après certains passages de Platon et de Xénophon, que le médecin public dans les cités grecques était élu par l'assemblée du peuple : or, à partir de l'édit de Valentinien et Valens, ce mode d'élection des médecins publics pour tout l'empire subit quelques modifications :

« Il semble, dit Peyrilhe (1), que l'élection des archiâtres populaires fut d'abord laissée au corps même des archiâtres, sauf l'agrément de l'empereur, et sous la condition de l'unanimité des suffrages et la défense expresse de rien accorder ni à l'indulgence ni à la recommandation des grands.

« Mais, deux ans après la promulgation de la loi dont il est question, c'est-à-dire en 370, les mêmes empereurs qui l'avaient portée réglèrent, par un autre rescrit, la forme de l'élection, et la déclarèrent bonne lorsqu'elle réunirait sept suffrages qui, dans le nombre de treize (électeurs), emportaient la pluralité (2)....

« ..... On pourrait entendre la loi d'une autre façon et dire qu'elle exigeait au moins sept électeurs. Le candidat nouvellement élu prenait toujours la dernière place parmi ses pairs. »

Mais cette loi, confiant l'élection des archiâtres de Rome au corps même des archiâtres, ne pouvait s'appliquer aux villes peu importantes de l'empire : « car, dit très bien Peyrilhe, cette loi suppose treize électeurs ou au moins sept, et dans les petites villes il ne pouvait y avoir, au moment de l'élection, que six électeurs, quatre, et moins encore. »

Voici alors ce qui fut légalement établi pour les cités moins importantes de l'empire :

« Lorsqu'il s'agira d'incorporer un médecin dans le nombre fixé pour une ville, le gouverneur de la province («præses provinciæ») ne se mêlera pas de l'élection, elle sera laissée à l'Ordre (c'est-à-dire, selon Donat, qui s'appuie sur le *Cod.*, lib. X, tit. IX, à l'ordre municipal) et aux Possesseurs (c'est-à-dire aux citoyens propriétaires qui n'entraient pas dans les assemblées de la curie ou du corps de ville) (3). »

On voit donc que, dans l'immense majorité des villes de l'Empire, l'élection des médecins publics, essentiellement « populaire » jadis

(1) *Hist. de la chirurg.*, p. 711-714.
(2) *Cod. Theodos.*, lib. XIII, tit. III, leg. 9.
(3) Ulpianus, *Digest.*, lib. L, tit. IX, *de med.*

en Grèce, devint « municipale », mais qu'en définitive c'est toujours la cité elle-même qui fait l'élection.

IV. Une quatrième et dernière modification a trait aux *moyens* mis par la cité à la disposition des médecins publics pour leur permettre l'accomplissement de leur mission.

En effet, si l'édit de 368 n'apporta aucun changement dans les devoirs exigés de tout temps des médecins publics, puisqu'il recommande expressément à ces médecins « de préférer l'honneur de servir les pauvres à la honte de ramper sous les riches », il apporta une importante modification dans les avantages matériels que les cités réservaient à ces médecins. Voici, effectivement, ce que dit la loi :

« Quoique les soins de ces médecins, auxquels le public fournit les choses nécessaires à la vie..., doivent être gratuits (1), néanmoins nous voulons bien tolérer qu'ils reçoivent ce que l'on offrirait après la guérison, comme la récompense du zèle et de l'empressement qu'ils auront mis à la procurer ; mais nous leur défendons de rien accepter de ce qui leur aurait été promis durant le danger. »

Ainsi donc, comme par le passé, les médecins sont payés par les cités, sur les fonds publics, et doivent en retour leurs soins gratuits ; mais (et c'est ici que nous appelons l'attention sur les conséquences curieuses des modifications que nous étudions) il n'est plus question de leur fournir cet *iatrium*, cette officine, ce vaste local, que les cités étaient tenues de mettre, en plus des appointements, à la libre disposition du médecin pour y traiter les malades gratuitement : la loi n'en fait aucune mention, aucun auteur n'en parle, et il y a une autre raison encore qui montre qu'en effet ces locaux, libéralement concédés autrefois, ne furent plus accordés, c'est que, si l'on songe que les villes de troisième et dernier ordre, les très petites villes de

(1) Tout ce passage, rapproché des précédents, montre bien que la thèse, absolument inédite, toute personnelle, que nous soutenons ici, à savoir que le christianisme, en établissant les médecins publics, n'a rien créé et n'a fait qu'étendre à tout l'empire, ou la modifiant légèrement, l'antique institution grecque, est l'expression exacte de la vérité. Le médecin de cité, institué par le chrétien Valentinien, est élu et payé par le public et doit ses soins gratuits, exactement comme le médecin public créé par le païen Charondas était élu et payé par le public et devait ses soins gratuits : ces médecins sont donc bien les mêmes, puisque, en dépit des modifications apportées, nous ne voyons entre eux aucune différence sérieuse. C'est ce qui prouve, une fois de plus, combien les rapprochements les plus légitimes (avec toutes leurs conséquences) restent parfois longtemps méconnus. — D'ailleurs, les rapprochements ne s'arrêtent pas là : nous verrons tout à l'heure que si le médecin public de Charondas a eu, pour y soigner les malades, les « officines publiques », le médecin de cité de Valentinien a eu « les hôpitaux »

l'empire, étaient tenues d'entretenir jusqu'à cinq médecins publics (sans compter des grammairiens et des rhéteurs), on comprend que, bien loin de pouvoir fournir une officine à chacun de ces médecins, les cités se trouvèrent dans l'impossibilité matérielle d'entretenir un seul *iatrium* ; le traitement fixe qu'elles allouaient à ces cinq médecins était déjà pour ces cités une charge fort pesante (1), et il est permis d'inférer, de la faculté laissée à ces médecins d'accepter un salaire de leurs malades, qu'ils ne recevaient et ne pouvaient recevoir de la cité qu'un traitement extrêmement modique.

Est-ce d'ailleurs à une époque où les invasions barbares commençaient à affaiblir la puissance de l'empire, à bouleverser les fortunes privées, à tarir les sources qui portaient l'or à Rome, et conséquemment à diminuer les fonds publics, qu'une pauvre petite cité grecque, qui, dans des temps meilleurs, pouvait sans trop de gêne s'imposer pour posséder un médecin public et lui concéder gratuitement une officine, aurait pu, en plus du traitement de cinq médecins, fournir à l'entretien dispendieux d'un pareil établissement ?

En vérité, on ne saurait l'admettre.

Eh bien ! si l'on se rappelle ce que nous avons dit de ces officines, qui n'étaient autres, comme nous l'avons montré, que de véritables ambulances bien pourvues de médicaments, entretenues par les deniers publics, dirigées par le médecin public, et ouvertes, dans chaque cité grecque, au public pauvre, demandons-nous ce qui dut arriver quand, par l'effet inévitable et sans doute imprévu de l'édit de Valentinien et Valens daté de 368, ces officines, déjà sans doute devenues rares et à peine suffisantes à cette époque calamiteuse, durent, comme nous l'avons dit, cesser définitivement d'exister.

Il arriva ceci : c'est que les malades indigents, ne trouvant nulle part dans les pays grecs, c'est-à-dire dans tout l'Orient, le refuge spécial que les villes, trop appauvries, ne pouvaient mettre désormais, dans leur intérêt, à la disposition des médecins publics, ces malades, errants ou gisants dans les rues et sur les places publiques (principalement dans les grandes cités qui sont les rendez-vous habituels des indigents sans asile), durent présenter et présentèrent, par l'excès même de leur infortune, le tableau le plus touchant qui ait jamais été offert à la commisération des hommes.

Et alors encore qu'arriva-t-il ?

Il arriva que la charité des particuliers opulents, vivement touchée

(1) Ce traitement dut même être retiré provisoirement aux médecins sous Justinien (voir Procop., *Hist. Arc.*, et *Pragm. Just. Sanct.*, a Pitro-Pitheo ed., cap. XXI).

par ces émouvants spectacles de malades sans asile et sans pain, et puissamment sollicitée aussi par l'influence des principes nouveaux proclamés par les prélats, créa, précisément en Orient, et justement pour remplacer les officines urbaines disparues par l'effet de la loi de 368, les premiers hôpitaux dont il soit fait mention dans l'histoire.

Et cela est si vrai, que les premiers grands établissements véritablement destinés aux malades ont été fondés, le premier, en 372 (date précise importante à signaler pour la thèse que nous soutenons), à Césarée, par saint Basile, évêque (1), les autres à Amasie vers la même époque (2), les suivants enfin, — toujours en Orient et dans les grandes villes, — par saint Jean Chrysostome, qui rivalisa de zèle avec saint Basile (3).

Il n'est pas indifférent de remarquer que ce n'est qu'en 380 qu'on voit apparaître en Italie le premier hôpital, le fameux νοσοκομεῖον, où Fabiola, au rapport de saint Jérôme (4), faisait soigner les malades qu'elle recueillait, — comme on les recueillait en Orient, — sur les places publiques : « quo ægrotantes colligeret de plateis ». Mais on s'explique aisément ce retard dans la création des hôpitaux romains : c'est que l'Italie, qui n'avait jamais voulu adopter entièrement, faute de les bien comprendre, les institutions bienfaisantes de la Grèce, et qui par suite, comme nous l'avons aussi montré, avait à peine connu les officines publiques, sentait moins vivement que l'Orient la nécessité de créer des refuges analogues; c'est sans doute aussi que l'Italie, pour laquelle l'institution des médecins publics était véritablement une nouveauté, avait cru un instant cette institution très suffisante, ne voyant pas tout d'abord que des soins médicaux, même gratuits, sont bien inefficaces quand le malade n'a ni asile ni pain.

Ainsi donc, c'est bien en Orient, c'est bien dans les villes grecques, et non ailleurs, que l'on voit *nécessairement* apparaître les hôpitaux, et nous connaissons maintenant le véritable motif qui a déterminé cette création; d'autre part, il est aisé d'expliquer pourquoi ces hôpitaux se multiplièrent rapidement également en Orient, dans tous les pays où l'influence grecque était prépondérante : en voici l'intéressante raison :

Chacun sait que, dès une haute antiquité, nombre de cités dans la Grèce hospitalière avaient créé, pour recevoir gratuitement les

(1) S. Basil., *Epist.* 176. — Césarée de Cappadoce était la patrie de saint Basile.
(2) S. Basil., *Epist.* 143.
(3) Palladius, in *Vita s. Chrysostomi*, cap. v.
(4) S. Hieronym. (*Epist. ad Oceanum de morte Fabiol.*), lib. III, cp. 10.

étrangers qui n'avaient pas des relations établies avec quelqu'un des habitants, des refuges nommés plus tard *xenodochia*, et que des citoyens nommés « proxènes » étaient chargés (1) de pourvoir à tous les besoins de ces étrangers ; cette belle institution, dédaignée aussi par les Romains, persista en Orient comme toutes les institutions charitables fondées par les Grecs (2), et quand la fatale époque de la décadence arriva, accumulant les ruines et multipliant les pauvres, ces établissements primitivement destinés aux étrangers servirent de refuges aux indigents, aux vieillards, aux orphelins sans asile, et ils reçurent alors, suivant ces destinations diverses, les différents noms de *ptochotrophia*, *gerontocomia*, *orphanotrophia*, etc., que l'on trouve mentionnés dans les écrits de saint Epiphane et d'autres Pères (3). On comprend aisément alors que, lorsque la nécessité se fit sentir de créer de nouveaux refuges pour les *malades*, beaucoup de ces établissements se trouvèrent tout naturellement disposés pour être à peu de frais transformés en hôpitaux ; on n'eut pour ainsi dire qu'à changer leur nom, et c'est pourquoi ces hôpitaux abondèrent en Orient, alors qu'en Italie ils étaient à peine connus.

Ainsi, depuis la création, par Charondas, du médecin public ou δημοσιεύων, jusqu'à la fondation du premier hôpital (νοσοκομεῖον), tout, — et nous sommes heureux d'être le premier à proclamer cette vérité, — tout dans l'institution que nous venons d'étudier sous le nom de Médecine publique, appartient au génie grec ; et, chose admirable ! si cette institution s'est perpétuée, comme nous l'avons montré, sans modifications dans son essence pendant de longs siècles, jusqu'aux derniers moments de la décadence romaine, elle n'a jamais disparu entièrement pendant tout le moyen âge, et pour en suivre la trace nous n'avons qu'à citer l'exemple du célèbre Hugues de Lucques, au XIIIe siècle, vers 1260, médecin public ou, si l'on veut, médecin salarié (au traitement de 600 livres) de la ville de Bologne : de telle sorte que, dans le moment présent, nous retrouvons dans la Grèce elle-même et vivante encore au milieu des ruines cette institution qui a défié vingt-quatre siècles ! Écoutons M. G. Perrot : « En Roumélie et en Anatolie, dès que la communauté grecque, dans une ville quelconque, est assez intelligente pour sentir le prix des services d'un médecin et assez aisée pour pouvoir supporter cette dépense, elle engage à l'année un docteur ayant étudié en France, à Pise ou

(1) Voir *Schol. in Aristoph. Aves*, v. 1021.
(2) Les caravansérails actuels des pays orientaux en sont la preuve irrécusable.
(3) S. Epiphan., *Adv. hæres.*, lib. III, p. 905.

à Athènes; celui-ci touche par an une somme déterminée, moyennant laquelle il doit ses visites à tous les membres de la communauté qui jugent bon de l'appeler... Ces frais sont couverts au moyen d'une cotisation réglée par les primats pour chaque famille d'après la fortune qu'elle est censée posséder (1). »

Et maintenant, que pourrions-nous ajouter ? — Ce ne sont pas seulement les œuvres inimitables, taillées dans le marbre par le ciseau des Grecs, qui sont indestructibles ; les institutions, comme celle que nous venons d'étudier, sorties parfaites du génie hellénique, sont, elles aussi, impérissables (2) !

Dr A. Vercoutre,
Médecin militaire.

(1) *Explorat. archéolog. de la Galat., de la Bithyn.*, etc., exéc. en 1861, par MM. G. Perrot, Guillaume et Delbet ; Paris, 1872. — Bithynie, p. 48, not. ad insc. n° 27.

(2) Ce n'est pas là la seule coutume médicale antique que l'on rencontre dans la Grèce actuelle : on retrouve encore aujourd'hui, chez quelques peuplades grecques, « *l'hérédité de la profession médicale*, la *méthode d'enseignement médical domestique* et la *médecine périodeute* ».

« Dans une des profondes vallées (le Zagori) qu'abritent les escarpements du Pinde, existent encore aujourd'hui, dit M. A. Bertrand (1), cinq ou six villages grecs échelonnés sur les flancs de la montagne, et dont les habitants ne se sont jamais mêlés aux peuplades qui les environnent... Là aussi les mœurs sont restées les mœurs d'autrefois... C'est une croyance très enracinée dans une partie de la Grèce que les habitants du Zagori naissent chirurgiens et médecins à la fois; chaque famille a sa spécialité et sa tradition *héréditaire : les fils succèdent aux pères*, et, à défaut de fils, des *parents* ou des *étrangers* s'engagent tout jeunes dans la famille comme *élèves* ou *domestiques*, ce qui est à peu près la même chose; les uns sont des rebouteurs, les autres des herniaires habiles ; il en est qui pratiquent avec succès l'opération de la cataracte ou de la lithotomie. On les trouve *parcourant les villes et les rivages de l'Orient*... Après avoir parcouru le monde, ils reviennent vieillir tranquilles, riches souvent, dans le village qui les a vus naître. »

(1) A. Bertrand, *Études de mythol. et d'archéol. grecq. d'Athènes à Argos*, Rennes, 1858, p. 144-146.

RESTITUTION
A LA VILLE DE MYLÆ EN SICILE

DE PLUSIEURS MONNAIES

ATTRIBUÉES A MYTISTRATUS, DE LA MÊME ILE

Le chancelier François Bacon de Vérulam, ce vrai père de la philosophie expérimentale, a dit quelque part, dans un de ses nombreux ouvrages :

« Si, chevauchant, tu rencontres une erreur en ton chemin, quelle que soit cette erreur, descends de ta monture, et, toute affaire cessante, arrête-toi pour la déraciner. »

Profondément pénétré de l'excellence de ce précepte que le célèbre moraliste nous donne à tous, ici, sous une forme allégorique, mais suffisamment transparente, — précepte qui, s'il était plus souvent observé qu'on ne se montre communément disposé à le faire, aurait pour résultat de débarrasser la science d'une foule de notions inexactes ou d'attributions parasites que la tyrannique routine persiste seule à respecter, — je voudrais aujourd'hui, puisque j'en trouve l'occasion, essayer à mon tour de le mettre en pratique.

Voici à quel propos, et ce qui m'y engage.

I

Dans le deuxième volume de l'important ouvrage intitulé : *Catalogue of the Greek Coins in the British Museum*, — lequel volume, dû à la collaboration de MM. Stuart Poole, Barclay Head et Percy Gardner, a été, comme chacun sait, consacré tout entier à la numismatique générale de la Sicile, — on a classé (page 116) sous la rubrique d'une ville appelée *Mytistratus*, trois monnaies de bronze, deux *hemilitræ* et une *uncia*, sur lesquelles, vu l'intérêt particulier qui s'y attache, je désire ramener, pour un moment, l'attention des

hommes d'étude, et en même temps leur soumettre à ce sujet quelques observations critiques dont ils ne tarderont pas, je l'espère, à apprécier la raison d'être et l'opportunité.

Toutefois, avant de pénétrer jusqu'au vif de la question, il est nécessaire d'en déblayer les abords ; en d'autres mots, de commencer par indiquer dès à présent, et aussi brièvement que possible, sur quoi elle roule ; comment, de mon côté, je l'ai comprise et dans quel esprit je me propose de la traiter, ou plutôt, sous quel aspect très différent j'estime qu'elle aurait dû être envisagée ; me réservant, d'ailleurs, de fournir un peu plus loin un ensemble de preuves qui sera, si je ne m'abuse, de nature à confirmer l'exactitude du point de vue où je vais me placer.

Je le dis donc tout de suite et sans la moindre hésitation : l'attentif et très minutieux examen auquel j'ai soumis plusieurs fois les types de ces médailles m'a conduit à penser qu'on s'était un peu trop hâté de les classer à *Mytistratus*, et que, tout bien considéré, elles n'ont pas été mises là à leur véritable place. Bien qu'au premier aperçu cette attribution puisse sembler très justifiable en soi, eu égard à la fabrique indubitablement sicilienne des trois pièces, et principalement à la légende de deux lettres qu'on y lit au revers, elle n'en soulève pas moins, quand on y réfléchit, des difficultés ou des objections de plus d'un genre, et je ne crains pas d'ajouter que, pour ma part, elle est loin de m'inspirer la même confiance qu'à mes doctes confrères de Londres. Assurément, personne plus que moi ne sait rendre à leur mérite scientifique le juste hommage qui lui est dû, ni ne serait mieux disposé à s'incliner devant la grande expérience qu'ils possèdent de la matière ; mais, malgré ce qu'a d'imposant à mes yeux la légitime autorité dont ils jouissent depuis longtemps dans le monde des numismatistes, je ne saurais, en cette circonstance, partager leur opinion ; aussi n'est-ce point sans en éprouver un véritable regret que je me vois aujourd'hui obligé de me séparer d'eux. Ce qui, d'ailleurs, m'empêcherait d'accepter leurs conclusions, c'est la ferme conviction où je suis arrivé et où j'espère pouvoir amener le lecteur, que la légende de deux lettres dont je parlais tout à l'heure n'a pas été interprétée comme il convient et qu'elle renferme un sens entièrement différent de celui qu'on lui prête.

Je m'explique.

En effet, si, d'une part, — chose que je n'ai nulle envie de contester, — les deux lettres YM dont cette légende se compose et qu'on doit lire évidemment (ainsi, du reste, qu'on l'a fait) en allant de droite à gauche, peuvent être considérées comme ayant été em-

ployées dans le but de désigner la syllabe initiale de *Mylistratus*, d'une autre part, il n'y a pas non plus, on me l'accordera, de raison tellement décisive ou absolue qui s'oppose à ce qu'on les applique tout aussi bien à *Mylæ*, ville maritime dépendant également de la Sicile, outre qu'elle se trouve être aussi la seule de cette île qui, avec la première, ait porté un nom commençant par les mêmes lettres. Ce nouveau mode de traduction de la légende, auquel il ne paraît pas qu'on ait songé ou que, peut-être, on a cru pouvoir mettre, sans inconvénient, de côté, mais dont cependant il devient nécessaire de tenir quelque compte, ne laisse pas, comme on voit, de causer une certaine perplexité ; car, en définitive, il faut opter entre l'une ou l'autre des deux combinaisons. Le tout est de savoir quelle est la bonne. Or, par le fait même que cette ressemblance d'initiales laisse à tout chacun la libre faculté d'envisager la question sous le jour qu'il suppose devoir être le meilleur, et que, d'ailleurs, rien n'indique qu'on doive interpréter ces initiales dans tel sens plutôt que dans tel autre, il en résulte alors que l'élément épigraphique, si précieux d'ordinaire et d'une importance presque toujours si capitale, ne suffit plus ici, à lui tout seul, pour nous guider dans notre choix ; du moins ne constitue-t-il plus qu'un moyen de classification très secondaire et qui, j'ose le dire, n'a rien en soi de particulièrement démonstratif. Ce n'est donc pas uniquement sur l'examen pur et simple d'une inscription réduite à une syllabe, — laquelle syllabe, en raison même de l'ambiguité qui s'y attache, est susceptible de s'expliquer à volonté de deux manières divergentes, — que l'on doit s'appuyer pour arriver à déterminer le vrai lieu d'émission de ces médailles, mais bien plutôt, à mon avis, sur la composition du sujet ou type principal qui en forme l'empreinte, sur la nature des symboles accessoires qui y sont associés, et sur l'ensemble général des caractères matériels de leur fabrication. C'est là, et non ailleurs, qu'il faut chercher et qu'on pourra espérer de trouver la clef du problème. Je vais essayer d'en fournir la preuve à l'aide d'exemples comparés et d'arguments tirés tant de l'histoire particulière que de la situation géographique de ces deux villes.

Qu'on me permette encore un dernier mot ; après quoi j'entre en matière.

Pour des causes que j'ignore, mais dont on pourrait supposer, sans trop d'invraisemblance, que la principale aura été motivée par la conservation défectueuse des exemplaires, M. Percy Gardner, l'antiquaire chargé de rédiger cette partie du Catalogue, n'a pu ou n'a pas cru devoir reproduire la figure d'aucune de ces trois mé-

dailles : omission fâcheuse et regrettable à laquelle, cependant, je tâcherai de suppléer, au moins quant à ce qui concerne le n° 1, en offrant ici, aux numismatistes désireux de se mieux renseigner, le dessin très fidèle et fort habilement rendu que M. le baron Lucien de Hirsch a bien voulu exécuter, à ma prière, d'après le beau spécimen qu'il possède et qui est entré récemment dans sa riche collection. Je suis heureux de lui en renouveler publiquement mes sincères remerciements.

De la sorte, chacun pourra, en consultant ce dessin, se faire du style et du genre de travail propres à ces monnaies une idée assurément beaucoup plus juste que celle qui résulterait presque forcément d'une simple et sèche description. Car, si exacte et si minutieuse qu'elle puisse être d'ailleurs, il est bien évident que, pour traiter une question du genre de celle qui va nous occuper, rien ne saurait remplacer le précieux avantage d'avoir à sa disposition et sans cesse sous les yeux, sinon le monument original lui-même, du moins une bonne copie. Le lecteur y trouvera en outre un moyen excellent et toujours à sa portée de vérification et de contrôle, ce qui, par suite, le mettra mieux en état qu'il ne l'eût été sans cela d'apprécier avec pleine connaissance de cause les divers arguments que j'ai à faire valoir en faveur de ma thèse.

II

Voici, maintenant, en quels termes textuels le catalogue précité rapporte les trois médailles dont je me suis proposé de combattre l'attribution.

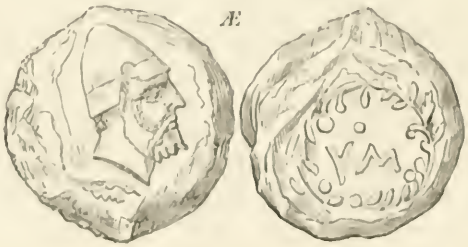

Hemilitron.

N° 1. — Head of Hephaistos, R, bearded wearing pilos.
R. — YM in the midst of ∴ : all within olive-wreath.

(Æ. 1,15 = module 8 1/2 de Mionnet, poids 427 = 27,30 gr. fr. — British Museum et collection de M. le baron de Hirsch, à Paris.)

N° 2. — Similar.

℞. — Similar ? (defaced).

(Æ. 1,15 = 8 1/2 de Mionnet, poids 448 = 29 gr. fr. — The above coins restruck on coins of Syracusae : Obv. Head of Pallas ; ℞. Star-Fisch betwen Dolphins.)

Uncia.

N° 3. — Similar type.

℞. — YM, in centre • around wich three fisches, with heads closes to mark of value and tails at circumference ; border of dots.

(Æ. 8 = 5 de Mionnet, poids 103 = 6,67 gr. fr. — British Museum.) (1).

Il y a, dans ces médailles, plusieurs choses à considérer et qui méritent notre attention, savoir :

1° Le type imprimé sur le droit, et que les trois pièces ont de commun ; 2° celui qui paraît seulement au revers de l'*uncia*; 3° le mode de fabrication et l'épaisseur relative du métal ; 4° la forme abrégée de la légende et la marche de l'écriture ; 5° enfin, les marques pondérales. Tout cela compose un ensemble de caractères spéciaux qui, pris à part et envisagés chacun séparément, n'auraient rien par devers eux que de très ordinaire, mais dont la réunion intentionnelle dans un même cadre donne à ces monnaies un cachet *sui generis*, qu'on ne rencontre jamais à ce degré sur le numéraire de celles d'entre les autres villes siciliennes dont l'attribution, depuis longtemps fixée, est désormais à l'abri de toute critique.

Pour peu qu'on ait pris la peine, après lecture faite de la description ci-dessus reproduite, d'en comparer la teneur avec le dessin qui la précède, on n'aura pas manqué de remarquer qu'en dehors

(1) Il est presque superflu de faire observer que ces pièces sont d'une grande rareté et qu'elles n'avaient point été étudiées, ou du moins classées, avant la publication du catalogue anglais. J'ignore s'il en existe quelques exemplaires ailleurs qu'au British Museum et dans la collection de M. de Hirsch ; mais je crois devoir constater, à titre de renseignement, que le cabinet national de France n'en possède aucun de cette espèce, bien que pourtant il soit d'une extrême richesse en monnaies siciliennes de tous métaux.

des diverses particularités que je signale, il en est une principale et très essentielle, qu'il importe d'autant plus de constater dès à présent et de mettre en lumière, que, sans préjudice des autres et avant toutes, il s'en dégage un enseignement bien propre, j'ose le croire, à confirmer, — fût-elle même seule, — l'opinion que je soutiens et que je vais développer.

Je veux parler de l'extrême analogie, de l'étroite parenté, ou, mieux encore, de la complète identité de types, de fabrique, de forme, et autres rapports plastiques qu'offrent ces trois monnaies avec certains bronzes bien connus pour appartenir à *Lipara*, la plus considérable des sept îles appelées *Éoliennes* ou *Héphaistiades*; laquelle ville de *Lipara* se trouve être aussi la seule qui, dans la Sicile ou dans les parages limitrophes, ait adopté, pour son numéraire, l'image d'*Hephaistos* : effigie dont la présence sur ces dernières monnaies constitue une allusion directe et on ne peut plus claire soit au nom propre de ces îles, soit à la nature volcanique de leur sol. Cette ressemblance que, pour le moment, je me borne à indiquer, — sauf à y revenir en temps et lieu, — est en effet si frappante et à ce point manifeste qu'à ne regarder uniquement que l'ensemble des types de nos bronzes, ainsi que la manière toute spéciale dont les marques de valeur y ont été disposées, on serait tenté de croire qu'on a sous les yeux des monnaies indubitables de *Lipara*, n'était que la légende YM, écrite en lettres de grande proportion à la place la plus apparente du revers, ne venait nous donner la pleine certitude du contraire. Le lecteur pourra lui-même apprécier le caractère de cette ressemblance au moyen de la figure d'un de ces bronzes, qu'il m'a paru indispensable de lui mettre sous les yeux à cet effet.

C'est sans nul doute à cause de toutes ces circonstances réunies que Torremuzza, guidé par son instinct et par sa grande pratique des monuments numismatiques, s'était décidé à classer sous la rubri-

que de *Lipara* un spécimen tout pareil à celui de M. de Hirsch et aux deux premiers numéros du catalogue anglais, mais dont l'inscription, à peu de chose près complètement effacée, ne lui laissait plus apercevoir que des traits vagues et de forme indécise (1). On ne trouvera pas mauvais, je pense, que je rappelle en passant, ne fût-ce qu'à simple titre de document rétrospectif, sur quels motifs il fondait son opinion.

« Quamvis numus æneus iste cujus picturam mihi misit eques Horatius Alessi Catanensis sit anepigraphus, ad Liparam tamen spectare non inficior. Est in eo caput Vulcani pileo tectum, prout in aliis ipsius insulæ numis a me editis in tab. XCIV mei operis ; suntque in adverso intra lauream coronam globuli sive pilæ, quæ etiam habentur in aliis ejusdem populi numis. » (Auctar. Secund., p. 14, tab. VIII.)

L'attribution que l'antiquaire sicilien se décide à adopter et que la mauvaise conservation de la pièce rendait en effet bien naturelle, suffit à montrer, par son exemple, ce qui serait infailliblement arrivé pour nous si les médailles dont il s'agit ici eussent été, comme la sienne, privées de tout fil conducteur ou point de repère épigraphique. Quel est, je le demande, le numismatiste expérimenté ou suffisamment versé dans l'étude de ce genre de monuments qui, en un semblable cas, n'aurait pas été tenté d'en faire autant que lui et de se dire tout d'abord : Voilà évidemment un bronze de *Lipara !* Ce premier point ou renseignement est donc bon à retenir. Passons maintenant à un autre.

L'examen que, de son côté, réclame nécessairement la légende inscrite au revers de ces trois pièces, je veux dire la forme particulière des deux lettres dont elle se compose, jointe à la direction de droite à gauche qu'elles affectent dans leur marche, nous fournissent encore un *critérium* précieux, un nouveau trait de ressemblance avec les monnaies de *Lipara*, qui n'est ni moins explicite ni moins important à relever que le précédent. En effet, sur un assez grand

(1) Quoique le dessin donné par Torremuzza soit, à proprement parler, plus voisin de la caricature que du vrai sentiment de l'antique, néanmoins, lorsqu'on examine ce dessin avec un peu d'attention, son défaut d'exécution n'empêche pas de reconnaître assez aisément, sous le symbole bizarre figuré au revers de la pièce par le graveur, tous les éléments constitutifs de la lettre Y qui fonctionne dans le mot YM. — De même que sur nos pièces, la légende du revers ainsi que les globules, sauf le dernier qui manque, sont entourés d'une couronne d'olivier : seule différence qu'elle présente avec les autres bronzes de *Lipara*, lesquels sont généralement bordés d'un grènetis.

nombre de bronzes attribués à cette île, on trouve souvent l'ethnique écrit de droite à gauche, et en lettres plus moins archaïques, *sic* : ΝΟΙΑϤΑΠΙΛ (1) ; parfois aussi réduit à trois (2) ou à deux (3) initiales : ΠΙΛ et ΙΛ. Or c'est précisément cette dernière forme épigraphique qu'on voit se produire au revers de nos médailles où l'inscription, abrégée de la même manière qu'à *Lipara* et réduite également à sa plus simple expression, donne pour amorce du nom qui reste à découvrir la syllabe ΥΜ. Comme il n'est guère possible d'admettre, — étant données et la grande dimension des lettres et la place prépondérante qu'elles occupent au milieu du champ, — que ces lettres aient pu être employées à l'effet de désigner un nom quelconque de magistrat monétaire, il s'ensuit nécessairement qu'elles doivent, à n'en pas douter, indiquer un nom de peuple ou de ville, et que ce nom n'est point celui de *Lipara*.

N'oublions pas non plus, — car la remarque a son importance, outre qu'elle achèvera de compléter le rapprochement, — que parmi les symboles monétaires adoptés par *Lipara*, c'est peut-être celui du *dauphin* (4) qui y figure le plus souvent. L'*uncia* décrite ci-dessus sous le numéro 3 nous montre trois de ces animaux disposés en triangle autour de la marque de valeur : ce qui, par conséquent, semble annoncer on ne peut plus clairement que la pièce qui porte un emblème d'un caractère, oserai-je dire, aussi essentiellement *neptunien* (5) que celui-là, ne saurait appartenir qu'à une ville

(1) Eckhel, tome I, p. 270. — Torremuzza, tab. XCLV, 6 et 7. — Sestini, classes générales, p. 23. — Fiorelli, cat. Santangelo, p. 87. — *Cat. of Brit. Mus.*, t. II, p. 256, nos 1, 6, 32. — Cab. nat. de France, et ailleurs.

(2) Hunter, p. 174, n° 6. — Cab. Allier de Hauteroche, pl. II, n° 2. — H. Hoffmann, *Bulletin périodique*, n° 1023.

(3) British Museum, *loc. cit.*, n° 15. — Cab. nat. de France.

(4) British Museum, *l. c.*, p. 258, nos 16 à 31, et p. 262, nos 70 à 72. — Cab. nat. de France, et ailleurs. — Eckhel dit à ce propos (*loc. cit.*) : « Delphini in numis insularum ratio obvia. »

(5) Quand je dis que le *dauphin* est un emblème *essentiellement neptunien*, il ne faudrait pas, cependant, prendre les termes dont je me sers trop au pied de la lettre, ni autrement qu'au sens relatif le plus généralement admis pour cet emblème, et sous réserve formelle des applications particulières auxquelles il est quelquefois susceptible de se prêter. Je ne prétends pas le moins du monde donner à entendre que je le considère comme une figure allégorique exclusivement liée au culte de *Poseidon*, n'ayant de connexion qu'avec lui ou avec les diverses phases de son mythe ; en un mot, destinée uniquement à déterminer et à rendre plus compréhensibles les représentations plastiques ou le genre d'activité propres à ce personnage. Loin de là : je suis, au contraire, persuadé que la présence de ce cétacé sur une monnaie n'implique pas toujours ni nécessairement l'idée absolue que la ville qui l'a

située non pas dans l'intérieur du pays, mais très probablement près des bords de la mer, et, qui plus est, assez rapprochée de l'île de *Lipara* pour que, en raison de ce voisinage et des relations tant politiques que commerciales qui devaient inévitablement en résulter, l'idée soit venue à celle-ci d'imiter les types et les procédés monétaires de celle-là.

Quant à ce qui concerne en particulier les marques pondérales imprimées au revers de ces médailles, c'est un point de détail sur lequel nous aurons l'occasion de nous expliquer un peu plus loin. Pour le moment, il suffira, je pense, d'avoir indiqué au lecteur les

émise devait être plus ou moins en contact avec les choses de la mer. Il peut aussi, en certaines circonstances, avoir une autre signification, et, sans rien perdre pour cela de son caractère originel, se rattacher à des fables d'un ordre différent. En effet, s'il est vrai, d'une part, que dans les religions de la Grèce la figure du *dauphin* constituât l'un des attributs les plus distinctifs de *Poseidon*, qu'il en fût pour ainsi dire l'acolyte naturel et le plus habituel, il n'est pas moins certain, d'autre part, qu'un assez grand nombre de monuments antiques nous montrent cet animal fréquemment associé au culte de divinités autres que *Poseidon*; à celui, par exemple, de *Vénus marine* (Ἀφροδίτη Πόντια ou Ἐπιπόντια), expression poétique et féminine de l'élément humide, en tant que déesse née de l'écume de la mer et comme ayant, dit-on, pris part, métamorphosée en *dauphin*, à la grande lutte connue sous le nom de *Titanomachie*. La *Vénus marine* était plus spécialement adorée dans les ports et chez les habitants des côtes, surtout en Asie Mineure.

On peut encore rattacher ce symbole au mythe de son fils *Eros*, dieu qu'on voit souvent monté sur un *dauphin*, parce que cet animal passait, suivant de vielles traditions, pour être l'actif messager de l'amour; ainsi, d'ailleurs, qu'en témoigne le rôle important qu'il joue, précisément en cette qualité, dans les préliminaires de l'union de *Poseidon* avec *Amphitrite*. Enfin, la relation intime du *dauphin* avec *Apollon* considéré comme dieu navigateur et conducteur des colonies (Ἀρχηγέτης) n'est pas non plus difficile à établir; pour peu qu'on veuille se rappeler que le surnom de Δελφίνιος lui fut donné en reconnaissance de ce qu'il avait pris la forme d'un *dauphin* pour guider le héros *Castalios* et ses compagnons, de l'*île de Crète* dans le golfe de *Crissa*, aux environs duquel on construisit, d'après l'ordre exprès du dieu, la ville de *Delphes* ainsi que le sanctuaire devenu plus tard si fameux par son oracle. Voilà pourquoi et à quel titre ce mammifère marin, improprement qualifié de *poisson* par quelques antiquaires, paraît au droit et au revers de la plupart des monnaies de cette ville, dont il devient, de ce fait, le type parlant. Ce côté mythologique de la légende d'Apollon a été, du reste, on ne peut mieux étudié et mis en lumière par M. Henri de Longpérier, dans le remarquable *Mémoire* que ce jeune et si regrettable savant avait consacré, il y a quelques années, à l'examen de la numismatique de *Delphes* (*Rev. numism.*, 1869, p. 149 et suiv.). Je ne saurais donc rien faire de mieux que d'y renvoyer ceux qui seraient curieux d'avoir, à ce sujet, de plus amples éclaircissements.

Mais dans le cas tout spécial qui nous occupe ici, la figure du *dauphin* se trouvant intentionnellement associée à l'image d'*Hephaistos*, aussi bien sur les bronzes de *Lipara* que sur l'*uncia* que j'attribue à *Mylæ*, et ce symbole n'ayant, que je sache,

principaux traits d'analogie ou de ressemblance qui rattachent la fabrication de nos trois bronzes au monnayage de l'île de Lipara.

Toute la question, maintenant, se réduit donc à savoir quelle est, de *Myla* ou de *Mytistratus*, celle des deux villes dont la situation géographique peut le mieux se prêter à remplir efficacement les conditions de notre programme.

C'est là ce qu'il convient d'examiner.

Je commencerai par présenter les raisons qui, selon moi, militent en faveur de *Mylæ ;* ensuite je produirai celles qui s'opposent à ce qu'on se range du côté de *Mytistratus*.

III

Fondée, à ce que l'on croit généralement, vers le milieu du VIIe siècle avant notre ère par des émigrés *zancléens*, — les mêmes qui, un peu plus tard, allèrent coloniser *Himéra* (1), — la ville de *Mylæ* (Μυλαί) avait été construite sur la rive nord-est de la mer Tyrrhénienne, à l'extrémité du promontoire qui, de ce côté de la Sicile, regarde juste en face des *îles d'Eole*, dont, en outre, il ne se trouve séparé que par une distance navigable de peu de milles géographiques. Il y a tout lieu de penser qu'un pareil emplacement ne fut point choisi à la légère ni sans de graves motifs, mais principalement dans le but d'établir à cet endroit un poste stratégique entouré de fortes murailles, et très probablement aussi muni d'une acropole capable de défendre au besoin cette partie du littoral contre une invasion

aucun rapport même éloigné avec le culte de ce dieu, il faut bien dès lors se décider à reconnaître qu'il n'a pu être employé là qu'en qualité d'emblème purement topique et dans le but non douteux de rappeler idéographiquement la situation maritime des deux villes. C'est également de cette dernière manière plutôt que dans un sens relatif au culte d'*Apollon Delphinien* qu'il conviendrait, je crois, d'interpréter la présence du *dauphin* sur les monnaies archaïques de *Zancle*. En effet, ces monnaies nous montrent, sur le côté du droit, un de ces animaux nageant au milieu d'un demi-cercle très saillant et en forme de *faucille* ou de faux (ἡ ζάγκλη, ou τὸ ζάγκλον) : allusion manifeste à la configuration générale du port et au nom propre de la ville ; de même que le type imprimé au revers de ces pièces, et disposé en petits compartiments alternativement en relief et en creux, représente très probablement le plan sommaire, et réduit à sa plus simple expression, des principaux édifices qui décoraient le pourtour de ce port.

(1) Scymn. Chi., v. 286-7. — Strabon, *lib.* VII : « τὴν Ἱμέραν μὲν οἱ Μυλαὶς ἔκτισαν Ζαγκλαῖοι. » — Thucyd. VI, 5. — R. Rochette, *Hist. des col. gr.*, t. III, p. 320, 323. — Brunet de Presles, *Etabl. des Grecs en Sicile*, p. 97.

étrangère. De ce fait, *Mylæ* devenait en quelque sorte l'une des clefs de la Sicile dans la région du nord-est. S'il en eût été autrement, il ne serait guère aisé de comprendre pourquoi les Athéniens, à l'époque de leur première et infructueuse expédition en Sicile, sous la conduite de *Lachès* et de *Charœades* (426 av. J.-C.), pourquoi, dis-je, les Athéniens, après avoir ravagé d'abord les îles Éoliennes, qui étaient favorables aux Syracusains, auraient jugé à propos de commencer leurs opérations militaires par mettre le siège devant *Mylæ*, dont la possession, en leur assurant un port de débarquement et un refuge éventuel (1) pour leur flotte, devait avoir pour conséquence immédiate, comme en effet on le vit bientôt, d'entraîner la reddition de la puissante *Messana*, autre alliée de Syracuse (2) (425 av. J.-C.).

Bien qu'à vrai dire les auteurs anciens, chez lesquels on pourrait espérer de rencontrer quelques renseignements au sujet de *Mylæ*, se soient généralement montrés, sous ce rapport, d'une extrême sobriété, et qu'ils aient peu parlé de cette ville, son nom n'a point été, cependant, tellement mis en oubli qu'il ne se trouve plusieurs fois mêlé à divers événements dont l'histoire a pris soin de nous conserver le souvenir.

C'est ainsi qu'elle nous apprend qu'en l'an 396 av. J.-C., sous le règne de Denys l'Ancien, les Rhégiens, alarmés des dangers que l'ambition sans cesse croissante de l'astucieux tyran pouvait leur faire courir, et persuadés qu'il n'avait relevé la ville de *Messana*, saccagée peu de temps auparavant par les Carthaginois, que dans une intention visiblement hostile contre eux, voulurent prévenir ses desseins. Dans ce but, et pour le tenir plus efficacement en échec, ils appelèrent à eux et établirent à *Mylæ* (Diodor., XIV) tous les bannis syracusains, ainsi que le reste des habitants de *Naxos* et de *Catane* qu'il en avait violemment expulsés. Ils ne s'en tinrent point là ; dans la crainte que ces mesures ne fussent encore insuffisantes, ils rassemblèrent une armée qu'ils envoyèrent, sous le commandement d'*Héloris*, mettre le siège devant *Messana*. Mais cette attaque ne réussit pas ; *Héloris*, repoussé avec une perte de plus de cinq cents hommes, se hâta de battre en retraite. Alors Denys, profitant de la circonstance, sortit brusquement de la ville à la tête des Messiniens vainqueurs et marcha rapidement sur *Mylæ*, qui, prise au dépourvu, fut obligée incontinent de lui ouvrir ses portes. Ce vigoureux et hardi coup de

(1) Suivant Sil. Italicus (*lib.* 14), ce port ne passait pas pour être des plus sûrs.
(2) Thucyd., III, 86, 90. Diod. Sicul., XII, 54.

main, auquel les Rhégiens étaient loin de s'attendre, acheva de le rendre maître de toutes les places fortifiées de la côte nord-est, au nombre desquelles *Mylæ* avait jusque-là passé pour une de celles dont il était le plus difficile de s'emparer.

Nous avons de plus que, vers l'an 267 avant notre ère, le roi Hiéron II, aussitôt après s'être assuré l'appui des citoyens les plus influents, et surtout du principal d'entre eux, *Leptine*, en épousant sa fille *Philistide*, se décida à entreprendre une expédition contre les *Mamertins*, dont les ravages, depuis qu'ils dominaient à *Messana*, n'avaient point cessé de s'exercer sur tous les territoires limitrophes de cette ville. Étant parti de Syracuse à la tête d'une armée bien disciplinée et dont il avait chassé tous les mercenaires, il s'avança sans perdre de temps sur *Mylæ*, laquelle faisait alors cause commune avec son ancienne métropole, la prit de vive force et fit mettre bas les armes à *quinze cents* hommes qui y étaient renfermés (Diodor., lib. XXII) : circonstance d'où, par parenthèse, il est permis d'induire que, pour avoir contenu une garnison aussi nombreuse (relativement surtout à l'époque), cette place ou forteresse était considérée, ainsi que je le disais tout à l'heure, comme un point stratégique d'une très haute importance, et dont la conquête avait dû exciter plus d'une fois les convoitises des souverains de Syracuse.

Quelques années plus tard (en 260 av. J.-C.) ce fut encore en vue et dans les eaux de *Mylæ*, que les Romains, commandés par *Duillius*, rencontrant l'escadre des Carthaginois, qui croisait devant la ville, afin sans doute d'en défendre les approches, remportèrent leur première victoire navale, victoire dont le résultat presque inespéré, eu égard à leur infériorité en fait d'expérience nautique, valut au consul les honneurs d'une colonne rostrale érigée au milieu du Forum.

Enfin, ce fut également de son port, où elle était concentrée, que sortit la flotte de *Sextus Pompée* pour aller se faire battre par celle d'*Agrippa*, lieutenant d'*Auguste* (36 av. J.-C.). Suétone (*Vit. Aug.*, II, 16) dit que ce combat, qui eut des suites si funestes pour le parti des pompéiens, se livra entre *Naulochum* et *Mylæ*, et que cette dernière en acquit un nouveau lustre.

Tels sont les quelques documents historiques que nous sommes parvenu à réunir au sujet de *Mylæ*. Ils sont en petit nombre, à la vérité, mais néanmoins ils suffisent déjà pour montrer que cette ville n'avait jamais cessé de constituer, même vers la fin de la République romaine, une place de guerre dont la conservation ou l'acquisition n'étaient point à négliger.

La situation exceptionnelle de *Mylæ*, à la pointe la plus avancée du cap connu de nos jours sous le nom de *Milazzo*, cette situation, dis-je, qui l'isolait et en faisait, en quelque sorte, une ville à part du reste de la Sicile, non moins d'ailleurs que son extrême voisinage de *Lipara*, durent singulièrement favoriser, dès le principe, les relations tant politiques que commerciales qui ne pouvaient manquer de s'établir entre deux cités aussi rapprochées et dont les navires que chacune d'elles possédait leur assuraient une voie sans cesse ouverte de communication réciproque. Il n'en faut donc pas davantage, ce semble, pour s'expliquer comment *Mylæ*, beaucoup moins puissante que *Lipara*, a pu, à un moment donné, en subir l'influence morale et, par suite, se trouver presque inévitablement amenée à conformer son système monétaire à celui de cette dernière.

A vrai dire ce n'est là, de ma part, qu'une hypothèse dont on serait en droit, je le sais bien, de ne tenir que peu ou point de compte si, heureusement, pour la corroborer et lui donner du même coup un assez haut degré de vraisemblance, la numismatique ne venait, fort à propos, à notre secours, en nous fournissant plus d'un exemple de ce genre d'imitation monétaire entre des villes établies sur des territoires très différents, mais néanmoins placées dans des conditions géographiques à peu de chose près identiques. Je me contenterai de rappeler les deux suivants :

Les types, le poids, ainsi que le mode général de fabrication qui distinguent certaines monnaies de *Messana*, ne sont-ils pas, — sauf en ce qui concerne la teneur des légendes, — exactement les mêmes que ceux qu'on trouve à *Rhegium* et qu'on est convenu d'attribuer à l'époque du tyran *Anaxilas* (1)? Cependant personne ne s'en étonne, quoique tout le monde sache fort bien que ces deux villes étaient séparées l'une de l'autre par le détroit du *Phare (Siculum Fretum)*; que la première, peuplée en grande partie de *Péloponésiens*, dépendait de la Sicile, tandis que la seconde, d'origine *chalcidienne*, se rattachait à la presqu'île italique. Ce n'est qu'un peu plus tard, après la mort du tyran, qu'on voit dans ces deux villes les types monétaires changer de caractère, et que chacune d'elles, reprenant sa liberté d'action, s'en tient désormais à ceux qu'elle a créés en vue de son usage particulier et parce que sans doute ils relevaient plus directement de ses traditions locales.

(1) Comp., dans le Catal. du Brit. Mus., *Rhegium*, tome I, p. 373, avec *Messana*, tome II, p. 100.

On m'objectera, — je m'y attends ! — que le cas qui se présente pour *Messana* et pour *Rhegium* n'est point, au fond, tout à fait identique à celui de *Lipara* et de *Mylæ* ; que, du temps d'Anaxilas, *Messana* et *Rhegium* se trouvaient placées dans d'autres conditions, puisque, en réalité, elles subissaient toutes les deux l'autorité de ce tyran ; que, de plus, c'est lui qui, après avoir repeuplé de colons venus de divers pays l'ancienne *Zancle*, presque entièrement détruite, avait donné à la nouvelle cité le nom de *Messana*, en mémoire de la contrée dont il était originaire (1), et qu'il doit sembler, par conséquent, tout naturel que les deux villes, obéissant à un même chef, aient employé réciproquement les mêmes types, les mêmes poids et les mêmes procédés de monnayage.

L'objection est subtile, j'en conviens, et a de prime abord une apparence de vérité ; mais elle n'est point irréfutable, et je réponds :

Si nous savons positivement que *Messana* et *Rhegium* ont été soumises toutes les deux au pouvoir despotique d'Anaxilas, — fait qui, je le répète, explique très bien pourquoi leurs monnaies respectives n'offrent aucune différence matérielle appréciable dans les types, dans le poids et dans le mode de fabrication, — en revanche nous ignorons absolument ce qui, en matière gouvernementale, a pu se passer entre *Mylæ* et *Lipara*. Où sont, — qu'on me les montre ! — les documents historiques qui prouvent que ces deux villes, rapprochées comme elles l'étaient, ne se soient point trouvées, à un moment quelconque, dans des conditions politiques similaires, ou, ce qui revient au même, dans un état de dépendance, vis-à-vis l'une de l'autre, à peu de chose près analogue et de nature à justifier l'emprunt fait par la première aux procédés monétaires de la dernière ? En d'autres termes, qui pourrait assurer que *Lipara* n'a point été tentée de profiter de ce voisinage, et des avantages de toute espèce que lui offraient sa position insulaire et sa puissante marine, pour exercer sur *Mylæ* et sur cette partie avancée de la côte sicilienne une sorte d'hégémonie ou de suprématie temporaire, dans le genre de celle que l'île de *Thasos*, entre autres, exerça pendant de longues années sur certaines villes du littoral méridional de la Thrace ? Sans le secours de cette hypothèse, que je hasarde ici parce que je la crois très vraisemblable, — mais qu'on est libre, d'ailleurs, de prendre ou de ne point prendre en considération, — il me paraît bien difficile d'expliquer d'une façon plausible ce qui aurait pu

(1) Brunet de Presles, *loc. sup. laud.*, p. 129.

donner aux habitants de *Mylæ* l'idée d'imiter aussi servilement qu'ils l'ont fait la monnaie de *Lipara*, plutôt que d'imiter celle de leur métropole *Messana* ou de quelque autre ville limitrophe avec laquelle ils se seraient trouvés encore plus intimement en contact.

Deuxième exemple :

L'enseignement qu'on peut, sous ce rapport, tirer des monnaies archaïques de *Kalchedon* et de *Byzantium*, rentre absolument dans le même ordre d'idées. Ces monnaies sont trop connues de tous les numismatistes pour que je m'arrête à les décrire. Il suffira de rappeler que la seule et très petite différence qu'on y remarque réside uniquement dans ce détail particulier : que, pour les unes, le *bœuf* qui en forme l'empreinte marche sur *un épi couché*, tandis que pour les autres il marche sur un *dauphin*. A cela près et abstraction faite des légendes, tout le reste, style, métal et procédé de fabrication, est exactement semblable. Ce qui pourtant n'empêche pas de constater que ces deux villes, bien que très rapprochées, ne fussent situées chacune dans des contrées entièrement opposées : la première, près de la côte asiatique, et la seconde près de la rive européenne du Bosphore. Aussi est-ce en partie cette étroite conformité de types, cette identité absolue de fabrique avec les monnaies de *Kalchedon*, qui causa autrefois la méprise où l'on était tombé et dans laquelle, il n'y a pas bien longtemps, on tombait encore, lorsque, par une interprétation erronée de la légende, ou plutôt du monogramme servant de légende, on attribuait à une ville de Bithynie nommée *Pythopolis* (1), et qu'on supposait voisine de *Kalchedon*, toute cette classe de monnaies archaïques d'argent que nous venons de citer, lesquelles, mieux étudiées aujourd'hui, ont été restituées avec juste raison à l'atelier de *Byzantium* (2). Du reste, l'al-

(1) Mionnet, *Suppl.* II, p. 497. — Catal. Allier de Hauteroche, p. 70. — Feuardent, *Catal. d'une collect. de méd. gr.*, Paris, 1863, p. 296, nos 4573-78. — Voy. à ce sujet la note explicative que ce dernier auteur a ajoutée après sa description, note dans laquelle il s'attache à justifier, par des raisons tirées exclusivement de la ressemblance de ces monnaies avec celles de *Kalchedon*, l'ancienne attribution à *Pythopolis*. N'oublions pas non plus que ces mêmes médailles avaient été également classées par quelques antiquaires soit à la ville de *Pylos* de l'*Elide* (Eckhel, II, p. 269 ; Pellerin, *Rec.*, t. I, tab. XXVIII), soit à *Pylos* en *Messénie* (Mionnet, t. IV, p. 213), parce qu'on prenait le signe ΓΥ inscrit au droit de ces médailles, pour la syllabe ΠΥ, initiale du nom de la ville.

(2) *Catal. of the Brit. Mus.*, London, 1877, tome III, p. 93. — Waddington, *Mélanges de numism.*, 2e série, p. 73 du tirage à part. On lira avec profit cette courte mais très substantielle notice dans laquelle le savant académicien a démontré clairement, et de façon à n'y plus désormais revenir, que Pinder et autres érudits se

liance monétaire entre *Kalchedon* et *Byzantium* n'est plus un fait qui soit à discuter, il a été depuis longtemps surabondamment démontré non pas seulement par un échange mutuel de types autres que ceux-là, mais encore par l'existence de toute une série de monnaies de cuivre frappées à une époque postérieure, monnaies sur le revers desquelles on lit le nom collectif des deux villes, distribué en deux lignes, *sic* : ΒΥΖΑΝΤ [ίων] / ΚΑΛΚΑΔ [ονίων] (Eckhel, II, p. 26 ; Mionnet, I, p. 376, et *Suppl.* II, p. 242 ; *Brit. Mus.*, III, p. 107, etc.).

Ainsi donc, d'après ce qu'on est en droit d'inférer de ces exemples et de l'application qu'il est bien permis d'en faire à la question qui nous occupe, on n'aura plus, je pense, aucun sujet de s'étonner, on devra même trouver tout naturel que les bronzes de *Mylæ*, — abstraction faite de la légende qui, seule, les différencie, — offrent dans tout leur ensemble, comme dans les plus petits détails de leur fabrication, une reproduction aussi exacte, aussi complète de ceux de *Lipara*. Ce cas indéniable d'imitation, de la part de *Mylæ*, autorise en outre à penser que si cette ville n'a pas, ainsi que je le supposais tout à l'heure, subi directement et dans toute la rigoureuse acception du mot la prépondérance plus ou moins effective de *Lipara*, il a dû alors nécessairement exister entre les deux

trompaient en considérant le signe Ϝ mentionné ci-dessus comme une forme du H particulière aux habitants de Byzance et en croyant, par conséquent, que le nom de cette ville s'écrivait par un H : (Ἡόζας pour Βόζας). « Le signe Ϝ, dit-il, n'est point un H, mais une forme du B usitée dans l'ancien alphabet dorien, forme qu'on retrouve, avec différentes modifications, sur des vases archaïques de fabrique corinthienne, ainsi que sur un certain nombre d'inscriptions trouvées à Corcyre. » D'où il suit inévitablement que, du moment où il est avéré que ce signe n'est pas un H, comme Pinder l'avait supposé, il ne peut, sous aucun prétexte, indiquer la lettre initiale du nom de *Pylos*, pas plus, du reste, qu'il n'autoriserait à maintenir l'attribution à *Pythopolis*.

Qu'on me permette de faire, au sujet de cette dernière, une petite observation. En qualifiant *Pythopolis* de ville *imaginaire*, M. Waddington me semble être allé un peu loin dans son appréciation. A coup sûr il ne saurait avoir oublié, autrement que par distraction, que l'existence de cette ville est formellement attestée par Plutarque qui, dans la *Vie de Thésée* (20), raconte tout au long, sur la foi de Ménécratès, l'histoire de sa fondation par le héros athénien, et pour quelle raison il lui avait donné le nom de *Pythopolis*. Quoi qu'il en soit de la vérité de cette tradition rapportée par Plutarque, il paraît du moins certain, ainsi que l'a déjà remarqué Raoul Rochette (*l. c.*, t. II, p. 204), que cette ville, loin d'être *imaginaire*, était d'*origine athénienne*, et que sa fondation remontait probablement à une très haute antiquité. Étienne de Byzance la mentionne en ces termes : ἐστι καὶ ἄλλη Πυθόπολις Μυσίας ; et Pline, de son côté, la cite également (*lib.* V, 32). — Mais de ce que cette ville a existé, il ne s'ensuit pas pour cela que nous en possédions des monnaies.

cités une sorte de concordat politique suivi d'une convention monétaire analogue à celles que l'on connaît ailleurs, et dans le genre de l'alliance que je signalais ci-dessus entre *Byzantium* et *Kalchedon* ; convention en vertu de laquelle leur numéraire respectif aurait joui chez l'une comme chez l'autre d'un libre cours et d'une valeur échangeable entièrement réciproque.

En pourrait-on dire autant de *Mytistratus*? ou, ce qui revient au même, serait-on suffisamment fondé à lui appliquer, si ce n'est tout, au moins une partie quelconque du raisonnement résultant des faits qui viennent d'être exposés ?

Non seulement j'ai, en ce qui me concerne personnellement, l'intime conviction du contraire, mais encore, — ce qui vaut mieux qu'une présomption morale, — je crois être en mesure de montrer que la chose est, de soi, matériellement impossible, tant au point de vue de l'histoire que sous le rapport ethnologique.

Ce deuxième côté de la question réclamant, à son tour, quelques développements, nous demanderons au lecteur la permission d'en renvoyer l'examen au paragraphe suivant.

FERDINAND BOMPOIS.

(*La suite prochainement.*)

ENCORE QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

L'INSCRIPTION D'ESCHMOUN'AZAR

Les travaux de la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*, ainsi que l'article ingénieux de mon savant confrère M. le comte de Vogüé, publié récemment dans le *Journal asiatique* (1), me ramènent de nouveau vers ce texte, qui, même après la découverte de la stèle de Byblos, reste encore le morceau le plus étendu qui nous soit resté de la *littérature* phénicienne (2). Je me sers avec intention du mot *littérature*, car notre inscription ne présente aucun caractère d'un monument épigraphique; mais nous avons bien là devant nous une page telle que les auteurs médiocres parmi les Phéniciens devaient en écrire. La netteté et la concision du style lapidaire y font défaut; il règne au contraire dans notre inscription une abondance et une prolixité qu'on n'a pas l'habitude de rencontrer sous le burin du graveur. L'observation que nous venons de faire nous paraît être d'une certaine importance pour l'interprétation elle-même. On n'a pas le droit de serrer de trop près chaque expression d'une pareille composition de rhétorique sémitique, où l'on a multiplié et répété à satiété les mêmes mots et les mêmes pensées, comme on en aurait le devoir s'il s'agissait d'une œuvre dans laquelle on sentirait le désir et l'effort de l'auteur d'être bref et concis.

Nous supposerions volontiers que c'est à Èm-Aschtôret, la mère d'Eschmoun'azar, que revient l'honneur d'avoir mis dans la bouche de son fils royal les vingt-deux longues lignes qu'on lit sur le sarcophage de Sidon. On a déjà remarqué, avec raison, qu'il serait

(1) Février-avril 1880, p. 278-286.

(2) *Journal asiat.*, 1868, I, p. 87 et suiv. (*Notes épigraphiques*, 1877, p. 38 et suiv.).

peu probable que le roi eût écrit lui-même cette phrase : « J'ai été enlevé avant mon temps (l. 3), » ce qu'il n'aurait pu faire que sur son lit de mort, convaincu de sa fin prochaine. Nous croyons également qu'Eschmoun'azar est mort sans laisser un héritier direct. Ce n'est pas que nous adoptions l'interprétation de M. Munk, qui lisait מבן (*ibid.*), mot qu'il traduisait : « sans fils ». Mais la mort prématurée du roi, dont il est question dans notre inscription, et surtout la crainte d'une violation du tombeau qui y est exprimée avec tant de bavardage, font penser involontairement à l'extinction de la race royale, pour le moins en ligne directe, ce qui faisait redouter à la mère survivante une profanation qui était assez dans les habitudes des dynasties qui se succédaient dans les pays de l'Orient. Qu'on songe seulement aux éloquentes paroles d'Isaïe, XIV, 19, lorsqu'en parlant du roi de Babylone il dit : « Tu as été jeté hors de ta tombe comme un germe abject, comme le haillon qui couvre les cadavres percés du glaive, » etc. La mère, la prêtresse d'Astarté, qui avait aidé son fils dans la construction de tant de temples et monuments considérables, lance donc ses imprécations contre les collatéraux ou les familles nouvelles qui en montant sur le trône dévasteraient le caveau où son fils repose, et, parmi ces imprécations, on lit le vœu significatif : « Qu'ils n'aient pas de postérité. » Devenue veuve de bonne heure, privée maintenant de son fils, enlevé avant l'heure et sans postérité, la mère aussi, dans son accablement, fait encore prononcer fort bien à son fils les mots, empreints d'une profonde tristesse : « orphelin, fils de veuve » (1).

Nous donnons maintenant la traduction de l'inscription en la faisant suivre de quelques notes justificatives :

« Dans le mois de Boul, l'année quatorze du règne du roi Eschmoun'azar, roi des Sidoniens, fils du roi Tabnit, roi des Sidoniens, le roi Eschmoun'azar, roi des Sidoniens, parlait ainsi : J'ai été enlevé avant mon temps,..... orphelin, fils d'une veuve, et je repose dans ce caveau et cette tombe à l'endroit où j'ai fait la construction.

« J'adjure toute la famille royale et tout autre homme qu'ils n'ouvrent pas ce lieu de repos, et qu'ils n'y cherchent pas des trésors,

(1) Parmi les opinions si nombreuses émises au sujet des trente et une lettres des l. 2-3, les dix qui commencent la phrase, et les neuf qui la terminent ont divisé le moins les interprètes. Pour l'explication : « j'ai été enlevé avant mon temps », se sont mis d'accord : Munk, Gildemeister, J.-M. Lévy, Schrœder, Kæmpf, Derenbourg, Halévy ; pour celle-ci : « orphelin, fils de veuve », Rœdiger, Hitzig, Quatremère, Blau, Schrœder, Derenbourg.

car personne n'y a placé des trésors; puis, qu'ils ne dévastent pas le caveau où je repose, et ne me chargent point dans ce lieu de repos de la chambre de repos pour un autre. Quand même des hommes le l'ordonneraient, n'écoute pas leur bavardage. Car tout membre de la famille royale et tout autre homme qui ouvriraient cette chambre de repos, ou dévasteraient ce caveau où je repose, ou chargeraient ce lieu de repos, qu'ils ne trouvent pas de lieu de repos avec les Rephaïm et qu'ils ne soient ensevelis dans une tombe, et qu'ils n'aient ni fils, ni postérité qui leur succède, et que les divinités saintes les enferment dans le royaume du (dieu) Puissant qui les domine, afin de les exterminer, ce membre de la famille royale ou ces hommes (1) qui auraient ouvert cette chambre de repos, ou dévasté ce caveau. Et ce rejeton de la famille royale ou ces hommes, puissent-ils n'avoir ni racine en bas, ni fruit en haut, ni forme parmi ceux qui vivent sous le soleil; car moi, le défunt (2), j'ai été enlevé pendant mon temps,.... orphelin, fils d'une veuve.

« Car (3) moi, Eschmoun'azar, roi des Sidoniens, fils du roi Tabnit, roi des Sidoniens, petit-fils du roi Eschmoun'azar, roi des Sidoniens, et ma mère Èm'aschtôret, prêtresse de notre dame Aschtôret, la reine, fille d'Eschmoun'azar, roi des Sidoniens, nous avons bâti les temples des divinités, le temple d'Aschtôret à Sidon; terre maritime, et puisse-t-elle nous faire voir Aschtôret dans les cieux magnifiques; c'est nous encore qui avons bâti un temple pour Eschmoun, le prince du sanctuaire, voué au pauvre malade, sur la montagne, et puisse-t-il nous le faire voir dans les cieux magnifiques; c'est encore nous qui avons bâti deux temples pour les divinités des Sidoniens à Sidon, terre maritime, un temple pour le Baal de Sidon et un temple pour Aschtôret des cieux de Baal. Aussi le maître des rois puisse-t-il nous donner Dôr et Yôfê, les magnifiques terres de blé qui sont dans la plaine de Saròn, en récompense des grandes choses que j'ai exécutées, et qu'il nous les ajoute à la frontière du pays pour qu'elles restent aux Sidoniens éternellement.

(1) Nous prenons, avec M. Clermont-Ganneau, המית pour le pluriel de הא. C'est certainement la manière la plus simple d'expliquer ce mot qui a tant tourmenté les interprètes de notre inscription et du Tarif de Marseille. La tendance de prolonger les mots à la fin par l'addition du *taw* se montre dans les propositions ערת et פנת. Le néo-hébraïsme a כמית pour כמו; le langage talmudique offre, à côté de ביהו et ביהא, *quidem*, encore la forme ביהת. Rien ne paraît donc s'opposer à cette ingénieuse conjecture.

(2) Proprement : l'objet de la compassion divine ; comp., en arabe, *almarhoum*.

(3) Nous lisons *kî*, la conjonction aux sens si multiples et si fréquente.

« J'adjure toute la famille royale et tout homme qu'ils n'ouvrent pas ma chambre et qu'ils ne bouleversent pas ma chambre, qu'ils ne me chargent pas dans ce lieu de repos, et qu'ils ne dévastent pas mon lieu de repos pour que les divinités saintes ne les enferment pas (dans le royaume du dieu Puissant), ni ne les exterminent, le membre de la famille royale et ces hommes et leur postérité à tout jamais (1). »

La lecture de notre traduction aura, nous l'espérons, confirmé notre jugement sur le style diffus du texte; on aura encore reconnu jusque dans les singuliers et pluriels qui alternent d'une manière si étrange, surtout l. 18 et 19, que c'est la mère qui a composé l'épitaphe de son fils, et qu'elle ajoute tantôt sa personnalité à celle du royal défunt, tantôt rapporte tout l'honneur « des grandes choses » à l'enfant qu'elle a perdu.

Nous avons conservé à chaque terme employé dans l'inscription pour désigner le sépulcre son sens propre; mais il est impossible de méconnaître que ces termes différents se rapportent souvent au même objet. Les phrases « qu'ils n'ouvrent pas ce lieu de repos (*mischkâb*) » à la l. 4, « celui qui ouvre cette chambre de repos (*'illit mischkab*) » aux l. 7 et 10, et « qu'ils n'ouvrent pas ma chambre (*'illati*) », l. 21, ont évidemment le même sens. Il doit en être de même pour les phrases suivantes : « qu'ils ne dévastent pas le caveau où je repose (*khillit mischkâbi* », l. 5 et 8, « ou dévasterait ce caveau (*khillit zou*) », l. 11, et « qu'ils ne dévastent pas mon lieu de repos (*mischkâbi*) », l. 21. Les mots « qu'on ne me charge pas dans ce lieu de repos » rendent la même idée, qu'ils soient suivis des mots « d'une chambre de repos pour un autre », l. 6, ou non, comme l. 8 et 21.

Nous maintenons à *khillit* la signification de l'hébreu *mekhilldh me'drâh*, grotte, caveau. Ces mots se disent d'une caverne artificielle, avec une voûte en maçonnerie, telle qu'était le sépulcre du roi de Sidon. Si *khillat* désigne le caveau, les lettres ישא ne peuvent pas dériver de la racine *nâsâ*, soulever, emporter, et l'on doit penser à *schââh*, détruire, dévaster. — Nous prenons le *noun* de יעביכן pour le suffixe de la 1re personne; car le *noun* épenthétique, possible après אל (l. 5 et 21), est absolument inadmissible après le pronom relatif אש (l. 7). — Nous proposons pour בן, qui se lit deux fois à la l. 5, de le considérer comme l'équivalent de בה. On ne connaît pas encore le suffixe de la 3e personne du singulier féminin, qui corresponde au masculin

(1) Il a paru superflu de réimprimer le texte phénicien, qui est entre toutes les mains.

mim; mais puisque l'emploi de *bâm* pour *bô*, et de *bânâm* pour *bâhem*, est constaté, il s'ensuivrait régulièrement que בן pût être = בה. *Mischkâb* qui précède est, il est vrai, un nom masculin; mais l'auteur a pensé à *hillit* ou *'illit*, qui l'accompagne toujours (1). Il faut alors, pour ne pas avoir un pléonasme, lire avec Munk *sâm*, ce que nous avons traduit.

La l. 9 présente plusieurs difficultés qui ne sont pas encore résolues. La répétition de אתם après le suffixe (2), lorsque le sujet est placé entre ce suffixe et את, n'existe probablement pas en hébreu, à moins que אתם ne soit suivi d'autres régimes, et encore pour ce cas on peut comparer I *Sam.*, XXIII, 11 et 12. Puis on comprend que le suffixe puisse, comme *Exode*, II, 6, être expliqué par un nom véritable; mais אתם n'ajoute rien à la terminaison *mim*. Du reste, rien ne s'opposerait à ce que את fût employé pour אית (3). Mais on n'a pas besoin d'avoir recours à cette extrémité. En donnant au verbe *hisgir* le sens de faire enfermer, *ét* devient préposition et on traduira : les divinités saintes les feront enfermer avec le royaume, etc.; si l'on lui donne la signification de livrer, *ét* serait égal à אל (cf. I *Sam.*, IX, 18; XXX, 21 et *passim*), et on traduirait : livreront au royaume, etc. — Quel est le vrai sens de *'addir?* Nous pensons que c'est un surnom du dieu Puissant, exactement comme *Schaddaï*, qui, après avoir été longtemps employé comme adjectif de *'él*, se présente plus tard seul. *Isaïe*, X, 34, il est dit : le Liban tombera באדיר, « par le Puissant ». *Addir* est celui qui domine, tourmente les profanateurs du tombeau, enfermés dans son royaume, ou livrés à son empire par les saintes divinités chargées de cette mission. *Addir* est pour nous une sorte de Pluton, dans le royaume duquel les méchants ne devaient pas jouir du calme des *Raphaïm* (l. 8). La mythologie phénicienne offre encore un autre adjectif, attribut de Dieu, qui n'a pas pu se cristalliser et devenir nom propre. Nous voulons parler de *râm*, élevé, qui est l'élément divin dans les noms de *Hirâm*, *Abrâm*, et de *Baalrâm*, *Râmbaal*; voy. Levy, *Phœniz. Studien*, I, 7; Schrœder, *l. c.*, p. 199.

Cette opposition, ce nous semble, jette une nouvelle lumière sur la doctrine des Phéniciens relative aux choses d'outre-tombe, surtout si l'on considère en même temps les vœux exprimés plus bas, l. 16 et 17.

(1) L'inscription de Djebâl a bien *hé* pour le féminin du suffixe; mais il y répond au *udu*, qui s'y lit pour le masculin.

(2) Halévy, *Mélanges*, p. 21.

(3) Schrœder, *Die phœn. Sprache*, p. 213.

On a déjà fait observer que le *sche'ol* de l'Ecriture montre une singulière analogie avec le Hadès de la mythologie classique (1). Le *sche'ol*, comme le Hadès, est un lieu de silence, de ténèbres et d'oubli. Les justes et les injustes y sont confondus. Comme on s'expliquait difficilement le passage de l'existence à la non-existence, on se contentait de ce pâle reflet de vie qui continuait après la mort. La conscience se réveille aussi bien chez les Grecs que chez les Hébreux, et les prophètes ainsi que les poètes, sans se laisser aller encore aux écarts auxquels l'imagination se plaît plus tard dans la description du paradis ou du jardin d'Eden et de l'enfer ou de la vallée de Hinnôm, font néanmoins entrevoir une distinction dans le *sche'ol* entre le sort de l'homme de bien et celui du méchant. On parle des angoisses, des tortures du *sche'ol*. Job (XVIII, 14) nomme le *mélek hallâhôt*, le roi des terreurs. Puis on voit d'un côté des pervers qui, comme la bande de Kôrah, descend vivante sous terre, et de l'autre de rares élus qui, comme Hénoch, Elie, peut-être Aron et Moïse, montent au ciel. Ne pas être précipité dans les profondeurs de l'abîme et voir au ciel Dieu dans toute sa magnificence est un vœu et une espérance pour les hommes pieux, *Psaumes*, XVI, 9-10; LXXIII, 24, et *passim* (2).

Les mêmes idées régnaient parmi les Phéniciens. On pouvait reposer en paix parmi les Rephâïm, ou être torturé dans le royaume du Puissant, qui a bien des rapports avec le roi des terreurs (3). Mais, après avoir élevé tant de monuments à Aschtôret, à Eschmoun et aux autres dieux de Sidon, la mère du roi ose bien espérer que ces dieux permettront à son fils de les contempler dans les cieux magnifiques. C'est le vœu d'approcher de Dieu, que forme le psalmiste, LXXIII, 28.

Par ce qui précède, on voit que, bien loin de changer, l. 16, יישרן en יישבן, je lis au contraire, l. 17 également, יישרני. Les deux vœux sont les mêmes; seulement, l. 16, le second régime du *hifil* du verbe שור, voir, est exprimé par la répétition du nom de la déesse, tandis que, l. 17, le suffixe *yôd* qui suit le *noun* remplace le nom d'Eschmoun. Dans les deux passages שמים אדרם est une détermination du lieu où les dieux se trouvent, détermination qui peut se passer de la préposition (cf. I *Rois*, VIII, 43; I *Sam.*, II, 29 et 32). — Je donne à

(1) Voir en dernier lieu Schenkel, *Bibel-Lexicon*, s. v. « Hades ».

(2) On a, avec raison, comparé תקחני dans ce verset avec לקח, *Gen.*, V, 24.

(3) Le verbe קצץ, employé, l. 10 et 22, rappelle l'hébreu כרת, qui se rencontre si souvent dans la phrase : cette âme sera retranchée.

Eschmoun son titre de « prince ou chef du sanctuaire pour le pauvre malade », et renvoie, pour l'habitude de construire les temples de l'Esculape phénicien sur des montagnes, aux passages que j'ai cités ailleurs (1).

Le mot יצוד, qui précède יתן (l. 18), ne nous permet guère de prendre ce verbe pour un parfait. Nous pensons donc que c'est un futur qui exprime un vœu, comme les deux ישר (ישרי, l. 16 et 17). On a fait observer que le désir de nouvelles acquisitions, que le roi des Sidoniens présenterait au « maître des rois, paraît » étrange dans la bouche d'un mourant. Aussi la mère du roi lui fait-elle dire לן, à nous. C'est à elle et surtout aux Sidoniens qu'elle pense, comme elle dit l. 20 : « Pour que (ces pays) restent aux Sidoniens éternellement. »

J. Derenbourg.

(1) *Journal asiat.*, l. c.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI.

M. Léopold Delisle annonce à l'Académie le don fait par Lord Ashburnham de la partie du manuscrit contenant l'ancienne version latine du Pentateuque qui avait été jadis soustraite à la bibliothèque de Lyon et vendue en Angleterre par Libri. Dès que le noble lord eut acquis la certitude que les cahiers achetés par son père avaient été frauduleusement arrachés au manuscrit de Lyon, il s'est empressé, quoiqu'il eût tout droit de les conserver, de les offrir gracieusement à la France. Les érudits de tous les pays applaudiront à cet acte de délicate générosité.

M. Natalis de Wailly termine la première partie de son mémoire contenant des observations grammaticales sur les actes des *amans* (notaires) de Metz.

M. Geffroy, directeur de l'Ecole française de Rome, fait part de la découverte d'une importante chambre sépulcrale, fouillée avec succès, dans les terrains voisins de la Farnésine. Deux urnes cinéraires rondes et quatre carrées, trois anneaux d'or, une statue de femme un peu plus grande que nature, deux bustes en marbre et une intéressante inscription sont le fruit de cette exploration. Cette sépulture semble remonter à l'époque des Antonins.

M. Miller communique une note sur un nouveau fragment inédit d'Euripide.

M. le Dr Lagneau lit un mémoire relatif à quelques dates intéressant l'ethnologie de l'Europe occidentale.

M. de La Villemarqué étudie diverses gloses armoricaines tirées d'un manuscrit de Virgile de la bibliothèque de Berne remontant au onzième siècle. Suivant M. de La Villemarqué, ces gloses contiennent des mots qui ne relèvent ni du cornique, ni du gallois, ni du gaëlique. Il est convaincu que ces gloses ont été écrites en Bretagne ou, sinon, par des moines bretons probablement en fuite devant l'invasion normande.

M. de Mas-Latrie communique à l'Académie, en en faisant ressortir l'intérêt, diverses pièces tirées des archives des inquisiteurs d'État de Venise, qui n'avaient encore été signalées par aucun historien.

Une seconde lettre de M. Geffroy annonce que la commission municipale d'archéologie romaine vient de publier un nouveau fascicule de son Bulletin périodique. Ce fascicule contient plusieurs centaines d'inscriptions récemment trouvées sur l'Esquilin.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— *Un monument gaulois dans les Vosges.* — Il vient de se faire dans le lit de la Moselle une découverte qui aura une influence sensible sur la science de la mythologie gauloise, si peu connue encore. M. Félix Voulot, le conservateur du Musée des Vosges, à Épinal, avait étudié depuis longtemps un genre de groupes sculptés dont on a trouvé, dans les soixante dernières années, de nombreux spécimens plus ou moins mutilés. Ces groupes ont presque toujours été intitulés : « Un cavalier armé, frappant de son arme, terrassant et foulant aux pieds de son cheval un monstre anguipède. » Presque tous les archéologues y voyaient la représentation triomphale d'un Romain (général ou empereur) vainqueur d'une tribu gauloise. M. Voulot pensait au contraire que ces sculptures représentaient une sorte de domination toute pacifique de la lumière sur les ténèbres, d'un dieu solaire gaulois sur une divinité de la nuit et des profondeurs cachées des eaux. Le sujet ne lui semblait pouvoir être complet que s'il couronnait une colonne. Un de ces groupes, conservé au musée d'Épinal, ayant été retiré par hasard de la Moselle, entre Portieux et Châtel, M. Voulot proposait déjà, il y a deux ans, au conseil départemental, de voter des fonds destinés à rechercher la colonne qu'il supposait enfonie dans les eaux de la riviere, pour servir à reconstituer le monument complet, groupe et colonne, au jardin du Musée des Vosges.

On voyait bien, aux basses eaux, un certain nombre de pierres de taille laisser paraître leur surface supérieure; mais chacun croyait qu'elles devaient provenir des débris d'un temple. Après des obstacles de toute nature, le persévérant archéologue est parvenu à retirer de la rivière tous les éléments de la colonne qu'il avait rêvée, plusieurs blocs se trouvant cachés à un mètre de profondeur sous le fond du cours d'eau et à quatre mètres sous la surface supérieure. Aujourd'hui toutes les assises de ce curieux monument, sorte de pilier-colonne d'un genre aussi ancien qu'original, surmonté du groupe sculpté, sont venues concourir à former une construction complète, d'un aspect imposant. Elle orne depuis

quelques jours le poétique jardin du musée d'Epinal, où elle se détache sur de grands arbres demi-séculaires et produit le meilleur effet.

Mais le point capital, au sujet du pilier-colonne, est celui-ci : M. Voulot a remarqué une sorte d'équation entre le pilier et la colonne, entre le dé du premier et le fût de la seconde que supporte le pilier. Cette équation constatée lui a permis de conclure qu'au monument du même genre exhumé il y a un an à Merten, près de Metz, MM. Prost et Dujardin, les savants auteurs de notices sur cette construction, avaient cru à tort que la moitié de l'ancien fût manquait. L'équation du pilier-colonne de Portieux, appliquée au spécimen de Merten, permet de reconstituer ce dernier, quant au fût du moins. Il en est de même de la célèbre colonne de Cussy, où la hauteur des deux piédestaux superposés égale exactement celle de la partie ancienne du fût. Il faudra donc, selon les conclusions mathématiques de M. Voulot, pour retrouver la vraie colonne de Cussy antique, en démolir 3 m. 35 dont elle a été gratuitement surhaussée en 1825, en comprenant un chapiteau d'un style hybride. Au contraire, M. Voulot estime que, de deux pierres placées au pied de la colonne, l'une constituait le tailloir, l'autre une partie du corps de l'ancien chapiteau, et qu'il n'y aurait plus pour le recompléter qu'à ajouter dans le bas une partie servant à continuer les rinceaux et à le relier à la colonne cylindrique qu'il devait couronner.

Quant au cavalier, M. Voulot ayant observé que, dans tous les groupes, il portait vivement la jambe gauche en avant, la jambe droite en arrière, en a conclu que ce n'était pas un homme. Puis, se basant sur ce que divers peuples de l'antiquité, notamment les Egyptiens, s'orientaient au sud, et croyaient que le soleil se levait à la gauche du monde, reconnaissant d'ailleurs sur les chapiteaux de Merten et de Cussy la figuration des quatre saisons, il conclut que le cavalier devait représenter un dieu-soleil. Pour lui, ce cavalier est supporté, ainsi que son cheval, par un monstre moitié humain, dont les jambes sont des serpents, monstre rampant qui aide le dieu-cavalier à passer un gué. En effet, M. Voulot a remarqué que tous les groupes de ce genre dont la provenance exacte est connue ont été exhumés à l'emplacement d'un gué ou d'une mare antique.

Ainsi s'évanouissent ces hypothèses soutenues jusqu'ici de colonnes triomphales, de victoires d'un général romain sur une tribu gauloise, de grandes batailles livrées sur les points où les groupes ont été découverts. M. Voulot, étudiant en détail la tête du cavalier et celle du cheval sur la sculpture équestre de Portieux, a reconnu que le cavalier portait une coiffure, et que le cheval avait sur la tête une trinkle de fer placée exactement dans l'axe de la main droite du cavalier. D'après un bas-relief appartenant à un amateur distingué, M. Engel-Dollfus, fabricant à Dornach, M. Voulot établit que le cavalier portait un casque, et comme il devait tenir horizontalement en arrêt un javelot appuyé sur la tête du cheval, le sujet se trouve donc absolument reconstitué.

M. Voulot a fait dernièrement, à la Sorbonne, une lecture très étendue

et très remarquée, dans laquelle il appuyé ses indications de dessins et d'un excellent moulage colorié. A. B.

(*La Chronique des arts et de la curiosité.*)

—— Dans le n° de mai de la *Contemporary Review*, M. Fr. Lenormant commence une série d'articles consacrés à une question qu'il connaît mieux que personne en France, pour l'avoir étudiée à plusieurs reprises soit dans ses cours de la Bibliothèque, soit dans des travaux destinés à des recueils spéciaux. Cette question, aujourd'hui un peu oubliée, a jadis passionné les savants; nous voulons parler de l'histoire du culte d'Eleusis et de ses mystères. *Les mystères d'Eleusis, étude d'histoire religieuse*, tel est le titre que porte cet essai; M. Lenormant annonce que, dans un sujet qui a si souvent égaré l'imagination, il n'avancera pas une assertion qui ne s'appuie sur un texte ancien, sur un monument écrit ou figuré; quelques-uns de ses lecteurs regretteront peut-être que la forme adoptée cette fois par lui pour exposer ses idées ne lui permette point l'emploi des notes et l'indication des sources.

—— *Les fouilles de Rome.* — En enlevant les pierres de la voûte écroulée d'un tombeau nouvellement découvert sur les bords du Tibre, on a trouvé huit urnes cinéraires. L'une d'elles est en travertin, d'une forme ovale, grossièrement travaillée et sans aucune inscription. Une autre, en marbre, a 45 centimètres de haut et 34 de large; elle est admirablement sculptée et a un peu la forme d'un petit temple. Aux coins se trouvent des colonnes en spirales avec des chapiteaux et des bases d'ordre corinthien; le couvercle forme le fronton, sur lequel sont sculptés deux oiseaux. Entre les cotonnettes, sur un panneau, on lit ces mots :

OSSA · A · CRISPINI · CAEPIONIS.

Au-dessous se trouve un trépied d'un dessin élégant, en relief, avec un griffon se tenant sur un piédestal de chaque côté. Sur les côtés de l'urne sont deux dauphins entrelacés. En même temps, on a trouvé la moitié de droite d'une grande inscription appartenant évidemment à la partie extérieure du tombeau.

En voici le texte :

R · STL · IVD · TR · MIL · Q · TR · PL · PR
I · CAESARIS · AVGVSTI · ET
ESARI · SAVGVSTI
NA · CAEPIONIS · F · VXOR
ICIVS · Q · F · C · N · C · ET · GEMINI.

La continuation des fouilles le long de la Voie Sacrée a fait découvrir *in situ* un piédestal et la fondation d'un second piédestal qui supportaient les deux colonnes de l'aile gauche du temple de Romulus, fils de Maxence, correspondant exactement avec celles de l'aile droite; le

déblayement autour de ces colonnes ou de leur piédestal a été terminé le 20 avril.

Les ouvriers sont en ce moment occupés à démolir l'ancien portique à l'endroit où il a été surélevé par Urbain VIII, pour le réédifier dans sa position primitive au niveau de la Voie Sacrée.

(*Chronique des arts.*)

—— Les études archéologiques ont fait beaucoup plus de progrès en Espagne depuis vingt ans qu'on ne le penserait si l'on en voulait juger par les quelques publications qui ont vu le jour dans la Péninsule sur ces matières pendant ce même laps de temps. Pour que les résultats acquis ne risquent pas de se perdre faute d'être enregistrés en temps opportun, les archéologues les plus distingués de l'Espagne viennent de se réunir pour fonder un journal spécialement destiné à l'archéologie nationale, sans exclusion d'aucune époque à partir des temps préhistoriques jusqu'à nos jours. Ce journal, dont le premier numéro vient de paraître tout dernièrement, a pris pour titre *Revista de arqueologia española*. Aucun nom de directeur ne figure sur la couverture. Les communications scientifiques et les manuscrits devront être dirigés à *M. le directeur*, la correspondance administrative à *M. l'administrateur* de la Revue, l'un et l'autre résidant à Madrid : *Princesa*, 8, *bajo*. La Revue promet un numéro de quatre à cinq feuilles par mois, sans répondre d'une exactitude rigoureuse dans la date de l'apparition de chaque livraison. Le prix de souscription est pour un an de 35 francs dans tous les pays de l'union postale. Quatre sections sont faites : 1° pour les articles de fond, qui rouleront sur la numismatique, l'épigraphie, la glyptique, le costume, les armures, l'architecture et la sculpture; 2° pour l'étude des riches collections archéologiques, tant privées que publiques, qui existent en Espagne (cette partie sera cosmospolite, puisque dans les collections espagnoles sont conservés des objets de toute époque et de tout pays); 3° pour une chronique de l'archéologie; 4° pour la critique des livres nouveaux rentrant dans le domaine de la Revue. Les reproductions d'objets d'art seront exécutées à partir du second numéro par la phototypie, c'est-à-dire qu'elles offriront des garanties d'exactitude matérielle qu'on ne peut pas se promettre de la gravure confiée à la main de l'artiste. Le premier numéro débute par l'*Introduction* d'une série importante d'articles que publiera l'éminent académicien Don Francisco Fernandez y Gonzalez sur l'archéologie de l'Espagne pendant la domination arabe, en laissant de côté tout ce qui est épigraphie ou numismatique pures. Il vient ensuite une monographie, qui paraît solidement déduite, de M. Francisco Codera, le professeur d'arabe de l'université de Madrid, sur trois médailles d'or de Murcie portant respectivement pour dates les années de l'hégyre 646, 650 et 656. M. Codera cherche à résoudre la difficile question de savoir pour quel prince arabe elles ont été frappées. Cet article est suivi d'un exposé, à l'usage du grand public, des rapports qui existent entre l'architecture byzantine et l'architecture romaine. L'auteur, M. Enrique Rouget, proteste

contre la désignation de byzantins qu'on donne communément à des édifices comme la cathédrale de Zamora et la « cathédrale vieille » de Salamanque, qui n'ont rien de byzantin que la coupole. Le numéro se termine par une bibliographie des périodiques (*Journal asiatique*, *Revue archéologique*, *Gazette des beaux-arts*, revues anglaises, portugaises, etc.). Il nous est agréable de souhaiter la bienvenue à la nouvelle Revue archéologique espagnole, et nous espérons que, répondant à un besoin réel et dans la Péninsule et à l'étranger, où sont si peu connues les *cosas* si intéressantes *de España*, elle est appelée à un durable succès. CH. G.

—— Dans un discours prononcé le 22 mars 1880, au nom de l'université de Berlin, pour fêter le jour de naissance de l'empereur, M. Ernest Curtius a résumé les résultats généraux des travaux d'Olympie, tels qu'ils se présentent au terme de l'avant-dernière campagne des fouilles ; il en a fait ressortir l'importance pour l'histoire de l'art et pour la connaissance de l'antiquité.

—— Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la publication du second volume de l'*Histoire de la divination dans l'antiquité*, par M. Bouché-Leclercq. La *Revue* a rendu compte du premier, qui a paru l'an dernier ; elle a signalé à ce propos l'importance et l'intérêt d'un ouvrage qui fait le plus grand honneur à l'érudition française et à l'Université ; elle a indiqué le plan que comptait suivre l'auteur. On pouvait craindre que celui-ci, chargé d'un lourd enseignement à la faculté des lettres de Paris, n'avançât que lentement dans la tâche qu'il avait entreprise ; ce second volume, succédant de si près au premier, vient rassurer ceux qui auraient pu éprouver cette appréhension.

Il porte pour sous-titre : *Les Sacerdoces divinatoires* ; *Devins* ; *Chresmologues* ; *Sibylles* ; *Oracles des dieux*. On y lira particulièrement avec le plus vif intérêt toute cette histoire si confuse et si peu connue des oracles sibyllins, on y verra d'où vient le type de ces sibylles qui jouent un rôle si étrange dans les idées religieuses du moyen âge et auxquelles les peintres de la Renaissance ont fait une si belle place dans quelques-unes de leurs œuvres les plus célèbres.

—— Il vient de se fonder à Rome une revue qui porte le titre suivant : *Etudes et documents d'histoire et de droit* (Studi e documenti di storia e diritto). Voici le sommaire des deux premiers fascicules :

Préface. — G. B. de Rossi, *l'Éloge funèbre de Turia, écrit par son mari G. Lucretius Vespillo, consul en l'an de Rome* 735 (première partie avec une planche lithographiée et un dessin dans le texte). — Alibrandi, *Sur quelques fragments des anciens jurisconsultes romains*. Art. 1. Fragments du livre V des *Réponses de Papinien*. — C. L. Visconti, *le Quinaire et le Tiens du médaillier du Vatican*. — C. Re, *D'un nouveau manuscrit du commentaire de Bulgaro sur le titre des Pandectes De regulis juris*. — G. Tomassetti, *Une lettre de Clément IX au duc de Parme et de Plaisance*. — G. Stevenson, *la Basilique de sainte Simforosa sur la voie Tiburtine*. — Revue des périodiques. — Documents. — Gatti, *les Statuts*

des marchands de Rome; description du manuscrit, et feuilles 1 à 18 du texte (avec une planche en héliotypie). — Luigi Bruzza, *Régeste de l'église de Tivoli*. Préface et documents 1 à 5.

On s'abonne, pour 22 francs par an, en écrivant à M. Gatti, palais Spada à Rome.

—— Nous remarquons dans le numéro d'avril du *Parnassos* les articles suivants :

Constantin Condos, *Observations sur l'ancienne langue grecque* (suite). — Jean Samatélis, *Lexique du dialecte de Trébizonde*. — Paul Lambros, *Monnaie inédite de Michel Paléologue, empereur de Nicée* (avec un bois). — Spiridion P. Lambros, *Notice nécrologique sur G. Wagner*. — *Séances du syllogue Parnassos*.

—— La *Revue de l'histoire des religions*, qui se publie, chez Ernest Leroux, sous la direction de M. Maurice Vernes, vient de donner son premier numéro. Ce cahier fait désirer les autres, qui doivent se succéder de deux en deux mois. En voici le sommaire :

Maurice Vernes, *Introduction*. (L'auteur y indique, en excellents termes, le point de vue où se place le nouveau recueil; il y développe ce principe, qui est imprimé en gros caractères sur la couverture de la revue : *la Revue est purement historique; elle exclut tout travail qui présenterait un caractère polémique ou dogmatique*.) — Bouché-Leclercq, *la Divination italique* (fragment du grand ouvrage en cours de publication, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs). — *L'unité du sanctuaire chez les Hébreux*, d'après M. Wellhausen. — Spooner, *Exploration des monuments du Cambodge* (avec 2 planches). — A. Barth, *Bulletin critique de mythologie aryenne* — Maspero, *Bulletin critique de la religion de l'Egypte*. — *Documents inédits sur la sorcellerie*. — Vinson, *Éléments mythologiques des pastorales basques*. — Clermont-Ganneau, *la Mythologie iconique* (pages empruntées à la préface d'un livre remarquable que nous apprécierons prochainement). - Dépouillement des périodiques et des travaux des sociétés savantes.

Nous ne pouvons que souhaiter une heureuse fortune à un recueil qui répond à un besoin depuis longtemps senti. Le choix des collaborateurs nous répond du caractère vraiment scientifique de la méthode qui sera suivie et de l'intérêt des informations que trouveront ici groupées tous les amis de ces études.

Le second numéro, qui est sous presse, contient les articles suivants :

Formation d'une religion officielle dans l'empire romain sous Auguste, par M. V. Durny. — *Esquisse du développement religieux en Grèce*, par C. P. Tiele. — *La divination italique* (fin), par M. A. Bouché-Leclercq. — *Bulletin critique de la religion juive* (judaïsme ancien), par M. Maurice Vernes. — *Bulletin des religions de l'Inde*, par M. A. Barth. — Comptes-rendus. Dépouillement des périodiques. Chronique. Bibliographie.

—— *Bulletin de la commission archéologique communale de Rome*, 8e année, 1880, n° 1, janvier-mars :

R. Lanciani, *Préface*. (Jetant un regard sur l'ensemble des travaux de la commission depuis sa fondation, M. L. indique dans quel esprit ils ont été conduits, et donne un catalogue sommaire des objets variés qu'elle a recueillis; il se plaint avec vivacité de l'insuffisance des locaux dont il dispose et il insiste sur la nécessité de construire le plus tôt possible un musée municipal assez spacieux pour que les monuments puissent être tous exposés dans de bonnes conditions et que les riches séries déjà formées soient mises à la disposition des travailleurs.) — R. Lanciani, suppléments au tome VI du *Corpus inscriptionum latinarum* (suite). Pl. I-III. — Enrico Fabiani, *Amphore aramaïque du Camp prétorien*. Pl. I-IV.

BIBLIOGRAPHIE

La Tapisserie de Bayeux, reproduction d'après nature, en 79 planches phototypographiques inaltérables, avec un texte historique, descriptif et critique, par Jules Comte. Paris, Rothschild, 1879.

Il existe peu de monuments du moyen âge qui jouissent d'une célébrité plus méritée que la tapisserie de Bayeux ; il y en a peu assurément qui aient été l'objet d'un plus grand nombre de mémoires et de dissertations. Elle a été mainte fois reproduite par la gravure tant en Angleterre qu'en France, non seulement dans des ouvrages de science, mais dans bon nombre de livres destinés au grand public.

Les Anglais surtout, pour qui la tapisserie de Bayeux est un document historique encore plus précieux, s'il est possible, que pour nous, n'ont épargné aucun frais pour en obtenir des reproductions d'une exactitude irréprochable.

Il y a bien des années déjà, en 1816, la Société des antiquaires de Londres envoya à Bayeux le dessinateur Charles Stothard pour en relever les moindres détails. Il exécuta un fac-similé de la tapisserie, qui fut publié en 1818, dans le 6e volume des *Vetusta monumenta*, et qui peut passer pour un vrai chef-d'œuvre si l'on songe à la façon dont on comprenait le moyen âge au commencement de ce siècle. Mais l'inappréciable concours que la photographie est venue apporter aux études archéologiques nous a rendus aujourd'hui plus difficiles ; on ne se contente plus, pour des monuments d'une pareille importance, de reproductions par à peu près ; on exige une exactitude mathématique, qu'un dessinateur, quelque habile qu'il soit, ne saurait atteindre. Les Anglais, qui ont eu le mérite de publier la première reproduction fidèle de la tapisserie de Bayeux, ont eu celui de sentir les premiers l'utilité qu'il y aurait à faire photographier en entier cet incomparable document.

Le *Committee of council on education* s'entendit en 1871 avec la municipalité de Bayeux, et chargea un artiste de talent, M. Dosseter, de photographier la tapisserie. Malgré mille difficultés de détail, résultant de l'impossibilité de déplacer le monument, M. Dosseter réussit à en prendre de bons clichés, d'après lesquels il exécuta deux séries d'épreuves, l'une en vraie grandeur, l'autre réduite de moitié. Un exemplaire soigneusement colorié de chacune des deux séries a été offert par les membres du *Committee* à la ville de Bayeux ; un autre exemplaire également

valerié a été déposé au musée de South Kensington. Depuis, la Société d'Arundel a fait publier à ses frais les deux séries de photographies exécutées par M. Dosseter. Enfin une reproduction réduite de ces clichés a été publiée par M. Frank Rede Fowke dans son excellente monographie de la tapisserie de Bayeux (1). Ce sont les planches de cet ouvrage, dont l'éditeur Rothschild s'est rendu acquéreur, qui ont servi à illustrer le livre de M. Comte.

En publiant une nouvelle description de la tapisserie de Bayeux, M. Comte a plutôt voulu faire une œuvre de vulgarisation qu'une œuvre d'érudition pure. Il a surtout voulu offrir au public français une image absolument exacte de ce monument, dans lequel le moindre détail a son importance. «Mettre sous les yeux du lecteur une reproduction intégrale de la tapisserie, en suivre avec lui page à page le développement ininterrompu, rendre la succession des faits plus claire par quelques explications empruntées à l'histoire et à l'archéologie ; sur les points controversés, reproduire, en les résumant, les interprétations les plus probables ; mais en même temps éviter tout vain étalage scientifique», voilà le but que s'est proposé M. Comte. Je m'empresse de dire qu'il a su remplir avec autant de mesure que de goût le programme qu'il s'était tracé. On ne trouvera pas dans la dissertation de M. Comte des aperçus bien nouveaux ; il n'a guère fait en somme que résumer, il l'avoue lui-même, les principales observations contenues dans l'excellente notice de M. l'abbé Laffetay (2), ou dans le grand ouvrage de M. Fowke ; mais entre ces observations il a su choisir les meilleures, et l'on peut, grâce à lui, avoir une connaissance suffisante des théories consignées par M. Fowke dans son bel ouvrage, presque introuvable en France.

Les conclusions de M. Comte sur l'origine et sur l'âge de la tapisserie sont les mêmes à peu près que celles de MM. Fowke et Laffetay. Pour lui, la tapisserie est une œuvre normande, inspirée par l'évêque Odon, commandée par lui peut-être, ou par le chapitre de Bayeux, et exécutée très probablement sous la direction la reine Mathilde. La reine a-t-elle, elle-même, tenu l'aiguille ? les brodeuses étaient-elles Anglaises ou Françaises ? C'est un point sur lequel il ne se prononce pas.

On ne peut guère aujourd'hui présenter d'objections sérieuses à ces conclusions ; elles s'appuient sur des arguments nombreux et pour la plupart inattaquables. J'aurais voulu cependant que M. Comte fût plus sévère dans le choix de ces arguments ; il en est de fort importants qu'il passe presque sous silence, d'autres moins bons auxquels il s'arrête trop. Je m'étonne, par exemple, qu'il n'ait pas fait une étude comparative entre

(1) *The Bayeux tapestry reproduced in autotype plates, with historic notes*, by Frank Rede Fowke. Londres, 1875, gr. in-4°, aux frais de la Société d'Arundel.

(2) *Notice historique et descriptive sur la tapisserie dite de la reine Mathilde* (exposée à la Bibliothèque de Bayeux), par l'abbé J. Laffetay ; 2e édit., Bayeux, 1877, in-8°.

les dessins de la tapisserie et les miniatures des manuscrits français ou anglo-normands du XIe siècle que nous possédons en assez grand nombre dans les principales bibliothèques de France ou d'Angleterre. Je m'étonne qu'il mentionne à peine ce poème dans lequel Baudry de Bourgueil décrit une tapisserie semblable à celle de Bayeux, qui aurait orné la chambre de la princesse Adèle, la fille de Guillaume le Conquérant (1). A coup sûr la tapisserie de la princesse Adèle, si elle a jamais été autre chose qu'un produit de l'imagination de Baudry, ne peut être la même que celle de Bayeux, car celle-ci mesure 70 mètres de long, et n'aurait jamais pu tenir, comme le dit le poète, dans l'alcôve de la princesse. Mais si, comme c'est probable, la description de Baudry est une œuvre de pure imagination, ne doit-on pas croire que son auteur connaissait la tapisserie de Bayeux, et qu'il s'en inspirait, quand on voit le curieux parallélisme qui existe entre son récit et les scènes représentées sur la toile ?

Le poème, il est vrai, ne commence qu'à la mort d'Edouard; mais tous les détails qu'il mentionne se retrouvent presque dans le même ordre sur la tapisserie. C'est d'abord l'apparition de la comète de 1066; l'allocution de Guillaume aux Normands, à la suite de laquelle il ordonne de construire des navires; l'abatage des arbres, la construction des vaisseaux, le transport des troupes et des chevaux, l'arrivée en Angleterre, la bataille, la mort d'Harold, la fuite des Anglais. Le poète, en décrivant la bataille d'Hastings, entre dans de longs détails sur la tactique employée par Guillaume, sur le rôle des archers, qui cherchent à attirer l'ennemi au combat, qui le harcèlent de leurs flèches, et l'étonnent par leur façon de combattre inconnue aux Anglais. On retrouve tout cela sur la tapisserie de Bayeux. Il n'y a pas jusqu'aux légendes si précieuses qui accompagnent chaque scène qui ne soient mentionnées par le poète :

> Littera signabat sic res et quasque figuras,
> Ut quisquis videat, si sapit ipsa legat. (v. 565-566.)

M. Delisle, en publiant les vers de Baudry, signalait ces importants rapprochements et concluait qu'il faudrait dorénavant en tenir compte toutes les fois que l'on discuterait l'âge de la tapisserie de Bayeux. M. Comte, qui a certainement lu le poème, n'en a pas, je crois, tiré tout le parti qu'il convenait.

En revanche il accorde peut-être trop d'importance à certains détails qui ne sont pas aussi caractéristiques qu'il semble le croire. C'est ainsi que l'emploi de l'arc plein-cintre dans toutes les constructions figurées sur la tapisserie, l'absence totale d'arcs brisés, ne sauraient prouver que

(1) Ce poème a été publié par M. Léopold Delisle (Caen, Le Blanc-Hardel, 1871, in-4°).

l'auteur vivait au XIe siècle et non au XIIe. Tout le mondo sait, en effet, que si l'arc brisé est devenu d'un usage général en architecture dès le XIIe siècle, l'arc en plein cintre n'en a pas moins continué à être employé à peu près seul dans toutes ces représentations d'édifices que l'on voit sur une foule de peintures, do pièces d'orfèvrerie, de fragments d'étoffes, etc. Les émailleurs de Limoges en plein XIIIe siècle figuraient encore sur leurs châsses des édicules en plein cintre. C'est donc une particularité qui n'a pas grande valeur en elle-même pour dater la tapisserie.

L'emploi des rames comme gouvernail, l'absence d'armoiries, sont également des détails qui ne peuvent dénoter exclusivement une œuvre du XIe siècle. Ils conviendraient aussi bien à un travail de l'an 1150.

Enfin les lettres employées dans les légendes appartiennent bien à la fin du XIe siècle, mais il n'en est pas une peut-être qui, prise isolément, ne pourrait se rencontrer également au siècle suivant. Il est donc téméraire do dire que « les W qui sont employés dans la tapisserie suffiraient à donner sa date ».

Ce sont là des arguments assez faibles, et auxquels on peut renoncer sans amoindrir en rien la valeur des conclusions auxquelles M. Comte s'est rangé après MM. Laffetay et Fowke.

Après avoir discuté l'âge et l'origine de la tapisserie, M. Comte en a minutieusement décrit toutes les parties. Cette description est faite avec beaucoup d'exactitude et de tact. Il a sur presque tous les points obscurs adopté l'opinion la plus plausible, et il a su se mettre en garde contre les solutions par trop ingénieuses que l'on a parfois données de certaines scènes. M. Fowke, par exemple, dans son remarquable commentaire, est parfois bien subtil; dans la scène où l'on voit Harold arrêté par le comte Gui et conduit par lui à Beaurain (pl. 8 et 9), il croit pouvoir distinguer le comte de son prisonnier, à ce que l'un monte un cheval et l'autre un mulet, ce qui semble au commentateur une précaution prise pour empêcher Harold d'échapper à son escorte. Or il faut bien dire que les montures des deux personnages ne présentent aucune des différences spécifiques qui devraient les caractériser et que l'artiste, malgré son inhabileté, aurait su figurer s'il avait eu l'ingénieuse idée qu'on lui suppose. On est trop souvent porté, comme dans ce cas, à prêter trop d'esprit aux artistes dont on interprète les œuvres. Cela est vrai pour toutes les époques, mais surtout pour le moyen âge. M. Comte l'a compris et a su se garder de cet écueil.

En résumé, le livre de M. Comte offre un exposé bien fait des principales conclusions auxquelles l'étude de la tapisserie de Bayeux a conduit les érudits, et, quoiqu'il prétende n'être qu'une œuvre de vulgarisation, il pourra rendre de réels services aux archéologues. C'est donc une publication recommandable à tous les points de vue, qui vient se joindre à cette nombreuse liste de beaux et de bons ouvrages édités depuis quelques années par la maison Rothschild.

R. L.

Manuel de philologie classique, d'après le *Triennium philologicum* de W. Freund et les derniers travaux de l'érudition, par SALOMON REINACH, ancien élève de l'École normale, agrégé de l'Université. 1 vol. in 8 de 405 pages, 1880, Hachette.

Nous appelions depuis longtemps de tous nos vœux le moment où les travailleurs français qui abordent l'étude de l'antiquité auraient à leur disposition un de ces manuels comme l'Allemagne en possède à peu près pour toutes les branches de la connaissance humaine. Celui-ci a pour canevas premier un ouvrage allemand, le *Triennium philologicum* de Freund, le savant auteur du *Dictionnaire latin* qui a été traduit par M. Theil; mais il suffit de le parcourir pour deviner tout ce qu'y a ajouté, à l'aide de ses propres lectures, M. Salomon Reinach. Dans une courte préface, il indique, en termes excellents, quels sentiments l'ont conduit, pendant ses années d'école normale, à entreprendre ce long et difficile travail : « Dans la position privilégiée où je me trouvais, à portée d'une bibliothèque classique admirable où d'éminents érudits provoquaient et dirigeaient mes recherches, je songeais souvent aux maîtres d'études de nos lycées, aux professeurs de nos collèges communaux, à tant de jeunes gens laborieux qui, leurs années scolaires terminées, sont arrêtés au seuil d'études nouvelles, moins par le manque de connaissances premières que par l'ignorance des sources où la science se puise et où ses résultats s'accumulent. C'est pour eux que j'ai travaillé, pendant les heures de loisir de mes deux dernières années d'école; c'est à eux surtout que je m'adresse, et c'est leur approbation qui sera ma meilleure récompense. Je ne prétends pas leur apporter la science : je dis où elle est et où elle en est; je ne leur offre pas les matériaux, mais les instruments de leurs travaux futurs. »

Voulez-vous juger de la manière dont M. R. a rempli son programme et de la variété des matières qu'il a fait entrer dans ce cadre? vous achèterez et vous manierez ce volume, qui est d'un format commode et d'un prix très modique. Le manuel doit prendre place dans la bibliothèque de tout apprenti philologue, sur un rayon bien à portée de la main. Nous ne pouvons que transcrire ici la table des chapitres; elle donnera l'idée de tout ce que l'on peut demander à ce compagnon de travail, avec la certitude de trouver dans ses analyses et ses notes un commencement de réponse ou d'être au moins renvoyé, comme par un intermédiaire obligeant, à l'ouvrage qui contiendrait le renseignement désiré, la partie de la science à laquelle on prétend s'initier.

Livre I. Objet et histoire de la philologie.
— II. Bibliographie de la bibliographie.
— III. Épigraphie, paléographie critique des textes.
— IV. L'art antique et son histoire.
— V. Numismatique.
— VI. Grammaire comparée du sanscrit, du grec et du latin.
— VII. Histoire politique et littéraire, philosophie et science de l'antiquité. (Bibliographie).

— VIII. Musique des anciens.
— IX. Métrique des anciens.
— X. Les antiquités de la Grèce.
— XI Antiquités romaines.
— XII Mythologie.

Le texte est partagé en trois groupes, qui l'accompagnent et qui l'aident perpétuellement. Il y a d'abord les paragraphes (qu'on aurait peut-être bien fait de numéroter) dans lesquels sont indiquées les idées générales et les faits les plus importants; viennent ensuite les compléments, en caractères moins gros, pour lesquels sont réservés les détails et les faits d'importance moindre; enfin des notes au bas des pages comprennent les renvois, citations, listes d'abréviations ou de formes. On a peine à comprendre comment il a été possible de resserrer dans un volume de quatre cents pages tant de matière; le mérite en revient, dans une certaine mesure, à l'habile éditeur et à la netteté du caractère qu'il a choisi. Toutes fines que soient les lettres employées pour les notes, elles se laissent lire même par des yeux déjà fatigués; elles n'effrayeront pas les jeunes gens auxquels ce livre est surtout destiné.

Il serait aisé de se donner le plaisir de relever, dans chaque partie pour laquelle on serait compétent, des omissions ou des erreurs qu'expliquent à la fois la nature même du livre et le désir très vif et très sincère qu'avait l'auteur de le mettre le plus tôt possible à la disposition de ceux auxquels il était destiné; la première édition d'un pareil ouvrage ne peut être qu'une sorte de brouillon, un exemplaire formé d'épreuves que l'on communique aux gens du métier, aux *Fachgenossen*, comme disent les Allemands, pour les inviter à fournir bénévolement leurs additions et leurs corrections. M. R. appelle de si bonne grâce sur son œuvre les sévérités de la critique qu'il les désarme d'avance. Nous lui signalerons le chapitre consacré à l'histoire des arts comme méritant une revision attentive; d'autres lui feront sans doute des observations du même genre sur d'autres parties. Quelques fautes que l'on puisse relever, pour apprécier le service rendu il faut songer au profit que tirera d'un pareil manuel le jeune homme inexpérimenté, mais intelligent et laborieux, qui, loin des grandes bibliothèques, loin des maîtres qui pourraient le prendre par la main et le guider, entreprendra seul, dans quelque sous-préfecture, soit de se préparer à un examen de licence ou d'agrégation, soit de réunir les matériaux d'une thèse de doctorat. Consultez-le, après qu'il aura pratiqué pendant un an ou deux le Manuel, et la gratitude dont vous recevrez la confidence vous disposera à triompher moins fièrement des méprises échappées à une rédaction qui, vu la quantité des ouvrages à dépouiller et à citer, paraîtra toujours avoir été quelque peu hâtive!

G. Perrot.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-NEUVIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JANVIER

I. — Les terres cuites de Babylone, par M. Léon Heuzey 1
II. — La Victoire de Samothrace, par M. Ch. Champoiseau 11
III. — Note sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains, par M. Chabouillet 18
IV. — Catulle, XXIX (texte et commentaire), par M. E. Benoist 38
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de décembre) 51
Nouvelles archéologiques 56
Bibliographie 63
Planches I. — Terres cuites babyloniennes.
II. — La Victoire de Samothrace.
III. — Antiquités de Bourbonne-les-Bains.

LIVRAISON DE FÉVRIER

I. — Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains (*suite*), par M. Chabouillet 95
II. — La borne milliaire de Paris, par M. Ernest Desjardins 86
III. — La médecine publique dans l'antiquité grecque, par M. le Dr A. Vercoutre 99
IV. — Lettre à M. le Directeur de la *Revue*, par M. Fustel de Coulanges .. 111
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de janvier) .. 114
Nouvelles archéologiques et correspondance 115
Bibliographie 121
Planche IV. — Antiquités de Bourbonne-les-Bains.

LIVRAISON DE MARS

I. — Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains (*suite*), par M. Chabouillet..... 129
II. — La borne milliaire de Paris, par M. Ernest Desjardins..... 146
III. — Sépulture antique de Ceretolo (près de Bologne, Italie), par M. H.-A. Mazard..... 161
IV. — Un nouveau cachet d'oculiste romain découvert à Fontaine-en-Sologne (Loir-et-Cher), par M. le marquis de Rochambeau..... 178
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de février). 183
Nouvelles archéologiques et correspondance..... 184
Bibliographie..... 196
Planche V. — Borne milliaire de Paris.

LIVRAISON D'AVRIL

I. — La borne milliaire de Paris (*suite et fin*), par M. Ernest Desjardins..... 201
II. — Exploration du tumulus de Kerhué-Bras, par M. P. du Chatellier.. 210
III. — La richesse et le christianisme à l'âge des persécutions, par M. Edmond Le Blant..... 220
IV. — La médecine publique dans l'antiquité grecque (*suite*), par M. le Dr A. Vercoutre..... 231
V. — Comment périt l'institut druidique, par M. V. Duruy..... 247
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mars)..... 253
Nouvelles archéologiques..... 254
Bibliographie..... 258
Planches VI. — Tumulus de Kerhué-Bras.
VII. — Les trois routes romaines de Paris à Reims.

LIVRAISON DE MAI

I. — Les monnaies à légendes grecques de la dynastie turque des fils du Danichmend, par M. Gustave Schlumberger..... 273
II. — Liste des principales sépultures et cimetières mérovingiens de la Gaule et des contrées voisines, par M. Alex. Bertrand..... 285
III. — Archéologie gauloise, par M. Ed. Flouest..... 294
IV. — La médecine publique dans l'antiquité grecque (*suite*), par M. le Dr A. Vercoutre..... 309
V. — Notice sur la restauration du Parthénon, par M. E. Loviot..... 322
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'avril)..... 333
Nouvelles archéologiques..... 334
Planche VIII. — Monnaies des Danichmend.

LIVRAISON DE JUIN

I. — L'autel de Saintes et les triades gauloises, par M. Alex. Bertrand (premier article)..... 357

II. — La médecine publique dans l'antiquité grecque (*suite et fin*), par M. le Dr A. Vercoutre 348
III. — Restitution à la ville de Milæ, en Sicile, de plusieurs monnaies attribuées à Mytistratus de la même île, par M. Ferdinand Bompois (premier article) 363
IV. — Observations sur l'inscription d'Eschmoun'azar, par M. J. Derenbourg 380
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de mai) 387
Nouvelles archéologiques et correspondance 388
Bibliographie 395
Planches IX. — Autel gaulois de Saintes, face antérieure.
X. — Autel gaulois de Saintes, face postérieure.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

***. — Étude nouvelle sur Homère : la Société au temps d'Homère, par M. Louis Paulhat, p. 271-272 (Bibl.).

Anonyme. — Leçons de calcul d'Aryabhata, par M. Leon Rodet, p. 127-128 (Bibl.).

A. B. — Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, mois de janvier, p. 114 (février) ; — mois de février, p. 183 (mars) ; — mois de mars, p. 253 (avril) ; — mois d'avril, p. 333 (mai) ; — mois de mai, p. 387 (juin).

A. B. — Un monument gaulois dans les Vosges, p. 388-390 (Nouv. et corr.).

Allard (Paul). — L'art païen sous les empereurs chrétiens, p. 123-125 (Bibl. par M. P. Duchesne).

Babeau (Albert). — La vie municipale au xve siècle dans le nord de la France, par M. le baron A. de Calonne, p. 268-271 (Bibl.).

Benoist (E.). — Catulle, p. 38-50 (janvier).

Bertrand (Alexandre). — Liste des principales sépultures et cimetières mérovingiens de la Gaule et des contrées voisines. 2e liste (pays allemands), p. 285-293 (mai).

Bertrand (Alexandre). — L'autel de Saintes et les triades gauloises, p. 337-347, 5 fig., pl. IX et X (juin).

Bompois (Ferdinand). — Restitution à la ville de Mylæ en Sicile de plusieurs monnaies attribuées à Mytistratus, de la même île, p. 363-379, 2 fig. (juin).

Bouché-Leclercq (A.). — Histoire de la divination dans l'antiquité, p. 63-64 (Bibl. par M. G. Maspero).

Calonne (baron A. de). — La vie municipale au xve siècle dans le nord de la France, p. 268-271 (Bibl. par M. Albert Babeau).

Chabouillet. — Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains, p. 18-37, pl. III (janvier) ; — (*suite*), p. 65-85, pl. IV (février) ; — (*suite*), p. 129-145 (mars).

Champoiseau (Charles). — La Victoire de Samothrace, p. 11-17, 1 fig., pl. II (janvier).

Chatellier (P. du). — Exploration du tumulus de Kerhué-Bras en Plonéour-Lanvern (Finistère), p. 210-219, 8 fig., pl. VII (avril).

Comte (Jules). — La tapisserie de Bayeux, p. 395-398 (Bibl. par M. R. L).

Derenbourg (J.). — Encore quelques observations sur l'inscription d'Eschmoun'azar, p. 380-386 (juin).

DESJARDINS (ERNEST). — La borne milliaire de Paris, p. 86-98, 2 fig. (février); — (*suite*), p. 146-160, pl. V (mars); — (*suite*), p. 201-209, pl. VI (avril).

DUCHESNE (P.). — L'art païen sous les empereurs chrétiens, par M. PAUL ALLARD, p. 123-125 (Bibl.).

DURUY (V.). — Comment périt l'institut druidique, p. 247-252 (avril).

EBERS (GEORGES). — L'Egypte, Alexandrie et le Caire, p. 121-123 (Bibl. par M. G. PERROT).

E. L. B. — Real Encyklopaedie der christlichen Alterthuemer, von F. X. KRAUS, p. 267-268 (Bibl.).

FLOUEST (ED.). — Archéologie gauloise. Un casque en fer et des bouterolles de fourreaux d'épée, p. 294-308, 10 fig. (mai).

FUSTEL DE COULANGES. — Lettre à M. le Directeur de la Revue, p. 111-113 (février).

G. (CH.). — Les études archéologiques en Espagne, p. 391-392 (Nouv. et corr.).

G. P. — Les institutions sociales et le droit civil à Sparte, par M. CLAUDIO JANNET, p. 128 (Bibl.).

G. P. — Φωκαικά, étude historique et topographique, avec sept planches et une carte topographique, par M. PAPPADOPOULOS KERAMEUS, p. 198-199 (Bibl.).

G. P. — Thanatos (39e programme pour la fête de Winckelmann, célébrée par la Société archéologique de Berlin), par M. CARL ROBERT, p. 199-200 (Bibl.).

G. P. — Géographie de Strabon, par M. AMÉDÉE TARDIEU, p. 200 (Bibl.).

HEUZEY (LÉON). — Les terres cuites babyloniennes, p. 1-10, pl. I (janvier).

JANNET (CLAUDIO). — Les institutions sociales et le droit civil à Sparte, p. 128 (Bibl. par M. G. P.).

KRAUS (F. X.). — Real Encyklopaedie der christlichen Alterthuemer, p. 267-268 (Bibl. par M. E. L. B.).

LE BLANT (EDMOND). — La richesse et le christianisme à l'âge des persécutions, p. 220-230 (avril).

LEEMAN (DR). — Cimetières mérovingiens des Pays-Bas, p. 56-57 (Nouv. et corr.).

LEFORT (L.). — Tombe gallo-romaine du cimetière de Mazières (Cher), p. 185-186 (Nouv. et corr.).

LINA (CHARLES DE). — Antiquités scythiques, par M. A. I. Odobesco, p. 258-267 (Bibl.).

LOVIOT (E.). — Mémoire sur la restauration du Parthénon, p. 322-331 (mai).

MASPERO (G.). — Histoire de la divination dans l'antiquité, par M. A. BOUCHÉ-LECLERCQ, p. 63-64 (Bibl.).

MAZARD (H.-A.). — Sépulture antique de Coretolo, près de Bologne (Italie), p. 161-177 (mars).

ODOBESCO (A.I.). — Antiquités scythiques, p. 258-267 (Bibl. par M. CH. DE LINAS).

PAPPADOPOULOS KERAMEUS. — Φωκαικά, étude historique et topographique, avec sept planches et une carte topographique, p. 198-199 (Bibl. par M. G. P.).

PAULIAT (LOUIS). — Etude nouvelle sur Homère : la Société au temps d'Homère, p. 271-272 (Bibl. par M. ***).

PERROT (G.). — L'Egypte, Alexandrie et le Caire, par M. GEORGES EBERS, p. 121-123 (Bibl.).

PERROT (G.). — Ἱστορικὴ ἔκθεσις τῶν πράξεων τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας ἀπὸ τῆς ἱδρύσεως αὐτῆς τὸ 1837 μέχρι τοῦ 1879 τελευτῶντος, p. 125-127 (Bibl.).

PERROT (G.). — Pérou et Bolivie, récit de voyages, par M. CH. WIENER, p. 196-198 (Bibl.).

PERROT (G.). — Manuel de philologie classique, par M. SALOMON REINACH, p. 399-400 (Bibl.).

REINACH (JOSEPH). — Statue de Jupiter découverte à Gaza (Syrie), p. 57-58 (Nouv. et corr.).

REINACH (SALOMON). — Manuel de philologie classique, p. 399-400 (Bibl. par M. G. PERROT).

R. L. — La tapisserie de Bayeux, par M. JULES COMTE, p. 395-398 (Bibl.).

R. M. — Nécrologie. Le docteur FRANZ STARK, p. 332 (mai).

ROBERT (CARL). — Thanatos (39e programme pour la fête de Winckelmann, célébrée par la Société archéologique de Berlin), p. 192-200 (Bibl. par M. G. P.).

ROCHAMBEAU (marquis DE). — Un nouveau cachet d'oculiste romain découvert à Fontaine-en-Sologne (Loir-et-Cher), p. 178-182, 1 fig. (mars).

RODET (LÉON). — Leçons de calcul d'Aryabhata, p. 127-128 (Bibl. par un anonyme).

SCHLUMBERGER (GUSTAVE). — Les monnaies à légendes grecques de la dynastie turque des fils du Danichmend, p. 273-284, pl. VIII (mai).

TARDIEU (AMÉDÉE). — Géographie de Strabon, p. 200 (Bibl. par M. G. P.).

VERCOUTRE (Dr A.). — La médecine publique dans l'antiquité grecque, p. 99-110 (février); — (*suite*), p. 231-246 (avril); — (*suite*), p. 309-321 (mai); — (*suite et fin*), p. 348-362 (juin).

WEBER (G.). — Les fouilles de Pergame, p. 188-193 (Nouv. et corr.).

WIENER (CH.). — Pérou et Bolivie, récit de voyages, p. 196-198 (Bibl. par M. G. PERROT).

X. — Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, mois de décembre, p. 51-55 (janvier).

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ORIENT.
III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.
VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

Nouvelles archéologiques et correspondance, p. 56-62 (janvier); — p. 115-120 (février); — p. 184-195 (mars); — p. 254-257 (avril); — p. 334-336 (mai); — p. 388-394 (juin).

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, mois de décembre, par M. X., p. 51-55 (janvier); — mois de janvier, par M. A. B., p. 114 (février); — mois de février, par M. A. B., p. 183 (mars); — mois de mars, par M. A. B., p. 253 (avril); — mois d'avril, par M. A. B., p. 333 (mai); — mois de mai, par M. A. B., p. 387 (juin).

Réclamation de l'Académie des sciences de Vienne (Autriche), p. 62 (Nouv. et corr.).

Thanatos (39e programme pour la fête de Winckelmann, célébrée par la Société archéologique de Berlin), par M. Carl Robert, p. 199-200. (Bibl. par M. G. P.).

Ἱστορικὴ ἔκθεσις τῶν πράξεων τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας ἀπὸ τῆς ἱδρύσεως αὐτῆς τὸ 1837 μέχρι τοῦ 1879 τελευτῶντος, p. 125-127. (Bibl. par M. G. Perrot.)

Antiquités grecques et romaines entrées en 1879 au musée du Louvre, p. 115-117 (Nouv. et corr.).

Un vase phénicien de la Bibliothèque nationale, p. 335 (Nouv. et corr.).

Inauguration du Metropolitan Museum of art, New-York, p. 255 (Nouv. et corr.).

Exposition des arts décoratifs, p. 194-195 (Nouv. et corr.).

Mission de M. Désiré Charnay au Mexique, p. 334 (Nouv. et corr.).

Sommaires de publications archéologiques, p. 62 (Nouv. et corr.); — id., p. 118-120 (Nouv. et corr.); — id., p. 186 et p. 195 (Nouv. et corr.); — id., p. 255-257 (Nouv. et corr.); — id., p. 335-336 (Nouv. et corr.); — id., p. 392-394 (Nouv. et corr.).

Nécrologie. Le docteur Franz Stark, par M. R. M., p. 332 (mai).

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

L'Egypte, Alexandrie et le Caire, par M. Georges Ebers, p. 121-123 (Bibl. par M. G. Perrot).

Enlèvement de l'aiguille de Cléopâtre à Alexandrie, p. 61 (Nouv. et corr.).

Les terres cuites babyloniennes, par M. Léon Heuzey, p. 1-10, pl. I (janvier).

Encore quelques observations sur l'inscription d'Eschmoun'azar, par M. J. Derenbourg, p. 380-386 (juin).

Statue de Jupiter découverte à Gaza (Syrie), par M. Joseph Reinach, p. 57-58 (Nouv. et corr.).

Les fouilles de Pergame, par M. G. Weber, p. 188-193 (Nouv. et corr.).

Descriptive, et de historique et topographique, avec sept planches et une carte topographique, par M. Pappadopoulos Kerameus, p. 198-199 (Bibl. par M. G. P.).

III. GRÈCE.

Les mystères d'Eleusis, p. 390 (Nouv. et corr.).

Mémoire sur la restauration du Parthénon, par M. E. Loviot, p. 322-331 (mai).

Transport des sculptures d'Olympie à Athènes, p. 187 (Nouv. et corr.).

Fouilles d'Olympie, p. 61 (Nouv. et corr.).

Découverte à Olympie au mois de mars, p. 334 (Nouv. et corr.).

La Victoire de Samothrace, par M. Charles Chamfoiseau, p. 11-17, 1 fig., pl. II (janvier).

Les institutions sociales et le droit civil à Sparte, par M. Claudio Jannet, p. 128 (Bibl. par M. G. P.).

Les monnaies à légendes grecques de la dynastie turque des fils du Danichmend, par M. Gustave Schlumberger, p. 273-284, pl. VIII (mai).

IV. ITALIE.

Restitution à la ville de Mylæ en Sicile de plusieurs monnaies attribuées à Mytistratus, de la même île, par M. Ferdinand Bompois, p. 363-379, 2 fig. (juin).

Dernière fouille de Pompéi, p. 254 (Nouv. et corr.).

Inscriptions découvertes à Rome, p. 184-185 (Nouv. et corr.).

Les fouilles de Rome, p. 390-391 (Nouv. et corr.).

Sépulture antique de Ceretolo, près Bologne (Italie), par M. H. A. Mazard, p. 161-177 (mars).

V. FRANCE.

Exploration du tumulus de Kerhué-Bras en Plonéour-Lanvern (Finistère), par M. P. de Chatellier, p. 210-219, 8 fig., pl. VII (avril).

Archéologie gauloise. Un casque en fer et des bouterolles de fourreaux d'épée, par M. Ed. Flouest, p. 294-308, 10 fig. (mai).

Comment périt l'institut druidique, par M. V. Duruy, p. 247-252 (avril).

Lettre à M. le directeur de la Revue, par M. Fustel de Coulanges, p. 111-113 (février).

L'autel de Saintes et les triades gauloises, par M. Alexandre Bertrand, p. 337-347, 5 fig., pl. IX et X (juin).

Un monument gaulois dans les Vosges, par M. A. B., p. 388-390 (Nouv. et corr.).

Statue de Vénus découverte à Nîmes, p. 61 (Nouv. et corr.).

La Vénus de Nîmes, p. 117-118 (Nouv. et corr.).

Découverte gallo-romaine de M. Morel à Nyons (Drôme), p. 187-188 (Nouv. et corr.).

Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains, par M. Chabouillet, p. 18-37, pl. III (janvier); — (*suite*), p. 65-85, pl. IV (février); — (*suite*), p. 129-145 (mars).

Tombe gallo-romaine du cimetière de Mazières (Cher), par M. L. Lefort, p. 185-186 (Nouv. et corr.).

Un nouveau cachet d'oculiste romain découvert à Fontaine-en-Sologne (Loir-et-Cher), par M. le marquis de Rochambeau, p. 178-182, 1 fig. (mars).

La borne milliaire de Paris, par M. Ernest Desjardins, p. 86-98, 2 fig. (février); — (*suite*), p. 146-160, pl. V (mars); — (*suite*), p. 201-209, pl. VI (avril).

La tapisserie de Bayeux, par M. Jules Comte, p. 395-398 (Bibl. par M. R. L.).

La vie municipale au xve siècle dans le nord de la France, par M. le baron A. de Calonne, p. 268-271 (Bibl. par M. Albert Badeau).

VI. PAYS ÉTRANGERS.

Nouvelle découverte archéologique à Monaco, p. 58-61 (Nouv. et corr.).

Découverte d'un canot lacustre en Suisse, p. 334 (Nouv. et corr.).

Découverte d'un tombeau romain à Bayford (Angleterre), p. 61-62 (Nouv. et corr.).

Église de la période saxonne découverte à Ayslebury (Angleterre), p. 334 (Nouv. et corr.).

Antiquités romaines découvertes à Trèves, p. 254-255 (Nouv. et corr.).

Liste des principales sépultures et cimetières mérovingiens de la Gaule et des contrées voisines, 2e liste (pays allemands), par M. Alexandre Bertrand, p. 285-293 (mai).

Cimetières mérovingiens des Pays-Bas, par M. le Dr Leeman, p. 56-57 (Nouv. et corr.).

Antiquités scythiques, par M. A. J. Odobesco, p. 258-267 (Bibl. par M. Charles de Linas).

Les Slaves primitifs, p. 187 (Nouv. et corr.).

Les études archéologiques en Espagne, par M. Ch. G., p. 391-392 (Nouv. et corr.).

Pérou et Bolivie, récit de voyages, par M. Ch. Wiener, p. 196-198 (Bibl. par M. G. Perrot).

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE

Bibliographie, p. 63-64 (janvier); — p. 121-128 (février); — p. 196-200 (mars); — p. 258-272 (avril); — p. 395-400 (juin).

Manuel de philologie classique, par M. Salomon Reinach, p. 399-400 (Bibl. par M. G. Perrot).

Etude nouvelle sur Homère : la Société au temps d'Homère, par M. Louis Pauliat, p. 271-272 (Bibl. par M. ***).

La poésie de Pindare et les lois du lirisme grec, p. 193-194 (Nouv. et corr.).

Catulle, par M. E. Benoist, p. 38-50 (janvier).

Réimpression d'Alaric, ve siècle, p. 188 (Nouv. et corr.).

Histoire de la divination dans l'antiquité, par M. A. Bouché-Leclercq, p. 63-64 (Bibl. par M. G. Maspero).

La richesse et le christianisme à l'âge des persécutions, par M. Edmond Le Blant, p. 220-230 (avril).

L'art païen sous les empereurs chrétiens, par M. Paul Allard, p. 123-125 (Bibl. par M. P. Duchesne).

Real Encyklopaedie der christlichen Alterthuemer, von F. X. Kraus, p. 267-268 (Bibl. par M. E. L. B.).

Géographie de Strabon, par M. Amédée Tardieu, p. 200 (Bibl. par M. G. P.).

La médecine publique dans l'antiquité grecque, par le Dr A. Vercoutre, p. 99-110 (février); — (*suite*), p. 231-246 (avril); — (*suite*), p. 309-321 mai; — (*suite et fin*), p. 348-362 (juin).

Leçons de calcul d'Aryabhata, par M. Léon Rodet, p. 127-128 (Bibl. par un anonyme).

Nota. — Par erreur typographique le numéro d'avril a été paginé dans les 300 au lieu des 200. Il n'en est pas tenu compte dans la table.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Gr.-Augustins.

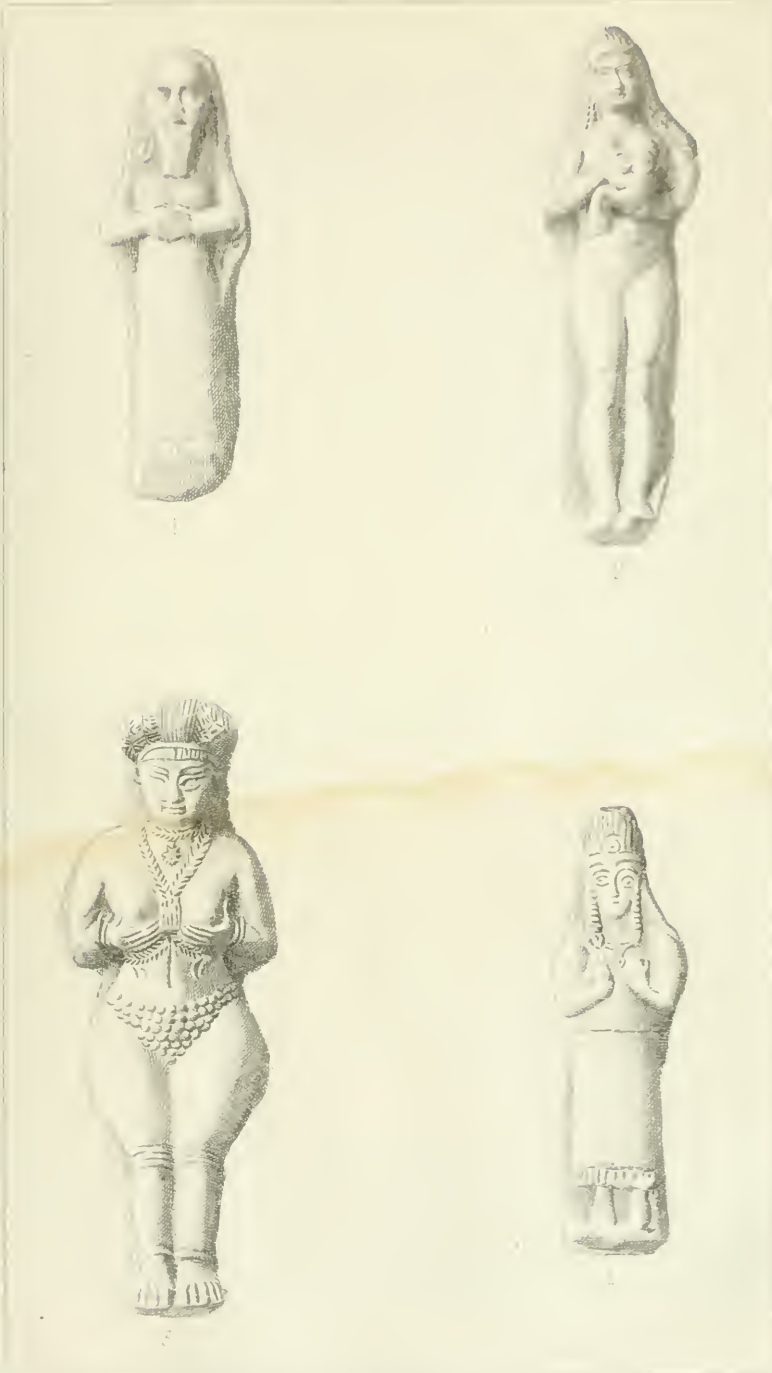

TERRES CUITES BOSTONIENNES

LA VICTOIRE DE SAMOTHRACE
ET SON PIEDESTAL

ANTIQUITÉS DE BRIBRONNE LES BAINS

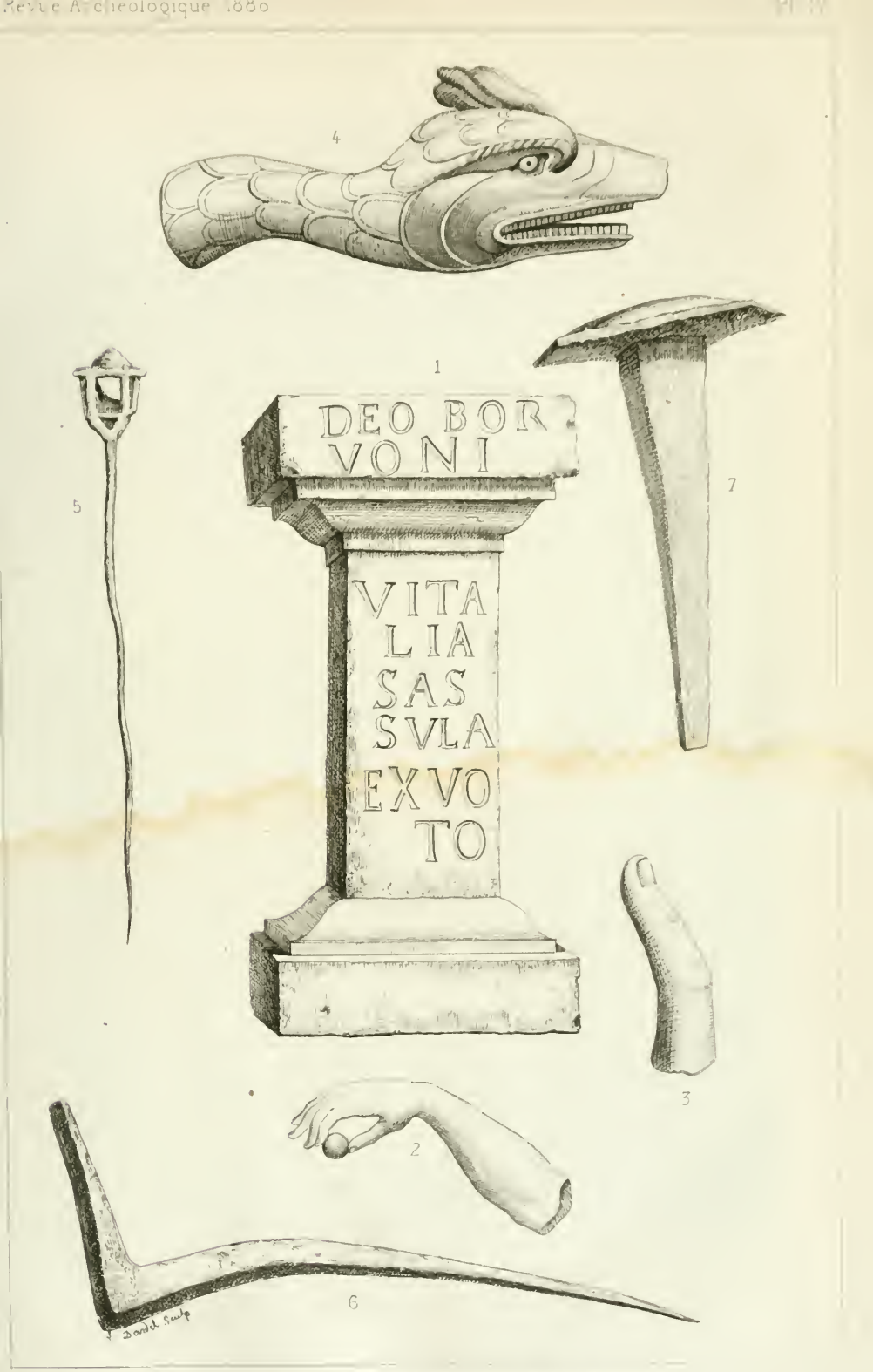

ANTIQUITÉS DE BOURBONNE-LES-BAINS

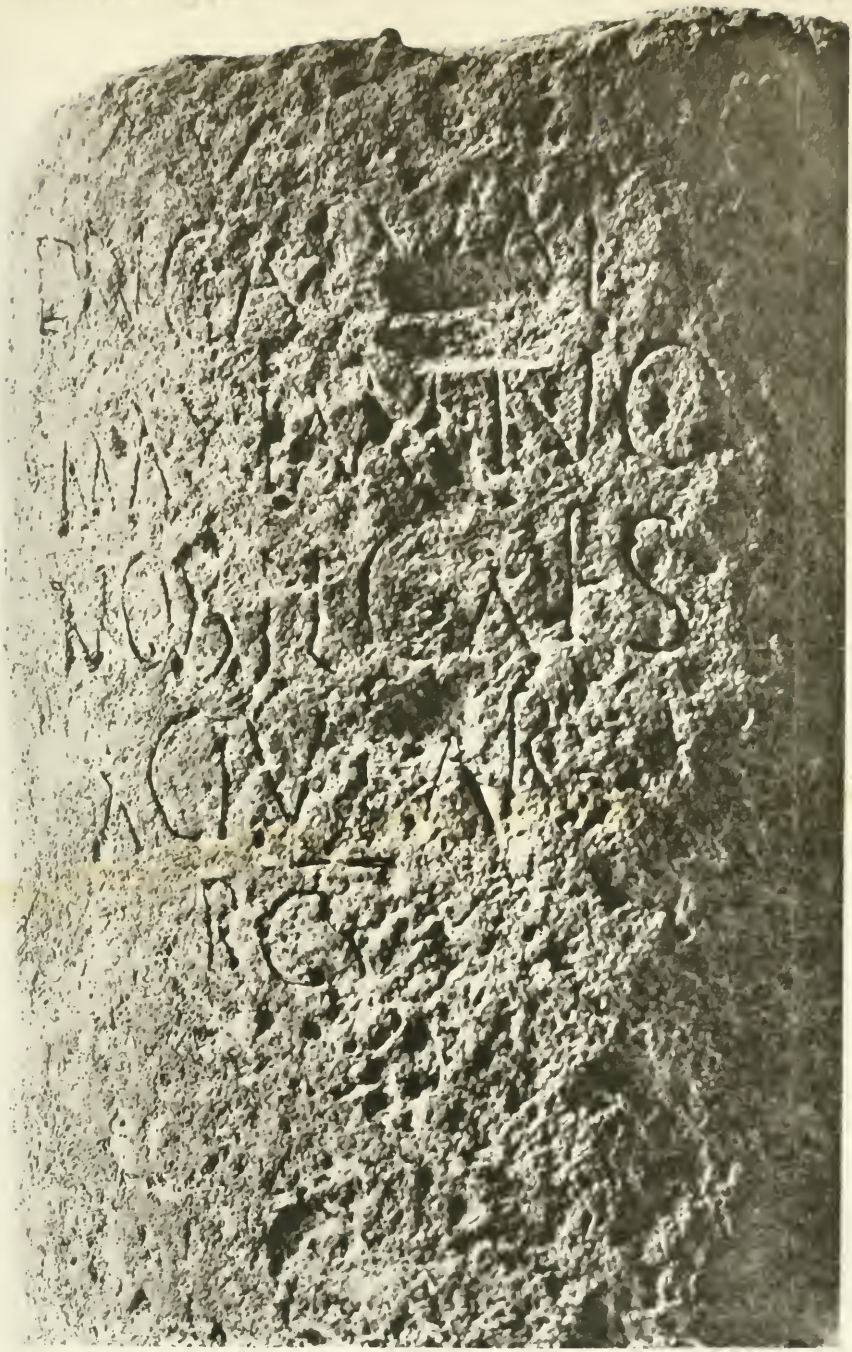

BORNE MILLIAIRE DE [illegible]

LES TROIS ROUTES ROMAINES DE PARIS A REIMS.

VOIE DE 105 MILLES PAR LOUVRES, VILLERS-COTTERETS ET SOISSONS

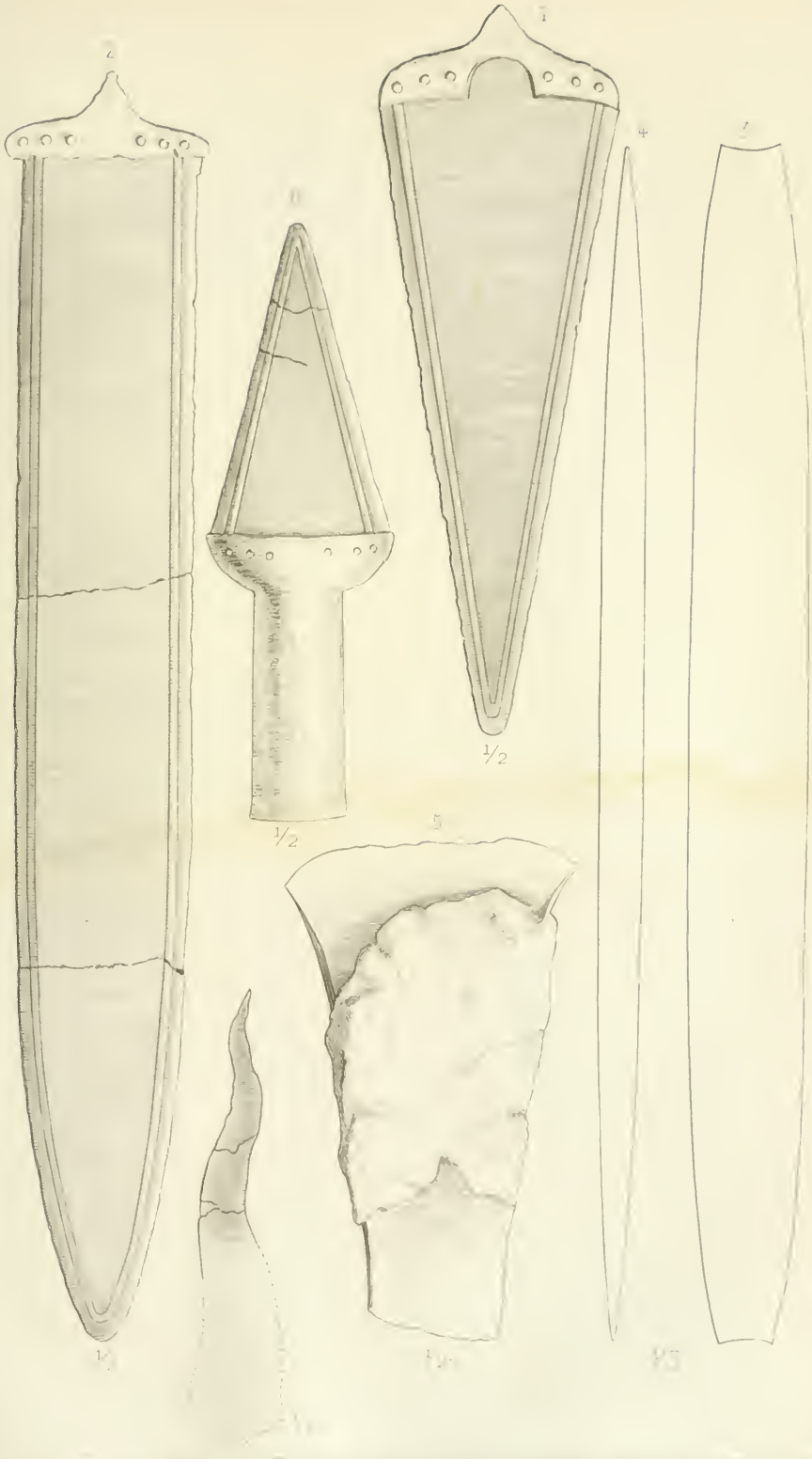
1/2
1/2

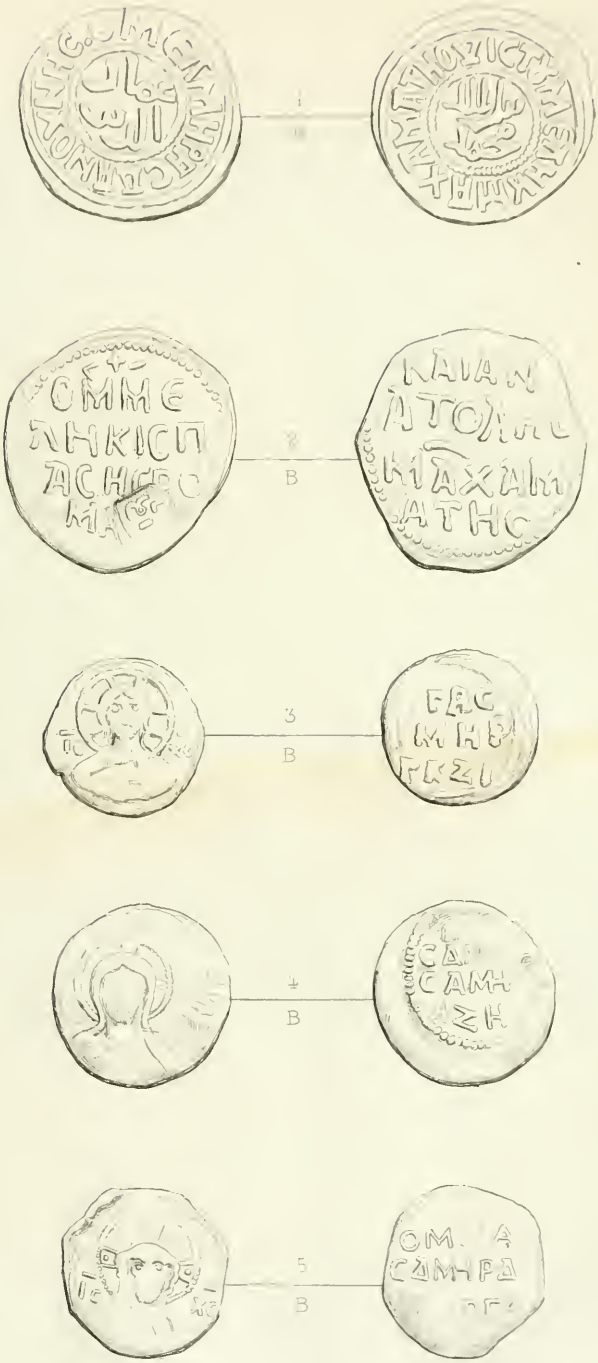

MONNAIES DES DANICHMENDS

AUTEL GAULOIS DE SAINTES
FACE ANTÉRIEURE

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00459 3659